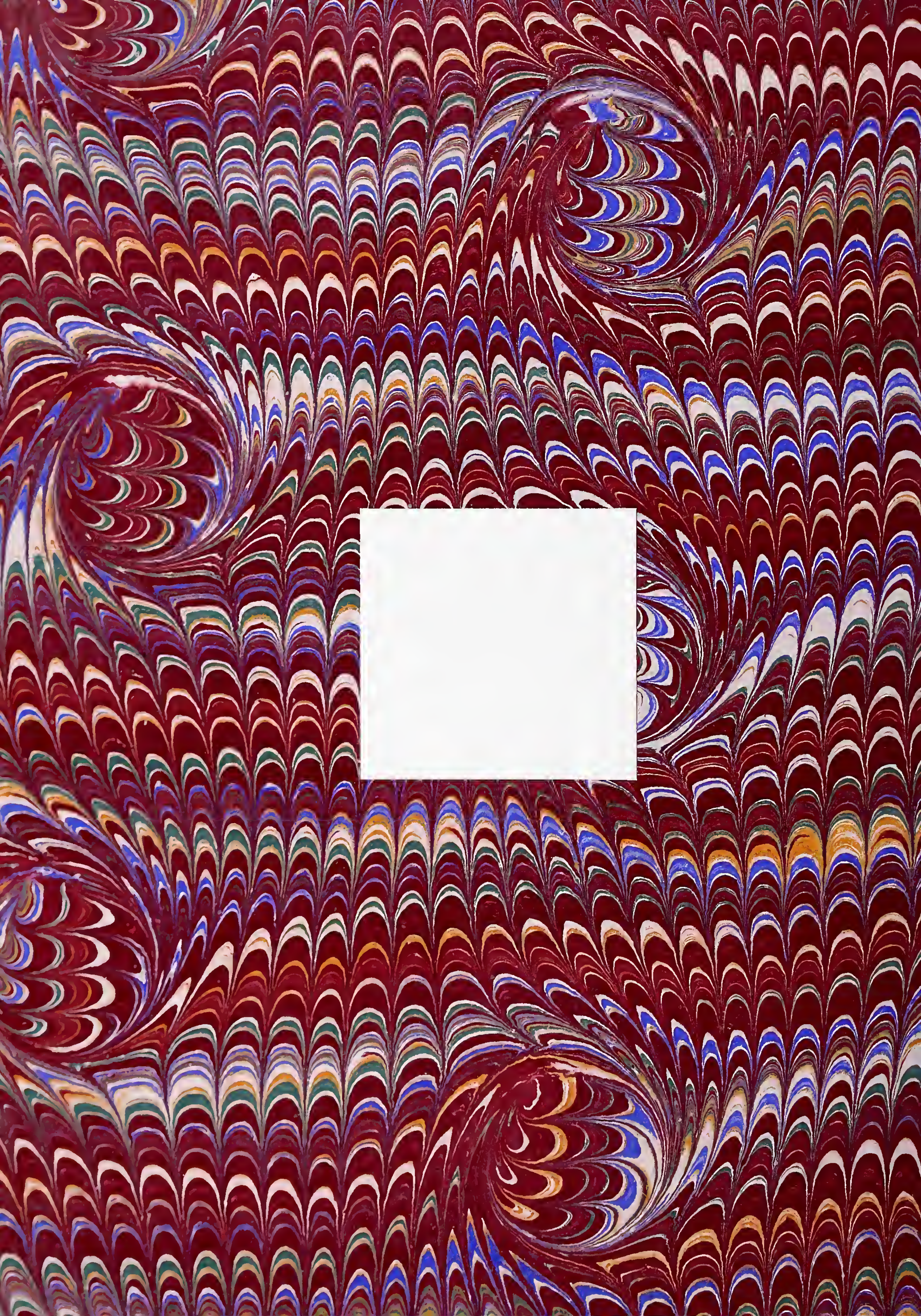
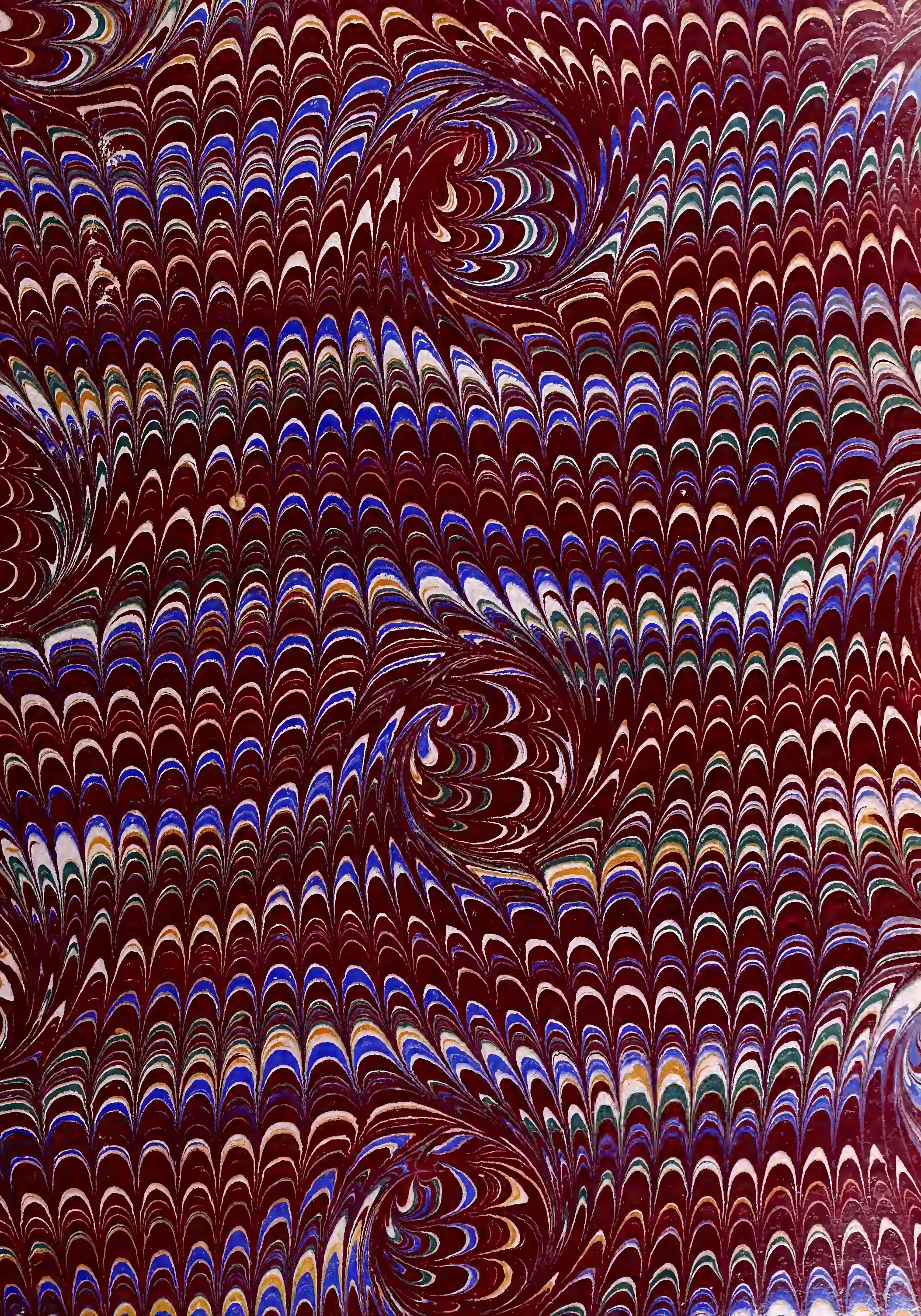






INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

RICHESSES D'ART DE LA FRANCE

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

TROISIÈME PARTIE

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 2696.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

RICHESSES D'ART

DE LA FRANCE

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

TROISIÈME PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C[ie], IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1897

ARCHIVES

DU

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

TROISIÈME PARTIE

INVENTAIRES, CORRESPONDANCE, PIÈCES ADMINISTRATIVES, ETC.,

TIRÉS DES ARCHIVES DU MUSÉE ET DÉPOSÉS AUX ARCHIVES NATIONALES.

(SUITE ET FIN)

1801

CCCXXXVIII

État des objets de sculpture qui peuvent être placés dans les Musées, dans les Palais, ou rester dans les Départements [1].

État des objets de sculpture non placés *qui peuvent être placés soit au Musée central des Arts, soit au Musée des Monuments français, soit dans les Maisons nationales, ou qui peuvent rester dans les Départements. Cet état, demandé par le Ministre de l'Intérieur le 4 brumaire an IX*

[1] Cette pièce, datée du 5 frimaire an IX (26 novembre 1800), aurait dû être insérée, si l'on avait suivi l'ordre chronologique rigoureux, à la fin du précédent volume. Mais, comme elle présente un état des monuments non encore déplacés et dont plusieurs seront réclamés par LENOIR dans le cours des années suivantes, nous avons préféré la placer ici. Ce document est tiré des Archives du Musée du Louvre. — J. G.

(26 *octobre* 1800), *a été dressé par l'Administrateur du Musée central des Arts et celui des Monuments français.*

On n'a point fait mention dans cet état des statues, bustes, fragments antiques, qui sont aux Musées central et des Monuments, ces figures étant spécialement désignées pour le Musée central.

MUSÉE CENTRAL.	MUSÉE CENTRAL DES ARTS.	MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS.	MAISONS NATIONALES.	DÉPARTEMENTS.
BRONZES.				
L'*Apollon,* bronze, d'après l'Apollon Pythien.	1			
La *Diane,* bronze, d'après la Diane de Versailles.	1			
Le *Gladiateur,* id. le Gladiateur Borghèse.	1			
Le *Rémouleur,* id. le Rémouleur, qui est à Florence.	1			
Mercure servant Psyché, bronze de l'école florentine.				1
Le *Tireur d'épine,* bronze d'après l'original qui est au Musée.	1			
Une *Nymphe couchée,* bronze fait par Benvenuto Cellini pour Fontainebleau.	1			
Adrien, buste en bronze, extrait d'Écouen.	1			
Antinoüs, id. id.	1			
Urbain VIII, pape, bronze par l'Algarde.	1			
Septime Sévère, Néron, Caracalla et quatre autres bustes en bronze représentant des Romains.	7			
Louis XIV à cheval, bronze.		1		
Louis XIV à cheval, bronze doré.		1		
Henri IV, figure pédestre.		1		
Le *Grand Condé,* petite figure pédestre.		1		
Le modèle, en bronze, d'un *Monument élevé à Louis XV,* dans la ville de Nancy, par Stanislas.		1		
Le modèle, en bronze, du *Monument élevé à la gloire de Louis XV,* par les États de Bretagne.		1		
Bayard, figure pédestre en bronze.		1		
Duguesclin, id.		1		
Turenne, id.		1		
Le *Grand Condé,* buste en bronze, grandeur naturelle.		1		
Une *Renommée,* en bronze, venant des *Cordeliers.*		1		
MARBRES.				
Un bas-relief représentant *Antinoüs*, copie de celui de la *Villa Albani.*			1	
Le *Centaure,* copie d'après l'antique.			1	
Hippomène et Atalante, groupe, copie de celui qui se voit au *Palais Barberini,* à Rome.			1	
2 grands *Vases surmontés de têtes de béliers,* 1m,50.			2	

MUSÉE CENTRAL.	MUSÉE CENTRAL DES ARTS.	MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS.	MAISONS NATIONALES.	DÉPARTEMENTS.
8 *Vases forme Médicis,* 1 mètre de proportion.			8	
1 *Portement de croix.* 1 *Descente de croix.* 1 *Élévation de croix.* 1 *Tête de Christ.* 1 *Vierge entourée d'une guirlande.* } Ces 5 bas-reliefs ont été apportés de la Belgique et sont d'un sculpteur peu connu, contemporain de Rubens.		5		
1 copie de *Trépied antique d'Apollon.* — Émigré Choiseul.			1	
1 copie de *Trépied antique,* qui se voit au Vatican. — Émigré Choiseul.	1			
Le *Faune endormi*, copie faite par Bouchardon du Faune antique qui se voit au *Palais Barberini.*		1		
La *Vierge tenant l'Enfant Jésus,* par Raggi, élève du chevalier Bernin.		1		
Le petit *Faune flûteur,* copie de l'antique.	1			
L'*Amour et Psyché*, groupe de deux figures, grandeur naturelle.			1	
Les deux *Esclaves,* de Michel-Ange.	2			
La *Comédie*, buste, copie de l'original qui est au Musée.			1	
Une *Tête de la famille de Niobé.*			1	
Le *Buste d'Euripide,* copie de l'antique.			1	
Huit *Bustes d'Empereurs,* en porphyre, faisant partie de la Collection des douze Empereurs, dont 4 sont placés.	8			
Le *Buste de Minerve,* en porphyre.	1			
Le *Buste d'Alexandre,* id.	1			
Deux *Têtes de Méduse,* copie de l'antique.			2	
Un *Buste de Cérès.*			1	
Une copie de la tête d'*Apollon.*			1	
Id. de la tête de *Mercure,* dit l'*Antinoüs.*			1	
Id. d'une *Tête de la famille de Niobé.*			1	
Id. de la *Tête de Laocoon.*			1	
Deux petites *Têtes de Vestales.*			2	
Une *Tête d'un Romain*, copie de l'antique.			1	
Une copie en petit de l'*Hercule Farnèse.*			1	
Une *Tête d'Adrien.*			1	
Une id. *de Marc-Aurèle.*			1	
Une id. *de femme romaine.*			1	
Un *Enfant,* servant de fontaine.		1		
Le *Portrait de Charles VIII,* roi de France.		1		
Les *Esclaves* de Michel Anguier, provenant du monument du *Pont-au-Change.*		2		
Une *Tête de nègre* en marbre noir, les cheveux ceints d'un bandeau en brocatelle d'Espagne.			1	

MUSÉE CENTRAL.	MUSÉE CENTRAL DES ARTS.	MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS.	MAISONS NATIONALES.	DÉPARTEMENTS.
Quatre *Têtes de nègre,* montées en gaînes, leurs draperies en diaspre de Sicile. Hauteur : deux mètres.			4	
Une *Tête de nègre,* même forme, même draperie, $2^{m},30$.			1	
Une *Tête d'Afrieain,* la draperie en brèche coraline, 2 mètres.			1	
Une *Tête d'homme,* avec barbe, le front surmonté d'un turban, une draperie en albâtre attachée sur l'épaule.			1	
Une *Tête de vieillard,* avec capuchon en marbre bidgi (*sic*), ainsi que la gaîne.			1	
Une *Tête de femme* en marbre noir, la draperie en lumachelle.	1			
Une *Tête* en marbre noir, forme momie, la gaîne carrée, en marbre brèche coraline.	1			
TUILERIES. (*Atelier du citoyen Masson.*)				
Le torse d'une *Muse.*	1			
Un torse d'une *Statue d'Isis,* venant de Fontainebleau.	1			
Un torse d'une *Statue de Minerve,* venant de Fontainebleau.	1			
Un torse de *Diane,* venant de Fontainebleau.	1			
Une *Muse assise,* dite *Agrippine.*	1			
Plusieurs *Bustes antiques.* (On n'en sait pas le nombre.)				
AU CHATEAU DE MÉNARS[1].				
Atlas métamorphosé en montagne, 9 pieds de proportion, par THÉODON, sculpteur français.			1	
Phaéthuse, sœur de Phaéton, changée en peuplier, figure en marbre de 9 pieds de proportion, par THÉODON.			1	
Jules César en euirasse, bonne copie de l'antique, figure de 9 pieds de proportion.			1	
Zéphire et Flore, groupe moderne, style des ADAM.				1
La *Joueuse d'osselets,* copie de l'antique.				1
Un groupe de deux *Enfants tenant une corbeille de fleurs.*				1

[1] Quand l'État réclama les statues de Ménars, dans ces dernières années, il ne fut pas question de cet inventaire de l'an IX, qui se trouvait cependant aux Archives du Louvre, et d'après lequel les droits de l'État ne semblent faire aucun doute pour personne sous la Révolution. — J. G.

MUSÉE CENTRAL.	MUSÉE CENTRAL DES ARTS.	MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS.	MAISONS NATIONALES.	DÉPARTEMENTS.
L'*Abondance,* statue, par ADAM l'aîné.				1
Trois bustes colossaux : *Claude, Othon* et *Vespasien.*				3
Une *Table de porphyre,* octogone.	1			
La *Crainte de l'Amour,* par LEMOINE, sculpteur.				1
AU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS.				
Une statue représentant *Isis.*			1	
Id. id. *Méléagre.*			1	
Id. id. *Vénus.*			1	
Id. id. *Hébé.*			1	
Id. id. *Bacchus,* copie de MICHEL-ANGE.			1	
Id. id. une *figure d'homme.*			1	
Id. id. *Diane.*			1	
Id. id. *Vénus.*			1	
40 *Bustes,* d'après l'antique.			40	
A SCEAUX.				
Une statue représentant l'*Hiver,* par MARSY.			1	
A CHANTILLY.				
Une copie en marbre de l'*Apollon du Belvédère.*			1	
Id. id. de la *Diane chasseresse.*			1	
Une autre statue en marbre.			1	
A FONTAINEBLEAU.				
Plusieurs belles statues antiques.				
Plusieurs bustes antiques. Ces divers objets sont exposés à la dégradation.				
Des bas-reliefs en marbre, exécutés avant le seizième siècle.				
Quatre colonnes de brèche violette, garnies de leurs bases et chapiteaux, provenant, ainsi que ces bas-reliefs, de la chapelle. Ces objets sont déplacés et déposés.		8		
Une statue représentant *Diane.* École de JEAN GOUJON.		1		
Une statue id. *Charlemagne.*				1
Id. id. *Louis IX.*				1
Un grand bas-relief en marbre blanc, découpé et posé sur un fond de marbre noir représentant *Henri IV.* Ce monument est intéressant.				1
Un autre bas-relief représentant *François Ier.*				1
Un buste en marbre représentant *François Ier.*				1
A AUTUN.				
La *Tombe en marbre,* grand antique, *qui cou-*				

MUSÉE CENTRAL.	MUSÉE CENTRAL DES ARTS.	MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS.	MAISONS NATIONALES.	DÉPARTEMENTS.
vrait la reine Brunehault. Ce monument, quoique peu intéressant par sa forme, mérite, selon le citoyen LENOIR, d'être recueilli pour être placé auprès de celui de Frédégonde, déjà placé dans le Musée des Monuments français.		1		
Une pierre tumulaire, en forme d'autel, en granit rose du pays, chargée d'une inscription latine qui indique que ce monument a été érigé à un chef des Gaulois.		1		
Les statues en marbre du *Président Jeanin et de son épouse.*		1		
A CLUNY, DANS L'ABBAYE, POUR ÊTRE REMIS A LA VILLE DE SEDAN.				
La statue de *Maurice de Bouillon,* frère aîné du grand Turenne, celle de sa femme et un Génie, le tout en marbre et de grandeur naturelle.				3
Un bas-relief, représentant une *Bataille* et une tour, servant de fond au monument.				1
Six tombeaux de pierre dure, ornés de palmettes, figures, reliefs, et d'ornements, sculptés en 800. Ces morceaux tiennent du style grec dégénéré.		6		
Un vase et une colonne, d'environ trois pieds, en marbre grec, supportant ledit vase, sculpture du dix-huitième siècle.		2		
A DIJON. (*Département de la Côte-d'Or.*)				
Le *Tombeau des ducs de Bourgogne.* Les deux figures de ce monument précieux ont été brisées, mais il reste les émaux qui le décoraient, et environ 70 *figures d'albâtre* avec le sarcophage, qui sont encore conservés.		70		
A CHATEAUNEUF (Nogent-le-Rotrou) *Département d'Eure-et-Loir.*				
Le *Tombeau et les statues du duc et de la duchesse de Sully.*		1		
A CHATEAUNEUF. (*Département du Loiret.*)		1		
La *Statue, à genoux, du duc de la Vrillière.* Cru de l'école de BERNIN.		1		
A MAGNY.				
Un bas-relief en marbre blanc représentant la *Bienfaisance,* par le sculpteur DEJOUX.				1
Trois *Statues de la famille de Villeroi.*		3		

MUSÉE CENTRAL.	MUSÉE CENTRAL DES ARTS.	MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS.	MAISONS NATIONALES.	DÉPARTEMENTS.
A SENS.				
Le *Monument du Dauphin*, fils de Louis XV, exécuté par le dernier des COUSTOU.				1
A MOULINS. (*Département de l'Allier.*)				
Le *Tombeau du duc de Montmorency*, décapité par ordre du cardinal de Richelieu. Ce monument est conservé et n'a point été déplacé. Les habitants de Moulins le verraient enlever avec peine.				1
A BOURG EN BRESSE.				
Le *Monument de la maison de Savoie*. La majeure partie des figures est en bronze. Le domaine qui les renferme est vendu, et il est instant d'en retirer les monuments.		1		
A JOINVILLE.				
Les *Monuments érigés aux Ducs de Guise*. Ces tombeaux, en marbre, sont ornés des figures couchées de ces princes, exécutées par ANGUIER[1].		1		
A JOSSELIN.				
Le *Monument du Connétable de Clisson*.		1		
A VIENNE.				
Les *monuments érigés aux Montmorin*.		1		
A STRASBOURG.				
Pour le temple de Mars :				
Le *Tombeau du maréchal de Saxe*, par PIGALLE.			1	
A SAINT-GRATIEN.				
Pour le même lieu :				
Le *Tombeau du maréchal de Catinat*.			1	

Cet état a été adressé au Ministre de l'Intérieur le 5 frimaire an IX de la République française (26 novembre 1800).

(*Parafe illisible.*)

Archives des Musées nationaux.

[1] On trouvera, sur deux bas-reliefs ayant fait partie des monuments des ducs de Guise, une étude par M. LETELLIER dans le *Compte rendu de la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements à la Sorbonne en* 1884 (pages 102 à 107). — H. J.

CCCXXXIX.

Correspondance au sujet du tombeau de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde sa femme, conservé à Caen.

1°

Lettre adressée à Alexandre LENOIR.

Reçue le 22 nivôse an IX (12 janvier 1801).

Mon cher ami, il m'est parvenu que le tombeau de Guillaume le Conquérant et le tombeau de la reine, son épouse, qui étaient enterrés dans deux tombeaux pareils, de marbre noir, dans une église à Caen, sont la propriété d'un particulier qui les a offerts à un certain duc et pair anglais, qui les aurait placés dans son parc; par suite des événements, la négociation est interrompue, le propriétaire en demande six mille guinées, et je ne serais pas du tout étonné que l'Anglais en donnât cette somme; c'est le pays de l'argent. Je sais bien que le Gouvernement ne pourra ou ne voudra pas les acheter. La France en sera privée, grâce aux révolutionnaires vandales.

Je serais venu pour causer avec vous de ces tombeaux, mais je garde la maison; les fièvres de nerfs me minent.

Salut amical. V. H.

2°

Lettre de LENOIR au Ministre de l'Intérieur.

Paris, le 24 nivôse an IX de la République française une et indivisible (14 janvier 1801).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

Je viens d'être informé qu'un citoyen de Caen (département du Calvados), se disant propriétaire du tombeau de Guillaume le Conquérant et de celui de Mathilde, sa femme, était en marché avec un Anglais qui lui offrait six mille guinées des statues et des accessoires en marbre composant l'ensemble du monument dont j'ai l'honneur de vous parler. J'ai pensé que je devais vous en prévenir pour empêcher qu'un morceau aussi important pour notre histoire ne passât sur une terre étrangère.

Je vous prie, Citoyen Ministre, de vouloir bien écrire au Préfet de ce département, séant à Caen même, et de lui demander tous les renseignements convenables sur un monument qui doit appartenir à la République, et qui n'a pu se vendre qu'en contravention à la loi qui excepte les objets de sciences et des arts de la vente des domaines nationaux.

Je pense aussi qu'il convient d'abord d'arrêter, sauf à s'éclairer ensuite sur la validité de l'acquisition faite par la personne qui s'en dit aujourd'hui propriétaire.

J'ai cru, Citoyen Ministre, devoir vous adresser cet avis pour arrêter une vente qui ne peut qu'être préjudiciable au Gouvernement, puisqu'elle peut rendre l'étranger propriétaire d'un monument national.

Salut et respect. L. N.

3°

Lettre du Ministre de l'Intérieur à Lenoir, au sujet du tombeau de Guillaume le Conquérant.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 14 germinal an IX de la République une et indivisible (4 avril 1801).

Le Ministre de l'Intérieur à l'administrateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.

Citoyen, le préfet du Calvados, que j'ai invité à m'adresser des renseignements sur le contenu de votre lettre du 24 nivôse dernier, m'annonce que le tombeau de Guillaume le Conquérant n'a jamais été décoré de statues; il existe dans la ci-devant abbaye des Bénédictins, et n'est composé que d'une simple plaque de marbre blanc avec inscription. Celui de sa femme Mathilde était placé dans une autre église et était à peu près de la même simplicité.

Je vous invite cependant à exiger du particulier qui vous a donné les renseignements dont vous me faites part, de nommer celui qui doit posséder les statues pour lesquelles on offre six mille guinées, et de suite j'ordonnerai les recherches nécessaires pour les découvrir.

Je vous salue. Chaptal.

4°

Note sur le monument de Guillaume le Conquérant, qui était dans l'église Saint-Étienne, à Caen, remise au citoyen Fourcroy, Conseiller d'État, le 28 *germinal an IX* (18 avril 1801).

Le 22 nivôse (12 janvier), il a été donné avis au citoyen Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, que les tombeaux en marbre noir de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde, sa femme, qui leur avaient été érigés dans l'église Saint-Étienne, à Caen, étaient dans les mains d'un particulier qui était en marché de six mille guinées avec un Anglais qui désirait les acquérir.

Le 24 suivant (14 janvier), le citoyen Lenoir a fait passer cette note au Ministre de l'Intérieur, le priant d'informer le Préfet du département de ce qui se passait, et de l'inviter à arrêter la vente de ces monuments dans le cas où elle s'effectuerait.

Le 14 germinal (4 avril), le ministre répond que le préfet du département du Calvados a pris les renseignements convenables sur ces monuments, et il lui assure qu'il n'existe point de statues de bronze de ce prince, mais deux inscriptions sur marbre blanc, l'une en son honneur, placée dans l'église des Bénédictins, et l'autre à la mémoire de la reine, qui ornait une autre église de la même ville.

Cependant, plusieurs personnes de Caen consultées m'ont assuré avoir vu les statues en bronze et couchées de ces personnages dans l'église dont j'ai déjà parlé, et si l'on consulte Montfaucon sur ces monuments, il dit : « L'autre

figure du roi Guillaume, qui paraît ici en habit de cour, a passé dans l'abbaye de Saint-Étienne de Caen pour être du temps du roi Guillaume. »

Montfaucon ne s'explique pas sur la matière qui composait cette figure. Il est à croire cependant, d'après cette description, qu'il existait réellement un monument de Guillaume le Conquérant dans l'abbaye de Saint-Étienne. Il reste donc à savoir : 1° si le monument dont je parle existait avant la Révolution, et de quelle nature il était; 2° dans le cas où il serait certain qu'il existait à cette époque, s'informer de ce qu'il est devenu depuis, et enfin s'il a été recueilli par quelque particulier, en arrêter la vente, sauf à le rembourser s'il peut justifier de sa propriété.

CCCXL

Correspondance relative au tombeau d'Héloïse et d'Abeilard[1].

1°

Boysset, *docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, à Châlon-sur-Saône, au citoyen* Lenoir, *conservateur du Musée des arts, à Paris.*

Chalon-sur-Saône, 28 pluviôse an IX (17 février 1801).

Citoyen,

Le citoyen Boyelleau, notre digne Maire, m'a communiqué votre lettre dans laquelle vous pressez l'envoi et le départ du tombeau d'Abeilard. Il vous souvient sans doute que c'est moi qui ai soustrait ce monument aux mains de l'ignorance, et qu'il était destiné à un usage domestique, lorsque je l'ai acheté. Je ne demande point le prix que ce bloc antique m'a coûté; mais une chose que je réclame et que vous m'avez promise, c'est que l'inscription historique que vous destinez à ce tombeau fasse mention et désigne le nom de celui qui l'a conservé et sans lequel il n'existerait plus. Voilà la récompense que je vous prie de me permettre d'exiger et de ne me dessaisir de ce bien, que je veux déposer entre vos mains, qu'après avoir connu, par une lettre que vous me ferez le plaisir de m'écrire, l'énoncé de l'inscription que vous destinez à ce tombeau[2]... Vous savez trop apprécier tout ce qui tient aux jouissances morales pour ne pas concourir avec empressement à ma demande... Ce qui m'engage encore un peu mieux à cette exigence désintéressée, c'est que, dans la lettre du citoyen Boyelleau, vous n'avez fait nulle mention de moi. Permettez-moi ce reproche. J'attache un grand prix à votre souvenir; veuillez m'en accorder un peu, surtout lorsque je possède encore le monument que vous souhaitez, et qui deviendra, sous votre intelligente direction, digne d'intérêt et la curiosité et la sensibilité de l'Europe entière.

J'avais écrit plusieurs fois au Ministre Lucien pour demander une mission puissamment utile à l'humanité : c'était une inspection des hospices des ma-

[1] Voy. t. I, 167, la lettre du même docteur au Ministre de l'Intérieur sur le tombeau en question. — J. G.

[2] Le citoyen Boysset a émaillé ses lettres de points; nous les respectons pour ne pas toucher à son *style;* mais ce ne sont pas des indications de lacunes. — A. de M.

lades et de toutes les maisons de détention des départements de Saône-et-Loire, l'Ain, le Jura, le Puy-de-Dôme, le Cantal, que je connais particulièrement, et plus loin si on voulait. J'ai l'assurance que mon travail serait fructueux à bien des malheureux, je l'affirme... Je n'ai reçu aucune réponse... Le Ministre de l'Intérieur s'occupait d'autres choses... vous m'aviez promis, Citoyen, le soir de notre souper chez notre Maire, que vous me donneriez vos utiles soins. Si le jour que Bonaparte (ce nom dit tout ce que je sens) est venu voir vos précieux travaux, vous lui eussiez rapidement exposé ce que j'ai fait pour le monument que vous attendez, et le zèle senti que j'éprouve pour cette mission d'humanité et pour arriver à ce mot qui agite toutes les fibres sensitives (*fama mei*), mon objet serait rempli; vous auriez réussi pour moi, acquis un ami de plus et une jouissance pour votre âme... L'estimable docteur Thouret, directeur de l'École de médecine de Paris, vous dira si j'ai quelque droit à ce que je demande... Mais il vous dira mieux que je ne vaux.

J'attends votre réponse, Citoyen, pour me dessaisir sans nul délai du monument d'Abeilard. Si vous désirez un historique à ce sujet, je vous le transmettrai avec empressement. Je crois être l'un des curieux qui ai plus recherché ce qui concerne ce malheureux humain.

Salut, estime, considération de votre concitoyen.

Boysset, *d. m.*

P. S. — Si l'importance de vos travaux vous appelait de nouveau dans notre Bourgogne, avec quel empressement je voudrais partager avec mon estimable ami Boyelleau le plaisir de vous y recevoir !

2°

Boysset, *docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, à Chalon-sur-Saône, au citoyen* Alexandre Lenoir, *administrateur, etc.*

Chalon-sur-Saône, 22 ventôse an IX (13 mars 1801).

Je ne crois plus que cette aimable urbanité française qui avait créé, au temps jadis, dans toute l'Europe, un caractère distinctif en faveur de notre patrie, ait été ensevelie dans les abîmes de nos deux derniers lustres. Votre lettre éminemment honnête, et qui, je vous l'affirme, m'intéresse bien à tous égards, m'en a retracé le gracieux mémoratif. Recevez, je vous prie, mon sincère et affectueux remercîment pour vos dispositions au sujet de ce monument informe, mais antique, et vivement attachant par le pénible mais profond ressouvenir d'une infortune désespérante.

Si une pressensation (*sic*) qui me complaît ne me trompe, je crois que le sépulcre dégradé par les siècles, va devenir, sous votre zélée et très-intelligente direction, l'un des monuments les plus avidement considérés et de la meilleure affection. Combien je désire qu'il soit arrivé à son honorable destination !

N'oubliez pas, je vous en presse, de m'en instruire au plus tôt; vous me

donnerez un plaisir qui m'appartient, et à vous aussi et surtout à madame Lenoir, que je n'ai pas l'avantage désiré de connaître; mais deux mots de votre lettre m'ont dit son secret. « Elle veut, me dites-vous, visiter l'antique séjour jadis habité par Abeilard; quel charme pour une âme sensible!... » Oui, sans doute, c'est un plaisir méditatif...; mais il n'est pas pour tous... Nous reviendrons sur ce sujet, lorsque j'aurai le plaisir de vous voir, d'une manière moins rapide.

Un mot, je vous prie, au sujet de l'inscription que vous m'annoncez et que je transcris: « Ce monument d'Abeilard a été conservé par les soins du citoyen Boysset, médecin à Chalon-sur-Saône, qui en a fait hommage *à la République,* pour être placé dans le Musée des Monuments français. »

Ne pourrait-on pas remplacer les trois mots soulignés par ces deux: « au Gouvernement », ou bien les effacer tout à fait et laisser subsister tout le reste? Je dépose ma petite observation à votre avis et m'y réfère entièrement. Je n'y mets d'autre but que la *permanence* de tous les mots dans le lointain de l'avenir. Je l'approuve d'ailleurs entièrement et vous en remercie... Je jouis de voir ce monument entre vos mains... Veuillez que je vous rappelle aussi que notre ville *Chalon* s'écrit sans *s* à la fin, ce qui la distingue de Châlons-sur-Marne.

Oui, j'ai lu l'enlèvement que l'on voulait vous faire de vos monuments. Que voulaient-ils faire, ces savants fripiers? Gagner des écus en enlevant les meubles d'une maison pour les porter dans une autre. Que font les fripiers? Pardonnez-moi cette comparaison dictée par un peu d'humeur. Elle est moins noble que vraie; mais un savant d'une autre espèce a reconnu la juste valeur de leur offre officieuse... Je reconnais encore sa perspicacité incomparable, je m'arrête; que peut-on dire et ne pas dire de lui!...

Vous m'annoncez, mon digne administrateur, que vous verrez le Ministre de l'Intérieur et lui ferez part du vif désir que j'ai pour un labeur utile à l'humanité. Tant mieux si vous réussissez. Je le crois un homme autre que Lucien pour le travail; il vous écoutera; il m'a précédé d'une année à Montpellier pour notre grade[1]. Il connaît l'importance de ma demande pour le bien de l'humanité, et combien elle est pressante; veuillez donc vous en occuper. Déjà et depuis longtemps l'estimable Thouret, directeur de l'École de médecine de Paris, a remis l'objet de ma demande entre les mains du premier secrétaire du Ministre, qui avait promis d'en faire le rapport le plus tôt possible; il n'est pas encore fait; du moins, je l'ignore. Vous voudrez bien vous rappeler que je demande au Ministre « une inspection pour les hôpitaux et toutes maisons de détention des départements de Saône-et-Loire, le Jura, le Puy-de-Dôme, le Cantal, que je connais plus particulièrement, et tous autres départements qu'il conviendrait au Gouvernement de me confier. Cette mission renfermerait tout ce qui est relatif à la salubrité, à l'existence des malades et des renfermés sans exception.» Le résultat de mon travail, que je m'empres-

[1] Il s'agit ici de Chaptal, ministre intérimaire depuis le 6 novembre 1800 et en titre depuis le 21 janvier 1801. — A. de M.

serai de placer sous les yeux du Ministre, lui manifestera le vif désir qui m'anime d'être utile à mes semblables, *d'une manière un peu moins inconnue.* Mes actions, sous les yeux de mes concitoyens, ne démentent point mes paroles; je les prends pour juges. Je dépose le succès de ma demande entre vos mains. Si je ne réussis point, je défierais un ennemi de pouvoir m'inculper d'avoir eu le désir de remplir une semblable pénible mission.

J'attendrai votre réponse avec un grand empressement.

Continuez vos dignes travaux; vous vivrez après vous. Combien on est heureux de pouvoir dire : *Non omnis moriar!* Tant mieux, vous le méritez. Vous savez sentir et apprécier ce que vous faites; surtout vous avez pu réussir ce vouloir constant et *improbus,* dont on ne connaît pas encore les bornes dans la nature humaine. Croyez bien que je m'intéresse vivement à vos succès et que vous m'avez inspiré le désir de vous revoir tout à fait, car je vous ai entrevu seulement, et ce n'est pas assez... Vous savez ce que dit Montaigne : « Il faut que les hommes frottent leurs cervelles les unes contre les autres. » Oui, sans doute, et cette électricité morale existe aussi bien que la physique... Voilà qu'elle revient; Bonaparte nous l'a rendue. Dieu conserve ses jours!

Je finis ma lettre par des excuses et je la ferme à l'instant par la crainte de la continuer... Veuillez, néanmoins, que j'offre à madame Lenoir mon hommage et mon désir d'être auprès d'elle dans sa promenade au dernier séjour d'un illustre infortuné; j'ose espérer que je lui conviendrai.

J'ai l'honneur de vous saluer avec estime et affection.

BOYSSET, *d. m.*

P. S. — Le monument d'Abeilard a été enlevé de ma campagne et déposé chez mon digne ami le 14 ventôse présent (5 mars).

P. S. — Je vous engage à réclamer dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur une *Notice sur le monument d'Abeilard;* elle est plus étendue que celle que j'ai fait insérer dans le *Moniteur.* Je crois qu'elle vous conviendra.

Le citoyen Arnault, chef (alors) de la 3[e] division, 2[e] bureau, m'en a accusé la réception le 18 germinal an VIII. Si cette notice est insuffisante, veuillez m'en faire part; mon meilleur désir sera de remplir vos vues.

3°

Lettre de Boyelleau, maire de Châlon-sur-Saône, sur l'envoi du tombeau d'Abeilard et sur certains fragments des tombeaux des ducs de Bourgogne, découverts à Dijon.

Chalon-sur-Saône, le 19 germinal an IX (9 avril 1801).

Le désir de vous être agréable, Monsieur, est bien peu d'accord avec les circonstances qui ont contrarié l'envoi du tombeau du malheureux Abeilard. J'espérais qu'il vous serait expédié pendant mon séjour à Dijon; mais, à mon grand étonnement, je l'ai retrouvé ici, et il est encore gisant dans ma cour, quoique tout emballé, pour être chargé à la première occasion qui se présentera et qui n'a pu avoir lieu que parce que les chemins sont si affreux que les rouliers aiment mieux nourrir leurs chevaux sans rien faire que de

s'exposer à les perdre, et que d'ailleurs ils sont occupés à labourer pour les Caremagels (*sic*). On m'a promis cependant que, d'ici trois jours, il sera chargé; j'aime à croire que, lorsque vous me lirez, Abeilard ira retrouver sa chère Héloïse pour ne plus s'en séparer. Il vous appartenait, Monsieur, d'opérer un tel rapprochement qui fait la consolation des vivants.

Pendant mon séjour à Dijon, j'ai eu occasion de m'occuper de votre établissement. J'ai trouvé dans une maison une pierre noire qui faisait un des parements du tombeau des ducs de Bourgogne, qui était aux Chartreux, près de cette dernière ville. Cette pierre est très-bien conservée; elle peut avoir sept pieds de longueur et environ deux pieds de haut; elle est recreusée en petites niches où sont placés debout des moines encapuchonnés; on m'a assuré que l'on pourrait retrouver les deux côtés qui doivent être dans une maison qui appartenait à M. Montigny, alors maire de Dijon. J'ai donné une note pour que l'on prenne des informations. La première pierre m'a coûté un louis; si elle vous convient, elle sera à votre disposition.

Dans la cour de la même maison, j'ai trouvé un débris de colonne d'un ancien temple que l'on m'a assuré être du granit rouge; elle est d'un calibre assez gros, et vous pourriez en tirer parti. Le propriétaire la remettra au prix coûtant et m'a promis la préférence en l'assurant que le tout était pour votre établissement. J'ai aussi laissé l'ordre de s'assurer si ces derniers morceaux avaient une valeur réelle, ne m'en rapportant pas à moi pour les apprécier. On doit me donner leur dimension et le parti que l'on pourrait en tirer, ce que je m'empresserai de vous communiquer très-promptement.

J'ai reçu à Dijon plusieurs lettres de mon frère qui m'a témoigné votre impatience sur l'arrivée du tombeau; je crois que vous serez satisfait incessamment, et je ne négligerai rien pour effacer l'impression qu'a dû vous laisser de moi une négligence involontaire.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

Boyelleau, *maire.*

4°

Le maire de Chalon-sur-Saône avise Lenoir du départ du tombeau d'Abeilard.

Châlon-sur-Saône, le 26 germinal an IX (16 avril 1801).

C'est avec une grande satisfaction, Citoyen, que je puis vous annoncer aujourd'hui que le tombeau d'Abeilard est chargé et qu'il doit partir dans la matinée. En recevant cette lettre, vous calculerez qu'il aura déjà parcouru le quart de sa course, ce qui diminuera votre impatience à le recevoir; quant à moi, il me reste des vœux à former pour qu'il vous arrive à bon port et que la route n'ajoute rien à ses mutilations. Je ne crains que le grain de la pierre qui est fort tendre. J'ai pris, pour la préserver, toutes les précautions que j'ai cru convenables, en y associant l'économie que vous m'avez si bien recommandée. J'ai assuré la voiture au meilleur prix possible; j'ai réservé les faux frais dont le voiturier n'a pu faire le remboursement et dont vous avez

ci-joint la note. J'attends votre réponse à l'égard des pierres que j'ai trouvées à Dijon. L'on ne m'a pas encore répondu sur les granits. Je ne tarderai pas à en être instruit et je vous en ferai part avec empressement. Quant au fragment du tombeau des ducs de Bourgogne, il sera toujours à votre disposition, puisqu'il est payé.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

BOYELLEAU, *maire*.

Nota. — Vous aurez à payer à Boussard, de Vermenton, savoir : en 15 jours, 7 l. 10 s. du cent, 2690 livres de poids, pour voiture, 201 liv. 11 s.; faux-frais, 28 liv. 2 s. 6 d. ; total : 229 liv. 13 s. 6 d.

Lettre de voiture.

Chalon-sur-Saône, le 25 germinal an IX (15 avril 1801).

Quatre pierres emballées composant le tombeau d'Abeilard, à M. LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

A la garde de Dieu et conduite du citoyen Louis Boussard, voiturier ordinaire par terre, demeurant à Vermanton, je vous envoie quatre pierres emballées composant le tombeau d'Abeilard, pesant ensemble, poids de marc, *deux mille six cent quatre-vingt-dix livres*, lesquelles vous étant rendues bien et dûment conditionnées dans quinze jours, vous lui en payerez sa voiture à raison de *sept livres dix sols* du cent pesant, et s'il passe ledit temps, vous lui payerez seulement les deux tiers du prix de sa voiture et lui rembourserez en outre *rien*, suivant l'avis de... Votre concitoyen.

BOYELLEAU, *maire*.

5°

Arrivée à Paris du tombeau d'Abeilard. — Fragments des tombeaux des ducs de Bourgogne.

Extrait d'une lettre du citoyen BOYELLEAU, *maire de Chalon-sur-Saône.*

Du 14 floréal an IX (4 mai 1801).

Je suis bien aise d'apprendre que le tombeau d'Abeilard soit arrivé sans accident.

Je n'ai point de réponse à trois lettres que j'ai écrites à Dijon, relativement aux fragments de colonnes de granit.

Quant à la partie qui appartenait aux tombeaux des ducs de Bourgogne, elle est tout à fait à ma disposition, puisque je l'ai payée.

Je calcule que cette partie peut peser environ deux milliers, ce qui coûtera à peu près deux cents francs de port, non compris les frais de charge ou emballage, que j'évalue dix écus.

Mille choses honnêtes de ma part au citoyen LENOIR et mon respect à madame.

CCCXLI

Correspondance au sujet du tombeau du duc de Guise, conservé à Eu.

1°

Lettre de Hocquet fils, adressée à Lenoir au sujet du tombeau du duc de Guise, conservé à Eu.

Eu, le 2 ventôse an IX (21 février 1801).

Au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Citoyen,

D'après la lettre que j'ai reçue du citoyen Darcet, au sujet des tombeaux des Guise, que nous possédons, je m'empresse de vous écrire l'état de dépérissement dans lequel ils se trouvent.

Ces deux tombeaux ornaient autrefois l'église du Collége : celui de Guise est à gauche, et celui de son épouse est à droite; Guise est de la longueur de cinq pieds, en marbre blanc, couché sur une table de même marbre. Sa main droite, appuyée sur deux coussins, soutient sa joue, et de sa main gauche il tient un bâton de Maréchal qu'on a brisé dans le temps de la Terreur. Il est cuirassé et porte une écharpe. Son tombeau est de marbre noir, a 5 pieds 6 pouces dans le haut, et 5 pieds dans le bas. On croit que son corps y est enfermé; ce qu'il y a de certain, c'est que, sur le marbre noir, on distingue un corps, et l'on prétend que c'est la graisse qui a percé au travers. Au bas du tombeau et de chaque côté, un bas-relief, dont l'un représente une mêlée et l'autre une armée en marche; ils sont en marbre blanc et ont 2 pieds de large sur un pied de haut. Le tombeau est orné de quatre colonnes de marbre noir, ordre ionique, dont les corniches[1] sont en bronze. Elles soutiennent une plate-bande en marbre noir de 6 pouces d'épaisseur, sur laquelle est le même Guise à genoux, les mains jointes, devant un prie-Dieu en marbre blanc; il est vêtu en draperie. Aux deux extrémités du tombeau sont deux pilastres de marbre rouge veiné, qui soutiennent un arc de même marbre.

Son épouse est couchée sur un coussin de marbre blanc; son bras gauche est appuyé sur deux coussins, et elle tient un livre de sa main droite. Elle a une veine rouge sur la joue gauche, et, si le hasard eût voulu que ce fût à Guise, c'eût été un morceau rare. Le tombeau est de même que l'autre, et elle est aussi à genoux devant un prie-Dieu. Elle est vêtue très-richement. Les bas-reliefs qui sont au-dessous de son tombeau représentent des couronnes, des casques, des mitres, des crosses, des tiares, etc., et une tête de mort avec des ailes, entrelacées de branches de lauriers.

L'église où ils sont maintenant est un magasin; on y met du fourrage, du bois, etc. Les tombeaux sont ébréchés, les colonnes rayées et dans le plus grand dépérissement. Ces monuments précieux ont besoin d'être restaurés et conservés.

Agréez mes offres de service et croyez-moi, avec la plus parfaite estime,

Votre concitoyen. Hocquet fils.

[1] Le sieur Hocquet veut sans doute dire les chapiteaux. — J. G.

2°.

Lettre du comte Beugnot à Lenoir [1].

Rouen, le 3 fructidor an IX de la République française (21 août 1801).

Le préfet du département de la Seine-Inférieure au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

J'ai reçu, mon cher Concitoyen, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 du mois dernier, celle du Ministre de l'Intérieur du 4 du même mois qui m'ordonne de vous faire remettre les tombeaux de Guise le Balafré et de la princesse de Clèves, qui sont encore existants dans la ville d'Eu. J'ai également reçu celle du conseiller d'État Fourcroy, et vous n'auriez pu m'aborder avec un meilleur titre si vous aviez besoin, dans la France éclairée, d'une autre recommandation que de votre nom et de l'éminent et courageux service que vous avez rendu aux arts. Vous voulez m'enlever les seuls monuments qui restent dans mon département; je les défendrai tant que je pourrai; mais, comme entre l'artiste et l'amateur plus encore qu'entre l'administrateur et le préfet, tout doit être de bonne guerre, je vous envoie copie de mes observations au Ministre. Je suis persuadé que vous en approuverez la meilleure partie.

Pour mon compte, je ne regretterais des monuments qu'un bas-relief charmant appliqué au tombeau du duc et qui me procure une demi-heure de jouissance toutes les fois que je le visite. Le reste n'a de réel mérite que par son ensemble; mais cet ensemble est là, et vous allez tout détruire si vous en détachez une partie. Ne continuez pas l'œuvre impie de ces barbares qui ont déjà enlevé les ornements en bronze qui raccordaient les trois parties des tombeaux. J'accorderai que votre Musée est une chose excellente toutes les fois qu'il n'est pas possible de placer autrement un monument; mais je n'accorderai jamais qu'il soit permis d'ôter un monument de sa place pour le ranger dans votre Musée.

Je défends mon opinion, ce que je crois le véritable intérêt de l'art, et encore l'intérêt de mon département. Le Ministre prononcera. Si je perds mon procès, je payerai l'amende, mais à condition que vous viendrez me signifier la décision, que vous descendrez chez moi, et que vous ne me laisserez pas le regret d'apprendre que vous êtes venu à Rouen et que je ne vous ai pas vu.

Dans le cas où je le gagnerais, ce qui me plairait bien davantage, je prierais le Ministre de vous condamner à entendre votre arrêt de ma bouche.

Agréez, mon cher Concitoyen, l'expression de ma respectueuse estime.

Beugnot.

[1] Voy. tome I, p. 236. Le lecteur jugera, en les lisant, si les lettres de Beugnot méritaient d'être reproduites. — J. G.

3°

Copie de la lettre écrite par le préfet de la Seine-Inférieure, le 3 *fructidor an IX de la République* (21 *août* 1801), *au Ministre de l'Intérieur.*

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 du mois dernier pour m'ordonner de mettre à la disposition du citoyen Lenoir, directeur du Musée des Monuments français, les tombeaux de Guise, dit *le Balafré,* et de la princesse de Clèves, son épouse, qui existent encore entiers dans l'église du collége de la ville d'Eu.

Le citoyen Lenoir m'écrit en même temps pour me demander les autorisations nécessaires aux ouvriers qui doivent incessamment travailler au déplacement de ces deux monuments.

Je vous prie, Citoyen Ministre, de me permettre à ce sujet quelques observations.

Sans doute, on doit des obligations au citoyen Lenoir pour avoir préparé une retraite aux productions des arts lorsqu'elles étaient placées entre cet unique asile et la destruction. Quoique ces productions aient perdu la plus grande partie de leur mérite par le déplacement, qu'elles soient désormais dénuées de toute intention, qu'elles ne disent plus rien à l'âme et ne présentent que des contre-sens à l'esprit, il vaut mieux avoir ouvert des catacombes à ces restes inanimés des beaux-arts que de les avoir laissé dévorer par des aveugles furieux.

Il faut convenir encore, à la louange du citoyen Lenoir, qu'une fois ces débris ramassés, ce fut de sa part une utile pensée que de les ranger par siècles pour indiquer de la sorte les divers degrés qu'a parcourus l'intelligence humaine, depuis la pierre brute que les marchands de Lutèce vouaient à Mercure, et la lourde ébauche qui garnissait le portail de Notre-Dame, jusqu'aux productions élégantes ou sublimes dont les Pilon et les Girardon ont enrichi nos temples et nos palais.

Si quelque chose pouvait consoler d'avoir vu déplacer ces monuments, ce serait de les retrouver employés comme caractères à écrire l'histoire de l'art par ses propres productions.

Mais je suppose que tous ces monuments fussent encore à leur place : j'en appelle au citoyen Lenoir lui-même et à son goût éclairé; voudrait-il qu'on les en arrachât pour composer le Musée des Monuments français ? Non, sans doute, et il n'y a pas un homme de l'art, pas un homme qui en ait le sentiment, qui osât se prononcer pour une aussi barbare entreprise. Comment se fait-il donc que le citoyen Lenoir s'efforce de consommer une destruction dont sa gloire est d'avoir ramassé les débris ? On explique aisément pourquoi le tombeau du cardinal de Richelieu a été enlevé d'un temple, quoique ce temple, et son dôme, et le tombeau, et l'autel, composassent les parties d'un seul poëme, dont l'intention était à la fois simple et magnifique. Le temple allait être démoli et peut-être le tombeau enfoui sous les décombres, mais on n'est menacé de rien de tel dans la ville d'Eu. Le temple qui renferme les

tombeaux de Henri de Guise et de la princesse de Clèves a été réparé par les soins de l'administration et sans qu'il en ait rien coûté au Gouvernement; j'y ai attaché d'autant plus d'intérêt que ce temple aussi fut élevé pour recevoir les deux tombeaux. L'ordre de l'architecture et le système de décoration intérieure indiquent cette destination, et, pour avoir à Paris le monument complet, il ne suffirait pas d'y transporter quelques figures de marbre; il faudrait y traîner l'église, il faudrait y transplanter les traditions, les souvenirs, la mémoire des bienfaits domestiques qui donnent de la vie à ce monument dans le lieu où il a été élevé, tandis qu'il ne peut obtenir ailleurs qu'une froide et par conséquent stérile attention.

Je dis qu'une «froide attention». En effet, si les figures de marbre sortaient d'un maître distingué de l'école française et étaient indispensables pour remplir une lacune dans l'une des séries du Musée, leur enlèvement serait excusable peut-être; mais j'observe d'abord que les deux figures n'appartiennent point à un maître de l'école française, ensuite qu'elles n'offrent rien de supérieur. Elles datent du commencement du dix-septième siècle, c'est-à-dire d'une époque où les productions de la sculpture appliquées aux tombeaux sont multipliées, et j'ai vu dans la collection des Petits-Augustins plusieurs monuments de cette époque qui l'emportent de beaucoup sur celui-là. Il est vrai que le citoyen Lenoir annonce l'intention de rapprocher les tombeaux des Guise de ceux des Valois. J'avoue que les Maisons de Valois et de Lorraine sont constamment en regard pendant le seizième siècle; mais, si je ne me trompe, c'est l'histoire de l'art que le Directeur du Musée veut écrire et non pas l'histoire de France.

Je ne vois donc rien ici qui puisse motiver un déplacement et surtout excuser la dépense considérable qu'il doit entraîner. J'y vois au contraire l'inconvénient d'enlever aux tombeaux des Guise la plus grande partie de leur mérite et d'affliger la localité qui les possède, sans profit pour l'art ni même pour la capitale.

Paris est riche et trop riche des productions des arts et des chefs-d'œuvre du génie. J'en appelle à ces statues, à ces colonnes recueillies à grands frais aux extrémités de la ville et des provinces, et qui restent éparses dans les cours du Musée, exposées aux injures de toutes les espèces, précisément parce qu'après les avoir ôtées de leur place, il est impossible de leur en restituer une autre. Paris, si l'on continuait, n'offrirait bientôt plus que des avenues de tableaux et des magasins de statues. Loin d'enlever aux départements, il faut leur rendre. Autrement, sous le rapport des sciences, des lettres et surtout des arts, la France sera dans une ville. C'est une chose affligeante que la légèreté avec laquelle un artiste, distingué par ses connaissances, projette de dépouiller un département, comme si ce département n'était pas aussi la France, comme s'il était peuplé de barbares qui n'eussent point et ne dussent jamais avoir ni le goût ni le sentiment des arts.

Enfin, Citoyen Ministre, j'oserai vous soumettre une dernière et puissante considération. N'est-il pas à craindre que ces enlèvements de tombeaux ne

réveillent d'affligeants souvenirs? Vous voulez rappeler les Français aux idées profondément morales. C'en est une belle que de regarder comme sacrée la pierre qui recouvre les derniers restes de l'homme, soit que la modestie du monument n'annonce qu'une destinée vulgaire, soit que sa pompe étale encore une grandeur qui n'est plus.

J'avoue que cette pensée me paraît tenir de si près aux racines de l'ordre social que j'oserais douter du droit qu'aurait le Gouvernement de déplacer sans nécessité un seul tombeau.

Telles sont, Citoyen Ministre, les observations que j'ai cru devoir vous soumettre avant que de remplir ce que vous me prescrivez par votre lettre du 4 thermidor.

4°

Décision du Ministre sur la question qui fait l'objet des lettres précédentes.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 9 vendémiaire an X de la République française une et indivisible (1er octobre 1801).

Le Ministre de l'Intérieur à l'Administrateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.

D'après les observations du préfet du département de la Seine-Inférieure sur le déplacement des tombeaux de Guise le Balafré et de son épouse, la princesse de Clèves, je ne puis consentir, Citoyen, à ce que ces monuments soient enlevés de l'église du collége de la ville d'Eu, pour laquelle ils avaient été construits.

L'établissement que vous dirigez ne doit s'enrichir que des monuments qui sont exposés à être dégradés ou vendus, et non de ceux que les communes désirent conserver.

Je vous salue. CHAPTAL.

CCCXLII

Correspondance au sujet de plusieurs groupes demandés pour la ville de Brest et livrés par le Musée des Monuments français.

1°

Paris, le 18 ventôse an IX de la République française une et indivisible (9 mars 1801).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur.*

Je m'empresse de répondre à vos désirs sur la demande qui vous a été adressée par les membres du Corps législatif et du Tribunat (du Finistère), tendant à obtenir deux statues pour décorer le rempart ou la rade de Brest.

Examen fait des Monuments qui doivent composer la collection du Musée que je dirige, j'ai pensé, Citoyen Ministre, que je pouvais en extraire deux groupes en marbre, de huit pieds de proportion, qui, par les sujets qu'ils représentent, me paraissent convenir parfaitement à la destination que vous

m'indiquez par la lettre que vous m'avez adressée le 15 du présent. L'un représente un *Fleuve assis sur un cheval marin*, et l'autre, une *Rivière qui féconde la terre et provoque la végétation*, exprimée par l'Amour enfant qui tient une corne d'abondance qui est arrosée par l'épanchement des eaux qui coulent d'un vase sur lequel elle est appuyée [1].

Citoyen Ministre, ces deux groupes, de la main de COYZEVOX, seront mis à la disposition de la commune de Brest aussitôt que vous le désirerez.

Salut et respect. L. N.

N. B. — Ces deux morceaux ont éprouvé des mutilations; mais elles sont réparables. Je pense aussi que les réparations sont à la charge de la commune de Brest, et il serait à désirer pour la beauté des monuments que cette commune fît faire les restaurations à Paris et qu'elle chargeât des gens de l'art de les faire emballer.

2°

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 25 floréal an IX de la République française une et indivisible (15 mai 1801).

Le Ministre de l'Intérieur à l'administrateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.

Citoyen, le Ministre de la Marine désirerait qu'on joignît quelques autres

[1] Ces groupes, « de la main de COYZEVOX », provenaient de Marly. L'artiste en avait sculpté quatre pour cette résidence : *Neptune irrité*, *le Triomphe d'Amphitrite*, *la Seine*, *la Marne*. Il est question, au tome I des *Archives du Musée des Monuments français* (p. 59), du transport au Musée du groupe de la *Seine*. La lettre par laquelle LENOIR demande l'autorisation d'opérer ce transport est datée du 21 vendémiaire an V (12 octobre 1796). Il est également parlé dans cette lettre d'une statue du *Rhône*, et l'on s'explique malaisément la présence d'une figure allégorique du *Rhône* à Marly, alors que COYZEVOX l'avait exécutée pour Saint-Cloud. Faut-il admettre que le sculpteur avait traité deux fois le même sujet? On trouvera quelques détails sur ce dernier ouvrage dans notre biographie d'ANTOINE COYZEVOX (Paris, in-12, 1883, p. 205). Quoi qu'il en soit, ce ne fut certainement pas le *Rhône* que le Ministre de l'Intérieur accorda en 1801 à la ville de Brest. Il convient de voir dans le *Fleuve assis sur un cheval marin* le groupe que nous désignons plus haut sous le titre : *Neptune irrité*; quant à la *Rivière qui féconde la terre*, c'est le groupe de la *Seine*. Ces groupes sont signalés par Piganiol dans la *Description de Versailles*, t. II, p. 274 (édition de 1751). Mais, vraisemblablement, la correspondance que nous publions ici ne comprend pas toutes les pièces relatives à la concession faite à la ville de Brest. En effet, le *Bulletin de la Société académique de Brest* (3e série, t. IV, p. 385 à 392) renferme une étude sur ces groupes, au cours de laquelle nous lisons qu'ils furent accordés à la ville par le Ministre de l'Intérieur le 14 germinal an IX (4 avril 1801). On comprend aisément qu'une dépêche de cette nature ne puisse se trouver dans les papiers de LENOIR. Le *Neptune irrité*, très-mutilé aujourd'hui, décore l'une des extrémités du cours Dajot, à Brest; la *Seine*, également mutilée, est placée à l'autre extrémité de la même promenade. Ajoutons que la description de la *Seine*, telle que la donne ici ALEXANDRE LENOIR, n'est pas rigoureusement exacte et peut prêter à quelque confusion. Ce n'est pas l'*Amour* qui tient une corne d'abondance, c'est la *Seine*, assise sur un plan élevé et ayant à sa gauche une urne d'où l'eau s'échappe. Aux pieds de la *Seine*, demi-couché sur le sol, est l'*Amour* qui semble vouloir se garantir de la main gauche de la nappe d'eau qui l'inonde, tandis qu'il s'appuie du coude droit sur une urne renversée à terre. Sa main droite laisse tomber des fleurs et des fruits. Sur les payements faits à l'artiste pour le *Neptune* et la *Seine*, consultez *Antoine Coyzevox*, p. 202. — H. J.

statues aux deux groupes en marbre que vous avez indiqués pour être placés dans la commune de Brest.

Je vous invite, en conséquence, à me faire connaître s'il existe dans le dépôt du Musée des Monuments français des figures de Tritons et de Dauphins dont on puisse disposer, sans nuire à la collection de cet établissement.

Je vous salue. CHAPTAL.

3°

Paris, le 28 floréal an IX (18 mai 1801).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

Par votre lettre en date du 25 du courant, vous m'annoncez que le Ministre de la Marine désire deux figures de Tritons et de Dauphins pour joindre aux deux groupes que j'ai eu l'honneur de vous proposer pour la décoration de la commune de Brest. Pour répondre à vos vues relativement à cet objet, Citoyen Ministre, j'ai examiné ce qui pourrait se distraire des objets nécessaires à la collection du Musée que je dirige, en me renfermant dans les demandes du Ministre de la Marine. Je n'ai sous la main ni Tritons, ni Dauphins, comme il paraît le désirer; mais j'ai trouvé deux groupes qui sont du même volume que ceux déjà proposés et qui peuvent se réunir dans le même local et former un ensemble assez heureux, si c'est l'intention des décorateurs.

1° Un groupe représentant une *Néréide assise sur un Dauphin,* sur lequel est appuyé un Amour qui badine avec du corail et des coquillages.

2° Un autre groupe représentant un *Méléagre poursuivant un cerf dont il est vainqueur.*

Ces figures en marbre sont dans la proportion de sept pieds et ont aussi besoin de restauration.

Voilà, Citoyen Ministre, ce que j'ai l'honneur de vous proposer pour la commune de Brest. Tout mon désir est que ces objets, de la main de COUSTOU, remplissent vos intentions [1].

Salut et respect. L. N.

[1] ALEXANDRE LENOIR a rédigé cette phrase avec trop de précipitation. Les deux groupes ne sont pas sculptés par COUSTOU; il n'y en a qu'un qui soit de cet artiste. La *Néréide assise sur un dauphin* n'est autre que le *Triomphe d'Amphitrite,* groupe sculpté par COYZEVOX. Cet ouvrage, qui a subi les injures de l'air, domine une fontaine, devant le Magasin général dans l'intérieur de l'Arsenal maritime de Brest. *Méléagre poursuivant un cerf dont il est vainqueur* est de NICOLAS COUSTOU. L'œuvre provient de Marly, ainsi que les trois précédentes. ALEXANDRE LENOIR avait obtenu de la transporter aux Petits-Augustins le 12 octobre 1796. (Voy. t. I, p. 59.) C'est elle qu'il désigne quand il écrit : « *Deux Chasseurs,* en marbre blanc, par COUSTOU. » Piganiol, énumérant les sculptures de Marly, avait également parlé de « *Deux Chasseurs*, dont l'un tue un sanglier et l'autre un cerf. Ils sont, ajoutait-il, de COUSTOU et ont été posés en 1706. » (*Description de Versailles,* 1751, t. II, p. 275.) D'autre part, on trouvera dans les *Archives de l'Art français* (t. III, p. 141) un texte sans réplique per-

4°

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 14 prairial an IX de la République une et indivisible (3 juin 1801).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

J'ai reçu, Citoyen, la lettre par laquelle vous annoncez que, sans nuire à la collection qui vous est confiée, on peut disposer de deux groupes en marbre, dont l'un représente *Méléagre poursuivant un cerf* et l'autre une *Néréide assise sur un Dauphin.*

Je vous invite à mettre ces deux groupes à la disposition du Ministre de la Marine. Il est prévenu que les frais de restauration et d'encaissement seront à la charge de la commune de Brest, pour laquelle ces objets sont destinés.

Je vous salue. Chaptal.

5°

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 29 fructidor an IX de la République une et indivisible (12 septembre 1801).

Le Ministre de la Marine et des colonies au citoyen Lenoir, *directeur du Muséum des Antiques, rue des Augustins, à Paris.*

Je vous préviens, Citoyen, que le Premier Consul a décidé que je ferais pourvoir au transport des quatre groupes accordés par le Gouvernement à la ville de Brest. Je viens de donner l'ordre aux citoyens Biétrix, entrepreneurs des transports militaires, de faire transporter ces groupes, et je vous prie, en conséquence, de les leur faire remettre lorsqu'ils enverront les voitures sur lesquelles ils devront être chargés.

Je vous salue. Forfait.

CCCXLIII

Envoi de divers objets d'histoire naturelle au Conseil des Mines.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 2 germinal an IX de la République française une et indivisible (23 mars 1801).

Le Conseil des Mines de la République au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

mettant de nommer ici Nicolas Coustou. Il résulte d'une lettre de M. le maire de Brest en date du 19 octobre 1886, que le *Méléagre* fut placé, à une époque qu'on ne saurait préciser, au milieu de la place du Marché, et c'est là qu'il fut tellement mutilé qu'on l'enleva lors de la reconstruction du marché en 1845. Il fut alors recueilli dans une cour de la Mairie. A l'époque où fut créé le Musée des Beaux-Arts, en 1877, ce groupe fut déposé au pied de l'escalier du Musée. Le bras et la jambe gauche de *Méléagre* n'existent plus ; il en est de même du mufle du cerf qui est à moitié enlevé. L'Administration municipale de Brest se propose de faire restaurer le *Méléagre,* ainsi que le *Neptune* et la *Seine* qui décorent le cours Dajot, puis de donner place à ces trois ouvrages dans le Musée. Il est à souhaiter que le *Triomphe d'Amphitrite* soit l'objet des mêmes attentions et mis à l'abri de l'air salin dont il a trop souffert depuis un siècle. — H. J.

Citoyen,

Le Conseil a reçu le morceau de marbre noir, avec entroque [1] et madrépore blanc, que vous avez remis pour lui à l'un de ses membres.

Veuillez bien en recevoir nos sincères remercîments.

Les membres du Conseil des Mines :
Lefebvre, F. P. N. Gillet-Laumont.

CCCXLIV

État des statues remises par Lenoir pour la décoration de la Malmaison.

1°

Paris, le 11 germinal an IX de la République française une et indivisible (31 mars 1801).

Alexandre Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur* [2].

D'après votre invitation, datée du 6 du présent, je me suis empressé, pour répondre à vos intentions, de faire conduire à la Malmaison dix statues de marbre blanc, conformes aux grandeurs convenables au local, et faites pour la décoration, ainsi que vous me le recommandez, et ne tenant ni par les sujets qu'elles représentent, ni par le style, à la suite des monuments qui méritent d'entrer dans la collection que je forme dans le musée que je dirige.

En voici la note :

1° Une statue représentant		*Vénus Marine*	Provenant de Sceaux.
2° Une autre	»	*Méléagre*	
3° Une autre	»	*Diane*	Provenant de Marly originairement, et prises au Palais-Bourbon depuis Palais du Corps Législatif.
4° Une autre	»	*Flore*	
5° Une autre	»	*Cérès*	
6° Une autre	»	*Pomone*	
7° Une autre	»	*Diane*	
8° Une autre	»	une *Nymphe*	
9° Une autre	»	*Bacchus*, d'après Michel-Ange	
10° Une autre	»	un *Berger*, figure nue	

Voilà, Citoyen Ministre, ce que j'ai remis au citoyen Fontaine, architecte, pour la décoration de la Malmaison, suivant le désir que vous m'en témoignez ; j'ai cru devoir y répondre avec zèle.

Salut et respect.

L. N.

2°

Second envoi du 15 germinal an IX (5 avril 1801), et autres dates que je n'ai point prises, de statues et bustes.

[1] « Entroque, corps fossile en forme de rouelle, ayant des stries ou sillons divergents du centre à la circonférence. » (Littré.) — H. J.

[2] Voyez la lettre du Ministre, demandant ces statues, en date du 6 germinal, p. 236 du t. Ier, no CCIII.

4 *bustes* en marbre blanc, posés sur des fûts de colonnes noires.

2 autres *idem,* plus forts, sans fûts (ces six bustes viennent de Sceaux).

2 colonnes de 12 pieds, en brèche violette.

2 têtes de *Philosophes,* en bronze, provenant du cabinet de Saint-Germain des Prés.

Un buste en marbre blanc (venant de Sceaux), représentant un *Jeune Grec.*

Un bas-relief, par GIRARDON (marbre).

Un bas-relief en marbre, premier style grec, dit étrusque.

Une terre cuite de GERMAIN PILON, représentant un *Capucin.*

6 têtes colossales, en marbre blanc, représentant des *Empereurs,* provenant de la Salle des Antiques.

Un groupe en albâtre, représentant l'*Éducation de la sainte Vierge,* provenant d'Écouen.

Une statue de *Neptune,* par PUGET, que j'ai achetée à M. Donjeux.

Une *idem,* par PIGALLE, représentant une *Nymphe,* provenant du même Donjeux.

Idem, une *Diane chasseresse* en marbre blanc, provenant du même Donjeux.

L'*Amour,* en marbre blanc, avec son piédestal, aussi en marbre et décoré de guirlandes de fleurs, le tout sculpté par TASSAERT.

8 colonnes de 10 pieds, en marbre rance, qui soutiennent le Temple qui est placé dans le parc.

CCCXLV

ALEXANDRE LENOIR demande au Ministre de la Guerre l'autorisation de mouler sur les originaux des boucliers et des armures du Comité Central d'Artillerie.

Paris, le 19 germinal an IX de la République française une et indivisible (9 avril 1801).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur des Monuments français,*
au Ministre de la Guerre.

CITOYEN MINISTRE,

Désirant, pour la décoration d'une salle destinée aux monuments du seizième siècle, dans laquelle j'ai placé le tombeau de François Ier, obtenir des modèles d'anciennes armures de cette époque, je vous prie de vouloir bien m'autoriser à mouler sur les originaux, qui sont au Dépôt des armes, rue Saint-Dominique, des boucliers et autres armures qui peuvent m'aider à obtenir le style et les formes que je cherche pour compléter le monument que j'établis dans le Musée que je dirige. Le citoyen Regnier, conservateur de cet établissement, sera chargé de surveiller mon travail.

Citoyen Ministre, d'après le goût particulier que vous manifestez pour les sciences et les beaux-arts, je pense que vous ne me refuserez pas ce que j'ai l'honneur de vous demander pour un établissement qui doit fixer les âges de nos Monuments.

Salut et respect. L. N.

CCCXLVI

Le Ministre de la Guerre autorise Alexandre Lenoir à procéder au moulage des armures anciennes conservées au Dépôt du comité central d'Artillerie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Paris, le 23 germinal an IX (13 avril 1801).

Le Ministre de la Guerre au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Je vous préviens, Citoyen, que, pour satisfaire à la demande que vous m'avez faite par votre lettre du 19 de ce mois, j'ai autorisé le Directeur d'artillerie, à Paris, à vous laisser modeler les armures anciennes qui existent dans le dépôt du Comité central d'Artillerie et à charger le citoyen Regnier de surveiller ce travail.

Je désire que ces armures vous fournissent le style et les formes que vous cherchez pour la décoration de la salle destinée aux monuments du seizième siècle.

Je vous salue. Berthier.

Le Général de Brigade, adjoint au Premier Inspecteur général d'artillerie,
Gassendi.

CCCXLVII

Le Ministre de l'Intérieur donne avis qu'il a autorisé les travaux néccessaires pour l'achèvement de la salle du quatorzième siècle.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Paris, le 23 germinal an IX de la République une et indivisible (13 avril 1801).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Je viens, Citoyen, d'autoriser le citoyen Moreau, architecte, à faire exécuter les travaux nécessaires pour l'achèvement de la salle du quatorzième siècle, conformément aux plans et devis que vous avez visés. La dépense de ces travaux, portée à 7,543 francs, sera acquittée sur les fonds de l'exercice courant.

Je vous salue. Chaptal.

CCCXLVIII

Dépenses pour le transport et la restauration des vitraux de Saint-Ayoul de Provins.

1°

10 floréal an IX (30 avril 1801).

Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, la somme de soixante-douze francs, pour le déplacement de vingt-quatre panneaux de verre peints, qui étaient

placés dans l'église Saint-Ayoult, de Provins, et m'engage sur ladite somme à regarnir lesdites croisées de verre blanc à petit plomb, formant ensemble cent quarante-quatre pieds, et décharge par le présent ledit citoyen Lenoir de tous frais et recours pour ladite opération, et lui donne quittance pour lui valoir à tout ce que de raison.

Fait à Provins, le 10 floréal an IX de la République française [1].

Reçu comptant : Nègre, *vitrier.*

2°

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Paris, le 20 thermidor an IX de la République une et indivisible (17 août 1801).

Le Ministre de l'Intérieur à l'Administrateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.

Je vous préviens, Citoyen, que j'ai ordonné le payement de 268 francs dus au citoyen Tailleur, vitrier, pour restaurations faites aux vitraux recueillis à Provins.

Le citoyen Tailleur sera prévenu du jour où l'ordonnance de cette somme sera délivrée.

Je vous salue. Chaptal.

CCCXLIX

Négociations au sujet de la boiserie du château d'Écouen, réclamée en même temps par Lenoir et par le Conservatoire des Arts et Métiers.

1°

Paris, le 21 floréal an IX de la République française une et indivisible (11 mai 1801).

L'Administrateur du Musée des Monuments français au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Il y a environ trois ans que l'un des Ministres vos prédécesseurs m'avait autorisé à faire transporter dans le Musée que je dirige, les vitraux et la boiserie du Château d'Écouen [2]. Dès cette époque, je me suis occupé de la conservation de ces monuments précieux ; j'ai recueilli les vitraux; déjà ils sont restaurés et en évidence dans le Musée des Monuments français. J'ai fait aussi démonter la boiserie dont j'ai l'honneur de vous parler; mais des circonstances m'empêchèrent de la faire transporter.

Aujourd'hui, cette boiserie me devient absolument nécessaire pour la réunir à celle que j'ai acquise du château d'Anet, et former l'ensemble que je me propose pour la décoration de la chambre sépulcrale de Henri II, dont vous avez vu les premières dispositions.

Je vous prie, Citoyen Ministre, de vouloir bien m'autoriser de nouveau à

[1] Voir la note 1, p. 222 du tome Ier.

[2] Un arrêté du Ministre de l'Intérieur, du 25 brumaire an VIII (16 novembre 1799), signé Laplace, joint à la lettre de Lenoir, prescrivait le transport de la boiserie de la chapelle d'Écouen dans l'église des Quatre-Nations. Lenoir obtint ensuite qu'elle serait placée dans son Musée. — J. G.

faire transporter dans le Musée que je dirige cette pièce magnifique, qui peut dépérir si on néglige de la retirer de l'état où elle se trouve.

J'estime que vous voudrez bien m'accorder cette faveur qui n'a d'autre but que le bien de la chose. Le transport coûtera cent vingt francs.

Salut et respect. L. N.

2°

Paris, le 28 floréal an IX de la République française une et indivisible (18 mai 1801).

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

L'Administrateur du Conservatoire des Arts et Métiers au Citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

CITOYEN,

La lettre que vous m'avez adressée le 21 floréal présent mois atteste d'une part votre zèle toujours éclairé, toujours actif, pour les monuments des arts, de l'autre la délicatesse qui se retrouve dans tous vos procédés. Mais permettez-moi de réclamer aussi pour le Conservatoire le lambris qui fait l'objet de votre lettre. J'en déduis les raisons dans celle que j'écris au Ministre et dont je vous envoie copie. Les raisons que j'y expose sont d'une telle évidence qu'après avoir lu le mémoire, j'aime à le penser, vous-même applaudirez à la justice de ma réclamation.

Ce n'est pas le citoyen Jallier, mais bien le Conservateur qui est chargé directement d'enlever ce monument. Quant aux frais que vous avez faits pour le démonter, c'est un objet de comptabilité qui s'arrangera facilement entre nous; les mêmes motifs nous dirigent; ce sont ceux du progrès des arts, et nos démarches respectives présenteront toujours l'empreinte de l'estime et de l'amitié réciproque.

Je vous salue. MOLARD.

3°

Paris, le 28 floréal an IX de la République française une et indivisible (18 mai 1801).

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Le Conservatoire des Arts et Métiers au Ministre de l'Intérieur.

CITOYEN MINISTRE,

Le 17 germinal dernier, le Conservatoire des Arts et Métiers vous demanda le lambris démonté de la chapelle du ci-devant château d'Écouen. Le 27 du même mois, vous prîtes une décision conforme à sa demande, et cette nouvelle lui fut annoncée par votre lettre du 3 floréal suivant. En conséquence, nous avons fait tous les préparatifs nécessaires pour placer ce lambris dans un local auquel il s'adaptera parfaitement et dans lequel il présentera son développement avec autant d'avantage que dans la chapelle où il était. Le trans-

port allait s'effectuer, lorsque nous avons reçu du citoyen Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, une lettre par laquelle il annonce qu'il est porteur aussi d'une lettre par laquelle vous lui accordez ce monument; il propose de l'enlever.

Nous aimons à rendre justice au zèle éclairé du citoyen Lenoir, à qui les arts ont de si grandes obligations; mais nous aimons à espérer que vous maintiendrez votre arrêté en faveur du Conservatoire, d'après les observations suivantes :

Le lambris dont il s'agit ne doit pas être considéré comme monument de sculpture, ni envisagé sous le rapport du dessin, mais comme travail de placage, de découpage, qui appartient incontestablement à cette partie de l'art du menuisier qu'on appelle marqueterie.

Pour exécuter ce lambris, on avait, pour ainsi dire, fait un appel aux talents des artistes les plus distingués en menuiserie; aussi le résultat de leur travail est-il le *nec plus ultra* de ce que l'art pouvait alors enfanter. Depuis cette époque, l'art a fait de grands progrès, surtout en exécutant avec autant de célérité que de justesse, par le moyen du découpoir à balancier, ce qui précédemment ne pouvait s'exécuter qu'avec lenteur et d'une manière moins sûre par le travail de la main. Ce perfectionnement réduit la dépense à un millième peut-être, et c'est avec raison que vous avez accordé une récompense au citoyen Jouvet, d'après les procédés duquel sont exécutées les grilles à jour servant de parapet aux ponts de fer qui vont être établis.

Déjà le Conservatoire possède une collection d'ouvrages analogues, exécutés, les uns par les procédés anciens, les autres par le moyen du découpoir. De ce dernier genre sont les ouvrages de Boule, dont nous avons plusieurs chefs-d'œuvre en dépôt; nous possédons également un découpoir. Il importe donc à tous égards que le lambris d'Écouen entre dans le même dépôt comme monument historique de l'art, comme moyen de comparaison entre les divers âges de l'art de la menuiserie, comme servant de point de départ pour développer aux yeux des artistes la marche progressive du génie.

Placer ailleurs qu'au Conservatoire ce monument, ce serait mutiler en quelque sorte l'histoire de la menuiserie et rompre la série des connaissances qui présentent la marche successive de l'art depuis son enfance jusqu'au *maximum* de ses progrès.

Citoyen Ministre, les observations que vous soumet le Conservatoire paraissent irrésistibles, et nous aimons à espérer que vous confirmerez sans délai la décision par laquelle vous nous aviez chargé d'enlever ce monument pour le classer dans une collection où sa place est marquée, où la justice et la raison l'appellent.

Salut et respect.

Signé : Molard.

4°

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Paris, le 4 messidor an IX de la République une et indivisible (23 juin 1801).

Le Ministre de l'Intérieur au Conservateur du Musée des Monuments français.

CITOYEN,

Il a été décidé que la boiserie du château d'Écouen, dont vous demandez le transport à Paris, serait déposée au Conservatoire des modèles et machines pour servir à l'histoire de l'art et à l'étude.

Comme je pense que cet objet est particulièrement recommandable sous le rapport de l'art du dessin, et qu'on ne pourrait le partager sans en déranger l'ensemble et en détruire tout l'intérêt, je vous invite à vous entendre à ce sujet avec le citoyen Molard. Il serait possible qu'il trouvât au Musée des Monuments français quelque chose qui convînt davantage à l'établissement qu'il dirige. Dans ce cas, vous voudrez bien me faire connaître l'échange dont il conviendrait avec vous, afin que, s'il y a lieu, je vous autorise à l'effectuer.

Je vous salue. CHAPTAL.

CCCL

Quittance du prix de six vitraux de NICOLAS PINAIGRIER vendus à LENOIR par Mme de La Briffe.

Je reconnais avoir reçu du citoyen LENOIR la somme de deux cents francs, à-compte de celle de quatre cents francs qu'il doit me remettre pour six tableaux vitraux qui lui ont été vendus par madame de La Briffe, et dont je suis chargé par elle de lui remettre lesdits tableaux et d'en recevoir le montant.

A Paris, ce 3 messidor an IX de la République (22 juin 1801).

VALENTIN COLLENBERG.

Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen Alexandre LENOIR la somme de quatre cents francs pour solde de six tableaux peints sur verre par NICOLAS PINAIGRIER, qui lui ont été vendus par madame de La Briffe [1], qui m'a chargé de recevoir le montant de cette somme en son nom, dont quittance.

A Paris, le 3 messidor an IX de la République française (22 juin 1801).

Aprouvé l'écriture ci-dessus.

VALENTIN COLLENBERG [2].

Une lettre du Ministre, donnant l'autorisation de faire cette acquisition sous la date du 24 prairial an IX (13 juin 1801), contient cette note ajoutée : « *Nota.* — Ils sont peints en grisaille par le moyen de l'*oxyde de fer* et non *émaillés.* »

[1] Ce sont six grisailles de dix pouces sur six de haut, représentant les Arts. (Voir LENOIR, *Musée des Monuments français*, VI, 36-37, avec une planche représentant l'*Histoire naturelle.*) — A. DE M.

[2] Voy. t. I, p. 245 et 246.

CCCLI

Quittance du prix de trois figures vendues par Donjeux à Lenoir [1].

Je soussigné, au nom et comme fondé de pouvoir du citoyen Thomas Lebon de Briermont, demeurant à Paris, rue Poissonnière, n° 169, et en conséquence du consentement fait double entre le citoyen Lebon de Briermont et le citoyen Nicolas-Antoine-Vincent Dehaye Donjeux, demeurant au Grand-Gentilly, reconnais avoir reçu du citoyen Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, la somme de quinze cents francs pour le prix de la vente faite par le citoyen Donjeux audit Musée de trois figures de marbre représentant, savoir : *Neptune*, une *Nymphe assise* et une *Diane* très-mutilée, dont quittance.

A Paris, ce 5 messidor an IX de la République (24 juin 1801).

Pour *duplicata :* Bouittiat, *huissier*.

CCCLII

Quittance du prix des sculptures de l'église Saint-André des Arcs, acquises par Lenoir.

Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, la somme de deux cent quarante francs pour l'acquisition de plusieurs monuments de sculpture provenant de l'église Saint-André des Arcs [2], dont quittance.

A Paris, ce 6 messidor an IX de la République française (25 juin 1801).

Batteux.

CCCLIII

Dépôt de tableaux appartenant au sieur Honoré dans le Musée des Monuments français.

1°

Paris, ce 6 messidor an IX (25 juin 1801).

Alexandre Lenoir, *administrateur, etc., au Ministre de l'Intérieur.*

Citoyen Ministre,

Le citoyen Honoré, mon parent, rentier, domicilié à Écouen, m'ayant chargé de recevoir chez moi une suite de tableaux qu'il avait à Paris et dont il désire se défaire, je n'ai pas cru devoir les recevoir sans vous en donner avis.

Je joins ici copie de la lettre qu'il m'a adressée à ce sujet, et la note détaillée desdits tableaux avec leur estimation.

Cette mesure, Citoyen Ministre, m'a paru nécessaire pour constater le dépôt du citoyen Honoré et prévenir les contestations qui pourraient s'élever dans des cas imprévus.

Salut et respect. L. N.

[1] Voy. la pièce CXCIX, t. I, p. 222.
[2] Voy. t. I, p. 238, n° CCVII.

(Le Ministre, approuvant la précaution prise par Lenoir, l'autorise par lettre du 5 thermidor an IX (24 juillet 1801) à recevoir les tableaux du sieur Honoré.)

2°

Paris, ce 3 messidor an IX (22 juin 1801).

Citoyen,

Vous ayant fait part que mon intention était de vendre neuf de mes tableaux, vu la dépense que j'ai été obligé de faire cette année pour la réparation de ma campagne; puisque vous voulez bien avoir la complaisance de les recevoir, j'espère de même que vous voudrez bien vous en occuper pour m'en procurer la vente, les ayant mis au plus bas prix possible.

Salut et respect.

Il paraît convenable de vendre les huit tableaux, montant ensemble à douze cent vingt francs; quant au Valentin, il peut se vendre séparément, vu que c'est un grand tableau.

Ant. M. Honoré, *rentier*.

Vous avez ci-derrière la note desdits tableaux montant ensemble à dix-huit cent vingt francs :

Deux tableaux pendants de Lancret, peints sur bois, représentant des *musiciens*, hauteur 13 pouces, largeur 8 pouces et demi; ces deux tableaux pendants dans leur bordure dorée.

Un tableau peint sur toile, représentant un *pot de fleurs*, dans sa bordure dorée, hauteur 16 pouces, largeur 13 pouces; lesdits trois tableaux, estimés ensemble cent vingt francs, ci 120

Un tableau peint sur cuivre dans sa bordure dorée, la *Représentation* (*sic*) *de l'Enfant Jésus au Temple par la Vierge et saint Joseph*, hauteur 19 pouces, largeur 13 pouces; cette peinture est d'après Rubens, estimée cent francs. 100

Un tableau dans sa bordure dorée, peint sur toile, représentant un *Siége*, et, sur le devant, on y voit Louis XIV, accompagné des généraux de sa suite, peint par Martin, hauteur 23 pouces, largeur 19 pouces, estimé deux cents francs. 200

Un tableau, peint sur toile, dans sa bordure dorée, par Bouché, dans un fond de paysage, avec des *déesses et un vieillard représentant le Dieu de la Fable*, hauteur 19 pouces, largeur 24 pouces, estimé deux cents francs. 200

Deux tableaux pendants, dans leur bordure dorée, peints sur bois, représentant un paysage, et, sur le devant, des enfants qui dansent et jouent, hauteur 13 pouces, largeur 18 pouces; ces deux tableaux sont très-précieux par leur rareté en France. Ils sont peints par Getka, dit Dietrichy; ce peintre, de son vivant, était attaché au roi de Prusse. Ils m'ont coûté, il y a seize ans, sans bordure, mille livres, dans une vente, hôtel de Bullion, estimés six cents francs. 600

Lesdits huit tableaux doivent être vendus ensemble douze cent vingt francs, ci 1220

Un grand tableau, original de VALENTIN, peint sur toile, dans sa bordure dorée, largeur 4 pieds 5 pouces, hauteur 3 pieds 4 pouces; ce tableau a été acheté à la vente du cabinet de feu LEMONIER, architecte, rue de Tournon, à Paris, estimé six cents francs. 600

TOTAL. 1820

CCCLIV

Transport du monument de la famille de Villeroy et de celui de Dubuisson, érigés dans l'église de Magny.

1°

Paris, le 25 thermidor an IX (13 août 1801).

Le Ministre de l'Intérieur au préfet de Seine-et-Oise, à Versailles.

Le citoyen LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, est chargé, Citoyen Préfet, de faire transporter, de Magny à Paris, un bas-relief et diverses statues de la famille Villeroy [1].

Je vous invite à donner les ordres nécessaires pour qu'il n'éprouve aucune difficulté dans cette opération.

Le citoyen LENOIR vous remettra avec cette lettre la note des objets qu'il doit faire transporter.

Je vous salue. CHAPTAL.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Oise, PEYRONET.

Note des objets qui composent le mausolée de Villeroy, conforme au rapport présenté au Ministre de l'Intérieur.

1° Trois statues en marbre blanc, dont une de femme, vêtues à la manière du temps; chacune accompagnée d'un prie-Dieu aussi en marbre;

2° Deux figures accessoires aussi de marbre blanc;

3° Quatre colonnes de marbre, d'environ huit pieds de haut, dont deux en brèche violette et deux en albâtre blanc; l'une d'elles est cassée en deux morceaux;

4° Trois tables de marbre noir et autres débris provenant dudit mausolée.

Signé : LENOIR.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Oise, PEYRONET.

(D'autres lettres, de divers correspondants et notamment du sieur Carillon, maire de Magny, sont jointes au dossier. Elles n'apprennent aucun fait nouveau et sont toutes relatives aux négociations préparatoires pour le transport du monument.)

[1] Voyez tome I, p. 251-52, n°s CCXXII et CCXXIII.

2°

État de la dépense faite pour le transport des marbres accessoires et colonnes faisant partie du monument qui avait été érigé à la famille des Villeroy dans la ci-devant église de Magny, département de Seine-et-Oise, en date du 25 thermidor an IX (13 *août* 1801), *savoir :*

Deux colonnes de brèche africaine, de $3^m,25$ de haut et de $0^m,45$ de diamètre.

Deux autres colonnes de spath d'Angleterre, de $2^m,55$ de haut et de $0^m,30$ de diamètre.

Trois tables de marbre noir, de chaque $1^m,80$ de haut sur $0^m,94$ de large et ensemble $0^m,65$ d'épaisseur.

Sept autres tables de marbre *idem,* de $1^m,80$ de haut sur 1 mètre de large et $0^m,65$ d'épaisseur.

Une table, aussi de marbre noir, de $1^m,80$ sur $1^m,90$ de large et $0^m,08$ d'épaisseur.

Pour effectuer lesdits transports et empêcher que les susdites colonnes n'éprouvent aucune avarie, il a été fourni 15 robes (*sic*) de bateaux.	23	75
Trois voitures, à quatre chevaux chaque, employées cinq jours, à raison de 36 francs par jour, compris les péages.	540	»
Six sacs de plâtre, pris à Magny, pour sceller ensemble lesdits marbres.	3	
Vingt-cinq bottes de foin, à 40 c. la botte.	10	»
Pour charger les susdites voitures, les suivre et les décharger au Musée et ranger les susdits objets, employé vingt-cinq journées d'ouvriers, à 3 francs par jour, fait.	75	»
Des cordages pour éclisser les susdites colonnes.	36	»
TOTAL. . .	687	75

3°

État des dépenses faites pour le transport de trois figures à genoux de la famille des Villeroy de la ci-devant église de Magny, département de Seine-et-Oise, au Musée des Monuments français, à Paris, en vertu des ordres du Ministre de l'Intérieur, en date du 25 thermidor an IX (13 *août* 1801), *savoir :*

Lesdites trois figures à genoux, de la proportion de $1^m,95$ sur $0^m,50$ et $0^m,40$.

Leur prie-Dieu, de chaque 70 cent. de long, sur 30 carrés.

Pour effectuer ledit transport, avoir fait faire trois caisses ou châssis en charpente, de chacune quarante francs, fait.	120	»
Il a été employé une voiture à quatre chevaux cinq jours, à raison de trente-six francs par jour, y compris les péages.	180	»

Une autre voiture à deux chevaux, aussi employée cinq jours, à dix-huit francs par jour.	90 »
Pour encaisser les susdites figures, il a été employé quinze bottes de foin, à quarante centimes la botte.	6 »
Pour sortir les susdites figures d'un caveau où elles étaient déposées dans la ci-devant église, les charger sur les voitures, les décharger au Musée et rentrer dans la salle d'introduction, il a été employé quatorze jours et demi, à trois francs, fait.	43 50
Total.	439 50

4°

État des dépenses faites pour le transport du monument de Dubuisson qui avait été érigé dans la ci-devant église de Magny, département de Seine-et-Oise, donné au Gouvernement[1] *par le citoyen Bétencourt, ledit transport autorisé par le Ministre de l'Intérieur en date du* 25 *thermidor an IX* (13 *août* 1801), *ledit composé de, savoir :*

Un bas-relief en marbre blanc, de 1m,90 de long sur un mètre de large, et de 0m,25 d'épaisseur.

Huit tables de marbre de Flandre, de chaque 1m,90 de long sur 1 mètre de large, et ensemble 0m,65 d'épaisseur.

Le chapiteau dudit, en deux morceaux de chaque 1m,50 de long sur 0m,50 et 0m,38 d'épaisseur.

Le socle, aussi en deux morceaux, de chaque 1m,50 de long sur 0m,50 et 0m,35 d'épaisseur.

Pour transporter les susdits objets, il a été employé une voiture à quatre chevaux cinq jours; à raison de trente-six francs par jour, compris les péages, fait la somme de.	180 »
Plus une voiture à deux chevaux, aussi cinq jours; à dix-huit francs par jour, compris les péages, fait.	90 »
Pour garantir de la casse les susdites tables, les avoir scellées ensemble, employé trois sacs de plâtre	2 65
Pour emballer les susdites, avoir employé vingt bottes de foin, à quarante centimes la botte, ci.	8 »
Pour charger les susdites, les suivre le long de la route, les décharger au Musée et ranger lesdits objets, employé vingt-deux journées d'ouvriers, à trois francs par jour, fait.	66 »
Total. . . .	346 65

[1] Voyez t. I, pièce CLXXIII. Lenoir avait estimé le transport de tous les monuments de Magny à 400 francs.

5°

Description du monument de reconnaissance que l'on doit ériger dans l'église de Magny, en Vexin français, en la mémoire de M. Dubuisson, curé doyen de Magny, décédé le 14 octobre 1784, âgé de quatre-vingt-un ans, après quarante-deux années de fonctions les plus pénibles dans cette place.

La base du monument a 12 pieds de longueur et 6 de hauteur. A chaque bout de ladite base il y aura une fiole lacrymatoire en bronze, et au milieu est gravée l'épitaphe.

Au-dessus de cette base sera posé un bas-relief de 4 pieds de longueur, sur 2 pieds 8 pouces de hauteur, en marbre blanc, composé d'une femme et deux enfants; ladite femme tenant le portrait de grandeur naturelle du curé de Magny, et aux deux côtés dudit bas-relief, il y aura trois gradins. Ensuite sera adaptée sur la pyramide une lampe sépulcrale aussi en bronze[1].

ÉPITAPHE.

PÈRE PLUTOT QUE PASTEUR
IL SOULAGEOIT OU PRÉVENOIT LES BESOINS DE SES ENFANTS
IL LES ÉCLAIROIT PAR SES CONSEILS
LES SOUTENOIT PAR SON COURAGE
ET LES INSTRUISOIT PAR SES EXEMPLES.
SES MOEURS FURENT DOUCES ET PURES
SES VERTUS SANS FOIBLESSE ET SANS FASTE

6°

Paris, le 18 brumaire an X (9 novembre 1801).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, au citoyen Carillon, maire de Magny.*

CITOYEN MAIRE,

Je m'empresse de vous annoncer que, le 9 de ce mois, le Ministre de l'Intérieur a pris un arrêté par lequel il m'autorise à mettre à votre disposition :

1° Deux colonnes de marbre noir, de 9 pieds de proportion, avec bases et chapiteaux en pierre;

2° Une statue de *Vierge* pour orner le temple de votre ville et en échange des deux colonnes de brèche que vous m'avez remises pour le Musée que je dirige, vous prévenant toutefois que les frais de transport seront à la charge de la commune de Magny.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien me prévenir du jour où vous ferez prendre ces objets, afin que je puisse donner les ordres convenables pour qu'ils vous soient remis.

Salut et considération. LENOIR.

[1] Le monument élevé par le citoyen Betencourt à la mémoire de son oncle était réclamé par lui. A la correspondance sont joints des extraits des délibérations du Conseil municipal de Magny, établissant les droits du demandeur, reconnus par le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Magny. Le monument avait été érigé en 1785. — J. G.

CCCLV

Correspondance au sujet de plusieurs colonnes de marbre de Gênes provenant de l'abbaye de Baume (Doubs), et demande, par AL. LENOIR, d'une mission dans les départements.

1°

Paris, le 1er fructidor an IX de la République française une et indivisible (19 août 1801).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur* [1].

CITOYEN MINISTRE,

Je viens de recevoir une affiche [2] qui annonce que le Domaine national du département du Doubs va faire vendre : 1° quatre colonnes de marbre de Gênes, portant quatorze pieds passés, d'un seul fût, d'ordre composite; 2° tous les marbres de Gênes, Campan, composant les frises, piédestaux, etc., de la ci-devant abbaye de Baume; 3° un bloc de marbre assez considérable, encore brut, dont on n'exprime pas la qualité.

J'observe, Citoyen Ministre, que cette vente est contraire non seulement au bien des arts, mais encore aux intérêts de la chose publique : 1° parce que les marbres et notamment les quatre colonnes d'un volume extraordinaire, ne pouvant pas être employées, seront vendues à un prix au-dessous du médiocre, ainsi que le bloc annoncé sur l'affiche, ce qui est prouvé par l'envoi de l'affiche à Paris pour stimuler l'intérêt de nos marbriers, et il est plus que certain que les frais de transport de ces colonnes et du bloc à Paris seront bien au-dessus de leur valeur; 2° parce qu'en ne vendant pas, on conserverait aux arts des matières précieuses auxquelles des artistes habiles ont donné à grands frais des formes raisonnées et agréables, ce qui est presque impraticable dans les circonstances présentes.

Voilà, Citoyen Ministre, le sort de la majeure partie des monuments des arts et des objets précieux qui couvrent encore le sol de la France. Vous pouvez arrêter les dilapidations organisées, qui anéantissent d'une manière juridique tout ce qui a du prix. Le Musée que je dirige est plein de morceaux

[1] Cette négociation, qui sembla d'abord aboutir à une fin de non-recevoir, fut reprise six ans plus tard, comme on le voit par les pièces de 1807 qui seront publiées plus loin; nous n'avons pu les rapprocher de celles-ci, parce qu'il y est question d'autres objets, ce qui nous oblige à les laisser à leur date. — J. G.

[2] Voici le texte de la copie de l'affiche adressée par LENOIR au Ministre :

« MARBRES A VENDRE. — Le public est prévenu que, le 29 fructidor prochain, à trois heures de relevée, il sera procédé par-devant le sous-préfet de l'arrondissement de Baume, séant audit lieu, département du Doubs, à la vente : 1° de quatre colonnes en marbre de Gênes, portant 14 pieds 4 pouces de hauteur, d'ordre composite, avec renflements; 2° de tous les marbres, tant de Gênes que de Campan, composant les frises, piédestaux, entablements desdites colonnes; le tabernacle, le pavé du chœur, le placage d'une partie de l'église de la ci-devant abbaye de Baume; 3° enfin d'un bloc de marbre assez considérable, encore brut.

Le receveur du Domaine national,

Signé : GRAND.

A Besançon, de l'imprimerie de Félix Charmet. »

admirables que j'ai achetés pour les sauver de la destruction qui les menaçait.

Permettez-moi de vous proposer un moyen que je crois favorable aux arts et aux intérêts du Gouvernement :

1° Il convient que vous m'autorisiez à parcourir les départements avec les pouvoirs convenables et suffisants pour visiter non-seulement les domaines destinés à être vendus, mais encore propres à arrêter la vente des monuments et objets d'instruction qui pourraient être déjà compris dans les domaines dont la vente serait arrêtée.

2° A chaque visite d'un département, je vous remettrai un rapport motivé; 1° sur les monuments à recueillir pour Paris; 2° sur leur destination dans cette ville (pour éviter les doubles emplois); 3° sur ceux qui méritent d'être conservés dans chaque département comme monuments des arts ou comme objets d'instruction. Tous ces objets resteraient sous la surveillance des préfets jusqu'à ce que vous ayez prononcé d'après le rapport que je vous aurai présenté.

Il me semble, Citoyen Ministre, que ce projet est conservateur des monuments, que l'on foule aux pieds dans certains départements, et qu'il est économique, puisqu'en me chargeant de ce travail, vous n'avez que des frais de voyage à remplir. Non-seulement ces visites seront avantageuses pour le Musée des Monuments français, mais encore pour les autres établissements qui dépendent de votre direction.

Ce travail, si vous l'acceptez, peut se commencer en l'an X. Je vous prie, Citoyen Ministre, si vous acceptez la proposition que j'ai l'honneur de vous adresser, de vouloir bien me le faire connaître au plus tôt, parce que, d'ici à l'époque où je pourrai me mettre en marche, je prendrai les renseignements convenables à ce travail.

Je pense, Citoyen Ministre, que vous devez arrêter la vente, non pas des pavés, des tabernacles et placages portés sur l'affiche que je joins ici, mais celle des colonnes et du bloc de marbre qui y est annoncé, vous faisant instruire de suite par le préfet du département du Doubs de quelle nature peut être ce bloc. Il sera toujours temps de le mettre en vente, lorsque vous aurez été instruit de sa qualité, après que vous aurez donné votre avis.

Salut et respect. LENOIR.

Nota. — Les marbres que l'on tire des carrières de Gênes sont ordinairement ce que les marbriers appellent vert de mer, vert d'Égypte, vert de Gênes, et ces marbres ne sont plus communs en France.

2°

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 19 fructidor an IX de la République française une et indivisible (6 septembre 1801).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *rue des Petits-Augustins.*

J'ai reçu, Citoyen, la lettre dans laquelle vous m'informez qu'on va mettre

en vente, dans la ci-devant abbaye de Baume, quatre colonnes en marbre de Gênes, de 14 pieds de haut, toutes les frises et piédestaux en marbre Campan, et un bloc de marbre brut considérable, etc. Comme ces objets vous paraissent intéressants pour les arts, vous m'invitez à m'opposer à la vente qui va en être faite, en m'observant que le prix qu'on en retirera sera bien au-dessous de leur valeur.

Il m'est impossible, Citoyen, de m'opposer à la mesure qui a été prise par le Ministre des Finances, puisqu'elle n'a eu lieu que d'après mon consentement, et lorsqu'il a été décidé que ces colonnes et ces marbres ne devaient pas être réservés et ne seraient d'aucune utilité pour les arts.

Quelque avantageux que fût pour la conservation des monuments qui se trouvent dans les départements le voyage que vous me proposez de faire, je ne puis l'autoriser comme vous me le demandez. Le but de cette mission se trouve déjà rempli par la surveillance que les préfets sont chargés d'exercer et qui fait partie de leurs attributions.

D'ailleurs vous ne pourriez enrichir le Musée dont la direction vous est confiée qu'en dépouillant les monuments conservés, ce qui ne peut être dans votre intention.

Je vous salue. CHAPTAL.

CCCLVI

Lettre du Ministre à LENOIR au sujet de l'état de l'église de Triel.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 3 fructidor an IX (21 août 1801).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur, etc.*

J'ai reçu, Citoyen, la lettre que vous m'avez écrite, le 23 thermidor dernier, relativement au mauvais état de l'église de la commune de Triel. Je viens d'inviter le préfet du département de Seine-et-Oise à faire visiter cet édifice et à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents qui pourraient résulter d'un écroulement subit.

Je vous salue. CHAPTAL.

CCCLVII

Quittance donnée à ALEXANDRE LENOIR par le propriétaire de Gaillon.

Je reconnais avoir reçu de M. LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, la somme de deux cent cinquante livres, à-compte et à valoir sur des pierres que je lui ai vendues, provenant de la démolition du ci-devant château de Gaillon [1].

Paris, le 12 fructidor an IX (30 août 1801).

Signé : PROVOT [2].

[1] Voy. t. I, p. 246, la liste des débris de Gaillon, vendus à LENOIR.
[2] Le cit. Provôt fils, banquier, rue de Grétry, n° 436.

CCCLVIII

Lettre du citoyen Avelin sur la peinture sur verre, dont il dit avoir retrouvé le secret[1].

Au citoyen LEBRUN, *Consul de la République française.*

CITOYEN CONSUL,

Le nommé Avelin, jaloux de vous témoigner sa reconnaissance sur la protection que vous accordez aux arts, prend la liberté de s'adresser à vous, Citoyen Consul, sur la découverte d'un secret qui depuis deux siècles est dans l'oubli le plus profond, parce que aucun de ceux qui l'ont possédé ne l'ont jamais déclaré. Cet art est celui des anciennes peintures sur verre, que l'Europe a toujours admirées. Il ose même se flatter que cet art n'a point été au période où son application et ses expériences le porteraient.

Il désirerait donc, Citoyen Consul, avoir le bonheur de vous présenter l'extrait du rapport de l'Académie des sciences de Paris, en 1787, et le tableau qu'il a fait en 1789.

Je suis, Citoyen Consul, avec un profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé :* AVELIN,
vitrier, rue de Tracy, n° 13.

Paris, le 14 fructidor an IX de la République française (1er septembre 1801).

(Voyez la réponse de LENOIR, consulté sur la valeur des procédés du sieur Avelin, tome I, p. 291, n° CCLXXXIII.)

CCCLIX

Stalles de la chapelle de Gaillon.

1°

Lettre de SAUVÉ *à* ALEXANDRE LENOIR.

Gaillon, le 19 fructidor an IX (6 septembre 1801).

Je voudrais, Monsieur, que vous soyez à Gaillon. Je viens de découvrir la plus belle boiserie que l'on puisse voir. Pour vous en faire une idée, la broderie de la chapelle n'est rien. Ce sont les stalles qui ornaient cette chapelle, garnies d'arabesques plus belles les unes que les autres : des clochetons, des culs-de-lampe, des bas-reliefs et des grands panneaux de deux pieds de large forment la devanture des stalles. Le dossier peut avoir dix pieds de haut. Deux voitures pourraient tout enlever.

J'ai vu le maire à ce sujet. Les objets appartiennent à la commune, lui ont été donnés par M. Provôt. J'ai rendez-vous avec le maire et l'adjoint demain matin. Il paraît qu'ils tiennent à un prix quelconque pour ces objets. Ils m'ont dit qu'il fallait qu'ils réparent leur église, que tous les vitraux sont cassés et plusieurs petits détails dans leurs intérêts. S'ils ne sont pas trop exigeants, je traiterai avec eux; si c'est le contraire, je vous en instruirai.

Revenez sitôt la présente reçue, vous ne regretterez pas votre voyage.

Je vous salue avec respect. SAUVÉ.

[1] Voy. t. I, p. 291, nos CCLXXXII et CCLXXXIII. Cet inventeur, nommé Aveline par erreur dans le premier volume, s'appelait Avelin.

2°

Délibération de la commune de Gaillon[1].

Cejourd'hui 20 fructidor an IX de la République française, après-midi (6 septembre 1801), le citoyen Baroche, maire de la commune de Gaillon, a fait assembler en l'église dudit lieu les habitants en la manière accoutumée.

Où étant, leur a fait part que le Gouvernement était à la recherche de morceaux d'architecture et sculpture; que la commune était propriétaire de stalles provenant de la ci-devant chapelle du ci-devant château de Gaillon, qui ont été vus et examinés par le citoyen ... (*sic*), qui les a trouvés être très-utiles aux arts de ce genre, et s'est offert d'en faire l'acquisition pour et au nom du Gouvernement; que, sur cette proposition, le maire a cru devoir en prévenir les habitants de sa commune pour décider quel prix on les lui vendrait, ou si on s'en rapporterait à gens sur ce connaisseurs, attendu qu'aucun des habitants n'est présumé en connaître la valeur, ce que le maire a mis en délibération.

Et, après avoir lesdits habitants délibéré, il a été convenu et arrêté unanimement de consentir à l'enlèvement desdites stalles et de s'en rapporter au citoyen LENOIR, chargé de faire faire ces recherches, étant assez connaisseur pour en fixer la valeur réelle, pour icelle reçue être employée aux dépenses de la commune, dont elle se trouve considérablement grevée et sans espoir de les racquitter.

Cette proposition et délibération bien entendues ont été consenties par les soussignés, bien et dûment avertis, et ont signé le présent pour être remis audit citoyen... et l'autre aux mains du maire lesdits jours, lieu et an.

3°

Le 2e complémentaire an IX (19 septembre 1801).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *etc.*

Je vous adresse, Citoyen, la lettre que vous me demandez pour le maire de Gaillon.

Je l'autorise à vous remettre la boiserie de la chapelle du château que les habitants de cette commune offrent pour le Musée des Monuments français.

Signé : CHAPTAL.

[1] Il est ici question de *céder* ces stalles au Gouvernement. Dans la réponse du Ministre au maire de Gaillon (t. I, p. 248), et dans la lettre à LENOIR publiée ci-après, Chaptal considère ces boiseries comme offertes en don gracieux. Sur toute cette affaire, voyez d'ailleurs le tome I, p. 247, n° CCXIX, et notamment la lettre de LENOIR du 24 fructidor; elle prouve qu'il s'était empressé de se rendre à l'appel de SAUVÉ.

4°

Gaillon, le 5e complémentaire an IX (22 septembre 1801).

Baroche, maire, au Ministre de l'Intérieur.

Le citoyen Lenoir m'a fait remise de la lettre que vous m'avez adressée, datée du 2e complémentaire, pour valoir de réponse à celle que je lui avais écrite le 21 de ce mois, comme si elle contenait l'offre pour ma commune, par mon organe, de déposer au Musée des Monuments français la boiserie des stalles du ci-devant château de Gaillon.

Par ma lettre écrite au citoyen Lenoir, je lui ai mandé que c'était bien là mon intention, et d'une partie des habitants, mais non du général; que, malgré leur refus d'y consentir et de suivre le conseil que je leur ai donné, j'aurais soin de ces objets pour qu'ils n'échappent pas au Gouvernement. Mon but était aussi de lui donner avis de ce qui se passait et de procurer au Gouvernement ces objets moyennant une indemnité pour la commune, et par ce moyen la mettre à portée d'acquitter ses dettes (ou plutôt partie), car elles sont par trop considérables, occasionnées dans nos cantons par les troupes qui y ont été envoyées pour cause d'arrestation des malles, et cependant, sur notre territoire, il n'a été volé en tout que deux cents francs en sous.

Quant aux remercîments que vous me faites de cette offre, je vous en suis infiniment obligé quant à moi, parce que c'était mon intention; mais d'en transmettre aux habitants ce témoignage de votre satisfaction, je n'en ai rien fait, parce que ce n'était pas le vœu du général et parce que, si je m'étais permis de faire pareille chose à leur insu, je me serais mis dans le cas de perdre la confiance de ceux qui en ont encore en moi. En conséquence, pour ces habitants votre lettre restera ignorée et comme non avenue.

Le citoyen Lenoir m'ayant paru désirer emporter avec lui à Paris quelques morceaux de ces objets pour être à portée de les faire voir, je l'ai mis à même de prendre ce qu'il jugerait à propos, sans consulter personne.

Ce qui m'a fait plaisir, c'est qu'une voiture a été chargée publiquement, et qu'il ne m'est pas parvenu le plus léger murmure; ce qui, en quelque sorte, me fait entrevoir qu'ils ont regret de n'avoir pas suivi ce que je leur avais conseillé.

Pour l'enlèvement du restant de ces objets, et pour moi personnellement, je crois, Citoyen Ministre, qu'il serait nécessaire qu'il me soit adressé un ordre de le remettre à ceux qui seront chargés de l'enlever, avec promesse qu'il en serait payé la valeur par le Gouvernement d'après l'estimation qu'il en fera faire.

Si notre commune n'était pas obérée au point où elle est, je ne doute nullement qu'elle n'en eût fait l'offre; mais que, s'en trouvant propriétaire, c'est un moyen puissant et tolérable de réclamer une indemnité, qui, quant à moi, me serait d'un grand secours pour faire faire les réparations de leur église et acquitter une partie des dettes arriérées, car toujours dépenser

sans pouvoir faire autrement, emprunter et ne point payer, il est impossible que cela puisse continuer, ce qui, malgré toute ma bonne volonté, me forcerait de donner ma démission pour me décharger de créanciers importuns et qui cependant ont droit de demander, par le défaut d'espoir de pouvoir jamais les payer, sans secours, attendu la pauvreté et malaisance de nos habitants.

J'ai l'honneur d'être, très-respectueusement.

BAROCHE, *maire* [1].

CCCLX

Lettre du sieur Delafollie au sujet des tombeaux de l'abbaye de Bonport par lui vendus au Musée des Monuments français [2].

Bonport, le 22 fructidor an IX (9 septembre 1801).

Delafollie, au citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

CITOYEN,

Je suis prêt d'effectuer l'envoi des objets détaillés dans votre dernière du 4 courant.

Savoir :

1° La *Colonne de Desportes,* son piédestal en pierre, revêtu de marbre; ses accessoires, et le médaillon en bronze.

2° La statue couchée, en pierre, du Grand Veneur, avec le masque en marbre.

3° La statue de même nature, de sa femme et son masque.

4° Le bas-relief gothique, en pierre, avec son cadre en bois.

Vous paraissez désirer les pierres ornées de petites arcades appartenant au monument du Grand Veneur. Je les joindrai à l'envoi, sans que cela augmente notre prix convenu ; mais aussi, je vous observe que, lorsqu'il a été question de tous ces objets, le fût de la colonne a été distrait, et ne faisait point partie de notre marché. Si votre mémoire ne vous rappelait point ce qui fut dit à cet effet, consultez la personne qui était avec vous. Vous trouvâtes l'un et l'autre le fût cassé, commun, et vous dites que le Musée en était plein et que vous n'en aviez pas besoin. Marquez-moi si vous êtes d'accord.

Vous avez omis le bas d'une grille en bois que j'ajoute également à l'envoi.

Je ne serais pas peu reconnaissant si vous trouviez l'occasion de placer mes marbres à Paris ; je vous les recommande.

Comme le bateau pourra se charger de ces objets dans six à huit jours, j'attendrai votre réponse et vous prie de croire à mon estime particulière.

DELAFOLLIE.

Plusieurs autres lettres de Delafollie, du 24 brumaire et 23 germinal an X,

[1] Voy. la suite de cette négociation et les lettres du maire de Gaillon dans le cours de l'année 1802 (3 juillet, etc.).

[2] Voy. tome I, p. 245, pièce CCXVI et CCXVII.

17 nivôse, 15 thermidor et 29 fructidor an XI, sur le même objet, sont jointes à celle-ci. Elles n'apprennent rien de nouveau : elles montrent seulement que le transport des monuments par eau rencontra de grandes difficultés qui entraînèrent de longs retards. Le 30 mai 1804 seulement, Delafollie donnait avis à Lenoir du départ des objets embarqués sur le bateau *la Geneviève*. Voici le détail de l'envoi tel qu'il est donné par le sieur Delafollie : « Savoir : trois grandes pierres ; un fût de colonne, marbre noir, tronqué dans les deux bouts ; deux statues brisées ; trente-quatre morceaux de marbre ; quarante-trois morceaux de pierre ; une caisse contenant une tablette de marbre noir, portant inscription ; un panier contenant les armoiries de Desportes et sa figure en bosse, de cuivre ; un cadre de bois et un bas de barrière *idem ;* tous lesdits objets formant le monument élevé à Philippe Desportes devant vous être livrés sur le port à Paris, sans aucuns frais de voiture, port et débarquement. »

Peu de temps après, le 11 juin 1804, le sieur Delafollie donnait à Lenoir la quittance suivante : « Je soussigné reconnais avoir reçu de Monsieur Lenoir, administrateur des Monuments français, la somme de cinq cent cinquante francs pour divers monuments provenant de l'abbaye de Bon-Port, suivant le détail inséré dans ma lettre d'avis du 10 prairial an XII. »

Plus tard, Delafollie entretint une correspondance très-suivie avec Lenoir, pour parvenir à céder à l'État les bâtiments même de l'abbaye qu'il proposait de convertir en dépôt de mendicité. — On verra les pièces concernant cette nouvelle affaire, à la date du 31 janvier 1809.

CCCLXI

Acquisition d'un buste de Voltaire exécuté par Houdon.

Ce 28 fructidor an IX (15 septembre 1801), j'ai acheté pour le Musée, à M. Sellier, marchand de curiosités, rue de Seine, un buste en marbre de *Voltaire*, sculpté par M. Houdon, membre de l'Institut.

J'ai payé ledit buste 500 francs. (*Note de Lenoir.*)

CCCLXII

Le Ministre de l'Intérieur refuse d'autoriser l'enlèvement de plusieurs objets d'art se trouvant dans l'église de Gisors.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 4 complémentaire an IX (21 septembre 1801).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Vous m'avez demandé, Citoyen, l'autorisation nécessaire pour pouvoir procéder à l'enlèvement et au transport de divers objets d'art que vous me désignez et qui se trouvent dans l'église paroissiale de Gisors.

Les départements auraient le droit de se plaindre si on leur enlevait ainsi tout ce qu'ils peuvent posséder de précieux.

Quel que soit le zèle qui vous anime pour l'établissement que vous dirigez, il m'est impossible de consentir au dépouillement d'une église qui subsiste dans son entier.

Mais, d'après ce que vous me dites sur le prix de ces objets relativement aux arts, je viens d'écrire au préfet d'en soigner la conservation.

Je vous salue. CHAPTAL.

CCCLXIII

Le Ministre de l'Intérieur autorise LENOIR à remettre au Conseil des Mines les objets sans intérêt pour son Musée, qui pourraient convenir à cet établissement.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des arts.*

Paris, le 5 vendémiaire an X de la République française une et indivisible (27 septembre 1801).

J'ai appris du Conseil des Mines avec plaisir, Citoyen, que vous lui aviez prêté plusieurs objets intéressants pour l'exposition qui vient d'avoir lieu. Le Conseil m'a témoigné aussi qu'il serait quelquefois possible que vous puissiez échanger avec lui, ou lui remettre pour le Cabinet national qui est sous sa direction, quelques marbres ou autres substances minérales qui pourraient y être placés utilement.

Je vous autorise, en conséquence, à échanger avec le Conseil des Mines, pour le cabinet de minéralogie, les objets qui n'auraient point de mérite relativement à leurs formes ou à leur origine, et qui pourraient convenir à cet établissement. Je vous autorise, en outre, à remettre au Conseil les plaques ou échantillons de minéraux dont vous pourrez disposer sans faire tort au Musée qui est confié à vos soins.

Je vous salue. CHAPTAL.

CCCLXIV

Correspondance relative à l'acquisition d'un médaillon de Jacques Sirmond[1].

1°

A Clamart-sous-Meudon, ce 16 vendémiaire an X (8 octobre 1801).

Au citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

J'ai reçu, Monsieur, le 13 de ce mois, une lettre de M. Millin de Grand-Maison, l'un des conservateurs de la Bibliothèque nationale pour la partie des Monuments, à qui j'avais offert un portrait en marbre du célèbre Jacques Sirmond, Jésuite, l'auteur de la Compilation des *Conciles*, et, au jugement de tous les savants, l'un des plus illustres du dix-septième siècle.

Ce portrait, que M. LE BRUN, peintre, a vu, et qu'il a jugé d'un fini précieux, lui a paru digne d'être placé parmi ceux des hommes illustres de la nation.

M. Millin m'a écrit que son cabinet n'était destiné qu'aux siècles antiques,

[1] Voyez t. I, p. 251, pièce CCXXI.

et que c'était à vous, Monsieur, à qui je devais m'adresser comme conservateur des Monuments français.

Je me propose, à mon premier voyage de Paris, d'avoir l'honneur de vous voir à ce sujet, et je saisirai avec empressement cette occasion de faire connaissance avec un homme aussi recommandable à tant de titres.

En attendant, permettez que je vous l'offre par écrit, et vous indique le lieu où vous pourrez le voir à toute heure, chez mon fils, le citoyen Gin d'Oserg, chez le citoyen Montz, place Vendôme, n° 16. Si vos affaires vous portaient de ce côté et que vous ne trouvassiez pas mon fils, le citoyen Romain vous le montrerait en son absence.

C'est un portrait de famille que mon aïeul maternel, M. de Sirmond, greffier de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, a fait faire à grands frais par l'un des plus habiles sculpteurs du siècle de Louis XIV.

Si cette destination n'honorait la mémoire de mon grand oncle, il n'est aucun prix, malgré les malheurs que la Révolution m'a fait éprouver, qui pût me déterminer à en faire le sacrifice.

Salut et haute considération.

Gin,
Ancien jurisconsulte et homme de lettres.

Le 2 brumaire an X (24 octobre 1801), j'ai vu le médaillon en marbre représentant Jacques de Sirmond, sculpté par De Ferre, en 1698; je l'estime 400 francs. De Ferre paraît, d'après son faire, être élève de Sarazin. (*Note d'Alexandre Lenoir.*)

2°

Paris, le 19 frimaire an X (10 décembre 1801).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée, etc.*

Sur la proposition que vous m'avez faite, Citoyen, d'acheter, pour le Muséum des Monuments français, le médaillon en marbre de Jacques Sirmond, et d'après ce que vous me dites du mérite de cet ouvrage et des considérations qui vous en font demander l'acquisition, je vous autorise, Citoyen, à l'acheter du citoyen Gin, et à le payer la somme de 400 francs, ainsi que vous en êtes convenu avec ce littérateur.

Je vous salue.

Chaptal

CCCLXV

Incendie au Musée des Petits-Augustins.

Le 13 brumaire an X (4 novembre 1801).

Je préviens le Ministre que j'ai eu le feu chez moi; que la pièce où il a pris a été totalement incendiée, et que j'ai perdu une grande quantité de dessins, de gravures anciennes renfermées dans des portefeuilles, ainsi que des plâtres très-curieux et d'autres effets utiles à mon instruction.

Lenoir.

CCCLXVI

Esclaves de SIMON GUILLAIN, remis à LENOIR par le Musée central des Arts[1].

Paris, le 21 frimaire an X (12 décembre 1801).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur, etc., aux Citoyens composant l'Administration du Musée central des Arts.*

CITOYENS,

Je vous prie d'agréer mes remercîments des deux bas-reliefs, représentant des *Esclaves,* sculptés par SIMON GUILLAIN, dont vous voulez bien vous dessaisir en faveur du Musée des Monuments français.

Veuillez recevoir, Citoyens, la présente comme l'acte de transport de ces deux morceaux précieux et le récépissé qu'à juste titre vous réclamez.

Je saisis cette occasion avec empressement pour vous renouveler les sentiments d'une estime particulière que vous a vouée

Votre concitoyen,

L. N.

CCCLXVII

Fouilles sous la grosse tour de Saint-Germain des Prés. — Demande de restes d'Héloïse et d'Abeilard.

Paris, le 5 nivôse an X (26 décembre 1801).

Au Citoyen LENOIR, *conservateur et administrateur du Musée des Monuments français*[2].

Je ne sais, Citoyen, si vous avez connaissance qu'il se fait des fouilles sous la grosse tour de Saint-Germain des Prés. Il est instant que vous vous y transportiez pour y recueillir les monuments qui pourraient être cachés dans le sein de la terre. Ces fouilles se commencent; ainsi rien ne peut encore être altéré, car vous connaissez les ouvriers; je vous en avertis, si vous jugez convenable votre présence à ces fouilles.

J'ai acheté votre dernière édition sur les Monuments du Musée; elle est infiniment intéressante par le détail des exhumations faites à Saint-Denis et par la description des différents monuments que vous faites ériger dans l'Élysée du Musée, entre autres celui d'Abeilard et d'Héloïse. Ces époux malheureux, dont les noms ne peuvent se prononcer sans attendrissement, vont donc avoir un monument digne d'eux. Deux citoyens du Bureau de la Guerre désirent être présents au dépôt qui sera fait des cendres d'Abeilard et d'Héloïse dans le tombeau que vous leur préparez; je vous prie de vouloir bien leur accorder cet avantage; ils le méritent par leurs connaissances et leur amour pour les arts, pour ceux qui les cultivent, et pour ceux qui, comme vous, conservent à la Nation les monuments qui font sa gloire. Si

[1] Voyez t. I, p. 265, n° CCXXXIV.
[2] En note : Répondu le 6 dudit.

leurs noms peuvent être portés dans le procès-verbal qui doit être fait, rien ne leur sera plus agréable.

Je vous prie aussi, s'il est possible, de me conserver quelques portions des restes d'Abeilard et d'Héloïse, pour les déposer dans le monument que j'ai chez moi ; je vous les demande pour récompense des services que j'ai rendus au Musée, dans ce qu'il m'a été possible de faire et que vous n'avez pas oublié sans doute ; ce sera une marque de l'amitié que vous m'avez quelquefois témoignée, et que je crois que vous conservez toujours.

Je vous salue, et suis, avec tous les sentiments d'estime et de considération,

Votre concitoyen,

Lesieur,

Employé au Bureau de la Guerre.

CCCLXVIII

Description du mausolée de la famille d'Ennery, par Houdon (fin de 1801).

Détail d'un superbe mausolée sculpté par le célèbre Houdon [1].

Trois figures sous costume à la romaine, représentant, la première, madame la comtesse d'Ennery, épouse du comte d'Ennery, mort gouverneur en Amérique ;

La deuxième, mademoiselle d'Ennery, sa fille, âgée alors de cinq à six ans, placée au pied de sa mère ; devenue depuis duchesse de Lévis par son mariage contracté avec le duc de Lévis, fils du duc et maréchal de ce nom ;

La troisième, madame la comtesse de Blot, sœur du comte d'Ennery, une des plus belles femmes de son temps ; le tout en marbre magnifique, de 6 pieds de hauteur sur 6 pieds et demi de largeur ; au bas du mausolée est le buste du comte d'Ennery (marbre blanc).

CCCLXIX

Collection de vases étrusques offerts au Ministre par le citoyen Paroy [2].

1°

Au Ministre de l'Intérieur.

Le citoyen Paroy, amateur des arts et membre de toutes les ci-devant académies de France, étant en Italie en 1787, s'est trouvé, par un concours heureux de circonstances, à portée de faire acquisition d'une superbe collection de vases étrusques, qu'il a encore augmentée de deux autres cabinets. Son intention, en les achetant, était d'en enrichir sa patrie. M. Dangevilliers, directeur des arts et académies, lui procura au nom du Roi, l'entrée de cette

[1] Voyez t. I, p. 216-17, nos CXCV et CXCVI. La présente pièce complète utilement les détails fournis par les documents déjà parus. On a vu que ce tombeau n'entra pas au Musée des Monuments français. — J. G.

[2] Voyez sur cette affaire les pièces insérées dans le tome I, p. 277 et 278, sous les nos CCXLVIII, CCXLIX et CCL. Le ministre répondit, comme on l'a vu, par un refus, à la proposition du marquis de Paroy. — J. G.

collection en France, désirant en faire acquisition. La Révolution étant arrivée, le citoyen Paroy a sauvé sa collection en la renfermant dans une chambre isolée, qu'il a murée et oubliée pendant six ans. La Terreur étant dissipée, il a démoli cette cloison et a remis depuis au jour cette collection et facilité aux artistes les moyens d'en copier et dessiner les formes et les sujets. Le citoyen Millin, conservateur de la Bibliothèque, en a même fait graver plusieurs; M. d'Hancarville, fameux antiquaire, connaissait aussi cette belle collection et en a fait le plus grand éloge, ainsi que M. Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à Naples, avec qui le citoyen Paroy était fort lié.

Depuis, le citoyen Paroy, ruiné par la Révolution et obligé d'exercer son talent dans les arts pour subsister ainsi que sa famille, a mis en nantissement au Mont-de-Piété sa collection, où elle est encore. Il n'en parle que pour prouver la valeur de cette collection, puisqu'on lui a prêté dessus vingt-un mille cinq cents livres, et cette administration ne prête jamais plus que le cinquième de l'estimation faite par elle, qui est toujours bien au-dessous du prix de vente; ainsi donc elle vaut plus de cent mille francs. Le citoyen Paroy pourrait en traiter avec quelque puissance, mais il préférerait la conserver à sa patrie. Considérant que le Trésor national, étant très-surchargé, ne pourrait la payer en argent, le citoyen Paroy offre de prendre en échange un bien national à sa convenance, d'après l'estimation réciproque des deux objets, ou bien quelque objet qui puisse lui convenir. Il croit que sa proposition peut être agréée du Ministre. Il le prie de vouloir bien lui faire savoir sa réponse.

PAROY, rue Chabanais, n° 8.

Le 8 nivôse an X (29 décembre 1801[1]).

2°

Catalogue sommaire de la collection du marquis de Paroy.

SUR UNE TABLE.

Un grand vase séparé dans la forme de celui de Médicis, d'un pied dix pouces de haut, sur dix-neuf pouces six lignes d'évasement dans la partie supérieure, représentant d'un côté les *Remords d'Oreste*, et de l'autre les *Deux époques de la vie* par *Bacchus et Silène*.

Estimé six mille francs.

PREMIÈRE ARMOIRE.

Première tablette : trois grands vases à deux anses, enrichis de figures allégoriques et dessins;

Deuxième tablette : cinq autres de différentes formes, dont deux à figures et trois à simples vignettes;

Troisième tablette : cinq autres, dont trois à figures et deux unis;

Quatrième tablette : cinq autres, dont deux à dessins au collet, et les trois autres fond uni.

[1] Voyez les autres pièces relatives à cette affaire et la lettre du Ministre, refusant la somme nécessaire pour l'achat de la collection, dans le tome I, p. 277-278, n[os] CCXLVIII, CCXLIX.

DEUXIÈME ARMOIRE.

Première tablette : trois grands vases de forme évasée, avec anses de chaque côté, enrichis de figures et dessins;

Deuxième tablette : cinq vases dont deux petits, même forme, dont quatre à figures et dessins, et celui du milieu uni, avec simple guirlande à la gorge;

Troisième tablette : quatre grands vases de même forme, enrichis de figures et dessins;

Quatrième tablette : cinq vases plus petits, enrichis de figures et dessins.

TROISIÈME ARMOIRE.

Première tablette : cinq vases de différentes formes, dont trois avec figures et dessins, et deux formes de buires, fond uni; celui du milieu a la gorge cassée, mais les morceaux sont dedans;

Deuxième tablette : cinq vases de différentes formes, tous à figures et dessins;

Troisième tablette : cinq vases plus petits, aussi à figures et dessins;

Quatrième tablette : sept vases plus petits, aussi à figures et dessins;

Cinquième tablette : six vases, dont trois à simples ornements au collet;

Sixième tablette : une grande coupe.

QUATRIÈME ARMOIRE.

Première tablette : onze vases, forme de nos cruches ordinaires, mais à trois goulots, dont deux avec figures, en terre rouge, à dessins de relief, et les autres fond noir;

Deuxième tablette : dix-huit autres plus petits, et à peu près de même forme, aussi à trois goulots évasés, dont deux en forme de figures, huit avec figures et dessins, et les autres unis, avec de simples guirlandes;

Troisième tablette : trente pièces de différentes formes, telles que théières, écuelles, pots à l'eau, etc., dont une partie avec figures, dessins et autres ornements, l'autre partie avec fond uni;

Quatrième tablette : trente-six pièces de même forme, mais plus petites;

Cinquième tablette : vingt et une pièces, écuelles et coupes, dont quelques-unes avec dessins;

Sixième tablette : vingt et une pièces, assiettes, plats, espèces de salières, toutes fond brun uni;

Septième tablette : dix autres pièces, forme de plats, sur quatre desquelles sont figurés des poissons.

CINQUIÈME ARMOIRE.

Première tablette : neuf vases, forme de mortier ou seau, dont quatre petits il y en a deux à figures et dessins; les autres, fond noir uni ou à filets;

Deuxième tablette : quatorze vases, mais plus petits, dont onze avec figures et dessins, et trois fond noir uni;

Troisième tablette : dix-huit vases, dont deux d'une autre forme, en terre jaune, avec anses relevées ;

Quatrième tablette : treize pièces, forme de coupes, avec anses différemment attachées, toutes fond noir uni, hors une sur le devant de laquelle on a figuré des yeux ;

Cinquième tablette : vingt pièces de différentes formes, telles que petits pots, sucriers avec couvercles, théières, dont deux avec figures, six en terre jaune, et le reste uni ;

Sixième tablette : seize pièces, dont sept coupes, et neuf autres petits objets, le tout fond noir uni.

SIXIÈME ARMOIRE.

Première tablette : neuf vases en forme de buire, dont huit ornés de figures et dessins, et un fond noir uni ;

Deuxième tablette : dix pièces de même forme, mais plus petites, dont sept à figures et dessins, et trois unies ;

Troisième tablette : cinquante pièces, forme de lampes et lacrimatoires, de différentes grandeurs, dont quinze avec figures et dessins ;

Quatrième tablette : trente-huit pièces, même forme, dont vingt-une avec figures et dessins.

Plus un nombre de pièces cassées, et dix mosaïques.

Plus, deux amphores, dont une grande.

3°

Nota. — Le 10 mai 1820, M. le marquis de Paroy ayant été volé d'une partie des vases étrusques qu'il possédait, par un abus de confiance, s'étant présenté chez moi pour avoir la prisée de la collection desdits vases, dont j'avais été chargé collectivement avec d'autres commissaires, à une époque qu'il lui plaisait de céder au Gouvernement, je lui ai donné le certificat suivant :

« Je soussigné, Alexandre Lenoir, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur et de l'ordre de l'Éperon-d'Or de Rome, administrateur des monuments de l'église royale de Saint-Denis, ancien administrateur et créateur du Musée des Monuments français, nommé commissaire du Gouvernement et convoqué le 19 ventôse an X (10 mars 1802) par lettre du Ministre de l'Intérieur, signée Chaptal, pour examiner, inventorier et priser la collection des vases grecs peints, vulgairement désignés sous le nom de *vases étrusques*, appartenant à M. le comte de Paroy, qui en avait proposé l'acquisition au Gouvernement pour enrichir nos Musées, déclare et atteste que, sur l'avis des commissaires nommés, MM. Visconti, Denon, Zarillo, Millin, Piranesi et moi, après un mûr examen de la quantité desdits vases, au nombre de cinq cent soixante, leur rareté et leur beauté, la prisée a été arrêtée entre nous à la somme de *cinquante mille francs*. Dans mon âme et conscience, je délivre à

M. le marquis de Paroy le présent certificat pour lui servir à tout ce que de raison.

« Fait à Paris le 10 mai 1820.

« Le chevalier ALEXANDRE LENOIR. »

CCCLXX

Restauration de piédestaux en marbre, par DELAPLANCHE, sculpteur-marbrier.

An X.

Le citoyen Delaplanche, sculpteur-marbrier, a rétabli sous ma direction immédiate un monument ci-après désigné et conforme au dessin ci-joint[1].

1° Un grand piédestal en marbre blanc-noir et de Flandres, propre à recevoir la colonne du Jardin Élysée et les bas-reliefs de la place des Victoires.

Le mémoire se monte à la somme de.	1,697 l.	5 s.	4 d.
A été réglé à celle de.	1,322 l.	—	62 c.

2° Un piédestal enrichi de sculpture en marbre blanc incrustée dans du marbre campan Isabelle.

Le mémoire se monte à la somme de	957 l.	10 s.	4 d.
A été réglé à celle de.	761 l.	—	10 c.
Total de la dépense . .	2083 l.	—	72 c.
Il a reçu en vieux marbre la somme de.	1561 l.	—	50 c.
Reste à payer. . .	522 l.	—	22 c.

L. N.

— J'ai rempli le reste de la même manière, et je tiens ces mémoires soldés suivant règlement.

1802

CCCLXXI

Remise à LENOIR du poteau cornier de la rue des Vieilles-Étuves[2].

Paris, le 20 nivôse an X (10 janvier 1802).

L'Architecte des Hospices civils au citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Aussitôt votre lettre reçue, Citoyen, je fis part à l'administration des Hospices de la demande que vous me faisiez du poteau cornier de la maison rue des Vieilles-Étuves, et l'engageai à m'autoriser à vous en faire la remise. J'attendais toujours sa réponse pour vous la communiquer.

Aujourd'hui, je reçois d'elle l'adhésion que je sollicite à cet égard, à laquelle est jointe l'invitation de vous faire savoir qu'elle s'empressera toujours à concourir aux vues éclairées du Ministre protecteur des arts et des

[1] Le dessin manque.

[2] Voy. t. I, p. 269-71, n^os CCXXXIX et CCXL.

sciences et qui les cultive lui-même avec tant de zèle pour l'utilité publique.

En conséquence, Citoyen, vous pouvez envoyer chercher ce poteau quand vous le jugerez convenable; je l'ai fait ranger avec soin dans la boutique, le long du mur mitoyen.

J'ai l'honneur de vous observer, Citoyen, que je n'ai pas encore reçu la lettre du Ministre que vous me dites m'être adressée et que je désirerais recevoir pour la décharge de l'administration.

Salut et respect.

CLAVAREAU.

CCCLXXII

Vente, par le citoyen GRÉVEAUX, d'un bas-relief en pierre représentant la famille de la Vierge.

6 pluviôse an X (26 janvier 1802).

Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, la somme de quatre cent cinquante francs pour solde d'un bas-relief en pierre, représentant la *famille de la Vierge*, que je lui ai vendu pour le Musée, dont quittance, à Paris, le 6 pluviôse an X.

Signé : GRÉVEAUX.

CCCLXXIII

Approbation par le Ministre de l'Intérieur des dépenses faites pour le transport au Musée du portique du château d'Anet.

Paris, le 24 pluviôse an X de la République française une et indivisible (13 février 1802).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

J'ai examiné, Citoyen, les comptes que vous m'avez transmis et qui sont relatifs au transport au Muséum du portique du château d'Anet et à sa restauration. Je ne puis qu'approuver les moyens par lesquels vous avez pourvu à cette dépense, montant à la somme de 14,599 francs 59 centimes. Les arts vous devront de la reconnaissance pour la conservation d'un monument aussi précieux, et le Gouvernement vous doit en même temps des témoignages de satisfaction pour la manière sage et économique avec laquelle vous avez exécuté une entreprise qui paraissait devoir être beaucoup plus coûteuse et difficile.

Agréez, Citoyen, le témoignage de mon estime particulière.

Je vous salue.

CHAPTAL.

CCCLXXIV

Lettre du Ministre de l'Intérieur délimitant les fonctions de l'architecte et celles de l'administrateur du Musée des Monuments français.

Paris, le 3 ventôse an X de la République française une et indivisible (22 février 1802).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

J'ai examiné, Citoyen, avec la plus sérieuse attention la réponse que vous

avez faite à la lettre par laquelle j'établis la ligne de démarcation qui doit exister entre vos fonctions et celles de l'architecte de l'établissement que vous dirigez.

Il n'est point entré dans les vues du citoyen Moreau de vous ravir le fruit de vos longs travaux pour la formation du Musée, ni même d'obtenir la suprématie sur vos fonctions. Rien dans sa conduite n'annonce cette ambition, à laquelle je serais d'ailleurs loin de me prêter. Il n'a demandé autre chose que de connaître d'une manière positive ce dont il doit s'occuper, et ma lettre du 13 pluviôse dernier n'avait d'autre but que d'éviter toute espèce de conflit en fixant vos attributions respectives.

L'ordre de la comptabilité exige impérieusement qu'aucun mémoire de dépense ne soit payé qu'autant qu'il sera revêtu de la vérification et du règlement de l'architecte et du Conseil des bâtiments civils. Il deviendrait impossible de suivre cette marche en ce qui concerne le placement des statues, mausolées, etc., qui composent le Musée des Monuments français, ainsi que pour les travaux qu'exige le style des salles consacrées aux divers siècles, si l'architecte ne prenait pas connaissance de ces travaux, soit que les autorisations en aient été provoquées par la troisième ou par la quatrième division de mes bureaux.

La régularité du service exige donc, Citoyen, que les plans et devis soient dressés par l'architecte et revêtus de votre visa avant mon approbation. Si cette approbation est accordée, les ouvriers qui exécutent doivent être dirigés par le citoyen Moreau; mais ce qui concerne la restauration des monuments n'appartient qu'à vous seul, soit qu'elle ait lieu avant ou après leur mise en place; et jamais il n'a été dans mon intention de vous retirer cette partie essentielle de vos attributions. Au surplus, Citoyen, tout dépend de la bonne harmonie qui doit régner entre l'architecte et vous. Le citoyen Moreau sera toujours disposé à faire ce qui pourra tendre au bien du service, objet de votre constante sollicitude comme de la sienne. Il pourrait cependant arriver que, tendant l'un et l'autre au même but, vous fussiez divisés d'opinion sur les moyens de l'atteindre; mais, dans ce cas, et sans qu'il en dût résulter aucune mésintelligence entre vous, il ne s'agirait que de m'adresser vos observations; je les ferais examiner, ainsi que les plans ou projets qui y donneraient lieu, par le Conseil des bâtiments civils, dont les membres, par leur impartialité, me mettraient à même de concilier vos différends, en sorte que vous aurez toujours la certitude de voir adopter ce qui conviendrait mieux à l'art et aux localités.

J'espère, Citoyen, que les nouveaux développements donnés à ma décision du 13 pluviôse feront cesser vos inquiétudes, et que vous n'y verrez que le désir d'opérer avec toute la régularité qu'exigent l'ordre de la comptabilité et l'importance de l'établissement dont l'administration vous est confiée.

Je vous salue.

Chaptal.

CCCLXXV

Correspondance relative à l'acquisition d'un groupe d'enfants, par Puget[1].

1°

Paris, le 4 ventôse an X (23 février 1802).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur, etc.*

Le citoyen Tirol, ancien administrateur de la Marine, est propriétaire d'un *groupe d'enfants* qu'il prétend être l'ouvrage du fameux PUGET. Il me propose d'en faire l'acquisition. Je vous invite à l'examiner et à me donner les renseignements sur le mérite qu'il peut avoir et le prix qu'on pourrait en offrir, si vous le jugez digne d'être placé dans le Muséum dont la surveillance vous est confiée.

Je vous salue.

CHAPTAL.

2°

Paris, le 15 ventôse an X (6 mars 1802).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur, etc., au Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

Conformément à votre invitation du 4 du courant, j'ai pris connaissance d'un *groupe d'enfants*, dont le propriétaire, le citoyen Tirol, ancien ordonnateur de la Marine, vous propose l'acquisition pour le Musée que je dirige. Il résulte de cet examen que ce groupe en marbre, assez considérable pour le volume, est reconnu pour être de la main du célèbre PUGET, qui l'avait exécuté pour l'église des Minimes de Toulon. On voit deux enfants de grandeur naturelle, posés debout et dans une attitude respectueuse; au bas du piédestal qui les porte, aussi de marbre blanc, et tenant à la même masse, sont sculptées deux têtes d'enfants ailées.

Je pense, Citoyen Ministre, que l'acquisition de ce monument peut être d'autant plus avantageuse pour le Musée que je dirige, qu'il peut s'ajuster en regard avec un groupe que je possède du même auteur. J'estime, en conséquence, que 3,000 francs doivent satisfaire le citoyen Tirol, toutefois si vous avez l'extrême bonté de faire ordonnancer cette somme sur les fonds destinés à l'acquisition des objets d'art et au nom du citoyen Tirol.

Salut et respect. L. N.

3°

Paris, le 13 germinal an X (3 avril 1802).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur, etc.*

J'ai reçu, Citoyen, la lettre que vous m'avez adressée pour me proposer de faire l'acquisition d'un groupe de marbre du PUGET, représentant deux Enfants de grandeur naturelle qui décoraient l'autel de l'Église des Minimes

[1] Voyez t. I, p. 252-54, nos CCXXIV et CCXXV.

à Toulon, et que vous désiriez réunir à un autre ouvrage du même auteur, pour en former un seul monument.

Les circonstances ne me permettent pas d'accepter, pour le moment, les propositions du citoyen Tirol, qui en est propriétaire, et que vous m'avez transmises, et m'obligent d'ajourner cette acquisition, quelque désir que j'éprouve d'enrichir le Muséum qui est confié à votre surveillance.

Je vous prie d'informer le citoyen Tirol de cette décision.

Je vous salue.

Chaptal.

CCCLXXVI

Envoi d'un buste de Descartes pour le placer dans sa maison natale.

1°

Paris, le 24 floréal an X (14 mai 1802).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *directeur, etc.*

Le citoyen Thierry, notaire public à La Haye, département d'Indre-et-Loire, possesseur de la maison où naquit Descartes, demande, Citoyen, un buste de ce grand homme, pour le placer dans la chambre même où il vit le jour.

Comme je pense que vous avez le creux de ce buste, je vous prie d'en faire tirer un beau plâtre, que j'enverrai au citoyen Thierry.

Je vous salue.

Chaptal.

2°

Paris, le 8 prairial an X de la République française une et indivisible (28 mai 1802).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir.

J'ai reçu, Citoyen, la lettre par laquelle vous m'annoncez que vous pouvez disposer, en faveur du citoyen Thierry, d'un buste de Descartes.

Voulant favoriser l'exécution de l'heureuse idée qu'a eue le propriétaire actuel de la maison où naquit ce grand homme, je m'empresse de vous inviter à faire bien encaisser ce buste et à l'adresser de suite au préfet d'Indre-et-Loire, à Tours.

Vous voudrez bien m'adresser la note des dépenses que vous aurez faites pour cet objet.

Je vous salue. Chaptal.

3°

Tours, 28 messidor an X (17 juillet 1802).

Le Général de division, préfet du département d'Indre-et-Loire,
au citoyen Lenoir, *administrateur, etc.*

J'ai reçu, Citoyen, la caisse contenant le buste de Descartes, extrait du Musée des Monuments français, dont le Ministre de l'Intérieur a bien voulu, à ma sollicitation, décorer la ville natale de ce philosophe, et que vous m'a-

viez annoncé avoir été expédiée de Paris par votre lettre du 15 de ce mois.

J'enverrai ce buste à sa destination et ferai incessamment son inauguration à La Haye-Descartes.

Je vous salue. POMMEREUL.

CCCLXXVII

Lettres et documents relatifs aux sculptures du château de Gaillon.

1°

Gaillon, le 14 messidor an X (3 juillet 1802).

Baroche, maire, au citoyen LENOIR, *administrateur, etc.*

Vous ne pouvez douter de quelle manière je me suis prêté à faire passer au Gouvernement les stalles et portes qui étaient dans l'église de Gaillon, dont notre commune était propriétaire, pour qu'elles soient portées au Musée.

La condition faite avec vous était que le Gouvernement en payerait la valeur, et je vous avais proposé d'en fixer vous-même le prix. Depuis ce temps, je n'ai entendu parler de rien, ce qui me force d'avoir recours à vous, parce que nous sommes de toute nécessité contraints de faire faire les réparations de notre église, abandonnée depuis 1794, de remanier en totalité les toits du côté du nord, de faire faire à neuf plus de la moitié des vitraux et de réparer le surplus, le pavé, deux cintres des croisées, etc., etc.

Pour ces réparations, absolument urgentes et indispensables, nous ne pourrons les faire faire à moins de mille à douze cents francs, sans compter les ornements dont nous avons été dépouillés en totalité.

Sans le secours du Gouvernement qui, à juste titre, nous doit une indemnité de ce que nous lui avons procuré, nous ne pouvons faire rétablir notre église, parce que notre commune n'a pas un seul sou de revenu, que les habitants en général sont très-pauvres, et que, d'ailleurs, la commune doit plus de deux mille francs pour cause de nourritures mal à propos faites pour les troupes qui ont stationné il y a près d'un an à Gaillon, et qui y sont encore, mais dans ce moment seulement à charge par la location de maisons pour leurs casernements et fournitures de meubles.

Si le Gouvernement ne vient à notre secours, et ne nous paye la valeur des objets que nous lui avons procurés, pour pouvoir réparer notre église, le curé qui va nous être envoyé sera bien mal partagé par l'impossibilité de ne pouvoir rien faire, faute de fonds pour arranger notre église.

Voilà, Citoyen, notre position; vous la connaissez. En conséquence, je vous prie instamment de solliciter auprès du Ministre ce que vous savez être juste pour obtenir du Gouvernement ce qui nous est dû.

J'ai l'honneur de vous saluer.

BAROCHE, *maire.*

2°

Gaillon, le 14 messidor an X (3 juillet 1802).

Baroche, maire, au citoyen Lenoir, *administrateur, etc.*

Je reçois votre lettre du 12 courant, relative au salpêtrier qui voulait extraire et faire du salpêtre au moyen des terres qu'il pourrait trouver dans les bâtiments du ci-devant château de Gaillon.

Vous savez que les démolitions ne sont nullement propres à cela ; conséquemment, on ne pourrait faire aucun tort à ce qui vous concerne. Le propriétaire n'a pu vous causer de l'inquiétude que pour qu'on n'entre pas chez lui et emporter et faire transporter sur ses terres, pour les fumer, celles dont on voulait faire du salpêtre. S'il le fait, il s'arrangera avec le salpêtrier, comme il pourra, parce que d'après votre lettre, et pour vous ôter toute inquiétude, je lui dirai de différer de faire lessiver ces terres jusqu'à ce que vous ayez enlevé ce que vous proposez de prendre pour le Gouvernement.

Ci-inclus je joins une seconde lettre, en conséquence de laquelle je vous prie de faire votre possible pour nous faire payer ce qui nous est dû par le Gouvernement.

J'ai l'honneur de vous saluer. Baroche, *maire.*

3°

Transport des sculptures du château de Gaillon.

Paris, le 23 thermidor an X (11 août 1802).

Le Ministre de l'Intérieur aux préposés à la navigation de la Seine.

Le Ministre de l'Intérieur invite les préposés à la garde des ponts et à la navigation de la Seine à autoriser le citoyen Bachelet, marinier, à suivre son tour et conserver son rang dans la file des bateaux qui remontent la rivière ; ses deux bateaux, étant chargés de monuments destinés au Musée des Monuments français, ne doivent éprouver aucun retard.

Le Ministre de l'Intérieur, Chaptal.

4°

Le 5 fructidor an X (23 août 1802).

Le Conseiller d'État, préfet de police, au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des monuments français, etc.*

Vous m'annoncez, Citoyen, par votre lettre du premier de ce mois, qu'il doit arriver incessamment à Paris deux bateaux normands chargés de plusieurs morceaux d'architecture du quinzième siècle, destinés à orner le Musée des Monuments français, et que vous vous proposez de les faire décharger au port Voltaire; j'ai donné les ordres nécessaires pour que le déchargement n'éprouve aucun retard. Dubois.

5°

États et quittances des payements faits pour les sculptures de Gaillon.

État de la dépense faite par le citoyen Goinard, entrepreneur, rue de

Sèvres, n° 1258, pour démonter plusieurs parties d'architecture du quinzième siècle, ornées d'arabesques, au ci-devant château de Gaillon pour être transportées au Musée des Monuments français, ledit état montant à la somme de 13,034 francs; signé : GOINARD.

6°

Autre état de déboursés produit au Ministre de l'Intérieur pour la dépose de 8,000 pieds cubes de morceaux de sculpture et d'architecture, ornés de bas-reliefs, provenant de la démolition du château de Gaillon, et leur transport jusqu'au port dit la Maison-Rouge, le tout par journées d'ouvriers, savoir : en floréal an X (avril-mai 1802), 624 francs ; en prairial (mai-juin 1802), 720 francs ; en messidor (juin-juillet), 1350 francs ; au voiturier pour le transport des monuments jusqu'à la Maison-Rouge, 1100 francs, suivant les pièces détaillées remises au ministère de l'Intérieur. — Total : 3794 fr.

7°

Suit l'ordonnance du Ministre de l'Intérieur, en date du 12 fructidor an XII (30 août 1804), montant à ladite somme de 3,794 francs. *Signé :* CHAPTAL, et plus bas, BOHAIN. — Reçu de ladite somme, signé : GOINARD.

8°

Reçu du citoyen Corbel fils, marbrier, rue Basse-du-Rempart, chaussée d'Antin, n° 360, de la somme de 630 francs, en échange de marbres inutiles au Musée, pour l'acquisition de plusieurs monuments provenant du château de Gaillon.

9°

Du 14 fructidor an X (1er septembre 1802) fourni à M. LENOIR, administrateur du Musée, pour le service dudit Musée des Monuments français, par Corbel, marbrier, rue Basse-du-Rempart, chaussée d'Antin, n° 360, quarante-deux médailles en marbre blanc, sculptées et représentant des Empereurs romains, provenant de la cour du ci-devant château de Gaillon ; à 15 francs pièce, valent 630 francs.

Reçu le montant ci-dessus en débris de marbre [1], le 14 fructidor an X.

CORBEL.

10°

Le 11 pluviôse an XII (1er février 1804).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Je vous préviens, Citoyen, que j'ai ordonné le payement de la somme de trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze francs[2], montant des dépenses faites par vous pour la dépose de huit mille pieds cubes de morceaux de sculptures

[1] Corbel, d'après une autre pièce, avait reçu comme débris de marbres « une colonne de marbre noir avec astragale et mouchette... ».

[2] Voyez ci-dessus, n° 7 (même page).

provenant du château de Gaillon, et pour leur transport jusqu'au port de la Maison-Rouge. Cette somme de 3,794 francs sera acquittée sur les fonds de l'an X, année dans laquelle les dépenses dont il s'agit ont été faites.

CHAPTAL.

11°

Le 6 frimaire an XI (27 novembre 1802), à trois heures après midi, le ministre Chaptal s'est rendu au Musée pour prendre connaissance de la restauration des façades de Gaillon. Il admire cette restauration; ce travail l'étonne; il en témoigne toute sa satisfaction au citoyen LENOIR, d'une manière toute particulière.

Nota. — C'est ce jour-là, à trois heures après midi, qu'il a autorisé verbalement le citoyen LENOIR à payer la dépense de cette restauration avec la somme qu'il avait réservée pour les besoins du Musée, laquelle pouvait en couvrir les dépenses.

12°

Pour la restauration de la façade de Gaillon, reçu donné par le citoyen Tailleur, vitrier, de la somme de douze francs pour la fourniture de deux verres garnissant deux médaillons; le reçu du 23 floréal an XI (13 mai 1803), signé : TAILLEUR.

13°

Autre reçu pour les deux mêmes médaillons, portant les noms d'Adrien et de Vespasien, inscrits en lettres d'or sur des fonds bleus, le reçu du 24 germinal, signé : DUGAST.

CCCLXXVIII

Remise à Notre-Dame de Paris du groupe de COUSTOU, représentant le *Christ sur les genoux de sa Mère,* et correspondance au sujet de la *Descente de croix* de Saint-Landry.

1°

Paris, le 2 thermidor an X (21 juillet 1802).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur, etc.*

Je vous invite, Citoyen, à mettre à la disposition des administrateurs de l'église de Notre-Dame de Paris un groupe représentant le *Christ sur les genoux de sa Mère,* exécuté par COUSTOU.

Ces administrateurs demandent aussi une *Descente de croix* qui était placée dans l'église de Saint-Landry. Je vous prie de me faire connaître si on peut la leur accorder sans nuire à la collection contenue dans le Musée des Monuments français.

Je vous salue. CHAPTAL.

2°

Lettre de LENOIR sur la *Descente de croix*, de Saint-Landry, par GIRARDON, demandée par l'église Notre-Dame de Paris [1].

Paris, le 7 thermidor an X de la République française une et indivisible (26 juillet 1802).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

Je m'empresse de répondre à l'invitation que vous me faites, de vous faire connaître si l'on peut mettre à la disposition de l'administration civile de l'église de Paris (dite Notre-Dame) la *Descente de croix* de Saint-Landry, sans nuire à la collection du Musée que je dirige.

1° La *Descente de croix* de Saint-Landry était le tombeau du célèbre GIRARDON, et non un objet consacré au culte public; le lui attribuer serait le dénaturer et anéantir le but de son érection.

Le sculpteur l'avait élevé d'abord à la mémoire de CATHERINE DUCHEMIN, sa femme, après l'avoir fait exécuter sur ses modèles par ses élèves, LORRAIN et NOURISSON. Lui-même fut déposé dans ce monument de la piété conjugale.

Sous ce rapport, Citoyen Ministre, ce monument peut être de quelque intérêt dans le Musée des Monuments français, surtout lorsqu'on l'y retrouvera accompagné de ceux des célèbres peintres, ses contemporains, CHARLES LEBRUN, PIERRE MIGNARD, et en général tous ceux qui ornent les différents siècles que j'ai établis. Je sais aussi qu'en considérant le sujet que représente ce morceau, on reconnaîtra le mauvais goût de l'artiste qui pouvait puiser dans une mythologie plus aimable et plus scientifique; mais, en même temps, on verra que ce grand bas-relief, d'une médiocre conception, d'une exécution lourde, d'un mauvais dessin, et peu entendu dans ses plans, est infiniment au-dessous de sa réputation.

C'est particulièrement sous ce rapport qu'il sert à l'instruction en le montrant aux élèves comme un objet de comparaison et comme un modèle des productions de GIRARDON abandonné à lui-même et hors de la direction de LEBRUN, qui lui faisait les dessins de ses compositions. Il fait suite aussi avec les monuments qui furent élevés à la mémoire des hommes qui ont illustré la France, soit dans les lettres, soit dans les arts.

2° J'ai l'honneur de vous observer, Citoyen Ministre, que ce monument est placé dans le Musée, et que les fraïs qu'il a coûté pour le mettre en place seraient entièrement perdus dans le cas d'un déplacement qui deviendrait

[1] Malgré l'opposition de LENOIR, cette *Descente de croix* fut accordée par le Ministre de l'Intérieur à l'église de Notre-Dame. (Voy. t. I, p. 280, CCLV.) Le monument fut sans doute transporté dans l'église métropolitaine; mais, en 1817, l'architecte GODDE en rassembla les diverses parties et les réunit dans l'église de Sainte-Marguerite, non toutefois sans altérer le caractère de l'œuvre primitive, ainsi que l'a fait remarquer M. Paul Mantz. (Voy. *Inventaire des Richesses d'art.* PARIS. *Monuments religieux,* t. I, p. 356.) — H. J.

nécessairement désavantageux pour l'art, puisque mon Musée en montre l'histoire en France, sans interruption, depuis le règne de Tibère jusqu'à nos jours.

D'après toutes ces considérations, permettez-moi, Citoyen Ministre, de vous prier de ne point déplacer le tombeau de GIRARDON et d'engager les administrateurs civils de l'église de Paris à former une autre demande.

Salut et respect. LENOIR.

3°

Paris, le 8 thermidor an X (27 juillet 1802).

L'Administrateur du Musée des Monuments français aux citoyens composant l'administration civile de l'église de Notre-Dame de Paris.

CITOYENS,

J'ai l'honneur de vous prévenir que le Ministre de l'Intérieur, par son arrêté en date du 2 de ce mois, m'a autorisé à mettre à votre disposition un groupe représentant le *Christ sur les genoux de sa Mère,* exécuté par COUSTOU pour la décoration de l'église de Notre-Dame. Ainsi il vous sera livré sur récépissé et à votre première réquisition.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments distingués, votre très-dévoué,

LENOIR.

4°

Je vous préviens, Citoyen, que j'ai conduit ce matin le citoyen Boucault, charpentier du chapitre Notre-Dame, à l'effet de transporter dans la cathédrale la *Descente de croix,* de COUSTOU, qui, au temps de la Terreur, a été enlevée de ce monument. Aussitôt qu'il sera entièrement transporté, je vous en donnerai décharge, ainsi qu'il m'est enjoint par les pouvoirs que j'ai reçus de Monsieur l'archevêque de Paris.

Je vous salue. DE SEINE.

Ce 10 thermidor an X (29 juillet 1802).

5°

Église cathédrale et paroissiale de Notre-Dame de Paris.

Nous soussignés, administrateurs temporels de l'église cathédrale et paroissiale de Notre-Dame de Paris,

Reconnaissons avoir reçu du citoyen LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, le groupe en marbre du *Christ mort sur les genoux de sa Mère,* exécuté par COUSTOU, lequel a été restitué à ladite église de Notre-Dame par arrêté du Ministre de l'Intérieur du deux de ce mois.

A Paris, ce 10 thermidor an X de la République française (29 juillet 1802).

MOIGNON, *président;* LESIEUR, *secrétaire.*

6°

Ce 24 thermidor an X (1er août 1802).

En mettant en place le groupe de COUSTOU, je me suis aperçu, Citoyen, qu'on avait fait une levée de marbre d'environ cinq pouces sous la plinthe. Cette opération, qui me paraît n'avoir eu d'autre objet que de prendre du marbre, augmentant aujourd'hui les frais de restauration de cet ouvrage, m'a mis dans la nécessité d'en faire mon rapport au Conseil de monsieur l'Archevêque.

Si la tranche de marbre qu'on a sciée à ce groupe est encore dans vos magasins, je vous prie de me le faire savoir afin que je la fasse enlever.

Je vous salue. DE SEINE.

CCCLXXIX

Lettre de LENOIR sur les objets demandés pour l'église de Choisy.

Paris, le 18 thermidor an X (6 août 1802).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur, etc., au Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

Par votre lettre en date du 16 du courant [1], vous m'invitez à vous faire connaître si l'on peut mettre à la disposition du curé de Choisy un *Christ* en marbre, réclamé par cette commune.

J'ai l'honneur de vous observer, Citoyen Ministre, 1° que cette statue, représentant une figure nue, peut être utile pour l'étude du dessin, puisqu'elle met en évidence toutes les formes du corps humain ; 2° qu'elle est la seule copie qui soit en France de ce chef-d'œuvre de la main de MICHEL-ANGE, qui se voit à Rome, dans l'église dite de la Minerve.

J'ai fait connaître ces observations au citoyen Ameilhon, membre de l'Institut, qui s'est chargé de cette réclamation au nom de la commune de Choisy, en l'invitant de proposer à la place les objets suivants qui ne sont d'aucune utilité pour les arts, dont le déplacement ne peut nuire à la collection que j'ai formée dans le Musée des Monuments français, savoir : une statue en marbre de *saint Louis,* patron de l'église de Choisy ; une *idem* de *saint Maurice* et une statue de la *Vierge* (en pierre).

J'attendrai votre adhésion, Citoyen Ministre, pour remettre ces objets aux personnes chargées de cette opération au nom de la commune précitée.

Salut et respect. LENOIR.

CCCLXXX

Correspondance du Ministre de l'Intérieur avec LENOIR au sujet d'une réclamation de l'archevêque de Paris.

1°

Paris, le 19 thermidor an X (7 août 1802).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur, etc.*

J'ai appris, Citoyen, que vous aviez refusé à des commissaires envoyés par

[1] Voyez tome I, p. 288, n° CCLXXVI.

l'Archevêque de Paris, l'entrée dans les magasins du Musée des Monuments français. Votre conduite, en cette occasion, est entièrement conforme aux règles administratives. En effet, vous ne devez reconnaître d'autres ordres que ceux émanés directement de mon ministère. Mais je n'ai pas besoin, sans doute, de vous recommander d'user envers les personnes qui se présenteront au nom de toute autre autorité que la mienne, de tous les égards et de toutes les honnêtetés propres à adoucir un refus.

Je vous préviens[1] que, sur les demandes de l'Archevêque de Paris, je viens d'accorder pour l'ornement de l'église métropolitaine :

1° La *Descente de croix* et les *deux anges* qui accompagnent le groupe;

2° Un devant d'autel en cuivre rouge doré.

Vous voudrez bien mettre ces objets à la disposition des personnes qui se présenteront, munies des pouvoirs de l'Archevêque.

Je vous salue. CHAPTAL.

2°

Paris, le 22 thermidor an X (10 août 1802).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

Je dois vous avouer que j'ai été pénétré de la teneur de votre lettre datée du 19 du courant; permettez-moi d'y répondre.

Je me suis conduit comme il convenait avec le citoyen DESEINE, sculpteur, chargé par l'Archevêque de Paris de visiter les établissements publics pour y reconnaître les objets propres à la décoration de l'église Notre-Dame.

Le citoyen DESEINE, que j'ai dû redresser sur quelques points qui me sont absolument personnels, a cru, en dénaturant les choses, tirer avantage d'une affaire qui lui était directe et qu'il a feint de ne pas comprendre.

Voilà, Citoyen Ministre, où s'est bornée cette altercation. J'ai prévenu l'Archevêque de Paris de la conduite du citoyen DESEINE, de son peu de respect pour les principes et la vérité, et je l'ai prié de ne pas me forcer à l'avenir à traiter de ce qui l'intéresse pour l'ornement de son église avec un homme dont la moralité ne peut convenir à la mienne.

Citoyen Ministre, conformément à votre autorisation première, j'ai remis le groupe de COUSTOU et ses accessoires à l'administration temporelle, qui m'en a donné un reçu le 10 du présent. Le devant d'autel demandé est un bas-relief en bronze doré représentant le *Christ porté au tombeau*, par GIRARDON. Ce morceau est placé dans le soubassement du tombeau de Louvois. Cependant, comme il n'est pas du premier mérite, on peut le détacher, et, conformément à vos désirs, je m'empresserai de le remettre à la disposition de l'archevêque.

[1] La fin de cette lettre, à partir de cette phrase, a paru dans le tome I, p. 280, n° CCLV : il nous a paru intéressant de rétablir la lettre entière.

Citoyen Ministre, je suis fâché que les erreurs dont il est parlé plus haut vous soient parvenues; mais je vous prie de croire que je suis incapable d'oublier ce que je dois observer dans ma conduite, lorsque, par ma place, j'ai l'honneur de vous représenter dans un travail administratif.

Salut et respect. LENOIR.

CCCLXXXI

Remise d'une statue de *Sainte Marguerite* à Saint-Germain des Prés.

Paris, le 22 thermidor an X (10 août 1802).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur, etc., au Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

Par votre lettre en date du 16 du courant, vous m'invitez à vous faire connaître si l'on peut remettre à la disposition du desservant de la succursale de Saint-Germain des Prés une statue en marbre représentant *sainte Marguerite*, sans nuire à la collection que j'ai formée dans le Musée des Monuments français [1].

Déjà trois statues appartenant au Musée ont été accordées au desservant de cette église; en demander une quatrième me paraît presque une indiscrétion. Cependant, si on considère ce morceau sous le rapport des arts, on peut en faire le sacrifice sans nuire au Musée que je dirige; mais elle est placée dans le dix-septième siècle et va laisser un vide que je vous prie, Citoyen Ministre, de remplacer par le modèle en plâtre de la statue de *Jean de La Fontaine*, par le citoyen JULIEN, membre de l'Institut, qui, dans ce cas, se trouverait en regard avec le modèle de celle de *Pierre Corneille*, par CAFFIERY, que j'ai l'intention d'exposer dans le dix-septième siècle.

Le célèbre JULIEN désire voir sa statue de La Fontaine dans mon Musée. Il ne réclame pour ce chef-d'œuvre qu'une somme de mille francs, que l'on pourrait prendre sur les fonds destinés aux encouragements.

Citoyen Ministre, si cette proposition peut vous plaire, elle me flatterait infiniment et elle replacerait : 1° dans Saint-Germain des Prés une statue qui l'ornait autrefois; 2° elle ornerait le Musée d'un bel ouvrage élevé à la mémoire d'un des plus célèbres philosophes que la France ait produits [2].

Salut et respect. LENOIR.

CCCLXXXII

LENOIR offre pour l'église Saint-Thomas d'Aquin une statue en pierre de la *Vierge*, par DESJARDINS.

Paris, le 5 fructidor an X de la République française une et indivisible (23 août 1802).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur, etc., au Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

La statue de la *Vierge*, provenant de la Sorbonne et demandée par le curé

[1] Cette œuvre du Frère BOURLET est toujours dans l'église de Saint-Germain des Prés. (Voy. *Inventaire des Richesses d'Art*. PARIS, *Monuments religieux*, t. I, p. 113-114.)— H. J.

[2] Voyez la réponse du Ministre sur les divers articles de cette lettre, tome I, p. 282, pièce CCLXI. — J. G.

de Saint-Thomas d'Aquin, n'est plus au Musée depuis l'an VIII. Elle a été comprise dans les objets donnés en échange pour l'acquisition du beau portail d'Anet, conformément à l'autorisation de l'un de vos prédécesseurs, opération dont vous-même, Citoyen Ministre, avez approuvé les comptes et travaux.

Je puis proposer au curé précité une *Vierge* colossale en pierre de Tonnerre, par Desjardins; si vous l'approuvez, je la mettrai à sa disposition [1].

J'ai remis il y a environ quatre ans pour le même temple, dans lequel on fit une fête nationale, et sur l'autorisation convenable, quatre statues : *la Prudence, la Force, la Tempérance* et *la Charité;* ces statues sont de la même matière, du même auteur. Si le curé de Saint-Thomas d'Aquin veut faire des recherches convenables, il doit les retrouver, puisque, depuis cette époque, elles ne sont point rentrées dans le Musée que je dirige.

Salut et respect. Lenoir.

CCCLXXXIII

Lenoir propose au Premier Consul d'attirer en France le graveur Bartolozzi.

1°

Alexandre Lenoir, *administrateur, etc., au général Bonaparte, Premier Consul de la République française.*

Paris, le 5 fructidor an X (23 août 1802).

Général Consul,

Permettez-moi de vous adresser une demande relative à l'art de la gravure; elle mérite d'autant plus votre attention qu'elle a pour but de récompenser un artiste qui s'y est distingué d'une manière brillante; je veux parler du célèbre Bartolozzi.

La gravure est, de tous les arts d'imitation, celui qui représente le plus d'avantages au commerce. Cet art, porté à la perfection dans le siècle dernier, par Édelinck et Drevet, a décliné insensiblement depuis cette époque. Il est donc de la gloire du Gouvernement de chercher les moyens de le rétablir, et ce moyen consiste dans les encouragements qu'il peut offrir aux artistes qui s'y sont distingués. Le célèbre Bartolozzi mérite une attention particulière, si l'on considère son âge et son grand talent; sa présence seule à Paris suffit pour donner à la gravure un nouveau lustre.

François Bartolozzi, né à Florence en 1727, a demeuré quarante ans à Londres; il joint l'art de dessiner à celui de graver, et fut en conséquence le seul graveur qui obtint en Angleterre le titre d'académicien. Son œuvre complète se monte aujourd'hui à plus de 24,000 francs qui se renouvellent continuellement et qui activent toujours le commerce.

La cour de Portugal, connaissant tous les avantages qu'elle aurait à posséder ce beau talent, a fait proposer à Bartolozzi une pension de 4,800 livres et un logement s'il se rendait dans la capitale dans le courant d'octobre prochain.

[1] Voyez l'autorisation du Ministre, t. I, p. 285, n° CCLXVIII. — J. G.

L'artiste, malgré son peu de fortune et les offres de la cour de Portugal, préférerait passer en France; il considère aujourd'hui nos contrées comme la terre des beaux-arts et comme la première école du monde par les nombreuses acquisitions dont nous avons enrichi nos musées. Il se borne donc à demander que le Gouvernement français l'appelle et le dégage de la proposition que lui fait la cour de Portugal; il recevra ce qu'il voudra bien lui offrir.

On ne doute pas que cet homme célèbre ne soit suivi d'un nombre considérable d'élèves, et que sa présence ne relève l'art de la gravure, qui semble languir chez nous depuis que l'Angleterre a su attirer chez elle les plus grands talents de ce genre.

C'est à vous, Général Consul, qu'il appartient sans doute d'appeler à Paris ce premier talent et de secourir un vieillard dont la main est encore assez sûre pour donner des leçons dans nos Académies.

Voilà, Général Consul, ce que je désirais vous faire connaître en vous assurant que la reconnaissance de BARTOLOZZI (qui m'a fait informer de ses intentions) sera sans bornes.

LENOIR.

2°

Lettre du Ministre de l'Intérieur sur la proposition précédente.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 14 vendémiaire an XI de la République française (6 octobre 1802).

Le Premier Consul m'a renvoyé, Citoyen, la lettre par laquelle vous l'invitez à retenir en France le graveur BARTOLOZZI, que la cour de Portugal appelle dans ses États.

A l'âge de BARTOLOZZI, on ne peut, ce me semble, être d'un grand secours à l'art qu'il a cultivé avec distinction. D'ailleurs, la France possède des graveurs qui peuvent nous dispenser d'avoir recours à des étrangers.

Je vous salue. CHAPTAL.

CCCLXXXIV

Demande de marbres pour l'église de Saint-Roch.

1°

Paris, le 7 fructidor an X (25 août 1802).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur, etc.*

Le curé de Saint-Roch demande pour son église, Citoyen, une certaine quantité de marbres noirs d'Italie, de Languedoc et de Flandre, qu'il dit exister dans les magasins du Musée que vous dirigez. Je vous prie de m'informer si ces marbres existent réellement dans les lieux désignés, quelle en est la quantité, et s'ils sont nécessaires à votre Musée.

Je vous salue. CHAPTAL.

2°

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur, etc., au Ministre de l'Intérieur* [1].

Paris, le 10 fructidor an X (28 août 1802).

CITOYEN MINISTRE,

Je m'empresse de répondre à votre lettre en date du 7 du courant, relative à la demande singulière que vous a adressée M. le curé de Saint-Roch, de quantité de marbre noir d'Italie, de Languedoc, de Flandre, etc., qu'il dit être dans les magasins du Musée que je dirige. Permettez-moi de vous observer :

1° Qu'il n'a été déplacé aucun de ces marbres de l'église Saint-Roch, et que si les malveillants de 1793 en ont déplacé, je ne les ai point reçus;

2° Qu'il est impossible de céder à ce curé aucuns morceaux de ces marbres, puisque je n'ai conservé que ceux qui peuvent ou qui doivent servir à la restauration des monuments du Musée, et que tous ont leur destination;

3° Que le curé de Saint-Roch s'est trompé dans cette demande qu'il a hasardée d'après un examen forcé du citoyen DE SEINE, et sans ma participation; qu'en conséquence, il vous l'a adressée de confiance, et que sa confiance a été abusée par l'examinateur précité;

4° Déjà le curé de Saint-Roch a reçu du Musée un groupe en marbre représentant *Saint Jean baptisant le Christ,* par LEMOINE, un *Christ* colossal en marbre blanc, par ANGUIER, et une statue de FALCONET, représentant le *Christ agonisant.* Enfin, si le curé de Saint-Roch n'est point satisfait de toutes ces choses, je puis encore lui offrir une statue colossale de la *Religion,* par GIRARDON, et un *saint Jérôme,* d'ADAM, de même proportion, pour l'indemniser de deux figures en plomb, d'une *Vierge et de son ange* en marbre, qui ont été donnés, à titre d'à-compte, suivant l'autorisation de l'un de vos prédécesseurs, datée du 15 brumaire an VIII (6 novembre 1799), pour l'acquisition et la restauration du portail d'Anet.

Je ne puis, Citoyen Ministre, céder au curé de Saint-Roch aucun des marbres qu'il paraît réclamer sans aucune utilité, puisque l'on n'a point touché à ceux qui ornent son temple. Je vous prie de vouloir bien me faire savoir si vous lui accordez les deux statues de la *Religion* et de *saint Jérôme,* que j'ai l'honneur de vous offrir pour lui.

Salut et respect. LENOIR.

CCCLXXXV

Dépôt au Musée des Monuments français de la statue de La Fontaine, par JULIEN.

Paris, le 26 fructidor an XI (13 septembre 1802).

J'ai l'honneur de saluer le citoyen LENOIR et le prie, de la part de M. DENON, de lui envoyer un certificat qui atteste auprès du Ministre de l'Inté-

[1] Cette lettre a été donnée partiellement dans le tome I, p. 283, pièce CCLXIII. Nous rétablissons ici le texte complet. — J. G.

rieur le dépôt dans le Musée des Monuments français de la figure de Jean La Fontaine, par le citoyen JULIEN[1].

S'il peut le remettre au porteur de la présente, il m'obligera beaucoup.

Son dévoué serviteur, LAVALLÉE.

Note de LENOIR : J'ai remis le certificat demandé au porteur.

CCCLXXXVI

Le Ministre autorise l'échange des bustes de Colbert, Fénelon et Boileau[2].

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR.

Paris, le 28 fructidor an X (15 septembre 1802).

J'ai reçu, Citoyen, la lettre par laquelle vous soumettez à mon approbation l'échange de quelques marbres et objets inutiles au Musée des Monuments français contre trois bustes en marbre, représentant Colbert, Fénelon et Boileau, nécessaires à la salle du dix-septième siècle.

D'après les observations que vous m'avez faites, j'approuve cet échange et j'applaudis aux précautions que vous avez prises pour l'effectuer.

Je vous salue. CHAPTAL.

CCCLXXXVII

Remise à l'église Notre-Dame d'un bas-relief en bronze représentant le *Christ au tombeau*[3].

1°

CITOYEN,

Je vous prie de faire déplacer le plus tôt possible le bas-relief de bronze représentant *Jésus-Christ au tombeau*, lequel doit orner le maître-autel du chœur de Notre-Dame. MM. les ecclésiastiques chargés de présider aux restaurations de cette église me pressent pour le faire transporter à sa destination.

Je vous salue. DE SEINE.

Ce lundi 5 vendémiaire an XI (27 septembre 1802).

Note de LENOIR : Répondu de suite qu'il pouvait faire prendre le bas-relief dont le Ministre avait ordonné la remise.

2°

CITOYEN,

Je vous ai écrit il y a peu de jours pour vous inviter à faire déposer le plus tôt possible le bas-relief en bronze qui représente *Jésus-Christ au tombeau*, lequel bas-relief est donné à Notre-Dame en remplacement de celui qui était à son maître-autel et qui a été détruit.

Je vous prie de me faire savoir par le citoyen Boucault, charpentier, quand

[1] Voy. ci-dessus, pièce CCCLXXXII. — J. G.

[2] Voy. tome I, p. 288-9, nos CCLXXVIII et XIX. — J. G.

[3] Voy. t. I, p. 286, n° CCLXXII, et ci-dessus (même volume), pièce CCCLXXXI, n° 2. — J. G.

je pourrai le faire enlever et vous en donner décharge ; vous m'obligerez infiniment. DE SEINE.

Ce jeudi 8 vendémiaire an XI (30 septembre 1802).

Note de LENOIR : J'ai remis ledit bas-relief au porteur Boucault.

CCCLXXXVIII

Ordre de remettre à l'église Saint-Benoît une cuvette avec son pied [1].

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur, etc.*

Paris, le 14 vendémiaire an XI de la République française (6 octobre 1802).

Je vous invite, Citoyen, à mettre à la disposition du desservant de la succursale de Saint-Benoît une cuvette avec son pied, qui se trouve dans le Musée des Monuments français et que vous assurez être inutile à cet établissement.

Je vous salue. CHAPTAL.

(Une lettre de LENOIR, du 19 vendémiaire (11 octobre), avertit le desservant de la succursale de Saint-Benoît que la cuvette est à sa disposition.)

CCCLXXXIX

Remise à l'église Notre-Dame d'un Lutrin en bois provenant des Chartreux.

L'administrateur du Musée des Monuments français au citoyen DESEINE, *sculpteur.*

Paris, le 19 vendémiaire an XI (11 octobre 1802).

Le Ministre de l'Intérieur [2], Citoyen, m'invite à mettre à la disposition de M. l'archevêque un lutrin en bois provenant des Chartreux, propre à l'usage du culte qui s'exerce dans l'église de Notre-Dame.

Je vous préviens, en conséquence, que j'ai fait préparer cette pièce et que vous pouvez la faire enlever lorsque vous le jugerez convenable, toutefois en me prévenant du jour.

Je vous salue. LENOIR.

— Réponse de DE SEINE, à la date du 20 vendémiaire (12 octobre). Il fera enlever le lutrin par le sieur Boucault, charpentier, le lendemain, mercredi.

CCCXC

Remise à l'église Notre-Dame de Paris de la statue de saint Denis.

1°

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur, etc.*

Paris, le 12 brumaire an XI (3 novembre 1802).

D'après les observations que vous me faites, Citoyen, dans votre lettre

[1] Voy. tome I, p. 284, nos CCLXVI et CCLXVII. — J. G.

[2] La lettre du Ministre de l'Intérieur, jointe au dossier, est du 14 vendémiaire (6 octobre). — J. G.

du 14 de ce mois, je vous autorise à mettre à la disposition de M. l'archevêque de Paris la statue de *saint Denis*. Quant au bas-relief qui lui sert de piédestal, j'ai mandé à ce prélat que je ne puis le lui accorder parce qu'il est nécessaire au Musée.

Je vous salue.

Pour le Ministre de l'Intérieur, le Secrétaire général du ministère :

COULOMB.

2°

Lettre de DE SEINE à LENOIR sur le même objet.

Citoyen, le conseil des bâtiments du chapitre Notre-Dame se plaint de ce que je diffère de transporter la statue de *saint Denis*, pour laquelle je vous ai déjà écrit deux fois. Si vos ouvriers sont trop occupés pour la sortir de la salle où elle est, je vous offre les miens pour les suppléer. Réponse, je vous prie.

Je vous salue. DE SEINE.

Ce 20 frimaire an XI (11 décembre 1802).

—Autres lettres de DE SEINE sur le même objet. Sur la dernière, du 28 frimaire (19 décembre), se trouve cette note de LENOIR : « J'ai remis ladite figure, conformément à l'arrêté du Ministre en date du 12 brumaire dernier, le 30 frimaire suivant (21 décembre). »

CCCXCI

DENON est nommé Directeur général des Musées.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 6 frimaire an XI de la République française (27 novembre 1802).

Les Consuls, par leur arrêté du 28 brumaire (19 novembre), Citoyen, ont nommé le citoyen DENON Directeur général de plusieurs établissements relatifs aux beaux-arts, au nombre desquels se trouve celui que vous dirigez. En conséquence, je vous invite à vouloir bien lui adresser à l'avenir toutes les demandes que vous aurez à faire ; il est chargé de me les présenter et de m'en rendre compte.

Je vous préviens en même temps que vous conservez le traitement dont vous avez joui jusqu'à présent.

Je vous salue. CHAPTAL.

Note de LENOIR. — Année XI de la République, 6 frimaire (27 novembre 1802) :

Le Ministre m'annonce que M. DENON est nommé Directeur général des Musées, et qu'à l'avenir je dois correspondre avec lui au lieu de m'adresser au Ministère.

Le Ministre a été trompé dans son attente, car il avait présenté au premier Consul le nouveau projet d'organisation sur les Musées, dans l'espérance que

le Consul nommerait son fils, qu'il avait envoyé exprès en Italie avec M. Dufourny, pour y prendre quelques connaissances dans les arts; mais le Consul a nommé M. Denon et a écrit son nom de sa main sur l'état de proposition qui lui a été présenté par le Ministre Chaptal.

Voilà comment M. Denon est arrivé à la Direction générale des Musées des Arts.

CCCXCII

Règlement de plusieurs dépenses du Musée des Monuments français en l'an X.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 27 frimaire an XI de la République française (18 décembre 1802).

Je vous préviens, Citoyen, que j'ai ordonné le payement de la somme de 6148 fr. 39 c., à laquelle s'élèvent plusieurs mémoires de travaux faits en l'an X au Musée des Monuments français, et dont les dépenses ont été réglées par le Conseil des bâtiments civils, ainsi qu'il suit :

1° Pour la pose d'un monument gothique dans la salle du quatorzième siècle, ainsi que pour le placement des reliefs et ornements qui couvrent les murailles de ladite salle, ci.	1261 95
2° Pour la restauration complète et la mise en place du *mausolée de Louis XI*.	729 71
3° Pour la restauration et la mise en place du *mausolée de la famille Villeroi*.	1638 35
4° Pour la restauration et la mise en place des statues, bas-reliefs, arabesques, etc., en albâtre, du *tombeau de Duponcher*, conseiller d'État en 1500.	1522 96
5° Pour la restauration de vitraux dans la salle du quatorzième siècle, par le citoyen Tailleur, vitrier.	240 »
6° Pour la restauration de plusieurs autres vitraux, par le citoyen Tailleur, vitrier.	755 42
Total. . . .	6148 39

L'ordonnance de cette somme sera faite à votre nom et acquittée sur les fonds de l'an X, année dans laquelle les travaux dont il s'agit ont été exécutés. Vous serez ultérieurement prévenu du jour où vous pourrez recevoir.

Je vous salue. Chaptal.

CCCXCIII

Envoi des sculptures de Chartres.

A M. Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français*, etc.

(Autorisé par le Ministre le 16 thermidor an X — 4 août 1802.)

Monsieur,

Je vous envoie à la garde de Dieu et conduite du citoyen Brecaux, voitu-

rier par terre, les bas-reliefs et arabesques qui étaient déposés au magasin du citoyen Morin père, architecte[1], lesquels pèsent ensemble la quantité de trois mille cinq cents livres, poids de marc; à 15 livres le mille, fait 52 liv. 10 s.

Lesquelles vous étant rendues, vous voudrez bien en accuser la réception.

Je suis, avec respect, Monsieur, votre serviteur.

Touvot, pour M. Morin père, architecte.

Chartres, le 2 nivôse an XI (23 décembre 1802).

—J'ai reçu de M. Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, la somme de cinquante-deux livres dix sols, pour solder la lettre de voiture ci-contre.

Paris, le 5 germinal an XI (26 mars 1803).

(Deux autres lettres semblables du 20 brumaire et du 3 germinal an XI sont jointes à celles-ci. La dépense totale du transport s'éleva à 108 fr.)

—Moi, Almain, certifie que la somme ci-dessus a été payée, que la personne qui l'a reçue a fait une croix, ne sachant point écrire.

Almain.

1803

CCCXCIV

Remise du buste du médecin Astruc à l'École de médecine[2].

Vivant Denon, *membre de l'Institut national, Directeur général du Musée central des arts, de la Monnaie des Médailles, etc., au citoyen* Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments.*

Paris, le 30 ventôse an XI (21 mars 1803).

Le Ministre de l'Intérieur autorise, Citoyen, la remise du buste en bronze d'Astruc, qui est dans le Musée des Monuments. Je vous invite à le remettre au citoyen Thouret, directeur de l'École de médecine, qui vous en donnera un récépissé.

Je vous salue. Denon.

[A cette pièce est joint le reçu du buste en bronze d'Astruc, livré à Descot, le 10 floréal an XI (30 avril 1803), pour l'École de médecine.]

CCCXCV

Observations de Lenoir au sujet de deux statues réclamées par M. d'Aligre[3].

Alexandre Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français, au citoyen* Denon, *membre de l'Institut national, etc.*

Paris, le 5 floréal an XI (25 avril 1803).

Citoyen Directeur,

D'après votre invitation, nous nous sommes réunis, le citoyen Visconti et moi,

[1] Les pièces CCXLVI et CCXLVII, publiées dans le tome I, p. 276-277, donnent le détail des sculptures qui font l'objet de cet envoi. — J. G.

[2] Voy. t. I, p. 305, 306, nos CCXCIII et CCXCIV. — J. G.

[3] Voy. t. I, p. 309, no CCC. — J. G.

pour examiner si les deux statues réclamées par M. d'Aligre, représentant l'une *Étienne d'Aligre,* Chancelier de France, disgracié en 1626 par les intrigues du cardinal de Richelieu, et l'autre *Étienne d'Aligre,* garde des sceaux en 1672, méritent d'être conservées dans le Musée des Monuments français sous le rapport de l'art, ou pour faire suite aux monuments historiques qu'il renferme.

Il résulte de cet examen que ces deux statues, de la main d'Anguier, ne peuvent être considérées comme de belles productions de ce sculpteur; mais, comme monument historique, la statue du premier, Étienne d'Aligre, me paraît devoir être conservée, pour compléter la collection des monuments qui tiennent à l'histoire relativement au cardinal de Richelieu et par conséquent à celle de son siècle. On voit dans la même salle les mausolées de deux autres victimes remarquables de ce Ministre, ceux de De Thou et de Marillac.

Nous avons observé aussi, Citoyen Directeur, que cette restitution pourrait ouvrir la porte à des demandes qui ne sont point fondées et qui peut-être ne trouveraient plus de limites si l'on y acquiesçait.

J'ai l'honneur de vous saluer. Lenoir.

CCCXCVI

La commune de Sceaux réclame le groupe de Tuby, représentant le *Baptême de saint Jean*[1]. — Remise à Lenoir des quatre *Esclaves* de Francheville.

1°

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Les curé et administrateurs du culte catholique de la paroisse de Sceaux, chef-lieu du deuxième arrondissement du département de la Seine, vous supplient de leur faire remettre la statue en marbre blanc du *Baptême de saint Jean,* patron de ladite paroisse de Sceaux, qui était audit lieu, dans la chapelle du ci-devant prince[2], transférée au Muséum, rue des Petits-Augustins, et déposée présentement dans le jardin de ce Musée, pour être mise dans l'église de Sceaux, au-dessus du maître-autel, et rendue à la vénération des fidèles.

Sur le pied de cette statue est écrit : A LA MÉMOIRE DE JEAN-BAPTISTE TUBY, QUI A EXÉCUTÉ CE MONUMENT, MORT EN 1700.

Les curé et administrateurs du culte espèrent que Votre Excellence leur accordera l'autorisation nécessaire pour le déplacement et le transport à

[1] Voyez sur cette affaire et sur les figures d'esclaves de Francheville, dont il est question dans la suite de cette correspondance, les documents déjà insérés dans le tome I, p. 313 et 314, sous les nos CCCX, XI et XII. Les pièces que nous donnons ici ont récemment paru dans un mémoire sur *Le groupe de Tuby, de l'église paroissiale de Sceaux*, par M. Victor Advielle, auteur de l'*Histoire de la ville de Sceaux*. Cette étude fait partie du compte rendu de la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1883 (7e session). Paris, Plon, in-8, 1883, p. 66-69.

[2] Duc de Penthièvre. — J. B.

Sceaux du patron de ladite commune, et vous prient d'être persuadé de leur reconnaissance et de leurs profonds respects.

Signé : DELESPINE, *curé de Sceaux;* J. B. MAUFRA, *administrateur;* J. L. BENOIST, *administrateur;* LAISNÉ, *administrateur.*

Nous, maire et adjoint de la commune de Sceaux, chef-lieu du deuxième arrondissement du département de la Seine, certifions que les signatures de l'autre part sont celles des curé et administrateurs du culte catholique de la commune de Sceaux; que saint Jean-Baptiste est le patron de ladite paroisse; que la statue mentionnée en la pétition desdits curé et administrateurs du culte a été déplacée de la chapelle du ci-devant prince, à Sceaux, où elle était à l'époque de la Révolution, et que tous les citoyens désirent que la représentation de ce patron soit rendue à leur vénération.

Fait à la mairie de Sceaux, le 20 prairial, l'an XI de la République française (18 juin 1803).

Signé : DESGRANGES, *maire;* BOUVET, *adjoint.*

2°

VIVANT DENON, *membre de l'Institut national, etc., au citoyen* LENOIR.

Paris, le 13 vendémiaire an XII (6 octobre 1803).

CITOYEN,

Je viens de donner des ordres pour que les quatre figures de FRANCAVILLA vous soient portées demain dans la journée.

Je vous invite à m'adresser dans le plus court délai un état approximatif des frais qu'ont pu occasionner le transport à Paris, la restauration et le placement dans le Musée de la statue de saint Jean-Baptiste, par TABI (*sic*), que les administrateurs du culte catholique de la commune de Sceaux réclament.

Vous y joindrez ceux que son remplacement par une autre statue pourrait nécessiter.

J'attends votre réponse.

J'ai l'honneur de vous saluer.

DENON.

3°

ALEXANDRE LENOIR, *au citoyen* DENON, *membre de l'Institut national, etc.*

Paris, le 14 vendémiaire an XII (7 octobre 1803).

CITOYEN DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous remercier des quatre figures de bronze, par FRANCHEVILLE, que vous avez bien voulu m'adresser pour le Musée des Monuments français.

Vous trouverez ci-joint l'état que vous me demandez des frais occasionnés

pour le transport à Paris, la restauration et le placement dans le Musée d'un groupe en marbre blanc, de Jean-Baptiste TUBY, représentant le *Baptême de saint Jean*, et réclamé par les administrateurs du culte catholique de la commune de Sceaux, ainsi que la note de ce que pourra coûter la mise en place d'un autre groupe qui devra le remplacer.

Extrait du Mémoire.

1° La dépose de deux figures en marbre blanc, de six pieds de haut, sur 2 pieds 6 pouces de large et 16 d'épaisseur, formant 20 pieds cubes pour chaque, fait ensemble 40 pieds. Avoir pour ce établi des échafauds, chèvres, fourni cordages et les avoir sortis à bras de la chapelle pour les conduire dans la cour du château de Sceaux, à 3 l. 10 s. le pied cube, fait.	140	»
2° Avoir chargé lesdites figures sur les voitures, leur transport de Sceaux jusqu'au Musée, les avoir déchargées et rangées dans le Musée, à 2 l. 5 s. le pied cube, fait.	190	»
3° La construction dans le jardin d'un piédestal de 6 pieds 6 pouces de long, sur 4 pieds 6 pouces de haut et 2 pieds d'épaisseur, produit en superficie 29 pieds, à 7 l. 10 s. le pied, fait. . .	198	»
4° Avoir roulé à bras ledit groupe jusqu'au jardin, l'avoir monté sur son piédestal et fait restaurer, pour ce.	80	»
5° Frais à faire pour le transport dans le jardin et la mise en place d'un groupe de même volume, en remplacement de celui ci-dessus.	80	»
TOTAL. .	688	»

Voilà, Citoyen Directeur, ce dont je puis vous rendre compte par approximation.

J'ai l'honneur de vous saluer. LENOIR.

Nota. — Que le groupe a coûté pour le transport, mise en place et sa restauration, 688 livres. Le piédestal à déduire si les réclamants ne le prennent pas.

4°

VIVANT DENON, *membre de l'Institut national, etc., à M.* LENOIR.

Paris, le 17 brumaire an XIII (8 novembre 1804).

Je vous invite, Monsieur, à remettre à MM. les marguilliers de la paroisse de Sceaux le groupe de TUBY, représentant *Saint Jean baptisant Jésus*. Une décision de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur porte qu'il leur sera délivré sans rétribution des frais de restauration et déplacement dans le Musée.

Veuillez, en conséquence, le remettre aux préposés qu'ils enverront pour le prendre.

J'ai l'honneur de vous saluer. DENON.

5°

Nous soussignés marguilliers de l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale de Sceaux, diocèse de Paris, reconnaissons avoir reçu de M. Lenoir, directeur du Musée national, rue des Petits-Augustins, le groupe du *Baptême du Christ par saint Jean,* exécuté par Tuby, dont la concession nous a été faite par Son Exc. le Ministre de l'Intérieur. A Sceaux, ce 26 frimaire an XIII (17 décembre 1804).

Adrien Dubail (?). — J. B. Maufra.

CCCXCVII

Quittance du prix de deux statues du roi Clovis et de la reine Clotilde, sa femme.

Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, la somme de soixante et douze francs pour deux statues en pierre du sixième siècle, représentant Clovis Ier et Clotilde, sa femme, dont quittance.

A Paris, ce 16 messidor an XI de la République française (5 juillet 1803).

Bourolleaux, *mouleur,*
rue Saint-Antoine (du faubourg), nos 8 et 9, au Grand Balcon.

CCCXCVIII

Denon demande à Lenoir un atelier pour le sculpteur Espercieux.

Vivant Denon, *membre de l'Institut national, etc., au citoyen* Lenoir.

Paris, le 22 messidor an XI (11 juillet 1803).

Citoyen,

Le sénateur Lucien Bonaparte vient de charger le citoyen Espercieux de lui réparer quelques figures; mais cet artiste n'a aucune localité où il puisse s'occuper de cet ouvrage avec l'activité qui lui est demandée. Je vous prie de lui procurer une place dans les ateliers de votre Musée et de lui donner toutes les facilités qui sont en votre pouvoir.

J'ai l'honneur de vous saluer. Denon.

CCCXCIX

Envoi au Musée Napoléon de deux inscriptions grecques [1].

Paris, ce 17 thermidor an XI (5 août 1803).

Alexandre Lenoir *au citoyen* Denon, *membre de l'Institut national, directeur général du Musée Napoléon, des médailles, etc.*

Citoyen Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser les deux marbres d'Athènes que vous avez

[1] Voy. t. I, p. 310, no CCCII. — J. G.

demandés pour le Musée Napoléon que vous dirigez; j'ai cru devoir y joindre les encadrements de marbre dont j'avais orné ces monuments précieux.

J'ai cru devoir aussi vous adresser la gravure de ces marbres, elle pourra être de quelque utilité pour leur replacement.

J'ai l'honneur d'être, avec une estime toute particulière, votre très-dévoué,

LENOIR.

N. B. — Pour enlever les morceaux sans les blesser, j'ai été obligé de sacrifier la petite inscription de marbre noir qui servait de clef aux cadres. Il vous sera très-facile d'y suppléer.

CCCC

Portraits et bustes venant de l'ancienne Académie française.

1°

INSTITUT NATIONAL

CLASSE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE.

J. G. LACUÉE, *conseiller d'État, membre de l'Institut et commissaire de la deuxième classe, au citoyen* LENOIR, *directeur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 20 fructidor an XI de la République (7 septembre 1803).

Le Ministre de l'Intérieur ayant annoncé, Citoyen, à la seconde classe de l'Institut qu'il vous avait invité à mettre à la disposition de ce corps les portraits de membres de l'Académie française que vous avez recueillis dans le Muséum qui vous doit son existence, la classe m'a chargé de vous prier de vouloir les remettre au citoyen Lucas, agent de l'Institut, qui vous remettra le récépissé du bibliothécaire de l'Institut. Elle m'a en même temps chargé de vous faire ses remercîments et de vous assurer de sa reconnaissance.

Agréez, Citoyen, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

J. G. LACUÉE.

2°

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur, etc., au citoyen* DENON, *membre de l'Institut national, etc.*

Paris, le 24 fructidor an XI (11 septembre 1803).

CITOYEN DIRECTEUR,

Les portraits qui furent enlevés de l'ancienne Académie française, sur lesquels vous me demandez des renseignements, ne sont que de mauvaises copies peintes à l'huile, représentant, en buste, les membres de cette Académie, au nombre de quatre-vingt-quatorze, ornés d'une baguette dorée.

Je n'ai pas cru devoir en faire une description plus étendue, puisque le nom de chaque personnage se trouve au bas du tableau.

Cette collection, Citoyen Directeur, a été rendue à la classe de l'Institut, qui remplace cette Académie, par ordre du Ministre de l'Intérieur.

J'ai également reçu *vingt-deux bustes* de nos poëtes les plus célèbres qui décorent aujourd'hui les salles du dix-septième et du dix-huitième siècle.

J'ai l'honneur de vous saluer. LENOIR.

3°

25 fructidor an XI (12 septembre 1803).

État des portraits de 94 membres de l'Académie française envoyés à la deuxième classe de l'Institut national par le citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Portraits de MM. :

A. GODEAU, année 1634.
J. L. BALZAC, 1635.
V. VOITURE, 1635.
V. CONRART, 1635.
C. DE VAUGELAS, 1635.
C. G. DE MÉZIRIAC, 1635.
F. DE LA MOTHE LE VAYER, 1639.
O. PATRU, 1640.
P. CORNEILLE, 1647.
P. PÉLISSON, 1652.
A. DU CAMBOUT, duc DE COISLIN, 1652.
C. Cardinal D'ESTRÉES, 1658.
J. R. DE SEGRAIS, 1662.
F. D. DE SAINT-AIGNAN, 1663.
R. comte DE BUSSY-RABUTIN, 1665.
J. B. COLBERT, 1667.
P. DE COURCILLON DE DANGEAU, 1668.
Ph. QUINAULT, 1670.
J. BOSSUET, 1671.
C. PERRAULT, 1671.
E. FLÉCHIER, 1673.
J. RACINE, 1673.
J. DE BENSERADE, 1674.
N. BOILEAU-DESPRÉAUX, 1684.
T. CORNEILLE, 1685.
Jean DE LA CHAPELLE, 1688.
Eusèbe RENAUDOT, 1689.
B. DE FONTENELLE, 1691.
J. DE TOURREIL, 1692.
F. FÉNELON, 1693.
J. P. BIGNON, 1693.
J. DE LA BRUYÈRE, 1693.
J. F. P. DE CAUMARTIN, 1694.
C. J. CASTEL DE SAINT-PIERRE, 1695.
Claude FLEURY, 1696.
Louis COUSIN, 1697.
J. B. H. DE VALINCOUR, 1699.
N. DE MALÉZIEU, 1701.
Louis DE SACY, 1701.
J. G. DE CAMPISTRON, 1701.
P. DE CAMBOUT, duc DE COISLIN, 1702.
M. Cardinal DE POLIGNAC, 1704.
A. G. Cardinal DE ROHAN, 1704.
Gasp. ABEILLE, 1704.
Fab. DE SILLERY, 1705.
H. C. DE CAMBOUT, duc DE COISLIN, 1710.
A. HOUDARD DE LA MOTTE, 1710.
A. DANCHET, 1712.
B. DE LA MONNOYE, 1713.
G. MASSIEU, 1714.
C. L. H. Maréchal duc DE VILLARS, 1714.
C. DE BOZE, 1715.
V. M. Maréchal duc D'ESTRÉES, 1715.
A. H., cardinal DE FLEURY, 1717.
François DE VOLTAIRE, copié d'après le tableau fait par LARGILLIÈRE en 1718, élu en 1746, 1718.
N. H. MONGAULT, 1718.
M. R. DE VOYER D'ARGENSON, 1718.
N. GEDOYN, 1719.
J. B. MASSILLON, 1719.
C. J. F. HÉNAULT, 1723.
J. D'OLIVET, 1723.
P. J. ALARY, 1723.

C. J. B. comte DE MORVILLE, 1723.
Ph. NÉRICAULT-DESTOUCHES, 1723.
J. B. MIRABAUD, 1726.
J. BOUHIER, 1727.
P. H. duc DE SAINT-AIGNAN, 1727.
C. DE MONTESQUIEU, 1728.
C. D'ORLÉANS ROTHELIN, 1728.
P. JOLYOT DE CRÉBILLON, 1731.
M. C. R. DE BUSSY-RABUTIN, 1732.
F. A. DE MONCRIF, 1733.
P. C. DE LA CHAUSSÉE, 1736.
A. PORTAIL, 1736.
L. G. duc DE NIVERNOIS, 1743.
P. L. MOREAU DE MAUPERTUIS, 1743.
J. J. DORTOUS DE MAIRAN, 1743.
F. J., cardinal DE BERNIS, 1741.
C. DUCLOS, 1747.
A. R. DE VOYER, marquis DE PAULMY, 1748.
Maréchal DE RICHELIEU.
L. DE VAURÉAL, 1749.
C. L. A. Maréchal duc DE BELLE-ISLE, 1749.
G. DE BUFFON, 1753.
J. D'ALEMBERT, 1754.
L. DE BOURBON, comte DE CLERMONT, prince du sang, 1754.
A. DE MONTAZET, 1757.
A. L. SÉGUIER, 1757.
Ch. DE LA CONDAMINE, 1761.
P. D'ALBERT, cardinal DE LUYNES.
C. H. DE FUZÉE DE VOISENON, 1762.
L. A. THOMAS, 1766.
Ét. Ch. DE LOMÉNIE DE BRIENNE, 1770.
P. L. BUIRETTE DE BELLOY, 1771.

Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, les 94 portraits des membres de l'Académie française mentionnés dans le présent état; en foi de quoi, je lui ai donné cette décharge, à Paris, le 25 fructidor an XI (12 septembre 1803).

LASSUS, *bibliothécaire de l'Institut.*

Cet état est accompagné d'une lettre de Lucas, agent de l'Institut national, accusant réception des 94 portraits indiqués sur cette liste. — 25 fructidor an XI (12 septembre 1803)[1].

4°

Paris, le 26 fructidor an XI (13 septembre 1803).

VIVANT-DENON, *membre de l'Institut, etc., au citoyen* LENOIR, *administrateur, etc.*

Je vous prie, Citoyen, de m'adresser la note détaillée des vingt-deux bustes de nos poëtes les plus célèbres qui décorent les salles du Musée des Monuments et que vous m'annoncez provenir de l'ancienne Académie française.

Je vous rappelle ma dernière lettre par laquelle je vous ai invité à ne porter dans cet état que les bustes qui ont été enlevés de cette Académie lors de sa suppression.

J'ai l'honneur de vous saluer. DENON.

[1] On sait que les portraits des membres de l'ancienne Académie française sont aujourd'hui au Musée de Versailles. — P. M.

5°

Paris, le 27 fructidor an XI (14 septembre 1803).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur, etc., au citoyen* DENON, *membre de l'Institut national, etc.*

CITOYEN DIRECTEUR,

Je m'empresse de vous adresser l'état des bustes provenant de l'Académie française, qui décorent les salles du Musée des Monuments français, que vous me demandez par votre lettre du 26 du courant; le voici :

1 LOUIS XIV, albâtre et bronze.
2 COLBERT, plâtre.
3 ROTROU, *idem.*
4 CORNEILLE (Pierre), *idem.*
5 CORNEILLE (Thomas), *idem.*
6 MOLIÈRE, *idem.*
7 J. DE LA FONTAINE, *idem.*
8 BOILEAU, *idem.*
9 RACINE, *idem.*
10 QUINAULT, plâtre.
11 D'ORLÉANS (Philippe, duc), Régent, *idem.*
12 CRÉBILLON, plâtre.
13 ROUSSEAU (Jean-Baptiste), terre cuite.
14 FONTENELLE, plâtre.
15 DESTOUCHES, *idem.*
16 DIDEROT, *idem.*
17 LA CHAUSSÉE, *idem.*
18 DU BELLOY, *idem.*
19 BUFFON, *idem.*
20 VALBELLE, *idem.*
21 CAYLUS, médaillon en marbre.
22 VOLTAIRE, terre cuite.

J'ai l'honneur de vous saluer. LENOIR.

1804

CCCCI

Statue de saint Christophe [1] rendue à Notre-Dame de Paris.

MONSIEUR,

Chargé, comme statuaire du Chapitre de Notre-Dame, de faire transporter dans cette église la statue en plâtre de *saint Christophe,* pour laquelle le Ministre de l'Intérieur a écrit à M. Denon, directeur général des Musées, je vous prie de la délivrer au citoyen Boucault, charpentier, chargé par moi de la transporter à sa destination. Ma lettre, qui vous sera remise en emportant la statue ci-dessus désignée, tiendra lieu de reçu.

J'ai l'honneur de vous saluer. DE SEINE.

Ce 21 nivôse an XII (12 janvier 1804).

Note de LENOIR. — La statue de *saint Christophe* de M. GOIS a été remise au citoyen Boucault sur-le-champ.

[1] Voy. t. I, p. 315, n° CCCXIV. — A une demande de renseignements sur la valeur de cette statue, LENOIR répondait, le 4 nivôse (26 décembre 1803), au baron Denon en ces termes : « Cette statue moderne est très-médiocre et n'offre aucun intérêt pour l'art ni pour l'histoire. Si vous en disposez, Citoyen Directeur, en faveur du réclamant, je vous prie de l'inviter à faire tous les frais que nécessitera son déplacement, son transport, etc. »

CCCCII

Correspondance relative au monument de Sully et de sa femme conservé à Nogent-le-Rotrou.

1°

Paris, ce 3 germinal an XII (24 mars 1804).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, à l'Économe de l'Hôpital de Nogent-le-Rotrou.*

CITOYEN,

Le Ministre de l'Intérieur m'a autorisé à faire transporter dans le Musée des Monuments français la *statue en marbre de Sully et celle de sa femme,* déposées dans la cour du ci-devant Hôtel-Dieu de votre ville, pour les placer à côté de celle de Henri IV. Comme il m'a été impossible jusqu'à présent de m'occuper de ce travail, je vous prie de vouloir bien me faire connaître, avant que je me transporte sur les lieux, quel est l'état actuel de ces deux statues et quels seraient les moyens les plus économiques à employer pour les faire transporter à Paris.

Instruit, Citoyen, que vous aimez les arts, je m'adresse à vous pour obtenir les renseignements convenables à cet égard.

J'espère que vous ne me les refuserez pas, désirant en donner de suite connaissance au Ministre.

J'ai l'honneur de vous saluer. LENOIR.

A l'Économe de l'hôpital de Nogent-le-Rotrou dans le Perche (département d'Eure-et-Loir).

2°

Lettre de Denon à LENOIR au sujet de l'enlèvement du tombeau de Sully.

Paris, le 8 floréal an XII (28 avril 1804).

VIVANT DENON, *membre de l'Institut national, etc., au citoyen* LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Le Ministre de l'Intérieur m'informe, Citoyen, que vous venez d'écrire à Nogent-le-Rotrou pour faire enlever les statues de Sully et de son épouse, qui sont déposées dans la cour de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Je dois présumer que vous avez une autorisation antérieure à ma nomination de Directeur du Musée des Monuments français pour faire cette demande; mais j'ai lieu d'être surpris que vous ne m'en ayez pas fait part. Je vous invite à l'avenir à me donner une plus ample et entière connaissance de vos opérations, et vous préviens que, consulté par le Ministre sur l'objet de votre demande, je l'ai prié de révoquer les ordres que vous pourriez avoir reçus pour l'enlèvement de ces figures.

J'ai l'honneur de vous saluer. DENON.

3°

Réponse de Lenoir à Denon.

Paris, le 9 floréal an XII (29 avril 1804).

Alexandre Lenoir, *administrateur, etc.*, *au citoyen* Denon, *membre de l'Institut national.*

Citoyen Directeur,

J'ai effectivement écrit à Nogent-le-Rotrou conformément à une autorisation du Ministre de l'Intérieur, et à la sollicitation d'un ami des arts qui me reprochait de n'avoir point mis cet ordre à exécution, qui m'autorisait à recueillir la *statue de Sully et celle de sa femme* comme abandonnées dans la cour de l'Hôpital de ce bourg; mais, en écrivant, mon intention était de m'informer seulement de l'état actuel du monument et des moyens les plus économiques pour le faire arriver à Paris, dans le cas où vous, Citoyen Directeur, et le Ministre, auriez consenti de nouveau à le retirer de l'état d'abandon dans lequel il se trouve.

Citoyen Directeur, mon intention était donc, en écrivant seulement à l'économe de l'Hôpital, d'obtenir des renseignements certains pour vous rendre compte de l'état des choses et non pour faire enlever ces statues sans votre participation et sans l'adhésion du Préfet du Département d'Eure-et-Loir. Je vous prie de croire que c'est un malentendu qui ne se répétera pas.

J'ai l'honneur de vous saluer. Lenoir.

CCCCIII

Lettre sur le lieu où reposent les cendres de Coligny.

Paris, le 20 germinal an XII (10 avril 1804).

Au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Citoyen,

Je viens de lire dans le *Journal du citoyen français* une lettre fort intéressante sur le *tombeau de l'amiral Coligny*, élevé par les soins du général Montesquiou dans les jardins de Maupertuis et que vous vous proposez, dit la même lettre, de réunir dans votre Musée. J'ai reconnu dans ce point votre zèle ordinaire, et je me fais un vrai plaisir de vous faire part des renseignements que j'ai pu recueillir sur les cendres de cet homme célèbre.

L'article du *Journal du citoyen français* dit vrai lorsqu'il avance que les cendres de Coligny ont été furtivement enlevées. J'ai appris dans le temps cet événement, que j'avais cru jusqu'alors un attentat et une violation manifeste des tombeaux; mais, après avoir mûrement réfléchi, je me suis convaincu que cet enlèvement n'avait été que le fruit d'une piété religieuse ou, pour mieux dire, un acte conservatoire de ces précieux restes déposés dans un lieu abandonné et exposés, pour ainsi dire, à la cupidité des passants ou aux fureurs du fanatisme; l'article du *Citoyen français* a deviné juste sur

6.

les intentions de ceux qui ont pénétré mystérieusement dans ce tombeau et en ont enlevé les cendres.

J'ai appris que ce ne pouvait être que des personnes mues par des motifs bien louables, ou, pour mieux m'expliquer, par *les protestants* eux-mêmes, qui avaient craint à juste titre que ces vénérables restes fussent dispersés; qu'ayant été de la même opinion religieuse et pour laquelle Coligny avait éprouvé un sort aussi déplorable, ils devaient à sa mémoire, aux principes de tolérance établis et affermis par le Gouvernement, de sauver de la destruction des restes qui laissent de si grands souvenirs et des leçons si frappantes des fureurs religieuses.

Je pense donc, et j'en suis presque persuadé, que les restes de Coligny reposent dans le temple de Saint-Thomas du Louvre, qu'ils y ont été déposés saintement, par les motifs que j'ai eu l'honneur de vous expliquer; que le Consistoire des protestants, composé d'hommes recommandables, a dû prendre cette mesure pour éviter toute violation ; que ces cendres du plus grand homme qui soit né dans des temps si affreux ont dû nécessairement être reléguées parmi ceux qui devaient en être les dépositaires naturels. Mais les restes de Coligny appartenant à la patrie, vous avez droit de les réclamer, et j'ose vous prier de vouloir bien vous adresser à ce Consistoire ou au citoyen Maron, ministre du temple de Saint-Thomas, qui pourra peut-être vous donner tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Je ne vous dissimule pas que ces renseignements m'ont été donnés verbalement, qu'ils ne m'ont point été assurés comme un fait absolument vrai, n'ayant moi-même rien vu, ni vu aucun des membres du culte protestant; je ne puis donc vous constater l'authenticité des faits que j'avance. Mais ces renseignements pourront vous conduire à des résultats heureux, et c'est ainsi que vous parvîntes, à l'aide des renseignements que je vous donnai, à recueillir les cendres de Molière et de La Fontaine, auprès desquelles celles de Coligny peuvent honorablement reposer.

Je vous prie de recevoir les assurances de ma considération la plus distinguée.

Lesieur aîné.
Cloître Notre-Dame, n° 41.

CCCCIV

Acquisition d'un médaillon de Lulli [1].

Je prie M. Guyot de remettre au porteur la somme de vingt-cinq francs pour le prix d'un bas-relief qu'il a vendu à mon compte; à Étampes, le 13 floréal an XII (3 mai 1804).

Signé : Penet.

[1] *Acquisition d'un médaillon en marbre blanc représentant Jean-Baptiste Lulli, musicien de Louis XIV.* — Ce buste, qui m'a été vendu la somme de 25 francs par M. Guyot, graveur, lui avait été envoyé d'Étampes. — Note d'Alexandre Lenoir.

CCCCV

Lettre de Lenoir accompagnant l'envoi d'une monnaie du roi Jean.

Paris, le 24 prairial an XII (13 juin 1804).

Alexandre Lenoir, *administrateur, etc., à M.* Denon, *membre de l'Institut national, etc.*

Monsieur le Directeur,

Un de mes amis qui habite une terre dans les environs d'Alençon, faisant faire des fouilles dans son habitation, a trouvé une pièce d'or du roi Jean II, qu'il vient de m'envoyer.

Ces monnaies sont assez rares; la fabrique en est grossière et se sent de la barbarie du temps; d'un côté, c'est un agneau avec croix et banderole. Légende: *Agnus Dei,* etc., qui fit donner à ces monnaies le nom d'*Aignels;* plus bas on lit : *Joan. Rex.*

J'ignore si l'agneau est là comme emblème du roi Jean II; mais le roi surnommé *le Bon,* si je consulte l'histoire, n'avait guère les qualités de l'animal que l'on voit sur cette monnaie. Au revers est une croix bordée de fleurs de lys, etc.

J'ai pensé, Monsieur le Directeur, que cette pièce pouvait piquer votre curiosité, qu'elle serait beaucoup mieux placée dans vos mains que dans les miennes. Elle est le présent d'un bon ami; par cela même elle acquiert pour moi plus de prix; c'est ce qui m'engage à vous l'offrir et à vous prier de l'accepter.

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer le témoignage d'une estime particulière et l'assurance d'une amitié bien sentie.

J'ai l'honneur d'être votre très-dévoué Lenoir.

CCCCVI

Lettre constatant la remise à Lesieur de plusieurs morceaux d'ossements de personnages célèbres.

Paris, le 25 messidor an XII (14 juillet 1804).

J'ai l'honneur de vous faire passer les procès-verbaux des exhumations des cendres des hommes célèbres qui reposent au Musée, que vous avez prêtés à mon frère, et qu'il ne peut dans ce moment vous rendre lui-même, étant dans la douleur de la perte de son fils aîné, qui, dans l'instant où je vous écris, est prêt à rendre le dernier soupir, après une longue et douloureuse agonie. Cet enfant promettait beaucoup; il venait d'être nommé au lycée de Moulins pour y être élevé; mais le ciel en décide autrement puisqu'il l'appelle à lui.

Mon frère m'a remis de votre part des restes d'Abélard et d'Héloïse; je vous en fais mes remercîments. Je les ai déposés dans un monument que j'ai fait faire exprès pour y déposer quelques restes de l'abbé Suger, que j'ai recueillis il y a quelques années à Saint-Denis, dans le cercueil qui les ren-

fermait, et qui est demeuré en place quoique rempli de gravats; il en contenait quelque peu, mais presque réduits en poussière.

Je désirerais avoir la date du procès-verbal de Boileau, ainsi que celle de celui du dépôt fait chez le notaire, et de même d'Abélard et d'Héloïse. J'ai pris ce qui concernait les Pères Mabillon et Montfaucon, Molière et Lafontaine, afin que ces précieux restes que je tiens de vous soient un jour, s'ils passent par d'autres mains, reconnus pour être authentiques, ce que j'ai eu soin de faire par des notes écrites sur du parchemin, enveloppées et renfermées dans les coffrets qui les contiennent.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que vous inspirez,

Votre très-humble serviteur,

Signé : LESIEUR.

CCCCVII

Lettre au sujet de deux bustes placés sur la façade de la maison du chanoine Fulbert, à Paris, en vertu d'un arrêt du Parlement, et enlevés indûment[1].

11 fructidor an XII (29 août 1804).

A M. le Commissaire impérial, conservateur des monuments publics de l'Empire français, en son parquet, au Palais de justice, à Paris.

Vous connaissez sans doute, Monsieur, l'histoire d'Abélard et d'Héloïse, nièce de l'abbé Fulbert, chanoine de Notre-Dame. Vous savez que le buste d'Abélard et celui d'Héloïse furent mis en relief sur le mur de la maison du chanoine Fulbert, par arrêt du Parlement de Paris, en réparation et en mémoire de l'événement malheureux arrivé à Abélard. Un particulier, nommé Jean Raoux, compagnon maçon, propriétaire actuel d'une *petite maison*, tenante à celle du chanoine Fulbert (lesquelles deux maisons n'en faisaient qu'une alors), s'est permis de faire enlever ces deux bustes pour en faire présent à M. PETIT-RADEL, architecte. Les étrangers venant à Paris, informés de la maison où demeurait anciennement le chanoine Fulbert, viennent de toutes parts pour voir ces deux bustes. Étonnés de cette disparition, ils se sont plaints au propriétaire de sa complaisance à les avoir laissé enlever; ils l'ont même menacé de le dénoncer comme destructeur de monuments publics. Aujourd'hui qu'il sait que vous avez le droit de les faire rendre comme gardien des monuments publics, il ose s'adresser à vous pour lui faire rendre un dépôt si précieux à sa maison. Il est prêt, lorsqu'ils seront rapportés chez lui, de les faire remettre en place. Monuments d'autant plus inappréciables qu'ils ont été placés il y a dix siècles (*sic*), et qu'ils doivent rester dans la maison où l'événement est arrivé, pour la satisfaction du public et l'ancienneté de l'événement aussi unique qu'il peut être.

[1] En marge de la pièce on lit cette note : « M. le procureur général impérial près la Cour criminelle du département de la Seine fait passer à M. LENOIR, conservateur du Musée des Monumens français, qui sans doute profitera des détails contenus dans la présente note, les observations ci-jointes. Cet objet ne regardant nullement M. le Commissaire impérial, il n'a pas cru en devoir faire un autre usage. — Ce 11 fructidor an XII. »

Le propriétaire de la maison Fulbert est M. Berthier, y demeurant, cloître Notre-Dame, cour des Chantres, n° 10, lequel vous expose qu'il a acquis cette maison en germinal an XI, et que ne connaissant pas l'origine de ces deux bustes, il les a laissé enlever; mais que, mieux instruit depuis, il se trouve heureux d'avoir recours à vous pour lui rendre justice et rendre à cette maison ses anciens attributs.

Salut et respect.

CCCCVIII

Acquisition d'un bas-relief représentant la *Justification de Suzanne.*

2 vendémiaire an XIII (24 septembre 1804).

ACQUISITION

Quittance d'acquisition du beau bas-relief représentant la Justification de Suzanne, *faite de M.* Grivaud, *trésorier du Sénat, et montant à la somme de cinq cents francs.*

J'ai reçu de Monsieur Lenoir la somme de trente-huit livres cinq sols pour solde de celle de cinq cents francs, prix d'un bas-relief en pierre, représentant l'*Innocence de Suzanne*[1], dont quittance finale, à Paris, le deux vendémiaire an XIII (24 septembre 1804).

Signé : Grivaud[1].

CCCCIX

Demande de renseignements sur l'épée de Charlemagne.

1°

Paris, le 25 vendémiaire an XIII (17 octobre 1804).

L. P. Ségur, *grand maître des cérémonies, conseiller d'État, commandant de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, à Monsieur* Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me donner le plus promptement possible tous les renseignements qui sont à votre connaissance sur une épée de Charlemagne que l'on dit avoir été vendue le 25 vendémiaire an VI (16 octobre 1797), parmi les effets du Garde-Meuble, et qui a passé dans les mains de plusieurs particuliers.

J'ai l'honneur de vous saluer.

L. P. Ségur.

[1] Ce bas-relief attribué à Richier est conservé au Musée du Louvre sous le titre : *le Jugement de Daniel* (N° 90. Catal. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — P. M. — Plusieurs autres quittances de l'an XII constatent le payement intégral de la somme due à Grivaud, qui est sans doute l'archéologue Grivaud de la Vincelle (Claude-Madeleine), l'auteur des *Antiquités grecques et romaines* (1807, in-4°). — A. de M.

2°

Paris, le 26 vendémiaire an XIII (18 octobre 1804).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur, etc., à Monsieur* SÉGUR, *grand maître des cérémonies, etc.*

MONSIEUR,

Pour satisfaire aux renseignements que vous me demandez sur une lame d'épée que l'on dit avoir appartenu à celle de Charlemagne, conservée longtemps dans l'abbaye de Saint-Denis, et vendue en l'an VI avec les effets du *Garde-Meuble*, je m'empresse de vous adresser le procès-verbal que j'ai fait, après avoir examiné chez M. Renard, qui en est propriétaire, le fragment de ce monument précieux. Je désire, Monsieur, que vous trouviez l'objet de vos recherches dans des observations aussi simples que les miennes. La vérité est le seul but que je me suis proposé.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments distingués, Monsieur, votre très-dévoué, LENOIR.

3°

Le 21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804), le premier de l'Empire français, ayant été requis pour examiner une lame d'épée que l'on dit être celle qui avait appartenu à l'Empereur Charlemagne, je me suis transporté rue de la Lune, chez M. Renard, rentier, qui m'a effectivement fait voir un étui en forme de croix, couvert en cuir, chargé de divers ornements et notamment de quantité de fleurs de lys modernes. Cet étui contenait une simple lame de fer à deux tranchants, nommée espadon, et dont on se servait à deux mains. Le même étui, contenant la lame dont est question, a été acquis dans l'état où il est maintenant à la vente du *Garde-Meuble* par ledit sieur Renard qui m'en a fait la déclaration.

J'ai reconnu :

1° La forme des épées en usage du temps de cet Empereur, et j'ai remarqué sur la soye une marque de fabrique qui montre à la loupe des traits qui caractérisent bien le goût de dessin de ce temps barbare.

2° Confrontation faite par moi de la lame que possède M. Renard avec la gravure que nous a donnée Félibien, dans sa description de l'abbaye de Saint-Denis, de l'épée de Charlemagne, celle dont je parle s'est trouvée parfaitement conforme avec la gravure, tant par sa forme que par sa dimension.

3° Examen fait de la gaîne doublée en peau jaune qui renferme cette lame, j'ai remarqué la contre-épreuve assez nette du pommeau et d'une des extrémités du croisillon de l'ancienne épée de Charlemagne, imprimée par la pression du couvercle qui montre encore tous les traits connus de la garniture de cette fameuse épée.

Tout m'autorise donc à certifier que la lame que j'ai vue chez M. Renard est celle qui garnissait l'épée de Charlemagne conservée pendant plusieurs

siècles dans l'abbaye de Saint-Denis et qui servait ordinairement au sacre des Rois de France.

L'administrateur du Musée des Monuments français,

LENOIR.

CCCCX

Remise des morceaux en argent provenant des quatre figures d'anges par SARAZIN et COUSTOU, autrefois dans l'église des Grands-Jésuites[1].

État des morceaux en argent qui composent les quatre Anges par SARAZIN *et* COUSTOU.

1° Huit ailes.
2° Cinq bras.
3° Quatre grandes jambes.
4° Quatre pieds.
5° Une tête seule.
6° Trois têtes avec chacune un bras.
7° Deux bouts de draperie.
8° Deux petits morceaux séparés.

Reçu de M. LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, les parties en argent qui proviennent des quatre anges de SARAZIN et COUSTOU, anciennement placés dans l'église des Grands-Jésuites de la rue Saint-Antoine.

Le 16 brumaire an XIII (16 novembre 1804).

Le secrétaire général du Musée Napoléon,

LAVALLÉE.

Reçu de M. LENOIR, administrateur, etc., quatre corps et sept morceaux de bronze doré formant le complément des quatre figures d'anges placées anciennement aux Grands-Jésuites de la rue Saint-Antoine.

Le secrétaire général du Musée Napoléon, LAVALLÉE.

Ce 16 brumaire an XIII (16 novembre 1804).

1805

CCCCXI

Observations de DENON sur les dépenses du Musée[2].

Paris, le 11 pluviôse an XIII (31 janvier 1805).

VIVANT DENON, *membre de l'Institut, etc., à Monsieur* LENOIR, *administrateur, etc.*

J'ai reçu, Monsieur, le mémoire des dépenses du Musée des Monuments pour le mois de nivôse an XIII. Je m'aperçois avec peine qu'elles augmentent chaque mois, et qu'elles sont doublées comparativement à l'an XII. Vous y faites mention d'actes passés avec des artistes pour réparation de monuments;

[1] Voyez tome I, p. 317, n° CCCXVIII.
[2] Sur ces dépenses, voy. t. I, n° CCCXX.

mais il ne devrait s'exécuter aucune restauration que je n'aie été préalablement consulté, et que je ne l'aie approuvée.

Dans l'état que vous me présentez pour le mois de pluviôse, se trouve de même comprise la restauration d'un mausolée du cardinal de La Rochefoucault, portée en demande à 847 francs. Je vous invite, Monsieur, à la suspendre jusqu'à ce que j'aie pris connaissance de son état actuel et de la nécessité de le réparer. Je vous invite de même à passer chez moi pour me donner quelques renseignements dont j'ai besoin sur votre mémoire du mois de nivôse, pour pouvoir l'adresser au Ministre et lui en demander le remboursement.

J'ai l'honneur de vous saluer. DENON.

CCCCXII

Renseignements fournis par LENOIR sur les travaux du Musée dans le cours des années précédentes [1].

Paris, le 20 germinal an XIII (10 avril 1805).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de vous présenter les renseignements que vous désirez relativement aux mémoires des travaux faits dans le Musée des Monuments français, qui ont été remis à M. BEAUMONT, architecte, pour leur vérification et règlement. Ces mémoires présentent deux genres de travaux. *Primo :* des raccordements d'architecture et de maçonnerie; *secundo :* la mise en place et la restauration de plusieurs monuments, plus la fourniture des fers employés à l'établissement de ces mêmes monuments.

Les travaux d'architecture et de maçonnerie, qui se trouvent détaillés dans ce mémoire, ont été autorisés en l'an IX, sous le ministère de M. Chaptal, pour l'établissement au complet, dans le Musée, de la salle du *Quatorzième siècle,* qui restait à faire pour compléter l'ordre chronologique des salles et des monuments. L'autorisation relative à ces travaux est restée dans les mains de M. MOREAU, architecte, chargé de la construction de cette salle, et qui depuis est passé en terre étrangère.

Excellence, cette salle, qui présente une époque remarquable dans l'histoire de nos arts, est entièrement terminée.

La mise en place et la restauration des monuments portés audit mémoire ont été particulièrement confiées à mes soins et autorisées par le ministre Chaptal, ainsi qu'il m'en a donné connaissance par sa lettre du 19 pluviôse an X (18 février 1802), dans laquelle il s'exprime ainsi :

« *Le Ministre de l'Intérieur au Citoyen* LENOIR, *administrateur, etc.*

« J'ai reçu, Citoyen, l'état des dépenses relatives au Musée des Monuments

[1] Cette lettre répondait à une demande de renseignements adressée à LENOIR par le chef de la 3e division du ministère de l'Intérieur.

« français. La sévère économie que vous avez mise dans les différentes parties « de votre administration et que vous avez su allier avec toutes les dispositions qui peuvent contribuer à l'éclat de votre établissement, le sage emploi « des fonds qui vous ont été accordés par le Gouvernement, vous méritent les « justes témoignages de sa satisfaction, et c'est avec plaisir que je vous les offre.

« J'ai vu avec intérêt le tableau des divers travaux que vous me proposez « d'autoriser dans le courant de l'an X; parmi ceux-là il en est qui me « paraissent d'une plus grande importance et devoir être terminés des premiers. Tels sont la chapelle sépulchrale d'*Héloïse* et d'*Abélard* et les mausolées d'*Anne de Montmorency* et de sa femme. Je vous invite aussi à faire « terminer les plantations de votre jardin Élysée, afin que le public puisse « jouir de la vue des beaux monuments qu'il renferme.

« *Signé :* CHAPTAL. »

Excellence, le jardin Élysée a été terminé conformément à l'intention du Ministre, votre prédécesseur. Le tombeau de Charles V, le pavé arabesque qui décore la salle du quatorzième siècle, la belle cheminée de GERMAIN PILON, le mausolée d'Anne de Montmorency, chef-d'œuvre de l'art dans le seizième siècle, le tombeau d'Harcourt et quelques pièces des premiers temps de la monarchie française, les statues très-rares de Clovis Ier et de sa femme, etc., dont il est fait mention dans le mémoire susdit, étaient démontés et épars dans le jardin que le ministre Chaptal voulait voir terminer; ils sont aussi compris dans l'état que je lui ai présenté et ont été, en conséquence, placés définitivement et restaurés conformément à l'invitation positive que ce ministre m'a adressée, et sur laquelle vous pouvez jeter les yeux.

Excellence, ces mémoires sont restés en instance depuis cette époque jusqu'à ce jour dans les mains de l'entrepreneur qui a fait des avances de fonds pour l'exécution de ces travaux.

Je vous prie de vouloir bien en ordonner l'examen et la vérification.

Votre inspecteur général, M. PETIT-RADEL, a suivi ces travaux à l'époque de leur exécution et pourra vous en rendre compte.

Salut et respect. LENOIR.

CCCCXIII

Travaux exécutés en l'an XIV pour l'enlèvement et l'installation du mausolée du cardinal de Mazarin.

Mémoire des ouvrages de maçonnerie, marbrerie et sculpture faits au Musée des Monuments français pour la restauration de plusieurs monuments, en vertu de l'autorisation de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, en date du 11 *brumaire an XIV* (2 *novembre* 1805), *d'après les ordres de M.* LENOIR, *administrateur audit Musée, dans le courant du premier trimestre* 1806. *Lesdits ouvrages faits par Goinard, entrepre-*

neur de bâtiments, demeurant rue de Sèvres, faubourg Saint-Germain, n° 85[1].

1°

DANS L'ÉGLISE DES QUATRE-NATIONS[2].

Pour faire la dépose du mausolée du cardinal Mazarin pour être transporté au Musée des Monuments français.

Avoir établi un échafaud de charpente sur des tréteaux avec des plates-formes et madriers à 2 mètres de hauteur; pour l'établissement de la chèvre, afin de lui donner la hauteur suffisante pour monter au-dessus de la corniche pour faire les descellements des figures; fait aussi un échafaud de fond jusqu'à la hauteur de la corniche, la dépose des susdites figures, les descendre à la chèvre avec les cordages et câbles nécessaires — fait avec précaution pour éviter les cassures et écornures — les sortir sur des rouleaux et madriers hors l'église, les charger sur des voitures, leur transport au Musée des Monuments français, leur déchargement et la rentrée dans le jardin intérieur; pour le tout il a été employé 27 jours, à chaque deux maçons et autant de leurs aides, estimé en argent. 364 50

Il a été employé *idem* 27 jours de tailleur de pierre, pour ce estimés 121 50

Pour le transport des susdits monuments, fait douze voitures à un cheval, à 4,50 par jour, font. . . . . 54 »

Pour le port et report des équipages de charpente, chèvres, cordages, câbles, planches, boulins et autres, quatre voitures *idem*. 18 »

Pour fournitures de chèvres, câbles, cordages nécessaires, tréteaux et madriers, pour ce, la somme de. . . . . 30 »

2°

DANS LA SALLE D'INTRODUCTION.

AU MONUMENT DU CARDINAL MAZARIN.

Pour avoir fait deux échafauds pour la démolition de deux parties de corniches de droite et à gauche dudit monument pour les supprimer; de chaque 4 de haut sur ensemble de 4 de long, produit et réduit au 1/2 de léger, produit 2 léger 66.

Pour la démolition des deux parties de corniches, fait le descellement des corbeaux de fer retenant la masse, coupement des saillies et arrachement en mur moellon, la sortie de tous les gravats; pour ce, il a été employé un jour un tiers à deux maçons et autant de leurs aides, estimés. . . . . 18. »

Les parties de hâchement blanc de moellons et plâtre en raccor-

[1] « Renvoyé à l'architecte, M. BEAUMONT, pour être vérifié, réglé et examiné comme il convient. Ce 27 octobre 1806. » — L. N.

[2] Nous nous contenterons de donner le début de ce mémoire très-long et très-détaillé. Il est inutile d'en reproduire la partie comprenant des travaux de pure maçonnerie. Le mémoire s'élève en tout à 2,120 fr. 34 c. — J. G.

dement, renforcés, crépis et enduits, de ensemble 5,30 de pourtour sur 1,50 de haut, produits réduits 2 léger 65.

Les deux raccordements des deux retours des moulures de la corniche, frise et architrave, dont les membres ont été poussés à la main, de ensemble 1,30, réduits de long, compris la plus-value des angles de retour sur 3,57 de profil pour fois et demie, compris l'emploi du temps des ouvriers, font. 6 6

La saillie des six denticules refouillés dans la masse avec filet intérieur, évalué à chaque 0,11, superf. de léger, produisant ensemble, 0 léger 66.

La fourniture et pose de deux médaillons sculptés de l'ordre corinthien, à 4,50 chaque, font. . . . . 9 »

La sortie de deux médaillons en marbre de dedans les endroits où ils étaient en dépôt, avec des rouleaux sur des madriers, après chargés sur le chariot, transportés dans la salle, le tout avec précaution, estimé d'après l'emploi du temps des ouvriers, fait. . . . 20 »

L'ajustement et pose des deux susdits médaillons, avoir fait l'établissement d'une chèvre, câble et moufle nécessaires pour la pose desdits, l'un après l'autre, et changé ladite chèvre pour chaque médaillon, estimés chaque 15 fr., compris le temps des ouvriers employés à ce sujet. . . . . 30 »

Les hachements des plâtres sur le mur, fait les refouillements en moellons à la pioche pour former les renfoncements pour loger les susdits; maçonneries pour leurs scellements et raccordements, évalués chaque 1,50 de léger, produisent ensemble, 3 léger.

Les huit trous et scellements des forts harpons de fer retenant les susdits, valent 0,84.

Les huit entailles faites au marbre pour encastrer les têtes des susdits harpons en leur épaisseur, valent ensemble 0,63.

Le fond, formant table saillante, fait en plâtre modelé de 0,11 d'épaisseur, de chaque 1,60 sur 14 c. de large, produisent ensemble, en léger: 1 léger 82.

Les arêtes formant table, *idem*, ensemble 10,96 de pourtour sur 0,25 réduit, compris raccordement, produisent 2,74.

La terrasse du médaillon à droite faite en plâtre et sculptée, estimée 7 50

Pour avoir colorié les tables en noir au vernis, pour ce. . . . 7 50

La suite du mémoire offre peu d'intérêt.

CCCCXIV

Enlèvement des statues du tombeau de Mazarin[1].

Paris, le 19 brumaire an XIV (10 novembre 1805).

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, membre de la Société libre des Sciences, Lettres et Arts de Nancy et de*

[1] Voy. au tome I les pièces CCCXXV à CCCXXVII, p. 321-323.

l'Académie celtique de France, à M. Vaudoyer, *architecte du Palais des Arts, dit des Quatre-Nations.*

Monsieur,

Conformément à l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 11 du courant, je vous prie de vouloir bien faire donner toutes les facilités convenables aux ouvriers que j'ai l'honneur de vous adresser pour procéder, dans l'église du collége des Quatre-Nations, au déplacement des figures en marbre qui appartiennent au tombeau du cardinal Mazarin, qui est maintenant dans le Musée des Monuments français, ainsi que l'épitaphe en marbre noir qui accompagnait également le mausolée de ce Ministre.

Je donnerai de mon côté les ordres convenables pour que la remise d'une grille que vous avez demandée vous soit faite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une considération parfaite,

Votre dévoué Lenoir.

1806

CCCCXV

Statue de Voltaire offerte par M. d'Hornoy à l'Institut national[1].

1°

INSTITUT NATIONAL

CLASSE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISES

16 mars 1806.

Copie de la lettre écrite par M. d'Hornoy *à M.* Suard, *secrétaire perpétuel de la classe de la langue et de la littérature françaises, en date du* 16 *mars* 1806.

La statue, Monsieur, est aux ordres de l'Académie. Il m'était doux de posséder chez moi un monument aussi honorable pour mon grand oncle; mais sa vraie place est à l'Académie. Elle n'en sera que plus dans sa famille. Je suis fâché d'avoir détruit la caisse qui l'a transportée. Il en faut une bien forte, bien faite et surtout faite sur place. L'architecte qui décore votre nouveau local prendra sans doute tous les moyens nécessaires pour que le transport se fasse avec sûreté; je ne la verrai pas partir sans regrets. Ils seront compensés par mon attachement à la mémoire de M. de Voltaire, et par mon respect pour le Corps qui veut bien honorer ses écrits.

Daignez, Monsieur, en présenter l'hommage à vos confrères et recevoir celui de l'ancien et respectueux attachement avec lequel je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : D'Hornoy.

Pour copie conforme :

Suard.

[1] Voy. sur cette affaire le tome I, p. 354, n° CCCLX.

2°

INSTITUT NATIONAL.

4 juin 1806.

Copie de la lettre écrite par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur à M. le Conseiller d'État Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, président de la Commission administrative de l'Institut national, en date du 4 juin 1806.

Monsieur le Conseiller d'État, j'ai pris les ordres de Sa Majesté l'Empereur, relativement à l'offre faite par M. D'Hornoy, petit-neveu de Voltaire, de rendre à l'Institut national la statue de ce grand homme. Sa Majesté a daigné permettre l'acceptation d'un monument qui attestera l'admiration du premier corps des savants de l'Europe pour le plus illustre de ses membres.

Recevez, Monsieur le Conseiller d'État, l'assurance de mon sincère attachement.

Signé : Champagny.

Pour copie conforme :

Suard.

CCCCXVI

Pavage de la salle d'introduction du Musée avec des fragments de marbres recueillis par Lenoir.

1°

Paris, le 5 juillet 1806.

Le Ministre de l'Intérieur à M. Lenoir, *administrateur, etc.*

J'ai adopté, Monsieur, la proposition que vous m'avez faite d'affecter une somme de 1,500 francs (pour plâtre et main-d'œuvre) au pavage de la salle d'introduction du Musée des Monuments français, avec des marbres que vous avez fait mettre en réserve.

Mais des travaux de cette nature devant être surveillés par un homme de l'art, j'ai en même temps décidé que la direction en serait confiée à M. Beaumont, architecte de l'établissement. Vous voudrez bien, en conséquence, Monsieur, mettre à la disposition de cet artiste les matériaux qui doivent servir au pavage de cette salle.

J'ai l'honneur de vous saluer. Champagny.

2°

Paris, le 27 juillet 1806.

L'administrateur du Musée à M. Beaumont, *architecte du Musée des Monuments français.*

Monsieur,

J'arrive de la campagne; je reçois votre lettre et je m'empresse d'y répondre [1].

[1] Le 24, l'architecte avait écrit à Lenoir qu'il était indispensable de faire avant tout un dessin du pavage et un devis de la dépense.

Je partage tellement les dispositions que vous proposez pour la pose du pavé de la salle d'introduction du Musée des Monuments français, ordonné par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, que je viens de mettre au net le dessin que nous avons arrêté ensemble sur le plan général, dessin qui a été basé d'après les mesures des marbres que j'ai sous la main et à employer conformément à la proposition de Son Excellence le Ministre.

J'ai tout prévu, Monsieur, pour l'emploi de ces matières, et je n'ai pas dû penser que ces marbres, qui ne sont que des débris, pussent s'employer sans *raccord*, sans taille et sans restauration, et c'est aussi en conséquence de ces considérations que j'ai divisé ce travail en deux classes, savoir : 1° restauration ; 2° pose.

Les 1,500 fr. que Son Excellence m'a accordés seront applicables uniquement à la pose du pavé, comme j'ai eu l'honneur de lui demander, et comme nous en sommes convenus ensemble. La dépense pour la restauration des *Inscriptions historiques* que j'emploie dans ce pavé et le raccord de marbres, etc., sera comprise dans les dépenses courantes affectées pour l'administration du Musée. Voilà, Monsieur, ce que j'ai dû faire pour confectionner un travail d'autant plus urgent dans ce moment que la paix va ouvrir les portes de Paris à tous les étrangers, curieux de voir les monuments des arts que nous possédons, et surtout ceux qui présentent l'histoire de la nation.

Monsieur, je crois que ce travail raisonné, basé sur l'économie, ne pourra qu'être très-agréable à Son Excellence, qui connaît déjà notre disposition à cet égard. D'après cela, je n'ai pas cru devoir obtempérer à la proposition que vous me faites dans le dernier paragraphe [1].

Mon ami Fourcroy a dû vous remettre une note sur ce que je me proposais de faire pour ce pavé.

Je serais fort aise, Monsieur, de causer avec vous de cette affaire et de vous faire voir le plan qui a été fait d'après vos premières dispositions, ce qui remplit aussi les miennes. Veuillez donc m'indiquer votre jour et votre heure pour que je puisse vous recevoir.

J'ai aussi écrit à Son Excellence pour mon escalier. J'espère que vous en serez informé et que vous voudrez bien me seconder pour me mettre un peu plus à l'aise dans l'étroit logement que j'occupe.

Je vous adresse, Monsieur, les cinq volumes avec gravures que j'ai publiés sur le Musée des Monuments français; je vous prie de les accepter. Sitôt que le sixième volume que je viens de terminer sera au jour, je m'empresserai de vous l'adresser.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une considération parfaite et une estime toute particulière, votre dévoué

LENOIR.

[1] L'architecte proposait de différer l'exécution du travail.

CCCCXVII

Reçu d'une mosaïque remise à Belloni pour l'Institut [1].

Je reconnais d'avoir reçu de M. Lenoir un pavé en mosaïque d'environ 11 pieds sur 7 pour le compte de l'Institut de France.

Fait à Paris, le 9 juillet 1806. Belloni.

CCCCXVIII

Lettre du chevalier de Saint-Morys à Lenoir sur les statues et les restes de la cathédrale de Cambrai [2].

Je vais vous parler, Monsieur, suivant ma promesse, de ce que je viens de voir à Cambrai, et qui est capable de vous intéresser comme pouvant soit prendre place dans votre Musée, soit servir à l'ornement de monuments que vous possédez déjà, comme accessoire. Le zèle que vous me connaissez pour la conservation des monuments de notre histoire et de notre art ne pouvait pas me laisser oublier une démarche qui tend à ce but, vis-à-vis de quelqu'un qui a fait preuve d'un zèle aussi ardent que le mien, mais beaucoup plus éclairé que le mien. Voici donc, Monsieur, le détail de ce que j'ai trouvé dans un magasin qui appartient à l'homme qui a acheté la cathédrale de Cambrai et qui l'a démolie. D'abord une immense quantité de marbres qui revêtaient plusieurs chapelles de l'église; ces marbres ne sont pas beaux, et les prétentions du particulier destructeur seraient au moins de 100 louis; ce serait l'affaire d'un marbrier d'estimer ce que cela vaut; mais il me semble que, jusqu'à ce que le canal de Saint-Quentin soit fini et qu'on puisse transporter ces marbres par eau, ce serait une mauvaise affaire que de les acheter. Au surplus, je n'exagérerais pas en vous disant que c'est pour ainsi dire une carrière de marbre. Je vous en préviens toujours dans le cas où vous voudriez l'exploiter par la suite, et je crois même que comme M. Blanquart, c'est le nom du destructeur, est fort embarrassé de ces marbres, vous pourriez même les avoir à meilleur compte. La première demande a cependant été 200 louis; vous allez voir cependant, quand je vais traiter l'article des statues, que c'est un homme dangereux puisqu'il calcule fort bien, et par exemple m'ayant demandé 100 louis des statues d'albâtre, comme je ne lui en offre que 20, il me prouva, papier sur table, qu'il en aurait davantage en les vendant pour faire de la pierre à plâtre, et qu'on lui offrait un sol la livre. Il est bon de vous observer même qu'il y a déjà eu, depuis mon départ l'année passée, du plâtre fait aux dépens de ces statues. Elles sont au nombre de plus de quatre-vingts; il y en a quatre ou cinq historiques, et quelques-unes sont plus grandes que nature. Deux ou trois groupes, qui ne sont pas historiques, sont assez intéressants pour l'art. Le reste est plus ou moins bon, suivant les divers âges où les morceaux ont été exécutés. Il y a,

[1] Voyez tome I, p. 328, nº CCCXXXV. Ce reçu de Belloni est écrit de sa main. — J. G.

[2] Voy. t. I, p. 328-336, nºs CCCXXXVI à CCCXLII. Cette lettre n'est pas datée, mais le timbre de la poste porte 17 juillet 1806. — J. G.

indépendamment de ce que je vous ai cité, des ornements qui ont des rosaces, etc., de toute espèce faites pour être attachées aux murs ou aux plafonds en assez grande quantité. Les statues, comme les ornements, sont d'albâtre. J'avais été jusques à 25 louis pour statues et ornements; mais il me paraît qu'il ne donnerait pas tout cela à moins de 50 louis.

Je trouverais cette collection assez intéressante pour votre Musée sous plusieurs rapports, d'abord parce que vous avez peu de monuments de cette matière, ensuite parce qu'il y a quelques statues assez intéressantes en elles-mêmes quoique mutilées, soit enfin pour placer comme accessoire. Le plus grand nombre ne pourrait être utile que sous ce rapport. Je vous avais déjà, Monsieur, rendu à peu près le même compte; une seconde vue plus exacte m'a confirmé le jugement que j'avais déjà porté. J'ai à me reprocher très-fort de n'avoir pas pris un échantillon de cet albâtre; c'est un oubli qui n'est pas pardonnable, surtout pour un amateur de minéralogie; mais l'oubli est fait, et je n'ai guère le moyen de le réparer. Si, d'après l'idée que je vous donne de ces statues, vous désirez, Monsieur, que je fasse quelques autres propositions au sieur Blanquart, vous voudrez bien me l'écrire, et je lui parlerai avec le plus grand plaisir. Il y a un autre projet qui m'occupe et qui, je crois, aurait votre approbation et celle de tout homme de goût. L'église cathédrale de Cambrai est détruite; mais il reste les murailles, et la tour qui est un beau morceau, qu'on veut conserver pour en composer un monument à la gloire de Fénelon. Il y aurait un moyen beaucoup plus simple et beaucoup moins coûteux : ce serait de profiter des murailles qui sont élevées jusqu'à la hauteur de la première voûte, pour faire ce monument entier qui serait d'un genre singulier et tout à fait intéressant en ce qu'il aurait une grande enceinte d'arches gothiques d'une belle proportion, qu'on pourrait couronner tout autour par une balustrade gothique; au dedans, on pourrait planter et faire dans cet intérieur, qui est immense, une charmante promenade pour la ville. Ce serait réaliser un Élysée pour un homme qui, à lui seul, mérite bien d'en avoir un (Fénelon). Et je suis bien certain que cette architecture gothique du temps de la tour l'accompagnera plus naturellement que tous les ouvrages de nos architectes vivants qui voudront montrer leur style.

Je compte bien peu sur la réussite de ce projet, à cause de la quantité de difficultés qu'on trouverait à vaincre, et dont les plus fortes consistent dans l'ignorance, l'égoïsme et l'amour-propre, aussi dans le peu d'intérêt que le Gouvernement et ses employés mettent à conserver les beaux monuments gothiques. Je vais cependant, pour l'acquit de ma conscience, écrire une lettre au sous-préfet de Cambrai, qui fera ce qu'il voudra de mon avis. On a beaucoup parlé de rendre un hommage public à Fénelon, et jusqu'à présent tout cela s'est borné à mettre ses restes dans quatre planches de chêne avec une inscription en papier dans une salle où M. Dumolard a fait un discours; je dois aussi ajouter un article dans la Gazette. Moi, je veux des monuments réels, et, à défaut de monuments, je veux faire servir des ruines. Je puis au surplus vous assurer que ce qui reste de la première voûte ayant été

conservé uniformément jusqu'à la même hauteur, on pourrait en tirer parti pour en faire une superbe enceinte qui aurait l'air d'avoir été faite exprès. Je désirerais bien que, sur ce rapport informe, que je ne puis faire mieux faute de temps, vous puissiez allumer l'imagination du Ministre ou de quelque artiste puissant, votre enthousiasme suppléant à ce que je ne dis pas, ou à ce que j'ai mal dit. Mais vous vous figurez bien l'effet que peut faire une suite d'arcades gothiques de 400 pieds de long et d'environ 250 de large à l'endroit de la croix, et qui présenteraient au milieu de la croix la plus belle place pour élever un sarcophage qui, je l'espère, serait dans le style du monument, si toutefois on ne le confiait pas à un architecte nouvellement sorti des catacombes ou des pyramides, ces messieurs ayant la fureur de mettre les Égyptiens, les Romains ou les Grecs partout où ils n'ont rien à faire.

Je n'ai pu me refuser, Monsieur, au plaisir de vous communiquer un plan que je crois beau et qui ne sera jamais qu'un rêve, car il faudrait arrêter les démolitions. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il en coûterait fort peu pour faire une très-belle chose, et qu'au lieu de cela on en fera de mesquines qui coûteront fort cher, si jamais on les met à exécution.

J'aurai grand plaisir à recevoir de vos nouvelles à Houdainville, près Clermont, département de l'Oise, où je vais retourner sous huit jours. Veuillez vous charger de mes respects pour madame Lenoir et croire à tout l'empressement que je mettrai à cultiver votre connaissance, ainsi que la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ch. de Saint-Morys.

Note de Lenoir. — Répondu le 26 juillet 1806.

(Deux autres lettres du même, adressées à Lenoir, à la date du 20 août 1806, sont jointes à celle-ci. Nous nous contentons de donner la plus importante.)

CCCCXIX

Lettre du préfet d'Indre-et-Loire sur la statue d'Agnès Sorel demandée par Lenoir[1].

Tours, le 28 juillet 1806.

Le Préfet du département d'Indre-et-Loire à M. Lenoir, *administrateur, etc.*

Mille pardons, Monsieur, si je n'ai pas répondu beaucoup plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 mai dernier. Mais je me suis trouvé et me trouve encore pressé entre la conviction que votre lettre a portée dans mon esprit, que la statue d'*Agnès Sorel* serait beaucoup mieux à sa place au Musée des Monuments français, à Paris, entre celle de Charles VII et de Jeanne d'Arc, que dans le local très-peu convenable, à mon avis, que lui destinait à Loches mon prédécesseur, et la crainte d'abandonner pour ainsi dire les intérêts du département que j'ai l'honneur d'admi-

[1] Voyez la lettre de Lenoir et la réponse du ministre sur cette question dans le tome I, p. 338-9, nos CCCXLIV et CCCXLV. — J. G.

nistrer, en donnant les mains au projet qui tend à lui ôter un monument intéressant.

Je n'ai pu me dispenser, Monsieur, de parler au Conseil général de ce département du *monument d'Agnès Sorel* et de l'inviter à faire les frais nécessaires pour payer sa restauration et son placement dans le château de Loches. Le Conseil général a voté pour cette dépense la somme que je lui ai demandée, 2,500 francs. Le Gouvernement n'a point encore prononcé sur ce vote; ainsi les choses sont entières. Je ne puis, pour ce qui me regarde, qu'attendre sa décision sur le sort de ce monument.

Veuillez, je vous prie, Monsieur, vous pourvoir, si vous le jugez convenable, auprès du Ministre de l'Intérieur, et faites valoir aux yeux de Son Excellence les droits du Musée dont vous êtes l'administrateur; mais permettez que je garde dans cette affaire une discrète neutralité.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée,

Monsieur, votre très-obéissant serviteur, LAMBERT.

CCCCXX

Demande d'un atelier aux Petits-Augustins pour M. DESNOYERS, graveur.

Paris, le 20 août 1806.

VIVANT DENON, *membre de l'Institut national, de la Légion d'honneur, directeur général du Musée Napoléon, etc.*

M. DENON prie M. LENOIR de lui dire si, dans le local des Petits-Augustins, il serait possible de disposer de deux pièces pour servir d'atelier à M. DESNOYERS, graveur, chargé par le Gouvernement de la gravure du portrait de l'Empereur. Il est obligé de quitter très-promptement celui qu'il occupait au Louvre, et, avant de former sa demande au Ministre, il désirerait savoir s'il peut en indiquer un de disponible.

M. DENON prie M. LENOIR de donner à cet artiste les renseignements qu'il demande et lui renouvelle l'assurance de sa parfaite considération.

CCCCXXI

LENOIR charge le fils de Fourcroy d'examiner deux autels gothiques des Grands-Carmes de Metz pour lui en rendre compte [1].

Paris, le 22 novembre 1806.

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur, etc., à M. le Directeur général de l'Artillerie de la ville de Metz.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Son Excellence le Ministre de l'Intérieur me charge d'examiner deux

[1] A cette pièce est jointe une grande planche au trait reproduisant de face les deux autels en question. Voyez sur cette affaire la pièce CCCXLVII du tome Ier, et celle qui porte le n° CCCLXIII (p. 355), en date du 4 avril 1807, où LENOIR cite les termes du mémoire envoyé par Fourcroy fils, officier d'artillerie, et les dix pièces suivantes. — J. G.

autels gothiques qui existent dans l'église des Grands-Carmes à Metz, que Son Excellence le Ministre de la Guerre a mis à sa disposition, et de lui rendre compte de leur mérite sous le rapport de l'art, avant de les faire transporter au Musée des Monuments français.

Monsieur le Directeur, Son Excellence me prévient également que vous avez bien voulu vous charger de la conservation de ces monuments, jusqu'à ce qu'il ait pris les mesures qu'il jugera convenable pour effectuer leur transport à Paris.

Ne pouvant me transporter pour le moment dans votre ville, et par conséquent remplir les intentions de Son Excellence, je profite du voyage de M. Fourcroy, fils du Conseiller d'État, Directeur de l'Instruction publique, et mon ami, pour vous le présenter et vous prier de vouloir bien donner des ordres pour qu'il puisse voir les deux monuments dont il s'agit, les examiner et m'en donner de suite la description.

J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien accueillir M. Fourcroy; il mérite votre attention particulière, et je me flatte aussi que vous ne nous refuserez pas la faveur que je réclame de votre extrême complaisance. Sitôt que mes occupations me le permettront, je me rendrai à Metz pour faire enlever les deux monuments des Grands-Carmes, et vous remercier au nom des arts des soins que vous avez mis à leur conservation.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments distingués, Monsieur le Directeur, votre très-dévoué.

CCCCXXII

Restauration du tombeau de Valentine de Milan.

Paris, le 4 décembre 1806.

Le chef de la 3e division du Ministère de l'Intérieur à M. Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Vous avez adressé à Son Excellence, Monsieur, un mémoire de quelques travaux exécutés au Musée des Monuments français pendant le deuxième semestre de l'an IX.

Je vous préviens qu'il est nécessaire que ce mémoire soit arrêté par l'architecte de l'établissement, et je vous le renvoie pour que vous puissiez le faire revêtir de cette formalité.

J'ai l'honneur de vous saluer. J. P. B. Neuville.

Note de Lenoir. — N. B. Ce mémoire est de la marbrerie faite par M. Scellier, marbrier, pour la restauration du tombeau de Valentine de Milan; il monte à la somme de 662 francs.

— Renvoyé à M. Beaumont le 5 décembre 1806.

CCCCXXIII

Atelier donné au sculpteur Dejoux dans le Musée des Monuments français.

Paris, le 13 décembre 1806.

Le Ministre de l'Intérieur à M. Lenoir, *administrateur, etc.*

Je vous préviens, Monsieur, que, d'après l'assurance qui m'a été donnée

que vous aviez trouvé dans le Musée des Monuments français un local qui peut servir d'atelier à M. Dejoux, je vous autorise à le mettre à la disposition de cet artiste. L'architecte fera les petites réparations qui seront jugées nécessaires.

J'ai l'honneur de vous saluer. Champagny.

CCCCXXIV

Lettre du Ministre des Cultes au sujet de la décoration de l'église d'Arpajon.

Paris, le 16 décembre an 1806.

Le Ministre des Cultes, Grand Officier de la Légion d'honneur, à M. Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Monsieur, plusieurs communes, dont les églises ont été entièrement dévastées pendant la Révolution, s'adressent à moi pour obtenir les premiers moyens d'exercer le culte; je ne puis les leur fournir à toutes, mais il en est qui, par leurs efforts, par leurs sacrifices, méritent une distinction particulière; une entre autres, la commune d'Arpajon, a épuisé toutes ses ressources pour réparer son église, et, dans ce moment, elle m'expose qu'après avoir fourni aux dépenses de première nécessité, elle ne peut se procurer un autel, le seul qu'elle ait n'étant composé que de quelques planches sur des tréteaux. Je désirerais, Monsieur, que vous puissiez disposer de quelques marbres, soit bruts, soit travaillés, susceptibles d'être employés à faire un autel simple, mais décent, que la commune enverrait chercher à ses frais sur l'avis que vous m'en donneriez. Je présume que, parmi les marbres et la foule de décombres qui sont déposés dans le Musée confié à vos soins éclairés, il pourrait se trouver quelque chose qui satisfît à la demande de cette commune dont je désire aider le zèle religieux. Cette mesure entre d'ailleurs parfaitement dans les intentions de S. M. qui, dernièrement, a mis à ma disposition un assez grand nombre de tableaux tirés du Muséum de Versailles, pour être distribués aux églises dont S. M. veut la restauration, et j'ai compté sur vos soins obligeants pour m'en fournir les moyens.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une considération distinguée.

Par ordre de S. E.

Le secrétaire général attaché au Ministère, Portalis[1].

1807

CCCCXXV

Transport au Musée des Monuments français des plâtres déposés au Louvre.

Paris, le 14 février 1807.

Le Ministre de l'Intérieur à M. Lenoir, *administrateur,* etc.

Les travaux que l'on exécute au Louvre ne permettent pas, Monsieur, que

[1] La réponse de Lenoir et la décision du Ministre de l'Intérieur ont été insérées dans le tome I, p. 343, nº CCCLII. — J. G.

les plâtres des statues antiques restent plus longtemps dans les salles qui dépendaient de l'École des Beaux-Arts. En attendant que cette École soit complétement replacée dans le palais des Quatre-Nations, il est nécessaire de trouver pour les plâtres qui servent à l'étude, un dépôt provisoire. M. VAUDOYER, architecte du palais des Beaux-Arts, pense que le Musée des Monuments français pourrait offrir quelque local convenable pour cet objet. Je vous invite en conséquence, Monsieur, à faire tout ce qui dépendra de vous pour placer, sans délai, dans le Musée, tous les plâtres qu'il ne sera pas possible de déposer dans le palais des Quatre-Nations. Vous voudrez bien vous concerter à cet effet avec l'architecte de cet édifice.

J'ai l'honneur de vous saluer. CHAMPAGNY.

CCCCXXVI

Lettre de FOURCROY fils à madame FOURCROY sur les monuments de Metz [1].

Metz, le 18 février 1807.

...Je suis bien affligé de faire attendre à ce bon M. LENOIR la notice qu'il m'avait demandée; mais il m'a été impossible de m'en occuper pendant le froid violent qui s'est fait sentir ici. Aidé d'un de mes camarades, j'en avais commencé un croquis; c'est ce qui me semble le plus propre à faire bien connaître le monument ou pour mieux dire l'ex-monument, car il est en mauvais état. Figurez-vous un derrière d'autel de pierre de 40 pieds de haut, formé d'une multitude de colonnes extrêmement grêles et de toutes grandeurs, disposées par étages et réunies entre elles par des arcs gothiques dont les cintres sont découpés comme de la dentelle. Ces arcades sont surmontées de petites pyramides ou flèches dentelées, non massives, mais percées à jour dans les quatre faces. Ce monument est un chef-d'œuvre de légèreté; on a peine à concevoir comment on a pu tailler aussi délicatement une pierre tendre comme celle dont il est composé. Ce que j'en dis n'est qu'une espèce de conjecture; car vous pouvez juger de l'état dans lequel doit être ce frêle édifice lorsque vous saurez que l'église des Grands-Carmes, dans laquelle il est, a servi de prison, il y a douze à quatorze ans, à des prisonniers prussiens et depuis de magasin de lard pour les troupes. Maintenant, elle est remplie de vieux harnais de chevaux; les vitraux en sont tout cassés, en sorte que la neige et la pluie y tombent de toutes parts. J'ai peine à croire que le monument puisse supporter le transport. Son étendue exigerait qu'on le réparât en plusieurs parties, et je crois que la moindre secousse le mettrait en éclats. En tout cas, il faudrait au moins quatre voitures pour en emballer les débris. Je n'ai parlé que du grand autel; le petit est dans le même genre, mais encore en plus mauvais état.

Je vous embrasse. FOURCROY.

A Madame Fourcroy, au Muséum d'Histoire naturelle, à Paris.

[1] Nous retranchons tous les épanchements de famille, et tous les passages qui n'ont pas rapport aux monuments de Metz. — J. G.

CCCCXXVII

Transport à Paris de la statue de Voltaire, offerte à l'Institut par M. d'Hornoy.

1°

INSTITUT NATIONAL

Paris, le 18 février 1807.

Copie de la lettre de M. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely) *à M.* d'Hornoy.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que M. Lenoir, administrateur du Musée des Monuments antiques, s'est chargé, d'après l'invitation de la classe, de faire transporter à Paris la statue de Voltaire que vous avez bien voulu céder à l'Institut. Je vous prie en conséquence de mettre cette statue à la disposition de M. Lenoir, qui compte partir pour Hornoy au commencement du mois prochain.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely).

2°

Lettre de M. d'Hornoy *à M.* de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely [1] *au sujet de la statue de Voltaire.*

Hornoy, 25 février 1807.

Je n'ai reçu qu'hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18. La statue est à vos ordres. Je charge un de mes fils, qui est en ce moment-ci à Paris, de voir M. Lenoir et de lui donner sur la localité tous les renseignements qu'il pourrait désirer. Il est important d'avoir une caisse forte et bien faite. Il faut surtout un très-bon emballeur. Quand je l'ai fait venir, elle a été conduite, emballée, déballée et placée par un ancien ouvrier de Pigale, homme très-adroit. Elle pèse plus de 3,000, et peut-être serait-il bien fait d'attendre que la saison fût un peu plus avancée et les chemins moins mauvais. Quelque moment que M. Lenoir choisisse pour son voyage, il sera reçu ici avec un très-grand plaisir.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'hommage de mon respect.

d'Hornoy.

3°

Dépense faite pour le voyage de Lenoir *à Hornoy et le transport de la statue de Voltaire* [2].

24 avril et jours suivants 1807.

Diligence de Paris à Beauvais.	24	»
Diner à Beaumont.	7	10
— à Beauvais.	2	10
A reporter. . . .	33	20

[1] Cette lettre ne laisse pas de doute sur l'auteur de la statue. C'est la seule pièce de cette correspondance où Pigale soit nommé. Il s'agit, en effet, de la statue en marbre déposée dans un coin de la Bibliothèque de l'Institut. — Voy. tome I, p. 354, n° CCCXL. — J. G.

[2] A cette note, de l'écriture de Lenoir, est joint un mémoire de Sauvé, comprenant les frais de transport de la statue. Il se trouve reproduit ici. — J. G.

Report. . . .	33 20	
Poste et loyer d'un cabriolet jusqu'à Marseilles. . .	14 »	
Poste *idem* jusqu'à Poix.	18 »	
Coucher et souper à Poix.	6 10	
Pour aller de Poix à Hornoy.	5 »	
A HORNOY.		
Payé au charpentier.	6 »	
Résidence.	18 »	
RETOUR DE DEUX PERSONNES.		
Poste et cabriolet jusqu'à Granvilliers.	24 »	
Poste *idem* jusqu'à Beauvais.	18 »	
Nourriture à Granvilliers.	8 »	
Coucher à Beauvais.	6 »	
Diligence jusqu'à Paris, deux places.	24 »	
A Beaumont, déjeuner.	5 »	
Total. . .	185 30	185 30
TRANSPORT DE LA STATUE.		
Caisse en charpente taillée et assemblée à tenons et mortaises, à 10 fr. le pied, fait.	46 60	
Planches pour garnir ladite caisse	16 50	
Huit jours de voiture et trois chevaux à loyer, à 36 fr.	288 »	
Huit journées d'un homme pour suivre la voiture, à 4 fr. 10	36 »	
Frais de chargement à Hornoy.	16 »	
Frais de câbles, cordages.	12 »	
Frais de déchargement à Paris et gratification. . .	9 »	
Total. . .	424 10	424 10

J'ai reçu de l'Institut, à titre d'avance pour cette entreprise, la somme de 600 francs.

Reçu pour solde le montant, le 10 mai 1807. — L. N. 612 »

CCCCXXVIII

Mémoire des dépenses causées par le déménagement du Louvre.

Mars 1807.

Mémoire de dépense par journées d'ouvriers pour le placement au premier étage, dans les corridors du Musée des Monuments français, de cent trente-deux bustes et torses en plâtre, de soixante-quatre figures de la proportion de 1,70 à 2,00, de quatre-vingt-seize bas-reliefs en plâtre de différentes grandeurs placés sur des chevilles en fer au long des murs des corridors, de quatorze figures colossales, restées dans une salle au rez-de-chaussée, de remonter par assises plusieurs autres objets, le tout provenant de l'Académie de peinture; de neuf figures et douze bas-reliefs provenant de divers

ateliers de sculpture et autres endroits du Louvre, ordonné par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, le 14 février 1807.

Par Goinard et Sauvé, entrepreneurs de bâtiments, rue Bonaparte, n° 8.

Savoir :

Dans le courant de mars, il a été employé dix-sept jours à quatre maçons et trois garçons maçons, ensemble soixante-huit journées de maçons, à 4 fr. par jour, compris le bénéfice de l'entrepreneur, fait la somme de. 272 »

Et les garçons maçons, ensemble cinquante et une journées, à 2 fr. 40, y compris le bénéfice, et à cause de ces sortes de travaux il est nécessaire de choisir des hommes forts et adroits, fait. . . 122 40

Dans le courant d'avril, il a été employé vingt-six jours, les mêmes ouvriers, quatre maçons, ensemble cent quatre journées à 4 fr., font la somme de. . . . . 416 »

Et les trois garçons, ensemble soixante-dix-huit journées à 2 fr. 40, font la somme de. 187 20

Dans le courant du mois de mai, il a été employé vingt-cinq jours par les mêmes ouvriers, les quatre maçons, ensemble cent journées à 4 fr., font. . . . . 400 »

Et les trois garçons maçons, ensemble, soixante-quinze journées à 2 fr. 40, font la somme de. . . . . 180 »

Dans le courant du mois de juin, il a été employé dix-huit jours par les mêmes ouvriers, les quatre maçons, ensemble soixante-douze journées à 3 fr., font. . . . . 288 »

Et les trois garçons maçons, ensemble cinquante-quatre journées à 2 fr. 40, font la somme de. . . . . 129 »

Déménagement du Louvre, démontage, transport et changement dans les magasins du Musée des Monuments français de deux figures colossales en plâtre, représentant deux fleuves, le *Nil* et le... (*sic*)[1]. Pour ce, il a été employé, dans le courant du mois de mai, neuf jours à trois maçons et trois garçons, ensemble vingt-cinq journées de maçons et de garçons, à 6 fr. 40, compris le bénéfice, font. 162 80

Pour le transport desdits fleuves, six voitures à un cheval, à 4 fr. par voyage, à cause du temps et des précautions qu'il a été nécessaire de prendre, et compris le bénéfice, fait . . . . . 24 »

De l'atelier de M. Moitte, sculpteur, au Louvre pour démonter les bas-reliefs et autres accessoires du mausolée du général Desaix, transport d'une figure en marbre; sept autres figures provenant de divers ateliers, aussi transportées, rangées et montées sur piédestaux au Musée des Monuments français; il a été employé à diverses époques, vingt-cinq jours et demi à trois maçons et trois garçons, ensemble cent six journées et demie, à 6 fr. 40, font. . 681 60

[1] *Le Tibre?* — A. de M.

Pour le transport desdites figures en plâtre et en marbre, bas-reliefs *idem* en plâtre, il a été fait quinze voitures à un cheval, à 4 fr. par voyage, eu égard comme ci-dessus, font. . . . . . 60 »

De l'atelier de M. CHAUDET, sculpteur, pour descendre les modèles d'un des frontons du Louvre avec des moufles, transporter lesdits bas-reliefs, les placer provisoirement au Musée, il a été employé neuf journées à trois maçons et trois garçons, dans le courant du mois de juillet, ensemble vingt-sept journées à 6 fr. 40, font. . . . . 172 »

Pour le transport desdits bas-reliefs, il a été fait deux voitures à un cheval, à 4 fr., même égard que ci-dessus. . . . . . 8 »

Pour faire le passage des statues colossales provenant de l'École de dessin, avoir fait la démolition d'une partie de maçonnerie en plâtras et plâtre dans une baie de croisée de 4m,20 de haut sur 1m,20 de large et de 0m,25 d'épaisseur, produit en cube 1m,26, à 8 fr. 45 le mètre, fait. 10 66

Après avoir rentré les susdites figures, le bouchement de ladite baie, savoir :

Pour le bas, une assise en pierre de roche neuve avec tuile des lits et joints, de 1m,20 de long sur 0m,54 de haut et 0m,50 de parpaing, produit en cube 0m,324, à 95 fr. le mètre, fait. . . 30 76

La taille des parements de, ensemble 2m,40 de long sur 0m,54 de haut, produit en superficie 1m,30, à 6 fr. 50 le mètre, fait. . 8 45

La maçonnerie, moëllon neuf et plâtre, au-dessus dudit parpaing, de 3m,66 de haut sur 0m,54 de large et 0m,50 d'épaisseur, à deux parements, produit 2m,02 à 21 fr. 30, font. 43 03

L'enlèvement aux champs de sept voies de gravois provenant de la susdite démolition et du nettoiement de la pierre où sont les colosses, à 4 fr. la voie, fait. . . . . 28 »

Au premier étage, dans le corridor, pour déposer les bustes et torses, fourni 33 mètres courant de fortes planches à bateau en sapin, de 34 cent. de large, produit 11m,22 en superficie, à 2 fr. 60, font. 29 17

Fait douze trous et scellement de fortes chevilles en bois pour porter lesdits, de chaque 0m,34 de large, produisent ensemble 1m,16 de léger, à 3 fr. 60. . . . . 4 11

Le vingtième de la dépense pour fourniture d'équipages, d'échafaudages, câbles, cordages, moufles, chèvres, leviers, pinces, rouleaux et poulies, paille et foin pour faire des torches, fait la somme de. 154 82

Total. 3404 95

CCCCXXIX

Transport au Musée du Louvre des bas-reliefs en pierre des grands frontons du côté de la rivière[1].

28 novembre 1807.

Déménagement du Louvre. Supplément[2] *: Transport des grands frontons par* Jean Goujon, *modèles de MM.* Roland *et* Cartellier.

Mémoire de dépense pour le transport des grands bas-reliefs provenant des frontons du Louvre, transportés et rangés en ordre au Musée des Monuments français, avec pose dans la salle d'introduction au-dessus du mausolée du cardinal Mazarin.

Courant de décembre 1807.

Lesdits travaux faits par Goinard et Sauvé, rue Bonaparte, n° 8.

Savoir :

Pour le chargement, transport et déchargement des bas-reliefs provenant des grands frontons du Louvre; les modèles de M. H..... (*sic*), sculpteur, pris à son atelier au Louvre; les modèles de M. Cartelier, sculpteur, rue de ... le tout rangé au Musée, il a été employé quatorze journées et demie, à cinq maçons et cinq garçons, ensemble soixante-douze journées et demie de maçons, et autant de garçons maçons, à 6 fr. 75, fait. 489 37

Pour le transport desdits, fait vingt-cinq voitures à un cheval, à 5 fr. 50 compris les pourboires du charretier, fait. 137 50

Fourni quinze bottes de paille à 0,50 c., fait. 7 50

Le demi (faut-il lire le *dixième?*) pour la fourniture des cordages, moufles, pinces, leviers, crics et autres accessoires. . 31 72

Pour la pose sur le mur du fond de la salle d'introduction, dans la partie circulaire de la voûte de ladite salle, des bas-reliefs provenant des frontons du Louvre, il a été employé, dans le courant de janvier 1808, vingt-cinq journées, à quatre maçons et autant d'aides, ensemble cent journées à 6 fr. 75 c., fait. . . . . 675 »

Dans le courant du même mois, il a été employé vingt-cinq journées de taille de pierre appareillée, à 5 fr., fait. . . . . 125 »

Dans le courant de février, il a été employé onze journées à quatre maçons et autant de leurs aides, ensemble quarante-quatre journées à 6 fr. 75 c. . . . . 297 »

Dans le courant du même mois, il a été fait neuf journées et demie de taille de pierre, à 5 fr. 46 50

[1] Sous Louis XIV, Perrault avait commencé la façade du quai en avant de celle de Le Vau; elle ne fut terminée que sous le règne de Napoléon Ier. C'est alors qu'on enleva les sculptures dont parle ici Lenoir. Bien que dans la note qui accompagne le mémoire, il soit question de frontons sculptés par Jean Goujon du côté de la rivière, il ne semble pas avoir existé de sculptures sur la façade extérieure du Louvre. Toutefois le témoignage de Lenoir ne laisse pas que d'avoir son importance, et la question mériterait d'être examinée plus complétement qu'on ne peut le faire ici. — J. G.

[2] Un autre état, montant à 493 fr., n'a trait qu'à des travaux de maçonnerie, menuiserie, etc. — J. G.

Fourni six muids de plâtre à 18 fr. . . . . 108 »

Enlevé aux champs la quantité de vingt-six voies de gravois, provenant de la démolition du mur dossier à l'emplacement desdits bas-reliefs, à 4 fr. 50 la voie, les tombereaux étant à hausse, fait. . . . . 117 »

Et un dixième pour fourniture d'échafaud, équipages, chèvres, câbles, moufles et cordages, et ce pour le payement dudit mémoire est de la somme de. . . . . 136 »

Total. . . . . 2171 »

Je soussigné, Alexandre LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, certifie et atteste qu'il a été transporté du Louvre au Musée des Monuments français divers morceaux sculptés en pierre par JEAN GOUJON, provenant de la démolition des frontons du côté de la rivière, que lesdits morceaux ont été replacés et restaurés dans le Musée, le tout conformément aux divers arrêtés pris à cet égard par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, sans rien préjuger des sommes et des prix portés au présent mémoire, qui devra être réglé par qui de droit.

Fait à Paris, le 28 novembre 1807. LENOIR.

CCCCXXX

Envoi à LENOIR de deux petites têtes provenant de bas-reliefs déposés au Musée des Petits-Augustins.

J'ai l'honneur de saluer M. LENOIR et lui envoie deux petites têtes qui proviennent des trois bas-reliefs de la Passion qu'il a reçus ce matin, et qui lui étaient destinés depuis longtemps.

Je prie M. LENOIR de m'adresser un reçu desdits bas-reliefs et de deux autres représentant le *Christ* et *Marie*.

Je suis son très-dévoué serviteur. LAVALLÉE, S. G.

Ce 18 mars 1807.

CCCCXXXI

Transport à la Malmaison de plusieurs statues et vases du Musée des Monuments français.

1°

31 mars 1807.

A M. PALISSOT, *administrateur de la bibliothèque des Quatre-Nations.*

Monsieur, je vous autorise à délivrer à la personne qui se présentera à vous de la part de Sa Majesté l'Impératrice les deux objets suivants, provenant du Musée des Monuments français :

1° Un vase de marbre jaune antique, orné de sculptures.

2° Une statue de six pieds de proportion, représentant un *Philosophe,* ornée de son piédestal en marbre.

Vous voudrez bien, Monsieur, vous en faire donner une décharge valable énonçant que les susdits objets sont destinés pour l'embellissement de la Malmaison, où ils ne cesseront pas d'être une propriété nationale.

J'ai l'honneur de vous saluer. CHAMPAGNY.

2°

A M. LENOIR, *administrateur, etc.*

31 mars 1807.

Je vous autorise, Monsieur, à délivrer à la personne qui se présentera à vous, de la part de Sa Majesté l'Impératrice, les objets ci-après désignés :

1° L'*Amour* prêt à lancer ses traits, posé sur un piédestal aussi en marbre blanc, par TASSAERT.

2° Une *Nymphe* occupée à tirer de son pied une épine, par PIGALLE.

3° Autre *Nymphe*, décente ou drapée, par JEAN GOUJON.

4° Un *Neptune*, de six pieds de proportion, par PUGET.

5° *Flore*, par BARTHÉLEMY PRIEUR.

6° Plusieurs bustes non dénommés, mais qui, d'après les renseignements que vous avez donnés, paraissent inutiles au Musée et que vous voudrez bien désigner en détail.

Vous vous en ferez délivrer une décharge valable, énonçant que les susdits objets sont destinés pour l'embellissement de la Malmaison, où ils ne cesseront pas d'être une propriété nationale.

J'ai l'honneur de vous saluer. CHAMPAGNY.

CCCCXXXII

Remise à M. de GIRARDIN du buste de Vic d'Ermenonville [1].

Paris, le 10 avril 1807.

Le Ministre de l'Intérieur à M. LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Je vous autorise, Monsieur, à faire remettre à M. de Girardin le buste en marbre de DE VIC, déposé au Musée des Monuments français, qui avait été retiré de chez lui, sauf à en faire prendre un plâtre si vous le croyez utile à votre collection.

J'ai l'honneur de vous saluer. CHAMPAGNY.

(A cette pièce est jointe une quittance de 120 fr. signée : Lena, 10 juillet 1809, pour solde du moulage du buste en marbre de Vic d'Ermenonville.)

CCCCXXXIII

Reprise des négociations relatives à la conservation des marbres de l'abbaye de Baume (Doubs) [2].

1°

Paris, le 11 avril 1807.

Le Ministre de l'Intérieur à M. LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

M. le Conseiller d'État, chargé du département des Domaines nationaux,

[1] Ce buste ne fut rendu que sur le rapport conforme de LENOIR. (Voy. tome I, p. 327, n° CCCXXXIV.) — J. G.

[2] Voy. les pièces publiées plus haut sous la date du 1er fructidor an IX, p. 37, n° CCCLV. — J. G.

m'a demandé, Monsieur, s'il ne conviendrait pas de réserver quelques colonnes de marbre et autres décorations qui existent dans la ci-devant abbaye de Baume-les-Dames, département du Doubs, pour les employer à l'embellissement ou à la restauration des édifices publics à Paris. D'après mon invitation, M. le préfet du département du Doubs m'a adressé un état énonciatif des objets qui proviennent de cette abbaye. Je vous le transmets, Monsieur, et vous prie de vouloir bien l'examiner et me désigner ceux de ces objets qui pourraient être utiles au Musée des Monuments français ou à quelques monuments publics de la capitale. Je vous serais donc très-obligé de me renvoyer cet état, après avoir noté en marge les objets à faire venir.

J'ai l'honneur de vous saluer. CHAMPAGNY.

2°

Rapport de LENOIR sur les marbres de l'abbaye de Baume-les-Dames.

Paris, le 15 avril 1807.

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

MONSEIGNEUR,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 11 du présent, par laquelle vous m'invitez à vous désigner les objets en marbre de l'abbaye de Baume-les-Dames qu'il convient de réserver et de faire transporter à Paris, soit pour le Musée des Monuments français, ou pour tout autre monument public.

Monseigneur, quoiqu'il soit difficile d'asseoir parfaitement ses idées sur les objets dont il s'agit, d'après l'état imparfait qui vous a été adressé par le préfet du département du Doubs sur les marbres précieux que renferme l'abbaye de Baume-les-Dames, je pense qu'il convient de réserver les objets suivants ;

1° Les quatre colonnes de marbre blanc (dit de Gênes), de la hauteur de quatorze pieds, cannelées, bien polies et sans défaut.

2° Huit pilastres de marbre de *l'Abbaye dans Paris.*

Nota. — J'ai l'honneur d'observer à Votre Excellence que j'ai examiné bien des marbres, que j'en ai beaucoup vu et beaucoup décrit; mais je n'en connais aucun sous ce nom; à moins qu'on ait voulu désigner par ce nom ridicule le marbre cipolin, dont il y avait des colonnes très-remarquables et j'ose dire uniques à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris, église que le peuple de cette ville appelait simplement l'*Abbaye* sans y ajouter son nom; et je pense que les auteurs du procès-verbal, ne connaissant pas ce marbre, auront dit : C'est du *marbre de l'Abbaye dans Paris,* au lieu de dire *cipolin,* ou marbre semblable aux colonnes de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris.

3° Huit colonnes de quatorze pieds de haut, également cannelées et bien polies, etc., de marbre de l'*abbaye dans Paris.*

Nota. — Monseigneur, d'après l'observation que je viens de vous faire sur ce marbre, si ces huit colonnes sont de cipolin, elles sont sans prix;

cependant, de tel marbre qu'elles soient, il convient de les réserver à cause de leur volume.

4° Chapiteaux et bases desdites colonnes et des pilastres qui les accompagnent.

5° Quatre pilastres servant d'arrière-corps aux colonnes décrites sous le n° 1.

6° Un bloc de marbre de cinq pieds huit pouces de long, un pied trois pouces d'épaisseur et un pied huit pouces de large.

Voilà, Monseigneur, ce qu'il convient de réserver pour Paris, dans l'état des marbres de l'abbaye de Baume-les-Dames que vous m'avez adressé, que je joins ici et sur lequel vous me demandez mon avis.

Les objets que j'ai notés ici, Monseigneur, sont de nature à être employés dans tous les monuments publics qu'il vous plaira d'ordonner; dans le lieu où ils sont, et même à Paris, ils ne sauraient être vendus ce qu'ils valent, et il y aurait véritablement lésion pour le Gouvernement; c'est ce qui me détermine à vous engager à les mettre en réserve et à les faire transporter à Paris.

Cependant, Monseigneur, l'état qu'on vous a adressé est si mal fait qu'il conviendrait peut-être que j'allasse sur les lieux examiner les autres objets avant d'en ordonner la vente, ou de la suspendre jusqu'à ce que vous autorisiez le transport des objets réservés. C'est alors qu'en les faisant charger, j'examinerais les autres marbres et que je pourrais vous en rendre compte; car, Monseigneur, il est des marbres qui ne valent que 6 fr. le pied cube, tandis qu'il en est qui valent plus de 100 francs.

J'ai l'honneur de renouveler à Votre Excellence les sentiments d'un entier dévouement, et j'ose l'assurer d'un zèle sans bornes pour tout ce qu'il lui plaira de m'ordonner.

Salut et respect. L. N.

Nota. — Monseigneur, je pense que, devant aller à Metz pour y examiner les monuments de l'église des Grands-Carmes, je pourrai me rendre de là à Baume pour y examiner aussi les marbres ci-dessus détaillés, vous en rendre compte de suite, ainsi que des moyens de les faire transporter à Paris. Étant à Metz, je me trouve au moins aux deux tiers de la route.

Monseigneur, le 20, je pars pour me rendre à Hornoy, où je dois faire charger et emballer la *statue de Voltaire*, faite en marbre blanc par PIGALLE, donnée à l'Institut par M. d'Hornoy, neveu de ce grand homme; j'attendrai votre réponse, Monseigneur, pour régler ma conduite relativement à la proposition que j'ai l'honneur de vous faire d'aller de Metz à Baume pour y examiner les marbres qui sont dans l'ancienne abbaye dite de Baume-les-Nonnes ou les Dames.

3°

Paris, le 25 avril 1807.

Le Ministre de l'Intérieur à M. LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me désignez les objets en

marbre provenant de la ci-devant abbaye de Baume-les-Dames qu'il convient de faire transporter à Paris, pour les employer aux monuments publics. Je reconnais, ainsi que vous, que ces marbres seront d'une grande utilité.

Je vous remercie, Monsieur, de l'offre que vous me faites d'aller à Baume-les-Dames pour examiner les autres objets que l'on pourrait également faire venir à Paris ; mais je ne crois pas que ce voyage soit très-nécessaire, vu que, d'après les renseignements qui m'ont été donnés sur tous les marbres provenant de l'abbaye de cette commune, il paraît qu'il n'y a véritablement que les colonnes et pilastres qui, par leur beauté et leur conservation, méritent d'être transportés à Paris.

Je vais prendre des mesures pour les faire venir. Un voyage à Baume-les-Dames, qui d'ailleurs n'intéresse nullement l'Impératrice, est donc inutile[1].

Je vous suis très-obligé, Monsieur, des renseignements que vous m'avez donnés.

J'ai l'honneur de vous saluer. CHAMPAGNY.

CCCCXXXIV

Lettre de LENOIR sur des travaux de restauration à exécuter au Musée des Monuments français.

12 avril 1807.

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur et conservateur du Musée des Monuments français, membre de la Société libre des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, de l'Académie celtique de France, de celle de Soissons, etc., à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

MONSEIGNEUR,

Par votre lettre du 28 mars dernier, vous m'invitez à vous donner mon avis sur une délibération du Conseil des Bâtiments civils, qui tend à *supprimer*, au lieu de *restaurer* la partie de la galerie du Musée des Monuments français qui menace ruine et même qui présente le péril le plus imminent.

Excellence, après avoir pris connaissance du rapport que vous avez bien voulu me soumettre, relativement à l'opération très-urgente dont il s'agit, je vous demande la permission de vous dire franchement que je ne partage point l'opinion du Conseil à cet égard, et voici mes raisons.

D'abord, je ne vois point la nécessité de supprimer en entier un bâtiment qui tient à un plan général nécessaire à une circulation obligée, même indispensable, qui doit servir à l'établissement comme ensemble, et qui n'a besoin que d'être restauré en partie.

1° On vous propose, Monseigneur, cette suppression comme économie. L'économie proposée me paraît un moyen fallacieux dans cette circonstance, puisqu'il n'y en a point véritablement et qu'il y a lésion absolue pour l'établissement que je dirige, puisqu'au lieu de détruire, il faudrait reconstruire pour placer avantageusement tous les matériaux précieux que j'ai recueillis

[1] Toute cette phrase a été ajoutée par le Ministre. — J. G.

et qui attendent le moment où des circonstances heureuses pourront les rendre aux artistes comme aux savants qui s'occupent de l'histoire de la nation française.

2° Je dis que l'avis qui vous est présenté par le Conseil des Bâtiments civils n'est point économique, en ce que, de l'aveu même des inspecteurs de vos Bâtiments, il faut suppléer à la démolition proposée par des contre-forts construits en pierre de taille pour soutenir le mur de ce qu'ils appellent l'église, dont j'ai fait la belle salle d'introduction du Musée des Monuments français. Ces murs supportent un comble considérable, qui repose sur neuf fermes qui soutiennent l'écartement. Il faudrait donc, pour la solidité de ce comble, établir autant de contre-forts qu'il y a de fermes, quoique le Conseil ne vous en propose que trois ou quatre. Mais, Monseigneur, ma raison me force à vous avouer qu'il en faudrait neuf, je veux dire autant qu'il y a de fermes au comble. Ainsi, cette construction nouvelle nous produirait conséquemment neuf contre-forts à établir en pierre dure avec des fondations profondes et convenables par rapport aux localités et à la présence d'un égout qui traverse le bâtiment. En supposant que vous adoptiez ce système, je fais monter l'établissement de chaque contre-fort (en les faisant comme il convient pour assurer les murs) à la somme modérée de deux mille quatre cents francs. Où serait donc l'économie, Monseigneur?

D'après toutes ces observations, je vois, Monseigneur, que, dans l'examen de cette opération importante, on s'est totalement mépris, puisqu'on a voulu supprimer (je ne sais pourquoi ; cependant s'il fallait le dire, je le dirais bien ; mais j'ajourne la vérité de toutes ces choses que l'on peut, sans blesser les convenances, appeler *intrigues de canailles*, ou d'intérêt ; c'est pour moi *synonyme*) un bâtiment dont la conservation est importante pour celle des bâtiments du Musée des Monuments français et même pour la conservation des monuments qu'il renferme. Je vois qu'on veut détruire, tandis qu'il ne faut que restaurer les arcades ou cintres qui forment la galerie dont il est question et qu'on veut supprimer, arcades qui descendent ou qui reposent sur des piliers bien construits en pierre de taille dure et bien conservés ; au lieu de la terrasse qui existe, cause de la destruction des arcades dont je viens de parler, on pourra établir un comble léger qui, en donnant aux eaux pluviales un écoulement convenable, deviendra naturellement le conservateur du bâtiment dont il s'agit.

Monseigneur, quelle que soit mon opinion dans cette circonstance, je vous prie de vouloir bien en référer à ce que M. Beaumont, architecte du Musée des Monuments français, aura l'honneur de vous présenter à cet égard.

Lenoir.

CCCCXXXV

Lettre de Bourla, architecte, à Alexandre Lenoir, sur les tombeaux de Clovis et de ses petits-fils à Sainte-Geneviève.

Paris, le 7 mai 1807.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien vous transporter à l'ancienne église de Sainte-

Geneviève[1] pour examiner les deux tombeaux dont je vous ai parlé; M. le curé de Saint-Étienne du Mont voudrait bien en avoir un, et je crois, Monsieur, que, si vous les demandez, vous aurez la préférence.

Je crois, Monsieur, qu'un de ces tombeaux était celui de Clovis, et l'autre celui de ses petits-enfants (Théobald et Gonthier), tués par Clotaire. A un de ces tombeaux il existe, au-dessous des croix dont je vous ai parlé, deux façons de tête de mort. L'histoire rapporte que Clotilde fit enterrer son mari Clovis et ses petits-enfants dans ladite église. Ces tombeaux sont faits de la même pierre, à peu près les mêmes croix, et faits de la même main.

Venez, je vous prie, Monsieur, nous aider de vos lumières, afin de pouvoir, s'il est possible, démêler la vérité sur cet objet.

J'ai l'honneur de vous saluer.

B. Bourla, *architecte de l'administration des Domaines,* rue du Sépulcre, n. 16.

CCCCXXXVI

Le Ministre accorde à M. Pougens deux chambres au Musée des Monuments français pour les travaux de son Dictionnaire étymologique.

Le Ministre de l'Intérieur à M. Lenoir, *administrateur, etc.*

Paris, le 13 juin 1807.

Je vous préviens, Monsieur, que j'ai accordé à M. Charles Pougens, membre de l'Institut, la jouissance de deux chambres sans destination au Musée des Monuments français, pour y vaquer aux travaux de son Dictionnaire étymologique et raisonné de la langue française.

Je vous prie, en conséquence, de mettre M. Pougens en possession de ces deux chambres, qui vous ont été précédemment désignées.

Je vous salue. Champagny[2].

CCCCXXXVII

Fourcroy demande à Lenoir des ossements remontant au onzième siècle.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Conseiller d'État, chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, à M. Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 26 juin 1807.

En vous remerciant, Monsieur, du présent que vous m'avez fait des os trouvés dans un cercueil de pierre, qu'on croit être du onzième siècle, je vous prie de vouloir bien m'en procurer quelques autres morceaux. L'analyse

[1] Voy. t. I, p. 368, nº CCCLXXVII. — J. G.

[2] Lenoir répondit au Ministre que, pour loger convenablement M. Pougens, il avait déplacé Moussy, gardien du Musée, et lui avait attribué un autre logement. — J. G.

y montre des faits remarquables pour l'histoire de la décomposition des matières osseuses, que je désire beaucoup poursuivre pour les recherches que j'ai commencées sur cet objet avec M. Vauquelin.

Veuillez donc me procurer quelques-uns de ces os, vous m'obligerez et vous rendrez un service à la science, comme vous l'avez fait dans toutes les occasions.

Je vous salue bien affectueusement. FOURCROY.

CCCCXXXVIII

Prêt d'un bas-relief de la colonne Trajane au graveur BRENET.

J'ai reçu de M. LENOIR un bas-relief en plâtre représentant un *Génie* de la colonne Trajane à titre de prêt.

Le 13 septembre 1807.

BRENET, *graveur en médailles*, quai de la Monnaie, n° 3.

CCCCXXXIX

Découverte de deux statues en pierre près de Sainte-Geneviève.

Fin 1807 (?).

MONSIEUR,

D'après des fouilles que l'on vient de faire dans la maison où je demeure, l'on a trouvé deux statues en pierre; après en avoir parlé à M. Faujas Saint-Fond, il m'a prié de vous en faire part. Je vous préviens qu'elles sont mutilées, mais cependant je vous prie de vouloir bien vous donner la peine de venir et de me marquer le jour et l'heure de votre commodité, afin que j'aie le plaisir de me trouver chez moi.

Je suis avec respect votre dévoué

BERTRAND, rue des Sept-Voies, n° 25, proche Sainte-Geneviève.

CCCCXL

Le monument de Guillaume de Balzac échappe à LENOIR[1].

MONSIEUR,

Les marbres, que la veuve dame Pailhès devait vendre au Gouvernement, ayant gêné la personne où elle les avait déposés, elle s'est vue forcée de les vendre à un marbrier à qui ils ont convenu, mais à la vérité au-dessous du prix que vous en aviez donné. Ne voulant pas gêner davantage lesdites personnes, elle a pris ce parti à son grand regret. Dans la crainte d'avoir paru sans reconnaissance à l'égard des démarches que vous avez eu la bonté de faire, et dont nous sommes très-reconnaissants,

Je suis avec la plus haute considération,

BALTHAZAR fils, rue de la Calandre, n° 42, division de la Cité.

[1] Voy. la lettre de LENOIR sur cette affaire, t. I, p. 355, n° CCCLXII, et l'observation de M. Albert LENOIR à la fin de la note qui accompagne la pièce déjà publiée. — J. G.

1808

CCCCXLI

Monuments de Blois non achetés.

En marge de la lettre du Ministre de l'Intérieur en date du 25 janvier 1808, concernant des monuments conservés à Blois et publiée dans le tome Ier, p. 373, n° CCCLXXXV, Lenoir écrit : « Ces objets sont restés à Blois et n'ont point été achetés. »

CCCCXLII

Invitation adressée à Lenoir d'avoir à démolir les croisées mansardes avec sculptures attribuées à Goujon, dépendant d'une maison du pont Saint-Michel.

L'architecte des Domaines à M. Lenoir, *conservateur du Musée, rue des Petits-Augustins.*

Paris, le 3 février 1808.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que j'ai reçu ordre de vous inviter d'enlever les croisées mansardes avec fronton de la façade de la maison que vous avez acquise du sieur Mereau, entrepreneur des démolitions des maisons du pont Saint-Michel, parce qu'elles sont en danger de tomber et de causer des accidents; le surplus ne présente pas les mêmes inconvénients.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Aubert, rue Traversière-Saint-Honoré, n° 41.

CCCCXLIII

Correspondance au sujet de la *Renommée* du château de Richelieu [1].

1°

Lettre de Bontron *à* Lenoir.

J'ai l'honneur de souhaiter le bonjour à M. Lenoir et de le prévenir que l'on m'a annoncé au bureau des Arts que le Ministre n'achèterait pas la *Renommée* que je lui avais proposée à 36 sols la livre. Je vais faire le dernier effort pour en éviter la destruction. Je veux la faire connaître aux amateurs, s'il y en a, par la voie des petites affiches.

Le Gouvernement pourrait faire un échange avec moi de matières brutes en me donnant le dixième de cuivre au-dessus de son poids; je ne crois pas que l'on puisse faire des propositions plus avantageuses.

Je suis, en attendant votre réponse à ce sujet, votre dévoué serviteur,

Bontron, rue d'Aboukir, n° 34, ci-devant Bourbon-Villeneuve.

Paris, le 25 février 1808.

[1] Cette négociation durait depuis deux ans. Voyez la lettre de Lenoir en date du 1er décembre 1806, publiée dans le tome Ier, p. 341, n° CCCXLIX, et le rapport du 31 décembre. n° CCCLIII, p. 343, aussi dans le tome Ier. Le propriétaire du château, nommé Boutrois dans le premier volume, s'apppelait réellement Bontron, comme un examen plus attentif a permis de le constater. — J. G.

2°

Lenoir *à M. Bontron, propriétaire du château de Richelieu.*

Le 26 février 1808.

Monsieur, lorsque vous m'avez nommé la personne qui a examiné votre statue de bronze représentant une *Renommée* [1], d'après les ordres de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, je vous ai annoncé quel pourrait être le résultat de cet examen scientifique; vous me l'apprenez, j'ai donc la confirmation de mon pronostic; cela ne m'étonne pas. Pour une décision provisoire et de la nature de celle-ci, qui ne peut être l'issue que d'un compte mal rendu, je ne me considère pas pour cela frustré de votre statue. Tout en approuvant votre proposition, je vous exhorte à attendre encore pour prendre ce parti.

C'est moi maintenant, Monsieur, qui dois la demander à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur en lui faisant connaître le mérite de ce monument, en lui donnant connaissance de son utilité pour le Musée des Monuments français, et surtout en le prévenant du mauvais effet que produirait parmi les artistes, ainsi que dans le public, la destruction d'un monument de la nature du vôtre. Je vous prie donc de ne point exécuter votre projet que lorsque, désespéré de ne point avoir réussi dans mes intentions conservatrices, ainsi que dans ma demande, je serai forcé de vous abandonner une pièce que vous et moi nous voulons conserver aux arts.

Il faut, Monsieur, que le Gouvernement français sache que le propriétaire du château de Richelieu, que l'on a calomnié, n'a rien détruit de ce château qu'à son corps défendant et qu'après avoir pris toutes les mesures convenables pour conserver aux arts les objets précieux qui pouvaient s'y trouver lorsqu'il s'en est rendu le maître par son acquisition.

Je sais, Monsieur, que vous n'attendez pas après la petite somme que pourra produire cette statue; je vais écrire de suite à S. E. le Ministre de l'Intérieur pour en stipuler la conservation, ce que je ne pouvais pas faire avant le résultat de la première visite qu'il a provoquée à ce sujet. J'espère donc que vous voudrez bien différer l'exécution de votre projet et attendre une seconde décision, que je vous ferai connaître aussitôt que je l'aurai reçue.

J'ai l'honneur d'être votre très-dévoué

Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

3°

Alexandre Lenoir *à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

Paris, ce 28 février 1808.

Monseigneur,

Je suis informé que M. Bontron, propriétaire du château de Richelieu en Poitou, ne pouvant placer aussi avantageusement qu'il le désirait, une figure

[1] « M. Aubourg, commissaire-priseur du Musée Napoléon, etc. » Note d'Alexandre Lenoir.

en bronze, de grandeur naturelle, de l'exécution de SIMON GUILLAIN, sculpteur célèbre sous le roi de France Louis XIII, et représentant une *Renommée* qui s'élève dans les airs ayant un pied posé sur un vent, était dans l'intention de la vendre à un fondeur pour le poids de la matière.

Monseigneur, lorsque, d'après les ordres de votre prédécesseur, j'ai pris connaissance du château de Richelieu que j'ai examiné dans tous ses détails, j'ai particulièrement remarqué cette statue qui est un bon ouvrage de ce temps-là. Elle couronnait le principal portique du château; le style n'en est pas pur, mais elle est parfaitement fondue et très-bien ciselée dans tous ses détails. M. Bontron la cède pour le poids de la matière et au prix courant.

Je pense, Monseigneur, qu'il conviendrait d'en arrêter la destruction; je vous la demande pour le Musée des Monuments français où j'ai sa destination.

Monseigneur, cette acquisition ne peut être qu'avantageuse: 1° parce que ce monument peut s'employer avantageusement dans divers ajustements d'architecture; 2° parce qu'on ne débourse réellement que le poids de la matière que l'on retrouvera dans tous les temps; 3° parce que, si on voulait établir une statue de la nature de celle-ci, elle coûterait plus de 16,000 francs.

J'ai cru, Monseigneur, qu'il était de mon devoir de vous prévenir de cette destruction projetée par le propriétaire, et de vous prier de l'arrêter si vous le jugez convenable.

Monseigneur, j'ai l'honneur de joindre ici mon projet d'ajustement de la première cour du Musée des Monuments français, que j'ai composé avec les débris du château d'Anet, bâti par PHILIBERT DELORME pour Diane de Poitiers, projet dans lequel je fais entrer une Renommée posée sur une colonne qui se trouve placée au milieu des bustes des artistes célèbres de la France et qui précède la salle d'introduction du Musée, comme vous le voyez sur le plan que j'ai l'honneur de vous adresser.

La *Renommée* de M. Bontron, par son style et la manière dont elle est travaillée, tient encore au goût qui régnait dans les arts depuis François Ier. Sous ce rapport-là, elle est préférable, pour l'ensemble général du monument, à une statue que l'on ferait exécuter par un sculpteur moderne.

Salut et respect. LENOIR.

CCCCXLIV

Frais causés par le transport des monuments provenant de Sainte-Geneviève et des sculptures de JEAN GOUJON, enlevés à une maison du pont Saint-Michel.

1°

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

Paris, le 16 mai 1808.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des avances et déboursés que j'ai faits, en journées d'ouvriers, pour le déplacement et le transport au Musée des Monuments français des monuments du moyen âge qui ont été réservés de la démolition de l'ancienne église Sainte-Geneviève, ainsi que les

sculptures de l'école de Jean Goujon qui décoraient l'une des maisons du pont Saint-Michel, dont la démolition avait été précédemment ordonnée; le tout réservé d'après les ordres de Votre Excellence et conformément aux autorisations du 23 juin dernier pour l'église Sainte-Geneviève et du 30 janvier 1808 pour la maison du pont Saint-Michel.

Excellence, voici l'état des objets qui ont été retirés de Sainte-Geneviève :

1° Quinze tombeaux anciens, en pierre et creusés dans la masse, que l'on croit être ceux de Clovis, de Clotilde et de ses enfants.

2° Quatre forts chapiteaux qui couronnaient les gros piliers de l'église; ces monuments sont d'autant plus précieux qu'ils représentent un zodiaque complet; plus quatorze chapiteaux plus petits, dont un en marbre, représentant *Daniel dans la fosse aux lions; idem*, quinze culs-de-lampe et autres ornements sculptés dans le onzième siècle.

3° Plusieurs culs-de-lampe, pilastres, chapiteaux et ornements arabesques du seizième siècle, qui décoraient, tant intérieurement qu'extérieurement, la chapelle de la Rochefoucault; *idem*, deux consoles ornées de chimères et deux simplement ornées, le tout en pierre.

Cent cinquante morceaux de sculpture de l'école de Goujon, portant chacun deux pieds cubes, le tout en pierre, provenant de la maison du pont Saint-Michel.

Voilà, Excellence, le résultat de ce travail. Je vous prie de vouloir bien ordonner le remboursement des avances et des frais que son entière exécution m'a occasionnés.

Salut et respect. Lenoir.

J'ai l'honneur de vous adresser un mémoire imprimé que j'ai fait sur l'église Sainte-Geneviève.

2°

Dépenses extraordinaires, déplacement et transport de monuments.

État des déboursés et avances faits par Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, pour le déplacement et transport de monuments du moyen âge dans ledit Musée, conformément aux autorisations de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, et suivant les pièces justificatives ci-annexées.

1° Dans la vieille église de Sainte-Geneviève, pour le déplacement et le transport dans le Musée des Monuments français de quinze tombeaux de la famille de Clovis; de dix-huit forts chapiteaux précieux, ornements, pilastres, culs-de-lampe, etc., tant du onzième siècle que du quinzième, suivant la pièce détaillée par journées 1129 10

2° Pour la démolition et le transport de cent cinquante morceaux de sculpture de l'école de Jean Goujon, portant chacun deux pieds cubes environ, provenant d'une maison du pont Saint-Michel; pour ce, suivant les pièces ci-annexées 838 25

Total. . 1967 35

Vu et vérifié par l'administrateur du Musée le présent état montant à la somme de mille neuf cent soixante-sept francs trente-cinq centimes.

Ce 16 mai 1808. LENOIR.

CCCCXLV

Remise à PEYRON du tableau sur lequel il avait obtenu le Prix et de son morceau de réception à l'Académie [1].

16 août 1808.

D'après la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, je vous prie de faire remettre les deux tableaux en question au porteur de la présente; les sujets sont spécifiés dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous porter de la part de MM. les professeurs de l'École spéciale de Peinture et Sculpture.

Je voudrais dans ce moment avoir le plaisir de vous voir pour vous remercier de vive voix des peines que cet embarras doit vous donner. Ma mauvaise santé me permettra peut-être quelque jour d'aller vous en témoigner ma reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus parfait dévouement, votre très-humble serviteur. PEYRON.

1809

CCCCXLVI

1°

Correspondance au sujet du projet d'établissement d'un dépôt de mendicité dans l'abbaye de Bon-Port au Pont-de-l'Arche, près Rouen, appartenant au citoyen Delafollie [2].

ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire.*

Paris, le 31 janvier 1809.

MONSEIGNEUR,

M. Delafollie, propriétaire de l'ancienne abbaye de Bon-Port, au Pont-de-l'Arche, près Rouen, m'annonce que le Préfet de l'Eure vient de désigner à Votre Excellence le château de Gaillon comme étant propre à établir le dépôt de mendicité de ce département. Il me charge en conséquence de vous faire connaître que l'abbaye de Bon-Port qu'il possède est infiniment préférable par sa position, que les bâtiments en sont en meilleur état, et il propose de traiter de cette affaire avec le Gouvernement par échange, dans le cas où l'abbaye de Bon-Port serait préférée au château de Gaillon.

Monseigneur, je me suis chargé de vous donner connaissance de cette affaire parce que la proposition de M. Delafollie me paraît mériter votre attention, et que je la considère comme avantageuse à l'établissement que l'on se propose d'y faire : 1° par sa position; 2° par l'état de ses bâtiments.

[1] Voy. tome I, p. 376, n° CCCXCI. — J. G.

[2] Voyez les pièces sur la vente des tombeaux de l'abbaye de Bonport, par Delafollie à LENOIR, à la date du 22 fructidor an IX (9 septembre 1801). — J. G.

Le château de Gaillon, au contraire, placé sur une hauteur dont les arrivages sont très-difficiles, est dans un état de ruine tel qu'il faudrait des dépenses considérables pour le rendre seulement habitable. L'abbaye de Bon-Port me paraît aussi beaucoup mieux divisée ou distribuée pour l'usage dont il s'agit.

Excellence, j'ai vu l'un et l'autre bâtiment, et j'ose assurer qu'il y aurait convenance pour le but qu'on se propose, et une économie considérable, en accordant la préférence à l'abbaye de Bon-Port. J'ai l'honneur de vous présenter ici la note que M. Delafollie m'a adressée à ce sujet. Les faits qu'il annonce sont exacts, et si vous y jetez un coup d'œil, vous prendrez de vous-même un aperçu de la chose.

Monseigneur, en considérant les avantages qui peuvent résulter pour le Gouvernement dans une affaire de la nature de celle dont j'ai l'honneur de vous entretenir, je pense qu'il suffira, avant de prononcer sur l'acquisition du château de Gaillon, de vous faire représenter les plans des deux domaines et de vous faire faire un rapport de l'état de l'un et de l'autre qui vous mette à même de juger la validité de la proposition de M. Delafollie et de la situation exacte des choses.

Salut et respect. LENOIR.

Nota. — J'ai envoyé la lettre de M. Delafollie au Ministre avec celle-ci.

2°

Bon-Port, 15 avril 1809.

Estimation des bâtiments de l'abbaye de Bon-Port.

MONSIEUR,

J'ai eu l'avantage de voir à Bon-Port M. le Préfet de l'Eure qui a visité, le 13 mars dernier, tous les bâtiments qui composaient la ci-devant abbaye de ce nom. Je vous avouerai qu'il a paru presque fâché d'avoir fait un rapport atténué à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, surtout avant d'avoir vu par lui-même, ce qui m'a donné lieu de lui dire que j'en appelais de M. le Préfet prévenu à M. le Préfet mieux informé; en effet, il est convenu que si le Gouvernement voulait bâtir un pareil établissement, il lui en coûterait un million. Depuis cette visite, il a reçu une lettre de Son Excellence qui lui mande qu'il va envoyer un commissaire des bâtiments civils; nous sommes restés dans cette attente jusqu'à présent, et le commissaire n'est point encore arrivé.

Votre lettre du 31 mars dernier m'annonce que le Ministre[1] trouve mes prétentions exagérées et qu'il m'engage de me rapprocher des idées de M. le Préfet; vous-même, Monsieur, me pressez de faire quelques sacrifices; en cela je reconnais toujours votre zèle pour la chose publique; mais, en vérité, si le Ministre trouve mes prétentions exagérées, ce ne peut être que sur le rapport de M. le Préfet qui avait d'autres vues. Eh! comment me rapprocher de ses idées? Je vous l'avouerai, depuis l'estimation que j'ai fait

[1] La lettre du Ministre, du 27 mars, jointe au dossier, est suffisamment analysée ici. — J. G.

faire par des architectes, j'ai vu des entrepreneurs qui ont fait une estimation des matériaux à démolir et qui pensent que je tirerais un plus grand parti de leur vente que de la vente de ce domaine au Gouvernement. Pour vous en faire juge, je vous envoie l'estimation en détail du seul bâtiment désigné au plan sous le nom de grand dortoir n° 1, porté sur l'estimation des architectes à 660 mètres de superficie, évalués à 35 fr. le mètre, 23,100 fr.

Estimation des matériaux à démolir du bâtiment désigné au plan sous le nom de grand dortoir n° 1.

Les murailles extérieures contiennent :

	Escaliers et refends.	10,000 pieds	62,200 pieds à 10 s.	31,100
	Pignons.	7,200 —		
Intérieur.	Murailles.	36,000 —		
	Piliers.	1,000 —		
	Voûtes.	8,000 —		

Rampes en fer au poids présumé de 6 s. la livre.	900
Quatre mille marques de bois de charpente à 3 fr.	12,000
Pavage.	2,200
Briques et cheminées, 200 toises à 10 fr.	2,000
Tuiles, deux cent mille, d'un pied de long, à 30 s. le mille. . .	6,000
Croisées, portes, plaques et chambranles.	3,800
Fondations, caves et puits.	3,000
TOTAL. .	61,000

Estimation des architectes :

660 mètres de superficie à 35 fr.	23,100
Différence au profit du Gouvernement. . . .	37,900
	61,000

Vous voyez que la différence présumée au profit du Gouvernement est énorme; je conviens que la démolition entraînerait des pertes; mais, en les évaluant même à moitié, ce qui est beaucoup, l'avantage serait encore pour moi.

Faudrait-il qu'un acquéreur qui a acheté et payé en 1791 se repentît d'avoir tenu et remis en bon état d'immenses bâtiments dont les réparations ont été onéreuses, et de la plupart desquels il n'a pas joui depuis dix-huit ans, pour ne trouver aujourd'hui qu'un prix moindre que ne lui offre l'extraction des matériaux ?

Au surplus, sans m'arrêter à ces idées spéculatives, sans me prévaloir de la convenance pour le Gouvernement, de la situation et salubrité du local, je m'en tiendrai au prix demandé par moi, et que beaucoup de personnes regardent inférieur à la valeur intrinsèque de mon domaine. Pour vous, Monsieur, que je regarde comme défendant très-bien la cause du Gouvernement, soyez aujourd'hui mon juge, et croyez aux sentiments d'estime que je vous ai voués. DELAFOLLIE.

(Sans adresse. Cette lettre semble bien adressée à LENOIR. D'autres pièces

concernant la même affaire sont jointes à celle-ci. Il y eut un échange de lettres fort aigres entre le Préfet du département et M. Delafollie; mais comme tout cela ne concerne que très-indirectement le Musée des Monuments français, nous ne croyons pas devoir insister davantage.)

CCCCXLVII

1°

Correspondance de Lenoir et de Denon sur quatre colonnes de granit rouge d'Égypte, réclamées pour le Musée Napoléon [1].

Alexandre Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français, à M.* Denon, *membre de l'Institut, de la Légion d'honneur, etc.*

Paris, le 17 avril 1809.

Monsieur le Directeur,

Je vais m'occuper de suite du déplacement des quatre colonnes de granit rouge d'Égypte que vous désirez pour orner l'une des salles du Musée que vous dirigez, laquelle doit contenir les chefs-d'œuvre de l'art de l'École italienne, que vous consacrez spécialement à S. M. l'Empereur et Roi.

Je ne puis encore vous indiquer le jour où je pourrai vous remettre ces pièces précieuses; vous savez, Monsieur le Directeur, que je les ai employées à l'une des portes de la salle du dix-septième siècle, qu'elles soutiennent un avant-corps sculpté, orné d'une corniche. J'ai l'intention, en les faisant démonter, de ne rien détruire, s'il est possible, pour ne pas (en remplissant vos intentions) ruiner un monument déjà établi. Je ne puis, en conséquence, déplacer ces colonnes qu'après avoir fait préparer celles qui doivent les remplacer; il faut que je les fasse ajuster pour la place et que je fasse également faire quatre chapiteaux. Dès demain, je donnerai les ordres nécessaires pour exécuter ce travail, et je vous promets d'y mettre le zèle que je mets à tout ce qui peut être utile aux arts. Vous pouvez compter, Monsieur le Directeur, sur ma promptitude à vous être agréable, et j'aurai l'honneur de vous instruire du jour où je pourrai mettre à votre disposition les colonnes que vous désirez.

Le peu de fonds que j'ai à ma disposition me force, Monsieur le Directeur, à vous demander que les frais de déplacement qui vont suivre ce travail soient portés sur les travaux du Louvre, car ils ne peuvent être à l'avantage du Musée des Monuments français. Je vous prie de vouloir bien m'autoriser à en présenter l'état de dépense à M. Fontaine, architecte de S. M. l'Empereur et Roi, lequel devra les employer au Musée.

J'ose croire que vous ne vous refuserez pas à ma réclamation.

2°

Paris, le 22 avril 1809.

Vivant-Denon *à M.* Lenoir, *conservateur, etc.*

Monsieur,

Le besoin que j'ai des quatre colonnes de granit rouge d'Égypte que je

[1] Voyez les pièces sur le même objet déjà publiées dans le t. Ier, p. 387, n° CCCCVI. — J. G.

vous ai demandées est si urgent que je ne pourrais attendre l'achèvement des préparatifs nécessaires pour la mise en état de celles qui doivent les remplacer. Je vous invite donc à y suppléer, pour le support de l'avant-corps, par des étais en bois, ce qui fera provisoirement le même effet, pour la solidité, que les colonnes que vous proposez d'y substituer, et vous mettra à même de me livrer sans délai celles de granit qui me font faute en ce moment, et que j'attends pour terminer la décoration de la partie de la galerie attenante au pavillon de Flore.

J'apprécie, Monsieur, la justesse de votre observation relativement à la dépense qu'occasionneront le déplacement et le transport de ces colonnes; elle ne sera point prélevée sur les fonds qui vous sont alloués, et je me charge des frais qui seront faits pour cet objet.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. DENON.

Comme toutes les colonnes que vous avez en magasin ont leurs chapiteaux, je pense que vous pourrez en utiliser sans en faire faire de nouveaux, que je ne pourrais acquitter. DENON.

(Le même jour, LENOIR répondit à DENON qu'il allait remplir ses intentions[1]. En effet, les colonnes furent livrées le 28 avril, ce qui résulte du reçu suivant :)

3°

Reçu pour le Musée Napoléon, de M. LENOIR, quatre colonnes de granit rose, garnies de leurs bases et chapiteaux.

Ce 28 avril 1809. FOSSE, *économe*.

CCCCXLVIII

Le sieur Artaud recommande à LENOIR un amateur désireux de visiter le Musée des Monuments français.

Lille, ce 23 avril 1809.

MONSIEUR,

Je suis frère de M. Artaud, votre ancien voisin; c'est moi qui suis possesseur d'un ancien plateau qui fixa l'attention des Académies des Sciences et Inscriptions et Belles-Lettres dans le courant de 1788. Il y a quatre ou cinq ans que vous avez paru curieux de connaître ce plateau; je vous l'ai confié, vous l'avez fait modeler en plâtre, et l'empressement que j'ai mis à déférer à vos désirs m'a attiré des marques de votre bienveillance.

Je la réclame aujourd'hui pour un de mes amis, homme dont je fais le plus grand cas, et qui joint à des connaissances très-étendues la propriété d'un beau cabinet, ainsi qu'une collection précieuse de médailles antiques, qu'il a formée lui-même; c'est lui qui vous remettra ma lettre. Son projet est d'aller visiter l'établissement dont vous avez la direction; je sais qu'il pourrait y pénétrer sans être obligé de vous distraire de vos occupations, mais

[1] Quant aux chapiteaux, LENOIR ajoutait que la dépense serait peu de chose, les chapiteaux, déjà commandés, devant être en plâtre. — J. G.

j'ai voulu augmenter ses jouissances en lui procurant l'occasion de vous connaître et de s'entretenir avec vous. J'ose croire, Monsieur, que ma recommandation ne sera pas inutile à mon ami, et que vous voudrez bien lui accorder la faveur de visiter votre cabinet particulier, même lui faciliter les moyens de visiter les autres établissements de ce genre, si cela dépend de vous.

Je m'applaudis de trouver l'occasion de me rappeler à votre souvenir et de vous réitérer l'hommage de l'estime et de la considération que vous m'avez inspirées.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ARTAUD.

CCCCXLIX

Remercîment pour l'envoi de trois bustes au Musée de Rouen [1].

A M. LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Rouen, le 26 mai 1809.

MONSIEUR,

J'ai reçu les trois bustes dont vous avez enrichi le Musée de Rouen. Tous les artistes qui les ont visités en font un cas particulier; mais celui du POUSSIN, de cet homme qui a le plus honoré la peinture et son pays natal, a flatté tous les amateurs et réuni tous les suffrages.

Qu'il me soit permis, Monsieur, de vous offrir, au nom de la ville dont l'administration m'est confiée, les remercîments justement mérités pour un pareil bienfait et d'y joindre l'offre entière de mes services.

La cathédrale de Rouen possède, seule, un buste qui fait suite à la série des grands hommes du seizième siècle, celui du Cardinal d'Amboise. S'il vous était agréable d'avoir en échange le buste de ce prélat, j'en serais très-flatté en ce que, outre qu'il contribuerait à enrichir votre collection, il me fournirait l'occasion de vous prouver toute ma reconnaissance en mettant la plus grande célérité dans la confection et l'envoi du moule.

J'ai l'honneur d'être avec une considération très-distinguée, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le maire de Rouen, chevalier de la Légion d'honneur, DEMADIÈRES (?).

— La réponse de LENOIR fait allusion à une demande du buste du Cardinal d'Amboise antérieurement adressée à l'Archevêque de Rouen, demande qui reçut la réponse insérée dans le tome I, p. 382, n° CCCXCVIII.

CCCCL

Reçu du prix d'un modèle du buste du POUSSIN.

Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Alexandre LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, la somme de deux cent quarante francs

[1] Voyez t. Ier, p. 381, n° CCCXCVII. — J. G.

pour solde d'un modèle du buste du POUSSIN, qui a servi pour l'exécution du marbre appartenant au Gouvernement.

Dont quittance, à Paris, ce 15 juin 1809.

Approuvé l'écriture ci-dessus, BLAISE, *statuaire*,
rue Saint-Honoré, bâtiment des ci-devant Capucins, n° 333.

CCCCLI

Quittance d'une borne tumulaire provenant de l'ancien cimetière de Saint-Sulpice, vendue à LENOIR [1].

Je soussigné reconnais avoir reçu de M. LENOIR, administrateur du Musée, la somme de cent-quarante francs pour le prix d'une borne tumulaire [2] que j'ai cédée au Musée dont M. LENOIR est administrateur, laquelle somme m'a été payée par les mains de M. Sauvé.

Dont quittance, Paris le 21 juin 1809. VATTON.

CCCCLII

État présenté par LENOIR au Ministre de l'Intérieur des monuments par lui rendus aux églises de Paris et des environs.

Paris, le 8 août 1809.

Alexandre LENOIR, *administrateur, etc., à S. Exc. le Sénateur, Ministre de la police générale, comte de l'Empire, Ministre de l'Intérieur par intérim.*

MONSEIGNEUR,

Dans le travail sur le Musée des Monuments français que j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Excellence, j'ai négligé de lui faire connaître l'état des monuments dont j'ai enrichi les églises de Paris et celles de ses environs.

Excellence, le Ministre de l'Intérieur, désirant conserver dans le Musée des Monuments français toutes les pièces utiles à l'histoire de la Monarchie française et à celle de l'art, n'a autorisé, sur ma proposition, que la remise des objets dont je vais avoir l'honneur de vous soumettre la note :

Monuments du culte rendus aux églises de Paris et autres d'après les autorisations du Ministre.

1° SAINT-GERMAIN DES PRÉS.

Une *Vierge*, en marbre, de 6 pieds de proportion.
Saint François Xavier, marbre, 6 pieds de proportion, par COUSTOU.
Saint Ignace, marbre, 6 pieds de proportion, par COUSTOU.
Sainte Marguerite, marbre, 6 pieds, par BOURLET.
Un devant d'autel en marbre.

[1] Voy. t. I, p. 390, n° CCCCX. — J. G.

[2] Cette borne, d'après d'autres pièces jointes à cette quittance, formait un des piédroits de la porte de l'ancien cimetière de Saint-Sulpice, rue des Aveugles. Le propriétaire de l'autre piédroit, Allouis, marbrier, en demandait 600 francs. — J. G.

2° Saint-Roch.

Un groupe, en marbre, de deux figures, grandeur naturelle, par Lemoine, représentant le *Baptême de Jésus-Christ.*

Un groupe, en marbre, de trois figures plus fortes que nature, représentant la *Nativité de Jésus-Christ,* par Anguier.

Une figure colossale, en marbre, représentant *saint Jérôme,* par Adam.

Un *Christ mourant,* de grandeur naturelle, en pierre, par Falconet.

Un *Crucifix,* de 8 pieds de proportion, marbre, par Girardon.

Fonts de baptême, en marbre.

3° Saint-Sulpice.

Une *Vierge,* par Pigalle, marbre de grandeur naturelle.

Douze *Apôtres,* grandeur naturelle, en pierre, par Bouchardon.

Saint Jean-Baptiste, marbre de grandeur naturelle, par Boizot.

4° Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

Une *Vierge,* marbre, par Coyzevox.

Un *Christ colossal sortant du tombeau,* marbre, par Germain Pilon.

Une *Mère de douleur,* grandeur naturelle, marbre, par le même.

Jésus à la colonne, terre cuite, par le même.

5° Blancs-Manteaux.

Une *Vierge.*

6ᵉ Saint-Médéric.

Une *Vierge.*

Un groupe, en marbre, représentant une *Descente de croix.*

7° Église de Choisy.

Une *Vierge,* marbre.

Saint Maurice, marbre, par Bousseau.

Saint Louis, par le même.

8° Église de Sceaux.

Un groupe, en marbre, représentant le *Baptême de Jésus-Christ,* par Tubi.

Deux Bas-reliefs en marbre, par le même.

9° Église de Lonjumeau.

Un Devant d'autel, en marbre.

Une statue de la *Vierge.*

Un *Calvaire* et une *Résurrection,* terre cuite, de Pilon.

10° Notre-Dame de Paris.

Un groupe, en marbre, composé de quatre figures plus fortes que nature, représentant *Jésus-Christ descendu de la croix,* par Coustou.

Une statue de *saint Denis,* marbre de grandeur naturelle, par Sarazin.

La *Vierge,* en marbre, 6 pieds de proportion, par le Cavalier Bernin.

11° Chapelle des Invalides.

Le *Christ portant sa croix,* marbre de 6 pieds de proportion, copié d'après Michel-Ange, par Slodtz.

Deux *Vertus,* en marbre, plus fortes que la nature, par Coysevox.

Autre Figure en marbre, de même proportion.

Le *Tombeau de Turenne,* marbre, composé de trois figures colossales et d'un bas-relief en bronze, par Tuby.

Une Colonne de marbre, pour orner le tombeau de Vauban.

12° Saint-Thomas d'Aquin.

Une *Vierge* colossale, en pierre de Tonnerre, par Desjardins.

Deux *Vertus,* de même proportion, par le même.

13° Église de Juilly.

La Statue du *Cardinal de Bérulle,* marbre, par Sarazin.

14° Église de Magny.

Une *Vierge,* en marbre.

Deux Colonnes de marbre noir.

15° Saint-Germain-l'Auxerrois.

Un *Crucifix,* de grandeur naturelle, par Sarazin.

Monseigneur, il résulte de cet état de choses que j'ai rendu aux différentes églises 63 pièces. C'est, à peu de chose près, tout ce qui a été conservé des paroisses, excepté les monuments utiles à l'établissement, comme le voulait le Ministre de l'Intérieur. Cependant, Monseigneur, je possède encore quelques pièces que l'on pourrait extraire de la collection pour en orner les temples, sans nuire à l'ensemble du Musée des Monuments français; mais je pense que ce sacrifice ne saurait être fait par le Gouvernement que dans le cas où, par votre bienveillance et sur votre rapport, Sa Majesté l'Empereur et Roi aurait décrété la terminaison du Musée dans lequel seraient alors réunis les Monuments de l'histoire de France, ainsi que ceux qui tiennent à celle de l'art français. S'il en était autrement, il serait à craindre, Monseigneur, que les malveillants ne s'autorisassent d'un déplacement, même partiel, pour annoncer l'anéantissement entier de mon établissement.

Monseigneur, j'ai l'honneur de soumettre mes observations à vos lumières, à votre justice, et c'est avec la plus grande confiance que je joins ici la note des objets dont on peut encore disposer.

Note des Monuments dont on peut disposer.

1° De Saint-Sulpice : le *Tombeau,* en marbre, du curé de Saint-Sulpice, Languet de Gergy; ce monument est composé de trois figures.

2° De Saint-Landry : Une *Descente de croix,* marbre, par Girardon, cinq figures grandeur naturelle.

3° Le *Tombeau du maréchal d'Harcourt,* marbre, composé de trois figures.

4° De Notre-Dame : Le *Tombeau du cardinal de Gondi,* figure en marbre supportée par quatre colonnes, aussi en marbre.

5° Le *Tombeau de Paul de Gondi*, frère du précédent, même composition.

6° Deux Figures colossales, marbre, représentant *Charlemagne* et *saint Louis,* par Coysevox.

7° Deux Figures colossales, pierre, représentant des *Vertus,* par Anguier.

8° Une *Mère de douleurs*, grandeur naturelle, terre cuite, de Germain Pilon.

Nota. — Le clergé de Notre-Dame avait réclamé les statues en marbre de Louis XIII et de Louis XIV, vêtus de leurs habits royaux, pour les replacer auprès du maître-autel, où elles étaient sous l'ancien régime, mais le Ministre de l'Intérieur n'a pas cru devoir les rendre.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ai dû mettre sous vos yeux, en renouvelant l'espoir où je suis que vous aurez égard à mes travaux, et que vous voudrez bien protéger un établissement unique dans son genre.

Salut et respect. Lenoir.

Paris, ce 8 août 1809.

CCCCLIII

Modèle du bas-relief de De Seine pour l'Arc de triomphe.

1°

Ce 28 novembre 1809.

A M. De Seine, *sculpteur-statuaire.*

Monsieur,

Désirant compléter l'histoire de l'art, relativement à la France, j'ai pensé que la réunion des modèles des statues et des bas-reliefs de nos sculpteurs les plus célèbres dans le Musée des Monuments français, c'était offrir aux élèves et aux amateurs le double avantage d'étudier l'art et son histoire.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, qu'en conséquence de ce projet, agréé du Gouvernement, les sculpteurs qui, comme vous, concourent par leur talent à la gloire nationale, se sont empressés de déposer au Musée des Monuments français les modèles des sculptures dont ils ont enrichi nos monuments publics. Je vous prie donc, Monsieur, si vous n'avez pas disposé du modèle de votre bas-relief de l'Arc de triomphe, de me permettre de vous engager à en faire le dépôt au Musée. Dès que vous me donnerez avis de votre décision à cet égard, je l'enverrai chercher.

Je vous prie de me croire avec des sentiments particuliers, Monsieur, votre obéissant, Lenoir.

2°

Monsieur,

Le modèle en plâtre qui m'a servi à exécuter le bas-relief de l'Arc de triomphe était dans un si mauvais état, après la fin de mon travail, que j'ai jugé à propos de le détruire entièrement, il y a déjà plus de cinq mois, et par conséquent d'en faire des gravas.

Je vous prie de me croire avec des sentiments particuliers, Monsieur, votre obéissant, De Seine.

Paris, le 29 novembre 1809.

1810

CCCCLIV

Don par Lenoir d'ossements d'Héloïse et d'Abélard.

Monsieur,

Recevez tous mes remercîments pour l'intéressant cadeau que vous avez bien voulu me faire des restes d'Abélard et d'Héloïse, et des notices sur le roi Dagobert; je les conserverai avec un soin particulier, en me rappelant toujours avec plaisir votre connaissance, Monsieur, et les moments intéressants et instructifs que j'ai passés dans votre société. Je n'attends que le moment d'être rétablie d'une légère indisposition qui me défend de m'exposer au froid pour me donner le plaisir de vous aller voir encore avant mon départ et de vous réitérer de bouche l'expression de ma reconnaissance.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle je suis, Monsieur, votre servante, La princesse d'Isenburg [1].

Paris, le 6 de février 1810.

P. S. — Ayez la bonté, Monsieur, d'envoyer l'incluse à M. Thouin; je ne connais point l'adresse de mon bienfaiteur, et vous prie de l'y mettre.

CCCCLV.

M. Vaudoyer, architecte du Palais des Beaux-Arts, est chargé du service du Musée des Monuments français.

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, à M. Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 22 février 1810.

Je vous préviens, Monsieur, que, par la répartition que j'ai faite provisoirement des fonctions qu'exerçait feu M. Beaumont, architecte, pour l'absence de M. Moreau, M. Vaudoyer, architecte du Palais des Beaux-Arts, se trouve chargé de diriger les travaux d'entretien et autres des bâtiments affectés au Musée des Monuments français. Vous devez en conséquence, Monsieur, cor-

[1] La souscription et la signature sont seules autographes. — J. G.

respondre avec cet architecte comme vous le faisiez avec M. BEAUMONT, et ce jusqu'à l'époque où M. MOREAU reprendra ses fonctions.

J'ai l'honneur de vous saluer. MONTALIVET.

CCCCLVI

Remise du buste en bronze de Louis XIII, par VARIN, au baron Percy.

J'ai l'honneur de saluer M. LENOIR et le prie de vouloir bien remettre au porteur le buste dont il s'agit dans la reconnaissance ci-jointe. Il obligera celui qui est, avec considération et dévouement, son très-humble serviteur.

Le baron PERCY, commandant de la Légion d'honneur, membre de l'Institut[1], rue des Trois-Pavillons, n° 10. (25 février 1810.)

Reçu de LENOIR *joint au billet du baron Percy.*

Je soussigné, administrateur du Musée des Monuments français, reconnais avoir reçu à titre de dépôt un buste en bronze de VARIN, estimé cent cinquante livres de poids, représentant Louis XIII, de grandeur naturelle, lequel appartient à M. Pascal, domicilié à Versailles, rue Saint-Louis, n° 22, lequel buste je me charge de lui remettre à sa première réquisition.

A Paris, ce 28 août 1809. Alexandre LENOIR.

CCCCLVII

Projet d'illumination du Musée à l'occasion du mariage de l'Empereur[2].

Alexandre LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire.*

Paris, le 10 mars 1810.

MONSEIGNEUR,

Votre Excellence désirant que le Musée des Monuments français soit illuminé d'une manière distinguée le jour de la fête du 25 courant, laquelle aura lieu à l'occasion du mariage de Sa Majesté l'Empereur, Elle m'a fait l'honneur de me demander un projet de décoration, ainsi que l'aperçu de la dépense à laquelle doit monter cette illumination.

Monseigneur, pour remplir vos intentions à cet égard, j'ai l'honneur de vous adresser un dessin de ce que je désire faire pour l'ornement de la porte extérieure du Musée. Ce dessin représente une porte d'une belle architecture, ornée de sculpture allégorique; le tout sera peint et illuminé de manière à dessiner entièrement l'architecture. La frise de cette espèce d'arc de triomphe est ornée des médaillons des empereurs Napoléon et Charlemagne; et des

[1] Une note de LENOIR jointe à la lettre porte ces mots : « Remise d'un buste de Louis XIII en bronze, exécuté par VARIN, à M. Percy, commandant de la Légion d'honneur, membre de l'Institut. Ce buste m'avait été remis, à titre de dépôt, par M. Pascal, demeurant à Versailles, rue Saint-Louis, n° 22. » — J. G.

[2] Le Ministre avait écrit à LENOIR, le 2 mars, en lui exprimant le désir que l'établissement confié à ses soins fût illuminé « d'une manière distinguée » à l'occasion du mariage de l'Empereur; il lui demandait le dessin et l'aperçu de la dépense que cette illumination entraînerait. — J. G.

Renommées placées dans les archivoltes annoncent l'heureuse alliance du Souverain, laquelle est aussi exprimée par deux couronnes de myrthes enlacées avec le chiffre de Napoléon, qui se dessine dans la clef de voûte. Toute cette sculpture, Monseigneur, sera figurée par des transparents peints en grisaille et imitant la sculpture, pour ne point blesser l'harmonie de l'architecture par des couleurs étrangères au sujet.

La dépense de cette façade, y compris la peinture, la menuiserie, l'illumination, etc., est évaluée à 2,050 francs.

Mais, Monseigneur, désirant répondre à vos grandes et nobles intentions pour honorer dignement une fête dont le motif fixera à jamais le bonheur des Français, j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence d'illuminer aussi l'intérieur du Musée, et d'éclairer par derrière la belle collection de vitraux qu'il renferme pour en former des tableaux transparents. La cour d'entrée, ainsi que le portail d'Anet, seraient aussi illuminés, et on arriverait à l'intérieur du Musée par une allée d'arbres, lesquels formeraient une espèce d'Élysée.

Cette idée, Monseigneur, que j'ai l'honneur de vous soumettre, présenterait au peuple un spectacle auguste et *moral,* vraiment digne de la fête que Votre Excellence veut célébrer d'une manière distinguée.

La dépense de cette illumination intérieure, y compris les bois nécessaires et les lumières, ne sera que de 1,020 francs.

Le total de l'illumination générale serait donc de 3,070 francs.

L'entrée intérieure du Musée ne serait ouverte au public que deux heures seulement, c'est-à-dire depuis huit heures jusqu'à dix, et il serait ouvert depuis six heures et demie jusqu'à huit aux personnes qui, voulant jouir de ce beau spectacle, se présenteront avec des billets de Votre Excellence. Un piquet de cavalerie pour l'extérieur et quelques hommes d'infanterie pour l'intérieur suffiront pour maintenir l'ordre comme il convient.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ai cru devoir proposer à Votre Excellence, conformément à ses ordres. Je la supplie de vouloir bien me faire connaître le plus promptement possible ce qu'elle aura décidé sur les projets que j'ai l'honneur de lui présenter, afin que je puisse en ordonner de suite l'exécution.

Salut et respect. LENOIR.

Devis approximatif des illuminations du Musée impérial des Monuments français, proposé à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, par Alexandre LENOIR, *administrateur dudit Musée, pour le* 25 *mars* 1810, *jour de la célébration du mariage de Sa Majesté l'Empereur et Roi.*

I. — DÉCORATION EXTÉRIEURE SUIVANT LE DESSIN CI-ANNEXÉ
(le dessin annoncé manque).

1° Pour menuiserie, charpente, estimé.	300 fr.
2° Pour transparent, peinture, dessins, etc., estimé. . . .	1,000
3° Pour illumination à godets de fer-blanc, pour dessiner l'architecture, estimé.	750
	2,050 fr.

II. — Décoration intérieure du Musée.

1° Pour menuiserie, charpente, etc., estimé.	170 fr.
2° Pour illumination de l'intérieur du Musée, des salles et des cours, faux frais, etc.	850
	1,020 fr.

Total de la dépense.

Illumination de la porte extérieure.	2,050 fr.
Illumination de l'intérieur du Musée et des cours. . . .	1,020
	3,070 fr.

Je soussigné, administrateur, certifie le présent devis, etc., à Paris, ce 10 mars 1810. Lenoir.

Des mémoires conservés à la suite de ces projets nous apprennent que l'illumination coûta 1,302 fr. 54 c.

CCCCLVIII

Le Préfet de la Seine emprunte à Lenoir une statue de César pour une fête donnée à l'Hôtel de ville.

Préfecture du département de la Seine, Paris, le 4 juin 1810.

A M. Alexandre Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Monsieur, M. Molinos, architecte de la ville de Paris, m'assure qu'il existe au dépôt dont vous êtes conservateur une statue en pied de César, provenant de l'ancienne Académie de peinture. Cette statue serait nécessaire à l'effet de compléter la décoration de la salle des fêtes à l'Hôtel de ville, pour la fête qui doit y être donnée à LL. MM. le 10 de ce mois. J'ai pensé, Monsieur, que vous voudriez bien avoir la complaisance de la mettre à ma disposition. M. Molinos est chargé de vous voir à ce sujet, et je vous prie de lui dire aujourd'hui même ce sur quoi il devra compter. Je crois inutile d'ajouter que toutes les précautions seraient prises pour éviter les accidents dans le transport de la statue, et qu'elle serait rétablie au Musée aussitôt que vous jugeriez convenable de le demander.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, avec considération.

Le Conseiller d'État, préfet de la Seine, Frochot.

CCCCLIX

Réclamation d'un buste de Claude de Bullion par M. de Bullion.

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, à M. le chevalier Denon, *directeur général des Musées.*

Paris, le 10 juillet 1810.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me transmettez votre avis sur la réclamation que fait M. de Bullion d'un buste en marbre blanc de

Claude de Bullion, un de ses ancêtres, lequel est exposé au Musée des Monuments français.

Vous pensez que, sous le rapport de l'art, il n'y a aucun inconvénient à faire sortir ce buste du Musée; mais vous observez que, faisant partie d'un monument qui avait été élevé dans l'ancienne église des Cordeliers, il n'était plus une propriété de la famille de Bullion, et, en le restituant, on ouvrirait la porte à une foule de réclamations de ce genre, auxquelles on ne pourrait avoir égard sans détruire un établissement précieux.

Je ne peux qu'approuver la justesse de vos observations, et j'ai fait connaître à M. de Bullion l'impossibilité où je suis de lui rendre le buste qu'il réclame; mais, désirant satisfaire au moins en partie le vœu bien naturel qu'il m'a exprimé, je l'ai autorisé à faire copier ce buste. Je vous prie donc, Monsieur, de permettre à M. de Bullion de faire exécuter ce travail dans le Musée, s'il le juge à propos. Je lui écris pour le prévenir de cette disposition.

J'ai l'honneur, etc., *signé :* Montalivet.

Pour copie conforme, le Directeur général des Musées, Denon.

CCCCLX

Acquisition, par échange, de colonnes, chapiteaux, consoles, etc., provenant des démolitions de la vieille église de Sainte-Geneviève.

ACQUISITION.

Compte avec M. Balleux, marbrier, rue d'Arras.

Le 10 octobre 1810, fourni pour le compte de l'administration du Musée des Monuments français *quatre-vingt-dix colonnes,* de 7 et de 8 pieds de haut, en pierre, et de forme que l'on appelle gothique; plus, plusieurs chapiteaux et consoles, également en pierre, le tout provenant des démolitions de la vieille église Sainte-Geneviève, et estimés 450 francs.

Le 20 septembre 1813 :

Plus, une vasque en pierre, de 6 pieds environ de diamètre, d'un seul morceau et ornée de fleurons, faite dans le douzième siècle, provenant de Pontoise, estimée, avec le transport, 400 francs.

Le tout a été soldé par échange de vieux marbre, 850 francs.

— La quittance définitive de la veuve Balleux est du 10 juin 1816.

— Parmi les marbres donnés en payement par Lenoir, dont la liste est jointe aux pièces précédentes, se trouvent, au milieu de morceaux ou de colonnes de marbre blanc, noir ou rance, « cinq bustes mutilés en marbre blanc, provenant de la Malmaison, qui étaient restés chez lui (Balleux) pour restauration ». Un premier lot de marbres, évalué 100 francs, avait été livré au marbrier de la rue d'Arras dès le 10 octobre 1810.

Dans ce lot figurent : « un vieux buste de Religieuse, cassé, deux vieilles têtes mutilées... »

1811

CCCCLXI

Alexandre Lenoir fournit l'état des monuments susceptibles de prendre place à Saint-Denis et à Sainte-Geneviève.

Mars 1811.

Tout en adressant au Ministre de l'Intérieur et à l'Empereur sa protestation contre le projet consistant à réintégrer dans les abbayes de Saint-Denis et de Sainte-Geneviève[1] divers monuments déposés au Musée des Monuments français, Lenoir était obligé, pour obéir au décret du 24 février 1811 (v. t. I, p. 405 et suiv.), de présenter les listes des monuments à transporter à Saint-Denis et à Sainte-Geneviève. Ces listes existent encore; mais le projet n'ayant pas eu de suite, leur publication n'offrirait qu'un médiocre intérêt. Qu'il suffise de constater que parmi les monuments destinés à Saint-Denis, au nombre de 114, se trouvaient les figures royales provenant des églises de Paris et de la province, comme les Célestins et Notre-Dame de Cléry, et même le monument de Louis XIII, venant du Pont-au-Change. La liste des monuments destinés à Sainte-Geneviève, formée surtout de bustes, figures ou monuments commémoratifs d'hommes illustres, comptait soixante-dix numéros. Lenoir avait dressé, en outre, un état comprenant cent cinq numéros « des savants, poëtes, littérateurs, sculpteurs, peintres et architectes français, dont les tombeaux, statues ou bustes existent au dépôt des Petits-Augustins, et qui peuvent être rassemblés et placés dans les galeries hautes de l'église de Sainte-Geneviève ou dans une galerie bâtie exprès autour de l'église ».

Voici les numéros du catalogue du Musée, — édition de 1810, in-8°, — compris dans le premier état (pour Saint-Denis) : 5, 6, 7, 9, 9 *bis,* 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 34, 36, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 70, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 87, 89, 90, 94, 99, 102, 103, 104, 112, 113, 116, 118, 140, 162, 177, 182, 188, 194, 206, 207, 213, 214, 262, 286, 309, 327, 365, 391, 424, 425, 426, 427, 429, 431, 438, 443, 444, 445, 446, 448, 456, 458, 471, 472, 474, 520, 525, 537, 539, 547, 548, 549, 95.

On a publié dans le premier volume différentes lettres adressées par Lenoir, au commencement de l'année 1811, à l'Empereur, à l'impératrice José-

[1] Un journal du temps, la *Gazette de l'Amateur des Arts*, annonçait, dès le mois de février 1806, parmi les embellissements projetés de la capitale, que l'église Sainte-Geneviève serait terminée et rendue au culte ; il ajoutait : « Les tombeaux déposés dans le Musée des Monuments français y seront transportés, et l'on continuera d'y placer les cendres des grands hommes. » L'auteur de l'article exprime le regret que les anciens tombeaux ne soient pas transportés à Notre-Dame, dont l'architecture convenait mieux à leur style, et que l'église Sainte-Geneviève ne soit pas réservée exclusivement aux modernes. — Dans le même journal se trouve un article de six pages sur la salle du seizième siècle du Musée des Monuments français, avec une vue dessinée et gravée par Baltard. — J. G.

phine et au prince Eugène; mais on a omis de citer des lettres semblables adressées à la reine Hortense et au duc de Frioul, grand maréchal du Palais. Toutes ces correspondances reproduisent les mêmes faits. Toutes reviennent et insistent sur une triple demande adressée par Lenoir à l'Empereur. Il sollicitait : 1° le titre d'Inspecteur général de tous les Monuments français; 2° une augmentation de traitement; 3° la croix de la Légion d'honneur, qui ne lui fut accordée que sous la Restauration.

1813

CCCCLXII

Plainte au sujet d'une pierre envoyée d'une maison voisine à travers les vitraux de Jean Cousin.

A M. Vaudoyer, *architecte du Musée.*

Le 25 avril 1813.

Monsieur, hier, à trois heures après midi, étant dans la chapelle sépulcrale de François Ier avec M. le chevalier d'honneur des enfants de la reine Hortense, madame et M. de Villeneuve, chambellan de cette princesse, nous fumes assaillis par deux pierres lancées des maisons voisines, lesquelles passèrent à travers les beaux vitraux de Jean Cousin. L'une de ces pierres vint frapper au bras madame de Villeneuve.

J'ignore si ces pierres furent lancées avec ou sans intention, mais, quoi qu'il en soit, je vous prie de vous rendre le plus tôt possible au Musée pour examiner les croisées voisines qui donnent sur la petite cour, à gauche de la salle dont il s'agit et où se trouvent les vitraux de Jean Cousin, afin de voir si les susdites croisées, suivant les ordonnances, sont dans le cas d'être grillées et maillées; vous m'obligerez infiniment de voir ce qu'il conviendrait de faire le plus tôt possible si les propriétaires ne se sont pas conformés aux ordonnances.

Je compte, Monsieur, sur votre zèle ordinaire pour tout ce qui tient à la sûreté du Musée des Monuments français.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre dévoué et obéissant, Lenoir.

CCCCLXIII

Autorisation de travaux à exécuter dans le Musée.

Le Chevalier de l'Empire, membre de la Légion d'honneur, maître des requêtes, directeur des travaux publics de Paris, etc., à M. Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 30 juin 1813.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que, d'après votre demande que M. Vaudoyer vient de me transmettre et l'état estimatif qu'il y a joint, je l'ai autorisé à faire exécuter la démolition du parloir qui sépare les deux cours de votre établissement.

Je l'ai également autorisé à accepter la soumission du sieur Sauvée, qui a offert de faire la démolition et de payer 600 francs pour le prix des matériaux qui lui seront abandonnés. Cette somme sera appliquée aux réparations à faire cette année dans les bâtiments du Musée et doit être versée entre vos mains.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très-humble serviteur. BRUYÈRES.

Note de LENOIR. — « J'ai remercié M. Bruyères en lui accusant la réception de sa lettre et en lui annonçant l'exécution de l'opération autorisée. — Ce 2 juin (*sic*) [juillet] 1813. LENOIR. »

CCCCLXIV

Lettre de LENOIR sur l'affluence de peintres venant faire des études de paysage dans le jardin de son Musée.

A S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, etc.,
Alexandre LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, ce 22 août 1813.

MONSEIGNEUR,

L'affluence des peintres, des dessinateurs qui viennent étudier le paysage dans le jardin du Musée des Monuments français, jointe à celle du public, rend de jour en jour le service du jardin plus difficile, pour ne pas dire impossible. J'ai pensé qu'il était nécessaire, et même urgent, pour simplifier le service et pour la conservation des monuments et des plantes qu'il contient, d'entourer les uns et les autres de barrières en bois, afin d'en écarter les approches et d'en rendre l'inspection beaucoup plus facile au sieur Hortus, chargé seul de les surveiller.

(Le reste de la lettre a trait au prix et à la façon des barrières.)

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc. A. LENOIR.

CCCCLXV

Accident arrivé à une famille employée et logée au Musée.

Alexandre LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français,*
à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, etc.

Paris, le 19 octobre 1813.

MONSEIGNEUR,

Permettez-moi de faire connaître à Votre Excellence l'événement affreux qui vient d'arriver dans un des locaux du Musée des Monuments français. Quatre personnes de la famille de MARIANO, sculpteur romain, employé aux restaurations du Musée Napoléon, occupé également par moi, et logées dans un local faisant partie de l'atelier du concierge, ont été asphyxiées cette nuit par la vapeur du charbon.

Par une imprudence impardonnable, madame Mariano, la mère, mit un

cylindre allumé dans une baignoire préparée pour un enfant malade, afin de trouver le bain chaud qu'on lui avait ordonné de prendre à son réveil. Elle se couche ainsi que sa fille, son fils et l'enfant, sans ouvrir la croisée de leur appartement. Ce matin, à sept heures, l'enfant âgé de neuf ans, la fille de dix-huit ans et le fils de vingt-quatre ans furent trouvés morts dans leur chambre; la grand'mère est mourante, et mon médecin n'espère pas la rétablir. Le commissaire de police que j'ai fait prévenir a observé dans son procès-verbal qu'un oiseau avait également péri, tant la vapeur du charbon est pernicieuse.

Monseigneur, j'ai cru devoir prévenir Votre Excellence de ce funeste événement avant qu'il lui parvienne par la voix publique.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur. A. LENOIR.

— Dans une lettre du 4 novembre, le ministre accuse simplement réception de celle de LENOIR.

CCCCLXVI

Mémoire de divers travaux exécutés au Musée des Monuments français dans le courant de l'année 1813.

Musée royal des Monuments français [1]. — *Dépenses de l'an* 1813.

État des dépenses faites dans le Musée des Monuments français, par M. Alexandre LENOIR, administrateur, dans le courant des mois de novembre et décembre, conformément aux autorisations de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, en date du 30 juin et du 11 décembre 1813, pour transport et déplacement de monuments, tant extérieurement du Musée qu'intérieurement, le tout conforme aux états de journées d'ouvriers émargées :

1° Pour la dépose et transport d'une grande cheminée du quinzième siècle, en pierre de liais, ornée de figures et arabesques, de quatorze pieds de haut, journées d'ouvriers et quatorze voyages à deux chevaux, 743 fr. 50;

2° Pour transport et pose d'une grande cuvette de deux pieds de diamètre, en plusieurs bas-reliefs, provenant du château de Gaillon, le tout en journées d'ouvriers, pour ce, 343 fr. 65;

3° Pour le rangement et déplacement de divers monuments, tant dans les cours que dans l'intérieur du Musée, le tout nécessité par les travaux ordonnés le 30 juin 1813, pour ce, 466 fr. 50. Total, 1,553 fr. 65.

Je soussigné, administrateur du Musée Royal des Monuments français, atteste et certifie le présent état des dépenses faites dans le courant de l'année 1813, conformément aux autorisations de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, en date des 30 juin et 11 décembre de ladite année, pour transport et déplacement de monuments, le tout montant à la somme de mille cinq cent cinquante-trois francs soixante-cinq centimes. Alexandre LENOIR.

[1] Ce mémoire, relatif à l'année 1813, ne fut présenté que le 18 juin 1814, sur la demande du Ministère de l'Intérieur. C'est ce qui explique la qualification de Musée Royal appliquée au Musée des Monuments français. — A. de M.

1814

CCCCLXVII

Ordre de supprimer les emblèmes, chiffres et armoiries de l'Empire.

Ministère de l'Intérieur.

A M. LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 6 avril 1814.

Monsieur, l'article 1er d'un arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 4 courant, porte que les emblèmes, chiffres et armoiries qui ont caractérisé le gouvernement de Bonaparte seront supprimés et effacés partout où ils peuvent exister.

L'article 2 veut que la suppression soit opérée par les autorités de police ou municipale.

J'ai écrit à cet égard à MM. les barons Chabrol et Pasquier, qui donneront des ordres en conséquence.

Je vous prie de faire, en ce qui vous concerne, toutes les dispositions propres à accélérer l'effet des mesures prescrites.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le commissaire par intérim du Ministère de l'Intérieur.

Signature illisible.

CCCCLXVIII

Ordre de décorer de tentures les édifices publics pour le passage des processions de la Fête-Dieu.

Ministère de l'Intérieur.

Paris, le 11 juin 1814.

Monsieur, je vous préviens que la façade extérieure des édifices publics dont l'entrée principale est sur les rues dans lesquelles passeront les processions de la Fête-Dieu, doit être ornée de tentures. Je vous prie de prendre à cet égard les mesures convenables.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Par ordre de S. Exc. le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, le chef de la 3e division, chevalier de la Légion d'honneur. J. B. DE NEUVILLE.

CCCCLXIX

VIVANT DENON destitué.

Note de LENOIR. — Le Ministre de l'Intérieur, l'abbé de Montesquiou, retire à M. DENON la Direction générale des Musées.

CCCCLXX

Le Musée des Monuments français est rattaché directement au Ministère de l'Intérieur.

Le Chef de la 4e division du Ministère de l'Intérieur, directeur de la correspondance, à M. Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 26 septembre 1814.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, qu'à dater du 1er août dernier, les ordonnances de l'établissement que vous dirigez devant être faites en votre nom, vous devez à cet effet remettre vous-même vos états au ministère. J'ai prévenu M. le baron Denon de cette disposition. J'ai, Monsieur, l'honneur d'être avec une parfaite considération, etc. *Signé :* Rosman.

CCCCLXXI

Correspondance au sujet de la cession d'une partie du jardin du Ministère de la police pour y établir le monument d'Abélard [1].

1°

Paris, le 14 novembre 1814.

Alexandre Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français, à S. Exc. le Secrétaire d'État, Ministre de l'Intérieur.*

Monseigneur,

L'embarras où je me trouve pour la reconstruction du tombeau d'Héloïse et d'Abélard, déplacé par la concession faite d'un terrain du Musée à la succursale du Mont-de-Piété, m'autorise à faire à Votre Excellence la demande suivante.

La plus grande partie du jardin du Musée des Monuments français a été cédée au Ministre de la police pour établir une communication de son hôtel avec celui du comte d'Affry, rue des Saints-Pères, où l'on a établi une partie des bureaux de ce Ministère. Cette concession provisoire n'a pu se faire sans réduire considérablement le jardin du Musée, par conséquent sans nuire à l'effet des monuments précieux qui y sont établis, et même sans ôter de grandes ressources à l'établissement.

Une simple barrière à claire-voie sépare la division du jardin, et la porte, qui donne l'entrée aux bureaux de la police, est placée dans le milieu de la totalité du terrain considéré seulement comme passage.

Monseigneur, je supplie Votre Excellence de vouloir bien engager le Ministre de la police à me céder une petite portion de la partie du jardin qui lui est absolument inutile, et de me permettre d'y faire ériger le tombeau d'Abélard. Cette partie de terrain que je demande se trouve à l'extrémité du jardin et au delà de la porte de service pour les bureaux.

(L'espace que contiendra le monument est à peu près de 50 mètres de long à partir au-dessous de la porte précitée.)

[1] Voyez les pièces publiées dans le t. Ier sous le n° CCCCXLI, p. 423-4. — J. G.

Monseigneur, cette disposition convient parfaitement pour la restauration du monument et ne nuira en rien au service du Ministère de la police ni à l'agrément du Ministre, puisque la même barrière qui sépare le jardin en deux sera replacée dans la largeur du terrain cédé, au lieu d'être en longueur comme elle l'est maintenant. Une porte sera établie à cette barrière; le Ministre en aura la clef, et il jouira du monument et du terrain à volonté!

Monseigneur, si je puis obtenir cette faveur du Ministre de la police par la demande que je supplie Votre Excellence de lui en faire, le monument des deux personnages les plus célèbres du douzième siècle sera beaucoup mieux placé qu'il ne l'était, et il conservera le caractère religieux et mélancolique qu'il doit avoir.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

2°

Paris, le 15 novembre 1814.

Alexandre Lenoir, *administrateur du Musée royal des Monuments français, à S. Exc. le Ministre général de la police.*

Monseigneur,

Conformément au rendez-vous que Votre Excellence a bien voulu me donner, j'ai eu l'honneur de me présenter plusieurs fois au Ministère sans être admis près de vous. Je vous prie donc, Monseigneur, de me permettre de vous écrire ce que je désirais vous communiquer de vive voix.

L'embarras où je me trouve pour la reconstruction du tombeau d'Héloïse et d'Abélard, déplacé par la concession faite d'un terrain du Musée à la succursale du Mont-de-Piété, m'autorise à faire à Votre Excellence la demande suivante.

Monseigneur, la plus grande partie du jardin du Musée des Monuments français a été cédée provisoirement à votre Ministère pour établir une communication de l'hôtel de Votre Excellence avec celui de M. le comte d'Affry, rue des Saints-Pères. Cette concession provisoire n'a pu se faire sans réduire considérablement le jardin du Musée, par conséquent sans ôter de grandes ressources à l'établissement.

Monseigneur, je supplie Votre Excellence de me céder une petite portion de la partie qui forme l'extrémité du jardin, et de me permettre d'y faire ériger le tombeau d'Héloïse et d'Abélard. Cette partie de terrain, se trouvant bien au delà de la porte qui conduit aux bureaux de la rue des Saints-Pères, peut être cédée sans nuire au service du Ministère, et l'érection du monument à cette place concourra à l'agrément du jardin; d'ailleurs, une barrière semblable à celle qui existe sera placée devant le monument; il y sera pratiqué une porte, dont Votre Excellence aura la clef, et elle jouira du monument et du terrain à volonté.

Monseigneur, aucune des dépenses à faire ne sera supportée par votre Ministère, et, si j'obtiens de Votre Excellence la faveur que je lui demande,

le monument des deux personnages les plus célèbres du douzième siècle sera beaucoup mieux placé qu'il ne l'est, et il conservera le caractère religieux et mélancolique qui lui convient; les artistes, les amateurs des arts et moi, Monseigneur, nous vous en aurons la plus grande obligation.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble,

A. Lenoir.

3°

Réponse du comte Beugnot à Lenoir.

Paris, le 25 novembre 1814.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me priez de vous céder une portion du jardin de l'hôtel du Ministère de police pour y ériger le tombeau d'Héloïse et d'Abélard.

J'ai le regret de ne pouvoir concourir au succès de vos vues. Le terrain que vous revendiquez ne m'appartient en aucune manière; je n'aurais ici que le droit de représentation, et je vous avoue de bonne foi qu'on ne peut faire un meilleur usage de ce terrain que d'y reporter un tombeau sans mérite du côté de l'art et sans aucune sorte de charme, puisqu'il n'en pouvait avoir qu'au Paraclet, alors qu'on savait que ces tombeaux n'étaient pas menteurs, mais renfermaient réellement les cendres des deux célèbres personnages. Mais des débris gothiques, lorsqu'ils ne servent pas à l'histoire de l'art, ne servent à rien du tout, et je ne vois point quel prix on peut attacher à ceux dont il est question.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma parfaite considération.

Beugnot.

CCCCLXXII

1°

Lenoir nommé chevalier de la Légion d'honneur [1].

Le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, à M. Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 7 décembre 1814.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que Sa Majesté, sur la proposition que je lui ai faite, le 5 de ce mois, vous a nommé chevalier de la Légion d'honneur. Je vous adresserai un extrait de l'ordonnance du Roi, ainsi que le brevet qui sera délivré par M. le chancelier de la Légion, aussitôt que ces deux pièces seront expédiées.

J'éprouve un plaisir bien vif à vous donner connaissance de ce témoignage de la satisfaction du Roi pour vos bons services.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Pour Son Excellence et par ordre, le secrétaire général du Ministre, chevalier de la Légion d'honneur, *Signé :* Guizot.

[1] On peut rapprocher de cette lettre celle que le même personnage adressait au Ministre de l'Intérieur, le 21 août 1801. (Voir ci-dessus, p. 18.) — J. G.

2°

Mémoire à l'appui de la proposition de décoration de Lenoir en 1814.

MUSÉE ROYAL DES MONUMENTS FRANÇAIS.

Note sur l'état actuel de ce Musée consacré à l'histoire de la Monarchie française, ainsi qu'à celle de l'art en France.

Le Musée des Monuments français fixe depuis longtemps l'attention des artistes et de tous les amateurs nationaux et étrangers. Cet établissement, vraiment national, a été commencé en 1790 par M. Alexandre Lenoir. Depuis cette époque, cet administratenr n'a cessé, même au péril de sa vie, dans les temps désastreux de la Révolution, de l'enrichir de monuments qui eussent été, sans lui, la proie d'un vandalisme destructeur. Il est parvenu, par un zèle constant et soutenu, à réunir dans ce Musée près de cinq cents monuments de notre histoire, malgré les obstacles sans nombre et de toute espèce qu'il a eu à vaincre.

On sait que les monuments de ce Musée sont disposés par ordre chronologique dans des salles ornées des princes et des personnages célèbres de l'époque à laquelle chacune d'elles est consacrée, et décorées avec l'architecture convenable à chacune de ces époques. Cette heureuse classification par siècles de tous les monuments de ce Musée facilite singulièrement les observations de l'artiste, de l'historien et de l'amateur instruit, et fait de ce Musée une véritable *Histoire monumentale de la monarchie française.* Aussi, les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les architectes et les décorateurs viennent tous les jours y étudier l'histoire et les progrès de l'art, ainsi que les costumes civils et militaires des différents âges de notre monarchie. Enfin, les statues, les bas-reliefs, les bustes et les vitraux qui concourent à l'ornement du Musée ont entre eux des rapports si directs avec les faits historiques auxquels ils se rattachent, qu'on ne saurait soustraire une seule pièce de la collection sans nuire à l'ensemble général qu'elle présente.

La célèbre collection de Westminster, la seule que l'on pourrait opposer à celle établie par M. Lenoir, est loin de présenter une suite aussi considérable de monuments et une chronologie aussi bien suivie. Les Anglais eux-mêmes en conviennent, car l'administrateur du Musée fait remonter la première époque des monuments qu'il a réunis au temps de Clovis Ier, et il la suit d'âge en âge, toujours avec des monuments authentiques, jusqu'à Louis XV, dont il possède un très-beau marbre.

Déjà, sept salles de ce bel établissement sont terminées. Ce sont : 1° la salle d'introduction qui renferme des monuments de tous les siècles, placés chronologiquement; 2° celles des treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles; 3° une autre salle dans laquelle M. Lenoir a fait construire et restaurer le beau et magnifique monument élevé à la mémoire de François Ier, le restaurateur des lettres et des arts. Ce monument, élevé sur les dessins de Philibert Delorme, fixe une des plus belles époques de l'architecture française.

Il est bien à désirer pour l'histoire et le progrès des arts, ainsi que pour la gloire de la France, que ce Musée unique en Europe par le genre, le nombre et la classification des monuments qu'il renferme, se termine d'après les plans de M. Lenoir. Rien n'est plus capable, surtout aux yeux des étrangers qui viennent tous les jours en foule visiter le Musée royal des Monuments français, de leur inspirer une haute idée, et de l'état actuel des arts en France, et de la protection éclatante que leur accorde un Roi chéri, éclairé, régénérateur et longtemps désiré.

1815

CCCCLXXIII

Décision mettant à la charge du Mont-de-Piété les frais causés par les retranchements faits au Musée des Petits-Augustins.

Ministère de l'Intérieur.

A Messieurs les administrateurs du Mont-de-Piété.

Paris, le 11 janvier 1815.

Messieurs, des difficultés se sont élevées pour l'exécution de l'ordonnance du Roi, qui concède au Mont-de-Piété de Paris des terrains et bâtiments dépendant du dépôt des Petits-Augustins.

Sur le terrain était placé le tombeau d'Héloïse et d'Abélard; dans les bâtiments étaient logés des employés du dépôt, et des artistes ou savants.

Il a fallu déplacer et replacer ailleurs les uns et les autres.

Mais il était clair que ces déplacements et replacements ne pouvaient être faits au compte du dépôt des Petits-Augustins, puisque c'était lui qui faisait les concessions.

Les frais de l'opération tombaient naturellement à la charge du Mont-de-Piété, qui profitait des cessions ordonnées.

C'est en ce sens que des décisions ont été prises et que vous en avez été informés. Cependant, il paraît que tous les obstacles ne sont pas levés; que l'exécution des travaux éprouve du retard, et qu'il est besoin de plus ample explication.

Je déclare donc, d'après le compte qui m'a été rendu de l'affaire, que tous les frais indispensables pour l'exécution de l'ordonnance du Roi, frais de déplacement et replacement des monuments, frais de distribution de logement, contenant de nouvelles fosses d'aisances, etc., tous, enfin, doivent être payés sur les fonds du Mont-de-Piété de Paris, sauf, toutefois, à ce que les travaux soient faits avec le plus d'économie possible et d'après des devis dressés d'accord entre MM. Viel et Vaudoyer.

Je vous engage, Messieurs, et j'ai invité de même M. Lenoir à prendre

des mesures pour que cet objet si simple en lui-même ne souffre d'obstacle.

J'ai, Messieurs, l'honneur d'être parfaitement votre serviteur.

Le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur.

Par ordre de S. Exc., le Directeur de la correspondance, chef de la 3e division, officier de la Légion d'honneur.

(Signé d'un parafe.)

CCCCLXXIV

Lettre de Lenoir pour solliciter la conservation d'un obélisque élevé dans la commune de Bonneval en l'honneur des enfants de cette commune morts au champ d'honneur.

L'administrateur du Musée royal des Monuments français à S. Exc. le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur.

Paris, le 13 mars 1815.

Monseigneur,

M. Le Jeune, capitaine au ci-devant 31e régiment, demeurant à Bonneval, département d'Eure-et-Loir, me charge de réclamer auprès de Votre Excellence la conservation d'un monument que les habitants de la commune de Bonneval ont élevé à leurs frais en l'honneur des braves de ladite commune, morts au champ d'honneur. Ce monument se compose d'un obélisque, d'une inscription et d'une urne sépulcrale, le tout en pierre.

Il paraît, Monseigneur, qu'un zèle mal entendu de quelques citoyens de Bonneval voudrait faire disparaître le monument, sous prétexte qu'il a été élevé pendant la Révolution; mais, Monseigneur, je ne vois dans l'érection du monument dont il s'agit qu'un simple hommage rendu aux enfants de la commune de Bonneval morts dans les combats, et je ne pense pas que les braves qui meurent pour la défense de la patrie puissent être frustrés des droits qu'ils ont à la reconnaissance publique parce qu'ils auraient péri dans des temps dont on se plaît à perdre le souvenir. Oui, Monseigneur, les sentiments qui animèrent alors les habitants de la commune de Bonneval sont ceux des Spartiates qui élevèrent un monument en l'honneur des Lacédémoniens qui périrent au passage des Thermopyles.

Enfin, Monseigneur, je supplie Votre Excellence de donner des ordres au préfet du département d'Eure-et-Loir pour que le monument de la commune de Bonneval soit respecté. Permettez-moi de joindre à la demande que j'ose vous faire la lettre que M. Lejeune m'a adressée à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur, A. Lenoir.

CCCCLXXV

Restitution d'objets d'art enlevés dans les Pays-Bas[1].

L'envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Pays-Bas a l'honneur de prier M. Lenoir, directeur du Musée des Monuments

[1] On trouvera des détails précis sur les deux bas-reliefs réclamés ici dans une pièce publiée dans le t. Ier, p. 425, sous le no CCCCXLIV. — J. G.

français, de vouloir bien faire mettre à la disposition de M. Stier, l'un des commissaires nommés par le Roi pour le recouvrement des objets d'art appartenant aux Pays-Bas, les deux bas-reliefs qui se trouvent au Musée des Petits-Augustins, et sur lesquels les susdits commissaires ont donné à M. Lenoir les renseignements nécessaires; cette restitution étant conforme aux assurances que le soussigné a recueillies des Ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne, et notamment à celles de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

Il prie M. Lenoir de recevoir les expressions de sa considération distinguée. Fagel (?).

Paris, le 1er novembre 1815.

1816

CCCCLXXVI

Notes sur l'origine et la formation du Musée, pour servir de pièces justificatives à l'ouvrage[1].

Comme je l'ai dit dans l'Introduction du premier volume de cet ouvrage, l'Assemblée nationale, en déclarant, par décret du 13 octobre 1790, que les biens et possessions du Clergé de France faisaient partie du domaine national, en détermina de suite la vente; mais, voulant en même temps favoriser les progrès des sciences et des arts, par addition de cette loi, elle arrêta que les chartes, les livres, les tableaux, les monuments et les statues seraient extraits du mobilier, et qu'il serait formé des *dépôts provisoires* pour les réunir et les conserver jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Le Président du Comité d'aliénation des biens ecclésiastiques, M. Delarochefoucault, proposa au comité la nomination d'une Commission, qui serait composée de plusieurs savants et de quelques artistes, pour procéder aux choix qu'il y avait à faire dans le nombre des monuments, des livres et des chartes que l'on voulait conserver. Cette Commission fut mise en activité, sous le titre de *Commission des savants*[2].

[1] Ces notes constituent la première partie d'un manuscrit intitulé : « Histoire du Musée des Monuments français, depuis son origine, en 1790, jusqu'à sa suppression, en 1817, par M. le chevalier Alexandre Lenoir, administrateur des monuments de l'église royale de Saint-Denis, etc. » A la suite de ces notes se trouvent divers états d'objets d'art, entrés au Musée ou restitués à différentes époques; ces états trouveront place dans la suite de la publication. Le manuscrit en question appartient encore à M. Albert Lenoir. Cet historique du Musée est tiré, pour la majeure partie, d'un rapport présenté par Lenoir au Comité d'Instruction publique, en l'an III. Mais, en reprenant sous la Restauration un mémoire déjà ancien, en lui empruntant même des passages entiers, sans y rien modifier, l'auteur a ajouté bien des détails nouveaux et des notes fort curieuses. Il nous a semblé, en conséquence, que l'impression de ce mémoire sous sa nouvelle forme ne ferait pas double emploi avec la publication contenue dans le tome I des Archives du Musée (p. 22-31). On remarquera notamment ici l'insistance avec laquelle Lenoir appuie sur les dangers courus par lui pendant la Révolution. Ceci suffirait à fixer la date de la rédaction de cette pièce. — J. G.

[2] M. le chevalier Marin-Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, né à Paris le 24 décembre 1762, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois,

La Commission s'adjoignit un architecte expert chargé du règlement des dépenses à faire pour les déplacements et les transports des objets que l'on devait recueillir.

Les six premiers mois de mes fonctions se passèrent à dresser, autant que

suivit, en qualité d'élève, les académies royales de peinture et d'architecture, jusqu'en 1790[1], époque où il conçut le projet de réunir dans un dépôt tous les monuments des arts qui se trouvaient sans asile par la suppression des maisons religieuses. Le projet de M. Lenoir accepté par l'Assemblée nationale, après avoir été présenté par M. Bailly, premier maire de Paris, son comité d'aliénation des biens nationaux, sous la présidence de M. le duc de la Rochefoucault, par un décret spécial, autorisa la réunion des monuments des arts qui faisaient partie des domaines nationaux. Le même décret affecta la maison des Petits-Augustins pour la formation d'un Dépôt dont la direction fut confiée à M. Lenoir.

Le 15 octobre 1790, l'administration des domaines nationaux le mit en possession de la maison des Petits-Augustins, dits : *Augustins de la Reine Marguerite*. Le 24 septembre 1790, M. Lenoir avait déjà été appelé par les commissaires des domaines nationaux pour faire l'état des tableaux, des statues et des mausolées dans les églises supprimées qui se trouvaient compris dans les domaines nationaux, dont la vente avait été décrétée par l'Assemblée nationale. Un arrêté du 6 juin 1791, pris par les administrateurs des domaines nationaux, de la Municipalité de Paris, et signé *Fallet*, fixe les émoluments de M. Lenoir, qui avait exercé pendant neuf mois sans appointements.

Un décret de l'Assemblée nationale, du 11 août 1792, confirme pour la seconde fois la nomination de M. Lenoir. Copie du décret lui est expédiée, signée *Sieyès*, *Kersaint* et *Camus*, archiviste.

Le 6 décembre 1792, M. Lenoir est prévenu par le Ministre de l'Intérieur, *Rolland*, que le Dépôt des Petits-Augustins fait partie des attributions de son Ministère.

Le 25 juillet 1793, M. Lenoir reçoit l'ordre du Ministre de l'Intérieur, signé *Garat*, d'ouvrir le Dépôt des monuments au public. Cette publicité n'a jamais été interrompue depuis cette époque; les artistes et les amateurs nationaux et étrangers sont en jouissance de cette faveur.

Pendant la fureur révolutionnaire exercée sur les monuments des arts, M. Lenoir, au péril de sa vie (il a été blessé à la main droite d'un coup de baïonnette pour préserver le beau mausolée du cardinal de Richelieu, que l'armée révolutionnaire, casernée dans la Sorbonne par le général Henriot, attaquait vigoureusement), a sauvé de la destruction la majeure partie des monuments de la Monarchie française, dont il fait monter le nombre à près de *cinq cents;* de ce nombre sont ceux qu'il a achetés, comme ceux qu'il a arrachés des mains de forcenés, que la Commune de Paris soudoyait pour détruire et faire disparaître des temples et des paroisses tout ce qui en faisait l'ornement. Ainsi, depuis le 15 octobre 1790, ce qui fait plus de *vingt-six ans*, il n'a pas quitté le musée des monuments français, dont il est véritablement le créateur.

Dès le 30 thermidor an II (17 août 1793), M. Lenoir avait fait un catalogue historique des monuments réunis au Dépôt des Petits-Augustins, qu'il présenta au comité d'Instruction publique de la Convention nationale, qui prit l'arrêté suivant : « Il sera écrit à Lenoir pour lui témoigner la satisfaction du comité sur l'ordre qu'il a rétabli dans le Dépôt dont il est le conservateur. Il sera tiré deux copies manuscrites du catalogue qu'il a fait des objets qui se

[1] Une seconde note, presque identique avec celle-ci, et qui paraît avoir été rédigée pour présenter les titres de Lenoir à la croix de la Légion d'honneur, donne quelques détails qui manquent à la première. D'après cette note, Lenoir étudia la peinture sous Gabriel-François Doyen, peintre du Roi et premier peintre de Monsieur. Cette note, après l'énumération des ouvrages publiés par Lenoir, se termine ainsi : « Pour tant de peines, de soins, de travaux et de « sollicitude, Alexandre Lenoir n'a reçu aucune récompense, pas même cette récompense honorifique que l'on accorde « aux administrateurs comme aux employés. Il ose espérer que Sa Majesté voudra bien la lui accorder. Le 27 mai der- « nier, il a eu l'honneur d'être présenté au Roi et de lui offrir ses ouvrages; Sa Majesté a daigné l'accueillir avec « bonté. Le 22 octobre, Son A. R., Mgr le duc d'Angoulême, après avoir visité le Musée et examiné les monu- « ments dans le plus grand détail, a bien voulu recevoir des mains de M. Lenoir son ouvrage en six volumes. » Enfin, à la suite de la note, se trouve cette observation qui ne se rattache pas, semble-t-il, aux sollicitations de Lenoir : « Voyez au Salon le beau tableau de M. Bouton, n° 148. Le même peintre, il y a deux ans, a exposé une vue de la salle du treizième siècle, aussi parfaite que celle-ci. » — J. G.

cela fut possible, les inventaires des mausolées, statues, épitaphes et des tableaux qui se trouvaient dans les monastères du Département de Paris; je les expédiai de suite au Comité d'aliénation.

De ce moment, je fus appelé à recueillir les tableaux et les monuments, et chargé de leur conservation dans la Maison des Petits-Augustins, dont le Comité avait fait choix.

Ce travail long et pénible des inventaires m'avait singulièrement fatigué, et le dépôt restait inactif. Cependant l'évacuation des Grands-Augustins commença à l'enrichir d'une terre cuite, de grandeur naturelle, par GERMAIN PILON, représentant l'extase de saint François d'Assise (ce beau morceau est passé depuis à la Malmaison, où il devait être placé dans l'intérieur d'un

trouvent au Dépôt des Petits-Augustins. Pour extrait conforme, le 16 fructidor an II (2 septembre 1793), signé : le représentant du peuple, *Mathieu.* »

Le 29 vendémiaire an IV (21 octobre 1795), le comité d'Instruction publique de la Convention nationale, après avoir entendu la lecture d'un mémoire de M. LENOIR, sur le projet d'établir à Paris un *Musée* de *monuments français*, arrête : que le Dépôt des Petits-Augustins prendra le titre de MUSÉE NATIONAL DES MONUMENTS FRANÇAIS, dans lequel les monuments seront établis par ordre chronologique.

Le comité, dans ce décret, félicite M. LENOIR sur ses travaux et sur le bel ordre qu'il a établi dans le Dépôt qu'il administre depuis son origine; copie du décret lui est expédiée et signée : F. *Lanthenas*, président, *Barailon, Lalande, Wandelaincourt, Bordet, Deleyre, Plaichard* et *Lakanal.*

Le 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800), par arrêté du Ministre de l'Intérieur, *Lucien Bonaparte*, M. LENOIR est nommé *administrateur* du Musée des Monuments français : en conséquence, le Ministre établit une correspondance directe entre lui et M. LENOIR.

On sait que les monuments de ce musée sont disposés par ordre chronologique dans des salles ornées des statues des Rois, des princes et des personnages célèbres de l'époque à laquelle chacune d'elles est consacrée et décorée avec l'architecture convenable à chacune de ces époques. Cette heureuse classification par siècle de tous les monuments de ce Musée facilite singulièrement les études de l'artiste et les observations de l'historien ou de l'amateur instruit, et fait de ce musée une véritable *Histoire monumentale de la Monarchie française.* Aussi les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les architectes et les décorateurs viennent tous les jours y étudier l'histoire et les progrès de l'art, ainsi que les costumes civils et militaires des différents âges de notre monarchie.

Outre la classification des monuments par siècle dans des salles particulières et leur restauration, M. LENOIR a composé, fait graver et publier à ses frais neuf volumes dont un *in-quarto* sur l'histoire des monuments français, sur celle de nos arts et de nos costumes, ainsi que sur l'origine et la pratique, en France, de la peinture sur verre, plus un grand *in-quarto* sur les costumes et les usages des anciens peuples de l'antiquité : trois volumes sur quelques monuments particuliers, égyptiens, grecs et romains; un volume de mémoires détachés sur diverses matières, trois cents articles pour la nouvelle édition du *Dictionnaire universel*, et enfin un ouvrage *in-quarto*, intitulé : *La Franche-maçonnerie rendue à sa véritable origine*, etc., avec des planches gravées au burin, d'après les dessins de MOREAU le jeune, dessinateur du cabinet du Roi.

M. Marin-Alexandre LENOIR a eu l'honneur d'être admis à présenter ses ouvrages au Roi, qui a daigné les accueillir avec bonté. Sa Majesté, le 5 décembre (1814), l'a nommé Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, et, par ordonnance du 18 décembre 1816, l'a nommé administrateur des monuments de l'Église royale de Saint-Denis. C'est dans cette antique et illustre basilique que M. LENOIR se dispose à rétablir les monuments de nos Rois, tels que la munificence royale les avait successivement fait construire. Déjà plusieurs monuments, dont on s'occupe de la restauration sous ses ordres, y ont été transportés. Il a eu l'honneur d'être nommé commissaire par le Roi pour suivre les fouilles et les cérémonies qui ont été ordonnées par Sa Majesté, le 6 janvier 1817, pour réintégrer dans la tombe royale des dépouilles mortelles des rois, reines, princes, princesses, qui avaient été profanées et retirées de leurs cercueils, en 1793. — Note d'Alexandre LENOIR.

rocher); de plusieurs colonnes de brèche violette (elles sont maintenant au musée du Roi), et du tombeau de Philippe de Comines, historien de Louis XI et de Louis XII. Ce monument a été prodigieusement embelli et augmenté avec des bas-reliefs et des ornements arabesques du château de Gaillon bâti sous le règne de Louis XII. (Deux fûts de porphyre qui ornaient le tombeau de Comines ont été transportés au Musée du Roi.)

L'évacuation de l'Église des Célestins, destinée à l'établissement d'une caserne, suivit de près celle des Augustins, et les plus beaux monuments du seizième siècle furent démontés et transportés avec toutes les précautions convenables. Le groupe représentant les *Vertus théologales* sculpté par Germain Pilon, contenant les cœurs de Henri II, Charles IX et Catherine de Médicis, a été enlevé comme un lustre par un moyen fort ingénieux, employé par M. Boucault, charpentier. De cette église, on remarquera le célèbre tableau de Salviati, qui ornait la chapelle dite des d'*Orléans*, dont le déplacement exposa ma vie et celle de M. Le Blond, membre de l'Institut. Ce tableau d'une très-grande dimension, peint sur bois de chêne et d'un poids énorme, était suspendu, lorsque les cordages qui le soutenaient cassèrent et le laissèrent tomber à plat. Placés près du tableau, nous n'eûmes que le temps de fuir le danger. Il n'y a en France que trois tableaux de ce maître : le premier que l'on voyait à Versailles, dans le château, le second chez les Capucins à Lyon, et le troisième, celui dont je parle, qui est maintenant au Musée du Roi.

Peu de temps après cette opération, les administrateurs des biens nationaux m'engagèrent à faire enlever les vitraux qui ornaient le cloître des Feuillants, rue Saint-Honoré, peint en 1606 par Sempy, d'après les dessins d'Élyas, peintre belge, dont on avait brisé la majeure partie. Le tableau le plus intéressant de cette suite a été dérobé; il représentait Henri IV assis dans un fauteuil, donnant audience à Dom Jean de la Barrière, fondateur de la Maison des Feuillants de la rue Saint-Honoré.

L'évacuation de ce couvent procura au dépôt des tableaux de Vouet et les mausolées de Rostaing, de Médéric Barbeziers (*sic*) [1], de Raymond Phelippeaux et de la famille d'Harcourt. Les tableaux de Simon et d'Aubin Vouet depuis passèrent au Musée.

Le système affreux de la dévastation allait toujours croissant, lorsque M. Camus, membre de l'Institut et de la Convention, essaya d'en arrêter les progrès par un décret en faveur des arts qu'il fit rendre le 11 août 1792[2]. Il proposa de faire entourer de cloisons les monuments de Louis XII, de

[1] Piganiol, II, 457, permet de comprendre. Il s'agit du tombeau de Claude de L'Aubépine, femme de Médéric de Barbesières. — A. de M.

[2] Le 11 août 1792, parut un décret en faveur des arts, composé de six articles, dont la première partie concerne la conservation des monuments des arts, et la seconde les moyens à employer pour la conservation des bibliothèques, des tableaux, etc. Article 5 du décret, on lit : « Le Ministre de l'Intérieur établira des gardiens pour veiller à la sûreté des monuments « déjà rassemblés dans divers lieux de la ville de Paris. M. Alexandre Lenoir, garde du « Dépôt provisoire, établi au couvent des Petits-Augustins, continuera à être chargé de ce « Dépôt. » Signé : *Sieyès, Kersaint*. L'an Ier. — Note d'Alexandre Lenoir.

François Ier et de Henri II, qui ornaient l'abbaye de Saint-Denis, pour les préserver de la fureur du peuple. Inutiles efforts! Cette précaution, aussi sage que conservatrice, resta sans effet. Les monuments furent mutilés, et, sans l'asile que je donnais à ceux que je pus recueillir de l'abbaye de Saint-Denis et réunir au dépôt, ils n'existeraient plus.

Peu de temps après, je retirai des mains de l'armée révolutionnaire le mausolée du cardinal de Richelieu. On voit sur le visage de la statue de la Sagesse les coups de bayonnette et de sabre que des furieux portèrent sur le plus beau morceau de GIRARDON[1]. En le défendant, je reçus un coup dont je porte la marque à la main, et, malgré mes efforts, je ne pus empêcher la fracture du nez du cardinal; il a été heureusement recueilli et recollé. La tombe du cardinal a été ouverte en ma présence; et son corps, trouvé dans une entière conservation, fut mis en pièces par la multitude[2].

Dans une maison au Roule, je parvins à empêcher la vente de deux esclaves en marbre, sculptés de la main même de *Michel-Ange*, qui, depuis, ont été déposés au Musée du Roi.

Ces chefs-d'œuvre de l'art avaient été donnés à François Ier par Robert Strozzi, ainsi que plusieurs statues antiques, publiées dans un ouvrage in-folio, que j'ai fait paraître en l'an VI. Ces monuments, uniques en France, avaient été jetés pêle-mêle, les uns sur les autres, dans une écurie étroite. Ils allaient être vendus à vil prix, lorsque j'en réclamai la conservation auprès du commissaire du Gouvernement, qui depuis a péri.

Sur la demande de la Commission des Arts, M. l'abbé de Saint-Léger, l'un de ses membres, fut chargé de retirer de l'église Sainte-Geneviève les restes de René Descartes, mort en Suède et apportés en France par d'Alibert, en 1650. Un sarcophage a été préparé dans le jardin pour recevoir ces précieux restes.

Dans un grenier de Saint-Lazare, faubourg Saint-Denis, incendié par les malveillants, je fis la découverte d'un tableau de RAPHAEL, dans la manière de PÉRUGIN, représentant une *Descente de croix*. Ce morceau rare et curieux, ignoré jusqu'alors, a excité de grandes discussions parmi les artistes et les amateurs, à cause d'une répétition de ce tableau parfaitement semblable qui se voyait à Rome au palais Borghèse. Il a été gravé par SADELER et depuis par STRANGE. Cependant, si on examine scrupuleusement celui dont je parle, et si on veut se dépouiller de toute prévention, on y verra la manière de faire de RAPHAEL, on reconnaîtra son dessin correct, sa couleur forte et ses belles expressions. L'ayant dessiné, je l'ai examiné particulièrement, et j'ai remarqué le nom de RAPHAEL, en lettres d'or, au bas d'une draperie bleue, comme on le voit au bas de la draperie de la *Belle Jardinière*.

Dans le même local, je trouvai les débris épars d'un tableau représentant

[1] Le général Henriot avait caserné, dans l'église de la Sorbonne, un détachement de l'armée révolutionnaire. — Note d'Alexandre LENOIR.

[2] Ce fut un certain homme, nommé *Cheval*, qui lui porta le premier coup. — Note d'Alexandre LENOIR.

un *Déluge*. Ce tableau, attribué à TINTORET, avait été coupé en plus de deux cents morceaux au moment du pillage de cette maison. Les deux chefs-d'œuvre dont est question, après avoir été parfaitement réparés sous mes yeux, par M. GUILLEMARE, artiste habile, ont passé au Musée du Roi.

La grande quantité des monuments réunis dans le dépôt des Petits-Augustins, le besoin d'ordre, tout m'engagea à les replacer, autant que possible, dans leur premier état, bien persuadé que c'était le moyen de les conserver, et que laisser les monuments des arts épars, sans être placés et sans restauration, c'était les perdre et par conséquent les anéantir.

Pour donner au public une idée d'une collection de tableaux et de monuments qui commençait à devenir précieuse, je sollicitai la publicité du Dépôt, sous la surveillance de la Commission des monuments, et je l'obtins[1]. Je publiai, en même temps, une notice succincte des monuments, que je fis imprimer à mes frais, dont je fis hommage aux artistes et aux amis des arts[2].

L'ordre établi dans le dépôt de la rue des Petits-Augustins, et le genre d'exposition qu'il présentait, excitèrent l'un et l'autre l'approbation des artistes et même du public. Ce premier succès éveilla l'envie, et le Musée des Monuments français, dès sa naissance, eut les honneurs de la persécution. On fit des démarches auprès des magistrats pour entraver l'exécution du projet que j'essayais. Fort de ma conscience et loin de me décourager, je redoublai de zèle, convaincu que je faisais le bien et qu'un jour j'en recevrais la récompense.

Le 28 frimaire an II (18 décembre 1793), la Commission des Monuments fut supprimée. Elle rendit compte de ses travaux par un mémoire qu'elle fit imprimer.

Cependant, l'étendard de la destruction des monuments des arts était levé, et les dévastateurs, gagés par la Commune, et conduits comme par un signal qui aurait été donné, se répandirent dans tous les quartiers de la Ville, renversèrent les monuments et lacérèrent les tableaux dans l'espace de peu de jours. Et ce qu'il y a de plus inconcevable encore, c'est que ce système de destruction fut prêché et mis à exécution dans tous les départements de la France, à la même époque[3].

Les manuscrits et les livres, proscrits par cela seul qu'on les considère

[1] Lettre du Ministre de l'Intérieur (Garat), en date du 13 juillet 1793, qui autorise l'ouverture du Dépôt. — Note d'Alexandre LENOIR.

[2] Ce petit ouvrage fut imprimé pour l'ouverture du Dépôt. Le 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794), j'ai remis au Comité d'Instruction publique un ouvrage sur les tableaux que j'avais recueillis depuis l'origine du Dépôt. Cet ouvrage était accompagné de notes instructives sur l'art de peindre et sur les auteurs de chaque ouvrage. Tous les tableaux du Dépôt ont été transportés au Musée central. Le 20 (11 octobre), du même mois, j'ai déposé sur le bureau du Comité un traité de la peinture sur verre et un rapport sur les dilapidations exercées sur ce genre de peinture pratiquée en France depuis plus de six siècles. Ce travail fait suite à mon ouvrage en six volumes sur le Musée. — Note d'Alexandre LENOIR.

[3] A cette époque, la Commune de Paris prit un arrêté pour faire disparaître des églises et des lieux publics les monuments des arts qui présentaient ce que les révolutionnaires appelaient alors les *sujets de la superstition* et qui selon eux rappelaient les *titres de féodalité*.

comme productions du génie, allaient être anéantis par les agents des comités révolutionnaires, qui agissaient dans toutes les sections de Paris au nom du Comité du Salut public, lorsque MM. Mathieu, Villars, Fourcroy, Massieu et Grégoire, membres du Comité d'Instruction publique, s'adjoignirent, sous le titre de Commission des arts, un nombre de gens de lettres, d'artistes et de savants de tous genres pour opposer une digue au torrent dévastateur.

La Commission des arts fut divisée en treize sections, chargée chacune d'un travail particulier, et composée de la manière suivante : *Histoire naturelle, physique, chimie, anatomie, mécanique, géographie, marine, fortification et génie militaire, antiquités, dépôts littéraires et des monuments des arts, peinture et sculpture, architecture, musique, ponts et chaussées.* La Commission, composée de cinquante membres, fit paraître un règlement et un mémoire étendu qui, en donnant les moyens de conserver tous les objets d'art et de science que l'on était à même de recueillir, tendait aussi à arrêter les désastres de l'effervescence populaire.

Ce premier travail ne produisit pas d'abord tout le bien que l'on pouvait en attendre; mais, bientôt après, il en résulta de salutaires effets; aidé du conseil de feu mon ami, M. Le Blond, savant estimable et agent de la Commission, fort de l'appui du Comité d'Instruction publique, je parvins, à force d'activité et de zèle, à sauver beaucoup de monuments épars, dans les environs de Paris, comme dans les départements.

La recherche des objets d'art en bronze ou en plomb, ordonnée par le Comité du salut public pour la fonte des canons et des balles, se fit avec la rigueur la plus sévère; et ce n'est qu'à l'aide d'une détrempe grisâtre, imprimée sur les plus belles pièces du dépôt, que je pus les conserver; ainsi le beau monument de Henri de Bourbon Condé[1] fut considéré comme de la pierre par les commissaires qui vinrent au dépôt pour exécuter les ordres du Comité. Beaucoup d'autres pièces en bronze furent enlevées[2].

Les monuments furent détruits, les épitaphes brisées, et des tableaux de famille furent brûlés sur les places publiques. — Pour l'exécution de cet infâme travail, opéré par des hommes pris indistinctement dans la classe du peuple et payés des deniers publics, la Commune de Paris eut des agents principaux, et ce ne fut qu'à force de sollicitations vivement réitérées auprès d'un sculpteur, connu de tous les artistes, l'un de ces agents, et auprès des comités révolutionnaires, que je parvins à faire déposer aux Petits-Augustins les morceaux les plus importants; car, malgré le désir que j'avais de sauver les monuments, je ne parus en aucune façon dans les lieux où se commettaient les désastres. L'architecte de la Commune de ce temps-là est encore existant; il sait le reste. — Note d'Alexandre Lenoir.

[1] Le 8 mars 1816, par ordonnance du Roi et conformément à l'ordre qui m'a été donné, à cette date, par le Ministre de l'Intérieur (M. de Vaublanc), le monument en bronze de Henri de Bourbon Condé a été remis à son A. S. M. le prince de Condé. — Note d'Alexandre Lenoir.

[2] Lettre du Directeur du raffinage établi dans l'église Saint-Germain des Prés. Le 3 floréal an II (2 avril 1794), etc. :

« Citoyen, il paraît que tu oublies la parole que tu as donnée de faire enlever, ce matin, les marbres de la ci-devant église Saint-Germain des Prés, que tu réclames. Je te préviens que l'administration presse, et que si à midi tu n'as pas envoyé des ouvriers, je ferai transporter les objets au jardin, attendu l'urgence. Citoyen, de l'activité révolutionnaire !

« Salut et fraternité. *Signé :* Le Gangneur,

« *Directeur de la raffinerie des salpêtres.* »

En moins de huit jours, je fis entrer aux Petits-Augustins plusieurs monuments de premier ordre, savoir : le mausolée du chancelier Birague — ce chef-d'œuvre de GERMAIN PILON avait éprouvé de fortes mutilations; — les quatre bas-reliefs en bronze de la place des Victoires, que je retirai du Comité révolutionnaire de la Section de Guillaume Tell; les colonnes, de douze pieds, de cipolin d'Afrique, qui décoraient le maître-autel de Saint-Germain des Prés. — Les chapiteaux et les bases qui étaient en plomb ont été fondus [1]. — Le tombeau du cardinal Mazarin et les figures de bronze qui accompagnent le soubassement de ce beau monument; un groupe en marbre de cinq figures représentant une *Descente de croix* et les statues de Louis XIII et Louis XIV, par COUSTOU et COYZEVOX, provenant de Notre-Dame, chefs-d'œuvre que l'on voulait briser en ma présence, et que je fis encaisser de suite pour les préserver [2]; la statue colossale de la Sainte Vierge, attribuée

Si je n'eusse pas mis de la célérité à faire enlever les monuments qui restaient dans cette antique église, que seraient devenus les tombeaux de Casimir, roi de Pologne, des Dowglas, de Castellans, la statue de sainte Marguerite et les belles colonnes en marbre cipolin?...

L'ordre du Comité du Salut public de la Convention nationale, donné au citoyen Roze, commissaire, pour l'enlèvement des cuivres et des plombs qui se trouvaient au Dépôt des Petits-Augustins et destinés à la fonte des canons et des balles, suivant la pièce restée entre mes mains, est daté du 13 septembre 1793. Le susdit commissaire se présenta au Dépôt le 15 brumaire an II (5 novembre 1793), et ledit jour je lui fis la remise : 1° de sept figures mutilées en bronze; 2° de sept cercueils de plomb que l'on fit extraire des caves, et de plusieurs fragments et débris provenant des monuments qui avaient été transportés au Dépôt.

Le 17 ventôse an II (7 mars 1794) : J'ai remis au citoyen Darroux, commissaire du Comité révolutionnaire de la section de l'Unité : 1° douze cercueils de plomb qu'il fit extraire des chapelles et de l'église des Petit-Augustins; 2° plusieurs vases funèbres, des bases, des chapiteaux de colonnes et autres ornements, le tout en plomb, provenant aussi des monuments qui avaient été transportés au Dépôt.

An II (le 21 septembre 1793) : J'ai remis au citoyen Savary, commissaire pour la fonte des monnaies de cuivre : 1° une niche en cuivre ; 2° sept mille trois cent vingt-quatre livres pesant de cuivre, provenant des monuments.

An II (2 octobre 1793) : Remis au même cinq cent soixante-quinze livres pesant de cuivre. *Idem.*

Le 8 brumaire an II (29 octobre 1793) : Remis au même deux mille cinq cent seize livres pesant de cuivre. *Idem.*

Le 7 fructidor an II (24 août 1794) : Remis au citoyen Roze six cent quarante-six livres pesant de cuivre, provenant des démolitions des monuments. *Idem.*

Le 19 floréal suivant : chapiteaux et bases de colonnes pesant ensemble neuf cent quarante-quatre livres.

Le 11 prairial an II : J'ai remis au même citoyen Roze deux figures de bronze et divers ornements en cuivre, pesant ensemble mille trois cent soixante-deux livres.

Tous les reçus ci-dessus désignés, signés : ROZE, DARROUX, SAVARY. — Note d'Alexandre LENOIR.

(Nous avons donné, tome II, p. 83, n° LXVII, une liste plus complète que celle-ci des quantités de bronze et de plomb livrées par LENOIR. Cette liste se trouvait intercalée, au Ms A. L., au milieu de l'analyse de la correspondance d'Alexandre LENOIR.) — J. G.

[1] Ces colonnes précieuses, qui avaient été données aux religieux Bénédictins par Louis XIV, et qui venaient du Dépôt des marbres de la Couronne, font aujourd'hui l'ornement de la galerie du Musée du Roi. — Note d'Alexandre LENOIR.

[2] Le 27 septembre 1815, conformément à l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, les statues à genoux et en marbre de Louis XIII et de Louis XIV, sculptées par COYZEVOX et COUSTOU, ont été rendues à l'église Notre-Dame. Le groupe en marbre, représentant une *Descente de croix,* avait été précédemment rendu à la même église, par l'ordre du Ministre, en date du 10 thermidor an X, ainsi que la statue de la *Sainte Vierge*, du BERNIN; celle de *saint Denis,* également en marbre, sculptée par SARAZIN; un bas-relief en bronze doré, représentant

au cavalier BERNIN, provenant des Carmes de la rue de Vaugirard; ce monument extraordinaire pour la beauté et la hardiesse de l'exécution, depuis plusieurs années se voit dans l'église Notre-Dame; huit colonnes de granit rouge oriental et beaucoup d'autres colonnes précieuses qui, aujourd'hui, font l'ornement du musée du Roi. Enfin, je fis entrer au dépôt les mausolées et les tombeaux de Colbert, de Cureau de la Chambre, de Chevert, du chancelier Le Tellier, de CHARLES LE BRUN; celui de la mère de ce peintre, et ceux de Lulli, de Jacques Souvré, des Dowglas, de Louis de Poncher, du maréchal d'Harcourt, des Gondi, de Juvénal des Ursins, de Languet de Gergy, de Maupertuis, etc., etc.

Le 4 brumaire an III (25 octobre 1794), le Comité d'Instruction publique publia une nouvelle organisation des dépôts littéraires, de ceux relatifs aux objets d'art, des mines et des machines. Il fit rendre un décret pour assurer l'organisation de ces établissements et en nommer les conservateurs. Le même comité, par suite de ce décret, créa une Commission d'instruction publique, composée de trois commissaires ou directeurs, dont voici les noms : MM. Ginguené, Garat et Clément de Ris. Je reçus de cette commission des témoignages d'estime et de reconnaissance.

CCCCLXXVII

Le Ministre demande à ALEXANDRE LENOIR un tableau des monuments existant au Dépôt des Petits-Augustins.

Paris, le 9 janvier 1816.

Monsieur, je désire avoir l'état des bustes, statues, tombeaux et monuments qui existent en ce moment au Dépôt des Petits-Augustins. Il est nécessaire que cet état indique l'origine de chaque objet, l'époque de son exécution, le nom de l'auteur. Je vous prie de vous occuper de suite de ce travail. Vous serez secondé par M. LAFOLIE, conservateur des monuments publics, que j'ai chargé de se concerter avec vous à cet égard.

Au surplus, Monsieur, vous devez penser que ce ne serait pas le moment de se livrer à de nouvelles dépenses, soit pour l'acquisition ou restaurations de monuments; les fonds ne le permettent nullement, et je n'admettrais aucun mémoire pour des frais de cette nature. Je vous invite à vous régler strictement sur ces instructions.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Ministre, secrétaire d'État de l'Intérieur, VAUBLANC.

(A M. LENOIR, administrateur du Dépôt des Petits-Augustins.)

Jésus-Christ au tombeau, modelé par GIRARDON; une statue en plâtre, représentant *saint Christophe*, et un lutrin, parfaitement sculpté en bois, orné de figures représentant les *Vertus théologales*, des guirlandes de fleurs et autres ornements. — Note d'Alexandre LENOIR.

CCCCLXXVIII

Envoi de l'état demandé dans la lettre précédente.

Paris, le 15 février 1816.

L'administrateur du Musée des Monuments français, etc., à Son Excellence le secrétaire d'État, Ministre au département de l'Intérieur (2e division, bureau des Arts).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence l'état général des tombeaux, mausolées, statues, bustes, etc., des hommes et des femmes célèbres qui forment actuellement la collection historique et chronologique du Musée royal des Monuments français, qu'elle m'a demandé. Cet état, Monseigneur, se divise en trois parties. La première, composée de 575 articles, contient la description exacte, quoique succincte, des monuments, statues, bas-reliefs ou bustes de la collection du Musée; les lieux où ils étaient placés avant la Révolution y sont relatés, ainsi que l'époque de leur érection ou de leur exécution et noms des auteurs, autant que la chose est possible. La seconde partie, formée de 128 articles, est la description historique d'une collection de petits portraits, peints à l'huile dans les quinzième et seizième siècles, que j'ai faite pour réunir, autant que possible, dans le même Musée dont je suis le conservateur, tout ce qui peut servir à la connaissance de l'histoire de France, sous le double rapport de l'histoire considérée isolément, ou de l'histoire de l'art et de la représentation des costumes français depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours. La troisième partie, enfin, n'est qu'un simple état des modèles en plâtre pris sur les monuments antiques, ainsi que les tableaux provenant de l'ancienne Académie de peinture et sculpture, qui ont été déposés au Musée d'après l'ordre de l'un de vos prédécesseurs.

J'ose penser, Monseigneur, que cet état est conforme au désir de Votre Excellence, et qu'il remplira ses intentions; je la prie de vouloir bien m'en accuser la réception.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et obéissant serviteur, le Chevalier Alexandre Lenoir.

CCCCLXXIX

État des tombeaux et des statues des rois et des reines, des princes et des princesses au Musée des Petits-Augustins, compris dans le plan et les projets annexés à l'Ordonnance royale du 24 avril 1816, *qui en ordonne la translation dans l'église de Saint-Denis* [1].

[1] Cette pièce est entièrement de l'écriture de Lenoir, qui l'a signée. Comme on le voit par les dates et le titre, cet état n'est pas celui qui fut adressé par Lenoir avec la lettre précédente; mais le présent état par Lenoir devint évidemment la base de la répartition consignée dans la pièce que nous publions plus loin. — J. G.

MONUMENTS DE LA PREMIÈRE RACE DE NOS ROIS.

1 *Clovis Ier*, statue couchée et en pierre. — 9 [1].
2 Statue debout et en pierre, du même *Clovis*. — 9 *bis*.
3 Statue debout de la reine *Clotilde*. — 9 *bis*.
4 *Childebert*, statue couchée et en pierre. — 6.
5 Statue en pied du même *Childebert*. — 30.
6 Sarcophage en pierre et couverture en marbre du tombeau de *Charibert*. — 424.
7 *Chilpéric*, tombeau en pierre. (Cette tombe était à Saint-Denis.) — Point de numéro dans le catalogue.
8 *Frédégonde*, tombe en pierre. — 7.
9 Tombe en pierre de *Clotaire II*. — 425.
10 *Haldetrude*, tombe en pierre. (Cette tombe était à Saint-Denis.) — Point de numéro dans le catalogue.
11 *Bertrade*, seconde femme de *Clotaire II*, tombe en pierre. — 426.
Tombe de *Childéric*, oubliée dans cette liste (sous le n° 427 du catalogue [2]).
12 Chapelle de *Dagobert Ier*. — Point de numéro.
13 *Clovis II*, fils de Dagobert, tombe en pierre. — Point de numéro.

MONUMENTS DE LA SECONDE RACE.

14 *Charles Martel*, statue couchée et en pierre. — 11.
15 *Pépin*, statue couchée et en pierre. — 12.
16 *Berthe*, fille de *Charibert*, statue couchée et en pierre. — 12 *bis*.
17 *Charlemagne*, statue en marbre. (Cette statue était à Saint-Denis et a été faite par ordre du Gouvernement.) — Point de numéro.
18 *Charles II*, ou le Chauve, statue couchée. — 13.
19 *Ermentrude*, statue couchée et en pierre. — 13 *bis*.
20 *Louis III*, statue couchée et en pierre. — 14.
21 *Carloman*, frère du précédent, statue couchée et en pierre. — 14 *bis*.
22 *Eude*, comte de Paris, statue couchée et en pierre. — 15.

MONUMENTS DE LA TROISIÈME RACE.

(*En marge :* six statues de rois oubliées sur cette liste, savoir : *Hugues Capet*, *Robert le Pieux*, *Henri Ier*, *Philippe*, *Louis le Gros* et *Louis le Jeune*, n° 525. Ces statues, debout et en pierre, de six pieds de proportion, viennent de l'ancien portail de l'église Saint-Denis, qui tenait à la chapelle des Valois.)

23 *Hugues Capet*, statue couchée et en pierre. — 16.
24 *Robert*, dit le Pieux, statue *idem*. — 17.

[1] Les numéros placés à la fin des articles, et qui sont écrits en encre rouge sur la pièce originale, renvoient au Catalogue du Musée (édition de 1810). Diverses observations ou additions ont été ajoutées en marge; nous les avons soigneusement relevées et mises entre parenthèses. — J. G.

[2] Note portée en marge. — J. G.

25 *Constance d'Arles*, statue *idem*. — 17 *bis*.
26 *Henri Ier*, statue *idem*. — 525.
27 *Philippe*, statue *idem*. — 18.
28 *Constance de Castille*, statue *idem*. — 19.
29 Deux *pierres gravées*, représentant *Philippe-Auguste* et *saint Louis*. — 20.
30 *Fragment* venant du tombeau de *Louis*, abbé de Saint-Denis, mort en 867. — 520-521.

(*En marge :* Le tombeau dit du *Lépreux* qui était à Saint-Denis, et considéré comme un véritable souvenir de la consécration de l'abbaye, a été oublié sur cette liste. Il se compose d'une couverture ou fermeture de tombeau, de six pieds de long, en marbre rouge de Bourgogne, faite en dos d'âne, et de deux colonnes aussi en marbre, avec des chapiteaux, dans le style du Bas-Empire, et d'un devant de tombeau en marbre blanc grec, avec ornements et inscription. — (Voy. le n° 42 du Catalogue général.)

Ce monument est du nombre de ceux qui doivent être rétablis à Saint-Denis.)

31 *Blanche de Castille*, chapelle gothique où elle est représentée ; tous les détails et les ornements de cette chapelle viennent de Saint-Denis. — 431.
32 *Philippe*, surnommé *Dagobert*, fils de Louis VIII, fragment de tombe en pierre. — 22.

(*En marge :* Ce fragment est tellement ruiné qu'il n'a point de numéro sur le Catalogue.)

33 *Louis IX* ou *saint Louis*, statue en pied et en pierre. — 23.
34 *Marguerite de Provence*, femme de saint Louis, statue *idem*. — 28.
35 *Louis*, fils de saint Louis, mort en bas âge, petite statue en cuivre émaillé, posée sur une tombe en bois. — 21.
36 *Jean*, frère du précédent, statue en pierre et couchée. — 22.
37 *Jean*, dit Tristan, statue *idem*, couchée sur un tombeau en pierre orné de bas-reliefs. — 22 *bis*.

(*En marge :* Tous les tombeaux des enfants de *saint Louis* qui avaient été enterrés à l'abbaye de Royaumont ont été transportés à Saint-Denis par ordre du Roi, ainsi que leurs corps, lors de la destruction de l'abbaye.)

38 *Pierre*, comte d'Alençon, statue couchée et en marbre. — 25.

(*En marge :* Statue oubliée dans cette liste, n° 62 du Catalogue : statue debout, en pierre, de *Béatrix de Bourbon*, reine de Bohême, petite-fille de saint Louis, morte le 25 décembre 1383.

Elle était fille de Louis Ier du nom, duc de Bourbon, Pair et Chambrier de France, comte de Clermont, de La Marche, de Castres, surnommé le Boiteux et le Grand ; il était fils de Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis, et chef de la branche des Bourbons. Il mourut

en janvier 1341, et fut enterré aux Jacobins rue Saint-Jacques, à côté de son père.

Béatrix de Bourbon avait épousé en premières noces Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et en secondes noces Eudes, seigneur de Grancey en Bourgogne. Elle fut elle-même enterrée dans l'église des Jacobins, auprès de son père et de son grand-père.)

39 *Louis,* petit-fils de saint Louis, tombe en pierre. — 27.

40 *Philippe,* petit-fils de saint Louis, tombe en pierre. — Point de numéro.

41 *Robert de France,* comte de Clermont, fils de saint Louis, premier prince de la Maison de Bourbon, statue couchée et en marbre. — 29.

42 *Blanche,* fille de saint Louis, figure en cuivre émaillé; la tête manque. (*En marge :* Point de numéro dans le Catalogue, — en magasin.)

43 *Blanche* la jeune, fille de saint Louis, statue couchée, en marbre. — 44.

44 *Charles d'Anjou,* frère de saint Louis, roi de Sicile, statue couchée, en marbre. — 26.

45 *Philippe III,* dit *le Hardi,* statue couchée, en marbre. — 24.

46 *Isabelle d'Aragon,* statue *idem.* — 24 *bis.*

47 *Louis de France,* comte d'Évreux, statue *idem.* — 43.

48 *Marguerite,* fille de Robert, statue *idem.* — 38.

49 Buste en pierre, de l'abbé *Suger,* abbé de Saint-Denis, régent du royaume. — 520.

50 Médaillon, en pierre, d'*Abailard,* religieux de l'abbaye de Saint-Denis. — 515 *bis.*

51 L'abbé *Troon* ou *Adam,* abbé de Saint-Denis, tombe en pierre. — 518.

52 L'abbé *d'Auteuil,* abbé de Saint-Denis, tombe en pierre. — 519.

53 *Philippe IV,* dit *le Bel,* statue couchée, en marbre. — 39.

54 *Jeanne,* femme de Philippe le Bel, statue *idem.*
(*En marge :* Manque sur le Catalogue, — en dépôt.)

55 *Louis X,* dit *le Hutin,* statue *idem.* — 40.

56 *Jean I*[er], fils de Louis X, statue *idem.* — 41.

57 *Jeanne II,* fille de Louis X, statue *idem.* — 51.
(*En marge :* N° 49, un fauteuil en bois, orné du portrait peint de Philippe le Bel, propre à faire le siége du chevecier de l'église de Saint-Denis.)

58 *Clémence de Hongrie,* reine de France, seconde femme de Louis X, statue couchée, en marbre. — Sans numéro; en dépôt.

59 *Philippe V,* dit *le Long,* statue *idem.* — 45.

60 *Marguerite,* comtesse de Flandre, fille de Philippe V, statue *idem.* — 61.

61 *Charles IV,* dit *le Bel,* statue *idem.* — 47.

62 *Jeanne d'Évreux,* femme de Charles IV, statue *idem.* — 55.

63 *Blanche de France,* fille de Charles le Bel, statue *idem.* — 64.

64 *Philippe VI* dit *de Valois,* statue *idem.* — 52.

65 *Jeanne de Bourgogne,* femme de Philippe VI, statue *idem.* — 66.
66 *Jeanne,* dite *Blanche,* fille de Philippe VI, statue *idem.* — 57.
67 *Charles d'Alençon,* frère de Philippe VI, statue *idem.* — 46.
68 *Marie d'Espagne,* seconde femme de Philippe VI, statue *idem.* — 54.
69 *Charles d'Évreux,* petit-fils de Philippe, dit le Bel, roi de France, fils de *saint Louis* [1], statue *idem.* — 48.
70 *Jean II,* dit le Bon, statue *idem.* — 53.
71 *Bonne de Luxembourg,* femme de Jean II, statue *idem.* — 53 *bis.*
72 *Charles V,* dit *le Sage,* chapelle sépulcrale et sa statue en marbre. — 60.
73 *Jeanne de Bourbon,* femme de Charles V, statue en marbre. — 60 *bis.*
74 *Louis de France,* deuxième fils de Charles V, son tombeau et sa statue en marbre. — 77.
75 *Valentine de Milan,* femme de Louis de France ci-dessus, tombeau et statue en marbre. — 78.
76 *Philippe d'Orléans,* fils de Louis d'Orléans ci-dessus, tombeau et statue en marbre. — 80.
77 *Charles d'Orléans,* frère de Philippe, aïeul de Louis XII, roi de France, tombeau et statue *idem.* — 80 *bis.*
78 *Marie de Bourbon,* sœur de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, statue debout, en marbre. — 438.
79 *Charles VI,* dit *le Bien-Aimé,* statue couchée et en marbre. — 81.
80 *Isabelle de Bavière,* femme de Charles VI, statue *idem.* — 84.
81 *Charles VII,* dit *le Victorieux,* buste en albâtre, posé sur une colonne, en marbre. — 85.
82 *Marie d'Anjou,* femme de Charles VII, buste en marbre, posé sur une colonne *idem.* — 87.
83 *Bertrand Duguesclin,* statue en marbre et couchée. — 59.
84 *Louis de Sancerre,* statue *idem.* — 58.
85 *Léon de Lusignan,* roi d'Arménie, mort à la Cour de Charles V, statue *idem.* — 65.
86 *Tannegui Du Chastel,* statue en pierre. — 89.
87 *Bureau de la Rivière.* (On ne l'a qu'en plâtre.)
88 *Armand de Barbazan.* (Manque.)
89 *Sédile de Sainte-Croix,* femme de Jean Pastourel, épitaphe. (A Saint-Denis.)
90 *Louis XI,* dit *le Prudent,* mausolée et sa statue, en marbre. — 471.
91 *Charles VIII,* buste, posé sur une colonne de marbre blanc. — 444.
92 *Louis XII,* dit le *Père du peuple,* son tombeau, statue et ornements en marbre blanc. — 94.
93 *Anne de Bretagne,* femme de Louis XII, statue *idem.* — 94 *bis.*
94 Quatre statues en marbre blanc, du même tombeau. — 439.

[1] Il serait trop long de rectifier toutes les erreurs généalogiques de cette liste. Elle suffit pour qu'on reconnaisse les personnages, surtout si l'on se reporte au Catalogue imprimé du Musée, et c'est l'essentiel. — J. G.

95 *François Ier*, dit *le Père et le Restaurateur des Lettres*. Son tombeau, superbement orné de colonnes, bas-reliefs, statues, etc., le tout en marbre blanc; de celles de sa femme et de ses enfants. — 99.

96 Deux bustes en bronze de *François Ier*, par Jean COUSIN. — 143.

(*En marge :* L'un de ces bustes est retenu pour le Musée du Roi.)

97 Urne, en marbre blanc, dite le *Cœur de François Ier*. — 540.

98 *Henri II*, son tombeau, parfaitement décoré de colonnes, de bas-reliefs, et des statues du roi et de sa femme *Catherine de Médicis*, en marbre blanc, et de statues en bronze. — 102.

99 Buste en albâtre du même *Henri II*. — 547.

(*En marge :* Ce buste est retenu pour le Musée du Roi.)

100 Les statues couchées de *Henri II* et de *Catherine de Médicis*, sa femme, vêtus en habits de cour, et en marbre. — 103.

101 Groupe en marbre blanc, représentant les *Vertus théologales*, dit le *Cœur de Henri II*, de *Médicis* et de *Charles IX*. — 111.

(*En marge :* Ce groupe a été transporté au Musée du Roi.)

102 *Diane de France*, fille de Henri II, statue à genoux, en marbre blanc. — 118.

(*En marge : Diane* a été reconnue et légitimée en 1552; le Roi, son père, la maria à Horace Farnèse, et elle épousa, le 3 mai 1557, en secondes noces, François duc de Montmorency, Pair et Maréchal de France.)

103 *François II*, fils de Henri II; colonne funéraire en marbre, accompagnée de trois enfants, aussi en marbre. — 104.

104 *Charles IX*; buste en albâtre et en marbre. — 548.

(*En marge :* Ce buste est retenu pour le Musée du Roi.)

105 *Charles de Bourbon*, cardinal; colonne en marbre et vase en bronze. — 112.

(*En marge :* Le bas-relief, en pierre, de Jean GOUJON, qui décore le piédestal est retenu pour le Musée du Roi.)

106 *Charles de Valois*, Grand Prieur de France, statue en marbre. — 182.

107 *Henri III*, roi de France et de Pologne; colonne en marbre rouge, que j'ai achetée à M. JULIEN, architecte; plus, le buste en albâtre du même roi. — 456.

(*En marge :* N° 549, buste de *Henri III*. Ce buste est retenu pour le Musée du Roi. Les bas-reliefs en marbre, qui ornent le piédestal de la colonne, sont également retenus pour le Musée du Roi.)

108 *Henri IV*, surnommé le Grand, statue en pied et en marbre; plus, son buste, aussi en marbre. — 113.

(*En marge :* La statue d'*Henri IV* est retenue pour le Musée du Roi. Nous réclamons pour notre suite chronologique le buste de ce prince, décrit sous le n° 265.)

109 Épitaphe en pierre, de *Marie de Médicis*, deuxième femme de Henri IV. — Sans numéro.

110 Épitaphe, en marbre noir, de *Marguerite de Valois,* première femme du roi Henri IV. Sans numéro.

(*En marge :* Ces deux épitaphes n'ont point de numéros dans le Catalogue général.)

111 *Marie de Bourbon,* tante du roi Henri IV ; statue en albâtre. — 569.

112 *Louis XIII,* dit *le Juste, Anne d'Autriche,* sa femme ; monument orné de bas-reliefs et de trois statues en bronze. — 474.

(*En marge :* Le beau monument de *Louis XIII* est retenu pour le Musée du Roi.)

113 *Louis XIV,* statue en marbre. — 214.

114 Le *Cardinal de Retz,* petit monument en marbre blanc. — 198.

(*En marge :* Le *Cardinal de Retz* avait un monument à Saint-Denis, qui a été détruit.)

115 *Louis d'Orléans* [1], buste. — 391.

116 *Louis XV,* roi de France, statue en marbre; groupe représentant *la France éplorée au pied du buste du Roi.* Son buste, en marbre blanc. — 344.

117 *Marie Leczinska,* groupe en marbre blanc. — 330.

118 *Louis de France,* Dauphin, fils de Louis XV, buste en marbre. — 365.

119 *Louis XVI,* roi de France, fils du précédent, buste en marbre. — 367.

120 *Marie-Antoinette,* femme de Louis XVI, buste *idem.* — 368.

121 Bas-relief en marbre. — 485.

122 Autre bas-relief. — 71.

123 Autre *idem.* — 424.

124 Vingt-cinq bas-reliefs de divers sujets et grandeurs. — Sans numéros.

125 Deux statues en pierre, de grandeur naturelle, sculptées dans le douzième siècle. — 31.

(*En marge :* L'une de ces deux *Vierges* vient de Saint-Denis.)

Nota. — Plus, les vitraux, représentant les rois, reines et les princes de la famille royale.

Toutes les boiseries sculptées, les grilles anciennes et les bronzes qui les décorent, ainsi que les émaux représentant des rois, des reines ou des princes des trois dynasties de nos rois.

Deux grandes vasques en pierre, venant de Saint-Denis, colonnes, fragments gothiques, et en général tout ce qui sera nécessaire à la décoration de l'église royale de Saint-Denis et des chapelles.

(*En marge :* Nota. — Nous réclamons pour la décoration de la chapelle Saint-Louis de Saint-Denis : une *Croix gothique,* en cuivre doré, exécutée par Raoul, orfèvre de Philippe III, fils de saint Louis; elle est décrite sous le n° 37.)

Pour copie conforme, Paris, le 26 avril 1817,

Le Chevalier Alexandre Lenoir, *administrateur des monuments de l'église royale de Saint-Denis.*

[1] Il faut lire ici : *Philippe d'Orléans.*

CCCCLXXX.

Nous donnons concurremment ci-après deux documents qui se complètent l'un l'autre. Le premier est l'État annoncé par Lenoir dans sa lettre du 15 février, imprimée ci-dessus (p. 156). Il est conservé parmi les papiers de l'Administration des Beaux-Arts sous la Restauration. Cette série, cotée F^{17}, 1280, n° 2 à n° 8, renferme tous les papiers relatifs à la dissolution du Musée des Monuments français et à la répartition des objets d'art dont il se composait.

L'État, qui est ici publié pour la première fois, reproduit, sous une forme abrégée, la plupart des descriptions du catalogue imprimé portant la date de 1816. Les articles indiqués dans la liste précédente comme devant faire retour à Saint-Denis manquent ordinairement ici. Cependant, quelques numéros se trouvent reproduits sur les deux listes, ce qui laisse supposer que le présent état, non daté, est postérieur à celui où sont consignés les objets destinés à Saint-Denis; dans cette hypothèse, les tombeaux mentionnés dans la liste des monuments restés aux Petits-Augustins, n'auraient pas fait partie des premières restitutions.

Nous avons mis en regard de cette pièce inédite les annotations de Lenoir, écrites en marge d'un ancien catalogue du Musée, et rédigées très-certainement en 1816 ou 1817.

Ces notes, fort curieuses, nous sont parvenues dans deux collections différentes. Les deux exemplaires sont à peu près identiques.

La collection des treize registres, provenant du Musée des Monuments français et conservés aux Archives nationales sous la cote F^{17}, 24, n° 1 à n° 13, se termine par un volume plus mince que les précédents, contenant un *État général des monuments, mausolées, tombeaux, etc., actuellement réunis au Musée des Monuments français,* portant la date de janvier 1816. Ce registre contient un catalogue manuscrit du Musée, dont les numéros correspondent à ceux du catalogue, imprimé la même année sous une forme différente. En regard des numéros de ce catalogue manuscrit, ont été ajoutées, sur des feuilles volantes, les remarques recueillies ici. Ces mêmes observations sont reproduites sur les larges marges blanches d'un imprimé compris dans le précieux manuscrit, conservé et communiqué par M. Albert Lenoir. Cet imprimé a pour titre : *Tableau explicatif des monuments par ordre de numéros.* Il commence à la page 377 et se termine par un *errata* à la page 434. Il est tiré de l'*Histoire des arts en France prouvée par les monuments*, publiée par Lenoir, en 1810, dans le format in-4°. La comparaison des deux ouvrages a permis d'établir que le texte de ces notes était plus étendu et plus complet dans le recueil appartenant à M. Albert Lenoir que dans l'*État général* formant le dernier des registres déposés aux Archives nationales. Nous avons donc reproduit la rédaction la plus développée, avec d'autant plus d'empressement qu'elle fait partie d'une collection particulière et n'est pas, par conséquent, accessible à tous les travailleurs.

D'ailleurs, nous avons soigneusement ajouté au texte suivi les variantes et les rares additions ou variantes fournies par le manuscrit des Archives, en les signalant au lecteur.

Les dates ajoutées à certains articles, à propos de la répartition des sculptures du Musée de Lenoir, prouvent que ces notes, bien qu'écrites en marge d'un travail imprimé en 1810, ne furent rédigées que sous la Restauration, en 1816 ou même en 1817. Il était donc tout naturel de les joindre à l'*État des monuments* existant encore aux Petits-Augustins après la restitution des tombeaux à Saint-Denis. Certaines annotations ont été supprimés; ce sont celles qui indiquaient la provenance du monument lorsqu'elles faisaient double emploi avec les mentions du Catalogue inédit.

Comme les notes de Lenoir se rapportent parfois à des articles ne figurant pas sur l'État placé en regard, pour éviter au lecteur la nécessité de se reporter aux anciens catalogues, nous avons ajouté, quand c'était utile, en tête de l'article, entre [ ], l'indication sommaire du monument en question. — J. G.

ÉTAT DES MONUMENTS

État des monuments existants au Dépôt des Petits-Augustins, distraction faite de ceux qui doivent être rendus à l'église royale de Saint-Denis, aux églises de Paris, à S. A. R. madame la Duchesse d'Orléans, au Prince de Condé, et à quelques familles particulières.

1 *Autel* érigé à Jupiter par les commerçants de Paris sous le règne de Tibère, venant du magasin du Louvre.

2 Autre *Autel* chargé d'inscriptions, et orné des figures de Jupiter, d'Ésus et de Vulcain, provenant du même endroit.

3 Suite du même *Autel,* orné des figures, en bas-relief, de Castor et Pollux, provenant du même.

4 Suite du même *Autel,* orné des figures de Vénus et de Mercure, du même endroit.

6 Tombe en pierre de liais du roi *Childebert,* troisième fils de Clovis, provenant de Saint-Germain-des-Prés.

7 Mosaïque représentant la reine *Frédégonde,* femme de Chilpéric II, provenant de Saint-Germain-des-Prés.

8 Statue en bois, représentant *la Vierge et l'Enfant Jésus,* venant de l'abbaye Saint-Martin.

9 Tombe, en pierre de liais, du roi *Clovis Ier,* provenant de l'ancienne église Sainte-Geneviève.

9 *bis* Deux statues en pierre, représentant *Clovis Ier* et la reine *Clotilde,* sa femme, provenant de l'église de Corbeil.

21 Tombe, émaillée sur cuivre, de *Louis de France,* premier-né de saint Louis, provenant de l'abbaye de Royaumont.

22 Tombeau en pierre de *Louis de France,* fils de saint Louis, et de *Philippe,* dit Dagobert, fils de Louis VIII et de la reine Blanche, provenant du même endroit.

23 Statue, en pied et en pierre, de *saint Louis,* roi de France, provenant des Quinze-Vingts-Saint-Honoré.

25 Statue, en marbre et couchée, de *Pierre d'Alençon,* fils de saint Louis, provenant du couvent des Cordeliers de Paris.

26 Statue, couchée et en marbre, de *Charles de Provence,* dernier frère de saint Louis, du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.

27 Tombeau en pierre de *Louis,* fils du comte d'Alençon, l'un des fils de saint Louis, des Quinze-Vingts-Saint-Honoré.

28 Statue, en pied et en pierre, de *Marguerite de Provence,* femme de saint Louis, des Quinze-Vingts-Saint-Honoré.

29 Statue, en marbre et couchée, de *Robert, comte de Clermont,* seigneur de Bourbon, premier de ce nom, sixième fils de saint Louis; du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.

NOTES DE LENOIR

N°s 1, 2, 3, 4. — Ces *monuments celtiques* n'ont été connus du public que depuis qu'ils sont au Musée; après leur découverte, on les transporta dans un grenier, au Louvre, d'où ils ne furent retirés qu'en 1793. Ces monuments sont uniques et font voir la représentation des divinités adorées des Parisiens lorsqu'ils se trouvaient sous la domination des Romains; les inscriptions dont ils sont couverts constatent l'authenticité de ce que l'on avance.

N° 5. — *Chapelle sépulcrale de Dagobert Ier*. Ce monument, qui est retourné à Saint-Denis, d'où il avait été tiré, est remarquable par le genre et le style de l'architecture dont il se compose, et plus encore par l'espèce de fable ou de conte populaire sur les prétendus voyages de l'âme de Dagobert, que l'on a représenté sur l'arrière-corps du monument par des bas-reliefs placés les uns sur les autres, à la manière antique. Pour l'époque de son exécution, la sculpture en est bonne et les draperies bien dessinées.

N° 7. — Cette espèce de mosaïque, fort curieuse, nous fait voir le travail de ce genre de peinture tel qu'il s'opérait en Orient. Nous avons d'anciens vases persans en cuivre, gravés en creux, dont les cavités forment des dessins élégants qui sont remplis d'émaux de toutes les couleurs et dont l'ensemble et la variété sont fort agréables à l'œil.

La tombe de Frédégonde, dont les dessins se composent de filigranes en cuivre, remplis de cailloux en émail de différentes couleurs, n'est ni aussi agréable, ni aussi bien faite que les vases persans dont nous parlons.

N° 8. — *Dans le socle, on voit une peinture du dix-huitième siècle.* La peinture, ou plutôt le petit tableau dont il est question ici, est très-remarquable par son genre de fabrication et par la solidité de la peinture, dont le fond n'est que de l'œuf. Elle durcit tellement avec le temps que sa solidité égale presque celle de nos panneaux de carrosse, qui, cependant, sont peints à l'huile cuite à plusieurs reprises et mis ensuite au four. Ce tableau était dans la sacristie de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

N° 9 *bis*. — Ces sortes de figures sont devenues extrêmement rares depuis la Révolution. Celles-ci nous font voir les costumes des rois et des reines de France de la première race, costumes qui ont beaucoup de rapport avec les anciens costumes des Orientaux.

Je les ai achetées à M. Bourelleau, mouleur, rue Saint-Antoine (faubourg Saint-Antoine). — D'après le Manuscrit des Archives.

N° 20. — *Pierre gravée en creux en mémoire de la victoire de Bouvines.* Philippe-Auguste institua les sergents d'armes pour la garde particulière de sa personne; je les considère donc comme l'origine des gardes du corps de nos rois [1].

[1] Voir les *Inscriptions de la France*, par M. de Guilhermy, t. Ier, nos 228 et 229. — J. G.

ÉTAT DES MONUMENTS

30 Statue, en pied et en pierre, du roi *Childebert Ier;* de Saint-Germain-des-Prés [1].

31 Statue en pied de *la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras,* provenant du même endroit.

36 Buste, en grès gris et en albâtre, de *Guillaume de Rochefort,* Chancelier de France, provenant des Petits-Pères.

37 *Croix processionnelle* en cuivre doré, par Raoul, orfévre, provenant du couvent des Carmes de la place Maubert.

38 Statue, en marbre blanc et couchée, de *Marguerite,* fille de Philippe, comte d'Artois, femme de Louis de France, provenant du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.

44 Statue, couchée et en marbre blanc, de *Blanche,* fille de saint Louis, provenant du couvent des Cordeliers de Paris.

46 Statue, couchée et en marbre, de *Charles d'Alençon,* père de Philippe le Bel, provenant du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.

48 Statue, couchée et en marbre, de *Charles d'Étampes,* petit-fils de Philippe III, provenant du couvent des Cordeliers de Paris.

49 Fauteuil sculpté en bois, orné du portrait de Philippe le Bel, provenant de la chapelle de Picardie, rue du Fouarre.

50 Statue, en marbre et couchée, de *Guillaume Chanac,* cinquième du nom et quatre-vingt-quatrième évêque de Paris, provenant de l'abbaye Saint-Victor.

55 Statue, en marbre et couchée, de *Marie d'Espagne,* femme de Charles de Valois, provenant du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.

56 Deux statues en pierre de la famille de *Jean de Dormans,* Chancelier de France, cardinal et évêque de Beauvais, fondateur du Collége de ce nom, provenant du Collége de Beauvais.

60 *bis* Chapelle gothique formée de divers fragments de colonnes en pierre, provenant de l'église de Saint-Père de Chartres.

62 Statue, en pied et en pierre, de *Béatrix de Bourbon,* reine de Bohême, provenant du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.

63 Grande cuve en pierre de liais, de 12 pieds de diamètre et d'un seul morceau, provenant de l'abbaye Saint-Victor.

65 Statue, en marbre et couchée, de *Léon de Lusignan,* dernier roi de la dynastie de la petite Arménie, provenant du couvent des Célestins de Paris.

[1] D'après le catalogue de l'an VIII (p. 123 et 153), le Musée comprenait deux Childebert : 1° un *bas-relief,* en pierre de liais, provenant de la tombe; personnage couché, tenant une église et un sceptre; 2° *une statue* peinte, exécutée en plein moyen âge, lors de la construction du réfectoire de Saint-Germain des Prés. Cet article ne fait donc pas double emploi avec le n° 6. — J. G.

NOTES DE LENOIR

N°s 21 et 27. — Les monuments des enfants de saint Louis, qui étaient dans l'abbaye de Royaumont, ainsi que les ossements de ces illustres princes, furent transportés dans l'église de Saint-Denis, par ordre du roi Louis XVI, lors de la vente de la susdite abbaye, qui se fit dans le commencement de 1789.

N°s 23 et 28. — Ces figures sont uniques aujourd'hui. Avant la Révolution, il n'y avait à Paris que deux figures authentiques de saint Louis : celle des Quinze-Vingts et celle des Cordeliers; cette dernière a été entièrement brisée. Il y en avait une aussi au Palais, mais elle avait disparu longtemps avant la Révolution. Lors de la démolition des Quinze-Vingts, elle fut déposée à la salle des Antiques, au Louvre, où elle est restée jusqu'en 1793.

N° 32. — Bas-relief représentant un *Calvaire, saint Eustache et les jeunes gens dans la fournaise.* On remarquera que le cheval de saint Eustache est équipé à la manière arabe; ceci pourrait nous autoriser à croire que le sculpteur avait suivi les croisés en Palestine.

N° 42. — [*Fragment d'un sarcophage en marbre du moyen âge.*] Ce fragment est orné d'une inscription remarquable par la manière dont elle se construit. Ce monument, placé originairement dans une chapelle de l'abbaye de Saint-Denis, passait pour être le tombeau d'un lépreux, guéri miraculeusement par la présence de Jésus-Christ qui lui apparut en personne. Mais, comme l'inscription ne dit rien du fait dont il s'agit, nous le considérons tout simplement comme la partie principale d'un sarcophage du dixième siècle, quoique l'on porte le miracle dont il s'agit au règne de Dagobert Ier, c'est-à-dire à la fondation de l'église de Saint-Denis.

N° 49. — *Fauteuil surmonté du portrait du roi Philippe le Bel peint en pied.* Le tableau que j'ai adapté à ce fauteuil vient d'une salle du Palais; je le crois fort ancien sans pouvoir lui assigner une époque exacte. Il représente le roi *Philippe le Bel assis sur son trône et vêtu de ses habits royaux.*

N° 60. — [*Tombeau du roi Charles V et de Jeanne de Bourbon, sa femme.*] L'espèce d'église gothique, sculptée en pierre et à jour, qui couronne ce monument, vient de Saint-Denis.

Le tombeau, ou cénotaphe en bois, qui porte la statue de Charles V, a été composé avec les débris d'une ancienne boiserie de la Sainte Chapelle de Paris. On y remarque déjà des dessins arabesques d'un bon goût et des bas-reliefs fort bien sculptés, quoiqu'elle ait été faite vers la fin du treizième siècle.

N° 63. — Cette cuve curieuse était placée au bout du réfectoire de l'abbaye de Saint-Denis, où elle servait de fontaine. Elle fut d'abord transportée au musée du Louvre et déposée dans le jardin de l'Infante, où elle fut cassée en plusieurs endroits; de là, elle passa aux Invalides. Suivant le plan

ÉTAT DES MONUMENTS

67 Bustes, en pierre et en albâtre, de *Nicolas de Braque* et de *Jeanne La Bouteillère de Senlis,* sa femme, provenant du couvent de la Merci.
68 Statue de la *Vierge* en marbre blanc, provenant des Bernardins.
69 Autre statue en marbre de la *Vierge,* provenant de Saint-Germain-des-Prés.
70 Statue, en marbre et en pied, d'un guerrier armé, provenant de l'abbaye Saint-Victor.
71 Bas-relief en marbre blanc, représentant le *Temps dirigeant à son gré la vie et la fortune des hommes,* provenant de la salle des Antiques.
73 Bas-relief en pierre volcanique, représentant les *douze apôtres,* provenant du couvent des Mathurins.
74 Buste de *Charles-Quint,* en albâtre et en marbre, par Jean Cousin.
75 Quatre médaillons en marbre, représentant des *Empereurs romains,* provenant de la salle des Antiques.
76 Modèle de la statue en pied de l'abbé *Rollin,* recteur de l'Université, par Lecomte, sculpteur du Roi.
77 Mausolée en marbre et statue couchée de *Louis de France, duc d'Orléans,* provenant du monastère des Célestins.
78 Mausolée et statue en marbre de *Valentine de Milan,* femme de *Louis d'Orléans,* du même endroit.
79 Statues couchées, en marbre, de *Pierre de Navarre,* surnommé le Mauvais, et de *Catherine d'Alençon,* sa femme, provenant du couvent des Chartreux.
80 Mausolée et statues couchées et en marbre, de *Charles* et de *Philippe,* fils de Louis d'Orléans, par Paul Ponce, provenant du couvent des Célestins.
82 Statue, couchée et en marbre, de *Jeanne de Bourgogne,* femme de Jean, duc de Belfort, du même endroit.
86 Buste en plâtre de *Juste Lipse.*
87 *bis* Deux colonnes de marbre blanc supportant les bustes de *Charles VIII et de sa femme,* provenant du château de Gaillon.
88 Bas-relief en pierre, représentant une réparation publique faite aux Religieux Augustins et à l'Université, provenant des Grands-Augustins.
90 Fragment d'une statue couchée, représentant *Pierre de Bourbon,* comte de La Marche, provenant du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.
91 Squelette en albâtre, attribué à François Gentil, provenant du cimetière des Innocents.
93 Mausolée et statue à genoux de *Philippe de Commines* et d'*Hélène de Chambes,* sa femme, et de *Jeanne,* leur fille, provenant du couvent des Grands-Augustins.

NOTES DE LENOIR

qui avait été adopté, elle devait être ajustée sur l'Esplanade et portée par le lion de saint Marc, qu'on avait apporté de Venise, et y servir de fontaine publique.

Enfin, elle fut accordée au musée des Monuments français par le maréchal Serrurier, gouverneur des Invalides, en échange des statues colossales, en marbre blanc, de Charlemagne et de saint Louis, qui venaient du portail du dôme, et qui y furent de suite replacées.

N° 70. — Cette statue a été achetée à M. Balleux, marbrier, rue d'Arras.

N° 73. — Ce bas-relief était placé au coin des rues Saint-Jacques et des Mathurins, précisément dans l'angle.

Sainte-Foix, dans ses *Essais sur Paris*, rapporte une anecdote assez singulière, qui eut lieu à l'occasion de ce bas-relief.

N° 74. — Ce buste curieux a été acheté à M. Balleux.

N° 80. — Ce Charles d'Orléans, dont il est ici question, fut père du roi Louis XII.

N°s 81 et 84. — Les statues du roi Charles VI et de la reine Isabeau de Bavière sont posées sur des cénotaphes faits avec les débris d'une boiserie gothique, venant d'une chapelle de la rue du Fouarre, dite *chapelle de Picardie.*

N° 82. — Le tableau curieux de la famille des Ursins, provenant de Notre-Dame, et que l'on attribue à GRINGONEUR, est simplement peint à l'eau et à la colle, sur une préparation de céruse appliquée sur des panneaux de bois rapprochés. On attribue à GRINGONEUR l'invention de nos cartes à jouer[1], qu'il composa d'après celles des Chinois, pour amuser le roi Charles VI dans ses accès de mélancolie.

N° 86. — Le buste original, en marbre blanc, de Juste Lipse, et son épitaphe, qui étaient dans la Bibliothèque des Quatre-Nations, ont été enlevés par les alliés belges.

N° 88. — Ce bas-relief, fort curieux par le fait historique qu'il représente, était placé au coin du quai et de la rue des Grands-Augustins, précisément adossé à l'angle du mur de l'église.

N° 89. — La statue de Tannegui Duchâtel est posée sur un cénotaphe fait avec les débris d'une boiserie venant de la chapelle de Picardie, rue du Fouarre.

N° 91. — Ce squelette a été déposé à Notre-Dame à l'époque de la suppression du cimetière des Innocents, qui eut lieu en 1788; il y est resté jusqu'en 1793.

L'inscription en bouts-rimés, qui orne le piédestal, vient de la Tombe-

[1] « Voyez l'*Histoire des Chinois*, article : Cartes à jouer. » (Note de LENOIR.)

ÉTAT DES MONUMENTS

93 *bis* Grand bas-relief en marbre, représentant *saint Georges vainqueur d'un dragon,* par Paul PONCE, provenant du château de Gaillon.

95 Mausolée en pierre, en marbre et en albâtre, de *Renée d'Orléans-Longueville,* petite-fille de Dunois, provenant des Célestins.

96 *bis* Pilastres, arabesques et corniches en pierre grise, dite pierre de Caen, provenant du château de Gaillon.

97 Statue couchée et en bronze d'*Albert Pio,* représenté dans l'attitude d'un homme qui lit, exposée sur un sarcophage en marbre noir, par Paul PONCE, provenant du couvent des Cordeliers.

98 Mausolée en marbre et statues en albâtre de *Philippe Chabot,* amiral de France sous François Ier, par Jean COUSIN et Germain PILON, provenant du couvent des Célestins.

100 Statue en pierre de *Charles Maigné,* capitaine des gardes de la porte du roi *Henri II,* par Paul PONCE, du même endroit.

101 Bas-relief en bronze, représentant, sous la figure de Morphée ou du Sommeil, *André Blondel,* intendant des finances, par Paul PONCE, provenant du couvent Saint-Magloire.

104 Colonnes funéraires, en marbre blanc, à la mémoire de *François II,* fils de Henri II et de Catherine de Médicis, par PRIMATICE et Germain PILON, provenant du couvent des Célestins.

105 Colonne torse, en marbre blanc, à la mémoire d'*Anne de Montmorency,* connétable de France, par Barthélemy PRIEUR, du même endroit.

106 Colonne funéraire, en marbre blanc, à la mémoire de *Timoléon Cossé, comte de Brissac,* par Michel ANGUIER, provenant du couvent des Célestins.

107 Mausolée de *Jean Goujon,* sculpteur célèbre, composé de la réunion de divers morceaux de sculpture de sa main.

108 Mausolée en marbre de *René Birague,* chancelier et cardinal, avec la statue en bronze du chancelier et celle de *Balbiani,* sa femme, par Germain PILON, provenant de l'abbaye du Val-des-Écoliers.

109 Statue, à genoux et en marbre, de *Jeanne de Vivonne,* fille d'André de Vivonne, gouverneur de François, Dauphin, fils de François Ier, par PRIEUR, provenant de l'Ave-Maria.

110 Statue, en marbre blanc et à genoux, de *Catherine Nogaret,* femme de Henry de Joyeuse, provenant du couvent des Cordeliers.

111 Groupe en marbre, représentant les *Trois Grâces,* sous les traits de *Catherine de Médicis,* de la duchesse d'*Étampes* et de la duchesse de *Villeroy,* par Germain PILON, provenant du couvent des Célestins [1].

[1] Voyez le n° 101 de la pièce qui précède. — A. DE M.

NOTES DE LENOIR

Issoire, lieu où l'on transporta les ossements, les épitaphes et les bas-reliefs du cimetière des Innocents.

N°s 93 et 93 *bis*. — Le beau bas-relief en marbre blanc orné d'arabesques et représentant *Saint Georges combattant un monstre*, placé dans le soubassement du tombeau de Philippe de Commines et venant du château de Gaillon, a été acheté à M. Corbel fils, marbrier, rue Basse-du-Rempart.

N°s 96 et 96 *bis*. — L'arrière-corps en entier du tombeau de Louis de Poncher n'appartenait point à ce monument; il a été formé de pilastres arabesques et d'une corniche fort bien travaillée, en pierre grise de Caen, et d'un couronnement en pierre, qui ont été achetés au propriétaire du château de Gaillon.

N° 97. — Le sarcophage en marbre noir, orné de sculptures en marbre jaune, vient du tombeau de Jacques-Auguste de Thou, qui était à Saint-André des Arcs. Il a été acheté avec d'autres débris, vendus avec les démolitions de cette église. Le général Perrin en é ait le propriétaire.

N° 98. — Ce tombeau, dont tous les accessoires étaient en albâtre blanc de Lagny, ayant singulièrement souffert par son déplacement, a été entièrement refait dans le Musée. Les belles colonnes de marbre brèche verte antique, qui portent le sarcophage, viennent de l'église Saint-Landry, d'une chapelle qui avait été bâtie par la famille Boucherat; les pilastres jaunes (marbre de Bourgogne) viennent de Saint-Sulpice, et les deux bas-reliefs en albâtre du piédestal viennent de Saint-Étienne du Mont. Les autres accessoires appartenaient au tombeau de Chabot.

N° 103. — [*Statues couchées de Henri II et de Catherine de Médicis, en habit de cour.*] Ces belles statues avaient été faites dans l'origine pour orner la chapelle du château de Blois, où mourut la Reine; mais, dans la suite, elles furent portées à Saint-Denis, par ordre du roi Henri IV.

N° 107. — Ce monument, d'une composition nouvelle, a été fait avec les modèles des bas-reliefs dont JEAN GOUJON a orné les portes de la cour du Louvre, achetés à M. Panckoucke, libraire, et des marbres venant du Musée. Le buste de GOUJON, que l'on voit dans une niche circulaire, a été modelé par MICHALLON.

N° 108. — Ce beau mausolée a été entièrement restauré; le sarcophage, plaqué en marbre brèche verte antique, qui porte la statue de madame de Birague, ainsi que les marbres brèche d'Alep qui forment l'arrière-corps, viennent de Saint-Sulpice, du mausolée du curé Languet de Gergy; les marbres noirs viennent du Musée.

N°s 112 et 112 *bis*. — [*Colonne funèbre élevée à la mémoire du cardinal de Bourbon.*] Le piédestal qui porte cette colonne est nouveau. A Saint-Denis, d'où elle a été tirée, elle était posée à terre, c'est-à-dire que sa base était adhérente au pavé.

ÉTAT DES MONUMENTS

112 *bis* Deux statues en bronze représentant la *Paix* et l'*Abondance,* par Barthélemy PRIEUR, du même endroit.

112 *ter* Grand bas-relief, en pierre de liais, représentant *Jésus au tombeau et les saintes Femmes,* par Jean GOUJON, du même endroit.

113 Statue, en marbre et en pied, de *Henri IV en habit de guerre,* par FRANCHEVILLE, provenant de la salle des Antiques.

115 Mausolée de *Claude-Catherine de Clermont-Tonnerre,* par PRIEUR et Germain PILON, provenant du couvent de l'Ave-Maria.

116 Statue, en pied et en marbre blanc, de *Henri IV en habit de cour,* par Barthélemy PRIEUR, provenant de Saint-Cloud.

119 Buste en terre cuite de *Michel-Ange,* par BOICHOT.

120 Statue, en bas-relief et en marbre blanc, de *Gabrielle d'Estrées,* provenant de Pontoise.

121 Statue en marbre blanc, représentant *David vainqueur de Goliath,* par FRANCHEVILLE, provenant de la salle des Antiques.

122 Bas-relief en pierre de Tonnerre, représentant le *Jugement de Suzanne,* par Jean RICHER.

123 Vase en albâtre oriental, du poids d'environ 500 livres, provenant de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs.

124 Buste en marbre de *Jacques Trivulce,* maréchal de France, provenant du château de Chilly.

125 Statue couchée et en marbre blanc, représentant une *femme dans un état de mort,* par Germain PILON, provenant de la salle des Antiques.

126 Escalier en bois, de forme gothique, provenant de la Sainte-Chapelle.

127 Modèle du buste de *Georges d'Amboise,* ministre de Louis XII.

128 Deux bas-reliefs en albâtre, représentant une *Descente de croix* et *Jésus-Christ portant sa croix,* d'après les dessins de RAPHAEL, provenant de la salle des Antiques.

129 Bas-reliefs en bois, représentant la *Chute des Anges,* provenant de la chapelle de Picardie.

130 Un *Athlète se disposant à frapper son adversaire,* par CANOVA, provenant du Muséum.

131 Tombe, gravée en creux, représentant un *Religieux debout,* provenant du couvent des Templiers d'Essonne.

132 Plusieurs panneaux, pilastres, fronton et corniches en pierre de liais, sculptés et ornés d'arabesques.

133 Deux bas-reliefs en pierre de Tonnerre, représentant *Jésus-Christ au tombeau* et *Jésus-Christ portant sa croix,* provenant de Sainte-Geneviève.

NOTES DE LENOIR

Ce piédestal se compose de beaux marbres venant du Musée, d'un grand et magnifique bas-relief en pierre de liais, par Jean Goujon, représentant *Jésus-Christ au tombeau*, venant des Cordeliers; de deux petits bas-reliefs en albâtre du tombeau de Renée d'Orléans, qui était aux Célestins, et d'un vase en bronze, du dépôt de Nesle. Les deux statues en bronze qui accompagnent la colonne [n° 112 *bis*] viennent du tombeau d'Anne de Montmorency, qui était aux Célestins.

N° 113. — Le piédestal qui porte la statue du roi Henri IV a été fait avec des marbres du Musée; le bas-relief en marbre qui le décore vient de Fontainebleau.

N° 115. — Ce tombeau, qui avait été dégradé, a été entièrement composé et refait avec des marbres du Musée. Les colonnes de vert de mer qui supportent le sarcophage viennent de l'abbaye de Saint-Denis. Les enfants et autres accessoires en marbre de la partie supérieure viennent du tombeau de de Thou. Le lion, qui est sur un piédestal placé dans l'entre-colonnement, est du tombeau de Chabot, et le bas-relief représentant *Jésus au Jardin des Oliviers*, sculpté en albâtre par Germain Pilon, de Saint-Étienne du Mont. Les pilastres en marbre gris cannelés viennent de Saint-Sulpice.

N° 116. — Cette statue était originairement à Saint-Cloud; le duc d'Orléans la fit transporter au parc de Mousseaux, lorsqu'il vendit son château de Saint-Cloud au roi Louis XVI.

N° 120. — Ce monument a été fait avec des marbres du Musée; la statue avait été achetée à M. Monfort. Les deux cariatides en pierre qui accompagnent le monument viennent des Petits-Augustins.

La statue, en forme de bas-relief et en marbre blanc, de Gabrielle d'Estrées a été achetée d'un habitant de Pontoise; ce monument a été entièrement fait avec des marbres pris dans les magasins du Musée; les deux Cariatides en pierre qui l'accompagnent viennent d'une épitaphe en l'honneur du marquis de Carcado, qui était dans l'église des Petits-Augustins.

N° 121. — Tout le piédestal qui porte cette statue a été fait avec des marbres du Musée; le bas-relief en pierre de Tonnerre, sculpté par Germain Pilon, qui en fait le milieu, vient de la chaire à prêcher des Grands-Augustins.

N° 122. — Ce petit bas-relief, d'un très-beau style, d'un travail fin, pur et délicat, a été acheté à M. Grivaux, trésorier de la Chambre des Pairs.

N° 124. — Ce buste curieux a été acheté à M. Goinar, maître-charpentier, qui l'avait eu du propriétaire du château de Chilly.

N° 125. — On croit que cette statue, qui avait été déposée à la salle des Antiques, au Louvre, est le premier essai de Pilon, pour l'une des statues couchées du tombeau du roi Henri II, qui est à Saint-Denis.

ÉTAT DES MONUMENTS

134 Bas-relief représentant un *Prêtre à genoux*, provenant de l'abbaye de Saint-Victor.

135 Grande cuve en pierre de liais, ornée d'arabesques et de deux bas-reliefs, provenant du même endroit.

136 Quatre bas-reliefs en pierre de Tonnerre, représentant plusieurs sujets de la *Passion de Jésus-Christ*, du même endroit.

137 Modèle, en plâtre, de la *Fontaine des Innocents*, sculpté par Jean Goujon.

138 Buste en marbre de *Nicolas Grimonville, baron de Larchant*, provenant du couvent des Grands-Augustins.

139 Buste de *Diane de Vivonne de la Châteigneraie*, femme du précédent, du même endroit.

140 Groupe en marbre blanc, représentant la *France éplorée au pied du buste de Louis XV*, par Falconet, provenant de la salle des Antiques.

141 Buste en marbre d'un *D'Aguesseau*, du même endroit.

142 Deux bas-reliefs en marbre blanc, représentant la *Paix* et l'*Abondance*, par Barthélemy Prieur, provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

143 Buste en bronze de *François Ier en habit de guerre*, fondu sur le modèle de Jean Cousin, provenant de la salle des Antiques.

144 Bas-relief en pierre de liais, représentant *Jésus-Christ au tombeau*, par Daniel Volterre, provenant de Saint-Eustache.

145 Buste en bronze de *François Ier*, fondu sur le modèle de Jean Cousin, provenant de la salle des Antiques.

146 Médaillon en bronze de *Charles-Quint*, fondu sur le modèle de Jean Cousin, provenant de Saint-Germain-des-Prés.

147 Médaillon en marbre de *Jean Calvin*, par Pierre Bontems.

148 Buste en marbre de *Guillaume Frœlich*, capitaine, provenant des Cordeliers.

149 Buste en marbre de *Jean-Baptiste de Gondi*, frère du cardinal, provenant des Grands-Augustins.

150 Borne tumulaire en pierre, d'après le dessin de Oudot de Maclaurin, provenant du cimetière de Saint-Sulpice.

151 Médaillon en marbre blanc de *François Rabelais*, curé de Meudon, par Pierre Bontems.

152 Deux bustes en marbre blanc, l'un de *François de Montholon*, l'autre de *Jacques de Montholon*, son fils, par Barthélemy Prieur, provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

153 Buste en marbre de *Thomas-Elbène Briçonnet*, secrétaire du Roi, provenant du couvent des Cordeliers.

154 Plusieurs colonnes cannelées, chapiteaux, socles et autres morceaux d'architecture, par Jean Bullant.

NOTES DE LENOIR

N° 126. — Cet escalier servait à monter au Trésor de la Sainte-Chapelle, lequel était construit en bois et surmonté d'un modèle d'église gothique en cuivre doré, le tout fait du temps de saint Louis. Le joli petit modèle en cuivre a été fondu.

N° 127 (Catalogue de 1816). — Modèle du buste de Georges d'Amboise, cardinal de Rouen, ministre du roi Louis XII. Ce buste, moulé sur la statue du cardinal qui se voit sur son tombeau, dans l'église cathédrale de Rouen, m'a été envoyé par le maire de cette ville, auquel j'avais envoyé un buste de Nicolas Poussin pour la Bibliothèque publique. Georges d'Amboise mourut en 1510.

N° 127 (Catal. de 1806 et 1810). — [*Coffret en émail du treizième siècle.*] Le coffret en émail dont il est parlé ici, m'appartient; je l'ai acheté au sieur Balleux. Il se trouve placé ici, parce que j'avais l'intention de le faire graver pour mon *Histoire des arts.*

N° 132 (Catal. de 1816). — Les beaux détails arabesques décrits sous ce numéro, achetés au propriétaire de l'église des Grands-Augustins, viennent de la chapelle de Philippe de Commines; je les ai fait acheter par le sieur Balleux.

N° 132 (Catal. de 1810). — *Tombe gothique.* Cette tombe ayant été abîmée, elle a été employée dans le Musée comme pierre.

N°s 133, 134 et 135. — Ces bas-reliefs et cette cuve viennent de l'abbaye de Saint-Victor[1].

N° 136 (Catal. de 1810). — *Vase en fonte de cloche fondu sur un modèle de* Benvenuto Cellini. Ce beau vase a été remis à l'administration du Musée du Louvre.

N° 137. — Les modèles de Jean Goujon m'ont été donnés par feu M. Panckoucke, libraire.

N° 140. — Ce groupe, venant de la salle des Antiques au Louvre, est d'une composition et d'une exécution au delà du médiocre.

N° 142. — Ces deux bas-reliefs viennent du tombeau de Pompone de Bellièvre, qui était à Saint-Germain l'Auxerrois.

N° 143. — De la salle des Antiques au Louvre: beau buste en bronze, à mi-corps et avec des bras et des mains, représentant le roi *François Ier cuirassé,* fondu sur le modèle de Jean Cousin. Ce buste est placé dans une niche circulaire au-dessus de la porte de la salle du seizième siècle.

N° 146. — Le beau médaillon de Charles-Quint, fondu en bronze, en cire,

[1] On remarquera qu'au sujet de la provenance du n° 133 Lenoir donne deux renseignements contradictoires; ce qui prouve que ses affirmations ne doivent être admises qu'après vérification.

ÉTAT DES MONUMENTS

155 Buste en bronze d'*Olivier Lefèvre d'Ormesson*, fondu sur le modèle de Paul Ponce, provenant du couvent des Minimes.

156 Tableau mosaïque, représentant la *Sainte Vierge et l'Enfant Jésus au milieu des Anges qui l'adorent*, provenant de Saint-Merry.

157 Deux tableaux en émail, composés de plusieurs sujets de dévotion, provenant du couvent de l'Ave-Maria.

158 Petite statue en albâtre, représentant *Louis IX*, par Germain Pilon.

159 Monument d'architecture formant fontaine, exécuté en pierre de liais sur les dessins de Jean Bullant, provenant du couvent des Dames-de-Saint-Anastase.

160 Cénotaphe de *Gui du Faur, seigneur de Pibrae*, provenant du couvent des Grands-Augustins.

163 Statue, à genoux et en marbre, de *Louis de la Trémouille*, lieutenant général, provenant du couvent des Célestins.

164 Statue, en marbre et à genoux, de madame *L'Aubépine*, femme de *Médérie Barbézieux*, par Boudin, provenant du couvent des Feuillants-Saint-Honoré.

165 Mausolée de la *famille de Thou*, par Le Paultre, Barthélemy Prieur, Michel Anguier, provenant de Saint-André-des-Arcs.

166 Buste en plâtre de *Nicolas Poussin*, par Blaise.

167 Statue, en marbre et à genoux, du *cardinal de Bérulle*, posé sur un piédestal en marbre blanc, orné de bas-reliefs, par Jacques Sarrazin et Lestocart, provenant du couvent des Carmélites, rue Saint-Jacques.

168 Statue, à genoux et en marbre, de *Guillaume de Montmorency*, père du connétable.

169 Bas-relief en bois, représentant la *Généalogie de la Sainte Vierge*, provenant de la chapelle de Picardie.

170 Statue, en marbre et à genoux, de *Charlotte-Catherine de la Trémouille*, femme de Henri de Bourbon-Condé, par Boudin, provenant du couvent de l'Ave-Maria.

171 Statue, en marbre et à genoux, de *Raymond Phelippeaux*, conseiller-secrétaire d'Etat sous Louis XIII, provenant des Feuillants-Saint-Honoré.

172 Buste en terre cuite de l'*abbé Aubert*, homme de lettres, par M. Moitte.

173 Statue, à genoux et en marbre, d'*Amador de La Porte*, Grand-Prieur de France, par Boudin, provenant de l'église du Temple.

174 Mausolée, en marbre blanc, du *cardinal de Richelieu*, par Girardon, provenant de l'église de la Sorbonne.

175 Modèle d'une *Statue allégorique*, par Moitte.

NOTES DE LENOIR

à la manière italienne, est un chef-d'œuvre pour l'exécution de la fonte. Ce médaillon vient de la Bibliothèque de Saint-Germain des Prés. Le monument de Charles-Quint que j'avais fait a été démonté.

N° 147. — J'ai acheté le médaillon de Calvin à M. Lefebvre, marchand, rue de Seine.

N° 150. — Ce monument a été acheté à M. Valton, propriétaire du terrain du cimetière Saint-Sulpice.

N° 151. — Le médaillon de Rabelais a été acheté à M. Lefebvre, marchand, rue de Seine.

N° 152. — Les deux bustes de la famille de Montholon viennent de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, où cette famille avait sa sépulture.

N° 154 (Catal. de 1810). — Cette arbalète fait partie des objets qui sont dans mon cabinet.

N° 154 (Catal. de 1816). — Plusieurs colonnes cannelées, chapiteaux et autres parties de sculpture, venant de l'ancienne démolition du château d'Écouen, achetés à M. Honoré et transportés par M. Balleux, marbrier.

N° 159 (Catal. de 1816). — Il y est question du beau monument de l'hôtel d'O; c'est une cheminée.

Ce beau monument d'architecture du seizième siècle a été acheté au propriétaire des matériaux du couvent de Saint-Anastase, rue du Temple, anciennement l'hôtel d'O.

Le buste en marbre représentant *Pompone de Belièvre,* Chancelier, que l'on voit dans une niche circulaire percée à jour, vient de Saint-Germain l'Auxerrois, où cette famille avait sa sépulture.

Le soldat couché, exécuté en marbre blanc, par GERMAIN PILON, placé au-dessus de la corniche, vient de la salle des Antiques, au Louvre, et les arabesques en pierre qui décorent la partie supérieure du monument viennent de la vieille église de Sainte-Geneviève.

N°s 162 et 162 *bis.* — Ce beau monument d'architecture du seizième siècle, composé de trois ordres d'architecture, orné de colonnes, d'arabesques, de bas-reliefs et de figures, servant d'arrière-corps au mausolée de Dowglas, a été donné au Musée par M. le curé de Saint-Merri, qui devait le faire démolir pour dégager le passage de son église, dont il gênait la circulation, en échange d'une statue en pierre de la *Sainte Vierge,* d'un groupe en marbre représentant une *Mère de douleur, ayant Jésus-Christ sur ses genoux,* un devant d'autel et tous les marbres nécessaires à la restauration de la chapelle de la Communion, que j'ai fait réparer telle qu'elle existe aujourd'hui.

ÉTAT DES MONUMENTS

176 Statue, à genoux et en marbre blanc, de *Louis Potier, marquis de Gesvres,* provenant du couvent des Célestins.

178 Mausolée en marbre, de *François de Larochefoucaud,* cardinal, par Ph. Buister, provenant de la vieille église Sainte-Geneviève.

179 Statue, à genoux et en marbre blanc, de *Marguerite de Luxembourg, duchesse de Tresme,* femme de René Potier, par Anguier, provenant du couvent des Célestins.

180 Cénotaphe de *René Descartes,* composé d'un médaillon en terre cuite et de deux inscriptions, provenant de la vieille église Sainte-Geneviève.

181 Statue, en marbre et à genoux, de *Magdelaine Marchand,* femme du président Lejay de Tilly, provenant du couvent des Minimes.

182 Statue, en marbre et à demi couchée, de *Charles de Valois,* fils naturel de Charles IX, du même endroit.

183 Groupe en marbre, représentant *Henri Chabot à l'article de la mort, accompagné de deux Génies désolés,* par Michel Anguier, provenant du couvent des Célestins.

185 Statue, en marbre blanc et à genoux, du *duc et de la duchesse de La Vieuville,* par Gilles Guérin et Lespingola, provenant du couvent des Minimes.

186 Mausolée érigé à la famille *de Rostaing,* provenant du couvent des Feuillants-Saint-Honoré.

187 Mausolée, en marbre et en bronze, du *cardinal de Mazarin,* par Coysevox, provenant du collége des Quatre-Nations.

189 Buste en terre cuite de *Jean-François d'Orléans, baron de Fontette,* par Jean-Baptiste Le Moyne.

191 Mausolée en marbre de *Jacques de Souvré,* commandeur de l'ordre de Malte, Grand Prieur de France, par Michel Anguier, provenant de l'église de Saint-Jean-de-Latran.

192 Statue, à genoux, de *René Potier, duc de Tresme,* vêtu en grand habit de l'Ordre du Saint-Esprit, par Michel Anguier, provenant du couvent des Célestins.

193 Quatre figures, de grandeur naturelle, représentant des *Esclaves;* elles ornaient le piédestal de la statue de *Henri IV,* par Francheville, provenant du Muséum.

195 Modèle du buste de *Frédéric le Grand,* roi de Prusse, par Blaise.

196 Petit bas-relief en marbre blanc, représentant le *Temps qui montre sur un tableau l'origine de la peinture à l'encaustique,* par Girardon, provenant de la salle des Antiques.

NOTES DE LENOIR

Le beau groupe de la *Trinité*, modelé en terre cuite par un auteur inconnu, que l'on voit dans la partie supérieure de ce monument, ornait le pilier du milieu de la porte du portail de l'église Saint-Benoît, faisant face au passage de la Sorbonne.

N° 166. — Ce buste a été payé à M. Blaise par l'administration du Musée.

N° 167. — Le mausolée de Bérulle a été rendu aux Carmélites.

N° 168. — Statue en albâtre achetée à M. Balleux, marbrier.

N° 170. — Ce monument a été restauré avec des marbres pris dans le Musée.

N° 171. — Le piédestal qui porte cette figure a été entièrement fait à neuf avec des marbres du Musée.

N° 172. — Ce buste a été donné par M. Moitte.

N° 174. — De l'église de la Sorbonne, qui est en état de démolition :

Le mausolée en marbre blanc du cardinal de Richelieu, ministre du roi Louis XIII, mort en 1642. Ce monument, composé de la figure à demi couchée du cardinal, de celles de l'*Histoire* et de la *Religion*, est considéré comme le chef-d'œuvre de Girardon.

La conservation de ce beau monument est entièrement due à mon courage; j'ai été blessé à la main droite d'un coup de baïonnette, en le défendant contre l'armée révolutionnaire qui faisait des efforts pour le détruire.

Le nez du cardinal a été cassé, et une petite portion de la draperie qui couvre le sarcophage et le visage de la *Religion* sont couverts de coups de baïonnette.

N° 175. — Donné par M. Moitte.

C'est à ma seule considération que la plupart des artistes ont déposé leurs modèles les plus intéressants dans le Musée; mon projet d'établir une salle du dix-huitième siècle et, à la suite, une autre des productions des hommes vivants, les flattait singulièrement; c'est là le principal motif des fréquents dépôts qui ont été faits par eux au Musée.

N° 178. — Ce mausolée a été entièrement refait et restauré avec des bas-reliefs en marbre, des ornements en plomb, des consoles en pierre et des marbres pris dans le Musée.

N° 183. — Les marbres qui ont servi à la restauration de ce monument viennent du Musée.

N° 184. — Le bas-relief en pierre de Tonnerre, représentant *Saint Jérôme*, sculpté par Girardon, et qui orne le soubassement du tombeau de Bignon, était placé sur l'autel de la chapelle où était le mausolée.

N° 186. — Le bas-relief en pierre de Vernon, qui forme le sarcophage et qui supporte les statues des Rostaing, vient des démolitions de l'église Saint-

ÉTAT DES MONUMENTS

198 Petit mausolée en marbre *de Paul de Gondi, cardinal de Retz,* par Girardon, provenant de l'église du Calvaire.

199 Portrait de *Henriette Selineart*, femme d'Israel Silvestre, graveur du Roi, par Ch. Le Brun, provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

200 *bis* Buste en marbre de *Jean-Baptiste Colbert,* ministre d'État, par Michel Anguier, provenant de Saint-Eustache.

204 Colonne funéraire, en marbre campan isabelle, ornée de bronze et d'inscriptions, élevée à la famille de *Rostaing,* provenant du couvent des Feuillants-Saint-Honoré.

205 Mausolée en marbre de *François-Michel Le Tellier*, *marquis de Louvois,* ministre d'État, par Girardon et Desjardins, provenant du couvent des Capucines.

206 Bas-relief en marbre blanc, représentant *Minerve tenant le portrait en médaillon de Louis-François de Bourbon, prince de Conti,* élu roi de Pologne, provenant de l'église Saint-André des Arcs.

207 Mausolée en marbre de la famille de *Longueville,* par Michel Anguier, provenant du couvent des Célestins.

208 Quatre bas-reliefs, provenant du piédestal de la place des Victoires, représentant le *Passage du Rhin,* la *Conquête de la Franche-Comté,* la *Paix de Nimègue,* par Desjardins.

208 *bis* Statue en bronze représentant l'*Abondance,* placée au-dessus d'une colonne posée sur le piédestal qui contient les quatre bas-reliefs ci-dessus.

209 Statue, en marbre et à genoux devant un prie-Dieu, de *Henri de Silly, comte de la Roche-Guyon.*

210 Modèle de l'un des frontons du Louvre, représentant la *Victoire, montée sur un quadrige, distribuant des couronnes,* par Cartellier.

211 Modèle unique d'un bas-relief représentant la *Sagesse conduisant la Victoire au temple de l'Immortalité,* par Bourieffe [1].

212 Modèle en bronze de la *Statue équestre de Louis XIV,* qui décorait la place Vendôme, par Girardon, provenant de la salle des Antiques.

213 Six figures de femmes en relief, représentant des *Nymphes chargées de divers attributs,* modelées en plâtre, par Jean Goujon, provenant de l'Administration du Louvre.

[1] Ce bas-relief, la *Victoire conduite par la Prudence,* a été exposé par l'auteur au Salon de 1808 (n° 643) et au Salon de 1810 (n° 916). — P. M.

NOTES DE LENOIR

Père de Chartres; le piédestal, qui porte les attributs de ces deux guerriers, a été fait avec des marbres du Musée, et les beaux émaux qui le décorent ont été achetés au sieur Sellier, marchand, rue de Seine. Les cariatides en pierre et les bustes en marbre viennent des Feuillants, comme les statues[1], et les deux colonnes en marbre blanc qui portent les bustes achetés au sieur Corbel fils, viennent du château de Gaillon.

N° 188. — Conformément à la loi rendue par le Comité de Salut public, du 13 septembre 1793, qui mit à la disposition du Ministre de la Guerre et des Finances tous les bronzes, cuivres et autres matières qui se trouvaient dans les dépôts ou autres lieux de la République, les beaux bronzes, composés de six statues et de quatorze bas-reliefs, formant l'ensemble de ce monument, allaient passer à l'Arsenal de Paris pour y être convertis en canons, lorsque j'imaginai de les couvrir d'une peinture blanche et de les confondre avec d'autres statues de plâtre; par cette heureuse supercherie, ils furent préservés. D'ailleurs, les commissaires du Comité de Salut public qui se présentèrent à plusieurs reprises au Dépôt, munis des pouvoirs du Comité et de ceux des ministres des Finances et de l'Intérieur, en date du 15 septembre 1793, enlevèrent une grande quantité de cuivre doré et non doré, statues, bas-reliefs, ornements de tombeaux, etc., beaucoup moins précieux pour l'art, mais d'une valeur équivalente en matière. Toutes les autres parties du monument ont été fondues. Il a fallu nécessairement livrer les parties les moins belles pour sauver les chefs-d'œuvre. Par ordonnance royale, en date du 8 mars 1816, la totalité de ce monument a été rendue à Son Altesse Mgr le prince de Condé, à qui il n'appartenait pas, car il avait été fait aux frais de Perrault, intendant des finances.

Voir les détails que j'ai donnés de ce monument.

Ont été rendus au même Prince, par suite de la même ordonnance : les bustes en marbre de Turenne et du grand Condé, ainsi que les quarante-quatre tableaux sur verre de la fable de *Cupidon et Psyché*, venant du château d'Écouen.

N° 189. — Ce buste avait été déposé par le secrétaire du fils de M. d'Orléans. Il a été rendu à M. de Fontette.

N° 191. — Ce monument a été entièrement restauré avec des marbres du Musée. Les cariatides en pierre de liais, qui portent le sarcophage de même matière et la statue du Commandeur, ornés de sculptures, viennent des démolitions de Saint-André des Arcs et de la chapelle de De Thou; la belle frise sculptée en marbre, représentant des couronnes d'épines enlacées de lys et

[1] Le manuscrit des Archives dit : les bustes.

ÉTAT DES MONUMENTS

214 Statue, en pied et en marbre, de *Louis XIV*, par Michel Anguier, provenant de la salle des Antiques.

215 Le *Supplice d'une Vestale*, groupe colossal en plâtre, par Lucas de Montigny.

216 Modèles en plâtre des bas-reliefs du tombeau de *François Ier*, par Pierre Bontems.

217 Deux *Lions*, en bas-relief et en marbre, par Michel Anguier.

218 Trois *Têtes de lions*, bas-reliefs en marbre blanc, par Paul Ponce, provenant du château de Gaillon.

219 Modèles en plâtre de deux bas-reliefs représentant les *Batailles de Louis XII en Italie*, par Paul Ponce.

220 Modèles en plâtre de casques et boucliers du seizième siècle.

222 Deux bustes en marbre de la famille des *Rostaing*, posés sur deux colonnes de marbre blanc, provenant du couvent des Feuillants-Saint-Honoré.

223 Quatre bas-reliefs en bronze, représentant des sujets de dévotion, par Quermesel.

224 Plusieurs *Cariatides* sculptées, en pierre de Tonnerre, par Germain Pilon, provenant du couvent des Grands-Augustins.

225 Un bas-relief en marbre, représentant *Tobie faisant enterrer les morts*, par Girardon, provenant de l'église Saint-André des Arcs.

226 Deux bas-reliefs en marbre blanc, représentant des *Couronnes de fleurs*, par Michel Anguier.

229 Deux statues en bronze, dans le goût de Michel-Ange, par Barthélemy Prieur, provenant de l'église Saint-André des Arcs.

230 Divers fragments composant une grille ornée de divers bas-reliefs et de plusieurs têtes en cuivre doré.

231 Deux boucliers et une cuirasse en fer repoussé, ornés de figures et d'arabesques.

232 Buste colossal, en marbre, de *Pierre Séguier*, garde des sceaux, Chancelier de France, par Jacques Sarrazin, provenant de la salle des Antiques.

233 Plusieurs bas-reliefs en marbre blanc, représentant des *Têtes d'empereurs romains*, provenant du château de Gaillon.

234 Bas-relief en pierre de liais, représentant une *Couronne de fleurs*, provenant du couvent de Saint-Anastase.

235 Statue assise d'*Eustache Le Sueur*, peintre célèbre, par Foucou, provenant du Musée.

236 Statue en pied de *Nicolas Poussin*, par le même, provenant du même lieu.

NOTES DE LENOIR

qui orne le soubassement du monument, vient de Saint-Honoré, et les têtes de lions, sculptées aussi en marbre blanc, des Blancs-Manteaux; les autres marbres viennent du Musée.

N° 193 (Catal. de 1816). — Les quatre figures en bronze de la statue de Henri IV. Elles avaient été envoyées au Musée par l'administration du Musée du Louvre; elles y sont retournées.

N° 193 (Catal. de 1810). — La figure désignée sous le n° 193 a été donnée à M. Regnault de Saint-Jean d'Angély, qui l'a fait porter à son château du Val, près l'Isle-Adam.

N° 195. — Le buste du Roi de Prusse a été donné par M. Blaise.

N° 197. — Le mausolée de la mère de CHARLES LEBRUN a été entièrement restauré avec des marbres du Musée. La statue de l'Ange, modelée en terre cuite, a été restaurée par M. FOUCOU, sculpteur du Roi.

N° 200. — Le Génie en marbre blanc, qui suppléait au prie-Dieu et qui soutenait le livre dans lequel Colbert paraissait lire ses Heures, a été entièrement brisé et n'est point entré au Musée.

N° 200 *bis*. — Ce beau buste de Colbert a été acheté à M. DUMONT, sculpteur.

N° 202. — *Mausolée de Lulli.* — Ce monument a été entièrement restauré avec les marbres du Musée.

N° 203. — *Mausolée de Charles Le Brun.* — Une partie des marbres qui composent ce monument ont été refaits avec ceux du Musée, suivant les anciennes formes du mausolée.

N° 204. — La colonne en marbre de Flandre, dite colonne des Rostaing, qui était aux Feuillants, ayant été brisée, j'ai acheté à M. Balleux, par échange, celle en campan rose, ainsi que les bronzes dorés qui l'accompagnent, pour la remplacer.

N° 205. — Le sarcophage et les autres marbres du soubassement de ce mausolée viennent du Musée.

N° 207. — Les corniches et les autres détails en marbre blanc, provenant de ce monument, sont déposés dans le couloir du jardin du Musée, près le ministère de la police, avec d'autres débris de marbre.

N°s 208 et 208 *bis* (Catal. de 1816). — J'ai retiré ces beaux bas-reliefs du comité révolutionnaire de la Section de Guillaume Tell, en 1793, par l'entremise de M. BOULLAND, architecte, qui en était membre; sans cette occasion heureuse, les bas-reliefs étaient fondus.

N° 208 *bis*. — Une statue en bronze posée sur la colonne triomphale ci-dessus décrite. Elle vient de Saint-Germain l'Auxerrois.

N° 209. — Ce monument, dans le nouveau Catalogue, est indiqué acheté à M. Rosty, marbrier à Melun. Ce n'est pas celui-ci; mais bien celui de

ÉTAT DES MONUMENTS

237 Statue en pied d'*Eustache Le Sueur,* par le même; du même lieu.

238 Statue en pied de *Jacques Sarrazin,* habile sculpteur, par le même; du même lieu.

239 Statue en pied de *Pierre Puget,* habile sculpteur, par le même; du même lieu.

240 *Pied gauche,* en bronze, de la statue équestre de *Louis XIV,* qui décorait la place Vendôme, par GIRARDON.

241 Mausolée de *Louis de Marillac,* maréchal de France, par GIRARDON, provenant du couvent des Feuillants-Saint-Honoré.

242 Modèle d'une *Femme grecque sortant du bain,* par ESPERCIEUX.

243 Buste à mi-corps, en marbre, de *François de Créqui,* maréchal de France, par COIZEVOX, provenant du couvent des Jacobins-Saint-Honoré.

244 Bas-relief ovale, en marbre blanc, représentant une *Femme dans la douleur,* par Jacques SARRAZIN, provenant de l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie.

245 Deux *Inscriptions,* en marbre blanc, *ornées de groupes d'enfants* par Jacques SARRAZIN, provenant des Jésuites.

246 Quatre médaillons en marbre blanc, représentant la *Justice,* la *Charité,* la *Force* et la *Prudence, idem.*

247 Buste en plâtre de *Louis Boucherat,* Chancelier de France, provenant du couvent des Cordeliers.

248 Buste en marbre d'*Honoré Barentin,* conseiller d'État, provenant du couvent des Grands-Augustins.

249 Buste en marbre d'*Anne Duhamel,* femme du précédent, du même endroit.

250 Bas-relief en pierre, grossièrement sculpté, représentant le *Taureau céleste* (Antiquités celtiques), provenant de l'église Saint-Marcel.

251 Bas-relief représentant *Henri III accueillant le plan que lui présente dom Jean de la Barrière pour la construction des Feuillants,* par Michel ANGUIER, provenant des Feuillants-Saint-Honoré.

252 Épitaphe en pierre, ornée d'un bas-relief représentant une *famille à genoux devant la Sainte Vierge,* provenant du cimetière des Innocents.

253 Tombeau de *Jean Cousin,* orné de deux statues ailées en albâtre, représentant deux *Génies,* par Jean COUSIN, provenant de l'église des Célestins.

255 Médaillon en marbre de *madame de La Live,* par FALCONET.

256 Cénotaphe en marbre représentant un *Génie soutenant le médaillon*

NOTES DE LENOIR

Philippe de Castille. Celui-ci m'a été envoyé par M. LESTRADE, sculpteur; j'ignore comment il se l'était procuré à la Roche-Guyon où il était.

N° 210. — Ce modèle a été donné par M. CARTELLIER.

N° 211. — Ce modèle a été donné par M. BOURIEFFE.

* N° 213 (Catal. de 1810). — Statue en marbre de *Louis XIV*, par COYZEVOX. Cette statue a été rendue à l'église Notre-Dame, d'où elle avait été tirée. Cette remise a été faite le 27 septembre 1815.

N° 213 (Catal. de 1816. — Six figures de femmes en plâtre, de JEAN GOUJON.

M. FONTAINE, architecte du Louvre, a fait mouler, exprès pour moi, les six figures de JEAN GOUJON qui décorent les portes du rez-de-chaussée dans l'intérieur de la cour du Louvre, en indemnité de douze colonnes en marbre rance, de douze pieds de haut, qui lui ont été données pour la décoration du bel escalier du Musée du Roi.

N° 215. — Ce modèle a été envoyé par l'administration du Musée du Louvre.

N° 217. — Deux lions en marbre placés dans le fronton de la porte du dix-septième siècle, achetés à M. BALLEUX, marbrier.

N° 218. — Achetés au propriétaire du château de Gaillon.

N° 220. — Modèles de casques et de boucliers du seizième siècle ornés d'arabesques et de sujets historiques. Ces modèles ont été pris, par ordre du Ministre, sur les pièces originales que l'on conserve au Dépôt de la Guerre.

N° 221. — Quatre bas-reliefs en marbre blanc, sculptés par GERMAIN PILON, venant du tombeau du roi Henri II, qui était à Saint-Denis, représentant des sujets allégoriques relatifs à la religion chrétienne (voyez le n° 102). Ils ont été transportés à Saint-Denis.

N° 222. — Achetés au propriétaire du château de Gaillon.

N° 223. — Quatre bas-reliefs en cuivre, dorés, repoussés, représentant des sujets de dévotion, modelés en 1550, par QUERMESEL. Ces bas-reliefs décorent les piédestaux de la porte du seizième siècle. Ils ont été achetés à M. Sellier, marchand, rue de Seine.

N° 224. — Venant de la chaire à prêcher des Grands-Augustins.

N° 226. — Du tombeau de la famille Longueville, qui était aux Feuillants.

N° 227 (Catal. de 1810). — *Plat en émail, représentant le Jugement de Salomon.* — Ce plat acheté à M. Balleux, de la vente de M. Darcet, fait partie de mon cabinet.

N° 228 (Catal. de 1810). — *Plat en émail en grisaille, représentant un sujet*

ÉTAT DES MONUMENTS

d'un personnage inconnu, provenant du couvent des Bonshommes de Passy.

257 Autre cénotaphe, composé d'un *Génie éteignant le flambeau de la vie,* provenant du même endroit.

259 Plusieurs chapiteaux sculptés en pierre, ornés de bas-reliefs historiques.

260 Fronton, orné de deux figures de femmes allégoriques, par CALLAMARD.

261 Médaillon en marbre, représentant *Madame de La Vallière,* par COIZEVOX.

262 Trois médaillons en marbre blanc, représentant *Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche* et *Henri de Fourcy,* Prévôt des marchands, par COIZEVOX.

264 Mausolée de *Henri de Lorraine,* comte d'Harcourt, composé d'un groupe représentant le *Temps et la Renommée soutenant le médaillon de cette famille,* par Nicolas RENARD, provenant du couvent des Feuillants-Saint-Honoré.

265 Buste en marbre grec de *Henri IV,* par Barthélemy PRIEUR, provenant de la salle des Antiques.

266 Buste, en marbre, de *Louis XIII enfant,* par Barthélemy PRIEUR, provenant de la salle des Antiques.

267 Plusieurs mascarons et autres fragments en pierre, par Germain PILON, provenant d'une maison du pont Saint-Michel.

268 Statue en marbre blanc, représentant la *femme de Jean-Guillaume Moitte,* sculpteur du Roi, sous la figure de la *Charité,* par Guillaume MOITTE.

269 Buste en terre cuite d'un magistrat, par COUSTOU.

271 Buste en marbre de *Guillaume Duvair,* évêque de Lizieux, Chancelier de France, provenant du couvent des Bernardins.

270 Buste en marbre blanc de *Pomponne de Bellièvre,* surintendant sous Henri III, par Barthélemy PRIEUR, provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

272 Épitaphe en marbre blanc de *Pierre Séguin,* savant antiquaire, membre de l'Académie des Inscriptions, provenant du même endroit.

273 Buste en marbre blanc de *Claude Fabry Peyresc,* antiquaire et magistrat célèbre, par FRANCIN.

275 Modèle de la statue assise de *Sully,* par BEAUVALLET.

276 Buste en marbre du cardinal *de Richelieu,* par COIZEVOX, provenant de la salle des Antiques.

NOTES DE LENOIR

de l'Ancien Testament. — Ce second plat vient de la même vente et se trouve aussi dans mon cabinet.

N° 227 (Catal. de 1816). — Modèle de la statue de Saint-Hilaire, par M. Bosio, déposé par lui.

N° 228 (Catal. de 1816). — Modèle de la statue du général Lacoste, par Clodion, déposé par lui.

N°s 229 et 230 (Catal. de 1810). — Ces cuirasses, casques, etc., que j'ai achetés à la vente de M. Juliot, par l'entremise de Sellier, marchand, rue de Seine, au coin du quai, ne m'ayant pas été remboursés, sont restés pour mon compte et font partie des objets de mon cabinet. J'en ai la quittance. Je les avais notés ici pour être gravés et pour faire suite à mon *Histoire des Arts.*

N° 229 *bis* (Catal. de 1816). — Ces statues sont posées sur le fronton de la porte du seizième siècle.

N° 230 (Catal. de 1816). — Divers fragments de vieilles grilles provenant de Saint-Denis et divers médaillons, bas-reliefs et autres accessoires, aussi en bronze doré, achetés à MM. Ballenx, marbrier, et Favet, serrurier, composant la belle grille qui ferme la chapelle du tombeau de François Ier. Cette belle grille, faite à neuf par Favet, est entièrement de ma composition; tous les détails en bronze dont elle est ornée, sont du seizième siècle.

N° 231. — Achetés à la vente de Juliot et restant pour mon compte, puisque je n'en ai pas été remboursé.

N° 232. — Achetés à M. Corbel fils.

N° 234. — Une fort belle couronne de fleurs, sculptée en pierre de liais, dans le style de Jean Goujon, achetée au propriétaire de l'hôtel d'O, dit Couvent des Dames Saint-Anastase, rue du Temple.

N° 235. — Cette statue a été donnée au Musée par M. Foucou, sculpteur.

N°s 236, 237, 238 et 239. — Ces quatre statues ont été payées à M. Foucou par l'administration du Musée.

N° 242. — Ce modèle, qui appartenait à M. Espercieux, lui a été rendu.

N° 243. — *Le bas-relief en bronze, représentant une Bataille, modelé par* Joly, est déposé dans une salle au rez-de-chaussée, qui sert de magasin.

N° 250. — Ce bas-relief curieux a été donné au Musée par le propriétaire de l'église Saint-Marcel de Paris.

N° 252. — Cette épitaphe, qui était au cimetière des Innocents, vient de la Tombe-Issoire.

N° 253. — Ces deux Génies ornaient le tombeau de l'amiral Chabot.

N° 255 (Catal. de 1816). — Le médaillon en marbre de madame de La Live, venant de Saint-Roch.

ÉTAT DES MONUMENTS

277 Buste en terre cuite de *Jean Racine,* par Boizot.
278 Buste de *Jean Rotrou,* poëte dramatique, par Caffieri, provenant des salles de l'Académie.
279 Buste en marbre du cardinal *Mazarin,* par Coizevox, provenant du couvent des Cordeliers.
280 Buste en marbre de *Thomas Briçonnet,* conseiller de la Cour des Aides, provenant du couvent des Grands-Augustins.
281 Buste de *Molière,* par Houdon, provenant des salles de l'Académie.
283 Buste en plâtre de *Colbert,* par Coizevox, provenant du même endroit.
282 Buste en plâtre de *Turenne,* par Coizevox, provenant des Antiques.
284 Buste de *Corneille,* modelé par Caffieri.
285 Bustes de *Carrache* et de *Carle Maratte,* modelés par le même, provenant des salles de l'Académie.
286 Buste en marbre du grand *Condé,* par Coizevox, provenant de la salle des Antiques.
287 Buste en terre cuite de *La Fontaine,* modelé par De Seine.
288 Buste de *Quinault,* membre de l'Académie française, modelé par Caffieri.
289 Buste en marbre de *Henry d'Harcourt,* maréchal de France, provenant de la salle des Antiques.
290 Statue en pied de *La Fontaine,* par Julien.
291 Buste en marbre d'*Édouard Colbert,* frère du ministre, par Desjardins, provenant de la salle des Antiques.
292 Portrait, en médaillon et en marbre, du précédent, par Coizevox, provenant du couvent des Minimes.
293 Buste en marbre de *Pierre Mignard,* premier peintre de Louis XIV, par Desjardins, provenant du couvent des Jacobins-Saint-Honoré.
294 Buste en plâtre de *Jean-Baptiste Santeuil,* poëte latin, par Couesnon.
295 Buste en plâtre de *Jean Racine,* par Coizevox, provenant des salles de l'Académie.
296 Buste en marbre d'*André Le Nôtre,* intendant et architecte des jardins de Louis XIV, par Coizevox, provenant du même endroit.
297 Buste en marbre de *Marie Serre,* mère de Rigaud, célèbre peintre de portraits, par Coizevox, provenant de la salle des Antiques.
298 Buste en marbre de *Pierre-Sylvain Régis*, de l'Académie des Sciences, par ..., provenant de l'église Saint-Paul.
299 Médaillon en marbre, représentant le buste de *Jules Hardouin-Mansard,* célèbre architecte, provenant de l'église Saint-Paul.

NOTES DE LENOIR

N° 255 (Catal. de 1810). — *Monument en marbre à la mémoire des frères Anguier.* — Ce monument, que j'avais projeté, n'a jamais été exécuté.

N° 258. — Ce bas-relief vient d'une chapelle de Saint-Nicolas du Chardonnet, connue sous le nom de chapelle de Lebrun, parce que ce peintre et toute sa famille y avaient leur sépulture.

N° 259 (Catal. de 1810). — *Épitaphe en l'honneur de François Porbus.* — J'avais le dessein de faire graver l'épitaphe de Porbus, qui est connue, mais je ne l'ai pas fait.

N° 260 (Catal. de 1810 et 1816). — *Petit bas-relief en marbre, par* Girardon, *représentant la Sépulture des Morts.* — Ce bas-relief est déjà décrit; il vient de Saint-André des Arcs.

N° 260 (voir ci-contre). — Donné au Musée par M. Jacob Desmalterre.

N°s 261, 262 et 263. — Ces médaillons en marbre, désignés par les numéros, ont été achetés par moi à M. Balleux, marbrier, rue d'Arras.

N° 267 (Catal. de 1810). — *Buste en bronze de Louis XIV, par* Coyzevox. — Ce buste a été échangé et, par conséquent, supprimé.

N° 268. — Feu M. Moitte, sculpteur du Roi, membre de l'Institut, m'avait particulièrement fait don de cette belle étude pour orner la salle du dix-huitième siècle, que j'avais projetée. Ce morceau était d'autant plus précieux qu'il a représenté sa femme sous les traits de la Charité, et que ce fut le principal motif qui l'avait déterminé à en faire don au Musée, pour rendre le public témoin de l'amour qu'il lui portait.

Personne n'ignore que madame Moitte avait beaucoup d'instruction et de talents littéraires.

N° 270. — Voyez l'article du n° 159.

N° 273. — Ce buste a été fait aux frais de l'administration du Musée.

N° 274. — *Buste en marbre d'Armand-Claude de Bullion, par* Michel Anguier. — Ce buste a été rendu à la famille; il venait des Minimes.

N° 275 (Catal. de 1816). — Ce modèle a été donné par M. Beauvallet.

N° 275 (Catal. de 1810). — Ce buste a été acheté à un mouleur, réparé et retouché par M. Foucou, sculpteur.

N° 276. — Ce buste du *Cardinal de Richelieu* vient, je crois, du chapitre de Notre-Dame. Je n'en suis pas certain.

N° 277. — Ce buste de *Racine* a été acheté par moi à M. Boizot.

N° 279. — Ce buste vient des salles de l'Académie.

N° 282 (Catal. de 1810). — *Buste en marbre de Turenne, par* Coyzevox. — Ce buste a été rendu à M. le prince de Condé; il venait de Chantilly.

N°s 284 et 300. — Les bustes de *Pierre* et de *Thomas Corneille* m'ont été

ÉTAT DES MONUMENTS

300 Buste en plâtre de *Thomas Corneille,* par CAFFIERI.
301 Buste en marbre de *Charles Le Jai de Maison-Rouge,* provenant du couvent des Minimes.
302 Buste en marbre de *Guillaume Leserat,* seigneur de Lanceau [1], provenant du couvent des Minimes.
303 Modèle en plâtre du buste de *Jules Romain,* par BLAISE.
304 Modèle de la statue représentant l'*Abondance,* par CHAUDET.
305 Modèle en plâtre de deux *Renommées,* par TAUNAY.
306 Buste en plâtre du sénateur *Darcet,* médecin et chimiste célèbre, par CHAUDET.
307 Un *Génie soutenant un portrait en médaillon,* par VAN CLÈVE, provenant du couvent des Bonshommes de Passy.
308 Buste en marbre blanc de *Médéric Barbezière,* grand maréchal des logis de Louis XIII, provenant du couvent des Feuillants-Saint-Honoré.
309 Deux statues en pierre de liais, représentant des *Apôtres.*
310 Modèle en plâtre du fronton principal du Panthéon, représentant *la France couronnant la Valeur,* par Guillaume MOITTE.
311 Buste en marbre de *Bossuet,* par COIZEVOX.
312 Buste en marbre de *Nicolas Boileau Despréaux,* par GIRARDON.
313 Bas-relief en pierre de liais, représentant une *Fête champêtre.*
314 Colonne funèbre en marbre noir, supportant un vase en marbre gris, contenant le cœur de *Jacques Rohault,* disciple et ami de Descartes, provenant de l'ancienne église Sainte-Geneviève.
315 Modèle en plâtre de l'un des nouveaux frontons du Louvre, représentant l'*Histoire écrivant sur ses tablettes,* par MOITTE, donné par l'auteur.
316 Buste de M. le *comte de Fourcroi,* conseiller d'État et chimiste célèbre, par Louis CHAUDET, provenant de la veuve.
317 Buste en marbre de M. *Le Camus,* Lieutenant-civil, provenant de M. Balleux.
318 Épitaphe en pierre et marbre de *Pilon,* fils de Germain PILON, sculpteur célèbre.
319 Médaillon en bronze, représentant la *Religion foudroyant l'Hérésie et accueillant la Vertu,* par DESJARDINS, provenant de la statue de Louis XIV, place des Victoires.
320 Médaillon en bronze, représentant la *Justice punissant le Crime,* par DESJARDINS, *idem.*

[1] Voy. Piganiol, IV, 457. — A. de M.

NOTES DE LENOIR

légués par feu mon ami Le Blond, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

N° 285 (Catal. de 1810). — *Buste en bronze de Michel Letellier, par* Jacques Sarrazin. — Ce buste en bronze vient de la bibliothèque de Saint-Germain des Prés.

N° 285 (voir ci-contre). — Le buste du grand peintre *Annibal Carrache,* par Caffieri. Ce plâtre vient des salles de l'Académie.

N° 286. — Ce buste a été rendu à M. le prince de Condé; il était à Chantilly.

Il y a erreur : les bustes, en marbre, de Turenne (n° 282) et du grand Condé viennent du dépôt de Nesle. (Cat. annoté des Archives).

N° 287. — Ce buste a été payé à M. De Seine par l'Administration.

N° 290. — La statue de *La Fontaine* a été achetée à M. Julien et payée par l'Administration du Musée.

N° 293. — La figure du *Temps,* représentée *levant le voile de l'Immortalité,* a été enlevée par l'Arsenal où elle a été fondue; elle n'est jamais entrée au Dépôt.

Le buste de Mignard est très-beau; mais le reste du mausolée est très-médiocre; le tout était aux Jacobins de la rue Saint-Honoré.

N° 294. — Le buste de *Santeuil* a été donné par l'abbé Mullot.

N° 296. — Le buste d'*André Le Nostre* était placé à Saint-Roch, dans une chapelle.

N° 299. — Ce buste de *Mansard* est accompagné d'une épitaphe en marbre blanc; le reste du monument a été brisé.

N° 303. — Donné par M. Blaise.

N° 304. — Donné par Chaudet.

N° 305. — Donné par l'auteur.

N° 306. — Donné par M. Darcet fils.

N° 309. — Dix statues en pierre de liais, sculptées et coloriées dans le treizième siècle, venant de la Sainte-Chapelle de Paris, ainsi que la façade gothique qui décore l'entrée de la salle du quatorzième siècle. Ces statues représentent des *Apôtres*.

N° 310. — Donné par l'auteur.

N° 311. — Ce beau buste a été acheté à M. Dumont, sculpteur, rue de la Chaussée-d'Antin.

N° 312 — Acheté à M. Dumont, sculpteur.

N° 313. — Ce bas-relief, qui servait de dessus de porte au château de Gaillon, a été acheté au propriétaire dudit château.

N° 314. — Le cœur de Jacques Rohault était à Sainte-Geneviève. Le monument que l'on voit ici a été ajusté par moi.

ÉTAT DES MONUMENTS

321 Tombeau en marbre blanc, formant bas-relief, de *Catherine Duchemin*, femme de Girardon, par Nourrisson et Le Lorrain, provenant de l'église Saint-Landri.

322 Modèle de l'un des nouveaux frontons du Louvre, représentant un *sujet allégorique, composé de Minerve, d'Hercule, du Nil, du Tibre et des attributs du Commerce*, par Rolland; donné par l'auteur.

323 Buste en marbre de *Nicolas Brulart*, Chancelier de France, par Boudin, provenant du couvent des Grands-Augustins.

324 Buste en plâtre de *Michel Hayden*, musicien célèbre du dix-neuvième siècle, par Flatters, provenant de l'auteur.

325 Petite statue en marbre, représentant *Pierre Lobet*[1], Général de l'Ordre de Saint-Antoine, provenant du couvent du Petit Saint-Antoine.

326 Mausolée en marbre du *cardinal Dubois*, qui est représenté à genoux, par Coustou, provenant de l'église Saint-Honoré.

327 Buste en plâtre de *Sully*, par Mouchy, donné par l'auteur.

328 Petit bas-relief en albâtre, représentant *Loth et ses filles;* seizième siècle.

329 Statue en pied du général *Dugommier*, par Chaudet, donné par l'auteur.

330 Groupe en marbre blanc, représentant la *Bienfaisance sous les traits de Marie Leczinska*, femme de Louis XV, déposé par Caillet de l'Étang.

331 Modèle unique, en plâtre, représentant une *Nymphe donnant à manger à des petits oiseaux*, par Clodion; donné par l'auteur.

334 Bas-relief représentant un *Ecce Homo*, ou *Jésus-Christ couronné d'épines que l'on montre au peuple;* école de Pilon, provenant du cimetière des Innocents.

335 Bas-relief représentant *Jésus-Christ faisant la prière au jardin des Oliviers*, par Paul Ponce, provenant du même endroit.

336 Figure académique, prix de Rome, par Michallon, donné par l'auteur.

337 Modèle unique et en plâtre du tombeau élevé sur le mont Saint-Bernard au général *Desaix*, par Guillaume Moitte; donné par l'auteur[2].

338 Modèle en plâtre du buste de *François-Michel Letellier, marquis de Louvois*, par Coizevox.

341 Mausolée en marbre de *Prosper Joliot de Crébillon*, par Jean-Baptiste Le Moyne et Dhuez, provenant de la salle des Antiques.

[1] Voy. Piganiol, IV, 474. — A. de M.

[2] Cet ouvrage a été placé au Musée de Versailles en 1887. — H. J.

NOTES DE LENOIR.

N° 317. — La statue du lieutenant civil Le Camus, qui était aux Blancs-Manteaux, ayant été cassée et brisée, on n'a pu conserver que son buste; la perte n'est pas grande, car elle était excessivement mauvaise.

N° 318. — Venant de la Sainte-Chapelle.

N°s 319 et 320. — Ces deux bas-reliefs viennent du dépôt de Nesle.

N° 321. — Le monument de Girardon a été transporté dans l'église Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine.

N° 324 (Catal. de 1810). — J'ai acheté ce coffret à la vente qui s'est faite aux Petits-Augustins, en 1791, des effets de la Sainte-Chapelle; il fait partie des pièces de mon cabinet. Je n'en ai point été remboursé; je l'ai fait graver comme pièce curieuse.

N° 325. — Cette petite statue curieuse a été achetée à M. Balleux, marbrier, rue d'Arras.

N° 327 (Catal. de 1810). — *Statue de Louis XIII, par* Guillaume Coustou. Cette statue a été rendue à l'église Notre-Dame.

N° 327 (Catal. de 1816). — Il y a double emploi dans cette liste; il est déjà cité.

N° 328. — J'ai acheté ce petit médaillon à M. Balleux, marbrier.

N° 329 (Catal. de 1810). — Ce n° désigne ici un coffret en fer, que j'ai acheté à M. Sellier, rue de Seine, qui faisait partie de mon cabinet, et que je n'ai plus. Je l'avais acheté pour le faire graver dans mon *Histoire des Arts*.

N° 332. — *Cénotaphe de mademoiselle d'Alesse, par* Germain Pilon. Ce petit monument, qui était aux Bonshommes de Passy, a été rendu à madame la duchesse de Duras.

N° 333. — Les bronzes qui ornaient ce mausolée (de Languet de Gergy), ont été livrés à l'Arsenal. Le sarcophage de ce monument est employé au tombeau du chancelier Biragne. (Voyez le n° 108.) Celui du mausolée de Birague ayant été abîmé, j'ai employé le plus beau au monument le plus parfait et le plus intéressant pour l'histoire et pour l'art.

N°s 334 et 335. — Ces deux bas-reliefs, venant originairement du cimetière des Innocents, ont été transportés à la Tombe-Issoire, vers 1786, époque où l'on y a déposé les ossements et les épitaphes de ce même cimetière, qui fut supprimé par ordre du Gouvernement. Les autres monuments qu'il renfermait ont été détruits; heureusement que j'en possède les dessins ainsi que la copie de toutes les inscriptions et épitaphes.

N° 338. — De la salle des Antiques.

N° 339. — Pigalle a composé ce monument sur le récit d'une vision qu'eut madame d'Harcourt pendant la nuit qui suivit la mort de son mari.

M. Grimm assure que madame la Maréchale n'aimait point son mari, et

ÉTAT DES MONUMENTS.

342 Modèle en bronze de la *statue équestre de Louis XV,* par BOUCHARDON, provenant de la salle des Antiques.

343 Mausolée en marbre de *Pierre Mignard,* premier peintre de Louis XIV, par J. B. LE MOYNE, provenant du couvent des Jacobins-Saint-Honoré.

344 Statue en pied, et en marbre, de *Louis XV,* dix-huitième siècle, par J. B. LE MOYNE, provenant de la salle des Antiques.

345 Médaillon en plomb de LEBATTEUX, homme de lettres; il est supporté par une moitié de colonne, en marbre, ornée d'une inscription qui a été brisée; provenant du couvent des Cordeliers.

346 Buste, en plâtre, de *Rollin,* Recteur de l'Université, par CHARDIN, élève de LEMOYNE, donné par l'auteur.

347 Monument funéraire élevé à la mémoire de Mme *Hoequart, comtesse de Cossé,* par DESMOULINS, provenant du couvent des Célestins.

348 Buste colossal, modèle de l'un des Fleuves de la porte Saint-Denis, par Michel ANGUIER, provenant de la salle des Antiques.

349 Deux statues en marbre, représentant deux *soldats à demi eouehés,* dont l'un est appuyé sur un bouclier, par Germain PILON, provenant du couvent des Dames Saint-Anastase.

350 Bas-relief représentant le *Triomphe de l'Ancien Testament,* par Jacques SARRAZIN.

351 Bas-relief représentant le *Triomphe du Nouveau Testament,* par le même.

352 Bas-relief représentant l'*Empire du Temps sur toute la Nature,* par le même.

353 Bas-relief représentant la *Puissanee que la Mort exerce sur la Terre,* par le même.

354 Bas-relief représentant *Loth et sa famille fuyant la ville de Sodome,* par Jacques SARRAZIN.

355 Modèle unique du mausolée élevé à Rome à *Jean-Germain Drouais,* peintre et pensionnaire du Roi, par Claude MICHALLON, donné par l'auteur.

356 Buste en plâtre, modèle unique, d'*Amiot,* par FRANCIN, donné par l'auteur.

357 Buste du *général Dampierre,* par CALLAMAR, donné par l'auteur.

358 Buste en plâtre de *Jaeques-Bénigne Winslow,* anatomiste célèbre, par J. B. LE MOYNE, donné par la famille Winslow.

359 Buste en plâtre du *cardinal de Noailles,* par COIZEVOX, provenant de la salle des Antiques.

360 Tête d'étude, aussi en plâtre, par Jean GOUJON, provenant de la salle des Antiques.

361 Buste, en marbre blanc, de *Louis XV,* par GOIS père, provenant de la salle des Antiques.

NOTES DE LENOIR.

qu'on fit cette épitaphe à l'occasion du mausolée qu'elle lui fit ériger :

Ci-gît un vieil atrabilaire,
Après l'avoir fait enterrer,
Sa veuve, n'ayant rien à faire,
Se prit un jour à le pleurer.

Ce monument se compose des figures, de grandeur naturelle, du Maréchal sortant du tombeau, de celle de sa femme, d'un squelette ouvrant le sarcophage et de l'Hymen éteignant le flambeau de la vie.

N° 341. — On croit que le mausolée de Crébillon, qui avait été déposé dans la salle des Antiques, au Louvre, avait été ordonné pour l'église Saint-Gervais, où il ne fut pas placé.

N° 342. — Du dépôt de Nesle.

N° 345. — Tout le monument de Le Batteux, qui était à Saint-André des Arcs, a été détruit, excepté le petit médaillon en bronze dont on parle ici.

N° 347. — Un cippe de marbre blanc supportant une urne en lumachelle grise, couverte d'un voile en marbre blanc et accompagnée de branches de cyprès en plomb, ayant servi de mausolée, aux Célestins, à madame la comtesse Hocquart de Cossé.

N° 347 *bis*. — Ce monument a été donné au Musée par Claude Naudet, marchand d'estampes, qui avait reçu des bienfaits de M. Nogaret, amateur zélé des arts.

N° 348 (Catal. de 1810). — Ce petit monument a été rendu à madame la comtesse de Genlis, sa fille.

N° 349 . — Étude de PILON, venant de Saint-Denis; sous le n° 349 du dernier Catalogue se trouve décrit un soldat sculpté en marbre, par PILON, qui se voit au-dessus de la chapelle sépulcrale d'Anne de Montmorency, qui est dans le jardin, et le second au-dessus de la cheminée de l'hôtel d'O. (Voy. n° 159.)

N°s 350, 351, 352, 353 et 354. — Ces bas-reliefs ont été moulés sur ceux de SARRAZIN, du tombeau de Henri de Condé, décrit sous le n° 188, pour en faciliter l'étude aux artistes.

N° 355. — CLAUDE MICHALLON, sculpteur, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, mon compagnon d'étude et mon ami, avant sa mort, était dans l'intention d'exécuter en marbre ou en bronze, pour le Musée, ce beau bas-relief, dont le sujet lui avait été inspiré par l'amitié et le talent de celui dont il voulait perpétuer le souvenir. Il en déposa le modèle au Musée.

N° 360. — Cette tête de *Goujon* m'a été donnée par M. DAVID.

N° 362 (Catal. de 1810). — *Buste en bronze de madame Dubarry, par*

ÉTAT DES MONUMENTS.

362 Plusieurs bas reliefs, en plâtre, études faites par les élèves pour le concours du grand prix de sculpture, provenant des salles de l'Académie de peinture.

363 Modèle colossal de la *tête de la statue équestre de Louis XV,* qui ornait la Place de ce nom, par Bouchardon, provenant de la salle des Antiques.

364 Buste en plâtre, modèle unique, d'*Héloïse,* par M. De Seine, provenant de l'administration du Musée.

365 Buste en marbre de *Louis de France,* fils unique de Louis XV, par Boizot, provenant de la salle des Antiques.

366 Groupe colossal, représentant *Persée délivrant Andromède,* par Puget, provenant du même lieu [1].

367 Buste colossal, en marbre, de *Louis XVI,* par Houdon, donné par l'abbé Leblond.

368 Buste en marbre de *Marie-Antoinette d'Autriche,* par Le Comte, du même.

369 Buste en marbre du dernier *Maréchal de Brissac,* par Pigal, de la salle des Antiques.

370 Buste en marbre du *comte de Lowendal,* Maréchal de France, par le même, *idem.*

371 Bas-relief en plâtre représentant *deux Enfants debout,* par Germain Pilon [2].

372 Buste en terre cuite de *Mirabeau,* député à l'Assemblée Nationale, par Dumont, donné par l'auteur.

373 Buste en terre cuite de *Camille Desmoulins,* Conventionnel, par Coasnon, donné par l'auteur.

374 Buste colossal de *Charles XII,* par Bouchardon.

376 Bas-relief en marbre, représentant une *Femme éplorée,* par Vassé; de la salle des Antiques.

377 Buste, en médaillon, de *Philibert Delorme,* architecte célèbre de Henri II, par Rolland; don de l'auteur.

378 Buste de *Sébastien Bourdon,* peintre célèbre, par Chaudet; don de l'auteur.

379 Buste de *Pierre-Paul Rubens,* peintre célèbre, par Villette; don de l'auteur [3].

[1] Ce devait être un plâtre, car le groupe en marbre de Puget est resté jusqu'à nos jours dans les jardins de Versailles. — A. de M.

[2] Moulage du Médaillon de la porte de l'hôtel Carnavalet. — A. de M.

[3] Cet article n'est pas sans intérêt. Dans son catalogue des sculptures des temps modernes (1873),

NOTES DE LENOIR.

J. B. LEMOYNE. Ce buste a été volé, probablement par des ouvriers, car il a disparu au moment d'un déménagement qui se fit pour mettre une partie des bâtiments à la disposition du Mont-de-Piété. Il était déposé avec d'autres effets dans une des pièces cédées.

N° 364. — Ce buste intéressant et parfaitement modelé devait être exécuté en marbre par M. DESEINE.

N°s 367 et 368. — Les bustes en marbre du roi de France, Louis XVI, et de la reine Marie-Antoinette, sa femme, m'ont été légués pour le Musée par feu l'abbé Le Blond, membre de l'Académie des Inscriptions, qui, pour les conserver, les avait échangés avec le Gouvernement contre des cartes et autres objets utiles à l'instruction.

N°s 369 et 370 (Catal. de 1816). — J'ai indiqué ces deux bustes comme venant de la salle des Antiques au Louvre, dans l'incertitude où je suis d'où ils viennent. — De l'hôtel de Nesle.

N° 374. — Il a été cassé.

N° 375. — Mausolée en pierre de Tonnerre de *Madame de Lauraguais*. Ce monument vient de Saint-Sulpice.

N° 376. — Ce bas-relief, sculpté en marbre blanc par VASSÉ, et déposé à la salle des Antiques, au Louvre, avait seulement été projeté pour faire l'ornement du mausolée du comte de Caylus[1]; mais ce savant, étant à l'article de la mort, demanda qu'on employât pour son tombeau la belle urne ou plutôt le beau sarcophage en porphyre qu'il avait apporté de Rome, que l'on a longtemps vu à Saint-Germain l'Auxerrois où il fut enterré et qui est aujourd'hui au Musée du Roi.

N°s 377, 378 et 379 (Catal. de 1810). — *Minerve, par* BOIZOT; *la Liberté et la République, par* LORTA. Désignant des figures allégoriques; on aurait dû indiquer qu'elles avaient été données au Musée par leurs auteurs.

N° 383. — Ce buste a été donné par la famille de feu Mont-Réal, auteur d'une Constitution pour les États-Unis.

N° 385. — Plâtre moulé sur le bronze qui orne le cénotaphe de ce sculpteur.

N° 386 (Catal. de 1816). — Modèle en plâtre d'une statue allégorique, par M. DARDELE, donné par l'auteur.

N° 387 (Catal. de 1810). — *Mosaïque du dix-septième siècle, représentant Saint Jérôme.* Cette mosaïque a été portée à Saint-Denis pour être employée à la porte d'un tabernacle.

N° 388. — On observera que ce bas-relief n'est qu'une très-petite réduction de l'original, dont les figures sont exécutées dans une proportion gigantesque. Il était aux Petits-Pères.

[1] Voir les procès-verbaux de l'Académie de Peinture, t. VII, p. 325, 332. — A. DE M.

ÉTAT DES MONUMENTS.

380 Bas-relief, en marbre blanc, représentant une *Femme éplorée,* dix-huitième siècle, par BROCHE, du couvent des Théatins.

381 Deux *têtes,* en bronze, *de Méduse,* dix-huitième siècle, par DAUJON; don de l'auteur.

382 Grand bas-relief, représentant les *Miracles de saint Philippe,* par GOIS; don de l'auteur.

383 Buste en marbre de *Cher-Hal Montréal,* homme de lettres[1], par BOYER, provenant de la famille de Montréal.

384 Bas-relief, modèle unique, représentant la *Paix de Lunéville,* par FOUCOU; don de l'auteur.

385 Modèle en plâtre, représentant *Jésus-Christ au tombeau,* par Germain PILON.

387 Deux bas-reliefs en plâtre, représentant, l'un le *Déluge,* l'autre la *Construction du temple de Salomon;* des salles de l'Académie de peinture[2].

388 Bas-relief en bois, représentant *saint Pierre et saint Paul combattant contre Attila,* copie du célèbre bas-relief d'ALGARDI; de la salle des Antiques.

389 Buste d'*Antoine Coizevox,* sculpteur célèbre, par Jean-Baptiste LE MOYNE; de la salle des Antiques.

390 Buste de *Marc-René Paulmy d'Argenson,* Lieutenant de police, par COUSTOU; du même lieu.

391 Buste en plâtre de *Philippe d'Orléans,* Régent de France, dix-huitième siècle, par COUSTOU; des salles de l'Académie.

392 Buste en terre cuite de *Jean-Baptiste Rousseau,* par CAFFIERI; du même lieu.

394 Buste, modèle unique en plâtre, de *Pierre le Paultre,* sculpteur célèbre, par FRANCIN; don de la famille Le Paultre.

395 Buste en marbre de *Maurice de Saxe,* Maréchal de France, par PIGALE; de la salle des Antiques.

396 Buste en plâtre de *Philippe Néricault Destouches,* par CAFFIERI; des salles de l'Académie.

M. Barbet de Jouy signale, au Louvre, un buste de RUBENS, dont il n'indique ni l'auteur, ni la provenance (n° 366). Ce buste est peut-être l'œuvre de VILLETTE. A la page 151 de son *Almanach des Beaux-Arts* pour l'an XIII, LANDON cite un VILLETTE qu'il classe parmi les *sculpteurs dits praticiens.* — P. M.

[1] Auteur d'une Constitution pour les États-Unis. (Cat. annoté.)

[2] Le premier devait être l'un des prix de 1687, et le second devait être aussi un prix de sculpture. — A. DE M.

NOTES DE LENOIR.

N° 389. — Des salles de l'Académie.

N° 391. — Des salles de l'Académie.

N° 392. — Des salles de l'Académie.

N° 393. — *Médaillon en marbre représentant le marquis d'Asfeld.* Ce médaillon était à Saint-Roch.

N° 394. — Ce buste a été donné au Musée par M. Francin, petit-fils de Le Paultre.

N° 401. — Ce buste intéressant et fort bien fait devait être exécuté en marbre pour le Musée. Il a été mis au point et n'a point été exécuté.

N° 407. — Ce buste, ordonné par moi, a été payé en marbres pris dans le Dépôt.

N° 410. — Ce buste, donné par la famille, a été moulé sur la nature.

N° 414 (Catal. de 1810). — Le buste de l'abbé Gougenot a disparu dans le déménagement qui a été fait pour mettre le Mont-de-Piété en possession d'un local où il était déposé.

Nota. — Les bustes de la famille Gougenot viennent des Cordeliers.

N° 415. — Ce buste a été ordonné par l'administration du Musée et payé avec de vieux marbres inutiles.

N° 418. — Le buste de Bailly a été donné par M. Deseine.

N° 419. — Ce monument a été déposé dans le jardin du Musée par M. Dejoux, sculpteur, membre de l'Institut, ami et exécuteur testamentaire de M. Jullien.

N° 420. Grand bas-relief par Sauvage, venant de Saint-Eustache.

N° 421 (Catal. de 1810). — *Médaillon en mosaïque représentant Louis XV.* La description de cette mosaïque est une erreur.

N° 423. — Ce monument ayant été rendu aux alliés belges (car il venait de la Belgique), il n'en reste qu'un plâtre que j'ai fait faire pour en conserver un type, attendu que nous ne possédons aucun monument de la déesse Nehalennia, divinité de la Germanie, et qu'ils sont en général très-rares, parce que le lieu où cette déesse était le plus en vénération a été submergé, et que, si l'on en découvre, c'est toujours par hasard et que par la retraite de la mer.

N°s 429 et 430. — Venant tous de Saint-Denis.

N° 431. — Le tombeau de la reine Blanche, mère de saint Louis, a été entièrement refait sur mes dessins. Le sarcophage, formé d'un petit monument d'architecture venant de Saint-Denis, a été, dans l'origine, orné de plusieurs sujets peints. L'espèce de mosaïque qui fait l'arrière-corps du monument vient aussi de Saint-Denis, ainsi qu'une tête arabesque ou ornée de feuillages, sculptée en pierre, et plusieurs petites statues en marbre.

ÉTAT DES MONUMENTS.

397 Buste en plâtre de *Nivelle de La Chaussée,* par CAFFIERI; des salles de l'Académie.

398 Buste en plâtre de *Charles Secondat de Montesquieu,* par CHAUDET; don de l'auteur.

399 Buste en plâtre de *Bernard Le Bovier de Fontenelle,* par CAFFIERI; des salles de l'Académie.

400 Statue allégorique, en pied, représentant *le Peuple français,* modèle unique, par LORTA; don de l'auteur.

401 Buste en terre cuite de *Jean-Joachim Winkelmann,* par DE SEINE; de l'administration du Musée.

403 Buste en terre cuite de *Claude Helvétius,* par CAFFIERI; des salles de l'Académie.

404 Buste en terre cuite d'*Alexis Piron,* par CAFFIERI; *idem* [1].

405 Buste de *Pierre-Laurent Dubelloy,* poëte dramatique, par CAFFIERI; *idem.*

406 Buste en marbre d'*Arouët de Voltaire,* par HOUDON; acheté à M. Sellier, marchand.

407 Buste en marbre de *J. J. Rousseau,* par BOYER; du Musée.

408 Buste en marbre de *Buffon,* par PAJOU; de la salle des Antiques.

409 Buste en plâtre de *Lamoignon-Malesherbes,* par CHAUDET; don de l'auteur.

410 Buste en plâtre de *Marc-René Montalembert,* doyen des Académies des Sciences de Paris et de Saint-Pétersbourg; don de la famille.

411 Buste en marbre d'*Eustache Le Sueur,* peintre célèbre, par LE SUEUR; don de l'auteur.

412 Buste en terre cuite de *Diderot,* par COLLET; don de l'auteur.

413 Médaillon en marbre blanc, représentant M. et madame *Gougenot,* par PIGALLE; du couvent des Cordeliers.

414 Buste en marbre, cru d'*Agnès Sorel;* de la salle des Antiques.

415 Buste en marbre du chevalier *Gluck,* musicien célèbre, par FRANCIN, d'après HOUDON; du Musée.

416 Buste en plâtre de *Guillaume-Thomas Raynal,* par ESPERCIEUX; don de l'auteur.

417 Cénotaphe en marbre, élevé à la mémoire de *Bernard Chérin,* généalogiste du Roi; le buste est de CHARDIN; du couvent des Grands-Augustins.

[1] Cette provenance a lieu de surprendre. Piron n'a pas appartenu à l'Académie.—A. DE M.

NOTES DE LENOIR.

N° 433 (Catal. de 1810). — *Petite statue en marbre du quatorzième siècle représentant un Magistrat.* Cette petite figure, que j'avais mise en depôt dans les greniers, m'a été prise.

N°s 432, 433 et 434 (Catal. de 1816). — Ces numéros comportent les cinq bas-reliefs, en albâtre de Lagny, qui sont placés dans la salle du treizième siècle. En général, ces bas-reliefs, plus curieux que beaux, ont été enchâssés dans des morceaux de marbre noir pour les mieux conserver. Quatre en albâtre ont été achetés à M. Bonrelleau, mouleur; celui qui est en marbre vient de Saint-Denis

N° 436. — Cette statue vient de Notre-Dame, où elle avait été déposée dans l'une des tours.

N° 437. — La statue de Pierre d'Orgemont est supportée par des colonnes et des supports représentant des Anges dominant des mauvais génies, venant de Saint-Denis; plus, d'un couronnement en forme de clocher gothique, venant du même lieu. Les bas-reliefs viennent de la Tombe-Issoire.

N° 441. — Le déplacement et transport de ces colonnes, données par la ville de Chartres, a été payé à M. Morin, architecte de cette ville.

N°s 443 et 444. — Le buste de *Charles VIII* a été modelé par M. Deseine, et le buste de *Louis XI*, moulé sur la statue de son tombeau, a été réparé par le même sculpteur.

N° 446. — Ce beau buste, venant de Gaillon, a été acheté à M. Corbel fils, marbrier, et entièrement restauré par M. Beauvallet, sculpteur.

N° 447. — La statue, en albâtre blanc de Lagny, de *Villiers de l'Isle-Adam* avait été coupée en morceaux, et le mausolée tellement ruiné qu'il a fallu restaurer entièrement la statue et composer le monument.

Le sarcophage qui porte la statue est formé d'un bas-relief en pierre, représentant l'*Adoration des Mages*, que j'ai acheté à Anet; plus, d'une suite d'émaux curieux acquis au sieur Sellier, marchand, rue de Seine; de deux bas-reliefs en pierre de Tonnerre, par Germain Pilon, venant des Grands-Augustins, et enfin d'un bouclier et de deux têtes de lion, que j'ai fait fondre en métal de cloche, sur des modèles faits dans le seizième siècle. On y voit aussi plusieurs autres petits bronzes fondus exprès et du même temps.

N° 448. — Cette statue est celle du tombeau de François Ier qui a été remplacée par un plâtre.

N° 449. — Les quatre belles colonnes, de douze pieds de haut, en brèche verte antique, venant de l'église Saint-Martin, village de Montmorency, qui ornaient ce monument, ont été transportées au Musée du Louvre.

N° 452. — Modèle en plâtre, non montée, d'une statue de *Bonaparte*, échangé avec M. Daval, quai Malaquais, contre quatre petits bas-reliefs en

ÉTAT DES MONUMENTS.

418 Buste en plâtre de *Sylvain Bailly,* premier maire de Paris, par De Seine; de l'administration du Musée.

419 Cénotaphe en marbre noir, élevé à la mémoire de *Pierre Julien,* sculpteur, membre de l'Institut, par Claude Dejoux; don de l'auteur.

421 Modèle colossal, représentant une *Renommée* qui devait être exécutée en bronze pour le couronnement du dôme du Panthéon, par Dejoux; don de l'auteur. (Brisé; il ne reste plus que la tête.)

422 Épitaphe, sur marbre blanc, en l'honneur de *Winslow;* de l'église Saint-Benoît.

423 Modèle d'un petit monument élevé à la déesse Nessalennia (plâtre). — L'original a été rendu au Gouvernement des Pays-Bas.

425 Pierre sépulchrale, gravée en creux, représentant *Clotaire,* roi de France et de Soissons; de Saint-Germain des Prés.

426 Pierre sépulchrale représentant *Bertrude,* femme de Clotaire Ier, du même lieu.

427 *Idem,* représentant *Childéric,* roi d'Austrasie.

428 Modèle en terre cuite du général *La Touche-Tréville,* par Renaud; provenant de l'auteur.

431 Mausolée de la reine *Blanche de Castille,* mère de saint Louis.

432 Un bas-relief en albâtre, représentant l'*Annonciation de la Vierge,* treizième siècle; de l'administration du Musée.

433 Autre bas-relief en albâtre, représentant la *Nativité de Jésus-Christ,* treizième siècle; du même lieu.

434 Autre bas-relief en albâtre, représentant l'*Ascension,* treizième siècle; *idem.*

435 Statue, en pied, modèle unique, représentant *Phocion,* par Delestre; don de l'auteur.

436 Statue en pied, représentant *Adam,* de la vieille église Saint-Père, à Chartres.

437 Statue, à genoux, de *Pierre d'Orgemont,* portée sur une espèce de catafalque; de l'abbaye du Val-des-Écoliers.

438 Statue, en pied et en marbre noir et blanc, de *Marie de Bourbon,* femme de Charles V; du couvent des Dominicains de Poissy.

440 Buste colossal, en marbre blanc, de *Jules Hardouin-Mansard,* architecte de Louis XIV, par J. B. Le Moyne; de la salle des Antiques.

441 Deux colonnes cannelées supportant deux petites statues, représentant un *Apôtre* et *saint François de Paule,* par Paul Ponce; de la vieille église Saint-Père de Chartres.

442 Bas-relief représentant le *pape Alexandre VIII recevant les présents*

NOTES DE LENOIR.

pierre de liais, par JEAN GOUJON, représentant la *Naissance de Vénus*, ou *Vénus sortant du sein de la mer;* la *Seine,* la *Marne* et l'*Oise,* toutes trois allégoriquement figurées. Ces bas-reliefs sont autant de chefs-d'œuvre.

N° 453. — Les médaillons de BERNARD PALISSY, dont il est question ici, plus curieux que beaux, ornaient une des cours du château de Saint-Germain en-Laye.

N° 456. — La colonne seule a été achetée par moi à M. JULIEN, architecte. (Elle ne m'a pas été remboursée; voyez la lettre du ministre François de Neufchâteau et les quittances.)

Cette colonne est posée sur un piédestal, fait exprès, dont les marbres ont été pris au Musée. Il est orné, sur sa face principale, d'un bas-relief allégorique en marbre blanc, sculpté par JEAN GOUJON, et d'une frise en pierre de Florence, l'un et l'autre achetés à M. Balleux, marbrier, rue d'Arras. Sur son autre face, on voit un bas-relief, aussi en marbre blanc, copié d'après l'antique, représentant *Apollon et un Faune faisant un concert.* Ce bas-relief du seizième siècle a été acheté par moi à M. Sellier, marchand, rue de Seine. Je pense que cette copie a été faite par un sculpteur français.

N° 457. — Le buste de Du Séjour vient de Charenton.

N° 459. — Bas-relief moulé sur celui de madame de Birague.

N° 463. — Ordonné par moi pour le Musée.

N° 464. — L'original, qui venait d'Ermenonville, a été rendu à la Commune, ou plutôt à M. de Girardin; il a été moulé à ses frais, et il en a laissé un plâtre au Musée.

N° 465. — Ces médaillons viennent du château d'Écouen, dont ils ornaient la principale cour.

N° 466. — Le Mausolée de Diane de Poitiers a été entièrement restauré. Le piédestal a été fait à neuf avec des marbres pris dans le Musée. Il est orné de deux grands émaux de la fabrique de Limoges, divisés en plusieurs tableaux, représentant des sujets de la vie de Jésus-Christ, venant de la Sainte-Chapelle de Paris, et de deux autres émaux représentant saint Pierre et saint Thomas, venant des Ursulines de la rue Saint-Jacques. Les quatre figures sculptées en bois par GERMAIN PILON, qui soutiennent la corniche du piédestal, viennent de Sainte-Geneviève où elles portaient la châsse. Dans le socle du piédestal on voit quatre petits émaux, peints en grisaille d'après RAPHAEL, achetés à M. Sellier, rue de Seine.

N° 467. — *Groupe de Diane chasseresse, d'Anet.* Ce beau monument, qui servait de fontaine, avait été coupé en plusieurs morceaux pour en retirer les conduites d'eau qui étaient de cuivre; il a été entièrement restauré et reconstruit aux frais de l'administration du Musée.

ÉTAT DES MONUMENTS.

que Louis XIV lui envoya lorsqu'il rendit le Comtat d'Avignon, par Angelo Rossi; don de M. Moitte.

443 Buste de *Louis XI.*

444 Buste de *Charles VIII,* son fils.

446 Buste en marbre, à mi-corps, de *Louis XII,* par Demugiano; du château de Gaillon.

447 Mausolée et Statue, en albâtre, de *Villiers de l'Ile-Adam,* Grand Maître de Malte; de l'église du Temple.

451 Bas-relief en terre cuite, représentant une *Étude académique;* des salles de l'Académie.

453 Quatre médaillons peints, en faïence, par Bernard Palissy, peintre, sculpteur, architecte, hydraulicien et potier d'Henri II.

454 Tombeau de *Germain Pilon,* sculpteur d'Henri II, orné de deux figures de femmes en marbre blanc, et d'un bas-relief en bronze, sculpté par Pilon.

455 Deux Tableaux en faïence, représentant des *sujets de l'Ancien Testament,* par Bernard Palissy.

456 Colonne funéraire torse, en marbre campan rouge, ornée de sculptures en relief, et surmontée d'une figure d'Enfant, élevée à la mémoire de Henri III, par Barthélemy Prieur.

459 Modèle, en plâtre, d'un bas-relief représentant une *Femme dans un état de mort* (voy. le n° 108), par Germain Pilon; du couvent du Val-des-Écoliers.

461 Statue, en marbre, représentant l'*Abondance,* par Barthélemy Prieur; de la salle des Antiques.

462 Modèle, en plâtre, d'une statue représentant la *Concorde assise dans un char,* par Petitot; don de l'auteur.

463 Buste de *Michel Montaigne,* par De Seine; du Musée.

464 Modèle en plâtre de *Dominique Sarrède,* sergent de bataille, gouverneur de Calais et d'Amiens; provenant des descendants de Sarrède.

465 Deux médaillons en marbre blanc, représentant *Platon* et *Aristote,* par Jean Bullant; de la salle des Antiques.

468 Mausolée, en marbre, élevé à la mémoire de Jean Bullant, architecte célèbre, par Germain Pilon; don de M. Julien, architecte.

469 Mausolée de *Philibert Delorme,* architecte célèbre; les portraits et les modèles d'Enfants sont de Germain Pilon.

470 Monument, en marbre blanc, à la mémoire d'*Augustin Pajou;* le médaillon est de Bridan fils; don de M. Pajou fils.

NOTES DE LENOIR.

N° 469. — Ce monument projeté n'a point été exécuté.

N° 469 *bis.* — *Mausolée de* JEAN BULLANT. Ce monument a été exécuté avec des marbres du Musée et des bas-reliefs en albâtre que j'ai achetés à M. JULIEN, architecte. Ils viennent de la colonne du roi Henri III, qui était à Saint-Cloud.

N° 471. — La statue du roi Louis XI ayant été coupée en plusieurs morceaux à Cléry, où j'ai été la chercher, a été restaurée avec beaucoup de soin par M. BEAUVALLET, sculpteur. Le monument que l'on voit ici a été entièrement refait avec des marbres du Musée. Les quatre colonnes de marbre, en bleu antique, qui supportent la corniche sur laquelle la statue est posée, viennent de l'église basse de Sainte-Geneviève. Les émaux ovales qui décorent la frise ont été achetés à M. Sellier, rue de Seine. Le casque et les autres accessoires du monument ont été pris dans le Musée.

N° 472. — Cette belle statue a été achetée par échange à M. Rosty, marbrier, à Melun.

N° 473 (Catal. de 1816). — *Bas-reliefs,* par JACQUES SARRAZIN. Ces bas-reliefs ont été moulés sur ceux du mausolée de Henri de Condé, qui était aux Jésuites.

N° 474. — Ce monument, dont il n'existait plus que les figures, a été entièrement composé à neuf et fait au compte de l'administration du Musée.

N° 475. — Ces bas-reliefs ne sont que des plâtres moulés sur les originaux que j'ai achetés à M. Daval, et décrits sous le n° 452.

N° 476. — Ce groupe, simplement curieux par les faits historiques auxquels il se rattache, a été retiré des caves du Palais-Bourbon, où il est resté enfoui depuis l'an 1687 jusqu'en 1793, qu'il en fut retiré pour passer au Musée.

N° 477 (Catal. de 1810). — Les deux statues d'ANGUIER, décrites ici, ont été données à Saint-Roch.

N° 478 (Catal. de 1810) — *Tau en bois.* Fait partie des monuments de mon cabinet, et il se trouve ici parce que j'en parle, dans mon *Histoire des arts,* comme d'une pièce curieuse.

N° 479 (Catal. de 1810). — Il y a double emploi dans la description de ce coffret. D'ailleurs le premier, déjà décrit, m'appartient.

N° 480 (Catal. de 1810). — Statue de *Jupiter,* copie d'après l'antique, par MARSY. Cette statue a été échangée pour des travaux faits au Musée.

N° 481 (Catal. de 1810). — Il y a ici double emploi ; il a déjà été question du buste de M. *Fourcroi.*

N° 482. — Ce modèle a été poussé sur l'original en marbre qui m'appartient et qui fait partie de mon cabinet.

N° 484. — Cette statue vient de la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris ; elle a été donnée au Musée de Rouen.

ÉTAT DES MONUMENTS.

471 Mausolée, en marbre, de *Louis XI;* la statue est de Boudin; de l'église de Notre-Dame de Cléry.

472 Statue, à genoux et en marbre, de *Philippe de Castille;* de M. Rosty, marbrier.

473 Plusieurs modèles en plâtre représentant *Napoléon,* par Dardelle; don de l'auteur.

474 Monument formant piédestal, sur lequel sont les statues de *Louis XIII, d'Anne d'Autriche,* de *Louis XIV* enfant, par Guillain; d'une maison du Pont-au-Change.

475 Modèle, en plâtre, de quatre petits bas-reliefs représentant *Vénus marine dans diverses positions,* par Jean Goujon.

476 Groupe, en marbre, représentant *Louis XIV écrasant la Fronde,* par Jacques Sarrazin.

477 Modèle, en plâtre, du *Torse de Milon de Crotone,* par Puget; des salles de l'Académie.

478 Modèle, en plâtre, de deux bas-reliefs représentant des *Renommées,* par Taunay; don de l'auteur.

479 Modèle, en plâtre, de deux bas-reliefs représentant l'*Histoire* et le *Génie de la Victoire,* par Tonay; du même.

480 Modèle d'un bas-relief représentant *la Peinture, la Sculpture, la Poésie, l'Histoire et la Musique,* par Gérard; de l'auteur.

481 Buste, en terre cuite, du *Cardinal Mazarin,* par Coizevox; des salles de l'Académie.

482 Modèle, en terre cuite, d'un bas-relief représentant *Diane caressant un cerf,* par Jean Goujon.

483 Bas-relief unique, en plâtre, représentant *Voltaire aux Champs Élysées, reçu par Henri IV,* modelé par Le Mot; de Panckoucke.

484 Statue, en terre cuite, de *Pierre Corneille,* par Caffieri; de la salle des Antiques.

485 Bas-relief allégorique, représentant le *Goût français sous le règne de Louis XIV,* par Anguier; de M. Tanré, marbrier.

486 Bas-relief, en terre cuite, représentant *J. J. Rousseau aux Champs Elysées, reçu par Socrate,* modelé par Le Mot; de Panckoucke.

487 Buste en marbre de *François de Bellièvre,* Premier Président au Parlement de Paris et fondateur de l'Hôpital Général, dix-septième siècle, par Barthélemy Prieur; de la salle des Antiques.

488 Grand médaillon en marbre blanc, représentant *Louis XIV passant le Rhin, qui est figuré sous ses pieds,* par Coustou; de la salle des Antiques.

NOTES DE LENOIR.

N° 485. — Ce beau bas-relief décorait autrefois la cour du château de Vincennes, où l'on a vendu les statues et les bas-reliefs.

N° 487 (Catal. de 1810). — Bas-relief de LEGROS, représentant un *Combat d'Athlètes*, venant également de M. Panckoucke.

N° 487 (Catal. de 1816). — De Saint-Germain-l'Auxerrois.

N° 488. — Ce grand bas-relief avait été sculpté pour décorer le salon de Mars, à Versailles; mais, n'ayant pas été placé, l'artiste le déposa à la salle des Antiques, au Louvre, où il est resté jusqu'en 1793.

N° 490. — Le buste en marbre de Fénelon a été acheté à M. Balleux, qui l'avait eu de M. DUMONT, sculpteur.

N° 491. — Guillaume de Lamoignon était l'ami particulier de Nicolas Boileau. Je ne suis pas certain du lieu d'où j'ai tiré ce buste. Je crois qu'il vient de la salle des Antiques.

N° 492. — Les deux statues en marbre, qui accompagnaient le groupe du Maréchal de Créqui, ont été transportées aux Invalides.

Ces deux statues allégoriques, posées debout, sont de MAZELINE. Ce monument, qui avait été fait pour les Capucines, a été échangé à M. Tanré, marbrier, contre des marbres inutiles au Musée.

N° 493. — Ce bas-relief a été rendu à M. ESPERCIEUX, qui l'avait déposé au Musée à condition qu'il serait placé dans la salle du dix-huitième siècle.

N° 495. Cette épitaphe a été échangée avec un marbrier contre un semblable morceau de marbre noir.

N° 498. — Cette petite statue vient du dépôt de Nesle.

N° 499. — Ce buste vient du dépôt de Nesle.

N° 500. — J'ignore d'où vient ce médaillon de l'abbé de Marolle [1].

N° 501. — Cette porte a été composée avec des fragments venant de Saint-Denis, son balcon fait avec des débris de grilles gothiques du même lieu. La porte seule, en bois, vient de la chapelle de Picardie, rue du Fouarre.

La seconde porte de la même cour a été composée avec des fragments venant de la Sainte-Chapelle et de Sainte-Geneviève. La porte vient aussi des vieilles boiseries de la chapelle de Picardie.

Nota. — Les colonnes dont il est ici question ont été achetées à M. Balleux; les colonnes en pierre viennent de Sainte-Geneviève; celles en marbre viennent de l'église Saint-Nicaise, de Reims.

[1] Germain Brice (1752, t. III, p. 452) nous apprend que le médaillon de Michel de Marolles provenait de l'église Saint-Sulpice. On voit, dit-il, l'épitaphe de cet abbé sur un pilastre du grand corridor, où il est représenté dans un grand médaillon de marbre blanc, sur lequel s'appuie un Génie pleurant, qui tient son flambeau renversé. C'est un ouvrage de Barthélemi de MELO, sculpteur de l'Académie. » — P. M.

ÉTAT DES MONUMENTS.

490 Buste, en marbre, de *Fénelon,* par Coizevox ; de M. Dumont.

491 Buste, en terre cuite, de *Guillaume Lamoignon,* Premier Président au Parlement de Paris, xviie siècle, par Michel Anguier ; de la salle des Antiques.

492 Mausolée, en marbre, de *Charles de Créqui,* gouverneur de Paris, maréchal des galères, xviiie siècle, par Mazeline ; du couvent des Capucines.

493 Modèle, en plâtre, d'un grand bas-relief de l'Arc de Triomphe, représentant la *Victoire d'Austerlitz,* dix-neuvième siècle, par Espercieux ; don de l'auteur.

494 Buste, modèle en plâtre, de *Jean Leroy,* mécanicien célèbre, par J. B. Le Moyne ; de madame Leroy.

495 Épitaphe en marbre noir à la mémoire de *Brizard,* comédien célèbre; le médaillon est modelé par Foucou.

496 Buste, en terre cuite, de *Nicolas Coustou,* sculpteur célèbre, par Guillaume Coustou; de Ch. Coustou.

497 Buste de *Louis-Hector de Villars,* Maréchal de France ; provenant de la salle des Antiques.

498 Statue, en pied, de petite proportion, du dernier Maréchal *de Richelieu,* par Vassé ; *idem.*

499 Buste, en marbre, de M. le duc *de Brissac,* Maréchal de France, par Broche ; *idem.*

500 Médaillon, en marbre blanc, représentant l'abbé *de Marolles,* homme de lettres ; *idem.*

501 Porte et portail en pierre, dans le style de l'architecture sarrazine, vulgairement appelée gothique.

502 Buste, en terre cuite, de M. *de Montmorin,* gouverneur du dernier Dauphin, par Collet; de M. Montmorin.

503 Buste, en marbre, de *Dalembert,* secrétaire de l'Académie française, par Francin fils; du Musée.

504 Buste de feu *Wailly,* architecte du Roi, par Pajou; de la veuve de Wailly.

505 Médaillon, en marbre, de *Vaucanson,* mécanicien célèbre, par Pajou; de M. Balleux.

506 Modèle d'un bas-relief représentant *Élisa Joly,* artiste du Théâtre-Français, mourante sur un lit de repos, par Le Sueur ; de M. Dulongbois, mari de mademoiselle Joly.

510 Monument à quatre faces, en pierre et de forme antique, contenant dans des niches les bustes de *La Fontaine,* de *Molière,* de *Boileau* et de *Racine,* par De Seine, Houdon, Caffieri et Boisot.

511 Modèle unique, en plâtre, représentant un *Génie dans la douleur,* par Canova.

NOTES DE LENOIR.

N° 502. — Ce buste a été donné au nom de la famille, par M. Crinseux, marchand, près le Musée.

N° 503. — Ce buste a été ordonné par l'administration du Musée.

N° 505. — Le médaillon de *Vaucanson* s'ajustait à un petit monument que l'on avait élevé à la mémoire de ce célèbre mécanicien dans l'église Sainte-Marguerite, dont on a vendu tous les monuments en 1793.

N°s 507, 508, 509 et 510. — *Sarcophages de Descartes, Molière, Lafontaine.* Ont été composés exprès et exécutés sur mes dessins.

N° 511. — Ce modèle vient du Musée du Louvre.

N°s 512 et 513. — *Sarcophages de Mabillon et de Montfaucon.* Ces monuments ont été composés exprès et exécutés sur mes dessins.

N° 514. — La sculpture de ces chapiteaux est affreuse; mais elle est singulièrement utile à l'histoire des arts du onzième siècle.

N° 515. — Acquisition faite par l'administration de démolitions du Paraclet.

Réunion d'une chapelle du Paraclet et du tombeau qui était au prieuré de Saint-Marcel, près de Châlon-sur-Saône, donné par M. Boisset, médecin, et où j'ai été le chercher; le tout formant catafalque et chapelle sépulcrale, dans laquelle j'ai déposé les ossements d'Héloïse et d'Abailard, que j'ai reçus de l'administration municipale de Nogent-sur-Seine, où je me suis rendu exprès. Cette chapelle, de vingt pieds de haut, est ornée de colonnes, d'ogives et d'un clocher percé à jour; de bas-reliefs, des statues en pierre d'Héloïse et d'Abailard et de leurs bustes en médaillon ; le tout du douzième siècle.

Son transport au cimetière du Père-Lachaise, ordonné par M. le préfet du département, a eu lieu en mai et en juin 1817.

N° 515 *bis.* — *Médaillons d'Héloïse et d'Abailard.* Ces deux médaillons précieux viennent de la maison de Fulbert, cloître Notre-Dame.

N°s 518, 519, 520 et 521. — Ces quatre numéros viennent de l'église de Saint-Denis.

N° 521. — Inscription qui m'a été envoyée par M. Siauve.

N° 522. — Ce bas-relief représente le *Martyre de sainte Barbe* et vient de Saint-Eustache.

N° 523. — Ces colonnes viennent du portail de Saint-Denis.

N° 524 (Catal. de 1810). — Il a été cassé et dilapidé dans le grenier.

N° 525. — *Statues des rois de France.* Ces statues viennent d'un portail de Saint-Denis.

N° 530. — L'inscription de ce bas-relief est perdue.

N° 531. — L'inscription de cette épitaphe a été perdue.

ÉTAT DES MONUMENTS

514 Chapiteau en pierre, du onzième siècle, représentant un *Zodiaque*, la *Création d'Adam et Ève*, le *Péché d'Adam*, *Adam et Ève chassés du Paradis terrestre*, *Noé et Samson*; — de la vieille église Sainte-Geneviève.

515 Chapelle sépulcrale d'*Héloïse et d'Abailard*, douzième siècle; — de Saint-Marcel, près Châlon-sur-Saône.

516 Buste de *Pajou*, par Rolland; de l'auteur.

517 Buste, en terre cuite, de *Dueis*; don de la famille.

518 Tombe, en pierre, et gravée en creux, de l'abbé *Adam*.

519 Tombe, en pierre, et gravée en creux, de l'abbé d'*Anteuil*.

520 Buste, en pierre, de l'abbé *Suger*; de M. Siauve, homme de lettres.

523 Deux colonnes en pierre dure, sculptées à jour, du onzième siècle; de M. Balleux.

524 Modèle unique d'un bas-relief représentant le *Départ de Régulus*, par Marin; don de M. Marin.

526 Cénotaphe, en marbre, composé d'un *médaillon et de deux Génies en pleurs*, provenant du couvent des Bonshommes de Passy.

527 Grand bas-relief en marbre blanc, représentant une *Femme assise tenant le médaillon de François d'Argonges*, premier président au Parlement de Bretagne, par Coizevox; de l'église Saint-Paul.

528 Modèle unique d'un fronton du Louvre, représentant *Homère, Virgile, Apollon et plusieurs petits Génies*, par Chaudet; de l'auteur.

529 Médaillon en marbre, représentant *J. B. Lully*, par Coizevox; de la salle des Antiques.

530 Bas-relief en marbre, représentant un *Génie soutenant une inscription*; de l'église Saint-Paul.

531 Une épitaphe en pierre, ornée de deux petits Génies; de l'église des Grands-Augustins.

532 Inscription sur pierre, rappelant la fondation des Grands-Carmes de la place Maubert, quatorzième siècle; de Vaudoyer.

533 Portrait, en marbre et de profil, en bas-relief, du comte *de Trevelee*, chambellan du roi d'Espagne; du couvent des Célestins.

534 Buste du *général Dugommier*, mort au champ d'honneur, par Beauvallet; don de l'auteur.

535 Buste de *Challier*, maire de Lyon, par le même; *idem*.

536 Statue allégorique assise, représentant la *République française*, du même; *idem*.

537 Buste en terre cuite, à mi-corps, de *Jeanne d'Arc*; du château de Gaillon.

538 Belle boiserie, ornée d'arabesques, seizième siècle, *idem*.

NOTES DE LENOIR

N° 532 (Catal. de 1810). — *Bas-relief en marbre représentant une femme assise soutenant le médaillon de Barentin et de sa femme.* Ce bas-relief, que j'avais fait appliquer à une façade de bâtiment de la première cour du Musée, a été vendu quand on a vendu les matériaux de ce bâtiment qui a été démoli.

N° 532 (Catal. de 1816). — Don fait au Musée par M. Vaudoyer, architecte, d'une inscription gothique gravée sur pierre et découverte dans les fondations de la maison des Carmes de la place Maubert, quand on en a fait la démolition.

N° 537. — Ce buste curieux, qui avait été très-mutilé lors de la destruction du château de Gaillon, où il était, a été totalement restauré par M. Beauvallet. Il y avait à Gaillon une grande galerie, ornée de bustes semblables de nos illustres Français; ils ont tous été brisés; je n'ai pu en recueillir que le buste à mi-corps et en marbre de *Louis XII,* que j'ai acheté à M. Corbel, et le buste de *Jeanne d'Arc.* Tous les bustes de cette galerie étaient en terre cuite; celui de Louis XII, comme prince régnant, était en marbre. Il lui manquait la tête et une main; la tête a été refaite d'après la statue qui est au-dessus de son tombeau.

Il y avait aussi dans la chapelle du château les *douze Apôtres* modelés en terre cuite, de grandeur naturelle et coloriés; ils ont été mutilés par les habitants. Cependant, j'en ai vu plusieurs qui avaient été conservés, et que le propriétaire du château avait donnés à la paroisse de la commune. J'ai beaucoup de regret de ne pas en avoir apporté une seulement, comme échantillon de la manière de modeler de ce temps-là.

N° 541. — La statue du *Chancelier de l'Hôpital,* qui était au village de Chamonteux, près la petite ville d'Étampes, a été tellement mutilée qu'il a fallu refaire entièrement le mausolée. L'arrière-corps a été composé avec des débris de sculptures de Germain Pilon et des fragments d'architecture achetés des démolitions de Saint-André des Arcs. Le bas-relief en marbre, représentant le *Jugement de Salomon,* a été acheté à M. Balleux; les marbres et les autres accessoires viennent du Musée.

N° 542 *bis.* — Cette belle fontaine, aux armes d'Anne de Bretagne, a été achetée à M. Mazetti, marbrier.

N° 544. — Ce beau monument d'architecture, venant originairement de la paroisse de Nogent-sur-Seine, dont il fermait l'entrée du cimetière, selon l'ancien usage, a été échangé avec son propriétaire, M. Andrianne, propriétaire du château de La Chapelle, près Nogent-sur-Seine, contre une statue en marbre blanc propre à décorer un jardin, venant originairement de Marly.

N° 545. — Les statues de *Rouville et de sa femme,* extrêmement curieuses pour les costumes et achetées à M. Delafolie, propriétaire de l'abbaye de Bon-Port, sont très-mutilées.

ÉTAT DES MONUMENTS

539 Façade du château de Gaillon, seizième siècle; *idem.*

540 Urne sépulcrale, en marbre blanc, ornée de bas-reliefs, qui renfermait le cœur de François Ier, par Pierre BONTEMPS; de l'abbaye des Hautes-Bruyères.

541 Principale façade du château d'Anet, par Philibert DELORME et Germain PILON; du château d'Anet.

542 Mausolée et statue à genoux, de *Michel L'Hôpital;* les deux *Génies* en albâtre sont de Germain PILON.

542 *bis* Cuvette, en marbre blanc, en forme de coupe, à double étage, ornée d'arabesques; du château de Gaillon.

543 Modèle d'un bas-relief servant de fronton, orné de trophées de guerre, par DAUJON.

544 Monument d'architecture, orné de figures, de sculptures et des chiffres de *Henri II* et de *Diane de Poitiers;* de M. Andrianne.

545 Statues en pierre et couchées de *Louis de Rouville* et de *Coesme,* sa femme; de l'abbaye de Bonport.

546 Colonne funèbre, en marbre noir et blanc, élevée à la mémoire de *Philippe Desportes,* poëte célèbre; *idem.*

547 Buste en albâtre du roi *Henri II,* par Germain PILON; acheté à M. Balleux.

548 Buste en albâtre de *Charles IX; idem.*

549 Buste en albâtre de *Henri III,* par Germain PILON; *idem.*

550 Buste en terre cuite de M. *de Julienne,* dix-huitième siècle, par LOIR; des salles de l'Académie de peinture.

551 Statues, en marbre blanc et à genoux, de *Nicolas Legendre de Neuville,* de *François-Nicolas de Neuville, duc de Villeroy,* son fils, et de *Magdeleine de L'Aubespine,* sa femme, seizième siècle, par Germain PILON; échangé avec le couvent de Magny.

551 *bis* Monument d'architecture, servant de cheminée, orné de figures et arabesques, seizième siècle, par Germain PILON; le buste de *Coligny* est de Barthélemy PRIEUR; acquise par échange de M. Goinard, charpentier.

552 Groupe d'enfants, en marbre blanc, par PUGET; de l'église de Toulon.

553 Mausolée, en marbre à la mémoire de M. *Dubuisson,* curé de l'église de Magny, dix-huitième siècle, par DEJOUX; de M. Bettancourt.

554 Petit modèle d'une des statues qui décoraient le portique du Panthéon, représentant *Hercule en repos,* par BOICHOT; don de A. LENOIR.

556 Médaillon en marbre blanc, représentant en buste *Jacques Sirmond,* par DEFER; acheté de M. Gin.

NOTES DE LENOIR

N° 546. — La colonne, qui appartenait à ce monument qui était aux Feuillants, ayant été cassée, elle a été remplacée par celle que l'on voit, que j'ai échangée avec M. Balleux. Elle est en marbre campan isabelle. Les dorures dont elle est ornée ont été achetées au même.

N° 550 (Catal. de 1810). — Le meuble dont il est parlé ici appartenait au sieur Sauvé l'aîné. J'avais l'intention de l'acquérir pour le Musée; mais cette acquisition n'ayant pas été remplie, le sieur Sauvé l'a vendu à une autre personne.

N° 550 (Catal. de 1816). — Modelé par Loir, en 1746.

N° 551. — Il a été donné en échange à la commune de Magny, pour les statues de la famille de Villeroy, par Germain Pilon, qui sont au Musée, deux colonnes de douze pieds, en marbre noir, et une statue gothique en marbre blanc, représentant la *Sainte Vierge*, venant de Notre-Dame.

On observera que ce beau mausolée, tel qu'il est au Musée, a été entièrement refait avec des fragments qui étaient au Musée et que l'on a tirés de l'église de Magny, ainsi que les statues de Villeroy, qui sont fort belles, et deux colonnes de douze pieds en marbre brèche violette, qui ont été transportées à la Malmaison où elles décorent la serre chaude.

N° 551 *bis*. — Le buste en marbre de Coligny vient de la salle des Antiques, au Louvre.

N° 552. — Ce joli petit groupe a été acheté à un particulier de Toulon à la sollicitation de M. Julien, sculpteur, membre de l'Institut.

N° 553. — Ce mausolée avait été donné au Musée par M. Bettencourt, neveu du curé mort le 14 octobre 1784, à qui il avait fait ériger ce monument. Le ministre le lui a rendu dans le courant du mois d'octobre 1817.

N° 554. — J'ai fait présent de ce morceau au Musée; il m'a été donné par feu mon ami Le Blond, qui l'avait acheté à feu M. Boichot. J'en ai la quittance, ayant été chargé de le payer.

N° 556. — M. Gin, connu dans les lettres par sa traduction d'Homère.

N° 557. — Ce poteau ornait le coin d'une maison située dans l'angle des rues Saint-Honoré et des Prouvaires.

N° 559 (Catal. de 1816). — Il m'avait fait don de ce groupe lors de son dernier voyage à Paris, en 1813, c'est-à-dire six mois avant sa mort.

N° 559 (Catal. de 1810). — *Deux statues en ivoire représentant saint Sébastien et une femme.* Il y a erreur ici; ces deux pièces font partie de mon cabinet particulier. J'ai échangé le *Saint Sébastien* avec M. Panckoucke, contre des vitraux curieux qu'il avait apportés de la Suisse. Cinq de ces vitraux sont placés au Musée.

ÉTAT DES MONUMENTS

557 Poteau en bois, dit poteau cornier, orné d'une sculpture allégorique sur le pouvoir électif; quinzième siècle.

558 Bas-relief en marbre blanc, représentant *François de La Rochefoucault,* chambellan de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, par Jean COUSIN; acheté de M. Balleux, marbrier, rue d'Arras.

558 *bis* Petit bas-relief en pierre ollaire, représentant la *Nativité de Jésus-Christ,* par Albert DURER; acheté à M. Grivaux, trésorier de la Chambre des pairs.

559 Groupe unique, en plâtre, de deux figures représentant *Persée délivrant Andromède,* par CHINARD; don de l'auteur.

560 Modèles uniques, en plâtre, de trois bas-reliefs cintrés, représentant un *Fleuve, Mars* et *la Victoire,* par GÉRARD; de l'auteur.

561 Chapelle sépulchrale de l'*amiral Coligny;* du château de Maupertuis.

562 Buste en bronze de *Martin Fréminet,* peintre célèbre, dix-septième siècle; de l'administration du Musée.

563 Buste en marbre et en bronze de *Jean de Bologne,* sculpteur et architecte célèbre du dix-septième siècle; acheté à M. Cailar, marchand de tableaux, vis-à-vis le pont Royal.

564 Plusieurs bas-reliefs en pierre, représentant des sujets allégoriques; on les croit de Paul PONCE; des démolitions du Louvre.

565 Statue en pied du dernier roi d'Espagne, par DELESTRE; don de l'auteur.

566 Modèle unique du grand fronton extérieur du Corps législatif, représentant l'*Inauguration des drapeaux conquis à la bataille d'Austerlitz,* par Denis CHAUDET; de l'auteur.

567 Modèle unique d'un bas-relief en plâtre, représentant *Léda et ses enfants,* par BOICHOT; de l'auteur.

568 Tombeau, en marbre grec gris, orné d'arabesques, de deux monogrammes, de feuilles de vigne et du nom de J. C., septième siècle; du Musée.

569 Statue à genoux et en albâtre de *Marie de Bourbon,* fiancée à Jacques V, roi d'Écosse, seizième siècle; du Musée.

570 Statue à genoux, et en marbre noir et blanc, de *Henriette de Lorraine,* abbesse de Notre-Dame de Soissons, dix-septième siècle; du Musée.

571 Statue à genoux et en marbre de *Marie-Gabrielle de La Rochefoucault,* abbesse du Paraclet et de Notre-Dame de Soissons, dix-septième siècle; du Musée.

572 Statue en marbre noir et blanc de madame *Henriette de Lorraine d'Elbeuf,* abbesse du monastère royal de Soissons, dix-septième siècle.

573 Deux statues indiennes, représentant la *déesse Quischena, son serpent Calengen et une pagode;* de M. Leschenot.

NOTES DE LENOIR

N° 560 (Catal. de 1810). — Ce tableau en émail, divisé en deux cadres, vient du couvent de l'Ave-Maria.

N° 561. — La chapelle de Coligny a été achetée à M. Geneste, propriétaire du château de Maupertuis, par M. Goinard, avec lequel je l'ai échangée contre des colonnes en marbre noir et en marbre rance, que lui avait demandées madame de Soicourt pour la décoration des chapelles de l'église des Carmes, rue de Vaugirard, dont elle est propriétaire. Il est bon de remarquer que ceci peut être considéré comme une restitution, puisque les susdites colonnes avaient été enlevées de ce couvent pendant la Révolution.

N° 562. — J'ai acheté le buste de Fréminet à un chaudronnier de Paris, rue de Bretagne, au Marais. Ce buste curieux était placé originairement à l'abbaye de Barbeau, où Fréminet avait sa sépulture, ainsi que sa femme, et où les monuments des arts ont été brisés et vendus.

N° 565 (Catal. de 1810). — Le buste de Chaudet, promis par son élève, n'a point été exécuté.

N° 565 (Catal. de 1816). — Statue en pied du dernier roi d'Espagne (Joseph Napoléon), modelée par M. Delestre, sculpteur du Roi, qui en a fait don au Musée.

N°s 568, 569, 570, 571 et 572. — Ces cinq monuments ont été achetés à M. X..., propriétaire à Soissons, où ils avaient été élevés dans l'abbaye royale de Notre-Dame. (Pour la description de ces numéros ajoutée par Lenoir sur son manuscrit, voir le catalogue de 1816.)

N° 570. — Statue à genoux, en marbre blanc et en marbre noir (c'est-à-dire que le manteau est en marbre noir et le reste en marbre blanc).

N° 572. — Statue en marbre noir et en marbre blanc, c'est-à-dire que le manteau est de marbre noir et le reste de la figure en marbre blanc.

N° 573. — Acquisition faite par le Gouvernement à M. Leschenot, voyageur : deux statues en pierre volcanique, apportées de l'île de Java, par M. Leschenot. L'une de ces figures indiennes, remarquables par leur volume et uniques en France, représente la déesse Quischena, accompagnée du serpent Calengam ; l'autre est une simple pagode, telle qu'on en voit communément dans les temples de l'Inde. L'antiquité de ces figures me paraît très-reculée; M. Leschenot dit en avoir vu dans l'île de dix pieds de proportion.

N° 574. — De l'Institut de France : la statue en pied et en marbre blanc, de grandeur naturelle et vêtu des habits impériaux, de Napoléon Bonaparte, sculptée par M. Roland, membre de l'Institut.

N° 575. — Des Écoles de droit : la statue en pied et en marbre blanc, de grandeur naturelle, du même Napoléon Bonaparte, sculptée par M. Cartellier, membre de l'Institut.

CCCCLXXXI

De Seine réclame le buste du Grand Condé au nom du prince de Condé [1].

Monseigneur le prince de Condé, Monsieur, me fait demander que je fasse transporter aujourd'hui, ce matin, le buste du Grand Condé. Veuillez me faire savoir si je puis le faire prendre d'ici à deux heures. Je veux qu'il soit sous les yeux du prince avant midi.

Réponse, s'il vous plaît; vous m'obligerez. De Seine.

Ce lundi, 18 mars 1816, neuf heures du matin.

(*Note de* Lenoir.) Le buste a été livré ledit jour. L. N.

CCCCLXXXII

Récapitulation des monuments et objets d'art renfermés dans le Dépôt des Petits-Augustins.

État n° 1.	Monuments	appartenant à des édifices existants. . .	172
	Id.	tirés d'édifices démolis.	160
	Id.	achetés	97
	Id.	donnés au Musée.	100
	Id.	dont on ignore la provenance.	46
		Total. . .	575

État n° 2. Portraits de personnages des quinzième et seizième siècles, peints à l'huile (achetés). 131

État n° 3. Statues, bas-reliefs, bustes en plâtre, en dépôt. . . . 55

N. B. — On ne donne point la copie de ces états, attendu que les objets qui y sont ont reçu une destination.

Indication des monuments appartenant aux diverses églises ou établissements existants.

Abbaye Saint-Denis.	49
Id. Saint-Martin	1
Id. Saint-Victor.	1
Collége des Quatre-Nations.	1
Couvent des Petits-Pères.	1
Id. des Pères de l'Oratoire.	1
École de Droit.	1
Église Notre-Dame.	9
Id. et abbaye Saint-Germain des Prés.	6
Id. Saint-Germain-l'Auxerrois.	3
Id. Sainte-Croix d'Orléans.	1
Id. de Sorbonne.	1

[1] Voyez t. I, p. 429, n° CCCCL, et la note de la p. 430.

Église de Montmorency	2
Id. Saint-Sulpice	2
Id. Notre-Dame de Cléry.	1
Id. Saint-Roch.	2
Id. Saint-Nicolas du Chardonnet.	4
Id. des Grands-Jésuites.	1
Id. Saint-Eustache.	4
Id. du Calvaire.	1
Jardin de Mousseaux.	1
Institut.	1
Salles des Antiques	57
Id. de l'Académie.	21
Total. . .	172

Certifié exact par moi, conservateur des Monuments.

Paris, le 30 avril 1816, *signé :* L.

Pour copie conforme, dressé par ordre de S. Exc. le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, et destiné à M. le Conseiller d'Etat Préfet de la Seine.

CCCCLXXXIII

État des Statues, Bas-reliefs et Bustes en plâtre moulés sur les monuments antiques, provenant des Salles et des Écoles de peinture et sculpture, qui ont été placés au Dépôt des Petits-Augustins par ordre de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, dressé le 1[er] *mai* 1816.

1 Deux statues d'Apollon, connu sous le nom d'*Apollon du Belvédère.*
2 Une dite le *Discobole.*
3 Un groupe représentant *Castor et Pollux,* désigné aussi sous le nom de *Paix des Grecs.*
4 Un autre groupe représentant un *Faune faisant l'éducation de Bacchus.*
5 Deux *Esclaves parthes.*
6 Une statue de Diane, dite l'*Amazone.*
7 Une *idem,* représentant le *Faune.*
8 Six statues des *filles de Niobé.*
9 Une statue représentant un *Orateur romain,* dit *Germanicus.*
10 Deux torses d'*Hercule filant aux pieds d'Omphale,* fragment connu sous la désignation de *Torse antique.*
11 Une statue, représentant *Marsias.*
12 Une *idem,* représentant un *Faune ivre*
13 Une petite figure d'*Atalante.*
14 Une *idem* de *Vénus accroupie.*
15 Deux statues, connues sous le nom de *Rotator.*
16 Deux *idem* représentant *Hermaphrodite couché.*

17 Une *idem* représentant le *Mercure de Florence.*
18 Un groupe représentant les *Fils de Niobé,* connus sous le nom de *Lutteurs.*
19 Deux autres figures des *Fils de Niobé.*
20 Deux groupes de *Laocoon,* dont un fragmenté.
21 Un *Bacchus,* accompagné de la panthère.
22 Deux *Gladiateurs.*
23 Une *Vénus aux belles fesses.*
24 Une statue, représentant *Méléagre.*
25 Un groupe, représentant un *Centaure vaincu par l'Amour.*
26 Deux statues, représentant *Vénus Anadyomène,* dite *Vénus de Médicis.*
27 Une *dito,* représentant la *Joueuse d'osselets.*
28 Une *dito,* représentant l'*Hermaphrodite* de M. de Caylus. L'original de cette belle figure appartient à la succession de M. Parmentier.
29 Une *Sibylle.*
30 Une statue colossale, représentant la mère *Niobé.*
31 Deux *idem,* représentant l'*Hercule Farnèse,* dont un fragmenté.
32 Une dite de l'*Hercule Commode.*
33 Une *idem* de l'*Hercule Télèphe.*
34 Un groupe de *Pœtus et Arria.*
35 Une tête colossale de cheval, modèle de celui d'une statue exécutée pour la place publique de Copenhague[1].
36 Deux grands vases, moulés sur l'antique.
37 Une statue colossale, représentant *Flore.*
38 Une *idem,* représentant *Tibère.*
39 Un cheval écorché, belle étude de M. Gois.
40 Un modèle de chapiteau.
41 Une statue représentant *Diane chasseresse.*
42 Une *idem* représentant *Hercule enfant.* Cette statue paraît appartenir au quinzième siècle, et peut être attribuée à l'école de Florence.
43 Une *idem,* représentant un *Ganimède.*
44 Trente-deux bas-reliefs d'Athènes.
45 Vingt morceaux de la colonne Trajane.
46 Une tête de *Fleuve,* moulée sur l'antique.
47 *Idem,* la tête de *Jupiter Olympien.*
48 *Idem,* celle de la *Minerve* de Justiniani.
49 Douze torses.
50 Cinq bustes.
51 Quarante-neuf têtes, masques, etc., tant antiques que modernes.
52 Cinq bas-reliefs du concours du grand prix.
53 Trois modèles de chevaux écorchés, dont un bas-relief, par M. Gois.

[1] Tête de la statue équestre de Frédéric V, par Saly. (Dussieux, *Artistes français à l'Étranger,* 3e édition, 1876, p. 350-1.) — A. de M.

54 Deux écorchés, de grandeur naturelle, par M. HOUDON.
55 Cinq mascarons, provenant des magasins du Louvre.

TABLEAUX.

1 Deux tableaux de réception, l'un représentant la *Mort de Sarpédon*, par M. BERTHÉLEMY[1], et l'autre *Philoctète dans l'île de Lemnos*, par M. TAILLASSON[2].
2 Vingt-quatre tableaux ou divers concours pour le grand prix, représentant des sujets de l'Histoire ancienne.

Certifié exact le présent état, cinquante-huit numéros.

Paris, le 1er mai 1816.

Le conservateur des Monuments, Ch. J. LAFOLIE.

CCCCLXXXIV

Lettres sur la statue du général d'Espagne, par CALLAMARD[3].

1°

MON CHER AMI,

On démolit les ateliers des Invalides. CALLAMARD a laissé le plâtre de son Général, qui est en bon état. Ne jugeriez-vous pas à propos de le faire retirer? La famille du Général pourrait peut-être en donner quelque chose à la famille de CALLAMARD. Si vous vous décidez à le retirer, il faudrait vous entendre avec M. Ballu, charpentier du Louvre.

Tout à vous. Votre ami, HEURAUX.

Le 11 septembre 1816.

2°

MONSIEUR ET AMI,

Je vous écris sur la même lettre de mon ami, M. Heuraux, pour vous prévenir de ce que vous avez à faire relativement à feu notre camarade CALLAMARD; vous voyez que vous pouvez avoir son plâtre de la figure du Général d'Espagne, et, par respect pour la mémoire de ce bon et brave ami, je vous supplie de ne point laisser périr ce modèle qui lui fait encore honneur. Vous pouvez être assuré que vous ne trouverez aucun obstacle, puisque, moi, j'ai été chargé de ses dernières volontés et que son intention était telle, et qu'il n'y a d'autre parti à prendre si on ne veut pas qu'il soit brisé par les ouvriers occupés à la démolition des ateliers.

Agréez l'assurance de mon attachement, et veuillez présenter mes respects à madame.

Votre tout dévoué, DE LA FONTAINE.

Le 11 septembre 1816.

[1] *Jean-Simon Berthélemy*, reçu le 18 août 1781. — A. de M.
[2] Reçu en mars 1784. — Au Musée du Louvre. — A. de M.
[3] Voir la lettre de LENOIR du 12 septembre. (T. I, p. 435, n° CCCCLX.)

CCCCLXXXV

LENOIR demande à disposer, pour le Musée, d'un atelier occupé par le sculpteur DEJOUX.

L'Administrateur du Musée des Monuments français à S. Exc. Monseigneur le Secrétaire d'État, Ministre de l'Intérieur.

Paris, le 18 octobre 1816.

MONSEIGNEUR,

M. DEJOUX, sculpteur, membre de l'Institut, qui occupe un petit atelier au Musée des Monuments français, se trouvant dangereusement malade, et même menacé de succomber à la maladie, je prie Votre Excellence de ne point disposer de son atelier dans le cas où il lui serait demandé par un autre sculpteur.

Cet atelier est absolument nécessaire à l'administration du Musée pour y placer trente-six statues ou groupes moulés sur l'antique, qui sont déposés au premier étage dans les bâtiments du Musée.

Monseigneur, si Votre Excellence se décidait à conserver cet atelier à l'administration du Musée, il en résulterait deux avantages :

1° Celui de placer d'une manière convenable, pour l'étude de nos jeunes artistes, des statues mal éclairées et serrées les unes contre les autres où elles sont, et qui, cependant, ne laissent pas d'être journellement dessinées.

2° En les retirant du lieu où elles se trouvent, elles soulageront les planchers d'un poids énorme, qui est préjudiciable à la sûreté et à la solidité du bâtiment.

Monseigneur, je vous supplie de croire qu'en faisant la demande de cet atelier à Votre Excellence, je ne vois que le progrès des arts et la sûreté du bâtiment dans lequel le Musée des Monuments français se trouve établi.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur. L. N.

CCCCLXXXVI

Ouvrages de vitrerie exécutés au Musée des Monuments français pour remplacer les vitraux de l'*Histoire de Psyché* rendus au prince de Condé.

Mémoire des ouvrages de vitrerie faits au Musée des Monuments français par les ordres de *M.* LENOIR, *directeur, et fournis par Préaux, vitrier, rue Montmartre, n°* 123.

SAVOIR :

Dans le courant du mois de juillet 1816, pour remplacer les quarante-quatre panneaux de Psyché;

Avoir nettoyé, ressoudé et mis en plomb quarante-quatre panneaux d'arabesques, de 1 mètre 8 centimètres sur 73 centimètres, produisant ensemble

34 mètres 70 centimètres de panneaux, à 18 francs le mètre, compris les bordures rapportées autour des panneaux qui étaient trop petits, les morceaux fournis et la quantité de plomb, vu que les panneaux étaient brisés. 624 fr.

Réduit à. 575 fr.

M. LENOIR ayant suspendu la restauration de dix panneaux, le présent mémoire se trouve réduit à la somme de quatre cent cinquante-cinq francs.

— Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Alexandre LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, la somme de quatre cent cinquante-cinq francs pour le nettoyage, la façon et fourniture, mettage en plomb neuf et la pose de trente-quatre panneaux arabesques peints sur verre, destinés à remplacer ceux de Psyché, placés dans le cloître du Musée, dont quittance pour solde de tout compte jusqu'au premier janvier 1817.

A Paris, le 30 décembre 1816. PRÉAUX.

Nota. — Je déclare, en outre, n'avoir pour le présent que trente-un panneaux de terminés, et me charge de les poser en place et fournir le reste à la première réquisition de M. LENOIR. PRÉAUX.

1817.

CCCCLXXXVII

Récapitulation des objets sortis du Musée de 1792 à 1817.

État des objets sortis du Dépôt des Petits-Augustins, remis à qui de droit, d'après les ordres des magistrats en exercice. (Extrait des pièces originales[1].)

Objets remis aux administrateurs du Musée central des arts, au Louvre, d'après l'ordre du Ministre de l'Intérieur du 12 décembre 1792, signé ROLAND.

1° État contenant vingt-six tableaux décrits au procès-verbal, signé PASQUIER et REGNAULT.

2° État contenant quarante-six tableaux décrits au procès-verbal, signé REGNAULT, PASQUIER. Plus, donné le même jour quarante-sept bordures dorées.

3° État du 24 juillet 1793, contenant trente-deux tableaux et huit bordures dorées, signé LEMONIER, JOLLAIN, MOREAU, PASQUIER, COSSARD.

4° État du 26 juillet 1793, contenant vingt articles d'objets d'antiquités et de curiosité, plus la *Madeleine* de LE BRUN, une *Annonciation* par PHILIPPE DE CHAMPAGNE et une bordure dorée, signé PASQUIER.

5° État du 10 décembre 1793, trois tableaux et deux bordures dorées, signé JOLLAIN.

[1] Il existe deux copies de cet inventaire : 1° dans le manuscrit qui appartient encore à la famille; 2° dans le registre des Archives coté F 17, 24, n° 2. Tous les états énumérés ici se retrouvent à leur date dans les registres déposés aux Archives nationales par ALEXANDRE LENOIR. — J. G.

6° État du 13 décembre 1793, contenant cinq tableaux décrits au procès-verbal, signé JOLLAIN.

7° État du 14 décembre 1793, contenant neuf tableaux décrits, etc., signé REGNAULT.

8° État du 8 décembre 1792, contenant deux tableaux de CHAMPAGNE, signé REGNAULT.

9° État du 14 décembre 1792, contenant deux tableaux, signé REGNAULT.

10° État du 15 décembre 1792, contenant deux tableaux et deux bordures dorées, signé JOLLAIN.

11° État du 12 août 1793, remis douze paysages par PATEL, avec bordures, signé VINCENT et JOLLAIN.

12° État du 17 avril 1793, quarante-sept tableaux, plusieurs de LE BRUN, signé PASQUIER, REGNAULT, COSSARD, JOLLAIN.

13° État du 10 et 12 décembre 1792, contenant les quatre tableaux de JOUVENET de l'église Saint-Martin, signé JOLLAIN.

14° État du 6 et 12 décembre 1793, contenant les quatre tableaux de CHAMPAGNE du Cloître de Notre Dame, l'*Annonciation* du GUIDE des Carmélites, signé JOLLAIN et VINCENT.

15° État du 7 décembre 1792, contenant deux tableaux, signé PASQUIER.

16° État du 12 et 13 décembre 1792, contenant deux tableaux et quarante-sept bordures dorées, signé JOLLAIN, PASQUIER, REGNAULT.

17° État du 8 novembre 1792, contenant huit tableaux, signé JOLLAIN.

18° État du 7 décembre 1792, contenant quatre tableaux, signé JOLLAIN.

19° État du 8 décembre 1792, contenant deux tableaux, signé JOLLAIN.

20° État du 3 thermidor an II, contenant treize tableaux. Plus, des portraits et six bordures dorées, signé BONVOISIN, PICAULT, FRAGONARD.

21° État du 23 vendémiaire an III : deux statues de MICHEL-ANGE, représentant les *Esclaves du tombeau de Jules II*, et, du 25 frimaire an III, vingt-six tableaux avec bordures dorées, ledit état signé JOLLAIN.

Arrêté du Ministre de l'Intérieur, du 17 septembre 1793, provoqué par M. MONGEZ, qui ordonne le transport à la Monnaie des cuivres et des autres matières métalliques provenant des tombeaux et autres monuments supprimés, qui se trouvent au dépôt des Petits-Augustins; signé PARÉ.

Le 20 nivôse an II, état de remise de plomb à l'Arsenal, contenant treize figures représentant les *Apôtres* et de vingt-six chapiteaux, le tout pesant ensemble 3,125 livres. Signé MEUNIER, commissaire aux accaparements.

Le 27 février 1793, remis au Musée du Louvre, sur l'autorisation de la Commission exécutive de l'Instruction publique, deux grandes coupes en granit feuille morte, ayant servi de bénitiers, montées sur des fûts de colonnes en granit vert des Vosges; deux tables en brocatelle d'Espagne; quatre colonnes de brocatelle d'Espagne; plus, une figure antique en marbre, une *idem* représentant *Méléagre*, autre *idem* représentant *Junon*, autre *idem* représentant *Minerve*, autre *idem* représentant *Germanicus ; idem* une belle

statue de *Bacchus* en marbre de Paros; deux moyennes colonnes en marbre noir; un buste en bronze; deux colonnes de brèche universelle de 12 pieds de haut avec bases et chapiteaux en bronze; un fût de colonne en marbre jaune antique; deux colonnes de porphyre de 8 pieds venant de Saint-Denis, avec bases et chapiteaux en plomb; quatre colonnes de vert de mer de 8 pieds de proportion; sept cadres dorés. Signé : Les administrateurs et les conservateurs du Musée.

Le Musée est érigé en Musée des Monuments français; autorisation du Ministre de l'Intérieur Bénezech, du 19 germinal, an IV, pour effectuer la remise de tous les objets qui sont au Dépôt et qui ne font pas partie des Monuments français.

Le 15 thermidor an III, remis à la manufacture des tapis de la Savonnerie deux tableaux représentant des *chasses d'animaux* et deux tableaux de *fleurs*.

Le 15 germinal an III, remis au Musée du Louvre trois tables de marbre blanc. Signé Picault.

Le 20 germinal an III, remis à l'architecte des Tuileries, pour le jardin, deux figures antiques représentant des *Sénateurs*. Signé Conte.

Le 15 messidor an II, remis au Muséum d'histoire naturelle une côte de baleine et six cadres avec verres. Signé Lucas. Le 10 nivôse an III, remis à la même administration tous les objets de botanique qui se trouvaient au Dépôt, signé Desfontaines. Remis *idem* tous les objets de zoologie, armoires vitrées, montres, etc. Signé Richard.

Le 22 pluviôse an III, remis deux globes de Coronelli pour l'Agence des mines. Signé Buache.

Le 13 fructidor an III, remis, par ordre du Comité de Salut public, trois mille trente-quatre pieds de marbre provenant d'épitaphes, etc., pour faire les inscriptions des divisions de Paris. Signé Hubert, architecte, et Gillet, marbrier.

Du 5 prairial an II, remis à la bibliothèque des Quatre-Nations deux globes de Coronelli. Signé Leblond.

Le 21 fructidor an II, remis à la manufacture des Gobelins : 1°. trois pièces de tenture à fleurs de lys avec figures et armoiries; 2° six grands tapis de la Savonnerie; 3° quatre pièces de tapisseries; 4° dix-neuf pièces de tapisseries des Gobelins. Signé Vavoque.

Le 18 floréal an IV, remis deux globes au dépôt de physique. Signé Monneret.

Le 25 nivôse an IV, le Ministre des Finances donne ordre de remettre à l'administration des Monnaies tous les objets d'art en or et en argent qui se trouvent au Dépôt. Les susdits objets ont été remis; il en a été dressé procès-verbal en présence de l'administrateur de la Monnaie, du caissier et de moi, lequel est signé Le Sueur, caissier, Mongez, administrateur. Autre, signé Routier, Mongez, Combret. Autre procès-verbal *idem*, signé Le Sueur, caissier, Mongez, administrateur.

Le 29 nivôse an V, le Ministre de l'Intérieur ordonne le triage des tableaux et des autres objets d'art qui se trouvent au Musée et qui, d'après la demande

du Ministre des finances, doivent être vendus au Dépôt de Nesle, rue de Beaune. Il nomme M. LE BRUN commissaire pour le Musée du Louvre, et LAFOSSE commissaire de son ministère. Signé BENEZECH.

Le 17 fructidor an III, autorisation, signée GINGUENÉ, pour remettre à la disposition du bibliothécaire des Quatre-Nations : 1° des marbres pour l'exécution d'une porte sculptée d'après un modèle antique; 2° des carreaux de marbre; 3° deux statues en marbre; 4° des bustes en marbre et en bronze; 5° des tables en marbre précieux, des socles et vases en jaune antique; 6° quatre colonnes en vert de mer; 7° un monument avec une inscription grecque et phénicienne, etc. Signé LE BLOND.

Le 25 germinal an IV, remis à l'administration du Muséum d'histoire naturelle une cuve en marbre. Du 24 ventose an IV, remis à la même administration des marches de marbre et autres débris de même nature pour l'exécution d'un grand escalier, dirigé par M. LE GRAND, architecte. Signé SELLIER.

Le 24 germinal an IV, remis aux Archives nationales une petite statue représentant *Pierre Corneille;* plus, une table de marbre en brèche violette. Signé CAMUS.

Ordre du 25 prairial an IV de remettre à la disposition du Ministre des Finances, savoir : 1° deux figures de femmes en marbre blanc; 2° quatre fûts de colonnes avec leurs bases, le tout en marbre; 3° cinq socles de même matière; 4° le buste en marbre de *Colbert,* par COIZEVOX, et le buste d'*Homère,* aussi en marbre. Le reçu signé DU RAMEL.

Le 27 prairial an IV, autorisation pour remettre à M. DE SEINE, sculpteur, quatre pieds cubes de marbre blanc statuaire. Reçu signé DE SEINE.

NOTA. — Le 8 messidor an IV, loi qui met une partie du jardin à la disposition du Ministère de la police générale.

Le 29 thermidor an V et le 5 pluviose an VII, le ministre François de Neufchâteau m'autorise à faire l'acquisition, pour mon propre compte, des plâtres moulés sur les statues antiques. Le reçu signé GETTI, mouleur du Gouvernement, et VINCENT, commissaire.

Le 8 vendémiaire an V, remis au Garde-meuble national un globe céleste garni d'un méridien et d'une boussole en cuivre, le tout par Robert Vogondi. Reçu signé VILLETTE.

Le 13 vendémiaire an V, remis pour l'hôpital du Val-de-Grâce une grande table de marbre à l'usage des opérations anatomiques.

Le 21 vendémiaire an V, remis au Muséum d'histoire naturelle : 1° un bas d'armoire contenant divers objets d'histoire naturelle; 2° une pierre appelée avanturine taillée en cylindre; 3° huit tableaux d'animaux peints par OUDRY. Le reçu signé LUCAS, GEOFFROY.

Le 26 pluviôse an VI, remis à la même administration : 1° un *Christ, la Vierge et saint Jean,* le tout sculpté en ambre jaune; 2° deux rochers en marbre blanc; 3° un *idem,* surmonté d'une grande coquille connue sous le nom de *tuillée;* 4° un tableau représentant des oiseaux étrangers. Reçu signé LUCAS.

Le 28 vendémiaire an V, autorisation du Ministre pour envoyer au dépôt

des machines, rue Saint-Martin, différentes pièces de physique qui se trouvent au Dépôt et beaucoup d'autres objets inutiles au Musée. Reçu signé MOLARD, LIVERNOIS et MONNERET.

Le 22 brumaire an V, conformément à l'ordre du Ministre, il a été mis à la disposition de l'administration de l'Observatoire : 1° des chapiteaux et bases en cuivre doré ; 2° deux vases, aussi de cuivre doré ; 3° deux pieds de table de même métal ; 4° quatre consoles, aussi en cuivre doré. Le reçu signé PEYRE, architecte de l'Observatoire.

Le 3 frimaire an V, remis au curé de Saint-Germain des Prés : 1° un Baptistaire en marbre, garni de ses couvercles et autres accessoires en cuivre doré; 2° deux *Anges adorateurs*, de grandeur naturelle, et trois bénitiers en marbre. Reçu signé ROUSSINEAU, curé.

Le 9 frimaire an V, remis à l'architecte du Louvre une grande table de marbre noir. Signé HUBERT.

Le 7 frimaire an V, remis à l'administration du Musée du Louvre plusieurs grilles complètes en fer. Le reçu signé FOUBERT, FRAGONARD.

Le 2 brumaire an V, remis à la même administration vingt-quatre tableaux décrits au procès-verbal. Signé FOUBERT, ROBERT, PICAULT.

Le 16 ventôse an V, marbres remis à MM. Hersent et Scellier, pour M. Lafosse, par ordre du Ministre. L'état des susdits marbres et le reçu signé HERSENT.

Le 18 germinal an V, remis au curé de Saint-Sulpice des fonts baptismaux en marbre noir, ornés de leur garniture. Reçu signé MAHIEU, curé.

Le 1er prairial an V, remis au Musée du Louvre : 1° dix-huit dessins sous verre, par LA HYRE, représentant des sujets de la *Vie de saint Étienne ;* 2° deux tableaux peints par LE SUEUR ; 3° un *idem* représentant une *Descente de croix,* peint sur bois, par LUCAS DE LEYDE ; 4° autre tableau peint sur bois, par SALVIATI, représentant *Jésus-Christ déposé de la croix ;* 5° un tableau de NICOLAS POUSSIN, représentant l'*Adoration des Bergers ;* 6° *Jésus prenant un repas chez le Pharisien,* peint par LE BRUN ; la *Pentecôte* par le même ; le *Mariage de la Vierge,* par STELLA. Le reçu signé DUFOURNY, LA VALLÉE, secrétaire.

Le 29 prairial an V, un jury d'artistes, nommé par le Ministre, fait un choix dans les tableaux qui sont encore au Dépôt : 1° de ceux qui peuvent convenir au Musée du Louvre ; 2° de ceux qui doivent être transportés au Musée de Versailles ; 3° de ceux qui doivent être vendus au Dépôt de Nesle, conformément à la demande du Ministre des Finances. Le premier transport se fait le 12 messidor an V, et s'effectue de suite. Douze sont mis en réserve pour Paris et dix pour le Musée de Versailles. L'état de remise est signé LA VALLÉE, secrétaire du Musée.

Le 9 germinal an V, remis au Musée du Louvre un *portrait de Fénelon* attribué à VIVIEN, et la belle esquisse du plafond de Saint-Sulpice, par LE MOINE. Le reçu signé FOUBERT, LA VALLÉE, secrétaire.

Le 9 germinal an V, remise faite à la même administration, des statues, vases, tombeaux antiques, bas-reliefs, inscriptions grecques, marbres précieux,

chapiteaux, fragments d'ornements, des bordures de tableaux et généralement tout ce qui n'était point du ressort du Musée des monuments français. Il en a été dressé un état, et le reçu signé DUFOURNY, FOUBERT, LA VALLÉE.

Le 9 messidor an V, autorisation du Ministre pour remettre à la fabrique de Notre-Dame : 1° un crucifix, de grandeur naturelle, sculpté en bois, par SARRAZIN; 2° un tabernacle en marbre; 3° une suite de balustres en marbre de Flandre; plusieurs débris de marbre. Le reçu signé DUVIVIER.

Le 23 messidor an V, le Ministre de l'Intérieur autorise l'échange, contre des marbres déposés au Musée, d'un groupe en marbre représentant le *maréchal de Créqui,* sculpté par COIZEVOX, appartenant à M. Marchal, marbrier. L'échange s'effectue, et les reçus de marbres sont signés MARCHAL, marbrier, rue Amelot.

Le 21 prairial an V, marbres remis au marbrier Hersent pour l'ornement de la salle du Conseil des Cinq-Cents. L'état de remise est signé GISORS, LE CONTE, architectes.

Le 17 thermidor an V, remis pour l'ornement du jardin des Tuileries une copie en marbre, par LE GROS, de la *Diane* antique. Le reçu signé MASSON, sculpteur, LE CONTE, architecte.

Le 26 thermidor an V, le Ministre nomme M. Lafosse en qualité de commissaire pour faire transporter au dépôt de Nesle tous les tableaux et autres objets en matière métallique, or et argent, etc., pour y être vendus conformément à l'arrêté du Ministre des Finances. Il a été dressé procès-verbal de remise signé de M. LAFOSSE et de moi.

Le 5 complémentaire an V, remis à l'administration des fêtes, séante à Saint-Cloud : 1° quatre bustes en marbre; 2° treize tableaux de différents maîtres; 3° un vase en albâtre et un en porphyre, etc. Le reçu signé MAZADE, administrateur. Après l'exposition de Saint-Cloud, les susdits objets ont été transportés au dépôt de Nesle, où ils ont été vendus.

Le 22 pluviôse an VI, remis au restaurateur des tableaux du Musée du Louvre quatre tableaux représentant des *Batailles de Louis XV,* par LE PAON, venant de l'École militaire. Le reçu signé HACQUIN.

Le 3 frimaire an VI, le Ministre autorise l'exécution en marbre de plusieurs illustres Français pour le Musée, et à employer pour le payement la vente des marbres inutiles.

Le 17 prairial an VI, remis au Ministère de la Justice une statue en marbre représentant la *Justice,* sculptée par DESJARDINS. Le reçu signé LAMBRECHTS, Ministre de la Justice.

Le 7 thermidor an VI, j'ai acheté à la veuve Pétrée, à Écouen, quarante vieux panneaux de verre peint, représentant des arabesques; le tout en mauvais état. Le reçu signé Pétrée et Tailleur, vitrier du Musée.

Le 17 nivôse an VI, remis au dépôt de Nesle, rue de Beaune, trois cent vingt-quatre tableaux pour y être vendus, d'après la décision des Ministres des Finances et de l'Intérieur, et du Jury nommé par le dernier pour en faire l'examen. Le reçu des susdits tableaux signé LIVERNOIS, sous-conservateur du Dépôt.

NOTA. — Le 5 fructidor an VI, je demande au Ministre FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU de m'autoriser à faire l'acquisition d'un monument qui avait été érigé, dans la vieille église de Saint-Cloud, à la mémoire de Henri III, roi de France. Ce monument, qui supportait le cœur du Roi enfermé dans une urne, consiste en une colonne torse de 11 pieds, avec chapiteau et base en marbre Campan rouge, ornée de sculptures et de chiffres fort bien sculptés.

Le 30 nivôse an VII, le ministre, par sa lettre de cette date, m'annonce qu'il ne veut pas faire l'acquisition du susdit monument, signé FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU. Malgré cette décision, j'ai acheté et j'ai payé à M. JULLIEN, architecte, de mes deniers, la somme de quatre cent trente francs, pour ladite colonne et deux bas-reliefs en albâtre de GERMAIN PILON. Le reçu de ladite somme signé JULLIEN.

Le 18 nivôse an VI, autorisation du Ministre LE TOURNEUX pour remettre à M. LE GRAND, architecte de l'Observatoire, deux fûts de colonne de granit rose. Le reçu signé LE GRAND, architecte.

Le 29 frimaire an VI, autorisation du Ministre LE TOURNEUX d'effectuer l'échange de vieux marbres du Dépôt avec M. Corbel fils, marbrier, contre un bas-relief en marbre blanc, représentant *saint Georges,* orné de pilastres arabesques et quarante-deux médaillons en marbre, frises et colonnes en marbre, provenant du château de Gaillon. Les reçus desdits marbres signés CORBEL fils.

Le 10 brumaire an VII, il a été remis au Musée du Louvre quatre colonnes de 12 pieds, en marbre vert antique, provenant du tombeau d'Anne de Montmorency. L'ordre du Ministre, signé FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Le 15 brumaire an VIII, le Ministre de l'Intérieur QUINETTE autorise l'échange de douze statues en marbre, de plusieurs autres en bronze et quantité de débris de marbre, inutiles au Musée, pour remplir l'acquisition des objets d'art achetés au château d'Anet, savoir : 1° cinq croisées peintes en grisailles sur verre; 2° la statue à genoux de *Diane de Poitiers* et tous les accessoires dudit tombeau; 3° *Diane chasseresse,* sculptée par JEAN GOUJON, aussi en marbre; 4° plusieurs pièces de boiserie; 5° le portail intérieur du château, de 66 pieds de haut, composé de trois ordres d'architecture, orné de sculptures, construit sur les dessins de PHILIBERT DELORME ; ainsi que le transport à Paris dudit portail et sa restauration dans le Musée. Les acquisitions signées HÉRIGOYEN, propriétaire du château. Le transport, la restauration et la liquidation signés LOUIS FRANÇOIS.

Le 18 brumaire an VII, remis à l'architecte du Jardin des Plantes une table d'albâtre et un dessus de tombeau en marbre grec. Le reçu signé MOLINOS, architecte.

Le 26 nivôse an VII, remis à l'administration du Musée du Louvre ; 1° un tableau d'EUSTACHE LE SUEUR, peint sur bois; 2° un tableau de SEGHERS, représentant *Saint Jean l'Évangéliste;* 3° le portrait encadré du *cardinal de Richelieu,* par CHAMPAGNE. Le reçu signé Foubert, président, La Vallée, secrétaire.

Le 4 germinal an VII, autorisation du Ministre pour remettre à M. Panay des débris de marbre. Le reçu signé PANAY.

Le 28 prairial an VII, sur la demande du commissaire du pouvoir exécutif du département de Seine-et-Marne, le Ministre de l'Intérieur autorise l'échange, avec M. Rosty, marbrier à Melun, d'une statue en marbre représentant *Philippe de Castille,* contre de vieux marbres et des figures mutilées inutiles au Musée. L'acquisition de la statue et son transport à Paris payés, et le reçu des marbres signé ROSTY, marbrier à Melun.

Le 25 vendémiaire an VIII, autorisation du Ministre QUINETTE pour mettre à la disposition de l'administration centrale du département de la Seine : 1° plusieurs statues en plâtre relatives à la Liberté; 2° *la Force* et *l'Espérance,* statues en pierre de Tonnerre sculptées par DESJARDINS; les deux dernières statues sont restées dans l'église Saint-Thomas d'Aquin.

Le 24 ventôse an VIII, autorisation du Ministre Lucien Bonaparte de remettre à M. LE ROUX, sculpteur, différents morceaux de marbre statuaire dont il a besoin pour l'exécution de plusieurs statues. Marbres remis, et le reçu signé LE ROUX.

Le 15 germinal an VIII, ordre du Ministre de l'Intérieur d'envoyer à Sedan sept bustes en plâtre du maréchal de Turenne, que j'ai fait mouler sur le buste de COIZEVOX.

Le 21 fructidor an VIII, le Ministre Lucien BONAPARTE ordonne le transport dans l'église des Invalides du tombeau en marbre du maréchal de Turenne et de son corps qui étaient au Musée. Le transport s'effectue par MM. CHALGRIN et PEYRE oncle, architectes.

Le 21 thermidor an VIII, remis à l'administration du Musée du Louvre : 1° un tableau sur bois de FRA BARTOLOMEO SAN-MARCO; 2° un autre tableau également sur bois, peint par JEAN DE BRUGES, que j'ai apportés d'Autun. Le reçu signé JOLLAIN, LA VALLÉE.

Le 19 brumaire an IX, autorisation du Ministre CHAPTAL pour l'échange de 70 pieds cubes de marbre blanc en statues inutiles contre une superbe fontaine arabesque en marbre blanc, aux armes d'Anne de Bretagne et de Louis XII, composée d'une tige garnie de deux vasques l'une sur l'autre; le tout parfaitement sculpté. Le reçu des marbres donnés en échange, signé MAZETTI, marbrier, propriétaire de ladite fontaine.

Le 11 messidor an VIII, la belle ruine de Nogent-sur-Seine, que l'on voit dans le jardin, a été échangée avec M. Andrianne, propriétaire à Nogent, contre une mauvaise statue en marbre blanc venant de Sceaux. Le transport de la susdite ruine et les frais de déplacement, etc., ont été payés à M. Louis François, avec des débris de marbre pris dans le Dépôt du Musée. Le reçu du montant de la dépense signé LOUIS FRANÇOIS, entrepreneur.

Le 4 vendémiaire an IX, le Ministre de l'Intérieur Lucien BONAPARTE m'annonce qu'il est dans l'intention de faire à Mousseaux (maison du duc d'Orléans) un musée de monuments français et me nomme, par sa lettre à la date ci-dessus, administrateur de Mousseaux.

Le 7 frimaire an IX, conformément à l'autorisation du ministre Chaptal, j'ai remis à l'administration de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, une certaine quantité de monuments d'antiquité, composée : 1° de divinités, de figurines et autres petites statues en bronze, égyptiennes, gauloises, étrusques, grecques et romaines; 2° d'animaux, d'instruments, d'ustensiles et de terres cuites antiques; 3° plusieurs autres divinités modernes, ainsi que diverses pièces particulières. Il en a été dressé un état dont le reçu est signé Capperonnier.

Le 2 germinal an IX, j'ai remis au Conseil des Mines, rue de l'Université, une grande table de marbre lumachelle noir à points blancs garnis d'antraques. Le reçu signé Lefebvre, Gillet Laumont.

Le 6 germinal an IX, les objets ci-après décrits ont été transportés à la Malmaison pour l'ornement de ce château, par autorisation du Ministre de l'Intérieur, signé Chaptal, savoir : 1° une statue en marbre, représentant *Vénus* (venant de Sceaux) ; 2° une *idem* en marbre blanc, représentant *Méléagre* (venant de Sceaux) ; 3° une autre statue en marbre, représentant *Diane* (venant de Marly et prise au palais Bourbon) ; 4° autre statue représentant *Flore* (venant *idem* de Marly et prise au palais Bourbon) ; 5° autre statue *idem*, représentant *Cérès* (venant du même endroit); 6° autre *idem*, représentant *Pomone* (venant du même endroit) ; 7° autre *idem*, représentant *Diane* (venant du même endroit) ; 8° autre *idem*, représentant une *Nymphe* (venant du même endroit) ; 9° autre *idem*, représentant *Bacchus*, d'après Michel-Ange (venant du même lieu) ; 10° autre *idem*, représentant un *Berger* figuré nu (venant du même lieu); 11° deux grands vases en marbre blanc; 12° quatre bustes en marbre blanc (venant de Sceaux), posés sur des colonnes de marbre noir ; 13° deux autres bustes en marbre blanc (venant de Sceaux) ; 14° deux colonnes de 12 pieds, en brèche violette (venant de Magny) ; 15° deux têtes de *Philosophes* en bronze (venant du cabinet de Saint-Germain des Prés) ; 16° un buste en marbre blanc (venant de Sceaux) ; 17° un buste antique en marbre blanc, posé sur un fût de colonne en marbre noir; ce buste représentant un *Jeune Grec* (venant de Sceaux) ; 18° un bas-relief en marbre blanc, représentant la *Mélancolie*, sculpté par Girardon (venant de Saint-André des Arcs); 19° un bas-relief en marbre grec du premier style (venant de la collection de Nointelle); 20° une statue de grandeur naturelle, en terre cuite, par Germain Pilon, représentant un *Capucin* (venant des Grands-Augustins) ; 21° six têtes colossales en marbre blanc représentant des *Empereurs*, copies d'après l'antique (venant de la salle des Antiques); 22° un groupe en albâtre, représentant l'*Éducation de la Sainte Vierge*, sculptée par Jean Bullant (venant d'Écouen); 23° une statue colossale en marbre blanc représentant *Neptune*, par Puget (venant de M. Donjeux); 24° une petite statue *idem*, représentant une *Nymphe*, sculptée par Pigalle (venant de M. Donjeux) ; 25° une statue *idem*, représentant une *Diane chasseresse*, attribuée à Jean Goujon (les trois statues désignées sous les numéros 23, 24 et 25 avaient été achetées à M. Donjeux, par ordre du ministre Chaptal); 26° l'*Amour prêt à lancer un trait*,

statue en marbre blanc, sculptée par TASSAERT; plus, son piédestal, aussi en marbre blanc, orné de guirlandes de roses sculptées en relief; 27° deux colonnes de marbre noir et blanc, pour la chapelle; 28° deux colonnes de 6 pieds, en marbre noir et blanc, dit *grand antique;* 29° deux autres colonnes de 4 pieds, en granit gris (venant de Sainte-Geneviève, et les deux en grand antique des Feuillants); 30° huit colonnes de 10 pieds, en marbre rouge de Flandre, qui soutiennent le temple qui orne le parc (venant de plusieurs églises de Paris).

Le 19 frimaire an X, le ministre CHAPTAL, sur ma proposition, m'autorise à acheter à M. Gin le médaillon en marbre du *Père Sirmond,* Jésuite, pour la somme de 400 francs.

Le 14 prairial an IX, autorisation du ministre CHAPTAL pour mettre à la disposition de l'administration municipale de la ville de Brest, d'après la demande du Ministre de la Marine, plusieurs groupes en marbre, par COUSTOU (provenant de Marly et du palais Bourbon, où ils avaient été transportés); savoir : 1° un *Méléagre poursuivant un cerf;* 2° une *Néréide assise sur un dauphin et accompagnée d'un petit Triton;* 3° un *Fleuve* ou *Neptune assis sur un cheval marin;* 4° une *Femme représentant une des rivières de la France,* groupée avec un enfant qui tient une corne d'abondance.

Le 25 floréal an IX, le ministre CHAPTAL m'autorise à faire l'acquisition de tous les monuments qui restent disponibles dans l'église Saint-André des Arcs que l'on avait vendue. Débris de marbre donnés en payement pour effectuer l'entière acquisition des susdits monuments. Les reçus d'échange et d'argent sont signés BALLEUX, marbrier, rue d'Arras, et FRANÇOIS, entrepreneur.

Le 24 prairial an IX, le ministre Chaptal autorise la vente de plusieurs débris de marbre, pour faire l'acquisition de plusieurs petits tableaux sur verre peints en grisaille, appartenant à madame La Briffe. Le reçu de payement de 400 francs pour lesdits tableaux est signé VALENTIN COLLENBERG.

Le 24 thermidor an IX, le ministre CHAPTAL autorise la vente de plusieurs débris de marbres, d'un piédestal et d'une figure, pour acquitter la somme de 500 francs pour l'acquisition faite à M. Honoré, propriétaire à Écouen, de plusieurs colonnes, chapiteaux, bas-reliefs et plafonds en pierre, provenant de la démolition du château d'Écouen. Le reçu de ladite somme est signé HONORÉ, et celui des marbres vendus, LOUIS FRANÇOIS.

Le 18 fructidor an IX, acheté à M. Sellier, marchand, rue de Seine, un buste en marbre blanc, de *Voltaire,* sculpté par M. HOUDON, membre de l'Institut. Le reçu de la somme de 500 francs, que j'ai payée pour le buste, est signé SELLIER et GIRARDIN.

Le 19 fructidor an IX, le ministre CHAPTAL autorise l'acquisition, pour une somme de 550 francs, des monuments provenant de l'abbaye de Bon-Port, près Rouen, ci-après décrits, appartenant à M. De la Follie, propriétaire de ladite abbaye, savoir : 1° une colonne de marbre, son vase et son piédestal en marbre, ornée du médaillon en bronze de *Philippe Desportes;* 2° les sta-

tues en pierre et mutilées de *Rouville* et de *sa femme;* 3° un bas-relief gothique, en pierre, représentant des sujets de la *Passion de Jésus-Christ.* Le reçu de ladite somme, signé DE LA FOLLIE.

Le 15 thermidor an XII, autorisation du ministre CHAPTAL pour remettre à M. BEAUMONT, architecte du Tribunat: 1° un groupe en marbre blanc, représentant l'*Amour et Psyché,* copié d'après l'antique par LE GROS; 2° quatre bustes en marbre blanc, dont un représentant *Annibal,* par MICHEL-ANGE SLODTZ. Le reçu signé BEAUMONT, architecte, LE SUEUR, sculpteur.

Le 16 brumaire an XIII, remis au Musée du Louvre les quatre *Anges* en argent et les corps en cuivre doré, de SARRAZIN et COUSTOU, qui ornaient l'église des Grands Jésuites, rue Saint-Antoine. Le reçu détaillé, signé DENON, directeur, et LA VALLÉE, secrétaire.

Le 15 nivôse an XIII, j'ai remis au maire du 3e arrondissement les bustes de *Molière* et de *La Fontaine,* pour orner la salle d'assemblée de la mairie. Le reçu signé SALMON, adjoint.

Le 16 floréal an XIII, sur l'autorisation du Ministre, il a été remis à la disposition des marguilliers de la paroisse Saint-Roch un groupe en marbre blanc, de MICHEL ANGUIER, composé de la *Sainte Vierge, de l'Enfant Jésus et de saint Joseph.*

NOTA. — Le 31 mars 1806 [1], le Ministre de l'Intérieur CHAMPAGNY m'écrit, au nom de l'empereur Bonaparte, pour m'inviter à lui donner des renseignements sur les moyens d'augmenter la collection du Musée des Monuments français que l'on doit à mes soins. Signé CHAMPAGNY.

Le 10 avril 1807, autorisation du ministre CHAMPAGNY pour remettre à M. de Girardin le buste en marbre de *Vie d'Ermenonville,* plus connu sous le nom de Sarrède, sergent de bataille et compagnon de Henri IV.

Le 9 juillet 1806, d'après l'ordre du ministre CHAMPAGNY, remis à M. VAUDOYER, architecte, pour la décoration de la salle de l'Institut, un grand pavé mosaïque. Le reçu signé BELLONI.

Le 31 juillet 1806, d'après l'autorisation du Ministre, remis à M. LE GRAND, architecte de Saint-Denis, six colonnes de 12 pieds, en marbre noir, et plusieurs autres colonnes de moyenne grandeur, pour la décoration de l'église Saint-Denis. Le reçu signé LE GRAND, architecte, et SCELLIER, marbrier.

Le 17 septembre 1806, remis à M. RAYMOND, architecte de Saint-Cloud, d'après les ordres de l'Intendant de la Maison de l'Empereur, les statues en marbre d'*Iris,* par ADAM, et de *Méléagre,* par COUSTOU, pour la décoration du parc. Le reçu signé RAYMOND.

Le 28 novembre 1806, d'après l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, remis à la disposition de M. MASSON, sculpteur, une colonne de 12 pieds, en marbre, pour le mausolée du maréchal de Vauban, ordonné dans les Invalides. Signé LA VALLÉE et MASSON.

[1] L'autre Manuscrit dit 31 mai.

Le 25 février 1810, remis à M. le baron Percy, d'après l'ordre du Ministre, un *buste en bronze de Louis XIII*, par Varin. Reçu signé : le baron Percy.

Le 4 juin 1810, invitation du Préfet du département de la Seine, Frochot, de remettre à M. Molinos, architecte, une statue colossale en plâtre représentant *César*, venant de la Salle des Antiques, pour décorer l'une des salles de l'Hôtel de ville de Paris. Reçu signé Molinos, architecte.

Le 4 juin 1811, remis au Musée du Louvre un vase en bronze, orné de dessins arabesques, par Benvenuto Cellini, provenant de Saint-Eustache. Le reçu signé Denon, directeur des Musées.

Le 2 juillet 1813, le Ministre autorise la démolition et la vente d'un bâtiment qui sépare les deux cours du Musée. Dans ce bâtiment étaient compris un grand bas-relief et un médaillon en marbre blanc, provenant des Grands-Augustins. Le tout a été vendu la somme de 600 francs au sieur Sauvé, entrepreneur. Le reçu signé Sauvé.

Le 31 janvier 1807, autorisation du ministre Champagny pour mettre à la disposition de la commune d'Arpajon un devant d'autel en marbre de Flandre, plusieurs autres morceaux de marbre, pour la réparation du sanctuaire de l'église de cette commune, et deux groupes en terre cuite représentant la *Sépulture de Jésus-Christ* et la *Résurrection*.

Le 4 avril 1807, autorisation du ministre Champagny pour remettre à la disposition de Messieurs les artistes de la Sorbonne les plâtres moulés sur l'antique, ci-après désignés, savoir : 1° l'*Apollon ;* 2° le groupe des *Castor;* 3° le *Germanicus;* 4° le *Gladiateur*. Lesdites statues garnies de leur selle tournante. Plus, six bustes en marbre et deux en plâtre. Le reçu signé Foucou, Ramey.

Le 21 juin 1809, échange de matériaux inutiles au Musée contre la borne tumulaire en pierre du cimetière de Saint-Sulpice, achetée à M. Valton, propriétaire. Le reçu signé Valton et Sauvé, entrepreneur.

Le 8 décembre 1807, autorisation du Ministre de l'Intérieur Cretet, pour mettre à la disposition des architectes du Louvre et des Tuileries douze colonnes de 12 pieds, en marbre de Flandre, pour décorer l'escalier du Musée. Le reçu signé Fontaine, architecte.

Le 15 avril 1809, remis à l'Administration du Musée du Louvre huit colonnes de granit rouge d'Égypte, garnies de leurs chapiteaux ioniques et bases sculptées en marbre blanc, provenant de l'église Saint-Eustache. Le reçu signé La Vallée, secrétaire, Fosse, économe.

Le 26 mai 1809, j'ai adressé au Musée de Rouen trois bustes, au nombre desquels se trouve celui du *Poussin*. Le Maire de la Ville en accuse réception.

Le 4 octobre 1809, le Ministre de l'Intérieur, sur la demande du Maréchal de l'Empire, gouverneur des Invalides, m'autorise à remettre à la disposition du commissaire ordonnateur de l'Hôtel des Invalides les statues colossales et en marbre de *Charlemagne*, par Coyzevox, et de *Saint Louis*, par Coustou. Le reçu signé Dukermont, commissaire ordonnateur.

Le 13 vendémiaire an X, d'après l'ordre du ministre CHAPTAL, j'ai remis à M. BEAUMONT, architecte, plusieurs tables et morceaux d'albâtre, provenant du Musée. Le reçu signé BEAUMONT, architecte des bâtiments civils.

Le 14 vendémiaire an X, d'après l'ordre du ministre CHAPTAL, il a été nommé des commissaires pour examiner l'état des marbres provenant du Musée, donnés en compte, d'après la vérification de M. PEYRE jeune, architecte, à MM. Scellier, marbrier, DELAPLANCHE, sculpteur-marbrier, et Duvey, maître maçon, pour des travaux faits audit Musée. Lesdits états vérifiés sont signés GILLET et CORBEL fils. Dans cet état sont compris les marbres qui ont été donnés en payement à M. Scellier, marbrier, pour le payement de ses fournitures et de la façon de la Porte antique d'Ancyre, prise dans le voyage de Tournefort, exécutée pour l'entrée de la Bibliothèque des Quatre-Nations ou Mazarine. Le reçu signé SCELLIER, marbrier, approuvé par GILLET et CORBEL fils, commissaires nommés par le Ministre.

Le 9 brumaire an X, autorisation du ministre CHAPTAL pour remettre à la disposition de la commune de Magny : 1° une statue en marbre de la *Sainte Vierge*, sculptée en 1400, provenant de l'abbaye de Saint-Denis ; 2° deux colonnes de 12 pieds, en marbre noir, à titre d'échange contre les statues en marbre du *tombeau de la famille de Villeroy*. Le reçu signé CARILLON, maire de Magny, et MASSELIN, curé de Magny.

NOTA. — Le 13 vendémiaire an X, le feu prit dans l'ancienne apothicairerie des Moines, pièce tenante à mon appartement. La pièce fut entièrement incendiée ; j'ai perdu pour plus de 1,800 francs d'effets que j'avais déposés dans cette pièce. J'en ai sur-le-champ prévenu le Ministre.

Le 9 nivôse an X, remis au Conseil des Mines une collection complète de dix tableaux peints sur verre, formant une série de tous les siècles. Accusé de réception signé LEFEBVRE et GILLET LAUMONT.

NOTA. — Le 24 nivôse an X, le ministre CHAPTAL m'autorise à acquérir un bas-relief d'ALBERT DURER, sculpté en pierre, représentant une *Sainte Famille*, pour la somme de 450 francs, payable à M. Grivaux, propriétaire. Le reçu de la somme, obtenu par échange de matériaux et d'objets inutiles, de la somme de 450 francs, est signé GRIVAUX.

Le 24 nivôse an X, remis au Conseil des Mines une table de marbre, dit *pierre à porc*, ou de *chaux carbonatée fétide*. Le reçu signé LE LIÈVRE, LEFEBVRE, GILLET LAUMONT.

Le 19 pluviôse an X, remis au laboratoire de chimie national quantité de débris de marbre pour faire des eaux gazeuses. Le reçu signé VAUQUELIN.

NOTA. — Le 19 pluviôse an X, j'adresse au Ministre plusieurs exemplaires d'un état des dépenses sur le Musée, que j'ai fait imprimer. L'accusé de réception est signé CHAPTAL.

Le 8 prairial an X, invitation du ministre CHAPTAL de remettre à M. Thierry, notaire public à La Haye, département d'Indre-et-Loire, un buste de *René Descartes*, pour être placé dans la maison de cette ville où naquit ce philosophe. Le reçu signé POMMEREUIL, préfet d'Indre-et-Loire.

Le 28 floréal an X, remis à l'administration du Jardin des Plantes une grande table de marbre, dit pierre à porc, pour le Cabinet. Le reçu signé DESFONTAINES, directeur, BROGNIART, secrétaire.

Le 25 messidor an X, le ministre CHAPTAL autorise la vente d'une grande quantité de débris de marbre placés dans un local où doit être placé le tombeau d'Héloïse et d'Abailard, et d'en porter le produit sur les frais qu'occasionneront le placement et la restauration de ce monument. La vente, d'après le toisé et l'estimation desdits marbres, est portée à 360 francs, et le reçu signé LOUIS FRANÇOIS.

Le 10 thermidor an X, conformément à l'autorisation du ministre CHAPTAL, il a été remis à M. le curé de Saint-Étienne du Mont : 1° une statue de la *Sainte Vierge;* 2° une *idem* de *Saint Joseph,* et une collection de vitraux peints, propres à garnir la totalité des croisées que l'on appelle Charniers. Le reçu signé DEVOISINS, curé de Saint-Étienne du Mont.

Le 19 thermidor an X, autorisation du ministre CHAPTAL pour remettre à la disposition de M. l'archevêque de Paris, pour l'ornement de l'église Notre-Dame : 1° un groupe en marbre blanc, par COUSTOU, représentant la *Sainte Vierge et Jésus mourant posé sur ses genoux,* accompagnée de deux Anges portant les attributs de la Passion; 2° un bas-relief en bronze doré représentant *Jésus-Christ au tombeau,* modelé par GIRARDON. Plus, le 12 brumaire an XI, par suite d'une autorisation semblable, j'ai remis une statue en marbre du Cavalier BERNIN, venant des Carmes, et une statue de *saint Denis,* par SARRAZIN, sculptée en marbre et posée sur son piédestal, venant de Montmartre. Les reçus signés DESEINE, sculpteur, et les administrateurs de la Fabrique : MOIGNON et LE SIEUR.

Le 16 thermidor an X, autorisation du ministre CHAPTAL pour remettre à M. le curé de Saint-Sulpice les objets suivants : 1° une statue de la *Sainte Vierge,* par BOUCHARDON; 2° une *idem* de *saint André;* 3° autre *idem* de *saint Jacques;* 4° *idem* de *saint Thomas;* 5° *idem* de *saint Jacques le Mineur;* 6° de *saint Philippe;* 7° une statue en marbre représentant *saint Jean prêchant dans le désert,* par BOIZOT. Le reçu de tous ces objets signé DEPIERRE, curé de Saint-Sulpice.

Le 9 thermidor an X, par autorisation du ministre CHAPTAL, remis à l'administration de la fabrique de Saint-Germain des Prés : 1° une statue gothique, en marbre blanc, de la *Sainte Vierge;* 2° une statue, aussi en marbre, représentant *sainte Marguerite,* par BOURLET ; 3° autre statue, aussi en marbre, représentant *saint Ignace;* 4° autre statue tenant une tête de mort à la main.

Le 7 fructidor an X, autorisation du ministre CHAPTAL pour remettre à la disposition de la commune de Choisy-le-Roi : 1° une statue en marbre représentant *saint Louis;* 2° une *idem,* représentant *saint Maurice;* 3° une *idem,* représentant la *Sainte Vierge.* Le reçu signé LE VERDIER, curé de l'église de Choisy.

Le 5 fructidor an X, autorisation signée CHAPTAL pour remettre à la dispo-

sition de la fabrique de Saint-Thomas d'Aquin une statue colossale de la *Sainte Vierge*, en pierre de Tonnerre, par DESJARDIN.

Le 28 fructidor an X, autorisation du ministre CHAPTAL d'échanger des matériaux et objets inutiles au Musée avec M. DUMONT, sculpteur, contre les bustes en marbre de *Colbert*, de *Bossuet* et de *Boileau*. Donné en échange quatre bustes propres à la décoration d'un jardin, huit autres bustes très-mutilés, et quelques débris de marbre. L'état d'échange est signé DUMONT, sculpteur, Chaussée d'Antin.

Le 14 vendémiaire an XI, autorisation du ministre CHAPTAL pour remettre à M. l'archevêque de Paris le beau lutrin sculpté en bois et orné de sculptures magnifiques, provenant des Chartreux, pour servir à l'usage du clergé de la Métropole. Le reçu dudit lutrin signé DE SEINE, sculpteur.

Le 14 fructidor an X, autorisation du Ministre pour remettre à la disposition du desservant de la succursale de Saint-Benoît : 1° un autel en marbre; 2° des fonts baptismaux sculptés en pierre.

Le 1er brumaire an XI. Autorisation du ministre CHAPTAL pour mettre à la disposition de M. le curé de Saint-Paul, ci-devant Grands Jésuites, rue Saint-Antoine : 1° une statue colossale en marbre, par GERMAIN PILON, représentant *Jésus-Christ ressuscitant;* 2° une *Mère de douleur*, aussi en marbre, par le même sculpteur; 3° un *Ecce Homo*, figure assise, en terre cuite, par PILON; 4° une statue de la *Sainte Vierge*, aussi en marbre, par COIZEVOX. Le reçu signé LE DRU, adjoint du maire du 9e arrondissement, et PRÉAUT, secrétaire.

Le 3 brumaire an XII, sur la demande de M. DENON, directeur des Musées, remis pour le dôme des Invalides : 1° une statue colossale en marbre blanc, représentant *la Religion*, par GIRARDON; 2° une *idem*, représentant un *Christ à la colonne*, copiée d'après MICHEL-ANGE par SLODTZ; 3° deux *Vertus*, aussi en marbre, par MAZIÈRE.

Le 19 nivôse an XII, sur la demande de M. DENON, remis au chapitre de Notre-Dame une statue représentant *saint Christophe*, par M. GOIS. Le reçu signé DE SEINE, sculpteur, et MORTIER, trésorier de Notre-Dame.

Le 30 ventôse an XI, sur la demande de M. DENON, j'ai remis à l'École de Médecine de Paris le buste en bronze d'Astruc. Le reçu est signé DESCOT.

Du 1er floréal an XI, sur la demande de M. DENON, j'ai remis à M. d'Aligre les deux statues en marbre représentant ses ancêtres, qui étaient placées sur les mausolées que cette famille avait dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

Le 25 messidor an XI, le Ministre de l'Intérieur autorise, sur la demande du Ministre de la Police générale, la remise au collége de Juilly d'une statue en marbre blanc, par SARRAZIN, représentant le *cardinal de Bérulle placée devant un prie-Dieu*, aussi en marbre blanc, sur le devant duquel est sculpté un bas-relief représentant *Jonas sortant du ventre de la baleine*.

Le 24 messidor an XI, sur la demande de M. DENON, j'ai remis à l'administration du musée du Louvre deux grandes inscriptions grecques, en marbre de Paros, contenant les noms des guerriers morts dans la guerre du Péloponèse. Le reçu signé DENON, directeur.

Le 25 fructidor an XI, d'après l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, j'ai remis au bibliothécaire de l'Institut quatre-vingt-quatorze portraits, peints à l'huile et encadrés, des membres de l'Académie française. Le reçu signé Lassus, bibliothécaire, et Lucas, agent.

Le 17 brumaire an XIII, sur la demande de M. Denon, d'après l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, j'ai remis aux marguilliers de l'œuvre de la fabrique de la commune de Sceaux un groupe de deux figures en marbre blanc, représentant le *Baptême de Jésus-Christ par saint Jean*, sculpté par Tuby. Le reçu signé B. Maufret, Huart du Parc.

Le 1er juillet 1814, remis à l'administration de l'église Saint-Roch deux statues colossales en pierre, représentant *la Force* et *l'Espéranee*, sculptées par Anguier. Le reçu signé Marduel, curé, De Fresne, secrétaire, etc.

Le 27 février 1815, j'ai remis à M. l'architecte de l'Institut, pour la galerie d'architecture, un modèle en plâtre de la façade de l'église Saint-Sulpice. Le reçu signé Vaudoyer, architecte.

Le 27 septembre 1815, autorisation du Ministre de l'Intérieur, signée de Barante, pour remettre à la disposition du chapitre de Notre-Dame les statues à genoux et en marbre de *Louis XIII* et *Louis XIV*, par Coyzevox et Coustou.

Le 20 décembre 1815, sur la demande du Ministre de la Guerre, signée le duc de Feltre, il a été remis à la disposition du directeur de l'École royale militaire de Saint-Cyr, savoir : 1° un modèle en terre cuite de grandeur naturelle, par Sarrazin, représentant un crucifix ou *Jésus sur la Croix;* 2° dix statues en pierre de Tonnerre de grandeur naturelle, représentant des *Apôtres*, sculptés dans le seizième siècle, provenant d'Anet; 3° deux petites statues de la même nature, pour l'ornement du tabernacle; 4° un bas-relief représentant un *Calvaire;* 5° un buste en plâtre de *Louis XIV*, par le Bernin.

Le 8 mars 1816, ordre du Ministre de l'Intérieur Vaublanc de remettre à la disposition de Son A. S. le Prince de Condé : 1° le mausolée en bronze de Henri de Bourbon Condé, par Jacques Sarrazin, qui était aux Grands Jésuites, rue Saint-Antoine ; 2° un buste en marbre de Coyzevox, représentant le *grand Condé;* 3° autre buste *idem* représentant *Turenne;* 4° la suite des vitraux peints en grisailles, représentant la *fable de Psyché*. Tous ces objets ont été remis à M. De Seine, sculpteur, et agent du Prince pour cette opération.

Le 14 janvier 1817, j'ai remis à M. l'architecte de l'Institut, pour la galerie d'architecture, un modèle d'un escalier que M. de Wailly, architecte, avait projeté pour la Comédie Française; ce modèle m'avait été donné en toute propriété par madame la comtesse de Fourcroy, veuve en premières noces de M. de Wailly. Le reçu signé Vaudoyer, architecte.

Le 6 mars 1817, d'après l'ordre du Ministre de l'Intérieur, les corps et les tombeaux de Molière et de La Fontaine ont été remis à la disposition de M. le Préfet du département de la Seine, Chabrol, pour être transportés et déposés au cimetière dit du Père la Chaise. Il a été dressé procès-verbal de

la remise des susdits corps et tombeaux, par M. SOBRY, commissaire de police, lequel a signé avec MM. CAPRON, GODDE, le Chevr ALEXANDRE LENOIR, BARBIER, DUCHAUSSOY, ASSELINE, DESNUELLE et KLEIN.

CCCCLXXXVIII

Lettres de DE SEINE à ALEXANDRE LENOIR, au sujet des vitraux d'Ecouen réclamés par le prince de Condé [1]

1°

MONSIEUR,

Obligé de remplir mon devoir en exécutant les ordres de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, je me suis transporté ce matin chez vous avec M. LE ROY, architecte de Monseigneur, pour nous entendre avec vous, Monsieur, au sujet des vitraux du château d'Écouen qu'on nous demande de faire transporter le plus tôt possible au palais. Veuillez nous dire quel sera le moment où nous pourrons procéder à cette opération conjointement avec vous.

J'ai l'honneur de vous saluer.

DE SEINE,
Membre de l'ancienne Académie royale de peinture, premier statuaire de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, rue de l'Abbaye, faubourg Saint-Germain.

Ce 30 janvier 1817.

2°

MONSIEUR,

Nous nous rendrons, M. LE ROY, architecte de Monseigneur le prince de Condé, et moi, demain, 3 du courant, auprès de vous, pour les objets que nous réclamons au nom de Son Altesse. Nous attendons tout de vos soins pour la dépose des vitraux en question.

J'ai l'honneur de vous saluer.

DE SEINE,
Premier statuaire de S. A. S. Mgr le prince de Condé.

Dimanche matin, 2 février 1817.

3°

MONSIEUR,

Ce n'est pas sans étonnement que j'ai appris par M. Ouzille, inspecteur de M. LAFOLIE, conservateur des Monuments des Arts, que, sur la question qui vous a été faite relativement à la dépense occasionnée par les vitraux que vous mettez en remplacement de ceux qui appartiennent à S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, vous avez répondu que ce travail serait payé par le Prince.

[1] Voir ci-dessus, page 220, pièce CCCCLXXXVII.

Oui, Monsieur, j'acquitterai, comme je l'ai déjà fait, tout ce qui tient au déplacement et au transport des Monuments d'art appartenant au Prince. Si vous avez une autorisation particulière qui vous permet de dire que Monseigneur le prince de Condé payera les vitraux que vous faites mettre en remplacement de ceux que j'ai déjà enlevés, comme lui appartenant, faites-le-moi connaître, faute de quoi je persiste à dire que vous vous avancez en faux. Tel est le devoir que m'impose mon titre de fondé de pouvoir par S. A. S. Mgr le prince de Condé.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments que vous m'inspirez, Monsieur, votre serviteur.

De Seine,
Membre de l'ancienne Académie royale de peinture,
premier statuaire de la maison de Condé.

Ce 1er mars 1817.

4°

Monsieur,

Je vous sais gré de la promptitude avec laquelle vous avez répondu à ma lettre. Rien n'est plus nécessaire en affaires que de faire cesser les malentendus. Voulant éviter la lenteur de la poste, j'envoie à l'instant même votre lettre à M. Lafolie par mon homme de confiance. Je vous verrai sous peu pour enlever le reste des vitraux appartenant à Monseigneur le prince de Condé, afin de terminer cette affaire pour ce qui regarde le vitrier.

A l'égard des autres objets qui sont dans votre Musée et qui appartiennent encore à Son Altesse, je m'en occuperai plus tard.

Agréez les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, votre serviteur.

De Seine,
Membre de l'ancienne Académie royale de peinture,
premier statuaire de la maison de Condé.

Ce dimanche, 2 mars 1817.

CCCCLXXXIX

Correspondance au sujet du transport des cendres des hommes illustres déposées aux Petits-Augustins.

Paris, le 6 mars 1817.

1°

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Monsieur, je vous envoie copie d'une lettre que j'adresse à M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, au sujet de la translation au cimetière du Père-Lachaise des tombeaux de Boileau, Mabillon, Montfaucon, Descartes, Héloïse et Abeilard. Je vous prie de contribuer, en ce qui vous concerne, au prompt effet des dispositions dont je vous tiens informé par la présente.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, Lainé.

A M. Lafolie, conservateur des Monuments.

(D'après une lettre de Lafolie, jointe au dossier, les restes de Descartes, de Mabillon et de Montfaucon durent être transportés à l'église Saint-Germain des Prés, le 26 février, date conforme au procès-verbal.)

2°

Paris, mars 1817.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Monsieur le Comte, je vous ai écrit au sujet des tombeaux de la Fontaine et de Molière, existant au dépôt des Petits-Augustins, et qu'il convenait de transporter dans un cimetière de Paris.

Vous m'avez répondu que vous alliez prendre toutes les mesures propres à faire opérer promptement cette translation.

Je vous ai, depuis, fait remettre l'état des Monuments du Dépôt, en vous priant de désigner ceux que vous voudriez avoir pour les églises et autres édifices de la ville de Paris. Vous vous occupez de cette désignation, et j'attends votre demande. Mais, parmi les objets compris dans l'état, vous aurez remarqué les tombeaux de Boileau, Mabillon, Montfaucon, Descartes; sans doute, il faudra les réunir à ceux de Molière et de la Fontaine dans le cimetière du Père-Lachaise, que vous avez jugé le plus propre à les recevoir. Le tombeau d'Abeilard et Héloïse doit avoir naturellement sa place aux mêmes lieux. Tous ces restes de personnages illustres méritent les mêmes hommages et les mêmes soins religieux. Je vous prie de faire entrer ce qui les concerne tous dans les dispositions projetées.

J'ai l'honneur, etc.

Au Préfet de la Seine.

3°

PROCÈS-VERBAL (copie).

Aujourd'hui, six mars mil huit cent dix-sept, à dix heures du matin, devant nous, Jean-François Sobry, jurisconsulte, pensionnaire du Roi, commissaire de police à Paris, quartier du faubourg Saint-Germain, est comparu M. Pierre-François Capron, économe de la Ville; lequel nous a requis de nous transporter au Dépôt de la rue des Petits-Augustins, n° 16, à l'effet d'y donner une authenticité légale à une opération administrative que M. le comte de Chabrol, conseiller d'État, préfet du département de la Seine, a ordonné d'y faire aujourd'hui, et le sieur Capron a signé la réquisition.

A l'original, signé : CAPRON et SOBRY.

A quoi, nous, commissaire susdit, déférant, nous sommes de suite rendu audit dépôt des Monuments, où nous avons trouvé le sieur HIPPOLYTE GODDE, architecte des églises de Paris, lequel nous a déclaré que M. le Préfet du département de la Seine lui a ordonné de faire la translation des sarcophages de la Fontaine et de Molière, existant au dépôt des Petits-Augustins, dans celui des cimetières de Paris qui remplace l'ancien cimetière de Saint-Joseph où ces hommes célèbres avaient été inhumés; et ledit sieur GODDE nous a exhibé l'arrêté de M. le Préfet du département, en date du vingt-huit février dernier, contenant ledit ordre, et mentionnant l'autorisation de S. Exc. le

ministre de l'Intérieur; nous avons pris lecture dudit arrêté et l'avons rendu audit sieur GODDE, qui a signé sa déclaration.

A l'original, signé : H. GODDE et SOBRY.

Est encore comparu devant nous M. Marin-Alexandre LENOIR, fondateur du Dépôt desdits Monuments, aujourd'hui administrateur des Monuments de l'église royale de Saint-Denis, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, lequel nous a déclaré que, d'après l'arrêté de M. le Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, il est prêt à remettre audit sieur GODDE les sarcophages contenant les restes de La Fontaine et de Molière qu'il a recueillis lorsqu'on les a extraits du cimetière Saint-Joseph, employé à un autre usage; lesquels restes il a depuis conservés avec notoriété et à la satisfaction publique, et ledit LENOIR a signé sa déclaration.

A l'original, signé : Le chevalier ALEXANDRE LENOIR et SOBRY.

De suite nous avons approché, avec lesdits sieurs Capron, GODDE et LENOIR, des deux sarcophages susdits, situés dans le jardin dudit Dépôt où étaient rassemblés un nombre d'ouvriers suffisant pour déplacer les masses de ces monuments sans les détruire. Le sieur GODDE a ordonné la démolition du sarcophage de La Fontaine, qui a été exécutée de manière à en conserver les parties. Les restes de La Fontaine en ont été extraits avec le respect convenable, et placés dans une bière neuve de bois de chêne avec toutes les pièces de l'ancienne bière tombée en décomposition; cette bière neuve, contenant ces restes vénérés, a été fermée et étiquetée du nom de *Jean de Lafontaine*. Le sieur GODDE a ensuite ordonné la démolition du sarcophage de Molière, qui a été faite avec la même attention. Les restes de Molière ont été mis également dans une bière neuve de bois de chêne, laquelle a été fermée et étiquetée du nom de *Jean-Baptiste Pocquelin de Molière*. Ces deux bières ont été mises ensuite dans un corbillard disposé à cet effet, et nous les avons accompagnées en pompe funèbre conduite par le sieur Jean Duchaussoy, l'un des ordonnateurs des convois de la ville de Paris, jusqu'à l'église paroissiale de Saint-Germain des Prés, où M. de Kéranvenant, curé de ladite paroisse, les a reçues avec son clergé.

Les deux corps entrés dans ladite église et placés sur une estrade, il y a été célébré une grande messe des trépassés par M. Jean-Louis Barbier, l'un des vicaires, après laquelle lesdites deux bières ont été remises sur le corbillard et transportées, toujours accompagnées par nous, au cimetière de l'Est, dit de Mont-Louis, remplaçant celui de Saint-Joseph, où Molière et la Fontaine avaient été inhumés, savoir : Jean-Baptiste Pocquelin de Molière, le vingt-un février mil six cent soixante-treize, et Jean de la Fontaine le quatorze avril mil six cent quatre-vingt-quinze, et d'où ils avaient été extraits le sept mai mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf et recueillis par ledit sieur LENOIR lorsque le local de ce cimetière a été appliqué à d'autres usages, époque depuis laquelle il les a toujours conservés dans le Dépôt des monuments.

Arrivés au cimetière de l'Est, nous avons fait déposer les deux bières dans

une salle, au rez-de-chaussée du bâtiment principal, qui nous a été ouvert par le sieur Asseline, concierge dudit cimetière. M. Barbier, vicaire de Saint-Germain des Prés, qui avait accompagné les deux corps avec un clerc, a fait sur eux les dernières prières de la liturgie des trépassés. Nous avons ensuite mis nos scellés sur lesdites deux bières contenant lesdits corps, étiquetées de leurs noms. Nous avons fait fermer la porte de la salle qui les contient et en avons confié la garde audit sieur Asseline, concierge, et aux sieurs Dennelle et Klein, militaires invalides, gardiens des monuments dudit cimetière, pour lesdits corps rester en dépôt jusqu'à ce que leurs sarcophages soient reconstruits dans ladite enceinte et qu'ils puissent y être replacés, et nous nous sommes retirés.

Dont procès-verbal fait et clos ledit jour, mars mil huit cent dix-sept, à cinq heures de relevée, et que lesdits sieurs Capron, Godde, Lenoir, Barbier, du Chaussoy, Asseline, Dennelle et Klein ont signé avec nous.

A l'original, signé : Capron, H. Godde, le chevalier Alexandre Lenoir, J. L. Barbier, Asseline, Dennelle, Klein, Sobry et Duchaussoy, ordonnateur.

Pour copie conforme à l'original,

L'économe de la Ville de Paris,
Capron.

XD

Administration des Monuments de l'église royale de Saint-Denis.

État des monuments et autres objets à enlever du Musée des Petits-Augustins pendant le courant de l'année 1817 *pour l'église de Saint-Denis.*

ÉTAT CONFORME AUX PLANS ANNEXÉS A L'ORDONNANCE DU ROI DU 24 AVRIL 1816.

Les numéros placés à la suite des articles sont ordinairement ceux du catalogue imprimé. Cependant, quelquefois, ils ne correspondent pas toujours exactement. Quant au numéro qui précède la description, c'est celui de la liste manuscrite rédigée par Lenoir et publiée ci-devant, p. 156, n° CCCCLXXIX.

103 *François II*, roi de France, colonne funéraire en marbre blanc, accompagnée de trois enfants. — 104.

107 *Henri III*, roi de France, colonne funéraire en marbre rouge. — 456.

97 *Urne sépulcrale* de François Ier, connue sous le nom de *Cœur de François Ier*. — 540.

102 *Diane de France*, fille de Henri II, statue à genoux et en marbre (réclamée par la duchesse d'Orléans). — 118.

106 *Charles de Valois*, duc d'Angoulême, grand Prieur de France, statue. — 182.

111 *Marie de Bourbon*, tante du roi Henri IV, statue à genoux. — 569.

92, 93, 94. Objets divers composant la totalité du tombeau de Louis XII ; le tout en marbre. — 94, 94 *bis* et 439.

— Croix du douzième siècle, en cuivre doré, exécutée par Raoul. — 37.

— *Béatrix de Bourbon,* petite-fille de saint Louis, statue en pierre. — 62.
125 Statue de la Vierge, en pierre, venant de Saint-Denis. — 31.
90 *Louis XI,* roi de France; son tombeau, sa statue et accessoires en marbre. — 471.
74, 75, 76 et 77. Tombeaux et figures en marbre de la famille des d'Orléans, frère de Charles VI et grand-père de Louis XII. — 77, 78, 80 et 80 *bis.*
78 *Marie de Bourbon,* sœur de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V; statue debout et en marbre. — 438.
14 *Charles Martel.* — 11.
15 *Pépin.* — 12.
16 *Berthe.* — 12 *bis.*
18 *Charles le Chauve.* — 13.
19 *Ermentrude.* — 13 *bis.*
20 *Louis III.* — 14.
21 *Carloman,* son frère. — 14 *bis.*
22 *Eudes.* — 15.
23 *Hugues Capet.* — 16.
24 *Robert.* — 17.
25 *Constance d'Arles.* — 17 *bis.*
27 *Philippe.* — 18.
28 *Constance de Castille.* — 19.
29 Deux pierres gravées en creux, sur lesquelles sont figurés Philippe-Auguste et saint Louis. — 20.
30 Fragment d'une inscription venant du tombeau d'un fils de Charlemagne, abbé de Saint-Denis. — 520.
En marge : L'abbé Suger.
31 *Blanche de Castille,* femme de Louis VIII et mère de saint Louis. Son tombeau et les accessoires venant de Saint-Denis, et la figure en marbre de Maubuisson. — 431.
12 *Chapelle sépulcrale* en pierre de Dagobert Ier, figures, bas-reliefs, etc. — 5.
6 Sarcophage en pierre et son couvercle en marbre, de *Charibert,* roi de Paris. — 424.
— Six statues, debout et en pierre, représentant des rois de France, provenant d'un portail de l'église de Saint-Denis. — 525.
32 *Philippe,* surnommé Dagobert, petite tombe mutilée. — Point de numéro.
33 Statue en pierre de *saint Louis.* — 23.
34 *Marguerite de Provence,* femme de saint Louis, statue *idem.* — 21.
35 *Louis,* enfant de saint Louis, petite tombe émaillée. — 21.
36 *Jean,* autre enfant de saint Louis, figures, tombeau et bas-relief en pierre. — 22.
37 *Jean de Tristan,* son frère. — 22 *bis, idem.*

38 *Pierre d'Alençon,* fils de saint Louis, statue en marbre. — 25.
39 *Louis,* fils de Pierre d'Alençon, tombe et pierre mutilées.
40 *Philippe d'Artois,* autre fils de Pierre d'Alençon, *idem.*
41 *Robert,* comte de Clermont, fils de saint Louis, premier prince de la branche des Bourbons, statue en marbre. — 29.
42 *Blanche,* fille de saint Louis, émail fragmenté. — Point de numéro.
43 *Blanche* la jeune, fille de saint Louis, statue couchée en marbre. — 44.
44 *Charles d'Anjou,* fils de Louis VIII et frère de saint Louis, roi de Sicile, statue couchée en marbre. — 26.
85 *Léon de Lusignan,* roi de Jérusalem, mort à la cour de Charles V, qui lui fit faire des obsèques magnifiques. — 65.
— Totalité des boiseries pour la décoration des chapelles. — 538.
— Fauteuil en bois, orné du portrait de Philippe le Bel, propre à faire le siège du chefcier de Saint-Denis. — 49.
— Sarcophage du Bas-Empire, en marbre blanc, de six pieds de long. — 568.
118 *Louis de France,* Dauphin, fils de Louis XV et père de Louis XVI, buste en marbre. — 365.
117 *Marie Leczinska,* femme de Louis XV, groupe en marbre blanc. — 330.
105 *Charles de Bourbon,* cardinal; colonne funéraire en marbre rouge, ornée d'un chapiteau et d'un vase. — 112.

Je certifie le présent état, Paris, le 28 avril 1817.

L'Administrateur des Monuments de l'église royale de Saint-Denis,
Le chevalier ALEXANDRE LENOIR.
F. DEBRET, *architecte de l'église royale de Saint-Denis.*

2, 3 Statues debout de *Clovis* et *Clotilde.* — 9, 9 *bis.*
(Les Apôtres provenant de la Sainte-Chapelle.)

XDI.

État des Monuments compris dans la liste de ceux destinés à l'église royale de Saint-Denis, et qui n'appartenaient pas à cette église.

6 Tombe en pierre de liais du roi *Childebert;* de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.
7 Mosaïque représentant la reine *Frédégonde;* même provenance.
9 Tombe en pierre de liais du roi *Clovis Ier;* ancienne église Sainte-Geneviève.
9 *bis* Deux statues en pierre représentant *Clovis Ier* et *Clotilde,* sa femme; de la vieille église de Corbeil.
21 Tombe émaillée sur cuivre, de *Louis de France,* premier-né de saint Louis; de l'abbaye de Royaumont.
22 Tombeaux de *Louis de France,* fils de saint Louis, et de *Philippe* dit *Dagobert,* fils de Louis VIII et de la reine Blanche; même provenance.

23 Statue, en pied et en pierre, de *saint Louis*, roi de France; de l'hôpital des Quinze-Vingts.

25 Statue, en marbre et couchée, de *Pierre d'Alençon*, fils de saint Louis; du couvent des Cordeliers de Paris.

26 Statue, couchée et en marbre, de *Charles de France*, roi de Sicile, dernier frère de saint Louis; du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.

27 Tombe en pierre de *Louis*, fils du comte d'Alençon, l'un des fils de saint Louis; de l'abbaye de Royaumont.

28 Statue, en pied et en pierre, de *Marguerite de Provence*, femme de saint Louis; de l'hôpital des Quinze-Vingts.

29 Statue, en marbre et couchée, de *Robert, comte de Clermont*, sixième fils de saint Louis; du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.

30 Statue, en pied et en pierre, du roi *Childebert Ier*; de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

31 Statue en pied de la *Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras*; même provenance.

43 Statue, couchée et en marbre, de *Louis de France*, frère de Philippe le Bel; du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.

44 Statue, couchée et en marbre blanc, de *Blanche*, fille de saint Louis; du couvent des Cordeliers.

54 Statue, en marbre et couchée, de *Marie d'Espagne*, femme de Charles de Valois; du couvent des Jacobins-Saint-Jacques.

63 Grande cuve en pierre de liais, de douze pieds de diamètre, et d'un seul morceau; de l'abbaye Saint-Victor.

65 Statue en marbre et couchée, de *Léon de Lusignan*; du couvent des Célestins de Paris.

71 Bas-relief en marbre blanc, représentant le *Temps dirigeant la vie et la fortune des hommes*; de la salle des Antiques. (A restituer au Musée.)

77 Mausolée en marbre et statue couchée de *Louis de France*, duc d'Orléans; du monastère des Célestins.

78 Mausolée et statue en marbre de *Valentine de Milan*; même provenance.

80 Mausolée et statue couchée et en marbre de *Charles* et de *Philippe*, fils de Louis d'Orléans; du couvent des Célestins.

83 Statue, couchée et en marbre, de *Jeanne de Bourgogne*, femme de Jean, duc de Betford; du couvent des Célestins.

103 Statue, couchée et en marbre, du roi *Henri II* et de *Catherine de Médicis en habit de cour*; de l'église Sainte-Croix d'Orléans.

104 Colonne funéraire en marbre blanc, élevée à la mémoire de *François II*, fils de Henri II et de Catherine de Médicis; du couvent des Célestins.

111 Groupe en marbre, représentant les *Trois Grâces* sous les traits de Catherine de Médicis, de la duchesse d'Étampes et de la duchesse de Villeroy; du couvent des Célestins.

113 Statue, en marbre et en pied, de *Henri IV en habit de guerre;* de la salle des Antiques. (A restituer au Musée.)
118 Statue, en marbre et à genoux, de *Diane de France,* fille naturelle de Henri II; du couvent des Minimes. (Réclamée par la duchesse d'Orléans.)
143 Buste en bronze de *François Ier en habit de guerre,* par Jean COUSIN; de la salle des Antiques. (Réclamé pour le Musée.)
145 Buste en bronze de *François Ier;* acheté. (Réclamé pour le Musée.)
157 Deux *Tombeaux* en émail, composés de plusieurs sujets de dévotion; du couvent de l'Ave-Maria.
182 Statue, en marbre et à demi couchée, de *Charles de Valois,* fils naturel de Charles IX; du couvent des Minimes.
198 Petit Mausolée en marbre de *Paul de Gondi,* cardinal de Retz; de l'église du Calvaire.
214 Statue, en pied et en marbre, de *Louis XIV;* de la salle des Antiques. (A restituer au Musée.)
262, 263 Trois médaillons en marbre blanc, représentant *Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche* et *Henri de Fourcy,* prévôt des marchands; acheté.
330 Groupe en marbre blanc, représentant la *Bienfaisance* sous les traits de *Marie Leczinska,* femme de Louis XV; déposé par Caillet de l'Étang.
344 Statue, en pied et en marbre, de *Louis XV;* de la salle des Antiques. (A restituer au Musée.)
361 Buste en marbre blanc de *Louis XV;* de la salle des Antiques.
365 Buste en marbre de *Louis de France,* fils unique de Louis XV; de la salle des Antiques. (A restituer au Musée.)
367 Buste colossal, en marbre, de *Louis XVI;* donné par l'abbé Le Blond.
368 Buste en marbre de *Marie-Antoinette d'Autriche;* donné par l'abbé Le Blond.
391 Buste en plâtre de *Philippe d'Orléans,* Régent de France; des salles de l'Académie. (A restituer.)
425 Pierre sépulcrale gravée en creux, représentant *Clotaire,* roi de France et de Soissons; de Saint-Germain des Prés. (Église existante.)
426 Pierre sépulcrale représentant *Bertrude,* femme de Clotaire Ier; même provenance. (*Idem.*)
431 Mausolée de la reine *Blanche de Castille,* mère de saint Louis; de l'abbaye de Maubuisson.
438 Statue, en pied et en marbre noir et blanc, de *Marie de Bourbon,* fille de Charles V; du couvent des Dominicains de Poissy.
444 Buste de *Charles VIII.*
456 Colonne funéraire torse, en marbre de campan rouge, élevée à la mémoire de *Henri III;* achetée.
471 Mausolée en marbre de *Louis XI;* de l'église Notre-Dame de Cléry.

474 Monument formant piédestal, sur lequel sont les statues de *Louis XIII*, d'*Anne d'Autriche* et de *Louis XIV;* d'une maison du Pont au Change.
488 Médaillon en marbre blanc, représentant *Louis XIV passant le Rhin;* de la salle des Antiques.
515 Médaillons de la chapelle sépulcrale d'*Héloïse et d'Abélard;* de la maison du chanoine Fulbert.
518 Tombe, en pierre et gravée en creux, de l'abbé *Adam.*
519 Tombe, en pierre et gravée en creux, de l'abbé *d'Auteuil.*
520 Buste en pierre de l'abbé *Suger;* donné par M. Siauve.
530 Bas-relief en marbre, représentant un *Génie soutenant une inscription;* de l'église Saint-Paul.
538 Belle boiserie, ornée d'arabesques; du château de Gaillon.
540 Urne sépulcrale de marbre, ornée de bas-reliefs, qui renfermait le cœur de *François Ier*; de l'abbaye des Hautes-Bruyères.
547 Buste en albâtre du roi *Henri II;* acheté.
548 Buste en albâtre de *Charles IX;* acheté. (Demandé par le Musée.)
569 Statue, à genoux et en albâtre, de *Marie de Bourbon,* fiancée à Jacques V, roi d'Écosse; acheté.

XDII.

État de vingt et un Monuments compris dans la liste de ceux qui, aux termes de l'ordonnance du Roi du 24 *avril* 1816, *doivent être transportés à Saint-Denis, et dont on ignore les numéros d'ordre dans le Catalogue général.*

PREMIÈRE RACE.

6 Sarcophage en pierre de *Charibert* [n° 424] [1].
7 *Chilpéric,* statue couchée [restée à Saint-Denis].
10 *Haldetrude,* femme de Clotaire II [*idem*].

DEUXIÈME RACE.

17 *Charles Ier,* statue en pied [restée à Saint-Denis].

TROISIÈME RACE.

26 *Henri Ier,* statue couchée [restée à Saint-Denis].
30 Inscription du tombeau de Louis, abbé de Saint-Denis [n° 521].
37 *Jean,* dit *Tristan,* figure couchée [restée à Saint-Denis].
42 *Blanche,* figure couchée; émail [sans numéro et mutilée, en magasin].
47 *Louis de France,* figure couchée et en marbre [n° 43, en magasin].
48 *Marguerite,* fille de Robert, figure couchée et en marbre [n° 38, *idem*].

[1] Les notes mises ici entre [ ] sont ajoutées au crayon sur la liste. Les numéros placés en tête des articles correspondent à ceux de la liste publiée plus haut, p. 156, sous le numéro CCCCLXXIX; ceux qui se trouvent après l'article, entre [ ], sont les numéros du catalogue de 1816.

HOMMES ET FEMMES CÉLÈBRES.

54 *Jeanne de Navarre,* figure couchée et en marbre [nº 51, *idem*].
58 *Clémence de Hongrie,* figure couchée et en marbre [à vérifier].
62 *Jeanne d'Évreux,* femme de Charles IV, dit le Bel, figure couchée et en marbre [nº 55].
66 *Jeanne,* dite *Blanche de France,* figure couchée et en marbre blanc [nº 66, en magasin].
71 *Bonne de Luxembourg,* figure couchée et en marbre [sans numéro, *idem*].
82 *Marie d'Anjou,* buste en albâtre sur une colonne de marbre [nº 87].
88 *Arnauld-Guillaume de Barbazan* [brisée à Saint-Denis].
89 *Sédille de Sainte-Croix;* inscription.
109 *Marie de Médicis,* deuxième femme de Henri IV; son épitaphe en pierre [sans numéro, pavé de la grande salle du Musée].
110 *Marguerite de Valois,* fille de Henri II, première femme de Henri IV; son épitaphe sur marbre noir [*idem*].
114 Le cardinal *de Retz;* petit monument en marbre blanc [nº 198 ?].

XDIII.

Portraits déposés aux Petits-Augustins, et attribués au Musée Royal.

État, par ordre alphabétique, des portraits composant la collection existant au Dépôt des Petits-Augustins, et accordés, par décision de Son Excellence le Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur, au Musée Royal[1].

42 ALBON (Jacques D'), seigneur de Saint-André, maréchal de France.
9 ALBRET (Henri D'), roi de France, grand-père de Henri IV
20 ALBRET (Jeanne D'), mère de Henri IV.
69 ANNEBAUT (Claude D'), maréchal de France.
34 AUMONT (D'), comte de Châteauroux.
39 BABOU (Jean DE), seigneur de la Bourdaisière.
7 BAYARD (Pierre DU TERRAIL DE).
90 BEAUFREMONT (Henri DE), marquis de Sennecey.
98 BEAUFREMONT (Nicolas DE).
66 BELLEGARDE (Roger DE), duc et pair, grand écuyer de France.
53 BELLAY (Martin DU), seigneur de Langeay.
50 BELLAY (Jean), cardinal.
82 BERTAUT (Jacques), contrôleur de la Maison du Roi.
110 BUEIL-SANCERE (Jacqueline DE), comtesse de Moret.

[1] La correspondance, qui se trouve au dossier, établit que 136 portraits furent accordés au Musée royal, et remis au chef de bureau de la direction du Musée royal, le 20 août 1817. Le reçu est joint à l'état. Un autre état, certifié par LAFOLIE le 1er mai 1816 (nº 222), réduit le nombre de ces portraits, par suite de doubles emplois, à 131. Les numéros placés avant les noms des personnages renvoient à une liste faisant partie d'un autre dossier, et où les portraits sont classés suivant l'ordre des numéros. Ce dossier porte le nº 222.

105 Biron (duc de), Charles de Gontault, pair, amiral et maréchal de France.
92 Bourbon (Henri-Louis de), premier du nom, prince de Condé.
93 Bourbon (Henri de), deuxième prince de Condé.
6 *bis* Bourbon (Louis de), dernier prince de Condé.
126 Bourbon (Henri de), dernier duc de Montpensier.
57 Bourbon (Jean de), comte d'Enghien.
21 Bourbon (Antoine de), roi de Navarre, père de Henri IV.
51 Bourbon (Marie de), duchesse de Montpensier.
114 Bourbon (Marguerite de), duchesse de Vendôme.
1 Bourgogne (Jean de).
2 Bourgogne (Philippe le Bon, duc de).
73 Bourgogne (Marie, duchesse de).
6 Bourgogne (Charles, duc de), fils de Philippe le Bon.
56 Bretagne (Marie de), duchesse de Montbason.
55 Budos (Louise), dame de Montmorency.
118 Capelle (Blanche), grande-duchesse de Toscane.
4 Charles VII, roi de France.
6 Charles VIII, roi de France.
23 Charles IX, fils de Henri II et de Catherine de Médicis.
125 Chabot (Françoise), comtesse de Chiverny.
89 Chabot (Philippe), seigneur de Biron.
112 Christine de Lorraine, femme de Ferdinand de Médicis.
14 Claude de France, femme de François Ier.
130 Coligny (Odet de), cardinal de Châtillon, frère de l'amiral.
68 Comper (François de), seigneur de Gruffry, favori de François Ier.
104 Corisande d'Andouin, comtesse de Grammont.
94 Cossé (Artus de), maréchal de France.
84 Descars (Suzanne), dame de Pompadour.
33 Diane de France, duchesse d'Angoulême, fille naturelle de Henri II.
83 Duplessis (Anne), femme d'Olivier Chabot, seigneur de Coulanges.
77 Effiat (Antoine Coeffier-Ruzé, dit le maréchal d').
5 Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.
37 Élisabeth de France, première fille de Henri II et de Catherine de Médicis.
30 Élisabeth de France, fille de Henri IV.
54 Est (Anne d'), petite-fille de Louis XII, femme de François de Lorraine.
18 Estrée (Gabrielle d').
15 Étampes (la duchesse d'), maîtresse de François Ier.
101 Farnèse (Alexandre), duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas.
17 Ferronnière (la belle).
97 Fouquet-Allemand, fameux banquier.
13 François Ier, représenté jeune.
22 François II, roi de France, fils de Henri II.
79 Gelais (Louis de Saint-), seigneur de Lansac.

128 GONDI (Albert DE), duc de Retz, maréchal de France.
74 GONDI (Charles DE), général des galères.
12 GOUFFIER (François).
44 GOUFFIER, seigneur de Bonnivet, amiral de France.
123 GUÉMÉNÉE (la duchesse DE) de Montbazon.
36 GUISE (mademoiselle DE), fille de Claude de Lorraine, duc de Guise.
46 GUISE (duc DE), François de Lorraine.
10 GUISE (le duc DE), dit le Balafré.
47 GUISE (duc DE), Henri de Lorraine, fils de François.
32 GUISE (le duc DE), Claude de Lorraine, frère du cardinal.
62 GUI DU FAUR, seigneur de Pibrac, président à mortier.
100 GUILLAUME, comte de Hollande (incertain).
108 GUY DE LAVAL, marquis de Nesle.
31 HALLWIN (Jeanne), femme de Florimond Robertet, baron d'Alluye.
81 HALLWIN (Louise DE), dame Cypière.
28 HENRI III, troisième fils de Henri II et de Catherine de Médicis.
18 HENRI II, roi de France, fils de François Ier.
21 HENRI II, dans son enfance.
95 HENRI-D'ANGOULÊME, fils naturel de Henri II.
121 HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, reine d'Angleterre, femme de Charles Ier.
17 HOSPITAL (Michel DE L'), Chancelier de France.
107 HURAULT (Henri), comte de Chiverny.
43 HURAULT (Philippe), évêque de Chartres.
69 JABOT (Nicolas), premier médecin de Henri IV.
25 INCONNU (portrait d'homme).
75 INCONNU (portrait de femme).
72 INCONNU.
3 ISABELLE DE BAVIÈRE, femme de Charles VI.
131 KAERNEVENOIS (François DE), seigneur de Carnavalais.
59 LENONCOURT (Robert DE), cardinal évêque de Metz.
86 LONGWIC (François DE), fils de Jean de Longwic et de Jeanne d'Angoulême.
48 LORRAINE (Louis DE), comte de Vaudemont.
85 MADELEINE DE FRANCE, reine d'Écosse, fille de François Ier.
35 MAIGRIN (Paul DE STUER DE SAINT-), l'un des Mignons de Henri III.
27 MARGUERITE DE FRANCE, duchesse de Valois, première femme de Henri IV.
40 MARGUERITE DE FRANCE, duchesse de Berry, quatrième fille de François Ier.
127 MARILLAC (Michel DE), garde des sceaux.
60 MARILLAC (DE), maréchal de France.
106 MAXIMILIEN II, empereur d'Autriche, père d'Élisabeth, femme de Charles IX.
52 MAYENNE (Charles de Lorraine, duc DE).
19 MÉDICIS (Catherine DE), reine de France, femme de Henri II.

122 Médicis (Cosme Ier de), grand-duc de Florence, surnommé le Grand.
113 Médicis (Cosme de), grand-duc de Toscane.
12 Médicis (Laurent de), père de Catherine de Médicis.
61 Médicis (Marie de), épouse de Henri IV.
65 Montespedon (Philippine de), princesse de la Roche-sur-Yon.
111 Moncours (René de), sieur de Montigny-sur-Aube.
10 Montmorency (Anne de), connétable de France.
76 Montmorency (Henri, duc de), connétable de France.
102 Montmorency (Éléonore de), veuve du vicomte de Turenne.
22 Montpensier (Mademoiselle de), fille de Gaston.
20 Nemours (le duc de), Jacques de Savoie.
58 Nogaret (Jean-Louis de), La Vallette, duc d'Épernon.
71 Nogaret (Bernard de), seigneur de la Vallette, amiral de France.
29 Orléans (le duc d'), Fils de France, deuxième fils de Henri IV.
119 Pacheco (Béatrix), comtesse d'Entremont.
103 Palvoisin (François de), seigneur de la Roche du Maine.
124 Pic (Sylvie) de l'Amirande [de la Mirandole ?], fille aînée de Galéas.
16 Poitiers (Diane de), duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II.
87 Renée de France, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII.
120 Rochefoucault (comte de la), François III.
80 Rochefoucault (Marie-Catherine de la), marquise de Sennecy.
38 Rochefoucault (la), comte de Randan.
8 Rochefoucault (Charles de la).
129 Rodolphe, empereur.
41 Rostaing (Anne de), dame de Sourdis.
11 Savoie (Madeleine de).
96 Strozzi (Philippe).
115 Stuart (Anne), femme du maréchal d'Aubigny.
91 Tarlot (Michel, comte de).
99 Thou (Anne de), fille de Christophe de Thou, président au Parlement.
64 Touchet (Marie), dame d'Entragues, maîtresse de Charles IX.
88 Trémouille (Louis, seigneur de la).
70 Turenne (le vicomte de), François-Henri de la Tour-d'Auvergne.
8 Valois (Marguerite de), sœur de François Ier et grand'mère de Henri IV.
116 Valois (Isabeau de), fille de Charles de France.
78 Vieuville (François de Sepaux, seigneur de la).
63 Villeroy (Nicolas de la Neuville, seigneur de).
2 Wilhelmus.

Certifié conforme. Le conservateur : Ch. J. Lafolie.

XDIV

Liste des portraits restés au Musée des Petits-Augustins.

État des portraits doubles et triples faisant partie d'une collection existant au Dépôt des Petits-Augustins.

117 Albret (Jeanne d'), reine de Navarre, mère de Henri IV.
16, 7, 24 Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX (3 portraits de la même reine).
49 Estrée (Gabrielle d'), maîtresse de Henri IV.
26 Féronnière (la Belle), maîtresse de François Ier.
19 François II, roi de France.
3, 15, Henri III, roi de France (2 portraits de Henri III).
13 Lorraine (Charles de).
9 Marguerite de France, fille de François Ier.
4 Marguerite de France, duchesse de Valois.
109 Montpensier (Mlle de), fille de Gaston d'Orléans.
1 Montmorency (connétable Anne de).
14 Philippe le Bon.
20 Savoie (Jacques de —, dit le Beau, duc de Nemours).
4 Touchet (Marie), dame d'Antragues.

Certifié conforme. Le conservateur : Ch. J. Lafolie.

XDV

État des portraits restant au Musée.

1 Connétable Anne de Montmorency.
2 Wilhelmus.
3 Henri III.
4 Marguerite de France, duchesse de Valois.
5 Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.
6 Louis de Bourbon, prince de Condé.
7 Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.
8 Charles de la Rochefoucauld.
9 Marguerite de France, fille de François Ier.
10 Duc de Guise, le Balafré.
11 Marie Touchet, dame d'Antragues.
12 François Gouffier.
13 Charles de Lorraine.
14 Philippe le Bon.
15 Henri III.
16 Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.
17 La Belle Féronnière.
18 Gabrielle d'Estrée.

19 François II, roi de France.
20 Jacques de Savoie, dit le Beau, duc de Nemours.
21 Le roi Henri II, dans son enfance.
22 Mlle de Montpensier, fille de Gaston.

Certifié par moi,
Vérificateur de la Conservation des Monuments : Ouvrier.

Certifié exact,
Le portier du Dépôt : Sauvé.

XDVI

Procès-verbal de la translation au cimetière du Père-Lachaise des restes d'Héloïse et d'Abailard.

Aujourd'hui, 16 juin 1817, à dix heures du matin, devant nous, Jean-François Sobry, jurisconsulte, pensionnaire du Roi, commissaire de police à Paris, quartier du faubourg Saint-Germain, est comparu le sieur Capron, Économe de la Ville de Paris, demeurant à l'Hôtel de ville, lequel nous a déclaré qu'un arrêté de M. le comte de Chabrol, Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, l'a chargé de faire transporter les restes d'Abailard et d'Héloïse, du dépôt des Monuments français de la rue des Petits-Augustins, où ils ont été recueillis après la destruction du monastère du Paraclet, pour les mettre dans le tombeau qu'il leur a fait préparer au cimetière de l'Est, dit de Montlouis. Ledit sieur Capron nous a déclaré que, le monument actuel étant fini d'être démoli et les pierres qui couvrent le tombeau prêtes à être levées, il requérait notre présence pour en constater l'ouverture et donner une authenticité légale au transport qui allait être fait des restes de ces deux personnages célèbres, conformément à l'arrêté de M. le Préfet, qu'il nous a exhibé, et il a signé sa réquisition.

Capron. Sobry.

A quoi nous, commissaire susdit, déférant, nous nous sommes rendu, avec ledit sieur Capron, au Dépôt des Monuments, rue des Petits-Augustins, où nous avons trouvé le sieur Lenoir, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, administrateur dudit dépôt, lequel nous a conduit auprès du monument contenant les restes d'Abailard et d'Héloïse. Là était le sieur Godde, architecte des églises de Paris, ayant sous ses ordres un nombre d'ouvriers suffisant pour enlever les pierres qui couvrent les cercueils. Les pierres ayant été levées en notre présence, nous avons reconnu que la tombe était séparée en deux parties, l'une contenant les restes d'Abailard, indiqués par une inscription; l'autre partie contenant les restes d'Héloïse, indiqués aussi par une inscription. Les restes d'Abailard, consistant en ossements en grande partie détruits, mais ayant encore une partie de leurs formes, ont été mis dans une bière avec une étiquette portant son nom. Les restes d'Héloïse ont été mis dans une autre bière aussi avec son nom, et paraissant un peu moins détruits.

L'un et l'autre ont été placés sur un corbillard pour être transportés, et le sieur Lenoir a signé avec nous.

Le chevalier Alexandre Lenoir, Sobry, Godde, Capron.

Le corbillard a été de suite conduit en pompe funèbre, accompagné par le sieur Allier, l'un des ordonnateurs des convois de Paris, jusqu'à l'église paroissiale de Saint-Germain des Prés, où le clergé a reçu les deux cercueils et les a introduits dans l'église. M. Barbier, l'un des vicaires, a célébré une grand'messe sur ces cercueils, entourés de flambeaux et couverts de somptueux draps mortuaires. Après le service funèbre, les deux cercueils ont été transportés, toujours accompagnés par nous, au cimetière de l'Est, dit de Montlouis, où ils ont été déposés dans une salle au rez-de-chaussée, en présence des sieurs Capron et Godde. Là, M. Barbier a achevé de faire sur les corps les prières de la liturgie des morts. Nous avons mis ensuite nos scellés sur les deux bières, avons fermé la salle qui les contient, et avons mis le tout sous la garde du sieur Asseline, concierge dudit cimetière, et des sieurs Dennelle et Klein, gardiens des tombeaux dans ledit enclos, jusqu'à ce que le monument qu'on construit pour recevoir les restes des dépouilles mortelles de ces deux personnages illustres soit achevé et en état de les contenir.

Dont procès-verbal, fait et clos ledit jour, à quatre heures de relevée, et que les sieurs Capron, Godde, Barbier, Asseline, Dennelle et Klein ont signé avec nous.

Allier, Barbier, Sobry, Asseline, Godde, Capron, Dennelle, Klein.

XDVII

Envoi à Lenoir du procès-verbal de la translation des restes de Molière et de La Fontaine au cimetière de l'Est en 1817.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

J'ai l'honneur d'envoyer à Monsieur Lenoir, comme renseignement, une copie du procès-verbal constatant la translation au cimetière de l'Est des dépouilles mortelles de La Fontaine et de Molière qui avaient été déposées, par ses soins, pendant le cours de la Révolution, au Musée des Monuments français.

Je prie Monsieur Lenoir d'agréer la nouvelle assurance de ma parfaite considération.

L'Économe de la Ville de Paris : Capron.

A la suite de cette expédition se trouve une autre copie de la même pièce, adressée à Lenoir par Sobry, le 21 juillet 1817. Voyez ci-dessus, p. 239, n° CCCCLXXXIX, les procès-verbaux de cette opération.

XDVIII

Correspondance au sujet du buste de Winckelmann commandé à De Seine pour le Musée des Monuments français.

1°

Lettre de M. Ch. J. Delafollie à Lenoir

CONSERVATION DES MONUMENTS PUBLICS.

Paris, le 30 août 1817.

Monsieur,

M. De Seine, statuaire, a été chargé, il y a quelques années, d'exécuter en marbre, pour le Musée des Monuments français, le buste de Winckelmann.

Son travail n'a jamais été achevé et paraît être demeuré à l'ébauche.

Cet artiste demande aujourd'hui à terminer ce buste.

Avant de prendre aucune détermination à ce sujet, S. Exc. le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur désire savoir quelles conventions auraient eu lieu avec M. De Seine pour l'exécution de son ouvrage; les à-compte qui ont pu être payés; enfin les motifs qui en ont empêché l'achèvement.

Je vous serai fort obligé, Monsieur, des éclaircissements que vous voudrez bien me fournir à cet égard.

Je vous en exprime d'avance mes remercîments.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le conservateur : Ch. J. Delafollie.

2°

Réponse de Lenoir à M. Delafollie, conservateur des Monuments publics [1].

Paris, le 31 août 1817.

Monsieur,

Je m'empresse de vous adresser les renseignements que vous désirez, relativement au buste de Winckelmann, que M. De Seine, sculpteur, devait exécuter en marbre pour le Musée des Monuments français.

Il a été convenu, entre MM. Michallon et De Seine, sculpteurs, d'exécuter en marbre, pour le Musée des Monuments français, les bustes de quelques personnages illustres de la France, moyennant la somme de *mille* francs par buste, payables en débris de marbres ou statues considérées comme ne pouvant être d'aucune utilité pour l'étude de l'art ou pour celle de l'histoire; de cette somme est excepté le marbre propre à l'exécution du buste; ce marbre devait être pris dans les magasins du Musée.

Cette convention n'était que verbale et n'a jamais eu d'autre officialité.

Cependant, le 16 nivôse an V, cette proposition ayant été adoptée par

[1] Cette lettre a déjà paru, imprimée sur l'original, dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (1881, p. 378-383). Il y a quelques différences entre les deux textes; mais ces nuances consistent surtout en transpositions de phrases. — A. de M.

M. Ginguené, Directeur général de l'Instruction publique, M. Michallon s'est occupé de suite des bustes de Jean Goujon, de Peyresc et de Glück; il les a exécutés en marbre.

Les modèles de ces deux premiers bustes ayant été adressés à M. le Directeur général de l'Instruction publique, le 3 frimaire an VI, il m'a témoigné combien il était satisfait de ce travail par une lettre fort détaillée et très-flatteuse pour l'artiste.

Aujourd'hui que le Musée des Monuments français se trouve supprimé, j'ai la satisfaction de voir que ces deux bustes sont demandés par l'administration du Musée du Roi, pour faire l'ornement de la salle française qu'elle doit établir à la suite des belles salles antiques.

M. Michallon en a été payé par les moyens ci-dessus énoncés, c'est-à-dire conformément à l'autorisation du 16 nivôse an V.

M. De Seine, en adoptant, pour son compte, les arrangements qui convenaient à M. Michallon, s'était chargé de l'exécution des bustes d'Héloïse, d'Abailard, de Charles VIII, de Michel Montaigne, de Jean de La Fontaine et de Winckelmann; tous ces bustes ont été modelés par lui. Les modèles seuls ont été fournis au Musée, excepté celui d'Abailard.

Quant aux raisons qui ont empêché l'achèvement de ce buste, M. De Seine seul les connaît; pour moi, je les ignore.

M. De Seine était l'ami de M. le Directeur général de l'Instruction publique, et, par cette raison seule, il lui fut agréable de participer à une opération dont M. Ginguené suivait avec plaisir l'exécution, puisque M. De Seine s'est plu lui-même à lui offrir le premier plâtre de son *Héloïse*, que je lui ai fait modeler d'après les os de la tête de cette femme intéressante. Ce buste mérite des éloges.

M. De Seine devait successivement traduire en marbre les bustes ci-dessus détaillés, il ne l'a pas fait; le buste seul de Winckelmann a été mis aux points, après en avoir reçu le marbre.

M. le curé de Saint-Roch, désirant avoir, pour son église, un *Christ* en marbre de six pieds, par Michel Anguier, et un groupe de grandeur naturelle aussi en marbre, représentant le *Baptême de Jésus-Christ*, par Jean-Baptiste Lemoine, qui se trouvaient au dépôt du Musée, les fit demander par M. De Seine, à la charge par lui de fournir les bustes demandés. Ainsi, ces monuments passèrent à Saint-Roch, où ils sont placés aujourd'hui et fort bien restaurés.

J'ignore totalement quels ont été les arrangements pris à cet égard entre M. le curé de Saint-Roch et M. De Seine. Je sais seulement de M. le curé lui-même que M. De Seine a été payé par lui de ces deux objets. En conséquence je crois que M. De Seine n'a rien à réclamer sur les travaux qu'il a faits pour le Musée, et qu'il serait plutôt redevable du buste en marbre de Winckelmann. Je pense donc que la somme donnée à M. De Seine par M. le curé de Saint-Roch est plus que suffisante pour sa liquidation. On peut s'en informer auprès de M. le curé lui-même.

Voilà, Monsieur, les renseignements que je puis vous donner sur une affaire qui, en voulant rappeler à la mémoire des Français l'image de quelques hommes qui ont honoré la patrie, n'a pas laissé que de me causer de grands désagréments de la part d'un homme avec lequel j'ai toujours agi noblement et loyalement; je serai satisfait s'ils remplissent vos intentions.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments très-distingués, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le chevalier ALEXANDRE LENOIR.

XDIX

Correspondance au sujet du dépôt au Ministère de l'Intérieur des Archives du Musée des Monuments français.

1°

Lettre du Ministre de l'Intérieur à LENOIR.

Paris, le 24 octobre 1817.

MONSIEUR,

Les fonctions que vous avez remplies en qualité de garde et d'administrateur du Dépôt des Petits-Augustins, depuis 1791 jusqu'en 1816, ont donné lieu de votre part :

1° A la formation d'inventaires constatant d'où provenaient les objets de tous genres successivement rassemblés et mis sous votre surveillance;

2° A la tenue d'un état des monuments offerts à la curiosité publique dans le Dépôt depuis son origine; de l'emploi de plusieurs qui n'ont pu y être placés; de la désignation de ceux qui en sont sortis en vertu des concessions, remises, ventes ou autrement.

Vous possédez aussi le résultat de la correspondance assez considérable que vous avez tenue durant votre administration avec les autorités ministérielles et administratives.

Tous ces inventaires, états et papiers, qui forment une partie d'archives assez nombreuses, appartiennent au Ministère. Je vous prie de les remettre à MM. Lafolie et Heuraux, que j'ai préposés pour les recevoir. Il en sera dressé un état sommaire, dont un double, signé d'eux, sera laissé entre vos mains pour vous servir de décharge de la responsabilité établie envers vous par l'article 5 de la loi du 18 octobre 1792.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Ministre, secrétaire d'État de l'Intérieur. *Signé* : LAISNÉ.

2°

Lettres des commissaires nommés pour la réception des archives du Musée à LENOIR.

Paris, le 28 octobre 1817.

MONSIEUR,

Des papiers, états, inventaires et registres sont demeurés dans vos mains,

et forment les archives de votre gestion, comme administrateur du Dépôt des Petits-Augustins depuis 1791 jusqu'à la fin de 1816.

S. Exc. le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur nous ayant nommés commissaires pour la réception de ces archives, ainsi qu'elle vous en a informé directement, nous avons l'honneur de vous prier de nous indiquer le moment où nous pourrons nous réunir à vous pour remplir l'objet de notre mission.

Agréez, en attendant, les assurances de notre considération très-distinguée.

Les Commissaires : HEURAUX. — CH. J. LAFOLIE.

3°

Paris, le 24 janvier 1818.

MONSIEUR,

D'après l'inventaire qui a été dressé des papiers qui forment les archives de votre gestion, comme administrateur du Musée des Petits-Augustins depuis 1791 jusqu'à la fin de 1816, nous nous trouvons en mesure de recevoir ces papiers, conformément aux instructions de S. Exc. le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, et de vous en donner décharge en vous laissant une copie certifiée dudit inventaire.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous prévenir que nous nous transporterons près de vous, mardi prochain, à onze heures du matin.

Dans le cas où vous ne seriez point libre le jour indiqué, nous vous prions de nous en donner avis et de nous faire savoir le moment qui vous paraîtrait le plus convenable.

Agréez, Monsieur, les assurances de la considération très-distinguée avec laquelle nous sommes vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

CH. J. LAFOLIE. — HEURAUX.

4°

Paris, le 28 janvier 1818.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien remettre au porteur de la présente les douze volumes et les quatre liasses [1] contenant les archives de l'administration du Musée des Monuments français depuis 1791 jusqu'à la fin de 1816.

Il vous a été donné décharge légale desdites pièces dans l'inventaire dressé en vertu des instructions de S. Exc. le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, et dont M. Heuraux et moi vous avons laissé copie.

Je saisis avec empressement cette occasion, Monsieur, de vous renouveler les assurances de la considération très-distinguée avec laquelle je suis votre humble et très-obéissant serviteur.

CH. J. LAFOLIE.

[1] Les douze volumes se trouvent aujourd'hui au Dépôt des Archives nationales sous la cote F 1724, n[os] 1 à 12. Ils y sont arrivés avec d'autres papiers du Ministère de l'Intérieur. C'est à ce fonds que sont empruntées les pièces formant les tomes II et III des *Archives du Musée des Monuments français*. Quant aux quatre liasses, elles n'ont pas été conservées comme elles étaient au moment du dépôt. Elles paraissent avoir été disséminées entre divers dossiers.

1818

D

Lettre de Lenoir sur l'acquisition de la colonne érigée à la mémoire de Henri III, dans l'église de Saint-Cloud.

Paris, le 28 janvier 1818.

A Monsieur Lafollie, *conservateur des Monuments publics.*

Monsieur,

Parmi les Monuments qui se trouvent au dépôt des Petits-Augustins, il en est un que j'ai dû acquérir pour le préserver de la destruction qui le menaçait.

Ce Monument, composé simplement d'une colonne torse taillée dans un seul morceau de marbre rouge campan, et ornée de fort belle sculpture, est celui qui fut érigé à Henri III par Benoise, son secrétaire, dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Cloud. Cette colonne portait le cœur de ce Prince, que l'on avait enfermé dans une urne. Elle est désignée dans l'état des Monuments du Musée sous le n° 456.

M. Jullien, architecte, devint propriétaire de cette colonne par l'acquisition de l'abbaye. Elle resta longtemps abandonnée dans les décombres et les démolitions de l'édifice.

Instruit de l'abandon où était ce beau monument, le 3 fructidor an VI (22 août 1798), j'en prévins le Ministre de l'Intérieur[1], en l'invitant à en autoriser l'acquisition. Sur le refus du 30 nivôse an VII (19 janvier 1799) que fit ce magistrat de l'acquérir, je le pris pour mon propre compte, et le plaçai dans la salle d'introduction du Musée, ayant fait faire le piédestal qui porte ladite colonne avec des marbres du Dépôt; il n'en fait pas partie.

Mon intention, Monsieur, n'est point de réclamer le remboursement de mon acquisition, mais d'offrir cette colonne au Gouvernement pour en décorer l'église royale de Saint-Denis, où ce monument produira le plus bel effet à la place qui lui est destinée. D'ailleurs, il est compris dans le nombre de ceux qui sont relatés sur l'état annexé à l'ordonnance royale, et, si on considère le personnage auquel il a été consacré, on sera bientôt convaincu que le monument du roi Henri III ne peut être mieux placé que dans le lieu où reposent son corps et celui de la Reine, sa femme. Il en sera de même de celui de François II, son frère, qui était aux Célestins, qui se compose également d'une colonne, et dont le corps gît dans le même caveau auprès de ceux de ses pères.

Je vous prie donc, Monsieur, de faire valoir auprès de Son Excellence les droits et les motifs exprimés dans ma lettre sur l'emploi de ce monument, et d'autoriser l'architecte de Saint-Denis à en faire l'enlèvement.

[1] Voyez première partie, p. 115 et suivantes, n° CXII; et deuxième partie, p. 363, n° CCLXXII. — J. G.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments très-distingués, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le chevalier ALEXANDRE LENOIR,
Administrateur des monuments de l'église royale de Saint-Denis.

Copie des reçus de M. Jullien, architecte.

1° Reçu du cit. LENOIR, conservateur du Musée des Monuments français, la somme de trois cent cinquante francs, pour l'acquisition d'une colonne torse en marbre, provenant de la ci-devant église de Saint-Cloud, érigée à Henri trois, dont quittance. A Surenne, le vingt-trois pluviôse de l'an sept (11 février 1799). *Signé :* JULLIEN, architecte.

2° Reçu du cit. LENOIR, conservateur du Musée des Monuments français, la somme de quatre-vingt-dix francs, pour un bas-relief en albâtre de GERMAIN PILON, composé de deux figures et de son inscription en marbre noir, provenant de la ci-devant église de Saint-Cloud, érigé à Henri trois, dont quittance. A Paris, le vingt-un floréal an sept (10 mai 1799).

Signé : JULLIEN, architecte.

Monsieur, du bas-relief de Germain Pilon, relaté ici, j'en ai formé le petit mausolée de Jean Bullant, célèbre architecte du règne de Henri II. Il est désigné dans le Musée sous le n° 469 *bis*. Je le réclame également pour Saint-Denis, où il sera placé derrière la colonne avec l'ancienne inscription qui sera rétablie. A. LENOIR.

DI

Translation dans l'église de Saint-Germain des Prés de divers monuments funéraires déposés au Musée des Monuments français.

1°

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Nous, Conseiller d'État, Préfet de la Seine, vu l'état des Monuments que S. Exc. le Ministre de l'Intérieur nous a autorisé, par sa décision en date du 15 mars 1817, à faire retirer du dépôt des Petits-Augustins, et transférer aux différentes églises qui les possédaient avant la Révolution,

Ledit état comprenant l'église de Saint-Germain des Prés pour les Monuments ci-après désignés, savoir :

Statue couchée de *Guillaume de Dowglas,* d'Écosse ;

Statue demi-couchée de *Jacques de Dowglas,* son petit-fils;

Mausolée de *Jean Casimir, roi de Pologne ;*

Mausolée de la famille des *Castellans ;*

Vu la décision, en date du 21 du même mois, par laquelle Son Excellence a consenti à ce que les tombeaux de *Mabillon, Montfaucon, Descartes* et *Boileau,* fussent retirés du même Dépôt et placés dans ladite église;

Vu la lettre par laquelle l'Académie des Inscriptions a témoigné le désir de choisir des commissaires pour assister aux translations et inhumations des restes de ces hommes célèbres ;

Vu enfin les observations contenues dans la lettre adressée le 19 dudit mois de mars à MM. les curé et marguilliers de l'église de Saint-Germain des Prés;

Arrêtons ce qui suit :

Article premier. — Les monuments funéraires et les tombeaux des hommes illustres ci-dessus désignés seront immédiatement, sous la surveillance du sieur Godde, architecte, inspecteur en chef des travaux de la seconde section, transférés du dépôt des Petits-Augustins à l'église de Saint-Germain des Prés.

Art. 2. — Les places qu'ils devront occuper seront reconnues par cet architecte, qui consultera préalablement MM. les Membres de la fabrique et MM. les Commissaires de l'Académie.

Art. 3. — L'extradition et la translation des restes mortels seront faites en pompe funèbre, avec tous les soins dépendants de l'administration.

Un commissaire de police y sera appelé.

Art. 4. — La cérémonie sera réglée par la Fabrique et MM. les commissaires de l'Académie.

Art. 5. — Tout ce qui pourra concerner le rétablissement des inscriptions ou épitaphes, ou la demande de nouvelles inscriptions, sera concerté entre la Fabrique et le conservateur des Monuments de la Ville de Paris, qui prendra nos instructions, s'il y a lieu.

Art. 6. — Il sera dressé procès-verbal de tout ce qui sera fait, tant sous le rapport de l'extradition et placement des mausolées et des tombeaux, que sous le rapport des honneurs funèbres rendus à la mémoire des hommes illustres dont il s'agit.

La minute du procès-verbal restera à la Fabrique; deux expéditions dûment signées seront déposées à la Préfecture; une troisième sera remise à l'Académie, si elle le requiert.

Art. 7. — Le payement des frais résultant des dispositions qui précèdent sera ultérieurement réglé.

Art. 8. — Le présent arrêté sera envoyé par ampliation à la Fabrique, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à M. Godde, architecte, et à M. Larribe, conservateur des monuments de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 26 mars 1818.

Chabrol.

2°

CONSERVATION DES MONUMENTS PUBLICS

20 février 1819.

Procès-verbal de la remise des cendres de René Descartes, Jean Mabillon et Bernard Montfaucon aux Commissaires de M. le Préfet de la Seine.

En vertu des instructions de S. Exc. le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, en date du 18 février courant, et d'après les dispositions faites par M. le comte de Chabrol, Conseiller d'État, préfet du département de la Seine, pour

la translation dans l'église de Saint-Germain des Prés des restes de René Descartes, Jean Mabillon et Bernard Montfaucon, déposés dans le jardin des Petits-Augustins, les cendres de ces hommes illustres ont été extraites aujourd'hui, 26 février 1819, à onze heures du matin, des tombeaux qui les renfermaient, en présence de M. Charles-Jean Lafolie, conservateur des Monuments publics délégué par le Ministre, de M. Sobry, commissaire de police, d'une part, et, de l'autre, de M. le chevalier Piault, maire du 10e arrondissement, et de MM. Larribe et Godde, commissaires délégués par le Préfet de la Seine.

Ces cendres ont été recueillies avec une religieuse attention dans trois cercueils de chêne préparés à cet effet, lesquels, après avoir été fermés et scellés avec le cachet de la Conservation des Monuments et du commissariat de police, ont été transportés dans la grande salle du dépôt des Petits-Augustins, où se trouvaient réunies, pour assister à leur translation, deux députations, l'une de l'Académie des Sciences, l'autre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut.

Le conservateur des Monuments susnommé a fait alors remise à M. le chevalier Piault, maire du 10e arrondissement, et à MM. les Commissaires du Préfet de la Seine, des trois cercueils clos et scellés ainsi qu'il a été dit, et contenant les restes de René Descartes, Jean Mabillon et Bernard Montfaucon, pour être, selon les dispositions prescrites par M. le Préfet de la Seine, transférés dans l'église de Saint-Germain des Prés; en foi de quoi M. le Maire du 10e arrondissement, les Commissaires de M. le Préfet, le Conservateur des Monuments, ainsi que M. Sobry, commissaire de police, ont signé le présent procès-verbal pour servir et valoir à ce que de raison.

Fait à Paris, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Piault, Delaborne, Ch. J. Lafolie, Sobry, Larribe, Godde.

Pour copie conforme : *Le Conservateur des Monuments publics,*

Ch. J. Lafolie.

3°

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Députation pour la cérémonie relative à Descartes, Mabillon et Montfaucon.

MM.
Barbier du Bocage.
Dureau de la Malle.
Bernardi.
Remuzat.
Émeric.
Naudet.
Pastoret.

MM.
Vanderbourg.
Jomard.
Delaborde.
Petit-Radel.
Bethencourt.
Dacier.

4°

Lettre de Lenoir sur la translation des restes de Descartes aux Petits-Augustins.

Paris, le 4 mars 1819.

L'administrateur des Monuments de l'église royale de Saint-Denis à M. Lafolie, *conservateur des Monuments publics.*

Monsieur,

Je m'empresse de satisfaire à la demande que vous me faites de renseignements sur le transport au Musée des Petits-Augustins des restes de René Descartes, venant de l'ancienne église Sainte-Geneviève, où le corps de ce philosophe fut déposé à son arrivée de Suède à Paris.

Vous n'avez pas dû trouver, Monsieur, de procès-verbal de l'exhumation de Descartes dans les archives du Musée, car il n'y en a pas eu de dressé. Cette opération s'est faite révolutionnairement, en présence du commissaire de la Section du quartier, à la requête de MM. l'abbé Saint-Léger et Le Blond, tous deux membres de la Commission des Monuments; ils sont morts l'un et l'autre. Les restes, et non pas le corps, car il y a fort peu de chose de cet homme justement célèbre, ont été apportés aux Petits-Augustins par un commissionnaire que j'ai payé. Quant à l'année, je ne m'en rappelle pas. Jamais Descartes n'est entré au Panthéon. Sa translation du Musée dans cet édifice national a été, en effet, proposée à la Convention; mais Mercier, d'heureuse mémoire, s'y est opposé.

A son arrivée au Musée, je l'ai déposé dans un tombeau antique en porphyre, d'où il a été retiré pour être placé dans le jardin, dans le sarcophage où il est encore; ce monument, dont j'ai le dessin, a été exécuté exprès, à l'époque où le tombeau de porphyre a été remis à l'administration du Musée du Louvre.

Voilà, Monsieur, les renseignements que je puis vous offrir, sur ce qui nous reste du fondateur de la philosophie en France; je me félicite d'avance s'ils remplissent vos intentions.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments très-distingués, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le chevalier Alexandre Lenoir.

5°

Procès-verbal de la remise des cendres de Nicolas Boileau-Despréaux aux commissaires de M. le Préfet de la Seine.

CONSERVATION DES MONUMENTS PUBLICS

En vertu des instructions de S. Exc. le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, du 10 juillet courant, et d'après les dispositions faites par M. le comte Chabrol, conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, pour la translation à l'église de Saint-Germain des Prés des restes de Nicolas

Boileau Despréaux, déposés dans le jardin des Petits-Augustins, depuis le 7 ventôse an VIII (26 février 1800), époque de leur exhumation de la Sainte-Chapelle, les cendres de ce poëte célèbre ont été extraites aujourd'hui, 14 juillet 1818, à midi, du tombeau qui les renfermait, en présence de M. Ch. J. LAFOLIE, conservateur des Monuments publics, délégué par le Ministre, de M. Sobry, commissaire de police, d'une part, et, de l'autre, de M. Delaborne, adjoint au maire du 10e arrondissement, et de M. Larribe, commissaires délégués par M. le Préfet de la Seine.

Ces cendres, ayant été recueillies avec une religieuse attention dans un cercueil de chêne préparé à cet effet, ont été transportées dans la salle d'introduction du dépôt des Monuments où se trouvaient réunies, pour assister à sa translation, deux députations, l'une de l'Académie française, l'autre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut.

Le conservateur des Monuments publics a fait alors remise à M. Delaborne, adjoint au Maire du 10e arrondissement, et à M. Larribe, commissaire de M. le Préfet de la Seine, du cercueil contenant les restes de Nicolas Boileau Despréaux, pour être, selon les dispositions prescrites par M. le Préfet, transférés à l'église de Saint-Germain des Prés, en foi de quoi les personnes susnommées ont signé le présent procès-verbal pour servir et valoir à ce que de raison.

Fait à Paris, les jour, mois et an que dessus.

Signé : DELABORNE, SOBRY, LARRIBE, CH. J. LAFOLIE.

DII

Monuments réclamés par diverses églises.

1°

11 avril 1818.

État des Monuments réclamés par les Fabriques des églises de la ville de Paris, comme leur ayant appartenu avant la Révolution[1].

SAINT-ROCH

Mausolée de L. Moreau de Maupertuis, par D'HUEZ. — N° 340. 15 *mars*.
Médaillon représentant le marquis d'Asfeld. — N° 393.
Le mausolée de Jeanne-Angélique Delpèche. — *Manque*.
Le mausolée de Fiot de la Marche. — *Idem*.
Le mausolée de LE NÔTRE, par COYZEVOX. — N°s 296. *Sans destination*.
Le mausolée de M. le comte de Rangonis. — *Manque*.
Le buste de saint André, par COYZEVOX. — *Idem*.
Le tombeau de madame Deshoulières. — *Idem*.
Le tombeau de Nicolas Ménager, par SIMON MAZIÈRES. — *Manque*.

[1] Ces états sont dressés sous forme de tableaux; les numéros de renvoi au Catalogue et les indications qui les accompagnent sont inscrits dans la colonne des observations.

Le médaillon de madame La Live de Jully, par FALCONET. — N° 255. *Sans destination.*

Une inscription en marbre blanc à la mémoire de Robert Pigny et de Barbe Isolte, sa femme. — *Manque.*

Une inscription de P. Corneille. — *Idem.*

Monument funèbre de M. le duc de Caylus, avec un médaillon représentant le duc. — *Manque.*

L'inscription des deux frères ANGUIER, sculpteurs. — *Idem.*

SAINT-EUSTACHE

Mausolée de M. de Colbert, contrôleur général. — N° 200. *Accordé le* 15 *mars* 1817.

Mausolée de Cureau de la Chambre, médecin ordinaire du Roi, l'un des Quarante de l'Académie française. — N° 190. *Idem.*

Médaillon de François Chevert. — N° 402. *Idem.*

Trois panneaux avec bas-reliefs, représentant la *Charité,* la *Moisson,* la *Vendange* . — N° 420. *Idem.*

Bas-relief, représentant le *Supplice de sainte Barbe.* — N° 522.

Monument et épitaphe à la mémoire 1° de M. Hilaire Rouillé-Ducoudray; 2° du marquis de Vins. — *Manque.*

Épitaphe pour M. François de Caillères, seigneur de la Rochellai. — *Manque.*

Monuments pour MM. J. B. Fleurian d'Armenonville, ministre d'État, et Ch. J. B. Fleurian, comte de Morville, ministre d'État. — *Manque.*

Bas-relief de *Jésus-Christ au tombeau.* — N° 144. *Sans destination.*

NOTRE-DAME DES VICTOIRES, OU LES PETITS-PÈRES

Statue en marbre représentant la *Vierge*, de la hauteur de 5 pieds. — *Manque.*

Statue, en marbre, représentant *saint Augustin,* ayant 5 pieds de hauteur. — *Idem.*

Buste de Lulli, posé sur une pyramide en forme de catafalque en marbre. — N° 202. *Accordé le* 15 *mars* 1817.

Buste de Rochefort. — *Sans destination.*

Bas-relief en bois, d'ALGARDI. — *Idem.*

SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS

Statue couchée de L. Poncher, conseiller du Roi, et de sa femme, par P. PONCE. — N° 96. 15 *mars* 1817.

Statue à genoux de la femme Cœur, par PH. BUYSTER. — N° 161. 15 *mars* 1817.

Grand bas-relief en pierre de Tonnerre représentant la *Justice tenant le portrait d'A. Daubray.* — N° 254. 15 *mars* 1817.

Épitaphe en marbre blanc de Pierre Séguin, savant antiquaire. — N° 272. *Sans destination.*

Portrait de mademoiselle Sélincart, femme d'ISRAEL SILVESTRE, graveur. Ce portrait est peint sur marbre par LE BRUN. — N° 199. *Sans destination.*

Cénotaphe de M. le comte de Caylus. Ce monument, en porphyre, est surmonté du buste de ce savant distingué, mort en 1765. — *Manque.*

Deux bas-reliefs. — N° 142. *Sans destination.*

Médaillon de Rabelais. — N° 151. *Idem.*

Buste de Pomponne de Bellièvre. — N° 270. *Idem.*

Buste en marbre. — *Idem.*

Statue en bronze et en pied. — *Idem.*

SAINT-LAURENT

Quatre belles colonnes de marbre supportant un baldaquin placé au-dessus du maître-autel. — *Manquent.*

SAINT-LEU

Le mausolée en marbre de la présidente Lamoignon. On y remarque deux génies et un excellent bas-relief, par GIRARDON. — *Manque.*

SAINT-MERRY

Un tableau en mosaïque où, sur un fond doré, sont représentés la *Vierge et l'Enfant Jésus, accompagnés de plusieurs anges.* — N° 156. *Sans destination*[1].

Un monument de marbre, par LEPAUTRE, sculpteur; l'épitaphe marque Jean Aubéri. — *Manque.*

Quatre anges, bronzes de grandeur naturelle; deux étaient placés sur des culs-de-lampe aux bases des piliers du sanctuaire, les deux autres, au bas du chœur, soutenaient les livres de l'Épitre et de l'Évangile. — *Manquent.*

Deux figures représentant l'*ancienne et la nouvelle Loi*, par PAUL SLODTZ. — *Manquent.*

SAINTE-MARGUERITE

Médaillon de Vaucanson. — N° 505. *Sans destination.*

NOTRE-DAME

Statue à genoux de J. Juvénal des Ursins et de madame de Vitry, sa femme. — N° 82. 15 *mars* 1817.

Tableau peint sur bois représentant les mêmes personnages. — N° 82 *bis. Idem.*

Statue à genoux d'Albert de Gondi, maréchal de France. — N° 114. *Idem.*

Statue à genoux de Pierre de Gondi, évêque de Paris. — N° 117. *Idem.*

Mausolée de Henri-Claude d'Harcourt, maréchal de France. — N° 339. *Idem.*

Figure de la *Vierge*, d'albâtre. — *Manque.*

Trois figures, élevées sur trois colonnes. — *Idem.*

[1] Il est aujourd'hui au Musée de Cluny. — A. de M.

L'*Enfant Jésus*. — *Idem*.

Saint Joseph tenant par la main un chanoine, sur la troisième colonne. — *Idem*.

Bas-relief représentant l'*Assomption*, en métal doré, sculpté, sur un marbre jaspé. — *Idem*.

Deux figures de marbre blanc, de grandeur naturelle, sur piédestaux, représentant *saint Maurice* et *saint Louis*, aux côtés de l'autel. — *Idem*.

Tombeau en marbre noir du maréchal de Guébriant. — *Idem*.

Tombeau de marbre noir veiné, avec pyramide de marbre portant un médaillon représentant en relief l'abbé de la Grange. — *Idem*.

Bas-relief représentant un prêtre à genoux. — N° 134. *Sans destination*.

Statue d'Adam. — N° 436. *Idem*.

SAINT-GERVAIS

Un *Ecce Homo*, terre cuite de grandeur naturelle. — *Manque*.

VITRAUX.

Les *martyres de saint Gervais et de saint Protais*. — *Sans destination*.

La *fuite de la Vierge en Égypte*. — *Idem*.

Deux panneaux arabesques. — *Idem*.

SAINT-SULPICE

Mausolée du curé Languet de Gergy. — N° 333. 15 *mars* 1817.

Mausolée à la mémoire de Mme de Lauraguais. — N° 375. *Idem*.

Mausolée de Birague. — N° 108. *Sans destination*.

SAINT-GERMAIN DES PRÉS

Statue couchée de Guillaume Dowglas, pair d'Écosse. — N° 162. 15 *mars*.

Statue demi-couchée de Jacques de Dowglas. — N° 177. *Idem*.

Mausolée de Jean Casimir, roi de Pologne. — N° 194. *Idem*.

Mausolée de la famille des Castellans. — N° 201. *Idem*.

Tombeaux de Mabillon, Montfaucon, Boileau et Descartes. — Nos 512, 513, 555, 507. *Idem*.

Statue de la *Vierge*. — N° 69. *Sans destination*.

Médaillon de Charles-Quint. — N° 146. *Sans destination*.

Porte et portail gothiques. — *Donnés à Saint-Denis*.

Deux inscriptions. — N° 521. *Accordé à Saint-Denis*.

SAINT-ÉTIENNE DU MONT

L'épitaphe de Pascal. — 14 *septembre* 1817.

Un panneau. — *Sans destination*.

Bas-relief. — *Idem*.

Vitraux. — *Idem*.

SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET

Ch. Le Brun et sa mère. — Nos 197, 203. 15 *mars* 1817.

Bignon. — N° 184. *Idem*.

Paulmy d'Argenson. — N° 390. *Sans destination.*

Bas-relief, en bronze, représentant *saint Charles Borromée guérissant des pestiférés.* — N° 258. 15 *mars* 1817.

Tombeau du poëte Santeuil. — *Chapelle du Saint-Esprit.*

Certifié par nous, Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine.

Paris, le 11 avril 1818.

Signé : CHABROL.

Observations générales.

Cet état comprend : 27 monuments sans destination, et qui peuvent être accordés, étant réclamés par les églises auxquelles ils ont appartenu.

30 manquent.

2 ont été accordés à Saint-Denis.

31 ont été accordés par décisions antérieures.

90

2°

11 avril 1818.

État des Monuments réclamés par les Fabriques des églises de Paris, comme provenant d'anciens édifices religieux qui existaient dans la circonscription de leur paroisse respective.

L'ASSOMPTION

Mausolée de François-Michel Letellier, marquis de Louvois. Ce Ministre est représenté à demi couché; auprès de lui on voit l'*Histoire qui pleure;* plus bas sont placées deux figures en bronze représentant la *Sagesse* et la *Vigilance,* par GIRARDON, provenant des Capucines, rue Notre-Dame des Petits-Champs. — N° 205. *Sans destination.*

Mausolée de Charles, duc de Créqui, gouverneur de Paris. Sur le tombeau de marbre noir était la statue de marbre blanc du duc, ayant l'*Espérance* qui lui soutenait la tête, et un *Génie* à ses pieds ; à chaque angle était une figure de marbre qui représentait une *Vertu,* par PIERRE MAZELINE et SIMON HURTRELLE, provenant des Capucines. — N° 492. *Sans destination.*

Mausolée de François de Créqui, maréchal de France ; on y voit le buste à mi-corps et en marbre du maréchal, et, au-dessus, dans un bas-relief en bronze, ce seigneur à cheval, chargeant les ennemis, par COYZEVOX, provenant des Jacobins, rue Saint-Honoré. — N° 243. *Sans destination.*

Mausolée de Pierre Mignard, peintre. Madame de Feuquières, sa fille, est représentée à genoux auprès du buste de son père, par LEMOINE, provenant des Jacobins, rue Saint-Honoré. — N° 343. *Sans destination.*

SAINT-ROCH

Mausolée de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et d'Alphonse de Lorraine, son fils, par NICOLAS RENARD, provenant des Feuillants. — N° 264. *Sans destination.*

Tombeau de Rostaing et deux bustes de la famille, provenant des Feuillants. — N° 222. *Idem.*

Statue à genoux de Raymond Phélipaux, ministre d'État, provenant des Feuillants. — N° 171. *Sans destination.*

Statue de madame de Barbezieux, à genoux, et le buste de Médéric Barbezieux, provenant des Feuillants. — N° 164. *Sans destination.*

Statue à genoux du cardinal Dubois, provenant du cloître Saint-Honoré. — N° 326. *Sans destination.*

SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS

Un bas-relief représentant la *Justice tenant le portrait d'Antoine Aubray,* par ANGUIER, provenant de l'église de l'Oratoire-Saint-Honoré. — N° 254. 15 *mars* 1817.

Un bas-relief en bronze doré, placé dans le retable du maître-autel, représentant la *sépulture de Jésus-Christ,* provenant de l'église de l'Oratoire-Saint-Honoré.

SAINT-LEU

Un guerrier dans l'attitude du sommeil, tenant dans sa main des pavots, par PIERRE PONCE; provenant de l'église Saint-Magloire, sur le tombeau d'André Blondel. — N° 101. *Sans destination.*

Un *saint Jérôme dans le désert,* par LAHIRE, provenant de l'église Saint-Magloire (?).

SAINT-MERRY

Une statue de *sainte Catherine,* faite et donnée en 1704 par THOMAS RENAUDIN, sculpteur de l'Académie royale, provenant de l'hôpital Sainte-Catherine.

Une statue de *saint Pierre Nolasque* et une autre de *saint Raymond,* tous deux fondateurs des Pères de la Merci, par MICHEL ANGUIER, provenant de l'église des Pères de la Merci.

Un lavoir ou fontaine d'architecture en forme de demi-coupole, de MICHEL ANGUIER, provenant des Religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Une statue de *Jésus-Christ,* par JEAN CHAMPAGNE, provenant de l'église du Sépulcre.

SAINT-SACREMENT

Statue, en marbre et à genoux, de Diane de France, fille naturelle de Henri II, par BOUDIN, provenant des Minimes. — N° 118. *Accordé à Saint-Denis.*

Statue, à genoux et en marbre blanc, de madame Marchand, femme du président Le Jay de Tilly, provenant des Minimes. — N° 181. *Sans destination.*

Statue, à demi couchée et en marbre, de Charles de Valois, provenant des Minimes. — N° 182. *Accordé à Saint-Denis.*

Les statues, en marbre blanc et à genoux, du duc et de la duchesse de La Vieuville, par GILLES GUÉRIN et L'ESPINGOLA, provenant des Minimes. — N° 185. *Sans destination.*

Mausolée de Paul de Gondi, cardinal de Retz, par GIRARDON, provenant des Filles du Calvaire. — N° 198. *Accordé à Saint-Denis.*

Le portrait ou médaillon d'Édouard Colbert, frère du ministre, sculpté en marbre par COYZEVOX, provenant des Minimes. — N° 292. *Sans destination.*

Buste en marbre de Charles Le Jay de Maison-Rouge, provenant des Minimes. — N° 301. *Sans destination.*

Buste en marbre de Guillaume de Seral (Leserat), seigneur de Lancrau, provenant des Minimes. — N° 302. *Sans destination.*

SAINTE-MARGUERITE

Ecce Homo, par PILON, provenant de Picpus. — N° 334. *Sans destination.*

Jésus-Christ au Jardin des Olives, provenant de Picpus. — N° 335. *Sans destination.*

NOTRE-DAME

Descente de Croix, sculptée en marbre par GIRARDON, provenant de l'église de Saint-Landry. — *Accordé à Sainte-Marguerite.*

Statue, en marbre et couchée, de Guillaume Chanac, cinquième du nom et quatre-vingt-quatrième évêque de Paris, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Victor. — N° 50. *Sans destination.*

SAINT-SÉVERIN

Mausolée de la famille de Thou, par FRANÇOIS ANGUIER, provenant de l'église Saint-André des Arcs. — N° 165. *Sans destination.*

Bas-relief en marbre, représentant *Minerve tenant le portrait en médaillon de François-Louis de Bourbon, prince de Conti,* provenant de l'église Saint-André des Arcs. — N° 206. *Sans destination.*

Bas-relief en marbre, représentant *Tobie faisant enterrer les morts,* par GIRARDON, provenant de l'église Saint-André des Arcs. — N° 225 *bis. Sans destination.*

Deux statues en bronze dans le goût de Michel-Ange, par BARTHÉLEMY PRIEUR, provenant de ladite église de Saint-André des Arcs — N° 229 *bis. Sans destination.*

SAINT-ÉTIENNE DU MONT

Le tombeau de M. de la Rochefoucault, ancien abbé de Sainte-Geneviève, provenant de l'église Sainte-Geneviève. — N° 178. *Sans destination.*

L'épitaphe de Descartes; même provenance. — *Accordé à Saint-Germain des Prés.*

Un *Calvaire* ou *Descente de Croix*, provenant de l'église Saint-Landry. — *Accordé à l'église Sainte-Marguerite.*

Gobinet, provenant de Saint-Jean de Latran.

Jacques II, roi d'Angleterre, provenant du séminaire Écossais.

Boullenois, provenant des Carmes de la place Maubert.

SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET

Bouchet, provenant de Saint-Victor. — 15 *mars* 1817.

Guillaume d'Auvergne, provenant de Saint-Victor.

Tombeau du poëte Santeuil, provenant de Saint-Victor. — *Accordé. Placé le* 16 *février* 1818 *dans un caveau de la chapelle du Saint-Esprit.*

Guillaume Duvair, provenant des Bernardins.

Statue, en marbre et en pied, d'un guerrier armé, provenant de Saint-Victor. — N° 70. *Sans destination.*

Deux bas-reliefs en pierre de Tonnerre, représentant *Jésus-Christ au tombeau* et *Jésus-Christ portant sa Croix*, provenant de Saint-Victor. — N° 133. *Sans destination.*

Bas-relief représentant un prêtre à genoux. — N° 134. *Sans destination.*

Grande cuve, en pierre de liais, ornée d'arabesques. — N° 135. *Sans destination.*

Quatre bas-reliefs en pierre de Tonnerre, représentant plusieurs sujets de la Passion de Notre-Seigneur. — N° 136. *Sans destination.*

SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS

Cardinal de Bérulle, provenant de l'Oratoire. — *Rendu aux Carmélites, rue d'Enfer.*

Dormans, provenant des Chartreux. — *Manque.*

Pierre de Navarre, provenant des Chartreux. — N° 79. *Sans destination.*

SAINT-MÉDARD

D'Aligre, provenant de Sainte-Pélagie.

Séguier, provenant de l'hôpital des Cent-Filles.

Neubourg, provenant de Saint-Hippolyte.

Certifié par nous, Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine.

Paris, le 11 avril 1818.

Signé : CHABROL.

Cet état comprend : 31 monuments sans destination et qui peuvent être accordés.

14 monuments que l'on ne trouve pas sur les catalogues et dont il faudrait indiquer les numéros.

3 accordés à Saint-Denis.

6 déjà accordés à M. le Préfet, par des décisions antérieures.

TOTAL. 54

DIII

Correspondance au sujet de divers objets appartenant à Alexandre LENOIR et réclamés par lui.

1°

Lettre de LENOIR à M. LAFOLIE.

Paris, le 24 juin 1818.

A M. LAFOLIE, *conservateur des Monuments publics, etc.*

MONSIEUR,

Hier, j'étais absent. M. Dibdin, mon collègue de la Société royale des antiquaires de Londres, s'est présenté au Dépôt avec une lettre de M. Millin, membre de l'Institut, pour voir et consulter quelques monuments. En mon absence, madame LENOIR, voulant remplir les intentions de mon confrère, le fit conduire à l'entrée de la salle d'introduction; mais, comme il n'avait point de permission, la porte lui fut refusée d'une manière si peu honnête qu'il est venu s'en plaindre amèrement. Comme je n'ai reçu de vous, Monsieur, que des politesses, je ne pense pas que vous ayez jamais donné l'ordre de refuser l'entrée du Musée aux personnes qui pourraient se présenter de ma part, et, comme cette circonstance peut se renouveler, vous m'obligerez singulièrement, Monsieur, d'intimer de nouveau aux gardiens la conduite qu'ils ont à tenir à cet égard. Je vous adresse la lettre de M. Millin, auquel j'ai dû adresser des excuses.

Monsieur, je saisis cette occasion pour vous entretenir de différentes choses qui me concernent plus particulièrement :

1° On vient d'abattre un très-beau peuplier dans le petit jardin du cloître; cet arbre, que j'ai acheté et planté en octobre 1790, a singulièrement profité depuis sa plantation ; aujourd'hui qu'il est à bas, je le réclame pour vous prier de le faire distribuer aux employés du Dépôt, attendu que ce bois-là n'est propre à rien et qu'il n'est bon qu'à brûler. Cette distribution me fera un plaisir extrême, et je pense qu'il vous plaira aussi de l'ordonner.

2° Permettez-moi aussi, Monsieur, de réclamer une lampe en cuivre, qui est encore suspendue à la voûte du cul-de-four de la salle du quinzième siècle. Je tiens singulièrement à cette lampe, parce qu'elle m'a été donnée par feu mon ami M. Fourcroy, conseiller d'État. Sous ce rapport, elle a beaucoup d'intérêt pour moi, et, comme elle n'est propre à rien, si on la déplace, vous m'obligerez beaucoup de me la faire donner.

3° Je vous prie également, Monsieur, de donner l'ordre à Sauvé de me laisser enlever plusieurs plâtres moulés sur l'antique et autres qui m'appartiennent et qui se trouvent dans la grande salle située au-dessus du treizième siècle. J'ai acheté ces plâtres, avec l'autorisation du Ministre, le 24 messidor an IV, à M. Getti. Les quittances se trouvent dans le deuxième volume déposé au Ministère, n° 25 du répertoire. Les statues sont : l'*Apollon du Belvédère ;* le *Gladiateur ;* les *Dioscures* ou *Castor et Pollux ;* plus, une statue

couchée de *François Ier*, plâtre que j'ai fait mouler sur le marbre; *idem*, un *chevalier*, statue gothique; un bas-relief de Jean Goujon, plâtre de la fontaine des Innocents, une tête de *Méduse*, un chapiteau corinthien, et enfin le modèle en plâtre de *Hercule en repos*, par feu mon ami Boichot, désigné dans le Catalogue sous le n° 554, et qui m'a été donné par feu mon ami Le Blond, qui l'avait acheté à M. Boichot, et dont je produis ici copie de la quittance : Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen Le Blond, bibliothécaire des Quatre-Nations, la somme de cent vingt francs, par les mains du citoyen Lenoir, pour une statue d'Hercule, demi-nature, modèle en plâtre de celle qui est placée au Panthéon français, dont quittance, à Paris, le vingt germinal de l'an VIII de la République française,

Rayées deux lignes comme nulles et non avenues.

Signé : Boichot, *associé à l'Institut national.*

4° Les bâtis formant piédestaux, en bois de chêne, de toutes les statues ci-dessus désignées, et une selle tournante, aussi en bois de chêne, sur laquelle est posée le chapiteau en plâtre.

Monsieur, je réclame ces plâtres pour les faire porter dans l'atelier de madame Lenoir, dans la crainte où je suis que le local où ils se trouvent ne soit employé par l'Académie.

Voilà, Monsieur, où se bornent mes réclamations; pardon de vous occuper de toutes ces choses; mais puisque je me trouve dans la vallée de Josaphat, il est bien naturel que je réclame toutes les parties de mon vieux corps. Je ne fais aucun doute sur votre extrême justice, et je la crois aussi bonne que celle de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments distingués, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le chevalier Alexandre Lenoir, *administrateur des Monuments de l'église royale de Saint-Denis.*

Nota. — Permettez-moi de vous adresser un petit opuscule que je viens de faire imprimer en réponse à quelque fausse opinion sur l'art de la peinture.

2°

Réponse de M. Delafolie aux réclamations de Lenoir.

Paris, le 25 juin 1818.

A M. le chevalier Lenoir, *administrateur des Monuments de l'église royale de Saint-Denis.*

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date d'hier. Vous vous plaignez du refus que les gardiens du Dépôt ont fait de laisser entrer M. Dibdin dans la salle d'introduction.

Depuis deux jours, on s'occupe du décaissement des ouvrages de sculpture

de MM. les pensionnaires du Roi à Rome, et de préparer l'exposition de ces ouvrages dans ladite salle. Il a fallu, dès lors, en interdire l'entrée au public. M. Dibdin se sera sans doute présenté dans cet intervalle.

Toutefois, le refus devait lui être fait poliment, et on devait surtout lui en expliquer les causes. J'ai rappelé aux gardiens quel était leur devoir à cet égard, et j'espère qu'ils ne s'en écarteront plus.

Vous désirez, Monsieur, que le bois provenant du peuplier abattu dans le jardin du cloître soit accordé aux employés de l'établissement; je me félicite que les instructions de Son Excellence sur ce point soient conformes à votre vœu.

Quant aux divers objets que vous me réclamez comme vous appartenant, je m'empresse de vous adresser l'ordre au gardien de les mettre à votre disposition.

Je serai toujours très-empressé de saisir les occasions que vous me présenterez de vous être agréable.

Je vous rends grâce, Monsieur, de l'imprimé que vous avez eu la bonté de m'envoyer sur les différents genres dans l'art de la peinture; j'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos judicieuses observations.

Incessamment, j'aurai l'honneur de vous envoyer le prospectus des mémoires historiques relatifs à l'élévation de la seconde statue de Henri IV, en attendant que j'aie le plaisir de vous offrir un exemplaire de l'ouvrage.

Agréez, Monsieur, les nouvelles assurances de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

(Minute de l'écriture de LAFOLIE.)

3°

Liste des objets réclamés par LENOIR et qui lui furent rendus sur reçus en 1818 et 1819.

1 Un buste en plâtre. Enlevé le 15 octobre 1818[1].
2 Buste en plâtre du chevalier Glück. 7 mai 1818.
3 Buste de femme en plâtre et fût de colonne en stuc. 11 mai 1818.
4 Buste en plâtre. 18 mai 1818.
5 Lampe en cuivre suspendue à la voûte de la salle du quinzième siècle[2].
L'Apollon du Belvédère, plâtre.
Le Gladiateur, plâtre.
Les Dioscures ou Castor et Pollux, plâtre.
Statue couchée de François Ier, plâtre.
Statue gothique représentant un chevalier.
Bas-relief de la Fontaine des Innocents, plâtre.
Une tête de Méduse, plâtre.

[1] Voici la forme très-simple des reçus contre lesquels les objets étaient délivrés. Elle montre que LENOIR habitait encore le Musée à cette date : « Bon pour laisser passer un buste en plâtre qui m'appartient. Paris, 15 octobre 1818. Le chevalier ALEXANDRE LENOIR. » — J. J. G.

[2] Voir sur ce monument la lettre de LENOIR en date du 24 juin 1818 publiée ci-dessus, p. 271, 2°. — J. J. G.

Un chapiteau corinthien.
L'Hercule en repos, plâtre.
Piédestaux en bois de chêne.
Une selle tournante. Reçu du 30 juin 1818.

6 Deux plâtres. 26 janvier 1819.
7 Un bas-relief en plâtre bronzé. 4 mai 1819.
8 Griffon en plâtre. 22 mai 1819.
9 Buste en plâtre et un lion (prêtés à M. Gonet, mouleur). 23 juillet 1819.
10 Piédestal à jour en bois. 23 juillet 1819.
11 Deux piédestaux, en marbre rouge de Givet. 27 août 1819.
12 Cinq tableaux, dont deux très-grands appartenant à M. Martin, pour qui Lenoir les avait fait restaurer. 20 octobre 1819.
13 Dessins et tableaux du salon de Lenoir [1]. 15 novembre 1819.
14 Tableaux, dessins et gravures de la chambre à coucher de Lenoir. 15 novembre 1819.
15 Tableaux et portraits du salon de Lenoir. 15 novembre 1819.
16 Dessins encadrés du salon de Lenoir. 17 novembre 1819.
17 Statues en plâtre de François Ier et d'Anne de Bretagne appartenant à Lenoir, ainsi que les bas-reliefs, bustes et autres plâtres de la collection qu'il a formée. 18 novembre 1819.

1819

DIV

Remise des objets appartenant au prince Eugène, duc de Leuchtenberg.

1°

Paris, le 5 mars 1819.

Je prie Monsieur Delafolie, conservateur des Monuments antiques du Musée des Petits-Augustins, de vouloir bien autoriser les gardiens de cet établissement à remettre à M. Lacoste, commissaire-priseur, tous les objets en marbre, sans exception, qu'il a bien voulu permettre qui fussent déposés dans les cours et salles du Musée et qui appartiennent à S. A. R. le prince Eugène, duc de Leuchtenberg.

Je le prie de recevoir l'assurance de mes sentiments très-distingués.

Le baron Devaux.

Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 35.

[1] Cet article et les suivants semblent bien établir que Lenoir conserva son logement aux Petits-Augustins jusqu'en octobre ou novembre 1819. — J. J. G.

2°

État des objets sortis du dépôt des Petits-Augustins et rendus à S. A. R. le prince Eugène, duc de Leuchtenberg.

1	Colonne antique de 12 pieds, granit couleur feuille morte.		
2	—	—	—
3	—	—	—
4	—	—	—
5	Fût de colonne, en granit vert des Vosges, avec socle couleur feuille morte.		
6	—	—	—
7	—	—	—
8	—	—	—
9	Grande table de 7 pieds de long, en granit à points noirs et blancs.		
10	—	—	—
11	Grande vasque en marbre blanc, de 8 pieds de diamètre, ornée de sculpture arabesque, du seizième siècle.		
12	Statue antique, en marbre, dite *Junon*.		
13	—	—	*Empereur romain.*
14	—	—	—
15	Statue de *Diane*, attribuée à Jean Goujon.		
16	Statue antique, démontée.		
17	—	—	
18	—	—	
19	—	en marbre.	
20	—	—	

DV

Correspondance au sujet de la statue de Pierre de Navarre réclamée par la famille Chastellux.

1°

Paris, le 6 avril 1819.

Monsieur,

Je vous transmets une lettre de M. le Directeur général des Musées royaux relativement au tombeau de Pierre de Navarre, réclamé par la famille Chastellux.

Je vous prie de me faire connaître l'état de ce monument.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre secrétaire d'État au Département de l'Intérieur.

Par ordre de Son Excellence

Le Maître des Requêtes, secrétaire général : Mirbel.

2°

Paris, le 17 avril 1819.

A. S. Exc. M. le comte de Cazes, secrétaire d'État de l'Intérieur.

MONSEIGNEUR,

Dans la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me communiquer le 6 de ce mois, M. le comte de Forbin appuie la réclamation de la famille Chastellux, tendant à obtenir la remise du tombeau de Pierre de Navarre, déposé aux Petits-Augustins.

Il se fonde : 1° sur ce que ce monument était élevé à un des ancêtres de la famille Chastellux ; 2° sur ce que cette famille se chargerait de l'enlever et de le rétablir à ses frais dans la cathédrale d'Auxerre, où il existait ; 3° enfin sur ce que ce monument est sans destination.

Les renseignements qui ont été fournis à M. le comte de Forbin et qui paraissent l'avoir déterminé à appuyer la demande de M. de Chastellux, ne sont pas exacts.

M. de Chastellux est venu me parler de son désir de rétablir dans la cathédrale d'Auxerre le monument qui y avait été élevé à un de ses ancêtres et qui a été détruit pendant la Révolution ; il ne prétend pas que ce soit celui de Pierre de Navarre. En effet, ce monument n'a pas été tiré de la cathédrale d'Auxerre, mais du couvent des Chartreux, à Paris. Pierre de Navarre n'est pas un des ancêtres de la famille Chastellux. Enfin, le monument n'est pas non plus, comme on le suppose, sans destination, puisqu'il a été accordé à M. le Préfet de la Seine, sur sa demande, pour être placé dans une des églises de Paris.

M. de Chastellux a jeté les yeux sur ce monument, parce qu'il est dans le style et du même temps que celui qui avait été érigé dans la cathédrale d'Auxerre à un de ses aïeux ; mais on ne pourrait, sans le dénaturer, faire un tombeau à un Chastellux de celui de Pierre de Navarre ; ce serait d'ailleurs une fraude historique qu'il ne paraît pas convenable d'autoriser. Enfin, il faudrait détourner ce monument de la destination qui lui a été assignée.

J'ajoute que la figure couchée de Pierre de Navarre est placée à côté de celle de Catherine d'Alençon, sa femme, et que, si l'on accordait la première figure à M. de Chastellux, celle-ci demeurerait isolée, de sorte que le monument ainsi divisé perdrait à la fois son caractère et son intérêt.

Votre Excellence appréciera ces observations et statuera sur la demande qui lui a été adressée ; je la lui remets ci-incluse.

Je suis avec respect, etc.

(Minute de LAFOLIE.)

DVI

Article du *Moniteur* et correspondance de Beugnot au sujet de la dispersion du Musée des Monuments français.

1°

Article du Moniteur universel [1].

Lundi, 7 juin 1819.

Un article qui contient presque autant d'erreurs que de mots, et qui donne à une mesure bonne et sage les plus fausses interprétations, a été publié dans l'*Indépendant* du 3 de ce mois; nous aimons à croire que cet article n'appartient à aucun des rédacteurs ordinaires de cette feuille; l'auteur se montre si mal informé et des choses et de leurs motifs que, pour le combattre, il suffit de rétablir les faits. Ses imputations s'évanouiront comme une fumée légère.

A propos d'une séance de la Société des Antiquaires, le rédacteur s'élève contre la dispersion des Monuments du Musée des Petits-Augustins, question rebattue et jugée depuis longtemps. « Les arts éplorés, dit-il, redemandent ce Musée; c'était leur temple. Il a été frappé de la foudre; des barbares l'ont livré à la dévastation. »

Écartons ces grands mots et ces lieux communs, et voyons un peu ce qu'ils cachent.

On se demande d'abord si l'opinion qu'on veut nous donner aujourd'hui de l'ancien Musée des Petits-Augustins est conforme à celle qu'ont pu s'en former les hommes éclairés qui ont vu cet établissement dans son intégrité. Que l'on consulte les meilleurs livres qui en ont parlé, les hommes qui ont le plus d'autorité dans les arts, et ils diront que ce Musée ressemblait au composé monstrueux que la muse badine d'Horace présente aux Pisons comme un exemple du délire de l'imagination; qu'on y trouvait un assemblage de monuments étonnés de se trouver ensemble; que, dans sa composition, on avait beaucoup moins cherché l'avantage de l'art que le plaisir des yeux; que l'on ne s'était fait aucun scrupule, dans les restaurations, d'altérer le type des monuments, d'en changer la forme, d'ajouter à l'un ce qui avait appartenu à l'autre; que la seule idée de consacrer une salle à chaque siècle n'était pas moins bizarre qu'inexécutable; que, dans la suite chronologique des rois, qu'on avait voulu à toute force compléter, les lacunes avaient été remplies par des figures fabriquées exprès et baptisées selon le besoin, et qu'il résultait de ces petites supercheries que la plupart des monuments ne pouvaient être consultés qu'avec une extrême circonspection.

Ils diront encore que l'on n'eût jamais formé, avec les seuls tombeaux et démolitions recueillis en 1792 et 1793, une galerie digne de quelque attention, si, pour compléter la collection, on n'eût dépouillé plusieurs villes de France des monuments que la fureur populaire avait respectés.

[1] L'article est de Lafolie, comme le prouve une lettre de remercîments adressée le 12 juin, par M. de Mirbel, au nom du Ministre de l'Intérieur, au conservateur des Monuments. — J. J. G.

On n'a pas encore oublié la courageuse résistance de plusieurs magistrats à ces spoliations scandaleuses. Nous n'en rappellerons qu'un exemple : On avait sollicité et obtenu l'autorisation de transporter aux Petits-Augustins les tombeaux de Henri de Guise et de la princesse de Clèves, qui décorent aujourd'hui encore l'église de la ville d'Eu. Ces monuments n'avaient jamais été menacés. Ils étaient intacts et avaient même été réparés par les soins de l'administration. Cependant, les habitants apprennent avec douleur et indignation que le marteau est déjà levé pour démolir ces tombeaux et en transporter les débris à Paris. Mais M. B..., un des membres les plus spirituels de la Chambre des députés et l'un de ses orateurs les plus distingués, était alors préfet de la Seine-Inférieure. Il suspend, de sa propre autorité, l'exécution et écrit au Ministre, le 3 fructidor an IX, une lettre qui est un monument de fermeté, de sagesse et du goût le plus éclairé.

Quelques fragments de cette lettre, que nous regrettons de ne pouvoir citer tout entière, répondront mieux que tout ce que nous pourrions dire aux aberrations de l'auteur de l'article; et, s'ils ne calment pas ses regrets, ils serviront à montrer du moins ses lumières et sa bonne foi.

« Quoique ces productions, dit M. B... (en parlant des monuments rassemblés aux Petits-Augustins), quoique ces productions aient perdu la plus grande partie de leur mérite[1] . . . .
que j'oserais douter du droit qu'aurait le Gouvernement de déplacer un seul tombeau. »

Ce ne sont pas là des déclamations, mais des faits fortifiés par des réflexions aussi solides que profondes, et dont les véritables amis des arts sentiront toute la justesse.

Eh bien! qu'a-t-on fait, en rendant à leur destination première les tombes rassemblées aux Petits-Augustins, si ce n'est reconnaître et consacrer ces principes?

Et voilà ce que l'auteur de l'article appelle de la barbarie!

Le Roi voulut, à sa rentrée en France, restituer à l'antique basilique de Saint-Denis les tombeaux de ses prédécesseurs; pensée touchante et religieuse, et par laquelle, en rattachant le présent au passé, il en effaçait en quelque sorte l'intervalle!

Il est digne de remarque que l'ordonnance royale n'était d'ailleurs que la confirmation d'un décret projeté en 1812, projet oublié avec tant d'autres au milieu de la confusion des affaires, et dont l'ajournement ne favorisait que les intérêts du directeur qui était alors préposé à l'entreprise du Musée.

Bientôt, et pour nous servir des expressions de M. le comte B..., dans la vue de rappeler les Français aux idées profondément morales, on pensa qu'il importait de rendre aux églises les tombeaux qui en avaient été arrachés, et qui étaient placés d'une manière si peu convenable dans un Musée.

En adoptant ces mesures, dictées par la sagesse, l'intérêt de l'art, phrase

[1] Nous supprimons ici le long passage donné par le *Moniteur* de la lettre publiée dans ce même volume, page 18. — J. J. G.

banale derrière laquelle se cache l'intérêt particulier, aurait-il été, par hasard, méconnu ou négligé?

Au contraire, à aucune époque les arts n'ont fixé plus particulièrement l'attention du Gouvernement; à aucune époque les artistes ne reçurent plus d'encouragement. Deux ministères en font l'objet de leur sollicitude. Le premier magistrat de la capitale la seconde par sa bienveillance éclairée pour les élèves qui reviennent de Rome. On dispose au Louvre une salle de sculpture française où l'on classe avec discernement, non pas des tombeaux, mais les meilleurs morceaux modernes. Elle va faire suite aux salles de sculpture égyptienne, grecque et romaine. Un prince de la famille royale a visité dernièrement les Thermes de Julien, et ces Thermes vont être restaurés. On y formera, dit-on, une collection d'antiquités gauloises. Ainsi, l'on conserve et l'on restaure tout ce qui mérite d'être restauré et conservé.

Les artistes trouvent au Louvre et les chefs-d'œuvre de la statuaire ancienne, et les plus estimables productions de la sculpture moderne. Partout, et des galeries et des musées sont ouverts à l'investigation et à l'étude. La toile, le marbre, les métaux s'animent dans tous les ateliers sous les pinceaux, le ciseau ou le burin, grâce à la libéralité de nos princes et aux vues éclairées d'une administration généreuse qui encourage tous les genres de talent.

Que veut donc de plus l'auteur de l'article? Le rétablissement du Musée des Petits-Augustins? Mais on sait quel concours de circonstances a occasionné sa dissolution. On peut maintenant apprécier l'importance des considérations qui l'ont déterminée; on a vu enfin si ce Musée mérite tous les regrets qu'on affecte de lui donner.

Après avoir montré combien sont peu fondées les inculpations du détracteur, nous ne nous amuserons pas à relever toutes ses inexactitudes Cela nous mènerait trop loin. Nous lui apprendrons seulement que le local des Petits-Augustins n'est pas destiné, comme il l'avance, à recevoir l'École des Arts et Métiers, mais l'École des Beaux-Arts; qu'ainsi les monuments qu'on pourrait laisser en ce lieu auront encore un noble asile. Si jamais, enfin, l'auteur de l'article rentre dans la salle où il a entendu les honorables membres de la Société des Antiquaires, nous lui conseillons d'ouvrir les yeux. Il verra qu'il n'y a dans cette salle ni les décombres, ni les fûts de colonnes, ni les statues renversées que, dans son exaltation poétique, il a cru y apercevoir.

2°

Lettre du comte Beugnot à M. Delafolie [1].

8 août 1819.

MONSIEUR,

Je vous dois des remercîments de plus d'un genre. Vous avez tiré de l'oubli et présenté, avec tout l'avantage possible, la lettre que j'écrivis dans

[1] En tête de la lettre, on lit cette note : « Enregistrer et me remettre. » — J. J. G.

le temps au Ministre de l'Intérieur pour disputer à M. Lenoir la conquête des tombeaux de Henri de Guise et de la princesse de Clèves, et vous y joignez la grâce de m'envoyer quelques exemplaires de votre lettre, qui vaut bien mieux que celle que vous citez avec tant d'indulgence ; je vous présente, avant tout, l'expression de ma reconnaissance. Me permettrez-vous d'ajouter ici que le mal était fait et qu'il en était résulté, sinon une bonne chose, du moins quelque chose ? Je ne sais que penser de cette consécration d'une salle de chaque siècle, et surtout de la série de nos rois ; mais l'ensemble composait un roman sans danger pour les hommes instruits et intéressant pour tout le monde; aussi, je remarque que sa dispersion inspire en général du chagrin et des regrets. Il y avait là des sujets que la religion et la politique revendiquaient pour les temples; il fallait bien les leur restituer. Mais que d'inconvénients à la dispersion du reste! Comment s'y retrouver un jour pour expliquer la confusion, dans un cimetière fondé en 1796, des cendres d'Abailard et de Masséna, de Molière et de Ney? Comment concilier avec l'esprit du dix-neuvième siècle que les cendres de l'auteur du *Lutrin* aient été replacées, avec de justes honneurs, dans une église, tandis que celles de l'auteur du *Misanthrope* ont été jetées furtivement dans le coin d'un cimetière ? Sous le rapport de l'art seul, je vote pour la conservation, et même pour la conservation des choses médiocres. Je suis assez vieux pour avoir entendu les derniers élèves de Boucher se rire de Lebrun et traiter ses productions avec indifférence, pour ne rien dire de plus; j'admire même comment elles ont résisté à l'indigne usage qu'on en faisait. Je vous adjure, Monsieur le Conservateur, de tout conserver, même ce qui peut rester du dépôt systématique des Petits-Augustins, et de ne pas dédaigner entièrement le plan de M. Lenoir. Ce plan a son mérite, pourvu qu'on n'y fasse pas tant de sacrifices, et surtout qu'on en sépare la prétention d'instruire, pour n'y chercher que le mérite de plaire aux yeux.

Je vous demande pardon de cette longue lettre; vous en ferez reproche à M. Passuy (?), qui m'a dit que je rencontrerais chez vous l'indulgence qui accompagne toujours la véritable instruction.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, Monsieur, votre très-obéissant et très-dévoué serviteur.

Le comte Beugnot.

Mouchy, près Compiègne, le 8 août 1819.

3°

A M. le comte Beugnot, à Mouchy, près Compiègne.

Paris, le 24 août 1819.

Monsieur le comte,

Vos vues sur le Musée des Petits-Augustins sont celles d'un philosophe prévoyant et éclairé. Après avoir mis dans tout son jour l'erreur de ceux qui voulaient détruire pour entasser, vous plaidez contre ceux qui tendraient à

détruire pour disperser. Leurs efforts vous paraissent avoir des inconvénients aussi graves et des conséquences aussi fâcheuses. Je ne saurais être d'un autre sentiment.

Mais vous savez comment procèdent les choses de ce monde. Rarement elles sont le résultat d'un système suivi, uniforme, et d'un plan arrêté d'avance. Les circonstances nécessitent une mesure; mille combinaisons surviennent, qui l'altèrent ou la modifient.

Aussitôt que la basilique de Saint-Denis eût repris ses tombeaux, les églises de Paris redemandèrent les leurs, sans calculer si elles avaient les moyens de les déplacer et de les reconstruire, et si même ils en valaient la peine. Nombre de familles réclamèrent aussi. C'étaient des tombes qu'elles redemandaient, et elles se présentaient avec les anciens droits de la propriété et ceux toujours sacrés de la piété et du sentiment. Toutes les réclamations furent accueillies, et comment ne l'auraient-elles pas été, lorsque, par une de ces innombrables contradictions de l'esprit humain, le même homme qui avait travaillé vingt ans à recueillir, classer et restaurer ces monuments se faisait alors un mérite singulier d'avertir les parties intéressées, d'aller réveiller leurs souvenirs en leur rappelant leurs droits et en les incitant à les faire valoir? Quand on vit démembrer la collection des Petits-Augustins, les artistes se plaignirent. On répondit à leur plainte en plaçant au Musée Royal tous les objets qui avaient qnelque prix sous le rapport de l'art. Enfin, plusieurs tombeaux restaient sans destination, parce que les édifices d'où ils avaient été tirés n'existaient plus. De ce nombre étaient ceux de quelques-uns de ces beaux génies, l'honneur et la gloire de la France : Molière, Boileau, Lafontaine. Ils furent mis à la disposition du premier magistrat de Paris pour leur rendre un honorable asile.

Je conviens avec vous qu'on eût pu mieux faire que de les porter dans un cimetière commun ou dans le coin ignoré d'une église.

Vous voyez, Monsieur le comte, que le Musée des Petits-Augustins, attaqué d'abord dans son principe par la force des choses, le fut, ensuite, successivement, par des combinaisons auxquelles il était difficile de parer.

Ce Musée ne se trouvait point dans le nombre des établissements placés sons ma surveillance; cependant, au commencement de 1817, je fus investi du soin de rendre les objets dont la remise était autorisée, d'ailleurs, par des décisions spéciales; de là, des attaques dirigées contre moi, parce qu'il est assez ordinaire de confondre le promoteur d'une mesure qui déplaît avec celui qui l'exécute; de là, aussi, l'obligation de défendre, avec les meilleures raisons possibles, les dispositions dont l'exécution m'était confiée.

Dans une telle circonstance, la lettre que vous écrivîtes comme préfet de la Seine-Inférieure fut une bonne fortune, et une autre que je n'apprécie pas moins, c'est l'occasion qu'elle me procure de vous témoigner les sentiments de haute considération avec laquelle j'ai l'honneur, etc.

1820 ET ANNÉES SUIVANTES

DVII

Monuments rendus au duc de Bourbon.

Etat des statues, tableaux en fayence et colonnes enlevés dans les propriétés de S. A. S. Mgr le duc de Bourbon durant la Révolution, déposés au Musée des Petits-Augustins et réclamés par S. A. R. [1].

1. Six colonnes cannelées, avec leurs chapiteaux et bases; deux plafonds arabesques sculptés; frises et bas-reliefs provenant de l'ancien péristyle du château d'Écouen. (N° 102.)

L'architecte du Musée les a employées pour composer la porte d'entrée de la chambre sépulcrale de Henri II.

(Ces objets, ayant été employés, ne peuvent être restitués.)

2. Un groupe, de grandeur naturelle, représentant l'*Éducation de la Vierge,* exécuté en albâtre de Lagny, par Bullant. (N° 452.)

(Ce groupe a été donné dans le temps à l'impératrice Joséphine. On ignore où il se trouve actuellement.)

3. Deux tableaux en fayence, représentant des *Batailles,* par Bernard Palissy. (N° 455.)

Ils formaient partie du carrelage de la chapelle d'Écouen.

(Existant dans le Dépôt.)

4. Deux bustes, bas-reliefs en marbre blanc, représentant *Platon* et *Aristote,* par Bullant. (N° 465.)

(Existant dans le Dépôt.)

5. Une statue en marbre, représentant *Diane chasseresse,* attribuée à Jean Goujon. (N° 543.)

(Cette statue a été donnée, dans le temps, à l'impératrice Joséphine. On ignore où elle se trouve actuellement.) — Achetée à Donjeux.

6. Un groupe en marbre blanc, par Sarazin, représentant *Louis XIV foulant aux pieds la Fronde.* (N° 476.)

(Existant dans le Dépôt.)

7. Une statue, en marbre blanc, représentant une *Nymphe* dans l'attitude de retirer une épine de son pied, par Pigalle. (N° 493.)

(Cette statue a été donnée, dans le temps, à l'impératrice Joséphine. On ignore où elle se trouve actuellement.) — Achetée chez Donjeux.

8. Un buste, en cire, de *Henri IV.*

(Ce buste a été accordé par le Gouvernement au Musée des Arts-et-Métiers.)

[1] Une note de Deseine, datée du 14 mai 1816, donnant la liste des objets enlevés de Chantilly et réclamés par le prince de Condé, a été communiquée par M. Cottenet aux *Nouvelles Archives de l'art français,* et publiée dans le t. III (2e série), 1881, p. 332-4. — D'après la note en question, ces objets se trouvaient alors au Musée du Luxembourg. Cette liste ne fait donc pas double emploi avec celle que nous imprimons ici. — J. J. G.

Objets demandés.

1. Deux colonnes en marbre.

(Il n'y en a aucune disponible dans le Dépôt.)

2. Quelques morceaux d'architecture gothique déposés dans les cours.

(Ces morceaux font partie de la façade de Gaillon, qu'il est dans l'intérêt de l'art de conserver intacte.)

3. Les figures, en marbre, qui couronnaient l'entablement de l'autel d'Écouen ; elles y avaient été ajoutées par M. Lenoir, en remplacement de celles qui avaient été brisées.

(Une seule figure couronnait cet entablement. C'était un *Génie* qui provenait de Saint-Denis, et qui a été accordé au Musée Royal.)

[Il existe dans les dossiers trois exemplaires identiques de cet état.]

Note de Sauvé sur les objets réclamés par le duc de Bourbon.

Il existe dans le Dépôt des Petits-Augustins :

Six sujets de la maison de Montmorency :

Le Connétable et saint Étienne;

La femme du Connétable et un de ses enfants ;

Deux sujets : la *Naissance* et la *Circoncision de Jésus-Christ.* — Les six sujets ne forment que trois croisées.

Tous les *Amours de Psyché* ont été rendus. Il existe des arabesques; mais ils ne viennent pas d'Écouen. Ils ont été achetés à un vitrier.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, Sauvé.

De Paris, ce 18 juillet 1820.

En tête de cette note, M. Lafolie a mis l'observation suivante : « Bien pour les vitraux; mais l'autel? Est-il ou non entré au Dépôt? A-t-il été accordé? Recueillir ces renseignements. Je répondrai jeudi à l'intendant. » Il résulte de la correspondance conservée au dossier que les objets marqués comme existant au Dépôt furent rendus; que les six colonnes provenant d'Écouen, et que l'on croyait avoir été employées, s'étant retrouvées, furent comprises dans la restitution, mais que le buste en cire de Henri IV resta au Conservatoire[1]. Quant aux plafonds, arabesques, frises et bas-reliefs, ils avaient été brisés lors de la démolition.

DVIII

Objets demandés pour l'École des Beaux-Arts en 1823.

Demandes à adresser à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur pour l'École royale des Beaux-Arts.

Deux colonnes de marbre rouge de Flandre, de dix pieds de longueur. — (Dans la cave.)

[1] Ce buste aura été restitué à une date ultérieure. Il existait, il y a quelques années, à Chantilly. On assure qu'il s'y trouve encore. — P. M.

Quatre *idem* de neuf pieds. — (Dans la cave.)

Une *idem* de quinze pieds, avec chapiteau en marbre. — (Dans la cave.)

Dix-huit petites figures de marbre, de trois pieds environ, très-mutilées. — Venant de Nogent (magasin).

Douze gros bustes d'*Empereurs romains*, marbre blanc. — (Cave et cour.)

Neuf demi-colonnes en marbre noir, avec bases de quatre pieds six pouces. — (Salle d'introduction.)

Deux pilastres en marbre, sculptés de feuillages de laurier, du seizième siècle. — (Cloître.)

Sept petites figures en marbre, de quatre pieds environ, mutilées. — (Magasin.)

Une *idem* assise, sans tête ni bras; hauteur, trois pieds et demi.

Un *Sylène*, mutilé; hauteur, quatre pieds. — (Magasin.)

Dix-neuf colonnes doriques, en pierre, avec chapiteaux et bases. — D'Anet (cave).

Base ionique de la Naumachie de Metz. — De Metz. (Cour de la Pompe.)

La totalité des détails de la galerie Gaillon. — (Cour de la Pompe.)

Six médaillons et têtes du même monument. — De Gaillon (cloître).

Une cuve, en pierre, douze pieds de diamètre, dite le *Baptistère*. — Gaillon (1re cour).

Fragments de l'Arc de Nogent. — De Nogent (cloître).

Six colonnes en marbre noir.

Chapiteaux et bases en marbre. — (Cloître et cave.)

Fragment de l'entablement et de la coupole du Monument de Montmorency.

Le monument élevé par M. Lenoir à Montfaucon, et composé de deux figures antiques consulaires, avec socle, couronnement et petits bas-reliefs.

Plusieurs fragments gothiques de la Sainte-Chapelle, avec chapiteaux, bases, ogives, colonnes en marbre, entablement, pour étude de l'architecture des différents siècles.

Dix colonnes cannelées, en pierre, bases et chapiteaux, provenant de Chartres.

Arabesques en pierre, provenant de Chartres.

Fragments de la chapelle de Comines aux Grands-Augustins.

Colonnes et chapiteaux du moyen âge, en pierre.

Plusieurs chapiteaux du Bas-Empire, en marbre salin romain.

Débris de divers monuments, provenant des Célestins.

Une frise en marbre, branches d'épine et lys.

Quatre têtes de lion en marbre blanc.

Modèle en plâtre d'un autel antique (de la déesse *Néhalénia*).

Une figure, en bronze, l'*Abondance*.

Dix figures, modèles de J. Goujon, plâtre.

Deux bas-reliefs, plâtre.

Une colonne, marbre noir, cassée en deux parties.

Une colonne, griotte de Flandres, de cinq pieds et demi.

Plusieurs fûts de colonnes gothiques, en marbre, sans bases ni chapiteaux.

Les boiseries, panneaux de lambris et portes sculptées, provenant du château d'Anet.

Deux modèles de *Renommée*, par M. TAUNAY, plâtre.

Deux modèles d'*Enfant*, de Germain PILON, plâtre.

Mosaïque, provenant de l'Institut.

Un buste de LESUEUR, en plâtre.

Idem de COIZEVOX, en plâtre.

Idem de LEPAUTRE, en plâtre.

Un monument élevé à Jean GOUJON dans l'ancienne salle du seizième siècle, aux Petits-Augustins, composé de bas-reliefs en plâtre de ce maître et de son buste, aussi en plâtre.

Le bas-relif du tombeau élevé à DROUAIS, à Rome, par MICHALON.

Un plâtre, bas-relief (grand prix de sculpture de l'École). Le *Départ de Régulus*, par MARIN.

Les trois figures des tombeaux de *Louis XII et de sa femme*, et de *François Ier*, moulées en plâtre.

Le Secrétaire de l'École royale des Beaux-Arts, MÉRIMÉE.

[A cette liste s'en trouve jointe une autre, signée DEBRET, architecte de l'École des Beaux-Arts, datée du 20 juin 1823. Cette dernière contient les mêmes monuments que l'état signé MÉRIMÉE, mais elle est moins complète.]

DIX

Récapitulation des arrêtés relatifs à la répartition des Monuments du Musée des Petits-Augustins.

États mensuels des Monuments sortis du Musée des Petits-Augustins de 1816 *à* 1824 [1].

ANNÉE 1816

Monuments portés à Saint-Denis :

(6) Tombe en pierre qui couvrait Childebert dans l'abbaye Saint-Germain des Prés.

[1] Les dossiers du Ministère de l'Intérieur offrent la série presque complète, mois par mois, de ces états. Cependant plusieurs manquent; mais nous avons tout lieu de présumer que les lacunes n'ont pas grand inconvénient. Peut-être même n'a-t-il était fait aucune opération pendant les mois non représentés dans cette série. Nous joignons à la liste donnée par ces états l'indication de certaines restitutions qui ne figurent pas sur les récapitulations, et dont la connaissance nous a été révélée par la correspondance ou les décisions ministérielles. Les états sont accompagnés des reçus de chaque monument.

Le numéro placé entre parenthèses, avant la désignation du monument, correspond au numéro du catalogue général qui n'est pas toujours le même que celui des catalogues imprimés. La date de la fin de l'article est celle du reçu constatant l'enlèvement du monument.

On sait que la suppression du Musée des Monuments français ne fut décidée qu'à la fin de l'année 1816. Nous ne possédons qu'une seule liste pour cette année 1816. — J. J. G.

(7) *Mosaïque* qui couvrait la reine Frédégonde, mosaïque tirée de Saint-Germain des Prés.
(9) Pierre sépulcrale qui couvrait Clovis Ier dans l'église Sainte-Geneviève.
(10) Statue couchée de *Clovis II,* provenant de Saint-Denis.
(11) Statue couchée de *Charles Martel,* provenant de Saint-Denis.
(425) Pierre sépulcrale du roi Clotaire, provenant de Saint-Germain des Prés.
(427) *Idem* du roi Childéric.
(426) *Idem* de la reine Bertrude.
Idem de la reine Bilichilde.
(525) Une statue des rois de France qui ornaient le portail de l'abbaye de Saint-Denis.
(221) Quatre bas-reliefs en marbre blanc.
(102) Mausolée en marbre du roi Henri II et de Catherine de Médicis, sa femme. Ce mausolée provient de Saint-Denis. (Remis à M. Gilet pour Saint-Denis.)

Remis au Prince de Condé :

(188) Mausolée en bronze de Henri de Bourbon, prince de Condé, provenant de l'église des Jésuites. (Remis à M. Descinc.)

Pour Notre-Dame :

Deux figures en marbre blanc représentant le *Vœu de Louis XIII.* (Ordre de M. Lenoir.)

ANNÉE 1817

JANVIER

Un monument en pierre [1]. — *Porté à Saint-Denis.* (Ce monument est destiné à la sépulture des ossements de la famille royale.)

FÉVRIER — Manque

MARS

(508) Sarcophage en pierre, contenant le corps de J. B. Poquelin de Molière.
(509) Sarcophage en pierre, contenant le corps de Jean de La Fontaine.

Enlevés par M. Godde, architecte, le 6 mars 1817, pour être déposés au cimetière du Père-Lachaise, en vertu d'une décision ministérielle du 10 février 1817.

AVRIL

(274) Buste en marbre d'*Armand-Claude de Bullion*, surintendant des finances, mort en 1648, sculpté par Anguier.—*Rendu à la famille.* (Déc. min. du 8 avril 1817.) — 12 avril.

Monuments portés au Musée royal :

(193) Les quatre *Esclaves* qui étaient placés aux angles du piédestal de la

[1] On lit au-dessous de la désignation du monument cette annotation singulière, en encre rouge et d'une écriture qui rappelle celle de Delafolie : *De Brizard — Le médaillon et l'épitaphe restent.* Il y a là une confusion évidente. Il s'agit très-certainement de deux objets très-différents. Dans aucun cas l'épitaphe du comédien Brizard, mort en 1793, épitaphe inscrite au Catalogue du Musée sous le n° 495, n'a pu être désignée pour aller à Saint-Denis. — J. J. G.

statue équestre de Henri IV, par FRANCAVILLA. (Déc. min. du 8 avril 1817.) — 12 avril.

(111) Groupe des *Trois Grâces*, portées sur un piédestal en forme de trépied antique, par GERMAIN PILON. (Déc. min. du 8 avril 1817.) — 14 avril.

MAI

(248) Buste en marbre d'*Honoré Barentin*, conseiller d'État. — *Rendu à la famille.* (Déc. min. du 25 avril 1817.) — 7 mai.

(249) Buste en marbre d'Anne Duhamel, femme de Jacques-Honoré Barentin, conseiller d'État. —*Rendu à la famille.* (Déc. min. du 25 avril 1817.) — 7 mai.

Monuments portés à Saint-Denis, en exécution de l'ordonnance royale du 24 avril 1817 :

(5) La chapelle sépulcrale, en pierre, du roi Dagobert. — 19 mai.

(458) Statues couchées, en marbre, de *Henri II et de Catherine de Médicis.* — 20 mai.

(12) Statues couchées, en pierre, de *Pépin, dit le Bref,* et de *Berthe*, sa femme. — 22 mai.

(13) Statues couchées, en pierre, de *Charles le Chauve et de la reine Ermentrude*, sa femme. — 23 mai.

(14) Statues couchées, en pierre, de *Louis III* et de *Carloman*, son frère. — 26 mai.

(15) Statue couchée, en pierre, d'*Eudes, comte de Paris*, duc de France, fils de Robert le Fort. — 27 mai.

(16) Statue couchée, en pierre, de *Hugues Capet.* — 27 mai.

(18) Statue couchée, en pierre, de *Philippe de France*, fils de Louis le Gros. — 28 mai.

(19) Statue couchée, en pierre, de *Constance de Castille*, femme de Louis VII. — 28 mai.

(17) Statues couchées, en pierre, de *Robert le Pieux*, fils unique de Hugues Capet, et de *Constance d'Arles*, sa femme. — 29 mai.

(102) Mausolée en marbre, avec ses dépendances, du roi *Henri II*, fils de François Ier, et de *Catherine de Médicis.* — 30 mai. — *Nota.* Le monument a été enlevé en 1816.

(525) Six statues en pierre dure, provenant d'un ancien portail, représentant des rois de France. — 30 mai. — *Nota.* L'une de ces statues a été enlevée en 1816.

Bustes, en albâtre de *Charles VII*, et, en marbre de *Marie d'Anjou*, sa femme. — 6 mai.

Statues couchées, en marbre, de *Louis XII et d'Anne de Bretagne.* — 6 mai.

Chapelle sépulcrale d'Héloïse et d'Abailard (Ordonnance royale du 24 avril 1817) — enlevée le 26 mai.

JUIN

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1816) :

(32) Bas-reliefs en pierre, représentant un *Calvaire, saint Eustache et les jeunes gens dans la fournaise.* — Reçu daté du 3 juin.
(34) Bas-reliefs en pierre, représentant des fleurs de lys. — 3 juin.
(35) Bas-reliefs en pierre, représentant le *Martyre de saint Hippolyte.* — 3 juin.
(429) Deux morceaux d'un pavé mosaïque. — 3 juin.
(24) Statues couchées, en marbre, de *Philippe III, dit le Hardi,* et d'*Isabelle d'Aragon,* sa femme. — 4 juin.
(520) Buste en pierre de l'abbé *Suger.* — 4 juin.
(23) Statue, en pied et en pierre, de *saint Louis,* roi de France. — 10 juin.
(28) Statue, en pied et en pierre, de *Marguerite de Provence,* femme de saint Louis. — 10 juin.
(9 *bis*) Deux statues en pierre, représentant *Clovis Ier et la reine Clotilde,* sa femme. — 11 juin.
(26) Statue, couchée et en marbre, de *Charles de France, roi de Sicile,* dernier frère de saint Louis. — 16 juin.
(20) Deux pierres gravées en creux, représentant les *sergents d'armes du roi Philippe-Auguste, et saint Louis revêtu de ses habits royaux.* — 16 juin.
Plusieurs modillons en pierre existant dans le cloître. — 16 juin.
Une mosaïque circulaire existant dans le grenier. — 16 juin.
(22) Tombeau de Louis de France, fils de saint Louis, et de Philippe, dit Dagobert, fils de Louis VIII et de la reine Blanche. — 18 juin.
(44) Statue, couchée et en marbre blanc, de *Blanche, fille de saint Louis.* — 17 juin.
(25) Statue, en marbre et couchée, de *Pierre d'Alençon, fils de saint Louis.* — 17 juin.
(29) Statue, en marbre et couchée, de *Robert, comte de Clermont,* sixième fils de saint Louis. — 17 juin.
Quatre culs-de-lampe en marbre (salle du treizième siècle). — 20 juin.
Chapiteaux en marbre provenant de Saint-Denis (cave). — 20 juin.
Fragments d'ogives provenant de Saint-Denis (enceinte hors de la cave). — 20 juin.
Cinq fragments de colonnes en pierres sculptées à jour (chez M. Lenoir), dont deux colonnes sont dans le grenier (du portail de Saint-Denis). — 20 juin.

JUILLET

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1816) :

Fragments d'ogives, en marbre, provenant de Saint-Denis (grenier). — Enlevés le 7 juillet.

Trois balcons de fer (salle du quatorzième siècle). — 7 juillet.
Huit colonnettes en pierre (enceinte hors de la cave). — 7 juillet.
(259) Chapiteaux, en pierre, provenant de Saint-Denis (greniers et cave). — 7 juillet.
(46) Statue, couchée et en marbre, de *Charles d'Alençon, frère de Philippe le Bel* (cave). — 7 juillet.
Six colonnes en marbre, de cinq pouces de diamètre (enceinte hors de la cave). — 7 juillet.
Boiseries provenant du château de Gaillon (cour et en dépôt chez M. Lenoir). — 7 juillet.
Une rosace en pierre coloriée (jardin du cloître). — 16 juillet.
Six colonnettes en pierre (enceinte hors de la cave). — 13 juillet.
Les boiseries qui formaient le fond du monument d'Héloïse et d'Abeilard, et provenant de la chapelle du Fouarre. — 19 juillet.
(20) Tombe en marbre lumachelle, crue de Dagobert. — 19 juillet.
Statue en pierre, représentant un *fils de saint Louis* (jardin). — 19 juillet.
Deux têtes de femme, en marbre, provenant de Saint-Denis.—19 juillet.
Morceaux de marbre blanc, provenant du monument de Henri II. — 19 juillet.
Deux croisées gothiques, en pierre de liais (chez M. Lenoir).—22 juillet.
Vitraux provenant de Saint-Denis (grenier). — 22 juillet.
Trois fragments de colonnes, en pierre de Château-Landon, ou pierre de Bourgogne, de Saint-Denis (jardin du cloître). – 29 juillet.
Sept parties d'ogives, en pierre, et chapiteaux provenant d'une vieille église de l'Abbaye (dans le cloître). — 29 juillet.

AOUT

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1816) :

(21) Tombe émaillée sur cuivre de Louis de France, premier-né de saint Louis. — 18 juin.
Un chapiteau en marbre (jardin du cloître). — 29 juillet.
Un morceau de pierre gravée, provenant de Saint-Denis (devant d'autel). — 29 juillet.
Trois chapiteaux et quatre tailloirs, provenant de Sainte-Geneviève (jardin). — 29 juillet.
Dix-huit morceaux de colonnes avec chapiteaux (cloître). — 12 août.
Six morceaux d'ogives. —
Vingt-un fragments desdites ogives. —
Treize morceaux de corniches. —
Six morceaux d'embasement. —
Six colonnettes dépendant des ogives ci-dessus. —
Trois fragments de colonnes en marbre rouge. —

(49) Fauteuil gothique de bois sculpté (salle du quatorzième siècle). — 13 août.

Clochetons en bois (grenier).

(42) *Blanche de France, fille de saint Louis,* petite figure émaillée et sans fond (chez M. Lenoir). — 13 août.

Colonne en pierre, provenant des démolitions de l'hôtel d'O (grenier où travaillait le mouleur). — 14 août.

(438-78) Statue, debout et en marbre, de *Marie de Bourbon,* sœur de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V (dans le jardin du cloître). — 14 août.

Couronne en pierre venant de Sainte-Geneviève (cloître). — 14 août.

(53-71) *Bonne de Luxembourg,* femme du roi Jean, de l'abbaye de Maubisson (*sic*). — 15 août.

(48-69) Statue couchée de *Charles d'Évreux,* petit-fils de Philippe dit le Bel, fils de saint Louis (cave). — 16 août.

(54) Statue couchée de *Jeanne, femme de Philippe le Bel* (cave). — 17 août.

(58) Statue couchée de *Clémence de Hongrie,* reine de France, seconde femme de Louis X dit le Hutin. — 19 août.

(53-70) Statue de *Jean II, dit le Bon,* de l'abbaye de Maubisson (*sic*). — 22 août.

(31-125) Statue de la *Sainte Vierge,* en pierre, provenant de Saint-Denis (cave). — 23 août.

(321) Tombeau en marbre blanc, formant bas-relief, de Catherine Duchemin, femme de Girardon (*transporté à la Préfecture* sur l'ordre de l'architecte Godde, en vertu d'une décision ministérielle du 30 juillet 1817). — Enlevé le 17 août.

SEPTEMBRE

1° *Monuments portés à Saint-Denis* (Ord. roy. du 24 avril 1816) :

(62) Statue, en pied et en pierre, de *Béatrix de Bourbon,* reine de Bohême (salle du treizième siècle). — 18 août.

(27-39) Tombeaux en pierre de Louis et de Philippe d'Artois, fils de Pierre d'Alençon et petits-fils de saint Louis (salle du treizième siècle). — 20 août.

(42) Fragments d'un sarcophage en marbre grec, représentant une croix posée sur un vase et accompagnée de deux épis de blé (près la porte). — 10 septembre.

2° *Monuments portés en divers endroits.*

(208) *A Versailles.* — Colonne triomphale posée sur le piédestal orné des bas-reliefs de la place des Victoires (Déc. min. du 3 avril 1817). — 3 septembre.

(189) *Rendu à la famille.* — Buste en terre cuite de *Jean-François d'Orléans, baron de Fontette* (Déc. min. du 2 sept. 1817). — 11 septembre.

(167) *Aux Carmélites.* — Statue, en marbre et à genoux, du *cardinal de Bérulle*, posée sur un piédestal en marbre blanc orné de bas-reliefs (Déc. min. du 29 août 1817). — 12 septembre.

OCTOBRE

Pierre tumulaire de Pascal (salle d'introduction). — *A l'église Saint-Étienne du Mont.* — 14 octobre 1817 (Déc. min. du .. août 1817).

NOVEMBRE

Statue de *Pierre Corneille* (salle du dix-septième siècle). — *A Rouen*, remise à Bonjour, routier.

DÉCEMBRE

(116) Statue, en marbre et en pied, de *Henri IV en habit de guerre* (salle du dix-septième siècle). — *Remise à Son Altesse S. le duc d'Orléans;* le 27 décembre (Déc. min. du 28 novembre).

Remise, par le Musée royal à la Maison du Roi, d'une collection de 136 portraits conservés aux Petits-Augustins (Déc. min. du 18 mars 1817). — Reçu du 30 août.

Remise de l'urne contenant les cendres de Boileau, des sarcophages de Mabillon, de Montfaucon et de René Descartes, ainsi que du tombeau d'Héloïse et d'Abailard (Déc. min. du 6 mars 1817).

Remise à madame Goinard de deux figures en plâtre de JULIEN, lui appartenant et représentant la *Baigneuse* et la *Bienfaisance* [1]. — Remises le 31 mars 1817.

ANNÉE 1818

JANVIER

Manque.

FÉVRIER

Deux tables de granit, provenant de la succession de l'Impératrice Joséphine, remises à Corbel (marbrier). — 6 février.

MARS

(471) Mausolée en marbre de Louis XI. (Ce monument a été livré, dans l'état où il se trouvait [2], à M. Romagnési, *pour la Commune de Cléry.*) — 20 février 1818.

(60) Tombeau et statues couchées, en marbre, du roi *Charles V, dit le Sage*, et de *Jeanne de Bourbon, sa femme* (salle du quatorzième siècle). *Pour Saint-Denis* (Ord. roy. du 24 avril 1816).

Plus, le pavé fleurdelysé sur lequel il pose. — 18 février.

[1] Ces deux figures ne sont pas portées sur l'état du mois de mars 1817, probablement à cause de leur minime importance. Il en est de même des plâtres restitués à LENOIR. — J. J. G.

[2] Divers objets, marbres et Génies, « qui ne faisaient point partie du monument primitif, mais qu'on y a joints depuis », devaient accompagner cet envoi (Déc. min. du 17 décembre 1817). — J. J. G.

AVRIL

Pour l'église royale de Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1816) :

(94) Mausolées en marbre de Louis XII et d'Anne de Bretagne (salle du quinzième siècle). — 2 avril.

(37) Croix processionnelle en cuivre (salle du quatorzième siècle). Déc. min. du 26 septembre 1817. — 4 avril.

(8) Une *Vierge* en bois, statue assise, *tenant l'Enfant Jésus* (salle d'introduction), *idem.* — 4 avril.

(39) Statue, en marbre et couchée, du roi *Philippe IV dit le Bel,* fils aîné de Philippe le Hardi (salle du quatorzième siècle). — 19 avril.

(41) Statue, en marbre et couchée, du petit roi *Jean, fils de Louis Hutin* (salle du quatorzième siècle). — 14 avril.

(40) Statue, en marbre et couchée, du roi *Louis X, dit Hutin,* fils aîné de Philippe IV, et roi de Navarre (salle du quatorzième siècle). — 15 avril.

(47) Statue, en marbre et couchée, du roi *Charles IV, surnommé le Bel* (salle du quatorzième siècle). — 15 avril.

Le *Christ couché,* provenant de Saint-Denis (magasin). Déc. min. du 26 sept. 1817. — 15 avril.

(45) Statue, couchée et en marbre, du roi *Philippe V dit le Long* (salle du quatorzième siècle). Ord. roy. du 24 avril 1816. — 15 avril.

(46) Statue, couchée et en marbre, de *Charles d'Alençon de France,* frère de Philippe le Bel (salle du quatorzième siècle), *idem.* — 16 avril.

(51) Statue, couchée et en marbre, de *Jeanne de Navarre,* fille de Louis Hutin (salle du quatorzième siècle), *idem.* — 20 avril.

(53) Statue, couchée et en marbre, du roi *Jean le Bon,* fils aîné de Philippe de Valois (salle du quatorzième siècle), *idem.* — 20 avril.

(52) Statue, en marbre et couchée, du roi *Philippe VI, dit de Valois* (salle du quatorzième siècle), *idem.* — 21 avril.

(73) Bas-relief représentant les *Douze Apôtres* (magasin). Déc. min. du 26 septembre 1817. — 21 avril.

(54) Statue, en marbre et couchée, de *Jeanne, veuve de Charles le Bel* (abbaye de Saint-Denis); (salle du treizième siècle). — Ord. roy. du 24 avril 1816. — 22 avril.

(57) Statue, en marbre et couchée, de *Blanche, fille de Philippe de Valois* (abbaye de Saint-Denis), *idem.* — 22 avril.

(59) Statue, en marbre et couchée, de *Bertrand Duguesclin* (salle du quatorzième siècle), *idem.* — 24 avril.

(61) Statue, couchée et en marbre, de *Marguerite, comtesse de Flandres,* fille de Philippe le Long (salle du quatorzième siècle), *idem.* — 27 avril.

(58) Statue, couchée et en marbre, de *Louis de Sancerre,* ami de Duguesclin (salle du quatorzième siècle), *idem.* — 27 avril.

MAI

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1816) :

(64) Statue, en marbre et couchée, de *Blanche de France*, fille du roi Charles le Bel (cave). — 1er mai.

(66) Statue, couchée et en marbre, de la *reine Blanche*, seconde femme du roi Philippe de Valois (salle du quatorzième siècle). — 1er mai.

(84) Statue, couchée et en marbre, d'*Isabelle de Bavière*, femme de Charles VI (salle du quinzième siècle). — 2 mai.

(81) Statue, couchée et en marbre, de *Charles VI*, surnommé l'Insensé (salle du quinzième siècle). — 2 mai.

(89) Statue en pierre de liais de *Tanneguy Du Châtel*, panetier de Charles VII (salle du quatorzième siècle). — 4 mai.

(103) Statues, en marbre et couchées, du roi *Henri II* et de *Catherine de Médicis* en habit de cour (salle d'introduction). — 4 mai.

(80) Mausolée et statues couchées, en marbre, de *Charles et de Philippe, fils de Louis d'Orléans* (salle du quinzième siècle). — 6 mai.

(439) Quatre figures en marbre blanc, représentant la *Force*, la *Justice*, la *Prudence* et la *Tempérance* (salle du quinzième siècle). — 6 mai.

(77) Mausolée en marbre et statue couchée de Louis de France, duc d'Orléans (salle du quinzième siècle). — 7 mai.

(78) Mausolée en marbre de Valentine de Milan, femme de Louis d'Orléans (*idem*). — 7 mai.

(330) Groupe représentant *Marie Leczinska*, statue allégorique (magasin). — 14 mai.

(431) Mausolée de la reine *Blanche de Castille*, mère de saint Louis (salle d'introduction). — 14 mai [1].

Monuments livrés à M. Rolle, bibliothécaire, pour l'Hôtel de ville de Paris, en exécution de la décision ministérielle du 7 mai 1818 :

(67) Bustes en pierre et en albâtre de *Nicolas de Braque* et de *Jeanne La Bouteillère de Senlis*, sa femme (salle du quatorzième siècle). — 14 mai.

(517) Buste en terre cuite de *Ducis* (magasin). — 14 mai.

(357) Buste du général *Dampierre* (*idem*). — 14 mai.

(504) Buste de feu DE WAILLY, architecte du Roi (*idem*). — 14 mai.

(494) Buste, modèle en plâtre, de *Julien Le Roi*, mécanicien célèbre (*idem*). — 14 mai.

(418) Buste en plâtre de *Sylvain Bailly*, premier Maire de Paris (*idem*). — 14 mai.

(398) Buste en plâtre de *Charles Secondat de Montesquieu* (*idem*). — 14 mai.

(372) Buste en terre cuite de *Mirabeau*, député à l'Assemblée nationale (*idem*). — 14 mai.

[1] D'après l'état récapitulatif du mois de mai, ce mausolée et la statue de Marie Leczinska du n° précédent, paraîtraient avoir été livrés pour l'Hôtel de ville de Paris ; mais le reçu signé de Debret, l'architecte de Saint-Denis, permet de rectifier cette erreur. — J. J. G.

(346) Buste en plâtre de *Rollin,* Recteur de l'Université (salle du dix-septième siècle). — 14 mai.

(324) Buste en plâtre de *Michel Haydu,* musicien célèbre (magasin). — 14 mai.

(294) Buste en plâtre de *Jean-Baptiste Santeuil,* poëte latin (dix-septième siècle). — 14 mai.

(269) Buste en terre cuite d'un magistrat (magasin). — 14 mai.

(172) Buste en terre cuite de l'abbé *Aubert,* homme de lettres (magasin). — 14 mai.

(86) Buste en plâtre de *Juste-Lipse* (salle du seizième siècle). — 14 mai.

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1816) :

(262) Médaillon de *Marie-Thérèse,* femme de Louis XIV (magasin). — 15 mai.

(263) Médaillon de *Louis XIV* (salle du dix-septième siècle). — 15 mai.

(444) Buste de *Charles VIII* (salle du quinzième siècle). — 15 mai.

Gaston de France, fils de Henri IV (magasin). — 25 mai.

(245) Deux inscriptions en marbre blanc, en l'honneur de Louis XIII, ornées de deux enfants, bas-reliefs (salle d'introduction). — 25 mai.

(95) Mausolée en pierre, en marbre et en albâtre, de Renée d'Orléans Longueville, petite-fille de Dunois (salle du quinzième siècle). — 25 mai.

(537) Colonnette et son chapiteau (Jeanne d'Arc) (salle du quinzième siècle). — 25 mai.

(158) Petite statue en albâtre de *Louis XI* (magasin). — 25 mai.

Trois tombeaux en menuiserie (salle du quinzième siècle). — 27 mai.

Remis à M. Bettencourt, pour l'église de Magny (Déc. min. du 11 novembre 1817).

(553) Mausolée en marbre, à la mémoire de M. Dubuisson, curé de l'église de Magny (magasin). — 15 mai.

Remis à M. B. Lange, pour le Musée royal (Déc. min. du 3 avril 1817).

(446) Buste en marbre et à mi-corps de *Louis XII,* par DE MUGIANO (salle du quinzième siècle). — 21 mai.

(93) Mausolée et statues à genoux de *Philippe de Commines,* d'*Hélène de Chambes,* sa femme, et de Jeanne, leur fille (salle du quinzième siècle). — 21 mai.

(74) Buste de *Charles-Quint,* en albâtre et en marbre (*idem*). — 22 mai.

(113) Statue, en marbre et en pied, de *Henri IV en habit de guerre* (salle du seizième siècle). — 23 mai.

(121) Statue en marbre blanc, représentant *David vainqueur de Goliath* (*idem*). — 23 mai.

JUIN

Monuments remis à M. B. Lange, pour le Louvre, en exécution d'une décision ministérielle du 3 avril 1817.

(440) Buste colossal, en marbre blanc, de *Jules Hardouin-Mansard,* architecte de Louis XIV (salle d'introduction). — 1er juin.

(200 *bis*) Buste en marbre blanc de *Jean-Baptiste Colbert*, par Michel ANGUIER (salle du dix-septième siècle). — 1er juin.

(549) Buste en albâtre de *Henri III* (salle du seizième siècle). — 1er juin.

(562) Buste en bronze de *Martin Fréminet*, peintre célèbre (salle du seizième siècle). — 1er juin.

(273) Buste en marbre de *Claude Fabry de Peiresc*, antiquaire et magistrat célèbre (salle du dix-septième siècle). — 1er juin.

(496) Buste en terre cuite de *Nicolas Coustou*, sculpteur célèbre (salle du dix-septième siècle). — 1er juin.

(155) Buste en bronze d'*Olivier Lefebvre d'Ormesson*, fondu sur le modèle de PAUL PONCE (salle du seizième siècle). — 1er juin.

(395) Buste en marbre de *Maurice de Saxe*, maréchal de France (magasin). — 1er juin.

(563) Buste en marbre et en bronze de *Jean de Bologne*, sculpteur et architecte célèbre (salle du dix-septième siècle). — 1er juin.

(469) Mausolée de Philibert DELORME, architecte célèbre; le portrait et les modèles d'enfants sont de GERMAIN PILON (magasin). — 1er juin.

(311) Buste en marbre de *Bossuet* (salle du dix-septième siècle). — 1er juin.

(232) Buste colossal en marbre de *Pierre Séguier*, garde des sceaux, chancelier de France (salle du dix-septième siècle). — 1er juin.

(112 *bis*) Statues en bronze, représentant la *Paix* et l'*Abondance* (salle du seizième siècle). — 1er juin.

(212) Modèle en bronze de la *statue équestre de Louis XIV* qui décorait la place Vendôme (salle du dix-septième siècle). — 1er juin.

(240) Pied gauche, en bronze, de la statue équestre de Louis XIV qui décorait la place Vendôme (salle du dix-septième siècle). — 1er juin.

(145) Buste en bronze de *François Ier*, fondu sur le modèle de JEAN COUSIN (salle du seizième siècle). — 1er juin.

(548) Buste en albâtre de *Charles IX* (salle du seizième siècle). — 5 juin.

(547) Buste en albâtre du roi *Henri II* (salle d'introduction). — 5 juin.

(542 *bis*) Cuvette en marbre blanc, en forme de coupe à double étage, ornée d'arabesques (magasin). — 5 juin.

(342) Modèle en bronze de la *statue équestre de Louis XV* (salle d'introduction). — 5 juin.

(312) Buste en marbre de *Nicolas Boileau Despréaux*, par GIRARDON (salle d'introduction). — 5 juin.

(279) Buste en marbre du *cardinal Mazarin* (salle du dix-septième siècle). — 5 juin.

(276) Buste en marbre du *cardinal de Richelieu* (*idem*). — 5 juin.

(266) Buste en marbre de *Louis XIII enfant* (magasin). — 5 juin.

(265) Buste en marbre grès ou grec (*sic*), de *Henri IV* (salle du seizième siècle). — 5 juin.

(107 *bis*) Divers morceaux de sculpture de la main de Jean GOUJON, sculpteur célèbre (salle du seizième siècle). — 5 juin.

(4) Suite de l'autel n° 3, orné de figures de Vénus et Mercure (salle d'introduction). — 17 juin.

(3) Suite de l'autel n° 2, orné de figures, en bas-relief, de Castor et Pollux (*idem*). — 17 juin.

(1) Autel érigé à Jupiter par les commerçants de Paris sous le règne de Tibère (*idem*). — 17 juin.

(2) Autel chargé d'inscriptions et orné des figures de Jupiter et de Vulcain (*idem*). — 17 juin.

(250) Bas-relief en pierre, grossièrement sculpté, représentant le *Taureau céleste* (*idem*). — 17 juin.

(558 *bis*) Petit bas-relief en pierre ollaire, représentant la *Nativité de Jésus-Christ* (salle du seizième siècle). — 17 juin.

(208) Quatre bas-reliefs provenant du piédestal de la place des Victoires, représentant le *Passage du Rhin*, la *Conquête de la Franche-Comté*, le *Traité avec l'Espagne* et la *Paix de Nimègue* (jardin). — 17 juin.

(207) Mausolée en marbre de la famille de Longueville (salle d'introduction). — 20 juin.

(229) Deux statues en bronze dans le goût de MICHEL-ANGE (salle du seizième siècle). — 23 juin.

(490) Buste en marbre de *Fénelon*. — 1er juin.

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1816).

Dalles provenant de la démolition des monuments enlevés pour Saint-Denis. — Juin.

(540) Urne sépulcrale de marbre blanc, ornée de bas-reliefs, qui renfermait le cœur de François Ier (salle du seizième siècle). — 4 juin.

(118) Statue, en marbre et à genoux, de *Diane de France*, fille naturelle de Henri II (salle du dix-septième siècle). — 4 juin.

(569) Statue à genoux et en albâtre de *Marie de Bourbon*, fiancée à Jacques V, roi d'Écosse (salle du seizième siècle). — 4 juin.

(521) Deux inscriptions, gravées sur pierre, de Louis, abbé de Saint-Denis (salle d'introduction). — 4 juin.

(182) Statue, en marbre et à demi couchée, de *Charles de Valois*, fils naturel de Charles IX (magasin). — 4 juin.

(87 *bis*) Deux colonnes de marbre blanc, supportant les bustes de *Charles VII* et de sa femme (salle du quinzième siècle). — 9 juin.

(443) Buste de *Louis XI* et la colonne qui le supporte; plus, la colonne d'un buste déjà porté à Saint-Denis et qui était dans la même salle (salle du quinzième siècle). — 9 juin.

(65) Statue, en marbre et couchée, de *Léon de Lusignan*, dernier roi de la dynastie de la Petite-Arménie (salle du quatorzième siècle). — 12 juin.

(391) Buste en plâtre de *Philippe d'Orléans*, Régent de France (magasin). — 12 juin.

(104) Colonne funéraire en marbre blanc, élevée à la mémoire de François II, fils de Henry II et de Catherine de Médicis (magasin). — 15 juin.

Quatre statues d'*Apôtres* (magasin). — 18 juin.

(72) Statue, couchée et en pierre, de *Bureau de la Rivière*, chambellan des rois Charles V et Charles VI (salle du quatorzième siècle). — 20 juin.

(518) Tombe, en pierre et gravée en creux, de l'abbé Adam (salle d'introduction). — 20 juin.

(92) Chaise sculptée en bois, ornée d'arabesques (magasin). — 20 juin.

Tombe en marbre de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. — 20 juin.

Tombe en marbre de Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV. — 20 juin.

Tombe en marbre du roi Louis XIII (incrustée dans le pavé de la grande salle). — 20 juin.

(468) Mausolée en marbre élevé à la mémoire de Jean Bullant, architecte célèbre (salle du seizième siècle). — 20 juin.

(198) Petit mausolée en marbre de Paul de Gondy, cardinal de Retz (salle du dix-septième siècle). — 20 juin.

(519) Tombe, en pierre et gravée en creux, de l'abbé d'Auteuil (salle d'introduction). — 20 juin.

(516) Deux petites statues placées en acrotères sur le fronton intérieur de la porte d'une des salles du Musée des Petits-Augustins.

JUILLET

Monument remis à M. Debret pour Saint-Denis.

Un bas-relief gothique, de forme demi-circulaire, représentant un *Jugement dernier* (très-mutilé), provenant du cimetière des Innocents, et qui était placé dans une des archivoltes de la salle du quinzième siècle (salle du quinzième siècle). — 24 juillet.

Monuments remis au comte de Forbin pour le Musée royal.
(Déc. min. du 6 juillet 1818.)

Quatre têtes de lion avec corne d'abondance; bas-relief provenant de Gaillon (magasin). — 15 juillet.

Seize morceaux d'arabesques en marbre; partie dans les combles (magasin). — 15 juillet.

Sophite (*sic*) en pierre, garni d'arabesques (magasin). — 15 juillet.

(468) Mausolée de Jean Bullant (salle du quinzième siècle). — 15 juillet.

(475) Quatre petits bas-reliefs en marbre, représentant *Vénus marine* dans diverses positions (magasin). — 17 juillet.

Trente-trois médaillons d'*Empereurs* en marbre. Ils sont chantournés pour être posés sur des fonds (de Gaillon) (magasin). — 19 juillet.

Quatre bas-reliefs d'arabesques, en pierre, provenant des Grands-Augustins (jardin). — 28 juillet.

Quatre faïences (salle du seizième siècle). — 30 juillet.

Un fragment de deux figures en marbre, par Jean COUSIN, en bas-relief; des Petits-Augustins (salle du quinzième siècle). — 31 juillet.

(97) Statue, couchée et en bronze, d'*Albert Pio*, représenté dans l'attitude d'un homme qui lit, et posée sur un sarcophage en marbre noir (salle du seizième siècle), — 31 juillet.

AOUT

Monuments remis à M. Debret pour l'église royale de Saint-Denis.

Fragments d'une porte gothique provenant d'une chapelle de Saint-Germain des Prés, petit cloître (magasin). Ordonnance royale du 27 avril 1817. — 12 août.

(112) Colonne funèbre, en marbre campan rouge, à la mémoire de Charles de Bourbon, cardinal, roi de France (salle du seizième siècle). Ordonnance royale du 24 avril 1816. — 15 août.

(456) Colonne funéraire torse, en marbre campan rouge, ornée de sculptures en bas-relief et surmontée d'une figure d'enfant, élevée à la mémoire de Henri III (salle d'introduction). Déc. min. du 6 février 1818. — 16 août.

Monuments remis au comte de Forbin pour le Musée royal
(Déc. min. du 6 juillet 1818).

(98) Mausolée en marbre et statue en albâtre de Philippe Chabot, amiral de France sous François Ier. — 15 août.

(115) Quatre colonnes en vert de mer, du mausolée de Catherine de Clermont-Tonnerre (salle du seizième siècle). — 15 août.

Deux colonnes en brèche dorée, bases et chapiteaux (salle du seizième siècle). — 15 août.

SEPTEMBRE

Néant.

OCTOBRE

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1816).

La grille de fermeture de la salle du quatorzième siècle, provenant de Saint-Denis (salle du quatorzième siècle). — 23 octobre.

Tous les vitraux de la salle du quatorzième siècle, la plupart venant de Saint-Denis; ils sont démontés et en magasin (salle du quatorzième siècle). — 23 octobre.

Deux panneaux gothiques appliqués sur les murs latéraux de la salle du quatorzième siècle et composés de quatre bas-reliefs à figures colorées, deux frises ogives, l'une en marbre, l'autre en bois, provenant de Saint-Denis ; feuillages, frontons, colonnettes, etc. (salle du quatorzième siècle). — 23 octobre.

Remis à M. Huvé[1] (déc. min. du 2 août 1818).

(205) Mausolée de François-Michel Letellier, marquis de Louvois (salle du dix-septième siècle). — 17 octobre.

Remis à M. de Forbin pour le Musée royal (déc. min. du 6 juillet 1818).

Huit cippes de colonnes en marbre rouge (salle du dix-septième siècle). — 15 octobre.

Remis à M. B. Lange (déc. min. du 3 avril 1817).

(112 *ter*) Grand bas-relief, en pierre de liais, représentant *Jésus au tombeau et les saintes Femmes* (salle du seizième siècle). — 19 octobre.

Remis au Maire de Magny, pour ladite église de la ville (déc. min. du 29 mai 1818).

(551) Mausolée de Villeroy, tel qu'il existe (salle d'introduction). — 30 octobre.

NOVEMBRE

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. du 24 avril 1816).

Ogives, colonnes, chapiteaux et bases qui entouraient la salle du quatorzième siècle (de Saint-Denis). — 30 novembre.

Fragments de marches, de rouge de Flandre ou isabelle (dans les décombres, petit cloître). — 30 novembre.

Quatre petites figures d'*Apôtres*, achetées par M. Lenoir (salle du quatorzième siècle). — 30 novembre.

Trois forts chapiteaux gothiques, l'un en marbre et deux autres en pierre, dont un arabesque, provenant de Saint-Marcel (magasin). — 30 novembre.

Seize culots ou consoles gothiques, provenant de la Sainte-Chapelle (salle du quatorzième siècle). — 30 novembre.

DÉCEMBRE

Néant.

ANNÉE 1819

JANVIER

Néant.

FÉVRIER

Remis à M. Bernard, architecte, pour la Préfecture de la Seine (Déc. min. du 15 mars 1817).

(162) Statue, couchée et en marbre, de *Guillaume de Dowglas*, pair d'Écosse (salle d'introduction). — 8 février.

(177) Statue, en marbre et demi-couchée, de *Jacques de Dowglas* (salle du dix-septième siècle). — 8 février.

(194) Mausolée en marbre de Jean Casimir, roi de Pologne (magasin). — 8 février.

(201) Mausolée de la famille de Castellan (magasin). — 8 février.

[1] Voyez ci-dessous à la date du mois de juillet 1823.

Remis pour le Musée royal à B. Lange (Déc. min. du 3 avril 1817).

(551 *bis*) Monument d'architecture servant de cheminée, orné de figures et arabesques. Le buste de *Coligny* est de GERM. PRIEUR (*sic*) (salle d'introduction). — 13 février.

Remis au comte de Forbin, pour le Musée royal
(Déc. min. du 6 juillet 1818).

(100) Statue en pierre de *Charles Maigné,* capitaine des gardes de la porte du roi Henri II (salle du seizième siècle). — 15 février.

(147) Médaillon en marbre, représentant *J. Calvin* (salle d'introduction). — 15 février.

(165) Buste en marbre de *Christophe de Thou,* dépendant du mausolée de cette famille (salle d'introduction). — 15 février.

(262) Deux médaillons en marbre de *Louis XIV* et de *Marie-Thérèse d'Autriche* (salle d'introduction). — 15 février.

(201) Buste en marbre d'*Édouard Colbert,* frère du Ministre (salle du dix-septième siècle). — 15 février.

(328) Bas-relief en albâtre représentant *Loth et ses filles* (magasin). — 15 février.

(367) Buste colossal en marbre de *Louis XVI* (salle d'introduction). — 15 février.

(368) Buste en marbre de *Marie-Antoinette d'Autriche* (salle d'introduction). — 15 février.

(408) Buste en marbre de *Buffon* (magasin). — 15 février.

(474) Monument, formant piédestal, sur lequel sont les statues de *Louis XIII,* d'*Anne d'Autriche* et de *Louis XIV* enfant (salle d'introduction). — 15 février.

MARS

Néant.

Le 31 mars, le baron Devaux donne reçu de quatre colonnes antiques couleur feuille morte, quatre fûts de colonne en granit vert des Vosges, deux grandes tables de granit, une grande vasque en marbre blanc ornée de sculptures arabesques du seizième siècle, trois statues antiques en marbre, une *Junon* et deux *Empereurs romains,* une statue de *Diane,* attribuée à JEAN GOUJON, et cinq statues antiques démontées, appartenant à S. A. R. le prince Eugène, duc de Leuchtenberg.

AVRIL

Monuments remis au comte de Forbin pour le Musée royal
(Déc. min. des 29 mars et 3 avril 1819).

(467) Groupe, en marbre, représentant *Diane de Poitiers sous les attributs de Diane chasseresse.* — 5 avril [1].

[1] L'envoi du groupe de Diane de Poitiers au Musée du Louvre motiva une correspon-

(338) Modèle en bronze du buste de *François-Michel Letellier*, marquis de Louvois. — 15 avril.

MAI

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1816).

(99) Mausolée en marbre de François Ier et de Claude de France, sa femme (salle d'introduction). — 21 mai.

(448) Statue, couchée et en marbre, de *François Ier en état de mort.* — 21 mai.

JUIN

Néant.

JUILLET

Néant.

AOUT

Remis à M. Rolle pour la Préfecture de la Seine
(Déc. min. du 26 juillet 1819).

(356)	Buste en plâtre de *Amiot.*	Enlevé le 21 août.
(358)	— *Winslow.*	—

dance dont il est utile de résumer les points essentiels. Ce groupe avait été réclamé par la duchesse d'Orléans, ainsi que plusieurs autres monuments, comme lui appartenant. Par lettre en date du 19 mars 1817, le Ministre de l'Intérieur avait donné l'ordre de remettre aux représentants de la duchesse les objets énumérés dans la liste suivante :

1 Un groupe, en marbre, représentant *Diane chasseresse appuyée sur un cerf et accompagnée de ses chiens,* sculpté par Jean Goujon (n° 467).
2 La statue, à genoux, de Diane de Poitiers, sculptée en marbre par Boudin, posée sur un sarcophage de marbre noir, supporté par quatre sphinx (n° 466).
3 Deux grands vitraux peints en grisaille, représentant des sujets de l'Ancien Testament (pourtour du tombeau de François Ier).
4 Deux *Renommées* en bronze venant des portes extérieures du château d'Anet (dans le magasin d'en bas).
5 Deux moyens vitraux en grisaille venant de la sacristie d'Anet (en face de la salle du quinzième siècle).
6 Deux Sénateurs en marbre venant de Sceaux, n° 538 (en face du château de Gaillon).

Le *Moniteur* du 31 mars 1817 ayant annoncé que la *Diane chasseresse* de Jean Goujon allait être transférée au Louvre, la duchesse d'Orléans Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre adressa, le 1er avril, de vives réclamations à M. Lafolie, qui s'empressa de la rassurer et envoya une note rectificative au journal. Cependant la duchesse ne se pressa pas d'user du droit de reprise qui lui était reconnu. En 1819, la statue était encore dans le jardin des Petits-Augustins, et, le 9 mars, une lettre était adressée à M. Lafolie par M. de Mirbel sur les détériorations auxquelles l'exposaient les injures de l'air. Dans sa réponse, M. Lafolie fit observer que le déplacement du groupe entraînait des frais assez élevés, parce qu'il se composait de vingt ou trente morceaux qu'il fallait démonter et remonter. Il signalait en même temps les inconvénients qu'il y aurait à laisser les morceaux séparés, même pour les mettre à l'abri. A la suite de ces observations, le Ministre de l'Intérieur décida, le 29 mars 1819, tout en reconnaissant les droits de propriété de la duchesse douairière d'Orléans, que le groupe de Diane serait provisoirement placé dans une des salles du Louvre « jusqu'à ce que Son Altesse Impériale ait désigné l'emplacement qu'elle destine à ce morceau de sculpture ». Sur quoi, le secrétaire général des Musées royaux, M. de Sénonnes, avisa, le 3 avril 1819, M. Lafolie qu'il allait faire enlever le groupe par M. Lange, chef des ateliers de restauration du Musée, ce qui eut lieu deux jours après. — J. J. G.

(195)	Buste en plâtre de	*Frédéric le Grand.*	Enlevé le 21 août.
(416)	—	*Raynal.*	—
(396)	—	*Destouches.*	—
(516)	—	*Pajou.*	—
	—	*Malesherbes.*	—
(399)	—	*Fontenelle.*	—
(283)	—	*Colbert.*	—
(405)	—	*Du Belloi.*	—
	—	*Jean le Rotrou* (*sic*).	—
	—	*Louvois.*	—
(284)	—	*P. Corneille.*	—
(300)	—	*T. Corneille.*	—
(397)	—	*Nivelle de la Chaussée.*	—
(288)	—	*Quinault.*	—
(392)	Buste en terre cuite de	*J. B. Rousseau.*	—
(403)	—	*Helvétius.*	—
(412)	—	*Diderot.*	—
	—	*Louis XIII.*	—
	—	*J. Racine.*	—
(312)	—	*Boileau.*	—
(373)	—	*C. Desmoulins.*	—

Remis à M. Carpentier, curé, pour la commune de Saint-Maur-les-Fossés (Déc. min. du 17 juin 1819[1]).

Deux figures provenant de la Sainte-Chapelle. — 21 août.
Un devant d'autel en marbre. — 21 août.

SEPTEMBRE

Remis à M. Larribe, pour la Préfecture du département (sic) (Déc. min. du 27 juillet 1819).

Fragments d'une statue de *saint François de Sales.* — 18 septembre.

OCTOBRE

Remis à M. Delespine, architecte de Saint-Roch (Déc. min. des 18 mars 1817 et 7 mai 1818).

(264) Mausolée de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, composé d'un groupe représentant *le Temps et la Renommée soutenant les médaillons de cette famille.* — 19 octobre.

(296) Buste en marbre d'André Le Nôtre, intendant et architecte des jardins de Louis XIV. — 19 octobre.

[1] Cette décision, signée Decazes, ne spécifie pas les figures accordées. D'après la correspondance échangée à ce sujet, il y aurait eu une *Vierge* et un *saint Nicolas.* (Voy. ci-après avril 1820.) — J. J. G.

(326) Mausolée en marbre du cardinal Dubois, qui est représenté à genoux. — 19 octobre.
(340) Mausolée en marbre de Louis Moreau de Maupertuis. — 19 octobre.
(343) Mausolée en marbre de Pierre Mignard, premier peintre de Louis XIV. — 19 octobre.
(393) Médaillon en marbre représentant le *marquis d'Asfeld*. — 19 octobre.
(492) Mausolée en marbre de Ch. Créqui, gouverneur de Paris, maréchal des Galères. — 19 octobre.
(243) Buste à mi-corps en marbre de *François de Créqui,* maréchal de France. — 19 octobre.
(255) Médaillon en marbre de M. *de La Live*. — 19 octobre.

Remis à M. Dejoly, Maire de Créteil, pour la Mairie de Créteil
(Déc. du 9 juillet 1819).

Saint Jacques, figure tirée de la Sainte-Chapelle. — 3 octobre.

NOVEMBRE

Monuments portés à Saint-Denis.

Ogives, colonnes et bases provenant de la Sainte-Chapelle. — 11 novembre.
(221) Quatre bas-reliefs représentant des sujets religieux. — 11 novembre.
Quatre anges, bas-relief colorié. — 11 novembre.
Colonne d'isabelle, de quatre pieds de haut, provenant de la Sainte-Chapelle. — 11 novembre.
Une grande figure de *Pleureuse,* en marbre blanc. — 11 novembre.
Deux figures de femmes, en plâtre, couchées sur des socles. — 11 novembre.

Remis à M. le curé de Saint-Mandé, pour Saint-Mandé
(Déc. min. du 5 octobre 1819).

(70) Une statue de la *Vierge* en marbre blanc, de 18 pouces de hauteur environ, et son socle. — 14 novembre.

DÉCEMBRE

Néant.

ANNÉE 1820

JANVIER

Néant.

FÉVRIER

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 27 avril 1816).

Six petites figures en albâtre, provenant du tombeau de la petite de Longueville.
Une rosette en marbre.

Deux rosettes en pierre, de Saint-Denis.
Trois bénitiers en pierre.
Un chapiteau en marbre.
Une base en pierre.
Trois têtes d'anges du tombeau de Henri II.
Une armoirie en albâtre.
Deux petites figures en albâtre.
Un vase de marbre, qui était sur le tombeau de Boileau.

MARS

Remis à l'abbé Rougier pour le château de Vincennes.

Trois cent quarante-huit panneaux provenant de la Sainte-Chapelle de Vincennes (Déc. du 29 avril 1817). — 2 mars.

Quatre vitraux provenant de l'ancienne église du Temple (Déc. du 21 mars 1817). — 2 mars.

AVRIL

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1816).

Seize colonnettes en pierre avec leurs bases et chapiteaux ; trois croisées en pierre provenant de la salle du quatorzième siècle. Un balcon en fer et les deux ajustements complets des portes qui ornaient la façade de la cour d'Abeilard, côté de la pompe ; les deux portes de cette façade.

Deux parties de plafond, en marbre blanc, provenant du monument de Henri II. — Un piédestal gothique en pierre (de Saint-Denis). — Deux figures de *Pleureuses* qui ornaient la cheminée de la chambre de M. Lenoir. — Trois fragments de pierre, ornés d'arabesques, du monument d'Orléans. — Quatre bas-reliefs provenant de Sainte-Geneviève-la-Vieille et des Innocents. — Deux pilastres arabesques de Chartres. — Soixante morceaux de colonnettes en marbre et en pierre, de 5 c. de grosseur, provenant de Reims. — Vingt morceaux ou fragments des mêmes colonnes. — Une tête de *Chérubin* complétant le plafond du monument de Henri II. — Une petite tête de Roi provenant du portail de Saint-Denis. — 12 avril.

Remis à M. le Maire de la Commune de Saint-Maur.

Une statue de la *Vierge*, en pierre, de cinq pieds de proportion. — 28 avril.

MAI

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. du 24 avril 1816).

Un chapiteau corinthien en marbre blanc. Une base corinthienne en pierre de liais. Un bas-relief en albâtre, provenant du cimetière des Innocents. — 4 mai.

Remis au comte de Colbert (Ord. du 5 mai 1820).

(292) Un buste en médaillon, représentant *Édouard-François Colbert, comte de Maulevrier* (*a*). — 26 mai.

JUIN

Néant.

JUILLET

Remis à M. DEBRET, *architecte, pour l'École royale des Beaux-Arts.*

Quatre colonnes de 4 p. 1/6 de h., de marbre antique. — 16 juillet.

	Buste de *Jean Goujon.*	—
(119)	— de *Michel-Ange.*	—
(166)	— de *Nicolas Poussin.*	—
(303)	— de *Jules Romain.*	—
(378)	— de *Bourdon.*	—
	— de *Paul Véronèse.*	—
(379)	— de *Paul Rubens.*	—
(377)	— de *Philibert Delorme.*	—
(69)	— de *Quélus* [*Caylus?*].	—

AOUT (*b*)

Rendu à Madame la marquise de Vibraye
(Ord. du 22 juillet 1820).

(69) Statue, en marbre, de la *Vierge* (4 p. 1/2 de proportion, provenant de Longchamps). — 17 août.

Rendu à M. Panckoucke (Ord. du 22 juillet 1820).

(483) Bas-relief en plâtre, représentant *Voltaire aux Champs Élysées, reçu par Henri IV*[1]. — 19 août.

(486) Bas-relief en terre cuite, représentant *J. J. Rousseau aux Champs Élysées, reçu par Socrate.* — 19 août.

SEPTEMBRE

Remis à M. Panckoucke.

Quatre vitraux, de 18 pouces de hauteur, représentant quatre Suisses armés. — 4 septembre.

(*a*) Ce personnage était le bisaïeul du réclamant.

(*b*) Au mois d'août, le Maire de Saint-Cloud reçut, pour la décoration de son église : 1° une petite statue de 3 pieds de hauteur ; 2° une colonne en marbre noir ; 3° un vase en marbre blanc ; 4° une demi-colonne en marbre noir. Avec ces débris, on érigea un monument à la mémoire de Marie-Antoinette, dans la nouvelle église de la commune.

[1] D'après les lettres de Panckoucke, ces bas-reliefs étaient de LEMOT, qui les avait donnés au père de Panckoucke. Le *Voltaire* a été gravé dans une édition de la *Henriade.* — J. J. G.

Un autre vitrail plus grand, décoré au pourtour des armes de famille suisse [1]. — 4 septembre.

Remis à M. Larribe, pour Saint-Nicolas du Chardonnet.

(197) Mausolée en marbre de la mère de Charles Le Brun, premier peintre de Louis XIV (Déc. du 18 mars 1817). — 8 septembre.

(505) Médaillon en marbre de *Vaucanson*, mécanicien célèbre (Déc. du 7 mai 1818). — 8 septembre.

(203) Mausolée en marbre de Charles Le Brun, premier peintre de Louis XIV (Déc. du 18 mars 1817). — 13 septembre.

Remis à Madame Grouvelle (Déc. du 9 septembre 1820).

(306) Un buste, en plâtre, de *Darcet*, par Chaudet [2]. — 16 septembre.

Remis à Gauthier.

Dix-neuf panneaux provenant de divers établissements supprimés. — 17 septembre.

OCTOBRE

Remis à MM. de Gatigny et Deseine pour S. A. S. Monseigneur le duc de Bourbon (Ord. des 21 février et 18 mars 1817).

Six vitraux aux armes de la maison de Montmorency. — 21 octobre.

Arabesques provenant d'Écouen (en tout vingt et un vitraux). — 21 octobre.

(339) Mausolée en marbre de Henri-Claude d'Harcourt, maréchal de France. — 30 octobre.

NOVEMBRE

Remis à M. Lelièvre, président, pour l'Institut (Ord. du 12 oct. 1820) :

Une masse de verre. — 1er novembre [3].

DÉCEMBRE

Remis au comte de Forbin, pour le Musée royal (Ord. du 2 décembre 1820).

Une statue, en marbre, de *Cérès*, d'après l'antique, par Petitot fils. — 11 décembre.

Une statue, en marbre, de *Ganymède*, par M. Pradier. — 11 décembre.

Remis à M. Baltard, d'après la demande de l'architecte :

(310) Modèle en plâtre du fronton principal du Panthéon, représentant la *France couronnant la Valeur*. — 14 décembre.

[1] Une lettre de Panckoucke dit que ce vitrail représentait un nègre sur un chameau, avec des armoiries. — J. J. G.

[2] Madame veuve Grouvelle était la fille de Darcet. — J. J. G.

[3] La lettre ministérielle du 12 octobre nous fait savoir que cette masse de verre était destinée à compléter l'objectif de la lunette que l'on exécutait pour l'Observatoire royal. — J. J. G.

ANNÉE 1821

JANVIER, FÉVRIER

Néant.

MARS

Manque.

AVRIL

Remis à M. de Gatigny, architecte, pour S. A. R. Mgr le duc de Bourbon (Ord. du 21 février 1817) :

Un autel du château d'Écouen. — 4 avril.

MAI, JUIN, JUILLET, AOUT

Néant.

SEPTEMBRE

Remis à M. Godde, pour Saint-Sulpice (Déc. min. du 18 mars 1817) :

(333) Mausolée en marbre de Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, composé de la statue du curé, de l'*Immortalité* et d'un *Squelette,* en bronze. — 14 septembre.

Remis à M. le comte de Forbin, pour le Musée royal (Déc. min. du 6 juillet 1818) :

(466) Les émaux du monument de Diane de Poitiers et les quatre figures. — 14 septembre.

(456) Les deux bas-reliefs du monument érigé à Henri III. — 15 septembre.

(450) *Génie,* en marbre, qui se trouve au-dessus du monument d'Anne de Montmorency. — 15 septembre.

Remis à M. Lange pour M. Bernier (Déc. du 3 avril 1818) :

(105) Une colonne funéraire à la mémoire d'Anne de Montmorency, en marbre blanc. — 18 septembre.

OCTOBRE

Néant.

NOVEMBRE

Remis à M. Yvert (Déc. min. du 7 mai 1818) :

(178) Mausolée en marbre de François de la Rochefoucault, cardinal. — 19 novembre.

DÉCEMBRE

Remis à M. Lange, pour le Musée royal (Déc. min. du 7 décembre 1821) :

(106) Colonne en marbre de Timoléon de Cossé. — 11 décembre.

(381) Deux *têtes de Méduse,* en bronze. — 11 décembre.

(231) Deux boucliers en fer repoussé. — 11 décembre.

Une petite statue de la *Fortune,* par J. Cousin, provenant du monument Chabot. — 11 décembre.

(415) Un buste, en marbre, de *Gluck*. — 11 décembre.
(406) *Idem*, de *Voltaire*. — 11 décembre.
(349) Deux *Soldats romains*, en marbre, *couchés*, par Germain PILON.
Un sarcophage en marbre grec et un couvercle. — 11 décembre.
Deux piédestaux semblables. — 11 décembre.
(491) Buste en terre cuite de *François Lamoignon*. — 11 décembre.
Buste de l'amiral *Latouche-Tréville*, par RENAUD. — 11 décembre.
Bas-relief en marbre, représentant *Balbiani de Birague*, par Germain PILON. — 11 décembre.
Un vase en albâtre, représentant les *Noces de Cana*. — 11 décembre.

Monuments portés à Saint-Denis (Ord. roy. du 24 avril 1821 — *lisez* 1816) :

Quatre chapiteaux et leurs bases gothiques. — 21 décembre.
Quatre fragments d'ogives, provenant de Saint-Denis. — *Idem*.
Le couvercle du tombeau dit du Lépreux, *idem*. — *Idem*.
Deux *Chimères*, portées par des colonnettes, avec bases et chapiteaux. — *Idem*.
(437) Un petit bas-relief, sujet religieux, provenant du convent d'Orgemont. — *Idem*.
L'épitaphe de Duguesclin, dont la figure est à Saint-Denis. — *Idem*.

ANNÉE 1822

JANVIER-JUILLET

Néant.

AOUT

Remis à l'Intendant général de S. A. R. Mgr le duc de Bourbon, le 13 *août* 1822 (Déc. min. du 30 mai 1822).

(465) Deux médaillons en marbre blanc, représentant *Platon* et *Aristote*, par J. BULLANT.
(476) Un groupe en marbre, représentant *Louis XIV écrasant la Fronde*, par Jacques SARRASIN.
Deux tableaux en faïence, représentant des *Batailles*, par Bernard PALISSY.
Six colonnes cannelées, provenant d'Écouen.

SEPTEMBRE

Remis à M. Callet, pour Notre-Dame des Victoires, le 14 *septembre* (Déc. min. du 17 mars 1817) :

(202) Mausolée érigé à Jean-Baptiste Lulli, musicien célèbre.

Remis à M. Godde, pour Saint-Sulpice, le 19 *septembre* (Déc. min. du 18 mars 1817) :

(333) Tombeau faisant partie du monument de Languet de Gergy, dont les statues qui en dépendaient ont été livrées le 14 septembre 1821.

OCTOBRE

Remis à M. Callet, les 1er *et* 2 *octobre* 1822, *pour l'église Notre-Dame des Victoires*[1] :

(529) Médaillon, en marbre, représentant *Jean-Baptiste Lulli* (Déc. min. du 18 mars 1817).

Six fûts de colonnes (Déc. min. du 12 août 1822).

NOVEMBRE, DÉCEMBRE

Néant.

ANNÉE 1823

JANVIER, FÉVRIER

Néant.

MARS

Remis, le 4 *mars, à M. le comte de Forbin, pour le Louvre* (Déc. min. du 1er mars 1823) :

(407) Le buste, en marbre, de *J. J. Rousseau,* par BOYER.

AVRIL

Néant.

MAI

Manque.

JUIN

Remis, le 19 *juin, pour les Invalides* (Déc. min. du 5 octobre 1822) :

(488) Grand médaillon, en marbre blanc, représentant *Louis XIV passant le Rhin,* qui est figuré sous ses pieds, par COYZEVOX.

Remis à M. le baron Séguier, premier président de la Cour royale, deux *Génies,* qui faisaient partie d'un tombeau élevé autrefois par sa famille dans l'église Saint-André des Arcs. (La demande est datée du 20 juin 1823. On fit des recherches immédiates; mais nous n'avons pas la solution définitive de l'affaire.)

JUILLET

Remis à M. Godde, pour l'église Saint-Gervais (Déc. min. du 7 mai 1818) :

(205) Mausolée, en marbre, de François-Michel Letellier, marquis de Louvois, Ministre secrétaire d'État. — 7 juillet. (Voy. ci-dessus au mois d'octobre 1818).

[1] On avait demandé pour la même église deux statues de la *Vierge* et de *saint Augustin;* mais le Ministre répondit qu'on s'occuperait de cette demande quand il serait fait des commandes de sculpture. — J. J. G.

AOUT

Néant.

SEPTEMBRE

Remis à M. Guignet, pour la Sorbonne (Déc. min. du 26 juillet 1823) :

(174) Mausolée, en marbre, du cardinal de Richelieu. — 12 septembre.

Remis à M. Lange, pour le Musée royal, sur la renonciation de l'église Saint-Leu-Saint-Gilles :

(101) Bas-relief, en bronze, représentant, sous la figure de *Morphée, André Blondel,* intendant des finances, par Paul Ponce. — 18 septembre.

(151) Médaillon de *Rabelais,* provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois et non réclamé par cette église, accordé au Musée du Louvre pour la décoration d'une des salles de sculpture moderne. (Déc. min. des 23 août et 27 septembre 1823.)

OCTOBRE

Remise à l'église de la Roche-sur-Yon (*Vendée*) *où elle se trouvait avant la Révolution* (Déc. min. du 27 septembre 1823).

(209) Statue, en marbre et à genoux, de *François de Silly, duc de la Roche-sur-Yon.* — 27 octobre.

Remis au Musée royal (Déc. min. du 19 avril 1823).

Quatre petits bas-reliefs représentant des *Enfants.* — 17 octobre.

Remis au Musée royal (Déc. min. du 19 avril 1823).

(546) Monument et médaillon de *Philippe Desportes.* — 17 octobre.

NOVEMBRE, DÉCEMBRE

Manquent.

ANNÉE 1824

JANVIER

Manque.

FÉVRIER

Remis à M. le marquis de Rostaing (Déc. min. du 14 janvier 1824) :

(186) Mausolée de la famille de Rostaing, composé : d'une colonne quadrangulaire sur les faces de laquelle sont gravées des inscriptions, de deux statues en marbre, à genoux, et de deux bustes, en marbre. — 1er février.

MARS

Néant.

Les états s'arrêtent ici.

DX

OBJETS D'ART EXPÉDIÉS DANS LES DÉPARTEMENTS (1819-1820).
(Décision du 24 décembre 1819.)

(109) Statue en marbre de *Jeanne de Vivonne.* — A Poitiers (Vienne).

(163) Statue en marbre de *Louis de la Trémouille.* — A Niort (Deux-Sèvres).

(110) Statue, à genoux et en marbre, de *Catherine de Nogaret.* — A Alençon (Orne).

(120) Statue de *Gabrielle d'Estrées* [1]. — A Laon (Aisne).

(124) Buste du maréchal *de Trivulce.* — A Versailles (Seine-et-Oise).

(138-139) Bustes en marbre des sieur et dame *de Grimonville.* — A Saint-Lô (Manche).

(140) La *France éplorée au pied du buste de Louis XV,* groupe, en marbre, par FALCONET. — A Libourne (Gironde)[2].

(141) Buste en marbre de *d'Aguesseau.* — A Limoges (Haute-Vienne).

(143) Buste en bronze de *François Ier.* — A Cognac (Charente).

(404-341) Buste en terre cuite de *Piron,* par CAFFIERI, et mausolée en marbre de *Crébillon,* par LEMOINE et DHUEZ. — A Dijon (Côte-d'Or).

(472) Statue de *Philippe de Castille.* — A Melun [3] (Seine-et-Marne).

(499) Buste en marbre du maréchal *de Brissac,* par BROCHE. — A Angers (Maine-et-Loire)[4].

(570-571-572) Statues de trois *Abbesses* [5]. — A Soissons (Aisne).

L'emballage de ces monuments coûta 1,300 fr. 60. Le tout était contenu dans seize caisses.

Buste, en marbre, de *Jeanne d'Arc,* par LEGENDRE-HÉRAL. — A Épinal (Vosges).

Le 5 mai 1820, le Secrétaire général de l'Intérieur écrit à LAFOLIE pour approuver les mesures prises pour l'expédition des monuments, et ajoute qu'il reste encore à faire partir :

Le *Christ couronné d'épines,* par BERGERET. — Pour Bordeaux.

La *Descente de Croix,* par BLONDEL. — *Idem.*

La *Vue du château de Loches,* par DUPERREUX. — Pour Tours.

[1] Une des pièces du dossier désigne ainsi ce monument : « Bas-relief, en marbre, représentant *Gabrielle d'Estrée.* » Il était accompagné d'une inscription. J. J. G. — Ce bas-relief est au Musée de Laon. Il est décrit dans la brochure de Melleville, *Guide de l'étranger à Laon,* p. 74 (1866). — P. M.

[2] Ce groupe est placé dans la cour de l'Hôtel de ville de Libourne.

[3] Le préfet décida que cette statue serait placée dans la cathédrale de Meaux.

[4] Ce buste est toujours au Musée d'Angers. Voy. *Inventaire des Richesses d'art.* PROVINCE. *Monuments civils,* t. III, p. 82. — H. J.

[5] Ces trois abbesses sont : Henriette de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons; Marie-Gabrielle de La Rochefoucauld, abbesse du Paraclet et de Notre-Dame de Soissons; Henriette de Lorraine d'Elbeuf, abbesse du monastère royal de Soissons. Avec les statues, on envoya les inscriptions qui les accompagnaient. — J. J. G.

Une figure de l'*Innocence*. — *Idem*[1].
Une figure de *Pandore*. — Pour Lyon.
Une figure de *Narcisse*. — Pour Angers[2].
La *Jeune Bacchante*, par Pradier. — Pour Rouen.

Le 30 décembre 1819, le Ministre accorde à la ville de Rouen une statue de *Louis XV*, en marbre (n° 344 du Cat.), haute de 6 pieds 6 pouces, par J. B. Lemoyne. Elle avait d'abord été destinée à l'École Militaire.

En 1823, en vertu d'une décision ministérielle du 8 mars, M. Guignet, architecte de la Sorbonne, est autorisé à faire enlever de nombreux fragments de marbre du Dépôt des Petits-Augustins pour la restauration de l'église de la Sorbonne. (L'état joint au dossier énumère trente-huit morceaux de marbre de Languedoc, de Flandre ou noir, des colonnes, des fragments cassés, etc.)

En 1819, au mois d'août, sur la réclamation de M. Lafolie, la ville de Paris rendit au Musée des Petits-Augustins la statue colossale, en plâtre, de *Jules César*, qui avait été prêtée pour les fêtes du mariage de Napoléon[3].

En août 1820, sur la proposition de M. Vaudoyer, la mosaïque qui décorait la salle du Trône, à l'Institut, où elle avait été placée en 1806, et qui s'y dégradait, fut transportée dans le local des Petits-Augustins. Son enlèvement et son remplacement en carreaux de marbre entraînèrent une dépense de 234 fr. 90 c.

Le 7 juin 1821, le Musée ajourne le transport du mausolée d'*Anne de Montmorency* dans l'église de la commune de ce nom, à laquelle il avait appartenu, à cause de son état et des dépenses que sa translation entraînerait.

DXI

Monuments demandés pour le Musée royal, et non compris dans les états de distribution.

408 Le buste en marbre de *Buffon*, par Pajou. — (Sans destination.)
122 Bas-relief en pierre, représentant le *Jugement de Suzanne*, par Jean Rigier (*sic*). — (Déjà accordé au Musée.)
Bas-relief en marbre, représentant *Tobie enterrant les morts*. — Dans les combles. (Accordé au préfet.)
63 Grande cuvette en pierre de liais. Dans le jardin. — (Sans destination.)
La grille en fer, etc., devant la chapelle de François Ier. — (*Idem*.)
544 Superbe monument d'architecture, bâti par Henri II, et tiré de Nogent-sur-Seine.

Une note jointe à la liste des objets demandés pour le Musée royal nous

[1] Statue en marbre de *Lemire*. Elle a été à la cathédrale de Tours sous le nom de sainte Agnès, et est maintenant au Musée. — A. de M.
[2] OEuvre de Cortot. Elle est au Musée d'Angers. Voy. *Inventaire des Richesses d'art*. Province. Monuments civils, t. III, p. 83, 339. — H. J.
[3] Voy. première partie de la publication, p. 411, note 1. – J. J. G.

apprend que le vicomte de Senones avait « écarté de la note de ses demandes, d'après les observations qui lui avaient été faites, plusieurs monuments qui pouvaient être réclamés, soit par des églises, soit par des particuliers ».

Ces listes sont retournées par le vicomte de Senones à M. LAFOLIE, le 10 février 1819.

DXII

Récapitulation générale des objets qui ont été rendus aux églises[1].

A SAINT-ROCH[2]

1° Un groupe de trois figures, représentant la *Nativité de Jésus*, composé des statues de la Sainte Vierge, de saint Joseph et de l'Enfant Jésus, le tout sculpté en marbre blanc par MICHEL ANGUIER.

2° Un crucifix colossal, également sculpté en marbre blanc par MICHEL ANGUIER.

3° Deux statues colossales, en pierre, représentant la *Force* et l'*Espérance*, aussi par ANGUIER.

4° *Jésus au Jardin des Olives*, statue en pierre de Tonnerre, par FALCONET.

5° Statue colossale, en marbre blanc, sculptée par ADAM, représentant *saint Jérôme*.

6° Un groupe, en marbre blanc, composé de deux figures, représentant le *Baptême de Jésus-Christ*, par JEAN-BAPTISTE LE MOINE.

7° Autre statue, *idem*.

A NOTRE-DAME

1° Un groupe en marbre, composé de quatre figures, représentant une *Descente de Croix*, sculptée par COUSTOU.

2° Un bas-relief, en bronze doré, représentant *Jésus-Christ au tombeau*, par GIRARDON.

3° Les statues en marbre et à genoux de *Louis XIII* et *Louis XIV*, par COUSTOU et COIZEVOX.

[1] Cette liste est loin d'être complète; il importait de le faire remarquer. Elle omet sans doute avec intention les tombeaux ou monuments funéraires et aussi diverses statues réparties entre les églises de Paris ou des départements après la suppression du Musée. Nous la donnons néanmoins, comme un des éléments d'information fournis par les dossiers du temps; mais il faut la compléter à l'aide de documents similaires imprimés ci-dessus. — Les Archives du Musée du Louvre possèdent une liste des *objets d'art concédés en jouissance par la Restauration à diverses églises, à des établissements publics et à des particuliers*. Cette liste, publiée dans les *Nouvelles Archives de l'art français* (1878, p. 371-400), se rapporte à des objets ayant appartenu, non au Musée des monuments français, mais aux collections du Louvre. Elle ne saurait donc trouver place ici; mais il était utile de rappeler son existence. — J. J. G.

[2] Voy. ci-dessus l'*État des monuments réclamés par les Fabriques des églises de la ville de Paris*. — J. J. G.

4° La statue colossale et en marbre de la *Sainte Vierge;* attribuée au Bernin, provenant des Carmes.

5° La statue de *saint Denis,* par Sarrazin, provenant de Montmartre.

6° Une statue en plâtre, représentant *saint Christophe,* par Gois le père.

7° Un lutrin, sculpté en bois, orné de figures et d'ornements arabesques, venant des Chartreux.

8° Un Crucifix en bois, de grandeur naturelle, sculpté par Jacques Sarrazin.

AU COLLÉGE DE JUILLY

La statue à genoux, et son prie-Dieu, en marbre blanc, du *cardinal de Bérulle,* par Sarrazin.

AUX CARMÉLITES, rue Saint-Jacques

1° Le buste à mi-corps du *cardinal de Bérulle,* sculpté en marbre, par Anguier.

2° Un bas-relief en bois, représentant l'*Apothéose d'Élie dans un char de feu,* sculpté par Flamen.

3° Un bas-relief en plâtre, sous glace, représentant *Jésus au tombeau,* sculpté par Duret.

4° Une statue en pierre de Tonnerre.

5° Un petit groupe représentant l'*Assomption de la Vierge*, par Adam.

AUX CARMÉLITES, rue de Vaugirard

1° Une statue en pierre de Tonnerre, représentant *saint François de Paule,* sculptée par Desjardins.

2° Seize colonnes de marbre rance de Flandre, qui venaient des deux chapelles de l'église.

3° Deux colonnes de douze pieds, en marbre noir.

A SAINT-THOMAS D'AQUIN

1° Une statue colossale de la *Sainte Vierge,* en pierre de Tonnerre, sculptée par Desjardins.

2° Deux autres statues allégoriques, de même matière et du même sculpteur.

A SAINT-MERRY

1° Un groupe en marbre blanc, représentant une *Descente de Croix.*

2° Une statue de la *Sainte Vierge,* sculptée en pierre par Vassé.

3° Les marches en marbre nécessaires à la réparation de l'autel de la Communion.

A L'ÉGLISE D'ARPAJON

1° Un devant d'autel en marbre de Flandre, ainsi que les marbres nécessaires à la réparation du maître-autel.

2° Deux groupes de terre cuite.

A L'ÉGLISE DES INVALIDES

1° Les statues colossales de *Charlemagne*, de *saint Louis*, par COIZEVOX et COUSTOU.

2° Une colonne de douze pieds, pour le tombeau de Vauban.

3° Le tombeau complet du Maréchal de Turenne, composé de quatre figures colossales, sculptées en marbre blanc par TUBY, et d'un bas-relief, en bronze, représentant la *Bataille de Turkeim.*

4° Une statue colossale en marbre, représentant la *Religion*, par GIRARDON.

5° Une *idem*, représentant *Jésus à la colonne*, copiée d'après Michel-Ange, par SLODTZ.

6° Deux statues *idem*, représentant des *Vertus*, sculptées par MAZELINE.

A SAINT-SULPICE

1° Une statue en marbre, représentant *saint Jean prêchant dans le désert*, sculptée par BOIZOT.

2° Une statue de la *Sainte Vierge* et six *Apôtres* de même grandeur, sculptées en pierre de Tonnerre par BOUCHARDON.

3° Des fonts baptismaux en marbre, garnis de cuivre.

A SAINT-GERMAIN DES PRÉS

1° Un baptistaire en marbre rouge de Flandre, orné de bronze doré.

2° Un bas-relief en marbre, pour le maître-autel, représentant une *Mère de Douleurs.*

3° Une statue gothique en marbre, représentant la *Sainte Vierge et l'Enfant Jésus;* provenant de Saint-Denis.

4° Une statue en marbre blanc, représentant *sainte Marguerite*, par BOURLET.

5° Une statue en marbre, représentant *saint François Xavier*, et une *idem* représentant *saint Ignace.*

6° Des débris de marbre pour la réparation du chœur de l'église.

A L'ÉGLISE PAROISSIALE DE MAGNY

1° Une statue en marbre blanc, sculptée dans le quatorzième siècle, représentant la *Vierge et l'Enfant Jésus.*

2° Deux colonnes de douze pieds, en marbre noir.

A L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SCEAUX

1° Un groupe en marbre blanc, représentant le *Baptême de Jésus par saint Jean*, sculpté en marbre par TUBY.

2° Deux bas-reliefs, en marbre, par le même.

A L'ÉGLISE PAROISSIALE DE CHOISY

1° Une statue de la *Sainte Vierge et de l'Enfant Jésus.*

2° Une statue en marbre de *saint Louis*, sculptée par BOUSSAULT.

3° Une autre statue, en marbre, représentant *saint Maurice*, sculptée par le même.

A SAINT-PAUL, rue Saint-Antoine

1° Une statue colossale, en marbre blanc, représentant *Jésus-Christ au moment de la Résurrection*, par GERMAIN PILON.

2° Une statue *idem*, représentant une *Mère de Douleurs*, également sculptée par PILON.

3° Une statue en marbre de la *Sainte Vierge*, par COIZEVOX.

4° Une statue assise, en terre cuite, par PILON, représentant *Jésus-Christ à la colonne*.

A LA CHAPELLE DE L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE DE SAINT-CYR

1° Une *Mère de Douleurs*, terre cuite de GERMAIN PILON.

2° Un *Crucifix* de grandeur naturelle, terre cuite de JACQUES SARRAZIN; provenant des salles de l'Académie.

3° Dix *Apôtres*, en pierre de Tonnerre, sculptés par un élève de GOUJON [1]; provenant d'Anet (deux ont été cassés).

4° Un bas-relief, en albâtre, représentant un *Calvaire*.

5° Un buste en plâtre de *Louis XIV*, par le BERNIN.

6° Deux petites figures en pierre de Tonnerre, sculptées par PRIEUR, pour la décoration du tabernacle.

A SAINT-ÉTIENNE DU MONT

1° Une statue de la *Sainte Vierge*, par DURET.

2° Une *idem*, représentant *saint Joseph*, par le même sculpteur.

3° La totalité des vitraux qui étaient nécessaires à la garniture des croisées des Charniers.

Nota[2]. — On observe que je n'ai nullement participé au déplacement des marbres et des monuments qui ornaient les paroisses de Paris. La trop célèbre Commune de 1793, toute-puissante alors, les fit déplacer et détruire en quelque sorte par des ouvriers à sa solde, à la tête desquels était un sculpteur qui, à ma sollicitation, fit transporter des morceaux les plus marquants au dépôt des Petits-Augustins. Plusieurs ont été brisés et vendus à des marbriers. Enfin, ces monuments amenés pêle-mêle, sans ordre, sur des charrettes, ont trouvé place dans le Musée, où ils sont aujourd'hui conservés et restaurés. On n'ignore pas que plusieurs ont été rachetés ou échangés contre des marbres ou d'autres pièces que l'on considérait comme inutiles à l'étude des arts.

[1] Ils sont à l'hôtel Carnavalet. — A. DE M.

[2] Cette observation ne se trouve que sur le manuscrit appartenant à M. Albert Lenoir. — J. J. G.

APPENDICE

LISTE DES MONUMENTS

provenant du Musée des Monuments français et actuellement conservés à l'École des Beaux-Arts.

Il a semblé utile, pour compléter l'histoire de la formation et de la dispersion du Musée des Monuments français, de présenter une liste succincte des objets d'art provenant des collections d'Alexandre Lenoir qui se trouvent encore aujourd'hui à l'École des Beaux-Arts. Cette liste est d'autant plus nécessaire que certains fragments d'architecture gothique ou de la Renaissance, déposés dans les cours, ne sont arrivés qu'après la fermeture du Musée; tels sont les débris provenant de l'hôtel de la Trémouille, placés dans la première cour à gauche en entrant, en face le portail d'Anet, et les colonnes des Tuileries qui n'ont pas encore été remontées. Ces articles n'ont aucune raison de figurer ici. Ils trouveront place dans l'inventaire détaillé des collections de l'École des Beaux-Arts, qui sera publié ultérieurement. Cet inventaire donnera également le détail précis et les dimensions des articles mentionnés sommairement ici.

La liste suivante a été dressée par M. Albert Lenoir.

Les fragments d'architecture encastrés dans les murs, dont il n'est pas parlé dans cet état, ne faisaient pas partie du Musée des Petits-Augustins.

COUR D'ENTRÉE

A droite en entrant :

Portail d'Anet avec ses trois ordres d'architecture superposés; décoré des statues suivantes : *Diane, Apollon,* et des quatre bas-reliefs : *Diane, Jupiter, Minerve, Mars.*

Plus, deux *Victoires* ou *Renommées;* bas-reliefs.

Chiffres adossés de Diane, avec la couronne royale; lauriers entrelacés.

Le couronnement du portail, la baie et les colonnes supérieures ont dû être remplacés; les originaux sont en face, de l'autre côté de la cour.

Devant cette façade, à la porte qui sert d'entrée à l'église :

Grille à trois pans du temps de Louis XII, remaniée par Percier, avec des mascarons et des chiffres de bronze doré, et deux médaillons de bronze doré, représentant l'*Assomption de la Vierge* et la *Résurrection,* fondus sur les anciens originaux qui tombaient en ruine et qui n'existent plus.

Cette grille servait autrefois de clôture à la chapelle contenant le tombeau de *François Ier* dans l'église du Musée des Petits-Augustins.

Les portes d'entrée de l'église, sur la cour et sur les côtés donnant sous le péristyle, sont composées avec des panneaux décorés d'arabesques et de chiffres, provenant du château d'Anet.

Au milieu de la cour :

Grande colonne corinthienne en marbre rose; au sommet, statue de bronze, représentant la *Renommée* ou l'*Abondance.*

A gauche, en entrant, sur le mur faisant face à la porte d'Anet :

Deux pilastres corinthiens entourant la mosaïque provenant du Tombeau de de Thou, à *Saint-André des Arts.*

Le linteau supérieur joignant les deux pilastres, et les deux consoles, au-dessous de ces mêmes pilastres, viennent du *Château d'Écouen.*

Au fond de la première cour :

Façade du château de Gaillon, rachetée par Alexandre Lenoir en 1802. Dans la baie centrale supérieure : *cuve baptismale* de 1542 avec petits reliefs, provenant de *Saint-Victor.*

Aux deux fenêtres latérales, deux statues en très-mauvais état, *Pomone* et *Mars,* sont placées sur des piédestaux.

Quant aux statues qui représentent *Cupidon, Minerve, Diane, Bacchus, Apollon, Silène, Pomone, Vénus, Bacchus* portant une urne, *Méléagre, Cérès,* ce sont des additions postérieures; elles n'appartiennent pas à l'arc et sont placées sur des consoles provenant du château de Gaillon.

Elles avaient été placées par Lenoir dans les niches du portique de Nogent-sur-Seine, au Musée des Monuments français, portique bâti par Philibert Delorme.

Sur la face de l'arc, du côté du palais, deux médaillons d'Empereurs : *Adrianus* et *Vespasianus.*

L'arc de Gaillon est fermé, du côté de l'entrée, d'une grille pareille à celle qui précède l'église devant la porte d'Anet.

Cette seconde grille porte deux médaillons en bronze doré, représentant *Catherine de Médicis* et *Henri II* (ou Charles IX ?)

Deux écussons en bronze, l'*Adoration des Rois* et l'*Adoration des Bergers,* sont la reproduction des originaux, détruits par la vétusté, comme l'*Assomption* et la *Résurrection,* mentionnées plus haut.

Deux balustrades sur les côtés de l'arc séparent la première cour de la seconde. Ces deux balustrades sont modernes, mais les quatre colonnes à losanges fleurdelysés qui les accompagnent proviennent de Gaillon.

Toutes les moulures, tous les panneaux décoratifs ont la même provenance.

DEUXIÈME COUR

Côté du nord, entre l'arc de Gaillon et le jardin.

PREMIÈRE TRAVÉE

Pièces principales sur les murs ou au pied des murs :

En haut : l'*Hyménée et la Paix*, alliance de la France et de la Savoie en 1698, par Ch. Poirier, — bas-relief en marbre ; morceau de réception de l'auteur à l'Académie en 1703.

La Charité romaine, par J. Cornu, — bas-relief en marbre ; morceau de réception de l'auteur à l'Académie en 1681.

Frise avec triglyphes, bucranes et roses.

Génie ailé assis, la main sur une épée ; bas-relief.

Casque et armes ; bas-relief.

Deux colonnes, se rapportant à la même frise.

Ces diverses pièces viennent du *château d'Écouen*.

Entre-colonnement surmonté d'un écusson ; médaillons vides, soutenus par deux pilastres portant des attributs pontificaux et religieux ; de la chapelle des Commines, aux *Grands-Augustins*.

Deux têtes de lions du *tombeau de Villiers de l'Isle-Adam;* bronzes provenant de cloches, fondus pour Alexandre Lenoir sur des modèles du seizième siècle.

Fragments d'architecture sur un cul-de-lampe ; de la grande chapelle de *Saint-Germain des Prés*.

Guirlande de laurier en bas-relief; provenant du *tombeau de Chabot*.

DEUXIÈME TRAVÉE

Médaillon, représentant une tête laurée à gauche ; provenant du *château de Gaillon*.

Entre-colonnement, panneaux d'arabesques ; *idem*.

Médaillon de *Tibère César; idem*.

Frise avec ornements et personnages allégoriques et fantastiques ; *château de Gaillon*.

Cette frise se continue au même niveau dans plusieurs travées à droite et à gauche de la deuxième cour.

Petit fragment d'architecture.

TROISIÈME TRAVÉE

Plusieurs culs-de-lampe et pendentifs de *Gaillon*.

Fragment d'ornement d'architecture ; *idem*.

Niche ou édicule, ornée d'arabesques ; *idem*.

Vierge à genoux, petite statue dans l'édicule.

Autre fragment d'architecture de *Gaillon*.

Frise de *Gaillon* (suite).

Deux colonnettes de marbre gris.

QUATRIÈME TRAVÉE

Riche médaillon. — Buste de *Titus-Vespasien*, de *Gaillon*.

Entre-colonnement des fenêtres de *Gaillon*. — Riches arabesques, *idem*.

Frise de *Gaillon, idem.*

Ornements d'architecture.

CINQUIÈME TRAVÉE

Vierge au pied de la croix, bas-relief, presque effacé.

Vierge assise, bas-relief en mauvais état.

Deux chapiteaux de la Renaissance.

Ornement d'architecture, tête de bélier.

Riche trumeau avec arabesques, de *Gaillon*.

Une *Vierge entourée de priants*, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre; petit bas-relief dans un cadre, avec une inscription au bas; venant du *cimetière des Innocents*, où il décorait le *tombeau des Capelle*.

Amende honorable, bas-relief venant des Grands-Augustins; publié dans les *Inscriptions* de Guilhermy.

Guirlande de laurier; bas-relief venant du *tombeau de Chabot*.

SIXIÈME TRAVÉE

Plusieurs chapiteaux.

(De nombreux fragments placés ici viennent du palais des Tuileries et n'ont pas appartenu au Musée des Monuments français.)

Chapiteaux de *Saint-Côme*, avec personnages.

Grand chapiteau du Zodiaque de *Sainte-Geneviève* : le *Sagittaire*.

Chapiteau des *Célestins*.

Chapiteau fleurdelysé.

Chapiteaux du Zodiaque de *Sainte-Geneviève* : les *Gémeaux*, le *Bélier*, le *Capricorne*.

A l'entrée du jardin :

Trois arcades supportées par des piliers prismatiques, ornés de riches arabesques. La clef de l'arc du milieu forme un riche pendentif.

Cette architecture faisait partie de l'ancienne galerie de Gaillon et décorait la cour du château.

DEUXIÈME COUR

Côté du midi, entre l'arc de Gaillon et le bâtiment des loges :

Trois arcades, provenant de la galerie extérieure du château de *Gaillon*.

Deux statues drapées, en marbre blanc.

Lutte d'Hercule et d'Antée, bas-relief; morceau de réception.

Trumeau, du château de *Gaillon.*
Médaillon d'Empereur, *idem.*
Cartouche, *idem.*
Ornement d'architecture (suite de la frise de Gaillon, avec sujets fantastiques), *idem.*
Médaillon vide, *idem.*
Casque et gantelet sur un cul-de-lampe, *idem.*
Ornement d'architecture, *idem.*
Ornement, petite frise, *idem.*
Édicule formant chapelle ou niche ; *Vierge* à l'intérieur; statuette de face *idem.*
Génie écrivant ; — Génie lisant; attribués à Prieur par Alexandre Lenoir, qui en avait décoré le *tombeau de madame de Clermont-Tonnerre.* Ils provenaient du *tombeau de De Thou.*
Fragment d'architecture.
Deux pilastres avec arabesques.
Suite de la frise de Gaillon, avec sujets fantastiques, etc.
Médaillon vide.
Trumeau de Gaillon, médaillon d'*Empereur romain.*
Petit chapiteau.
Fragment d'architecture gothique.
Suite de la frise de Gaillon.
Lion marchant à droite,
Lion marchant à gauche.

Ces deux bas-reliefs décoraient le *tombeau de Souvré,* à *Saint-Jean de Latran.*

Frise ornementée d'une Rose, d'un Génie et d'un Diablotin.
Trumeau de sept pilastres, suite de la *chapelle des Commines.*
Soubassement, linteau, médaillon, masque, rose, aigle, saint, pape, etc., *plafond de la galerie du château d'Écouen.*
Trois arcades de Gaillon; — deux statues mutilées.
Chapiteau du Zodiaque : le *Taureau,* les *Poissons ;* venant de *Sainte-Geneviève.*
Chapiteau avec raisins et palmette, *idem.*
Chapiteau du Zodiaque : *Création de l'homme,* le *Péché,* l'*Expulsion du Paradis;* venant de *Sainte-Geneviève.*
Chapiteau avec oiseaux; de l'*église Sainte-Geneviève.*
Autre chapiteau du Zodiaque : le *Verseau,* le *Scorpion.*
Tombe de Jean Disse, chanoine de Noyon, et ornements gravés en creux; riches encadrements.
Autre du même siècle et du même style.
Autre où la tête manque.

Ces trois tombes viennent de l'*abbaye de Sainte-Geneviève.*

DEUXIÈME COUR

Derrière l'arc de Gaillon :

Quatre colonnes, dont trois en marbre rose, une autre en marbre gris.

Au centre de la même cour :

Grande vasque, en pierre de liais, de douze mètres de circonférence, ornée, au pourtour, de vingt-huit têtes sculptées : *dieux*, *déesses*; elle servait autrefois aux moines de Saint-Denis pour le lavement des mains.

DANS LES BUREAUX

Médaillon, en plâtre, de *Philibert Delorme*, par ROLLAND, 1782.

Portrait de Marie-Thérèse de Bourbon, princesse de Conti, fille de Jules de Bourbon, prince de Condé, née en 1666, morte en 1732; toile ovale non encadrée.

Dans la salle des prix de la Tête d'expression :

Le *comte de Caylus*, médaillon en marbre, par VASSÉ.

Il est posé sur une colonne à chapiteau ionique, provenant du Musée des Petits-Augustins.

ÉGLISE

Péristyle, au-dessus de la porte qui conduit du péristyle à l'intérieur de l'église :

Deux *Anges en...*, par PUGET, appuyés sur un cartouche portant le mot *Charitas*, provenant d'une *église de Toulon*.

Quatre têtes de pierre : un *roi*, une *femme*, un *moine*, un *saint* ou un *Christ*.

Deux têtes de chien du moyen âge.

Ornement d'architecture; chapiteau d'une colonnette; retombée de deux petits arcs gothiques.

Culs-de-lampe avec fleurs et fruits, en pierre.

Oiseau aux ailes étendues, ou Saint-Esprit, en pierre.

Petit retable, fragment d'un retable du Musée de la Renaissance du Louvre, représentant une *Nativité*.

Têtes d'anges, reliées par des guirlandes dorées sur fond bleu.

Fragment de colonnette avec chapiteau ionique.

Fragment de colonnette et pilier *prismatique*, en pierre.

Fragment de colonnette gothique avec chapiteau de feuillage; venant de *Saint-Germain des Prés*.

Deux chapiteaux composites, fleurs, fruits, oves, perles, têtes d'anges.

Huit chapiteaux de formes variées, des douzième et treizième siècles.

Trois bas-reliefs, en albâtre, encastrés dans les boiseries, savoir : le *Portement de croix*, le *Calvaire* et la *Descente de croix*, par François MARCHAND, d'Orléans; provenant de l'*église de Saint-Père* à Chartres.

La *Vierge et l'Enfant*, en haut relief (mutilé); autrefois colorié.

Pilastre Renaissance, supportant cette statue.

Étude anatomique; statue couchée de femme marbre attribuée par Alexandre LENOIR à Germain PILON; premier projet pour le *tombeau de Henri II.*

Soubassement du tombeau de *Louis Poncher* et de sa femme, niches à coquilles, inscription, statuette de la *Foi;* c'est le complément du tombeau du Louvre (Musée de la Renaissance).

Groupe de deux *anges dont l'un, debout, lit dans un livre placé sur la tête de l'autre, qui est assis,* placé par Alexandre LENOIR sur le tombeau de madame de Clermont-Tonnerre, et attribué par lui à PRIEUR.

Au-dessous, piédestal Renaissance.

Derrière la porte d'entrée :

Deux colonnes avec chapiteaux et arabesques; venant de l'*église de Saint-Père,* à Chartres, et attribuées à François MARCHAND, d'Orléans.

Ecce Homo, bas-relief en pierre.

Diverses petites figures, fronton, écu soutenu par deux écureuils; provenant du *cimetière des Innocents.*

Chapiteau ionique sur un fragment de colonne.

Chapiteau gothique sur une colonne neuve en pierre.

Petite colonne courte avec chapiteau corinthien.

Faisceau de colonnettes gothiques.

Douze grandes colonnes avec leurs corniches, venant d'Anet; elles forment autant de travées des deux côtés de l'église.

Les *Sept sacrements,* en terre cuite, par M. LECOMTE, en 1771; donnés plus tard à l'École par son neveu, M. Fortin; sous l'arc surbaissé, dans le péristyle.

Grands bas-reliefs, en bronze; *Bataille* (*Passage du Rhin* ?); venant du *tombeau du maréchal de Créqui.*

Bustes :

1° Personnage barbu, tête chauve; en mauvais état.
2° Jeune homme, buste nu.
3° Magistrat, avec fourrure, collier, etc.; terre cuite.
4° Femme, impératrice (?).
5° Empereur; marbre blanc.
6° Femme, avec coiffure du quinzième siècle; la face est en marbre; le derrière de la tête et le haut du corps en pierre.
7° Buste de *Guillaume de Rochefort,* chancelier de France.

Lion en marbre blanc; provenant du *tombeau de l'amiral Chabot.*

Statues couchées de Louis XII et d'Anne de Bretagne, moulages en plâtre, exécutés par ordre d'Alexandre LENOIR, pour être mis en place sur les tombeaux, les originaux ayant été posés sur des piédestaux pour servir à l'étude.

Bas-reliefs de la fontaine des Innocents, par Jean GOUJON; moulages exécutés pour Alexandre LENOIR, et ayant décoré les galeries du cloître.

PALAIS

Bibliothèque :

Deux doubles portes, très-ornées, provenant du *château d'Anet* : deux au milieu, deux près de l'entrée.

Buste de *J.-David Leroy en...*, architecte, par CHAUDET.

Id. du *Poussin*, terre cuite, par BLAIZE.

Id. de *Lesueur*, terre cuite, par *le même*.

Id. de *Jules Romain*, terre cuite, signé : B. BLAISE, *fec.*, 1803.

Puget, statue demi-nature, en plâtre, par FOUCOU.

Lesueur, *idem*, *idem*.

Sarrasin, *idem*, *idem*.

N. Poussin, *idem*, *idem*.

Michel-Ange, buste en terre cuite, par BOICHOT.

Louis XV (?), buste en terre cuite, autrefois couronné de laurier.

Vitrail représentant les *Saintes femmes au tombeau*, formé de débris de divers temps.

Autres fragments de vitraux formant une mosaïque de couleur sans sujet.

Retable du quinzième siècle, peinture française sur fond d'or gaufré, représentant la *Trinité entourée de moines adorateurs;* bois.

Salle Louis XIV :

Coysevox, buste en terre cuite, par LEMOINE père, donné à l'Académie par CAFFIERI.

Deux *Génies* en albâtre, formant Cariatides sur la cheminée, par G. PILON, autrefois au *tombeau de Michel de l'Hôpital*. Ces deux belles figures, sorties du Musée lors de sa fermeture, ont été données plus tard à l'École des Beaux-Arts par le baron Séguier, comme en témoigne l'inscription qui surmonte la cheminée.

JARDIN

Onze bustes d'*Empereurs* venant de *Sceaux* de forme colossale, presque tous sans tête ou mutilés.

Onze bustes d'hommes, de femmes et d'enfants.

Vingt et une têtes d'hommes, de femmes et d'enfants, à moitié brisées.

Plusieurs grands fragments d'un tombeau ou monument de grande dimension, où l'on ne distingue que des draperies et une statue mutilée de religieux à genoux. Ce tombeau n'a jamais été élevé et est resté en projet. (Par DE SEINE, pour *Notre-Dame*.)

Des torses de diverses grandeurs, tous en mauvais état.

Trois enfants formant cariatides (avec des restes de couleurs), tout à fait dégradés.

Une des cariatides de la chaire des *Grands-Augustins*, de G. PILON, mais à peine reconnaissable.

Statue colossale de femme, provenant de *Sceaux*, assez bien conservée.

Buste d'Empereur, armure à tête de Méduse, assez bien conservé.
Autre buste d'*Empereur*, armure à tête de Gorgone, assez bien conservé.
Statue de Minerve, assez bien conservée.
Tombeau de Nogaret : *Génie funèbre*, inscription datée de 1806.
Enfant penché sur une corne d'abondance ou coquille (mutilé).
Gargouille à tête de chien, treizième siècle.
Grand aigle bleu, en marbre turquin, aux ailes déployées, du *tombeau des Boullenois*, aux *Grands-Carmes* (mutilé).
Tête d'Aigle du pont d'Iéna, brisée à l'entrée des Alliés dans Paris en 1814.
Buste d'un *jeune Empereur*, ou guerrier avec casque (bien conservé), provenant du château de Sceaux.
Fragment de tombeau : attributs funèbres, tête, ossements, cyprès.
Deux montants avec ornements, de *Gaillon*.
Deux sortes de pilastres en marbre blanc, feuilles, pommes de pin (très-bien conservés).
Branches de cyprès, du *tombeau de la princesse de Conti*, à *Saint-André des Arts*.
Un montant avec des losanges et des fleurs de lys, en pierre.
Mosaïque (partie carrée), étoile, croix noire et blanche ; du pavé de Saint-Denis.
Plusieurs débris d'architecture gothique de la *chapelle de Saint-Germain des Prés*.
Quatre têtes de lion, en marbre blanc, du château de Gaillon.
Tête de moine, cul-de-lampe, venant de Saint-Côme. (Voir les pareils dans la deuxième cour.)
Écusson, armoiries (cloche, arbre, collier d'ordre), en marbre.
Deux ornements gothiques avec feuillages et galerie ; médaillon ; un diablotin.
Nombreux chapiteaux en pierre et en marbre, d'ordre ionique et corinthien, mutilés.
Deux grandes colonnes de pierre debout avec bases et chapiteaux corinthiens.
Une cuve de forme ovale en marbre blanc.
Une inscription de forme ovale ayant fait partie d'un monument élevé à la mémoire de GERMAIN PILON, par A. LENOIR.

Sur le grand mur, en face, en entrant dans le jardin. — En haut :

Les grands bas-reliefs de Paul PONCE, détachés du *Louvre* lors de son agrandissement (1803).
Plusieurs mascarons en pierre, clefs de voûte des anciennes maisons du *pont au Change*.
Deux grandes figures; bas-relief du *tombeau de Pomponne de Bellièvre*, à *Saint-Germain l'Auxerrois*.
Grand bas-relief de *Vincennes*, en marbre, à l'occasion de la paix (*Quies*) sous Louis XIV, attribué à ANGUIER.

Deux figures adossées, assises sur un tombeau, par ANGUIER. (Chapelle de De Thou, *Saint-André des Arts.*)

Grande *couronne ovale* ayant à la partie inférieure une tête de Méduse coiffée de serpents, au-dessus de laquelle était le buste de Pomponne de Bellièvre. La partie supérieure est surmontée de deux cornes d'abondance entrelacées et supportant entre elles une figure de *Mercure;* provenant d'une cheminée de l'*hôtel d'O.*

Une niche de *Gaillon,* pareille à celles de la deuxième cour (très-mutilée).

Quatre *têtes de lion,* en marbre, des *Blancs-Manteaux.*

Indépendamment de ces pièces de sculpture, il y a dans le jardin un bon nombre de pièces d'architecture, telles que :

Des *fragments de Gaillon,* couronnement en coquille d'une double fenêtre; deux parties supérieures des contre-forts et pignons de la chapelle de Gaillon.

Des arcs de Gaillon, provenant de la galerie extérieure du château.

Plusieurs pièces relatives au *tombeau de Montmorency,* formant l'ensemble du couronnement de l'ordre de ce tombeau, par Jean BULLANT.

Plusieurs pièces provenant de l'église démolie de *Saint-André des Arts, tombeau de De Thou.*

Deux fragments de la corniche supérieure de la façade d'Anet, déplacés pour cause de vétusté et remplacés par des copies modernes.

Fragment de la balustrade de la chapelle de la Vierge à Saint-Germain des Prés.

Une console, venant de Saint-Denis, en deux morceaux.

Un cartouche ou frise, avec ces mots : *Quid nos patria?* et branche d'olivier, etc.

Diverses inscriptions funéraires, entières ou brisées.

DANS LA SALLE DERRIÈRE LE *JUGEMENT DERNIER* (COULOIR DE DÉPOT) :

Tête mutilée de saint; le corps du même séparé, sans pied; marbre.

Statuette de *femme drapée;* manquent la tête et les bras; marbre.

Petite *Minerve* encore plus détériorée; marbre.

Autre statuette à moitié nue; marbre.

Torse d'enfant nu (d'une petite statue); marbre.

Autre, légèrement drapé; marbre.

Ornement d'architecture, demi-sphérique, cannelé, avec un petit écusson.

Fragment de statue assise, sans tête.

Buste de femme, quinzième siècle; marbre.

Buste de femme drapée.

ATELIER DU MENUISIER :

Bases et chapiteaux d'ordre dorique ayant fait partie d'un monument romain, et apportés de Metz en 1807, avec les détails d'architecture gothique provenant de l'église des *Grands-Carmes* de cette ville.

Le Temps découvrant la Vérité, bas-relief marbre; morceau de réception de René Fremin en 1701.

Médaillon vide, du château de *Gaillon.*

Ornement d'architecture, *idem.*

Deux *Génies en pleurs,* marbre; venant de l'*église Saint-Paul.*

Fragment d'architecture; — *Écusson soutenu par deux Génies;* — Entre-colonnement formé par deux pilastres avec arabesques; de l'ancienne *chapelle des Commines,* aux *Grands-Augustins.*

Bouclier de bronze fondu pour Alexandre Lenoir, sur des modèles de la Renaissance, avec du métal de cloches.

Morceau d'architecture.

Chapiteau à feuilles d'acanthe.

Deux montants avec sujets bibliques, légendes et lais (lais de Virgile et d'Aristote), provenant de la *chapelle des Commines.*

Fragment d'architecture.

Soffite avec fleurs en demi-relief.

AVERTISSEMENT

Lorsque M. le marquis de Chennevières, alors directeur des Beaux-Arts, concevait le vaste projet de dresser le bilan des œuvres d'art disséminées dans les diverses collections et dans tous les édifices publics de la France, une pareille entreprise devait paraître singulièrement hardie. Il s'en est fallu de peu qu'elle fût couronnée de succès. L'idée d'ailleurs n'était pas nouvelle. Elle a été reprise par d'autres administrations, dans des conditions quelque peu différentes, et a été poursuivie jusqu'à complet achèvement. Elle n'était donc pas irréalisable. Or, si nous possédons l'inventaire des statues, peintures et autres œuvres d'art conservées dans les églises ou les édifices civils relevant de l'administration municipale de la ville de Paris, peut-être convient-il de ne pas oublier que la conception première et le plan d'une entreprise de cette nature reviennent à l'éminent directeur des Beaux-Arts de 1874.

Une publication analogue, assure-t-on, va être mise sur le chantier en Allemagne, où l'esprit de méthode et de persévérance de nos voisins lui assure d'avance, quelque étendue qu'elle soit, beaucoup de chances de succès.

Raison de plus pour faire valoir nos droits. En cette circonstance, comme en quantité d'autres, la France a pris l'initiative et donné l'exemple. D'autres pays n'ont fait que nous imiter; c'est bien le moins que nous réclamions notre privilège de priorité.

Le 15 mai 1874, M. le marquis de Chennevières adressait au

ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, un rapport où se trouvait brièvement exposé le plan général de l'inventaire projeté. Le directeur des Beaux-Arts rappelait que l'idée d'une publication identique avait été soumise au Congrès des Sociétés savantes des départements dès 1856. Ce souvenir rétrospectif prouvait à l'évidence que le projet avait été longuement mûri par celui qui s'en faisait le promoteur, comme tant d'autres initiatives heureuses prises sous sa direction.

Immédiatement, une Commission était nommée, comprenant les érudits et les amateurs jugés les plus compétents, et des circulaires partaient pour toutes les villes de province dans le but d'assurer à l'œuvre nouvelle le concours et la collaboration des conservateurs des musées et des bibliothèques, et aussi l'assistance des présidents des Sociétés savantes et des archivistes des départements.

Dès la première réunion de la Commission, une question capitale s'était posée. L'inventaire allait-il comprendre seulement les œuvres d'un ordre supérieur pour devenir en quelque sorte le livre d'or de l'art dans notre pays? Une pareille sélection parut incompatible avec le but poursuivi. Tel objet d'art, après avoir joui longtemps d'une immense faveur, tombe parfois dans le discrédit. Si la publication n'avait compris qu'un choix de chefs-d'œuvre consacrés par une approbation unanime, elle se fût réduite à bien peu d'articles. Et en même temps, certaines omissions fussent devenues fort graves.

Dans le cas où l'opinion de chaque collaborateur eût été adoptée comme un critérium définitif, l'inventaire eût présenté des disparates et des contradictions choquantes. Aussi, après une longue discussion, fut-il décidé que la publication, impersonnelle et officielle, embrasserait tout ce qui présentait un caractère d'art, à un titre quelconque, « que l'inventaire — pour rappeler les termes mêmes « du programme — devait être établi sur des bases aussi larges « que possible, et comprendre tout ce qui a le caractère d'une « œuvre d'art, certaines œuvres fussent-elles d'ailleurs médiocres « au point de vue esthétique. Dans ce dernier cas, en effet, elles « peuvent présenter un intérêt au point de vue, soit de l'his- « toire de l'art, soit de l'histoire générale, et il est nécessaire de

« constater leur présence à un certain moment dans nos collections « publiques. »

Il convient d'insister sur les termes de ce manifeste; il établissait nettement le plan de l'entreprise. Sans doute, il risquait d'entraîner certains abus, et le développement logique de l'idée première qui avait présidé à la conception du projet allait fournir des armes aux esprits chagrins, toujours prêts à critiquer, et leur donner des arguments pour entraver la publication au moment même où elle commençait à prendre son essor et à produire de féconds résultats.

Ne doit-on pas reconnaître, en effet, aujourd'hui que l'apaisement s'est fait dans les esprits et que le calme et l'indifférence ont succédé à des polémiques parfois un peu vives, que le plan de l'*Inventaire des Richesses d'art* ne pouvait être conçu autrement qu'il l'a été par ses premiers promoteurs? Il s'agissait d'enregistrer sèchement, sans éloge ni blâme, tout ce qui appartenait au patrimoine artistique amassé par des siècles de travail et de continuelle activité. Il existe des livres nombreux et spéciaux pour signaler aux touristes les monuments et les œuvres qui sollicitent leur admiration. Tout différent était le but poursuivi par M. le marquis de Chennevières avec le concours empressé de MM. Reiset, Lafenestre, Chabouillet, Clément de Ris, Darcel, Henri Delaborde, Paul Mantz, Anatole de Montaiglon, Paul de Saint-Victor et Louis de Ronchaud.

Un questionnaire et un modèle traçant la marche à suivre dans la description d'un édifice religieux, furent adressés à tous les collaborateurs signalés à la Commission centrale par leur notoriété ou leurs travaux; on espérait ainsi imposer une méthode rigoureuse à la rédaction des monographies. Or, il faut l'avouer : malgré tant d'efforts pour discipliner tant de travailleurs disséminés sur tous les points du pays, bien peu d'entre eux s'imposèrent la stricte observation des règles prescrites, bien peu prirent la peine de se conformer à la tâche, aride peut-être, mais utile, qu'on leur proposait.

Beaucoup se sont laissé entraîner à des recherches, à des dissertations assurément fort savantes, mais tout à fait en dehors du programme primitif.

A la place d'une liste méthodique et précise d'objets purement mobiliers, la Commission recevait trop souvent des travaux archéologiques s'étendant avec complaisance sur l'âge et la description des monuments de toutes les époques. Sans doute, avec le temps, elle fût arrivée à tirer parti de toutes les bonnes volontés, à calmer cette effervescence, à endiguer ce débordement de science et de littérature ; mais au moment où, après plusieurs années d'efforts et de luttes, elle commençait à toucher au résultat patiemment poursuivi, elle se voyait obligée de ralentir ses travaux ; ils allaient se trouver bientôt entièrement suspendus.

Ce serait sortir des limites de la présente notice que de présenter l'énumération des travaux compris dans l'*Inventaire des Richesses d'art.*

Il importe cependant de ne pas oublier un point essentiel : dès le début, deux séries distinctes devaient être poursuivies concurremment : l'une comprenant les monuments publics de Paris ; l'autre, ceux de la province. Un peu plus tard, la première de ces deux séries fut scindée en deux parties, pour que les monuments religieux ou églises ne fussent pas confondus avec les édifices civils. Peut-être était-ce pousser un peu trop loin l'esprit d'ordre et de classification et s'exposer, l'événement l'a prouvé, à retarder, faute de matière, l'achèvement de certains volumes.

Ce plan primitif ne prévoyait pas l'impression de documents originaux, comme les pièces relatives à la création du Musée des monuments français.

Comment l'idée de cette publication prit naissance, comment elle atteignit le développement qu'elle a reçu par la suite, c'est ce qui nous reste à exposer, c'est le but principal de cette préface, car il importe de dissiper les légendes répandues à ce sujet. Nous nous contenterons, pour rétablir la vérité, d'exposer simplement les faits dont nous avons été témoins depuis l'origine de l'entreprise.

Une des constantes préoccupations des collaborateurs de l'*Inventaire* fut de rechercher la provenance des œuvres dont ils donnaient la description, de dresser, pour ainsi dire, l'état civil des richesses qu'ils découvraient, au cours de leurs investigations, dans de mo-

destes églises de province ou dans des musées peu visités. Ils éprouvaient bien souvent les plus grandes difficultés à remonter au delà de 1800; l'époque de la Révolution opposait à leur curiosité une barrière presque infranchissable.

C'est dans ces circonstances qu'intervint notre regretté confrère et ami Anatole de Montaiglon. En poursuivant ses savants travaux sur l'art et les artistes français, maintes fois il avait eu l'occasion de tirer parti des matériaux amassés par Alexandre Lenoir dans les neuf éditions successives du Catalogue du Musée des monuments français, et dans son précieux ouvrage en six volumes, publié de 1800 à 1806, sur les collections qu'il avait formées. Il s'empressa d'indiquer cette source capitale de renseignements précis; il montra le profit qu'il en avait tiré pour ses propres recherches, et il n'eut pas de peine à établir que la publication des documents amassés par Alexandre Lenoir, restés en grande partie manuscrits, apporterait la contribution la plus précieuse à l'histoire des monuments déplacés par la Révolution, et disséminés aujourd'hui un peu au hasard sur tous les points de la France.

Il convenait, pour procéder régulièrement et donner à la proposition de M. de Montaiglon ses résultats utiles, d'entrer en relation avec le fils du fondateur du musée, M. Albert Lenoir, alors secrétaire de l'École des Beaux-Arts; car M. Lenoir était resté en possession d'une bonne partie des papiers de son père, mais non de la totalité, comme il le croyait et le laissait volontiers entendre.

Enchanté de l'éclat rétrospectif qu'une pareille publication ne pouvait manquer de faire rejaillir sur l'œuvre et la mémoire de son père, M. Albert Lenoir ouvrit avec empressement à M. de Montaiglon ses dossiers et ses cartons. Il alla plus loin : il offrit à la Commission de mettre à sa disposition la liste définitive de toutes les œuvres d'art ayant séjourné à un titre quelconque au musée des Petits-Augustins. Cette liste aurait l'avantage de compléter les catalogues imprimés; car, d'une part, le temps avait manqué à Lenoir pour installer dans les salles de son ancien couvent toutes les œuvres qu'il avait reçues, et, en outre, ce musée ayant été d'abord exclusivement consacré à la sculpture, aucun des tableaux

qui avaient passé par les mains de son fondateur n'avait été inscrit sur les catalogues.

Au dire de M. Albert Lenoir, la liste manuscrite qu'il avait dressée sur les papiers de son père comprenait la récapitulation complète de tout ce qui avait appartenu, ne fût-ce qu'un moment et à un titre quelconque, au dépôt provisoire des Petits-Augustins.

C'était, on le voit, un document de premier ordre. La proposition ainsi formulée fut soumise à l'examen d'un des érudits connaissant le mieux l'histoire du vieux Paris, M. le baron de Guilhermy. M. de Guilhermy avait été appelé à faire partie de la Commission peu de mois après sa création. Il se trouvait tout désigné pour examiner le travail de M. Albert Lenoir. Une étude attentive du manuscrit lui inspira la conviction qu'on ne pouvait le publier tel qu'il avait été conçu et rédigé par son auteur. Voici les raisons qu'il alléguait à l'appui de son opinion :

La liste de M. Lenoir ne contenait qu'une nomenclature aride des objets et de leur lieu d'origine, sans date, sans preuves à l'appui, sans renvois aux pièces officielles ou aux documents conservés dans les archives publiques. L'auteur se contentait d'affirmer les faits, ne pouvant mettre en doute l'exactitude des affirmations de son père. Si ce témoignage était pour un fils la meilleure des garanties, le public avait le droit de se montrer plus exigeant et de réclamer les preuves des faits cités.

Devant ces scrupules, M. Lenoir n'hésita pas à offrir à la Commission tous les documents restés en sa possession sur la formation du Musée des monuments français, et il fut décidé, par un vote formel, que ces documents seraient intégralement imprimés en un volume qui deviendrait en quelque sorte l'introduction à l'*Inventaire des Richesses d'art* de la France. Le soin de choisir, de classer et de publier les pièces qu'il convenait de mettre au jour fut laissé, peut-être un peu légèrement, à M. Albert Lenoir; les membres de la Commission reçurent pour unique mission la charge de rédiger des notes explicatives que chaque auteur devait signer de ses initiales; ce qui fut fait.

On trouvera peut-être que ces explications entrent dans des détails

bien minutieux; mais la publication dont nous retraçons l'histoire a donné lieu à des attaques si vives, à des polémiques si ardentes, que les moindres circonstances prennent de l'importance, et comme les critiques sont consignées dans des ouvrages qui seront longtemps consultés, il est bon d'opposer à des imputations téméraires le récit impartial et complet de ce qui s'est passé.

M. Albert Lenoir fut donc vivement sollicité par la Commission d'entreprendre la publication des papiers de son père, et nul n'avait autant de droits que lui, on en conviendra, à cette mission de confiance. Malheureusement, effrayé par l'abondance des documents, il conçut un plan singulier et bâtard, enlevant à son œuvre tout l'intérêt qu'elle pouvait présenter.

Au moment même où il se mettait à l'œuvre, un incident se produisait qui eût dû le mettre en garde contre une préparation superficielle et une publication hâtive.

Un érudit de valeur, mort récemment, — ce qui m'interdit toute récrimination rétrospective, — avait projeté, de son côté, une publication sur Alexandre Lenoir, son journal et le *Musée des monuments français.* Il voulait démontrer que Lenoir était le sauveur, l'unique sauveur de tous les monuments qui avaient échappé au vandalisme révolutionnaire. Une thèse pareille n'était pas pour déplaire, même avec son évidente exagération, au fils d'Alexandre Lenoir. Mais où l'éditeur du *Musée des monuments français* allait beaucoup trop loin, semble-t-il, c'est quand il prétendait s'arroger le privilège exclusif de faire usage des Archives du Musée des Petits-Augustins, quand il contestait au fils le droit de publier les documents réunis par son père, quand enfin il accusait l'éditeur principal et ses collaborateurs de suppressions volontaires et calculées. Le reproche était vraiment trop aisé à soutenir, car la masse de documents amassée par le fondateur du Musée des Petits-Augustins atteignait de telles proportions et présentait tant de répétitions, que la nécessité de faire un choix s'imposait. On pouvait donc aisément signaler des pièces sans valeur intentionnellement omises. Est-il besoin d'insister? Est-il utile de défendre la mémoire et la probité scientifique de savants ou de critiques tels que Jules Quicherat,

Anatole de Montaiglon, Paul Mantz? Chacun d'eux signait les notes qu'il ajoutait en guise de commentaires au bas des textes imprimés. On acceptait, et ce fut un tort, le manuscrit du principal éditeur sans le contrôler, sans remonter aux sources. Et cependant, on n'avait pas tardé à s'apercevoir que cette correspondance administrative se réduisait à un bien petit nombre de pièces : cinq pour 1790, trois pour 1791, trois pour 1792, six pour 1793, et ainsi de suite. Personne n'ayant reçu mission de reviser le travail présenté par Albert Lenoir, il s'ensuivait que chaque collaborateur de son côté avait été convaincu dès l'origine que le plan de l'auteur était approuvé par tous et ne pouvait être modifié.

Enfin, les lacunes devinrent si choquantes, que lorsque la première livraison, composée de dix feuilles, se trouva imprimée, la question fut agitée un moment de supprimer tout ce qui était déjà tiré, et de reprendre la publication sur de nouvelles bases et de nouveaux frais. C'eût été sans doute le meilleur parti à prendre. On recula devant la dépense; on craignit peut-être de contrister un vieillard fort honorable, dont on aurait dû examiner le manuscrit au début, car il n'avait jamais su concevoir un plan ni ordonner un livre, et on eut le grand tort d'adopter un compromis assez difficile à justifier.

Il fut donc arrêté que, pour la fin du premier volume, on joindrait aux pièces communiquées par M. Lenoir les documents conservés dans les dossiers de l'administration des Beaux-Arts. D'autre part, les rapports, états et papiers de toute nature déposés aux Archives nationales seraient réservés pour une publication annexe formant un ou deux tomes séparés. De ce système boiteux, résulte un grave défaut; la période s'étendant de 1800 à 1815 se trouve très développée, sinon à peu près complète dans le premier volume, tandis qu'il faut recourir aux tomes deuxième et troisième si l'on veut étudier l'époque de formation et de développement du Musée, c'est-à-dire la période comprise entre 1789 et 1800. Les raisons de cette singulière classification n'étaient pas bien difficiles à découvrir; encore, pour les apercevoir, fallait-il ouvrir les yeux et prendre la peine de lire le titre des deux volumes et la note préliminaire placée en tête du tome deuxième.

On eut bien soin en effet de spécifier, au début de la première partie, que le tome premier ne renfermait que « *les papiers de M. Albert Lenoir et les documents tirés des Archives de l'Administration des Beaux-Arts* »; enfin, on lit sur le titre de la deuxième partie cette indication bien nette : *Documents déposés aux Archives nationales et provenant du Musée des monuments français.* Il serait difficile, nous l'avouons, de justifier cette division; elle a été imposée par la nécessité et par l'économie; mais du moins elle a eu pour résultat de doubler la publication, d'ajouter aux quatre cent cinquante pièces tirées des dossiers des Beaux-Arts plus de cinq cents documents qui jettent une vive lumière sur la formation, les vicissitudes et les développements progressifs de la collection.

Inutile d'entrer dans le détail des pièces que cette addition tardive a jointes à la publication primitive. On s'étonnera que M. Albert Lenoir ait pu négliger, lors de son premier choix, des documents aussi précieux que les notes prises par son père dans ses visites de 1790 aux églises de Paris, ou que l'état des tableaux retirés du château de Choisy-le-Roi et la liste des quarante toiles livrées, dès le mois de décembre 1792, aux conservateurs du Muséum national.

Plus on avance, plus les additions se multiplient. Toute l'histoire du Musée, de ses opérations, de ses accroissements pendant la Terreur, se trouve dans la deuxième partie. Les années 1793 et 1794, n'y comptent pas moins de cent quarante notes, rapports, états, lettres et documents de toute sorte. Tous les monuments, successivement transportés au Musée des Petits-Augustins, sont consignés là. Les mentions les plus brèves ne sont pas les moins significatives. Est-il beaucoup de pièces plus éloquentes que ce chiffon de papier qui constate que, du mois de septembre au mois de décembre 1793, le produit des ventes opérées aux Petits-Augustins ne s'éleva pas à moins de 141,611 livres 18s (No LXXXIV)?

Même abondance de renseignements pour les années 1795 et suivantes. Aussi, tandis que la première partie ne contenait que 148 articles sur la période qui s'étend jusqu'à la fin de l'année 1799, le deuxième volume presque entier, avec 300 numéros, est consacré au même espace de temps.

Cette division des documents en deux séries parallèles rendait indispensable l'établissement d'une table aussi détaillée, aussi complète que possible. Cette table permettra de suivre, à travers les pièces classées chronologiquement, les vicissitudes des monuments recueillis par Lenoir. Elle rapprochera les mentions éparses dans les divers volumes. Elle prouvera, enfin, nous l'espérons du moins, que les collaborateurs improvisés de M. Albert Lenoir n'ont jamais songé à retrancher la moindre pièce du dossier, et que M. Albert Lenoir lui-même, c'est une justice qu'il convient de rendre hautement à sa mémoire, n'a soulevé aucune objection sur la publication de certains documents qui semblaient parfois de nature à jeter quelque ombre sur le nom vénéré de son père.

En effet, il faut le reconnaître, la publication intégrale des dossiers telle qu'elle a été poursuivie dans les deuxième et troisième volumes, était loin d'être toujours avantageuse au créateur du Musée des Petits-Augustins. Sans doute, il avait rendu d'immenses services; il avait sauvé nombre de monuments; mais il semble avoir un peu trop exalté ses mérites et son héroïsme; peut-être n'avait-il pas couru tous les dangers dont il se vanta plus tard et qu'il sut exploiter habilement. L'extension de son Musée avait parfois passé avant la conservation de monuments qui n'étaient plus menacés, et il procédait à des déplacements dangereux longtemps encore après la période où le vandalisme faisait rage. Le comte Beugnot nous a laissé à ce propos une page dictée par le bon sens le plus droit et la raison la plus éclairée, une page qui trouve son application à toutes les époques, de notre temps comme sous la Révolution, car il y aura toujours et partout des Vandales. Même réduits dans une juste mesure, les services rendus par Alexandre Lenoir étaient encore suffisants pour assurer à sa mémoire une gloire durable et la reconnaissance de tous les amis de l'art. Point n'était besoin, comme l'avait fait l'éditeur de son Livre-Journal, de faire l'apologie de tous ses actes indistinctement et d'approuver jusqu'à sa lutte acharnée contre les créateurs du Muséum national, lutte dont la conséquence immédiate fut de priver le Louvre, pendant près de vingt ans, de la section de la sculpture française ancienne et moderne. Que fût-il

advenu en 1815, si les monuments de la sculpture française, au lieu de former un Musée en quelque sorte révolutionnaire par son origine et son caractère, avaient trouvé immédiatement asile dans les salles du Muséum national? Eût-on osé les disperser et les détruire comme on a fait pour les collections des Petits-Augustins, présentant le grand tort, aux yeux de la réaction triomphante, d'être un souvenir et un legs de l'époque la plus sombre de la Terreur?

Il convient donc de ne rien exagérer. Tout en rendant de signalés services à la cause de l'art, Alexandre Lenoir s'est trompé souvent. Ses erreurs ne feront pas oublier son rôle et ses travaux, et sa part restera fort belle.

Sur l'origine des pièces qui composent le second et le troisième volume, nous renvoyons à la note placée en tête du tome deuxième. Elle annonce d'ailleurs que certains documents signalés par Alexandre Lenoir ont échappé à toutes les recherches. On les découvrira peut-être un jour dans un fonds encore inexploré des Archives nationales. Il paraît douteux qu'ils ajoutent beaucoup d'indications utiles et de faits nouveaux à la masse de renseignements tirés des douze volumes venus du ministère de l'Intérieur.

Il ne faudrait pas s'imaginer que les papiers du fondateur du Musée des Petits-Augustins suffisent à nous éclairer sur l'histoire de l'art pendant la Révolution. Bien des mines précieuses restent à explorer. Les procès-verbaux et les papiers de la Commission temporaire des arts et ceux de la Commission des monuments n'ont jamais été sérieusement étudiés; ils réservent à coup sûr plus d'une découverte intéressante et aussi plus d'une surprise aux travailleurs résolus à les dépouiller systématiquement. Mais nous devions nous restreindre ici à ce qui touche spécialement le *Musée des monuments français;* nous avons poursuivi ce but en nous efforçant de n'omettre aucun détail de quelque importance, aucune pièce présentant un renseignement utile sur une œuvre quelconque, et nous avons pleine confiance que le lecteur impartial rendra justice à nos efforts.

Les documents relatifs à la création, au développement et à la dispersion des monuments réunis au Musée des Petits-Augustins,

forment les pièces justificatives d'un chapitre considérable de l'histoire de l'art en France. En dépit du nombre et de l'étendue des travaux déjà parus, nous croyons cependant qu'un jugement définitif n'a pas encore été porté sur cette période. On attendait du savant délicat, du fin critique, auquel avait été confiée la mission d'écrire la préface de la présente publication, une appréciation impartiale et raisonnée de l'œuvre d'Alexandre Lenoir. Il est profondément regrettable que Paul Mantz n'ait pu donner les pages qu'il avait promises. Puisqu'il ne les a pas écrites, il serait présomptueux à tout autre de le vouloir remplacer. D'ailleurs, les documents originaux parlent assez haut pour qu'il soit inutile d'insister avec l'intention de faire ressortir les avantages et les côtés faibles de l'œuvre d'Alexandre Lenoir.

Un seul fait suffit à prouver la faveur dont a joui le Musée des Petits-Augustins dès sa fondation. De 1793 à 1815, il fut publié, comme on l'a rappelé plus haut, neuf éditions du Catalogue, éditions sans cesse remaniées, augmentées chaque fois de pièces nouvelles sur l'origine et les auteurs des monuments décrits, et cela sans préjudice du grand ouvrage illustré en six volumes, qui parut de 1800 à 1806, et des autres livres que l'auteur ne cessa de faire paraître jusqu'à la fin de ses jours.

Alexandre Lenoir mérite donc une place distinguée parmi les travailleurs qui ont le plus contribué à tirer de l'oubli et à mettre en valeur nos gloires nationales, et la statue élevée à sa mémoire sur la façade du nouvel Hôtel de ville parisien n'est que la juste récompense des grands services par lui rendus à la cause de l'art français.

Jules GUIFFREY,
Membre de la commission de l'Inventaire des Richesses d'art de la France depuis sa création.

Paris, le 15 juin 1897.

TABLE

ALPHABÉTIQUE-ANALYTIQUE

TABLE

ALPHABÉTIQUE-ANALYTIQUE

AVANT-PROPOS

La rédaction de la Table analytique des *Archives du Musée des Monuments français* a été particulièrement laborieuse. Nous n'avons pas à redire ici les difficultés devant lesquelles s'est trouvée la Commission de l'*Inventaire des Richesses d'Art* lorsque, ayant mis au jour un premier tome à l'aide des papiers que lui avait confiés M. Albert Lenoir, elle dut composer un second et un troisième tome avec le fonds du Musée des Petits-Augustins conservé aux Archives nationales. Notre collègue, M. Jules Guiffrey, a supporté la plus lourde part de la tâche ingrate qui s'imposait à la Commission. Mais si grande que fût l'expérience de notre collègue, il l'a dit lui-même en quelques pages d'avertissement placées au début du tome II, il ne pouvait soustraire la publication à quelques redites et à des interversions de pièces regrettables. Le devoir du rédacteur de la Table était de remettre toutes choses à leur place. Car, si confus que soit en certains endroits l'amoncellement de lettres, de récépissés, de listes récapitulatives qui constituent les *Archives du Musée des Monuments français*, ce vaste recueil n'en demeure pas moins une source de renseignements des plus précieuses. Tableaux et sculptures enlevés par milliers des abbayes, des couvents, des églises, des châteaux durant la période révolutionnaire, ont passé par le Musée des Petits-Augustins. Dans la plupart des cas, les peintures ont été ensuite transportées au Dépôt de Nesle ou au Musée central. Les monuments sculptés ont fait un assez long séjour dans le Musée que dirigeait Alexandre Lenoir; mais il vint un moment où, pièce par pièce, on enleva de ce Musée les tombeaux, les statues religieuses, les effigies historiques pour les restituer à leurs anciens propriétaires ou les concéder à des fabriques, à des édifices publics, à quelques personnages titrés en mesure de se réclamer de leur fortune ou de leur situation pour être écoutés.

Il convenait donc d'indiquer dans cette Table la provenance de chaque œuvre peinte ou sculptée. C'est ce que nous avons tenté de faire avec le plus grand soin. Toutefois, nous nous sommes trouvés assez souvent en présence de mentions contradictoires. Telle sculpture, par exemple, est dite à une certaine date provenir des Célestins, et à quelques mois de distance on l'enregistre comme provenant des Carmélites ou des Jacobins. Cette confusion est explicable. Les œuvres d'art affluaient aux Petits-Augustins par camions. Les charretiers étaient illettrés et peu soucieux, on peut le supposer, de fournir des indications précises sur le lieu d'origine de leurs chargements. Ajoutons que les tombeaux importants provenant des églises étaient enlevés par fragments, et qu'une même voiture comportait des morceaux très différents recueillis sur plusieurs points de Paris. Lors des déchargements, on ne pouvait prendre que des notes sommaires. Sur ces notes, Alexandre Lenoir ou ses auxiliaires essayaient de dresser des états véridiques, mais en mainte occasion ces états, ainsi rédigés, n'ont pas répondu, quant à la précision, aux louables efforts du conservateur. On trouvera donc dans les pages qui suivent plus d'une trace ineffaçable du désarroi et de la précipitation avec lesquels furent effectués les transports.

Ce que nous disons ici de l'entrée au Musée s'applique à la sortie des œuvres un instant conservées aux Petits-Augustins. Les ordres de sortie parvenaient à Lenoir du ministère de l'Intérieur, de la Commission des arts, du Musée central, du Dépôt de Nesle, de la Monnaie. Jaloux de se mettre en règle avec les prescriptions de ses chefs, Lenoir dressait la liste des ouvrages qu'il allait livrer à telle administration, puis survenait une injonction nouvelle qui annulait la précédente, et les papiers d'Alexandre Lenoir s'enrichissaient ainsi de pièces devenues inutiles et dont le caractère, à un siècle de date, n'est plus saisissable. Aussi souvent que nous l'avons pu faire, nous avons inscrit la véritable destination d'une œuvre d'art, mais il est arrivé que pour certains ouvrages nous avons signalé, conformément aux *Archives du*

Musée, un double ou un triple envoi dans des directions différentes pour une même œuvre. Certains objets de métal réclamés par la Monnaie pour être fondus sont inscrits à une date comme « détruits », et ultérieurement comme restitués à un monument quelconque. C'est donc que la Monnaie s'est désistée de son droit sur ces objets, et que la mention « détruit » ou « fondu » est devenue nulle par suite de ce désistement.

Nous aurions voulu distinguer tous les couvents du même Ordre, tels que ceux des Jacobins, des Capucins, des Jésuites ou des Carmélites. Ces religieux possédaient en effet de nombreuses maisons dans Paris au moment où éclata la Révolution. L'insuffisance des renseignements fournis par les papiers de Lenoir dans un grand nombre de cas a mis obstacle à ce désir. Il nous a fallu nous borner à signaler sous le titre général de couvents des Jacobins la provenance d'ouvrages enlevés dans leurs établissements de la rue Saint-Jacques, de la rue du Bac ou de la rue Saint-Honoré. Ainsi des autres Ordres. L'érudit en quête d'une indication précise sera d'ailleurs suffisamment guidé par ce premier jalon pour découvrir le point exact de la provenance d'un ouvrage.

Enfin, le Musée du Louvre a subi durant l'existence du Musée des Monuments français les dénominations les plus variées. Il s'est appelé Musée central, Musée Napoléon, Musée royal. Nous avons adopté le titre de Musée central comme étant le plus clair et le plus généralement usité par Lenoir lui-même. La mention « provenant du Louvre » s'applique à des objets enlevés de l'une des salles du palais, non du Musée. Enfin, quand nous parlons du « Musée du Louvre », il s'agit des collections nationales actuelles, telles qu'elles existent depuis 1816.

Il va de soi que le nom d'Alexandre Lenoir pas plus que la mention « Musée des Monuments français » ne devaient trouver place dans cette Table, le Musée et son fondateur étant rappelés à chaque ligne des trois tomes dont l'*Index* qui suit est l'analyse succincte et raisonnée.

H. J.

On a imprimé en petites capitales tous les noms de personnes, en *italique* les titres de compositions, peintes, sculptées ou dessinées, qui renferment des noms de choses ou plusieurs noms propres, et en romain les noms de lieux.
Les noms de saints sont rangés à leur lettre respective.

A

B

BERIN. — BETTENCOURT.

BOUCICAUT. — BOURBON.

BOURGOGNE. — BRISARD.

BRISSAC. — BULLION.

C

CHRISTOPHE. — CLOTILDE.

COLLIOT. — COLONNES.

D

DACIER. — DAUVEL.

E

ENGERRAND. — ESTOURMEL.

ESTOUTEVILLE. — ÉVÊQUE.

F

FILLON. — FONTENELLE.

FRANCIA. — FRANÇOIS.

G

GOUGENOT. — GRILLE.

H

HOUARD. — INCENDIE.

I

J

JACQUES. — JEAN L'ÉVANGÉLISTE.

JÉSUS-CHRIST.

JÉSUS-CHRIST.

JÉSUS-CHRIST.

JÉSUS-CHRIST.

JÉSUS-CHRIST.

JÉSUS-CHRIST.

JÉSUS-CHRIST.

JÉSUS-CHRIST.

K

L

M

MAISON-ROUGE. — MARCHANDS.

MÉLO. — MÉZIRIAC.

N

NEUBOURG. — NOGARET.

O

P

PAIX. — PARABOLE DU DENIER.

PARIS.

PARIS.

PARIS.

PARIS.

PARIS.

PARIS.

PARIS.

PARIS.

PARIS.

PHILIPPE IV. — PIERRE.

PIERRE NOLASQUE. — PILON.

PONZIO. — PRÉSÉANCE.

Q

R

RONDELET. — ROYAUMONT.

SAINTE FAMILLE.

T

VIERGE.

VIERGE.

VIERGE.

W

Y

Z

Henry JOUIN,
ARCHIVISTE DE LA COMMISSION.

Paris, le 31 *mai* 1897.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AU TEXTE DE LA TABLE

Page 334, col. 1, ligne 32. — *Adoration des Mages*. — Après t. II, ajoutez : 94.
Page 338, col. 2, ligne 24. — Anguier (les). — Au lieu de 187, lisez : 188.
— — ligne 26, ajoutez : Jésus donnant la communion à saint Denis dans sa prison, bas-relief marbre, par Michel, faussement attribué à Th. Regnaudin, II, 189.
— — ligne 32. Après 187, ajoutez : 389.
— p. 339, col. 1, ligne 6. Ajoutez : et Michel.
— — — ligne 7. Après t. III, ajoutez : 155.
— — — ligne 8, ajoutez : 321.
Page 342, col. 1, ligne 17, — Augustin (saint), — après t. II, 107, ajoutez : 110.
Page 347, col. 1, ligne 10. — Berthélemy (Jean-Simon). — Au lieu de III, 219, 386, lisez, II. 386, III, 219.
Page 347, col. 2, ligne 47. — Bérulle (le cardinal de). — Après 188, ajoutez : 389.
Page 350, col. 2, ligne 14. — Bosio (François-Joseph). — Au lieu de saint Hilaire, lisez : Saint-Hilaire.
Page 350, col. 2, ligne 29. — Bouchardon (Edme). — Après 128, ajoutez : 234.
Page 351, col. 1, ligne 9. — Boudin (Thomas). — Ajoutez : II, 425, III, 6, 82, 83.
Page 355, col. 2, ligne 30. — Caffiéri (Jean-Jacques). — Après t. III, ajoutez : 81, 302.
Page 368, col. 1, ligne 35. — Commines (Philippe de). — Ajoutez : Voy. Penthièvre.
Page 371, col. 1, ligne 21. — Coustou (les). — Après t. III, ajoutez : 81, 162, 245, 296.
Page 371, col. 2, ligne 20. — Coyzevox (Antoine). — Après t. I, ajoutez : 59.
Page 373, col. 1, ligne 46. — Daniel. — Ajoutez : 172, 173, 312.
Page 374, col. 1, ligne 43. — Defer (Jean-Baptiste). — Après 251, ajoutez : 263.
— — ligne 44, ajoutez : 230.
Page 375, col. 1, ligne 34. — Denis (saint). — Ajoutez : Voy. Delaporte.
Page 379, col. 1, ligne 29. — Drouais (Jean-Germain). — Au lieu de : « la Minerve », lisez : le tombeau de Drouais, improprement désigné comme étant à l'église de la Minerve, est à Santa Maria *in via lata*.
Page 384, col. 1, ligne 8. — Entragues (Marie d'). — Ajoutez : Voy. Touchet.
Page 397, col. 1, ligne 58. — Goujon (Jean). — Rétablissez ainsi : I, 436, II, 297, III, 201, 203, 205, 206.
Page 397, col. 2, ligne 25. — *Grâces* (*les Trois*). — Rétablissez ainsi : II, 8, 33, 66, 182, 235, III, 150, 161, 170, 244, 287.
Page 405, col. 2, ligne 35. — Jean-Baptiste (saint). — Au lieu de 201, lisez : 281.

TABLE DES MATIÈRES

[illegible]

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

1801

1802

1803

1804

1805

1806

1807

1808

1809

1810

1811

1813

1814

1815

1816

1817

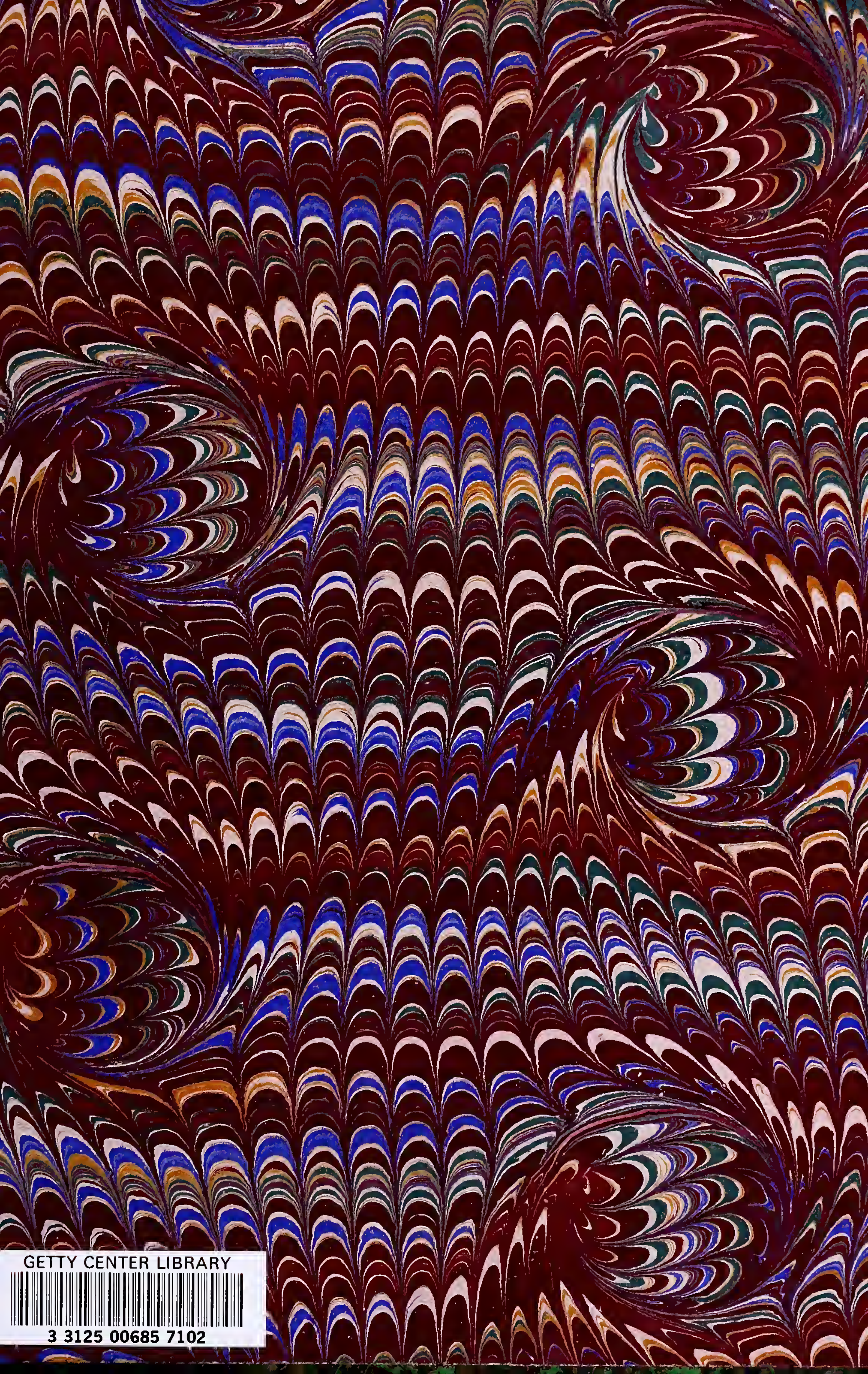
1818

1819

1820 ET ANNÉES SUIVANTES

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 2696.




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00685 7102

